This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Digitized by Google

1109

Soc. 3974 e. 135
1866-7

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

1109

MÉMOIRES
DE L'ACADÉMIE
IMPÉRIALE
DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES
DE DIJON

14

Deuxième Série. — Tome quatorzième

ANNÉES 1866-1687

DIJON { LAMARCHE, place Saint-Etienne;
Mme Ve DECAILLY, rue La Monnoye.
PARIS { DERACHE, rue du Bouloy, 7 (chargé de la correspondance de l'Académie).
1868

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE

IMPÉRIALE

DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE DIJON.

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE

IMPÉRIALE

DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE DIJON

Années 1866-67.

DIJON,

IMPRIMERIE J.-E. RABUTOT

Place Saint-Jean, 1 et 3.

1868

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES
DE L'ACADÉMIE
DE DIJON

PARTIE DES LETTRES

NOTICE
SUR
HUGUES AUBRIOT

BAILLI DE DIJON SOUS PHILIPPE LE HARDI ET PRÉVOT DE PARIS SOUS CHARLES V

PAR M. JULES SIMONNET
VICE-PRÉSIDENT

« Li desloial, felon et fort
« Le haïrent de noire mort,
« Por ce ke fere ne poient
« Le malice que il souloient. »

I

Hugues Aubriot (1) appartenait à une de ces puissantes familles bourgeoises qui, dès le XIV[e] siècle, s'élevèrent au-dessus de leur condition par leur

(1) La biographie de H. Aubriot a fait l'objet de deux notices intéressantes, publiées, la première par M. Leroux, de Lincy, dans la *Bibliothèque de l'école des Chartes* (5[e] série, t. III), et la seconde, par M. Winter dans la *Biographie universelle* (nouv. édition). Le travail de M. L. de Lincy, très complet pour la deuxième partie de la vie du prévôt de Paris, ne renferme aucun renseignement sur la famille et le rôle d'Aubriot comme bailli de Dijon. J'y ai relevé en outre quelques erreurs de dates.

Digitized by Google

travail et leur intelligence. Le commerce et l'industrie étaient en général la première source de leur fortune : lorsque plusieurs générations avaient, par leurs efforts accumulés, assuré le bien-être de leurs descendants, ceux-ci parvenaient aux charges municipales, prenaient place dans les conseils du prince ou dans la hiérarchie ecclésiastique, et pouvaient désormais aspirer aux plus hautes dignités dans l'ordre civil ou dans l'ordre religieux. Si H. Aubriot devint le plus illustre des membres de sa famille, il ne fut pas le fondateur de cette grande fortune qui lui suscita dans la suite de nombreuses inimitiés.

Son père et son aïeul avaient exercé à Dijon la profession lucrative de changeurs. Celui-ci avait eu trois enfants : Guillaume, père de Hugues, Jean, qui devint chancelier de Bourgogne, puis évêque de Chalon-sur-Saône, et une fille nommée Bonne ou Bonnette. Guillaume eut deux fils et une fille, Hugues, Philippe et Marie.

Philippe, qui dans les actes prend le titre de jurisconsulte, mourut chanoine et chantre de la Sainte-Chapelle.

Marie épousa Jean de Saulx, sire de Courtivron, bailli de la Montagne, et ses descendants recueillirent la magnifique succession de ses deux frères qui n'ont pas laissé de postérité.

On peut suivre pas à pas, dans les registres des notaires bourguignons, les transactions et les acquisitions qui grossirent rapidement le patrimoine de Hugues et de Philippe. Comme ils avaient hérité de leur père de sommes importantes, ils les firent

Digitized by Google

fructifier en faisant des prêts nombreux. Tous deux avaient le titre de clerc et exerçaient la profession de jurisconsulte. Les légistes donnaient des consultations ou défendaient leurs clients devant les diverses juridictions. Moyennant une pension annuelle, ils s'engageaient envers des particuliers ou des établissements religieux à les assister de leurs conseils. C'est ainsi que nous voyons H. Aubriot traiter, en 1358, envers H. de Vienne, qui lui assure une rétribution de 10 florins de Florence par an (1).

Ce fut sans doute à raison des services qu'il pouvait rendre en cette qualité, que Hugues Aubriot reçut de plusieurs particuliers des donations assez importantes : dès l'année 1340, il reçoit d'une veuve la moitié de deux pièces de terre situées à Gilly et lui achète l'autre moitié (2). Au mois de décembre 1353, un autre habitant de Gilly lui fit don d'une rente au capital de 80 florins (3). Il reçut au même titre des vignes situées à Pouilly, au mois de juillet 1362 (4).

Sa fortune mobilière était considérable. Dans le courant de la seule année 1356, le total des sommes par lui ainsi placées s'élève au chiffre de 1,600 florins, qui représente certainement plus de 30,000 fr. de notre monnaie (5).

---

(1) Protoc., n° 35.
(2) Protoc., n° 8.
(3) Protoc., n° 27.
(4) Protoc., n° 33.
(5) Il avait alors recueilli l'opulente succession de son oncle, l'évêque de Chalon.

Digitized by Google

Un genre de spéculation fort lucratif à cette époque, consistait dans l'achat d'un certain nombre de têtes de bétail que le propriétaire remettait à titre de cheptel à des cultivateurs. Le nom d'Aubriot figure dans plusieurs marchés de cette nature qui procuraient au bailleur un revenu régulier (1).

Le titre de clerc dont H. Aubriot était pourvu ne suppose nullement qu'il eût reçu les ordres : il épousa, antérieurement à l'année 1346, Marguerite de Pommart dont le père, Jean de Pommart, avait le titre de chevalier et possédait des fiefs dans le bourg du même nom et sur le territoire de Bouze (2). Indépendamment de l'héritage de son père, Marguerite avait recueilli des biens considérables dans le Tonnerrois, provenant de la succession de Jeanne du Mex, femme de Hugues de Ville et qu'elle possédait par indivis avec son frère H. de Pommard et Jean de Mussy.

De son côté, H. Aubriot avait pour oncle un des hommes d'église les plus considérables de cette époque, dont le patronage lui fut sans doute fort utile. Jean, frère de Guillaume le Changeur, devint successivement chanoine de l'église de Beaune, chanoine de la cathédrale de Langres, puis chancelier de Bourgogne en 1332, sous le duc Eudes IV. Il ob-

---

(1) Dès l'année 1341, avant son mariage, il remettait 400 moutons à Guill. de Trouhans qui s'engageait à les nourrir pendant l'hiver. (Protoc., n° 8.)

(2) La terre de Bouze était indivise entre plusieurs propriétaires sous la suzeraineté de Hugues Aubriot du chef de sa femme. Au mois de juin de l'année 1356, ils achetèrent, au prix de 160 florins, la huitième partie de ce domaine de Jean de Clénay, qui par un acte du même jour en avait cédé la jouissance pour vingt ans à Philippe Aubriot. (Protoc., n° 27.)

Digitized by Google

tint ensuite l'évêché de Chalon et mourut en 1351, laissant pour héritiers ses deux neveux Hugues et Philippe.

Quelques années avant la mort de son oncle, Hugues Aubriot avait été chargé de terminer, comme arbitre, un procès intenté par l'official de Chalon contre cinq habitants de Chenôve qui avaient maltraité un clerc de cette église (1).

Cette mission témoigne de la notoriété dont il jouissait déjà comme jurisconsulte.

Ses alliances, sa parenté et son mérite personnel lui assuraient dès lors un crédit considérable. Il marchait presque de pair avec la noblesse. Hugues Aubriot était en effet seigneur suzerain, du chef de sa femme, qui avait recueilli dans la succession de son oncle l'évêque de Langres, Hugues de Pommard, les fiefs de Bouze et de Savigny. A ce titre, il reçut successivement l'hommage de Renaud de Verrey (en 1349) (2), et de Jean de Chastenet, héritier de ce dernier (3).

---

(1) « Johannes et Guillelmus, dicti Peroille, de Canabis, suo et Perreneti ac Vincentii, patrum suorum, nomine, pro quibus, etc., ac Vincentius Barberei loci, asserunt quod cum procurator rever. patris domini Episcopi Cabilonensis traxisset ipsos coram officiali Cabilonensi, ad denunciationem quorumdam, super eo quod ipsi verberaverant quemdam clericum et hominem dicti D. Episcopi usque ad effusionem sanguinis ut dicitur, ipsi voluerunt et consenserunt quod Hugo Aubrieti, nepos dicti D. Episcopi, pro et nomine procuratorio predicto, super dicta causa cognoscat, terminet et finiat prout et secundum quod sibi melius videbitur expedire..., etc., etc. »

Acte de l'année 1348 (Protoc. de Dom. Curtiler, n° 18).

(2) « Die XIII mensis januarii, in domo habitationis mee, dominus Regnauldus de Verrey, chevaliers, recepit de main et de boiche, de Hugues Aubriot de Dyvione, toutes les chouses que il tient es villes et finaiges de Savigny et de Bouze, etc... » (Protoc., n° 22.)

(3) « Anno prædicto (1358) dominica in ramis palmarum, in domo

Digitized by Google

Il ajouta à ses domaines la terre d'Aiserey qu'il acquit le 30 juillet 1356, de Jacques d'Avoul et de sa femme. Ce domaine se composait de la Motte d'Aiserey et de ses dépendances, de cinquante-sept meix ou ménages taillables à volonté, avec la haute, moyenne et basse justice (1).

En 1359, à la suite de l'invasion des Anglais qui s'était emparés de la ville de Flavigny et qui occupaient l'Auxois, une trêve avait été conclue avec le roi d'Angleterre, au nom du duc Philippe de Rouvre, le 10 mars de cette année : les États de Bourgogne s'étaient engagés à payer à Calais une somme de deux cent mille moutons d'or, dans le délai de deux ans et à fournir des cautions. Les personnages les plus considérables et sept bourgeois notables furent désignés comme otages. Au nombre de ces derniers fut compris Hugues Aubriot, dont le nom est également porté dans le testament de Philippe de Rouvre, du 24 novembre 1361. Ce prince avait recommandé, dans ses dernières dispositions, d'indemniser les particuliers qui s'étaient ainsi engagés pour le salut de la province (2).

Hug. Aubrieti, de Divione, apud Divionem, in vico Scampsorum, hora sexta ipsius diei, in mei Guill. Gigonier præsencia, et testium infra scriptorum, Johannes de Chasteneto, armiger, heres et tanquam heres ut dicebat solus et in solidum deffuncti domini de Verreyo, militis, fecit et intravit homagium in Hugonem prædictum totius terre que ipse miles olim in feudum dicti Hugonis tenebat in Savigneyo prope Belnam, et quam recognovit ipse Johannes fore feodalem ipsius Hugonis, et super hæc dedit ipse Johannes dicto Hugoni obsculum consuetum..., etc. » (Protoc., n° 28.)

(1) Le prix de ce domaine était de 1,900 florins. Par un autre acte passé quelques semaines après, les vendeurs se réservèrent la faculté d'exercer le retrait. (Protoc., n° 32 et n° 35.)

(2) Telle est sans doute l'origine des créances de H. Aubriot sur le

Digitized by Google

Jusqu'alors Aubriot n'avait rempli aucune des charges qui formaient comme l'apanage des familles bourgeoises les plus riches dans les puissantes cités du moyen âge (1).

---

duc de Bourgogne, mentionnées dans plusieurs actes des années suivantes : en octobre 1373, le prévôt d'Auxonne s'engage à lui payer 924 florins et six gros pour le duc de Bourgogne. (Protoc., n° 48.) Vers l'année 1376, son beau-frère Jean de Saulx s'engage à lui payer 500 francs d'or, à imputer sur une dette plus considérable du duc envers H. Aubriot. (Protoc., n° 66 bis.)

Il résulte en outre d'un article du compte de Dimanche de Vittel qu'il paya 300 florins à Aubriot, dans le cours du mois d'avril 1357. (Compte B, 1413.)

(1) Je ne crois pas pouvoir considérer comme une fonction proprement dite le titre de portier de la ville de Dijon, dont Aubriot était investi dès l'année 1343. Cette charge, attachée à la possession de certaines maisons, était une sorte de fief conférant divers privilèges. Les portiers prétendaient être exempts d'impôts. Nous voyons en 1343, Hugues Aubriot refuser de payer les marcs qui lui étaient réclamés à ce titre et se laisser saisir par le commissaire du Duc chargé du recouvrement.

« Anno XLIII, sabbati post Quasimodo, Petrus Johannes, commissarius a domino duce Burgundie, quantum ad levandum, exigendum et recipiendum marchas porterie ville Divion., asserit quod cum ipse vadiaverit Hug. Aubrieti, porterium porte Asinorum de Divione de quodam dolio vini, causa dictarum marcharum, ipse consentire recredentie dicto Hug. facte per majorem Div., etc. » (Protoc., n° 13, f° 29.)

On voit dans un acte de l'année suivante, en quoi consistaient les prétentions de ces privilégiés.

« Johannes, major de Plomberiis, asserit quod cum discordia inter Dom. Ducem Burgund. seu ejus procuratorem, ex una parte, et portarios porte Divion., super eo quod dicti porterii asserebant, occasione dictarum portarum, esse liberos et immunes a missionibus et marchis ville Divionis, procuratore domini Ducis asserente contrarium; et ratione dicte controversie, D. Dux commiserit Petro Johannis Bonjour de Divione dictos porterios propter hoc vadiare... etc. » (Ibid., f° 61.)

Dans un acte du mois de novembre 1357, constatant la location de sa maison de la porte aux Anes, par Aubriot, à un habitant de Dijon, on lit que le locataire s'oblige à garder cette porte, comme les autres portiers de la ville, sans toutefois qu'il puisse être contraint de fournir à ses frais d'autres gardiens. Cette clause suppose que

Digitized by Google

Bientôt cependant, le crédit dont jouissaient les membres de sa famille et le service qu'il venait de rendre à son pays fixèrent sur lui la faveur du duc Philippe de Rouvre, qui lui conféra les hautes fonctions de bailli du Dijonnais (1).

---

cette dernière obligation pouvait être imposée par la ville aux propriétaires des maisons grevées de cette sorte de servitude. (V. Protoc., n° 35.)

Un document positif, le rôle des marcs de l'année 1360, présente d'ailleurs H. Aubriot comme exempt de cet impôt. (*Archives de la Côte-d'Or*, B. II, 485.)

(1) Suivant Dom Plancher, qui s'appuie sur un article du compte de Dimanche de Vitel, H. Aubriot serait entré en fonctions dans l'intervalle qui s'écoula entre le 1er novembre 1360 et le 1er novembre 1361. Mais en consultant les comptes de ce même receveur, on voit qu'il faut faire remonter cette date à l'exercice précédent. Aubriot figure d'abord dans le compte B. 1408, pour les années 1359-1360 : « Amendes, exploits, compositions, etc.: de Huguenin Aubriot, bailli « de Dijon, sur les exploits dudit bailliage de cette année présente, « par lettres qu'il en a du receveur, données le dimanche VIIe jour de « juing CCCLX... etc. »

Voici maintenant l'article, extrait du compte des années 1360-1361 (B. 1410), auquel fait allusion l'historien de Bourgogne (t. II, p. 295):

« De H. Aubriot, bailli de Dijon, sur les recettes faites par li des « explois dudit bailliage, tant du temps passé comme à avenir, pour « deniers qu'il a prestés pour l'allée de Mons. le Duc, en France, à « repanre sur lesdis exploits dont il a cédule du receveur donnée le « XIe jour de mars CCCLX... (v. st.) »

Il est pareillement désigné dans le compte du même receveur pour l'année 1361-1362. (B. 1412.)

Malheureusement, il existe une lacune dans la série des comptes de 1362-1363 ; mais nous pouvons y suppléer à l'aide des actes des notaires.

En effet, un acte du mois d'octobre 1361, extrait du protocole de M. Poissenot, nous montre Aubriot exerçant ses fonctions à cette date : « Comme Mess. Patoulle de Bourbon, chevaliers, fust priz et « emprisonnez en la ville de Dijon, par le commandement Mons. le « Duc, pour suspicion de plusieurs cas de crime, Hugues Aubrioz, « baillifs de Dijon, dou commandement doudit Mons. le Duc, hos- « taige ledit chevalier, jusques à la quinzaine de Touzsains prochai- « nement venant, etc... » Il porte le même titre dans des actes du mois de janvier et du mois de février 1362, et dans le texte suivant du 10 septembre : « Odetus de Pelereyo et Alayseta ejus uxor debent

Digitized by Google

Ces officiers réunissaient, dit Courtépée, l'autorité civile et militaire : « On les voit, comme les « comtes et les vicomtes auxquels ils succédèrent, « juger la noblesse et le peuple, mener à la guerre « les nobles de leur département, recueillir les re- « venus provenant des impôts, etc. »

Les baillis pouvaient ensuite aspirer aux plus hautes distinctions. Etienne de Musigny, chevalier, avait été bailli du Dijonnais. Philibert Paillard, bailli en 1355, devint chancelier de Bourgogne.

Hugues Aubriot remplit sa charge avec une rare énergie, pendant les temps orageux qui s'écoulèrent entre la mort du dernier duc de la première race, et les années qui suivirent l'avénement de Philippe-le-Hardi. Les documents que j'ai consultés établissent en effet que H. Aubriot exerça cette magistrature depuis la fin de l'année 1359, jusqu'à la fin de l'été de l'année 1367.

« in solidum discreto viro Hug. Aubrieti, baillivo Div., cccc flor. de « Flor... » (Protoc. de André Et. de Fénay, n° 37, f° 90.) Aubriot rendit une sentence dans un procès pendant entre l'abbaye de Saint-Seine et les habitants de Francheville, au commencement du mois d'avril 1363. (V. ci-après, p. 18.)

Aux mois d'août et d'octobre, il est désigné dans les textes comme simple bourgeois de Dijon : « Mess. Guys de Frolois debet Hug. Au- « brieti, burgensi Div., xx franc. aureos, ex causa veri et legitimi « mutui... » (Acte du 8 septembre, Protoc., n° 33, p. 91.) Puis, dans le même protocole, on rencontre son nom avec le titre de bailli de Dijon, à la date du mois de février 1364.

Toutefois, malgré cette différence dans les qualifications, je ne pense pas qu'il ait cessé de remplir ces fonctions pendant cet intervalle de dix mois. En effet, bien que dans un acte du mois de mars 1363, il soit désigné comme simple bourgeois de Dijon, il est certain qu'il était alors magistrat. (Donation d'une vigne à H. A. par Philippe Geliot, Protoc., n° 38.) Ainsi, l'omission de son titre dans un texte ne doit pas faire conclure qu'il en fût alors privé.

Digitized by Google

Le roi Jean et ses fils purent apprécier son mérite pendant le séjour qu'ils firent dans la province : aussi l'un des premiers actes de Philippe-le-Hardi, lorsqu'il prit possession de la Bourgogne, comme duc de Touraine, fut de choisir H. Aubriot pour membre de son conseil (1).

Dès cette époque, il se montra zélé défenseur des prérogatives du souverain au nom duquel il rendait la justice. A côté du bailli, le maire de Dijon était investi d'une magistrature considérable : il avait tous les droits de la haute justice ; aucun officier public ne pouvait mettre en arrestation un bourgeois de la ville. Mais comme le duc de Bourgogne avait, de son côté, un droit de contrôle supérieur qu'il exerçait par son représentant immédiat, le bailli, on devine que des conflits fréquents s'élevaient entre les deux magistratures. Lorsqu'un grand crime avait été commis, le moindre retard dans la poursuite de la part du maire ou de ses subordonnés, l'apparence seule d'un abus étaient autant d'occasions pour le magistrat ducal d'intervenir et de

---

(1) C'est ce qui résulte d'un marché passé le 21 février 1368 (v. st.) pour la fourniture de l'hôtel du prince entre un boucher de Dijon et H. Aubriot qui y reçoit une double qualification.

« Robers Pierres de Voone, magliers, demorant à Dijon, maise-« liers, fait convenance avec Mons. Sausse de Noigeon et H. Au-« briot, baillif de Dijon, conseillers de M. le duc de Touraine, fils « dou Roi nostre Sire, et son lieutenant en la Duchié de Bourgogne, « de servir en l'ostel doudit Monseigneur le duc, du jour de Pas-« ques charnex prochainement venant, jusques au jour de caraime « prenant après ensuiguant, de l'office de boicherie, de poulaille-« rie, etc... » Suit la liste des diverses denrées avec les prix ; « un « bœuf pour 70 sous tournois ; un porc pour 30 s. ; le mouton, « 15 s., etc. » (Protoc. de J. Curtiler, n° 33.)

Digitized by Google

s'emparer de la direction de l'affaire. La justice du prince violait les priviléges de la cité, lorsqu'elle s'emparait d'un habitant; le maire, de son côté, anticipait sur les prérogatives du souverain, lorsque ses auxiliaires portaient la main sur les gens de la maison du duc de Bourgogne.

Or, au mois de mars de l'année 1364 (v. st.), deux valets de l'hôtel avaient été arrêtés et renfermés dans la prison de la ville. H. Aubriot manda le maire Jean Poissenot; tous deux se rendirent dans la Sainte-Chapelle devant le grand autel, et là, en présence d'un notaire, le bailli interpella en ces termes le magistrat municipal :

« Maires, vous havez pris douz des vallez de « l'ostel de monsigneur le Duc dont il est mout « courrouciez et may dit Mess. que je vous le de- « mandasse au nom de li et que vous mandesse que « vous le baillessiez et delivressez, et vous savez « que je représente la propre personne de mondit « seigneur par tout, comme je suis ses baillifs, lay « où il soit absent, si vous requier de par mon dit « signour vous baillez et délivrez lesdits douz vallez « à mondit signour ou à moy comme son baillif et « comme à sa personne. Et après ce, il seray regar- « dey se vous devez [prenre en ceste] ville les val- « lez de mon seignour pour lour trop faiz, et se la « cognoissance vous appartient ou elle appartient « à mon dit seignour, et en cas qu'il seroit veu par « le conseil que la connoissance vous doige appar- « tenir, lidiz douz vallez vous seront renduz et déli- « vrez par Monsign. ou par ses gens pour en faire « raison, selonc lour démérites. »

Digitized by Google

« Et après ce, ledit maire répondit audit baillif : « Sire, je vous bailleray comme à la personne de « Monsign. les douz vallez que je tien pris et vous « les me rendroiz pour en faire raison, s'il est re- « gardey par le conseil que la cognoissance me « doige appartenir... (1). »

On voit que l'appréciation souveraine sur le mérite du conflit est réservée au conseil du prince : mais, provisoirement, la justice ducale obtient la remise des prisonniers.

Le maire ne parvenait pas aussi aisément à faire respecter son privilége, dans les cas où il se croyait fondé à élever le conflit. En 1365, ce magistrat avait fait inutilement réclamer à notre bailli un bourgeois qu'il retenait en prison. Il s'adressa en dernier lieu au lieutenant du bailliage, Villemot de Marcilly, qui se contenta de répondre qu'il ne pouvait rien faire sans l'ordre de son supérieur. Il offrit toutefois d'élargir le prisonnier sous caution.

« A Dijon, en la présence de moy, Adam d'Alise, et des tesmoings ci-dessoubs escripts, en la place devant Sainct-Estienne, Jehans Poissenot, maires de la ville et commune de Dijon, adreceai sa parole à Villemot de Marcilly, lieutenant dou bailli de Dijon, en disant : « Que par plusieurs fois il avoit re- « quis audit bailli que Richart lou Macenat, bour- « geois de Dijon, louquel il tenoit pris et avoit fait « prenre en la banlue de Dijon par vertu de ses « mandements, li baillest et rendest, chargié de ses

(1) Protoc. de Gel. Simonet de Blaisy, nº 47.

Digitized by Google

« faiz, et il estoit prest de en faire raison, liquelx « nan avoit riens fait, si lou requit encor oudit Vil- « lemot, comme à leutenant doudit bailli, que li bail- « lest et rendest.

« Liquelx leutenans li respondit: « Que il n'es- « toit pas par dessus loudit bailli son maistre, et « que ce qu'il avoit fait il ne povoit deffaire; mey- « mement quar il disoit qu'il estoit pris par vertu « des mandements doudit bailli; si, n'an povoit « faire aucune rendue, mas, s'il li plaisoit, alest « par devers les gens dou consoil de Mons. le Duc, « afin de faire ladite requeste, et il obéiroit à ce « qui li seroit mandey. Et toute voie, se lidiz Ri- « chars se voloit ploiger à retourner à toutes jour- « nées qui li seroient données par devant ledit « bailli ou son leutenant, il li laicheroit sa prison « par Dijon et par la banlue... (1). »

On le voit, la partie n'était pas égale entre les deux puissances: lorsque le duc de Bourgogne avait quelque raison de se plaindre de l'administration municipale, il saisissait la mairie et la faisait administrer par son bailli. C'est en cette qualité que H. Aubriot est porté dans la liste des maires, comme administrateur de la mairie pendant l'année 1364. Aucun renseignement positif ne nous apprend à la suite de quel événement fut prise cette grave mesure.

Nous savons seulement que cette année fut des plus orageuses: le jour de la Saint-Jean, suivant la

(1) Protoc. d'Adam d'Alise, n° 42.

Digitized by Google

coutume, les habitants de Dijon avaient procédé à l'élection du vicomte-mayeur. Ils avaient porté leur choix sur Monot, de Beaune. Mais une autre fraction de la bourgeoisie avait contesté, suivant toute apparence, cette élection, et opposait à l'autre parti la candidature de Jean Poissenot. Les partisans de Monot, parmi lesquels figure Poinsart Bourgeoise, maire de l'année précédente, et l'un des hommes les plus considérables du temps, donnèrent plein pouvoir à l'élu de leur choix pour poursuivre par toutes les voies de droit les opposants et faire valider l'élection. Ce fut sans doute pendant l'intervalle de temps nécessaire pour vider ce différend que l'administration de la mairie fut confiée à H. Aubriot (1).

En 1367, le zélé bailli prit l'initiative d'une mesure semblable, à la suite d'un abus commis par l'échevinage qui lui fut révélé, et se fit donner des pleins pouvoirs à cet effet par le duc Philippe-le-Hardi.

Une femme de Dijon, veuve d'un bourgeois nommé Jean Lepeintre, avait dérobé une certaine quantité de bonnets : afin sans doute d'éviter d'être dénoncée, elle avait enfermé dans son logis une jeune fille qui demeurait avec elle et l'avait soumise à de véritables tortures. Le maire et les échevins la firent arrêter pendant la nuit et déposer dans la pri-

(1) Acte du 25 juin 1364, extrait du protocole, n° 33. Il est vraisemblable que Jean Poissenot l'emporta en définitive, car il est désigné comme maire dans un acte du mois de janvier suivant.

Digitized by Google

son municipale. Pendant trois jours, elle fut retenue ainsi, sans qu'on lui fît part de l'accusation qui pesait sur elle. Seulement on lui avait fait entendre et l'on avait fait dire à son frère qu'elle ne serait mise en liberté qu'après avoir payé une amende au profit de la ville et des échevins. Comme cette femme avait commis d'autres crimes, il est possible que l'on désirât étouffer l'affaire et prévenir des révélations. Son frère promit de payer vingt florins d'or pour la ville et deux pour les échevins. Lorsqu'il lui fit part de cet accommodement, elle exprima la plus grande répugnance à l'accepter. Avant de la relaxer, on lui fit remettre la clef de son coffre ; son frère se rendit dans sa maison, y prit l'argent nécessaire et le donna aux échevins qui promirent de lui faire obtenir des lettres de grâce.

Une pareille transaction dénotait le plus étrange oubli des formes de la justice et des droits du prince : le vigilant bailli démêla ces odieuses manœuvres et les dénonça au duc de Bourgogne. En vertu d'un mandement en date du 7 mars 1367, Philippe-le-Hardi délégua l'information à H. Aubriot, l'autorisa à saisir la mairie et la justice municipale et à les faire administrer en son nom jusqu'à ce qu'il en fût autrement ordonné. En vertu de cet ordre, notre bailli se transporta dans la Maison au Singe où se trouvait la prison de la ville, se fit remettre les clés des portes, prit place dans la chaire où le vicomte-mayeur avait coutume de s'asseoir pour rendre la justice, et tenant dans sa main le mandement du duc, il s'exprima en ces termes :

Digitized by Google

« Par vertu de ces lettres données de Mons. le « Duc, et pour certains abus que le maieurs et es- « chevins de la ville de Dijon hont faiz, je met la « maerie, justice et juridiction de ceste ville en la « main de Mons. le Duc et en deffans au mayeur « et eschevins de ceste vile touz esploiz, et en signe « de la possession d'icelle, je baille à toy Jehan « de Bourges la garde des clers et des prisons es- « tant céans, et à toi Jacot de Neufchastel, com- « mande de par ledit Mons. le Duc que, en signe « desdites possession et main mise, tu mettes cest « pannoncel et armes dudit Mons. le Duc sur l'en- « trée de ceste maison... (1). »

On voit par cet épisode de quelles étranges malversations étaient capables les hommes de ce temps qui ne connaissaient d'autre loi que celle de la force. Il fallait pour les contenir dans le devoir une vigilance incessante, un caractère à la fois ferme et entreprenant. Aubriot ne connaissait pas les hésitations, et ses adversaires ont eu plus d'une raison de lui reprocher une certaine rudesse dans les procédés et dans le langage.

De bonne heure, il témoigna peu de ménagements pour les priviléges ecclésiastiques. Dans le courant de l'année 1362, il avait été chargé de pourvoir à la prompte exécution des travaux de défense de la ville de Dijon. Tous les citoyens devaient y contribuer; c'est ainsi qu'aujourd'hui les habitants

(1) Lecture fut ensuite donnée du mandement. Protoc. de Robert de Senevoy, n° 89. Cette pièce a été récemment publiée par M. J. Garnier, dans son recueil des *Chartes de Communes et d'Affranchissement*, p. 78. (Dijon, 1867.)

Digitized by Google

des campagnes sont tenus de subvenir directement ou au moyen d'une contribution à l'entretien des chemins vicinaux. Les grands établissements religieux prétendaient être exempts de cette charge : l'abbaye de Saint-Etienne, qui devait pour son compte faire exécuter quarante toises de murailles, s'y était sans doute refusée ou différait de satisfaire à cette obligation. Notre bailli fit saisir le bétail de culture des tenanciers du couvent qui, pour en obtenir mainlevée, fut obligé de composer (1).

Plusieurs années auparavant, il avait donné au chapitre de Beaune quelques sujets de mécontentement en refusant de payer la dîme des terres que possédait sa femme à Pommard (2).

Ses fonctions de bailli le mettaient d'ailleurs dans

---

(1) « Philippe Pougeot, bourgeois de Dijon, confesse que comme l'église de Saint-Etienne de Dyjon soit tenue à faire quarante toises de murs, en la forteresse de Dijon, randues entaulez et chaperonnez *; et pour ce li bailliz dou Digenois hay fait panre les charrues de ladite église, lidiz bailliz baille par manière de recréance audit Philippe lesdites charrues; et parmy ce lidiz Philippes s'oblige et promet faire tant que lidis murs soit entaulez et chaperonnez au regard d'ouvriers, de deans la feste de sainct Martin d'iver prouch^t. venant à peine de quarante francs d'our, etc., liquelx seront apliquez à ladite ville, etc. »

(Acte du mois de septembre 1362, extrait du protocole, n° 37.) A la même date Aubriot est désigné comme bailli dans le protocole.

(2) « Dou descort qui est entre honorables et discrètes personnes, etc... sur ce que lidiz Hugues dit et affirme que de aucunes terres arables qu'il ha au finaige de Pomart, à cause de Marguerite sa femme, d'une part, lesquelles sont dismaibles de ladite église de Beaune, lidiz doyen et chappitre ou lour commandement hont dismey en ces moissons darrènement passées, lesdites terres plus excessivement et par autre manière qu'ils ne dehussent, etc... »

L'affaire se termina par un compromis et un arbitrage. (Protoc. de J. Curtiler, n° 22.)

* *Entaulez* et *Chaperonnez* signifie revêtus de leurs corniches et chaperons.

Digitized by Google

la nécessité de vider les conflits qui pouvaient s'élever entre les justices ecclésiastiques et leurs justiciables. On sait avec quelle persévérance le pouvoir royal s'appliqua depuis le commencement du XIV[e] siècle à attirer à sa juridiction les causes de cette nature et à abaisser la féodalité. Les ducs de Bourgogne poursuivirent le même but et ne négligeaient aucune occasion de revendiquer la connaissance des procès dont la solution devait amoindrir les pouvoirs locaux. Une circonstance favorable se présenta dans le courant de l'année 1363.

L'abbaye de Saint-Seine voulait contraindre les habitants de Francheville et du val de Saint-Seine à contribuer aux réparations de la forteresse de Saint-Seine et à y faire guet et garde jour et nuit. Ceux-ci prétendaient que leurs seules obligations consistaient en une redevance qu'ils payaient au chambrier du monastère, et moyennant laquelle ils étaient libres de tout autre service. Ils s'adressèrent au lieutenant du roi en Bourgogne, qui déféra ce litige aux baillis de Dijon et de la Montagne.

Hugues Aubriot imposa aux parties une transaction aux termes de laquelle les habitants devaient être exempts de toute contrainte, à la seule condition de payer une fois pour toutes une somme de 80 florins aux religieux (1).

---

(1) Le paiement reçu, l'abbé persista dans ses prétentions; le procès revint devant le bailli de Dijon, fut porté ensuite devant les juges d'appeaux à Beaune, qui confirmèrent la sentence de H. Aubriot, et ne se termina que devant le Parlement de Beaune. L'affaire jugée en premières instance, le jeudi après Pâques de l'année 1363, ne reçut une solution définitive que le 4 novembre 1387. V. PAILLOT, le *Parlement de Bourgogne*, p. 868.

Digitized by Google

Les actes de juridiction qu'il exerçait ainsi ne donneraient qu'une faible idée des services que notre bailli rendit à son souverain et à son pays. Il nous reste à le juger comme administrateur, dans cette partie de ses fonctions qui présente quelque analogie avec celle de nos préfets actuels.

Rien ne peut nous donner l'idée des troubles et des inquiétudes qui agitèrent la Bourgogne dans les temps difficiles qui suivirent le traité de Bretigny et qui se prolongèrent jusqu'en 1365 environ. Il fallait préserver le pays de l'invasion des Anglais, des ravages des grandes compagnies, des routiers qui menaçaient la province sur tous les points à la fois. Les attributions du bailli consistaient non-seulement à transmettre les ordres du prince, mais souvent à organiser les troupes de gens d'armes chargées de poursuivre les bandes de malfaiteurs qui tenaient la campagne.

Les comptes des receveurs du Dijonnais ont conservé la trace de ces agitations et des démarches de H. Aubriot qui déploya une activité incessante dans l'accomplissement des devoirs si variés de sa charge. Le relevé de ses actes d'après ces documents est une véritable chronique, où on suit jour par jour la marche des événements.

Dans le courant de l'année 1361, il envoie à Chalon la troupe d'hommes d'armes dont il disposait, pour aller faire une capture importante dans le ressort de ce bailliage (1).

---

(1) *Compte de Dimanche de Vitel*, de 1360 à 1361, B. 1410, f° 72, *Dépense commune*.

Digitized by Google

L'année suivante, il fait exécuter, par le prévôt de Dijon, dix malfaiteurs (1).

En 1363-1364, il fait composer les habitants de Gevrey à 500 écus, le châtelain de Talant à 600 florins; il expédie des ordres au capitaine et aux échevins de Saint-Jean-de-Losne, afin de s'emparer des partisans qui viendraient de Dole (2). En février et en mars 1364, il informe le duc de Bourgogne et les habitants des frontières qu'ils sont menacés du côté de la Loire par les bretons et les gascons de la Charité et par la troupe anglaise de Robert Canole. Il correspond avec les habitants d'Auxonne afin d'obtenir des lombards un prêt d'argent pour le duc; avec le capitaine de Pontail-

---

(1) Parmi lesquels Guill. de Courbeton, Jean de Sacenay, écuyers. Vers la même époque, le maire de Dijon avait fait exécuter vingt-sept personnes. (Compte B., 1412.)

(2) Malgré les recommandations faites, Saint-Jean-de-Losne avait été mal gardé : dans le courant de l'année 1362, vers le mois de juin, les bandes des grandes compagnies y étaient entrées et y avaient causé de grands désordres, ainsi que cela résulte d'un article du compte de Dimanche de Vitel : on accorda à 174 personnes la remise de leurs cens pour deux termes : « Pour considéracion de ce que leursdites maisons furent arses par les grans compaignies..... et plusieurs de ladite ville tuez, navrez et meurtriz, etc. » (B., 1416.)

Cet événement était imputable en partie à la négligence d'un particulier de Saint-Jean-de-Losne qui avait omis de fournir, au terme convenu, le fer nécessaire pour la fabrication des chaînes du pont. Il fut poursuivi pour ce fait devant le bailli de Dijon, et composa moyennant cinquante florins.

« Lorancetus, dictus li escuiers, de Sancto Johanne prope Laudonam, debet dom. H. Aubrieti, baillivo Divion. pro domino rege, 4 flor. Flor. pro compositione, cum eodem facta, super eo quod procurator dicti domini regis persequebatur eumdem debitorem in curia dicti baillivi, pro eo quod ipse promiserat ferrum ad faciendum chagnas pontis dicti loci de Sancto Johanne, quod non fecit, et interim inimici regni dictam villam intraverunt et eamdem furaverunt... » (Acte du mois d'avril 1363, extrait du protoc. n° 33.)

Digitized by Google

ler, avec les baillis de Chalon, de Montcenis et d'Autun. La province est exposée à la fois aux attaques du comte de Montbéliard du côté de la Saône, à celle des bretons du côté de Châtillon, de Jean d'Armagnac du côté de Chalon. En février, les ennemis d'outre-Saône avaient pris le port de Saint-Aubin; les gascons étaient à Pontailler au mois de mai. En juillet, il expédie du vin à Auxonne pour la troupe du sire de Sombernon... (1).

Pendant les deux exercices suivants (1364-1366), le péril est moins grave; on a traité avec les gens des compagnies qui se retirent et qu'il importe de surveiller dans leur marche. Mais la tranquillité n'est pas encore rétablie; les messages se croisent à Dijon; les exécutions de malfaiteurs se multiplient sous la surveillance du bailli, à Rouvre, à Pontailler, à Beaune, à Dijon. Cent vingt larrons, meurtriers et pillards furent exécutés dans cette dernière ville, dans le courant de l'été de l'année 1364 (2), et ne doivent sans doute pas être confon-

---

(1) Compte B, 1416.

(2) « A Jaquot de Nuefchastel, prévost de Dijon, pour deniers à li desduz et rabatuz de sa ferme de ladite prévosté, de cest an présent, du commandement de Mons. le Duc, par ses lettres données le v[e] jour de décembre CCCLXIIII, pour son droit de VII[XX] larrons, meurtriers et pillars qu'il a fait exécuter en cest an à Dijon, depuis la saint Jean-Baptiste CCCLXIIII, jusques à la date desdites lettres, si comme le bailli de Dijon l'a tesmoingnié à mon dit seigneur, etc...» (Compte B, 1417, *Dépense commune*, f° 52.)

« A. Guill. de Gregnon, prévost de Pontailler, pour justicier audit lieu J. Billeque, larron et meurtrier... »

« Audit prévost, pour justicier audit lieu Huguenot Poleriot de Thalemay, Nicolas de Beaune, Jehan Poignaut de Viez-Verges, Estuenin de Besançon, le Rousseau, Varonne de Jancigny et Villemin fil au Villain d'Oisilley, tous justiciez illec pour leur meffait. Tesmoins le bailli de Dijon, par ses lettres données le jeudi, jour de la

Digitized by Google

dus avec les partisans et routiers dont les noms se rencontrent dans les comptes, souvent avec l'indication de leur origine ou de la bande dont ils faisaient partie (1).

H. Aubriot reçut d'ailleurs du duc de Bourgogne plusieurs preuves de l'estime particulière qu'il lui avait inspirée. Philippe-le-Hardi, ayant été informé dans le courant du mois d'avril 1366, que son cousin, le comte d'Etampes, se disposait à traverser ses États pour se rendre en ambassade à Avignon, lui envoya le gouverneur du duché avec H. Aubriot, en leur recommandant d'accompagner ce prince

---

décollation Saint-Jean-Baptiste CCCLXIIII, au fuer de LXV s. pour chascun, pour tout XIX l. v. s. » (Ibid , f° 54.)

« A H. le Cretelet, prévost de Rouvre, pour justicier à Rouvre, du commandement de H. Aubriot, bailli de Dijon, Richart de la Roiche en Valnaul, Bernart et Guill. de Gamez, justiciez illec pour leurs démérites... »

(1) Tels sont vraisemblablement « Guill. de Paroles, Perrenin de Saint-Loup, Hennequin l'anglois, Perrenot d'Ausserre, Corduanier, Jehannot de Villaines-en-Dommois, Allequin de France, et Viennot de Picardie, » exécutés à Beaune, en vertu de lettre de H. Aubriot du 6 janvier 1364 (v. st.), ainsi que Babelot de Clancey en Gascogne, jadis capitaine de Monquois, et Félison de Vandeuvre.

L'article suivant, extrait du compte B. 1423 pour l'exercice 1365-1366, contient une liste analogue :

« A Jehan Faverney et à J. de Champagne, prévoz de Dijon, pour justicier à plusieurs foiz XVI personnes pour leurs démérites en cest an....., c'est assavoir. Jehan de Cornuaille, escuier, Besançon de Saint-Dadans, vers Balmes-les-Nonnains, Perrin, filz Borniot au Sauvaige de Beze, Guiot le Mouchouz, de Blaingney, Huguenin le Verpillat, de Noiron, J. Cousin, de Fontenes sur Beze, Humbert Morant, de Gevrey en Thonnoiz, Jehan, de la Tour en Wevre, Richart, de Beaumont-sur-Ource, Jehan André, de Londres, Guiot, de Martrois vers Sens, Michiel le Testu de Dampierre sur Bléry, en l'éveschié de Chartres, Huet, de Turcey, Jehan, de Flamerans et Jehan des Costes de Pelerey, desquelx li aucuns ont esté amenez de Vergey, de Voosne, d'Auxonne, de la Perrière et autres lieux où il ont esté prix, et pour ce, a le bailli de Dijon taxé audit prévost 1 fr. pour chascun... »

Digitized by Google

pendant son séjour en Bourgogne et de lui donner des fêtes (1).

Dans le courant de la même année, le duc lui-même se transporta à Autun, accompagné de son fidèle bailli, afin d'y apaiser ou d'y prévenir quelques mouvements dont le roi avait été averti. En même temps, il délégua H. Aubriot afin de faire une enquête, de concert avec l'abbé de Saint-Etienne, au sujet de ses droits de justice souveraine qui lui étaient contestés par l'évêque d'Autun (2). Ce fut à la suite de ces informations que ce différend fut réglé par un arrêt du parlement de Paris.

---

(1) Dom Plancher, t. III, p. 17.

(2) Ibid., p. 17, cviii et suiv.

Ce fut sans doute à l'occasion de ce voyage que H. Aubriot, en qualité de chef de la noblesse, fit sa montre le 27 juillet 1366.

« C'est la monstre de Hugues Aubriot, bailli de Dijon et des gens d'armes de sa compagnie, receuz à Dijon le xxvii^e^ jour de juillet l'an mil cccLx et six.

« Premier lidiz bailliz, trois corssiers l'un morel pié devant et pié darrier blanc estellé, l'autre gris laboré et l'autre baucein estellé.

« Regnaulz de Turcennay, 1 roncin brun bay fandu, armez entier, etc. »

Suit une liste de 32 hommes d'armes parmi lesquels on rencontre des noms qui se reproduisent fréquemment dans les actes contemporains, tels que le Borgne de Saint-Hilaire, Pestot d'Etaules, Jean et Guillaume de Baissey.

Ce rôle se complète par plusieurs articles supplémentaires constatant la montre d'un certain nombre d'écuyers ou autres, accompagnés de leurs gens d'armes, qui se présentent successivement les 28, 29, 30, 31 juillet et 4 août suivant; ils sont au nombre de dix-neuf.

Le mandat de paiement qui accompagne le premier rôle est ainsi conçu :

« Jaques de Penecadic, chevalier, chambellan Mons. le duc de Bourg., lieutenant du Roy notre Sire en la province de Lyon et es citez et dyocèses de Rains, Laon, Troies, Chaalons et Soissons, et commis quant à ce dudit Mons. le duc, à Huet Hanon, trésourier de mondit seigneur, salut : « Nous nous envoions enclouse soubs nostre seel la monstre de Hugues Aubriot, bailli de Dijon, et des gens d'armes de sa compaignie receuz à Dijon le xxvii^e^ jour de juillet l'an mil

Digitized by Google

Les travaux publics rentraient jusqu'à un certain point dans la compétence du bailli. La ville de Dijon lui dut le pont Aubriot qui porta longtemps son nom. En 1362, à la suite des dévastations commises par les bretons et l'archiprêtre, les habitants de la ville de Nuits demandèrent au gouverneur de Bourgogne Henri de Bar, sire de Pierrefort, l'autorisation de construire une forteresse « où ils se pourront retraire et mettre en sauvetey... »

Les lettres patentes qui leur accordèrent leur demande, à la date du 20 janvier 1362, furent adressées à Hugues Aubriot, chargé de pourvoir à leur exécution, et la forteresse fut construite suivant le plan, avis et conseil de Jean de Villers, châtelain de Vergy (1).

Ainsi, pendant huit années, notre bailli se distingua à la fois par la vigueur de ses actes, l'énergie avec laquelle il attaqua les abus et défendit les droits de la justice souveraine, et par une activité qui suffisait aux devoirs multiples de sa charge. Il lui était réservé de déployer ses puissantes facultés sur un plus vaste théâtre.

CCCLX et six, pour tenir le Roy nostre Sire en la compaignie et soubz le gouvernement de mondit seigneur le duc, et vous mandons que audit bailli vous faciez prest et paiement des gaiges de lui et de sesdits gens d'armes en la manière que vous savez qu'il appartient. Donné l'an et le jour dessus. » (*Archives de la Côte-d'Or*, B. II, 746.)

(1) *Essai historique sur la ville de Nuits*, par H. VIENNE, p. 20. Aubriot possédait dans cette ville un meix et une maison. Il résulte d'un compte du commis du bailli de Dijon, que cette propriété fut vendue aux habitants de Nuits, par Aymonin de Saulx, neveu de l'ancien prévôt de Paris. (*Recueil Pincedé*, t. XXV, f° 642.) Quant à sa maison, il en fit don à Jean Blanchet dans son contrat de mariage en date du mois de juillet 1371.

Digitized by Google

II

Le roi Charles V entretenait des rapports trop fréquents avec son frère le duc Philippe-le-Hardi, pour ignorer les services que lui avait rendus Aubriot : le voyage que le duc de Bourgogne venait de faire à Autun avait été provoqué par le roi qui lui demanda, sans aucun doute, compte du résultat de sa démarche et de la mission qu'il avait confiée à son bailli de Dijon. Lorsque Charles V eut terminé la guerre de Bretagne et traité avec le roi de Navarre, en 1365, il s'appliqua au rétablissement de l'ordre dans les finances et dans le gouvernement intérieur du royaume. Il avait formé de grands projets pour l'assainissement et la police de la ville de Paris ; et lorsqu'il résolut de pourvoir à l'administration de cette grande cité, qui réclamait une main ferme et une activité incessante, il jeta les yeux sur Hugues Aubriot. A la fin de l'année 1367, il l'appela aux fonctions de prévôt de Paris (1).

---

(1) M. Leroux de Lincy a écrit dans sa savante notice sur Aubriot, qu'avant de lui donner cette charge, le roi l'avait enlevé à son office de bailli du Dijonnais dès l'année 1364 (p. 5). Il résulte au contraire des documents ci-dessus rappelés que Aubriot ne cessa ces fonctions qu'à la fin de l'année 1367. Pendant l'année 1364, notamment, il passait à Dijon des marchés pour le comte de Touraine ; au mois de juillet, il vendit, de concert avec son frère et sa sœur, une maison qui lui appartenait.

Dès le mois de juin, il prenait possession de la mairie de Dijon, et cette administration qu'il cumulait avec celle du bailliage, réclamait tous ses soins. Enfin on lit dans le compte de Dimanche de Vitel pour l'exercice 1365-1366 (B. 1424) : « De sire Hugues Aubriot, na-

Digitized by Google

A peine eut-il pris possession de cet office que dès le mois de septembre, le roi lui fit acheter une maison importante et lui fit don d'une somme de 1,500 francs d'or pour l'aider à la payer (1). Comme Aubriot avait fait de grandes dépenses pour venir s'établir à Paris, le roi lui donna une nouvelle gratification de 1,000 francs d'or dans le courant du mois de mars suivant.

A l'époque où le nouveau prévôt entrait en charge, cette magistrature avait acquis une importance qu'elle n'avait pas eue jusqu'alors. Avant l'avènement de Hugues-Capet, le prévôt de Paris était le délégué direct du duc de France et il exerçait dans sa capitale, la haute, moyenne et basse justice. Sous la troisième race, il était chef de la noblesse et commandait l'arrière-ban; « il siégeait de droit aux États généraux... son costume était le même que celui des pairs de France, etc... (2). » Il était le gardien naturel des priviléges de la bourgeoisie de Paris; ses attributions, en matière de police et l'administration, étaient à peu près sans limites. Après avoir été pendant la première moitié

---

guère bailli de Dijon, sur la fin de ses comptes, finiz au premier jour d'aoust 1387, pour convertir es ouvrages de Dijon et Argilli... etc. »

Dom Plancher rappelle en outre une décharge que lui donna le Duc de Bourgogne, à la date du 23 octobre 1366, de la garde du château de Dampierre. (T. II, p. 295.)

Enfin, il résulte d'un acte extrait du protocole de R. Poissenot (n° 48), que Olivier de Jussy délivra une sauvegarde au profit de Jacques de Granson, en qualité de garde et gouverneur du bailliage de Dijon, à la date du 10 octobre 1367.

(1) Cette maison était située rue de Jouy, non loin de la poterne Saint Paul. (Leroux de Lincy, p. 14.)

(2) LEROUX DE LINCY, p. 4.

Digitized by Google

du XIII[e] siècle donné en ferme, l'office de prévôt de Paris fut relevé par le roi saint Louis qui en fit une véritable magistrature.

Cependant, un pouvoir rival, celui du prévôt des marchands, s'était élevé sous Philippe-le-Bel et ses successeurs : à la faveur de l'anarchie qui suivit la bataille de Poitiers, Paris était devenu le siége d'un gouvernement démocratique, à la tête duquel avait été élevé Etienne Marcel, qui pendant plusieurs mois exerça une véritable dictature.

Charles V comprit combien il était nécessaire de restreindre l'autorité d'un magistrat populaire dont l'influence pendant les troubles pouvait devenir dangereuse. Il lui enleva une partie de ses attributions et confia au prévôt de Paris les travaux d'utilité générale.

Grâce à ces réformes, H. Aubriot était devenu, dans le sens le plus étendu, le chef de la justice civile et criminelle en première instance. Chargé de la sûreté et de la police de la ville, il avait toute l'autorité d'un préfet de police de nos jours ; du moment où les grands travaux qui allaient changer l'aspect de la capitale de Charles V étaient confiés à ses soins, les fonctions du nouveau prévôt devenaient celles qui depuis ont appartenu au préfet de la Seine, représentant officiel des intérêts de cette puissante cité.

Enfin, à cette époque, il y avait dans Paris une corporation investie de priviléges considérables, jalouse de ses droits, habile à les faire respecter, et capable, en cas de conflit, de tenir en échec, à

Digitized by Google

l'aide du personnel innombrable dont elle disposait, l'autorité royale elle-même. L'Université devait une partie de ses prérogatives aux bulles des Souverains-Pontifes. Elle avait été affranchie par Philippe-Auguste de la juridiction du prévôt. Bien que l'évêque de Paris fût le conservateur de ses priviléges, elle avait réussi à se soustraire à l'autorité du chancelier de la cathédrale, saint Louis avait interdit aux prélats d'excommunier les membres de l'Université quels qu'ils fussent. Elle se parait du titre de fille aînée du roi de France ; son protecteur, et le délégué du souverain, le prévôt de Paris, jurait, en entrant en charge, de défendre les priviléges de l'Université.

Non-seulement les maîtres et les gradués, mais encore les simples écoliers participaient à ses immunités. Cette jeunesse composée d'étudiants appartenant à toutes les nations de l'Europe, était fort indisciplinée, ils formaient une véritable armée toujours prête à venir en aide à ses chefs, non-seulement disposée par tempérament, mais intéressée à braver les règlements et à briser les entraves que l'autorité voulait opposer à ses habitudes turbulentes. En 1347, le recteur avait disputé le pas à l'archevêque d'Embrun dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois; dans la première partie du XIV^e^ siècle, l'évêque de Paris ayant fait emprisonner un simple écolier et lui ayant infligé une amende, l'Université appela de l'évêque au Pape et obtint la restitution de cette peine. Plusieurs fois les prévôts de Paris, que gênaient ces prérogatives, avaient essayé d'apporter des restrictions au serment qu'on

Digitized by Google

exigeait d'eux; mais ils s'étaient vus contraints de plier devant cette redoutable influence (1).

H. Aubriot qui devait un jour cruellement expier ses entreprises contre l'Université, voulut, en prenant possession de ses fonctions, revendiquer l'indépendance du pouvoir civil et s'affranchir des obligations que lui imposaient des statuts aussi impératifs. Il lui répugnait de renoncer à appliquer le droit commun aux écoliers, et de promettre, en cas de crime, de les renvoyer devant la juridiction ecclésiastique. Mais il dut se soumettre, comme l'avait fait son prédécesseur. Le 18 octobre 1367, il se rendit dans l'église des Bernardins et prêta le serment, non sans réserve toutefois; car, arrivé à l'article qui l'obligeait à respecter le domicile des étudiants, le nouveau prévôt jura de le suivre en tant que possible, sans dol et sans fraude (2).

L'année suivante vit naître entre l'Université et H. Aubriot des conflits que le temps ne fit qu'envenimer. Dans la nuit de Saint-Nicolas, quelques écoliers parcouraient les rues en chantant; le guet se jeta sur eux et les emmena au Châtelet. Dans cette bagarre, l'un des jeunes gens fut mortellement blessé et jeté dans la Seine. Le lendemain, le recteur porta plainte au roi; mais comme on ne put retrouver pour le moment le corps de ce malheu-

(1) Voir dans la notice précitée, la formule du serment, p. 18.

(2) Du Boulay. *Hist. de l'Université*, t. IV, p. 143, cité par Leroux de Lincy, p. 20.

Digitized by Google

reux que le courant avait entraîné, l'Université ne put obtenir aucune réparation (1).

Dans le courant du mois de septembre précédent, les compagnies qui avaient guerroyé en Espagne sous le prince de Galles et qui avaient traversé la France, s'étaient rapprochées de l'île de France. Afin de pourvoir à la sûreté de la capitale, le prévôt organisa une garde bourgeoise et y enrôla, malgré leurs réclamations, les suppôts de l'Université, enlumineurs, libraires, parcheminiers, ainsi que les étudiants. Mais sur la réclamation du recteur, le roi, par ses lettres patentes du 5 novembre suivant, fit défense au prévôt d'enrégimenter aucun des enfants de sa très-chère fille l'Université de Paris (2).

Ce premier échec ne découragea pas l'ardeur du zélé magistrat qui voulait assujettir ce corps rebelle aux obligations de la loi commune ; il ne pouvait tolérer que les hôtes indisciplinés du pays latin portassent le trouble dans la cité : ils sortaient pendant la nuit de leur quartier, forçaient la porte du petit pont, et se livraient à toutes sortes de désordres. Afin de rendre ces excès moins dangereux, le prévôt de Paris commença par interdire aux étudiants de se promener en groupes dans la ville et d'assister à aucune solennité, armés d'épées ou de couteaux (1369). Ce règlement paraît n'avoir suscité aucune opposition sérieuse. Il fit construire enfin à la tête du pont une forteresse en pierre, appelée

(1) *Continuatio chronici G de Nangiaco*, t. II, p. 375. (Edition Géraud.)

(2) L. DE LINCY, p. 21.

Digitized by Google

depuis le Petit-Châtelet, où furent ménagées des cellules destinées à renfermer les perturbateurs. Il donna par dérision à ces lieux de détention les noms des rues du *Fouarre* et du *Clos-Bruneau* qui, sur la rive gauche, étaient principalement habitées par les écoliers (1).

Du reste, les priviléges de l'Université n'étaient pas les seuls que Aubriot prétendît supprimer dans l'intérêt de l'ordre public. En 1369, il obtint du roi une ordonnance qui enlevait aux chambellans et aux officiers des princes du sang la connaissance des délits commis par les gens de leurs hôtels, pour l'attribuer au prévôt. D'un autre côté, plusieurs grands officiers de la couronne avaient obtenu ou s'étaient attribué une sorte de juridiction sur certains corps de métiers : le grand chambrier sur les marchands et courtiers de meubles et habits ; le grand panetier sur les boulangers ; le grand bouteiller sur les marchands de vin. Le parlement avait rendu des arrêts afin de maintenir au profit du prévôt un droit de contrôle et de juridiction supérieur. Mais ce mélange d'attributions donnait lieu à des conflits fréquents. H. Aubriot revendiqua plus énergiquement que ne l'avaient fait ses prédécesseurs, la surveillance des corps de métiers au mois de juillet 1372. Charles V homologua un règlement préparé par deux conseillers et son prévôt, portant

(1) Cette circonstance est rappelée dans une complainte en vers qui, après la disgrâce de H. Aubriot, fut sans doute composée par quelqu'un de ceux qui avaient eu le plus à se plaindre de sa sévérité. (Ibid., p. 8.)

Digitized by Google

que les boulangers seraient soumis à la visite de ce magistrat et de son lieutenant, et que le grand panetier aurait le même droit, mais à la condition de faire son rapport au prévôt. Au mois de septembre, fut publiée une autre ordonnance portant que tous les métiers, vivres et marchandises, ne seront visités que par le prévôt ou par ses commis à ce députés, avec défense à tous autres de s'en mêler, nonobstant tous priviléges ou lettres impétrés au contraire (1).

Du reste, ces querelles ne détournaient pas H. Aubriot de ses hautes fonctions judiciaires. Il venait d'entrer en charge, lorsqu'un crime odieux fut commis par un personnage en crédit, et donna au nouveau prévôt l'occasion d'appliquer la loi avec vigueur. Richard de Beaumont était allé à Milan auprès de Galéas Visconti et lui avait présenté une lettre scellée du scel contrefait du roi de France, au nom duquel il avait emprunté du podestat une somme importante. Longtemps après, ce prince crut devoir réclamer ce prêt aux ambassadeurs de Charles V qui se rendaient à Rome. Lorsqu'on voulut éclaircir l'affaire, Richard de Beaumont imputa le faux à Guillaume d'Harcourt qui fut emprisonné au Temple. Interrogé par Aubriot, il nia le fait : il offrait d'ailleurs de combattre en champ-clos son accusateur, *comme gentils et noble,* suivant la coutume de France. De son côté, Richard de Beau-

(1) DELAMARRE, *Traité de la police*, t. II, p. 181, 166. J'ai trouvé dans ce recueil divers renseignements qui ne se trouvent pas dans la savante notice de M. L. de Lincy.

Digitized by Google

mont déposa son gage et accepta cette épreuve. Mais Aubriot avait démêlé la vérité et s'était convaincu de la culpabilité de Richard; il jugea conformément aux principes établis par le roi saint Louis, suivant lesquels, le crime étant une fois prouvé par la voie de l'enquête, il n'y avait pas lieu d'autoriser le duel. Si au contraire le combat judiciaire eût été permis, les amis des parties auraient pu arranger l'affaire et l'impunité aurait été assurée au coupable. Richard de Beaumont fut condamné à avoir la tête tranchée : il avoua son crime et la sentence fut exécutée (1).

En 1374, Aubriot mérita par un nouvel acte de vigueur le renom d'*âpre justicier* que lui donne le chroniqueur.

Un homme d'armes nommé Jean-le-Bigot, commandait une compagnie de cent routiers sous l'amiral de France, Jean de Vienne : la plus grande partie de ses hommes ayant été licenciée, leur chef se mit à la tête d'une troupe de près de quatre cents partisans, et annonça l'intention d'aller guerroyer en Lorraine. Cette bande indisciplinée ravageait le pays. Le roi chargea du Guesclin et son fidèle prévôt de poursuivre les pillards : le Bigot, que ses services avaient fait apprécier du connétable, fut averti sous main; il se sépara de sa troupe et rentra en grâce. H. Aubriot dirigea avec habileté cette petite expédition militaire, dispersa le reste de la

(1) *Chronique des quatre premiers Valois*, p. 250.

Digitized by Google

bande et s'empara d'un certain nombre de ces malfaiteurs qui furent exécutés à Montfaucon (1).

Ces actes ne sortaient pas de ses attributions judiciaires; il en est d'autres qui ont donné à son administration un éclat particulier et justifient les honneurs posthumes que la ville de Paris a rendus au prévôt de Charles V.

Il est difficile de se représenter aujourd'hui l'immoralité, le désordre et l'anarchie qui infestaient la ville de Paris, pendant la plus grande partie de ce siècle. Ses rues malpropres étaient de véritables coupe-gorge : les routiers y avaient apporté les habitudes de pillage qu'ils pratiquaient en grand dans les campagnes. Les lieux publics étaient devenus des repaires dangereux où les voleurs, les femmes de mauvaise vie et les escrocs exerçaient pêle-mêle des industries sans nom. Aubriot créa toute une législation réglementaire destinée à mettre un frein à tant de désordres. Nous avons rendu compte des efforts qu'il fit afin de prévenir les incursions à main armée des étudiants, et de les enrôler dans la garde bourgeoise : il réglementa le droit de port d'armes, il poursuivit les vagabonds, les força de travailler, moyennant salaire, aux fortifications de Paris. Il assura l'approvisionnement des marchés, organisa la police des halles, dressa le rôle des métiers qui devaient s'y rendre le vendredi et le samedi. Il réglementa le commerce de la

(1) Ibid., p. 251. Charles V le créa chevalier, à la suite de cette campagne. Il portait de gueules à la molette d'éperon à huit raiz au chef de Bourgogne ancien.

Digitized by Google

laine, celui des merciers, des pelletiers, des chaudronniers, des cordiers, des selliers et des couteliers. Il réforma le commerce du poisson et celui de la boucherie qui fut l'objet de plusieurs ordonnances, revendiqua pour lui et pour ses agents la visite des vivres et marchandises dans la ville et dans la banlieue. Les tavernes durent être fermées après le couvre-feu : il soumit à une surveillance particulière les autres lieux publics, les jeux de hasard, les femmes de mauvaise vie (1). Il se fit rendre compte par les chirurgiens des noms des blessés auxquels ils donnaient des soins. Il réforma la geôle du Châtelet, fit réduire le nombre des sergents à cheval ; il décida que les commissaires signeraient leurs informations, les remettraient au greffe et ne toucheraient aucun salaire pour celles auxquelles ils procéderaient d'office. Il fit refaire le pavé des principales rues, il en perça de nouvelles et dégagea les abords du Châtelet en abattant une partie des dépendances de la grande boucherie. On lui doit enfin les premiers égouts destinés à conduire les eaux stagnantes dans la Seine et dans les fossés des remparts.

Mais ces travaux secondaires d'assainissement ne sont qu'une faible partie de ceux qu'il exécuta sous l'impulsion et avec les encouragements du roi. Charles V profita des ressources qu'il dut à la sage économie de ses finances pour renouveler l'aspect de sa capitale. Si l'on en croit le moine de

(1) Voir à ce sujet l'épisode de la femme Agnès Piedeleu, dont M. L. de Lincy a rendu compte, p. 10.

Digitized by Google

Saint-Denis, il mit à la disposition de son prévôt de Paris le tiers de ses revenus pour être appliqués à d'immenses entreprises d'utilité publique. Pendant les quatre premières années de son administration, Aubriot fit achever la muraille qui défendait le côté nord de la ville depuis la Bastille Saint-Antoine jusqu'aux Tuileries, et fit creuser en avant et en arrière de larges fossés. Le mur d'enceinte de la rive gauche fut exhaussé, les portes qui donnaient accès dans le quartier de l'Université furent rétablies. Il fit creuser le port au Foin, le port de Bièvre, ceux du Petit-Pont, de la place Maubert et du Couvent des Augustins. Il fit construire ou réparer quatre ponts; le pont Saint-Michel coûta, dit-on, des sommes énormes. Mais le monument le plus considérable auquel il attacha son nom, fut cette formidable citadelle de la Bastille qui devait compléter le système des fortifications achevées par ses soins. Il était urgent de protéger le cours de la Seine de ce côté, et d'assurer aux défenseurs de la ville en cas de péril extrême, un abri sûr contre les efforts des assaillants. Cette énorme construction, dont la première pierre fut posée le 22 avril 1370, fut terminée comme par enchantement en moins de deux années.

Il était difficile de mieux répondre aux vues du souverain : aussi Charles V avait-il accordé à son prévôt une confiance sans bornes. Il le traitait avec une bonté qu'il ne témoignait sans doute pas à tous ses favoris avec le même abandon, puisqu'elle a été remarquée par les contemporains. L'honnête moine de Saint-Denis, qui se montre fort hostile à

Digitized by Google

H. Aubriot, suppose qu'il était surtout habile courtisan; qu'il avait su se concilier l'amitié des grands en leur faisant des présents, et qu'en revanche ceux-ci le recommandaient aux bonnes grâces du roi. « Tantôt, dit cet historien, on voyait le roi appuyé sur son épaule lui parler à l'oreille, tantôt on le voyait tirer à quartier pour l'entretenir, et on observoit qu'il étoit de tous les conseils publics et privez... (1). »

Est-il nécessaire de faire remarquer que l'activité et le zèle que H. Aubriot déployait dans l'exercice de ses fonctions suffisent pour justifier ces faveurs, et qu'il est invraisemblable de supposer qu'un prince aussi éclairé que Charles V ait été dupe d'une intrigue qui aurait duré dix ans? D'ailleurs, le même chroniqueur ajoute avec une rare bonne foi : « Par cette belle et utile police, il ne pouvoit qu'il ne gagnât les bonnes grâces du roy et l'amour du peuple, et en effet, il en auroit tousjours esté craint et aymé, s'il n'y eut eu moins de vertu que de politique dans sa conduite. » Puis, il termine ce portrait, en lui reprochant son impiété et ses mœurs relâchées.

Aubriot aimait le faste; le roi lui avait, à plusieurs reprises, donné des gratifications, et il en profitait en se montrant libéral et magnifique dans ses dépenses. Il ne montait que de beaux chevaux, il aimait à se faire escorter par de nombreux sergents; son hôtel était richement meublé; il aimait les oi-

(1) Liv. I, chap. XIII.

Digitized by Google

seaux rares; la volière où il les nourrissait est citée dans les documents contemporains à côté de celle de l'hôtel Saint-Paul (1). Son luxe et ses richesses lui firent des envieux, et des historiens modernes ont supposé que ces inimitiés furent une des causes principales de la disgrâce éclatante qui devait terminer cette brillante carrière. Mais elle doit être attribuée en même temps aux hostilités qu'il s'était attirées en s'attaquant imprudemment à l'Université et à l'autorité ecclésiastique. Un procès qu'il eut avec les religieux de Saint-Denis, en 1375, et qu'il perdit, nous fournit un exemple du peu de ménagements qu'il avait pour les intérêts particuliers, lorsque l'intérêt public lui paraissait en commander le sacrifice.

L'abbaye de Saint-Denis avait sur la Seine, à la hauteur de Neuilly, un bac dont le produit pouvait s'élever à cent sous par semaine. C'était une sorte de pont volant dont le prévôt jugea à propos de s'emparer, pour remplacer momentanément, au profit de la population de Paris, le grand pont qui s'était rompu. Aubriot fut assigné à cette occasion devant le parlement de Paris : les religieux se plaignaient du dommage que leur causait la privation de leur bac et des dégradations auxquelles il était exposé. Le prévôt répondait qu'il avait agi dans un intérêt public et offrait d'ailleurs de restituer le bac en bon état, aussitôt qu'il ne serait plus nécessaire aux habitants. Le Parlement décida qu'il en ferait

(1) Voir la note publiée par M. Leroux de Lincy, p. 15.

Digitized by Google

la restitution dans un bref délai et qu'il tiendrait compte aux religieux des dommages-intérêts (1).

H. Aubriot, disaient enfin ses ennemis, faisait profession d'irréligion et affichait son mépris pour les sacrements; il avait conseillé au roi de dépouiller l'Eglise de ses grands biens. Sa conduite étrange pendant les obsèques de Charles V mit le comble à l'irritation de l'Université.

Ce prince était mort le 16 septembre 1380, dans son château de Beauté-sur-Marne. Son corps fut apporté à l'abbaye Saint-Antoine, pour être de là conduit avec les solennités d'usage à l'église Notre-Dame de Paris. Les dignitaires de l'Église et de l'Université devaient faire partie du cortége; le recteur prétendit qu'il devait prendre rang à côté de l'évêque de Paris, « au plus près du corps du roi, devant le chapitre de Notre-Dame et celui de la Sainte-Chapelle. » H. Aubriot s'y opposa et porta même la main sur le recteur, en se raillant de ses prétentions. Les sergents du prévôt se ruèrent sur les dignitaires de l'Université qui prirent la fuite : quelques-uns furent frappés ou blessés, ou s'échappèrent en passant la Seine à la nage; d'autres furent dépouillés de leurs chapes, de leurs manteaux ou de leurs bourses. Plusieurs suppôts de l'Université furent arrêtés et renfermés au Châtelet. L'intervention du duc d'Anjou fut nécessaire pour mettre un terme à cette scène étrange de désordre et de violence. Le lendemain, une députation étant venue réclamer

(1) Félibien, *Hist. de la ville de Paris*, t. IV, p. 531.

Digitized by Google

la chape du recteur, Aubriot ne lui répondit que par des injures et des railleries.

Enfin, le mardi suivant, comme les délégués de l'Université s'étaient réunis au cortége qui conduisait le corps du roi à l'abbaye de Saint-Denis, le fougueux prévôt interpella les clercs dans les termes les plus grossiers : « Estes vous revenuz de par le diable ! je renie Dieu ! si vous mouvez et ne passez, serez si bien battus que diables vous emporteront ! » En même temps, ses sergents les dispersèrent à coups de bois de lances. L'Université porta plainte au Parlement, un arrêt ordonna au prévôt de relaxer les prisonniers et d'indemniser les clercs qui avaient été ainsi maltraités (1).

A partir de ce moment, le crédit du prévôt de Paris fut singulièrement ébranlé. L'anarchie qui dura presque sans interruption pendant le règne de Charles VI, commença aussitôt après la mort de son prédécesseur. Quelque féconde que soit l'histoire de notre temps en catastrophes de tout genre, aucune révolution ne peut nous donner l'idée des drames politiques qui ont rempli le XIV^e^ et le XV^e^ siècle.

A cette époque, les institutions et l'esprit public n'étaient pas assez forts pour sauvegarder l'ordre général et les intérêts particuliers : la mort du souverain était un mal sans remède, lorsqu'il ne lais-

(1) Voir la requête citée par M. Leroux de Lincy, et publiée par M. Jourdain, dans son recueil de textes pour servir à l'histoire de l'Université.

Digitized by Google

sait pas un successeur assez fort pour tenir en bride les passions toujours prêtes à se déchaîner. Le roi seul, en effet, et ses conseillers les plus immédiats se préoccupaient de la chose publique : au-dessous de lui, la société était divisée en corporations plus ou moins puissantes, qui ne cherchaient qu'à étendre ou à conserver leurs prérogatives, sans s'arrêter devant les droits d'autrui. Ces diverses puissances ne se montraient disposées à servir les intérêts généraux, qu'autant qu'elles y trouvaient leurs avantages. Malheur à l'homme qui, comme H. Aubriot, entrait en lutte avec ces privilégiés : si l'appui sur lequel il comptait venait à disparaître, il tombait avec lui, victime des haines et des rivalités qu'il s'était attirées. En lisant les annales contemporaines, on se croirait transporté dans un monde extraordinaire, habité par des hommes étrangers aux plus vulgaires notions de la morale qui font aujourd'hui la règle des esprits les plus divisés.

Il est inouï en effet qu'après un règne aussi prospère que l'avait été celui de Charles V, quelques années aient suffi pour désorganiser le gouvernement et ramener la France trente ans en arrière. Et d'abord, les dispositions prises par le feu roi pour l'administration du royaume pendant la minorité de son fils, en multipliant les garanties, eurent pour effet d'affaiblir et de diviser l'autorité souveraine. Il avait fait fixer la majorité du dauphin à quatorze ans, mais ce prince n'en avait que douze, à la mort de son père. Charles V avait désigné le duc d'Anjou, le plus âgé de ses frères, pour administrateur

Digitized by Google

du royaume, mais sans lui accorder positivement la régence. Par une autre ordonnance, il avait laissé la tutelle de ses enfants à la reine; il lui avait confié en même temps la garde du royaume, et lui avait adjoint le duc de Bourgogne et le duc de Bourbon, frère de cette princesse. Enfin il avait associé au gouvernement un conseil de régence composé de trente-neuf notables personnages, prélats, hommes de guerre ou magistrats.

Mais à peine le roi eut-il fermé les yeux que le duc d'Anjou s'empara du pouvoir, prit le titre de régent et fit rendre par le Parlement un arrêt qui déclarait la majorité de Charles VI (le 2 octobre 1380). Il destitua aussitôt les principaux membres du conseil et les remplaça par ses créatures. Cependant ses frères, justement jaloux d'une autorité ainsi usurpée, réussirent à limiter son pouvoir au moyen d'un arbitrage qui fut accepté par le régent; il fut convenu que le gouvernement appartiendrait aux quatre oncles du roi, avec l'assistance d'un conseil composé de douze personnes sous la présidence du duc d'Anjou.

Malheureusement, pendant les six semaines qui s'écoulèrent avant le sacre du roi, le régent eut le temps de ruiner les finances. Il se fit livrer par Philippe de Savoisy les trésors accumulés à Melun par Charles V, et les dissipa dans une expédition désastreuse qu'il entreprit dans le royaume de Naples. L'épuisement du trésor rendit nécessaire l'établissement de nouveaux impôts, qui fut l'occasion d'un soulèvement général. Le souvenir des désastres passés, des exactions et de l'anarchie dont elles

Digitized by Google

avaient souffert, disposait en effet les populations à s'armer afin de se préserver des misères qui les avaient accablées. L'irritation était d'autant plus vive que le feu roi avait, disait-on, abrogé au moment de mourir les impôts les plus lourds, et que, loin de profiter de ce soulagement, le peuple voyait s'aggraver ses charges, par suite des dilapidations des princes. Deux cents hommes entraînèrent le prévôt des marchands au Palais et l'obligèrent à demander au régent l'abrogation des nouveaux subsides. Le duc d'Anjou ajourna sa réponse jusqu'au retour du jeune roi que l'on avait conduit à Reims pour le faire sacrer.

Charles VI était à peine rentré à Paris que le peuple se souleva de nouveau : ses délégués furent reçus au Palais par le duc d'Anjou et le chancelier qui obtinrent un répit de vingt-quatre heures. Le conseil de régence fut d'avis de céder : on promit aux insurgés que l'édit qui supprimait les droits d'entrée et de sortie sur les denrées serait publié le lendemain. En même temps, rapporte le moine de Saint-Denis, quelques grands, obérés de dettes, insinuèrent que la ruine de l'État devait être attribuée aux juifs et excitèrent la populace contre ces malheureux. Lorsqu'on fit la publication de l'édit, la foule se précipita dans une rue habitée par les juifs qui y vivaient sous la sauvegarde du roi, pilla leurs maisons et se mit à les massacrer. Un certain nombre se réfugia dans le Châtelet où ils furent recueillis par H. Aubriot. Quelques juives, qui avaient échappé à la mort, se virent arracher leurs enfants que l'on conduisit aux églises pour les baptiser. Mais

Digitized by Google

le prévôt de Paris eut assez d'énergie pour résister à ces coupables entraînements ; il fit rendre les enfants à leurs mères et s'exposa ainsi au reproche qui lui fut si fatal d'avoir favorisé le judaïsme et méprisé les sacrements de l'Église.

Ce soupçon d'hérésie fut en effet réuni aux autres griefs qui servirent de texte à l'Université pour justifier l'accusation portée contre H. Aubriot, dans les premiers mois de l'année 1381. Les voies de fait dont il s'était rendu coupable contre le recteur et ses suppôts, n'auraient sans doute pas suffi pour justifier une poursuite devant l'autorité ecclésiastique, puisque sa conduite avait été précédemment dénoncée au Parlement, et qu'un arrêt avait fait droit aux réclamations des dignitaires outragés. Si l'Université n'était pas complétement satisfaite, il semblait difficile de revenir sur des faits passés qui avaient fait l'objet d'une décision souveraine. Aussi les historiens ont-ils essayé d'expliquer d'une autre manière comment cette vindicative corporation put se croire autorisée à susciter une nouvelle poursuite contre le prévôt qui avait foulé aux pieds ses priviléges.

M. Michelet a supposé que les princes, voulant donner un aliment aux fureurs populaires, leur avaient livré en pâture, en la personne de H. Aubriot, un de leurs ennemis. Ils avaient leurs raisons : ce riche particulier avait prêté de l'argent à plus d'un grand seigneur qui se trouvait quitte s'il était perdu... (1).

(1) *Hist. de France*, t. v.

Digitized by Google

Aucun indice sérieux ne justifie une pareille explication. H. Aubriot possédait, il est vrai, une grande fortune; il comptait peut-être parmi ses débiteurs de puissants personnages. Mais il avait des protecteurs encore plus puissants : Juvénal des Ursins dit positivement qu'il avait été fait prévôt par le crédit du duc d'Anjou (1). Nous savons qu'il avait rendu des services signalés au duc de Bourgogne qui l'avait certainement recommandé à Charles V, et qui n'avait aucune raison de lui retirer son patronage. Or, au moment où l'ancien bailli du Dijonnais succomba, le Duc de Bourgogne et son frère disposaient en maîtres de Paris; et d'ailleurs ces deux princes auraient bien mal choisi leur victime, en sacrifiant un homme énergique et dévoué, seul capable peut-être alors de maintenir l'ordre dans une capitale en effervescence. Ce prévôt aux allures familières, qui malmenait les clercs et affectait de parler la langue des halles, était, au fond, aimé du peuple qui voulut, quelques mois plus tard, le prendre pour chef. Enfin, nous reconnaîtrons bientôt que, loin de hâter sa perte, les princes employèrent leur crédit pour le sauver.

Une circonstance qui n'a pas été signalée par les biographes, a pu mettre le comble à l'irritation de l'Université et la décider à intenter contre H. Aubriot une accusation capitale. On sait qu'à cette époque, l'Église était cruellement divisée : en 1378, les cardinaux français, après avoir favorisé l'élection

(1) « H. Aubriot, natif de Bourgogne, lequel, par le moyen du duc d'Anjou, feut faict prévost de Paris, etc. »

Digitized by Google

du pape Urbain VI, avaient ensuite porté leurs suffrages sur Clément VII qui fut forcé de se réfugier à Avignon. L'Université, après avoir hésité à se prononcer, se montra bientôt très hostile au nouveau pape qui livrait à ses cardinaux les plus riches bénéfices du royaume et tenait peu de compte des besoins et de la discipline de l'Église. Elle proposait la réunion d'un conseil général pour régler le différend entre Urbain VI et Clément VII : cette grave question devint le sujet des discussions de l'école ; maître Jean Ronce, d'Abbeville, fut choisi pour faire des remontrances au roi.

Cependant le duc d'Anjou qui était favorable au pape Clément, se montra fort irrité de cette démarche et résolut d'intimider par un exemple les auteurs d'une proposition qui lui était odieuse. Il envoya la nuit des sergents à la maison de Jean Ronce : ils forcèrent la porte de sa chambre, l'arrachèrent de son lit et le traînèrent comme un criminel dans les prisons du Châtelet. Un pareil acte ne put être exécuté sans le concours de H. Aubriot, qui avait le gouvernement du Châtelet et qui prêta sans doute ses sergents pour ce coup de main (1).

Telle fut vraisemblablement l'occasion qui détermina l'Université à exercer des représailles contre le prévôt de Paris. On avait procédé préalablement à une enquête sur ses mœurs qui passaient pour fort relâchées. On prétendait notamment qu'il délaissait sa femme pour entretenir un commerce hon-

(1) V. *Religieux de Saint-Denis*, liv. I.

Digitized by Google

teux avec des juives (1). Enfin, il fut cité et accusé du crime d'hérésie devant le tribunal de l'évêque de Paris par l'inquisiteur de la foi, frère Jacques de Morey, jacobin. Il se laissa juger par contumace : il fut déclaré excommunié et la sentence fut publiée dans toutes les églises. Persuadé qu'il aurait facilement raison de cette condamnation, fort de l'appui de ses protecteurs, Aubriot se présenta enfin devant le tribunal de l'évêque qui le fit incarcérer. Les ducs d'Anjou et de Bourgogne intercédèrent vainement en sa faveur; l'amiral de France Jean de Vienne ne recula pas devant les menaces : tout ce qu'ils purent obtenir fut que leur protégé ne serait pas condamné au bûcher. Le 17 mai 1381, le malheureux prévôt fut amené sur un échafaud dressé devant l'église Notre-Dame, et là, sans chaperon, en chemise, à genoux, un cierge à la main, il entendit la lecture de sa sentence : puis il demanda l'absolution de ses péchés et de ses hérésies; enfin l'évêque, revêtu de ses vêtements sacerdotaux, « le « condamna à faire pénitence perpétuelle, au pain « de tristesse et à l'eau de douleur, comme fau- « teur de l'infidélité judaïque et contempteur de « notre religion, comme hérétique croyant et dog- « matisant en hérésie (2). »

Les malheurs de H. Aubriot produisirent une profonde impression dans l'opinion publique : de jeunes étudiants sans doute, de ceux pour lesquels l'ancien prévôt avait eu si peu de ménagements,

(1) *Chronique des Valois*, p. 294; JUVÉNAL DES URSINS, etc.
(2) *Religieux de Saint-Denis.*

Digitized by Google

composèrent une complainte en trente-deux couplets, dans lesquels sont passés en revue son luxe, son crédit près du grand roi Charles, ses mauvaises mœurs, son mépris pour les clercs. C'est un acte d'accusation dans les règles : il y est même question d'une tentative de corruption qu'il aurait pratiquée en faisant offrir de l'argent à l'official. Mais, ajoute la chanson :

« Mais le vaillant juge et loyal
« T'a mis en prison sans poursuite... (2). »

Cependant, il paraît que la rigueur de sa condamnation fut singulièrement adoucie : « on lui « donna pour prison, dit un document contempo- « rain, le plus beau lieu de la tour de la maison « épiscopale, » où il resta détenu pendant dix mois.

Durant sa captivité, les troubles occasionnés par la mauvaise administration du duc d'Anjou recommencèrent. Ce prince voulait arriver au rétablissement des impôts qui avaient été supprimés l'année précédente : il employa sans succès Pierre de Villiers et l'avocat général Jean Desmarets à faire accepter cette mesure odieuse par la bourgeoisie. Ces ouvertures donnèrent l'éveil : les plus déterminés s'emparèrent des portes, tendirent des chaînes et firent garder les entrées de la capitale. Un soulèvement du peuple de Rouen qui s'insurgea contre les receveurs des impôts engagea le régent à différer le coup d'État qu'il préparait. Il employa plus de trois mois en négociations : n'ayant pu réussir à rallier

(2) V. ce texte dans le recueil des chants historiques français (1re série), publié par Ler. de Lincy.

Digitized by Google

les esprits, il mit secrètement les impôts en adjudication ; lorsqu'il eut trouvé des fermiers, il fallut imaginer un expédient pour faire publier le rétablissement de ces odieuses perceptions. Enfin, le 28 février 1382, un homme à cheval vint à la halle, rassembla la foule, en criant qu'on avait volé la vaisselle du roi ; puis il piqua des deux, en jetant à la multitude étonnée la fatale nouvelle.

Le lendemain, lorsque les fermiers se présentèrent pour percevoir les droits sur les denrées mises en vente, tout était prêt pour un soulèvement. L'un d'eux réclama l'impôt à une femme qui demandait du cresson ; il fut assommé. Ce fut le signal de l'émeute ; l'hôtel de ville fut pillé et l'arsenal forcé : on y prit les maillets de plomb que H. Aubriot avait fait fabriquer pour armer la population, en prévision d'une incursion des Anglais. Les émeutiers, dit le moine de Saint-Denis, les essayèrent sur la tête des collecteurs. Le prévôt de Paris, l'évêque et les principaux bourgeois prirent la fuite.

Le peuple, maître de la ville, n'oublia pas son ancien prévôt : au milieu d'une de ces crises où la passion ne connaît aucun frein, où l'instinct aveugle est son seul guide, cette foule cherchait un chef, et son choix s'arrêta sur ce rude justicier qui s'était fait connaître par une administration vigilante et impartiale. Elle se porta aux prisons de l'évêché où elle savait que H. Aubriot était renfermé. Il était loin de s'attendre aux faveurs de l'émeute et il est probable que si, dans ce moment critique, il eût encore été investi de ses anciennes fonctions, il aurait agi avec vigueur pour rétablir l'ordre. Averti

Digitized by Google

de l'arrivée de ceux qui voulaient le délivrer, il s'arma d'une hache, soit pour défendre sa vie, soit pour repousser les offres de ses dangereux libérateurs. Mais le geôlier lui fit comprendre que toute tentative de résistance était inutile ; il se laissa emmener ; les révoltés le mirent à cheval et le conduisirent à son hôtel, annonçant qu'ils feraient de lui leur capitaine. Il devait, pour obtempérer au désir des conjurés, s'emparer des confluents de la Seine, de la Marne et de l'Oise, afin de défendre Paris contre les troupes royales (1). Mais, pendant la nuit, il réussit à s'échapper, traversa la Seine dans un bac et s'enfuit en Bourgogne (2).

Cet épisode ne permet-il pas de porter sur le rôle de H. Aubriot et sur l'ensemble de sa vie un jugement décisif? Ce témoignage singulier de l'affection du peuple de Paris pour son ancien prévôt est un des événements les plus singuliers de ces temps désastreux. La physionomie de cet homme remarquable se présente à nous dans le cadre qui lui convient le mieux. Il a l'énergie, les passions, les vices mêmes de son époque ; son zèle pour le bien public, son goût pour l'action ne connaissent aucune règle, aucun obstacle ; il poursuit son but avec une rigueur inflexible, et ne recule pas devant la violence. Il foule aux pieds les priviléges de l'Université ; il courbe sous le niveau de la loi commune les laïques et les clercs ; il maltraite les étu-

(1) V. Du Haillan, *De l'estat des affaires en France*, liv. II.

(2) V. le document cité par M. le baron Pichon (*Ménagier de Paris*, introduction, p. XIX, note 6).

Digitized by Google

diants et raille impitoyablement ses adversaires. Fort de son crédit, il ne connaît ni la modération dans le succès, ni les ménagements que comporte l'exercice de l'autorité. En revanche, le jour où il se trouve le plus faible, il est traité avec la même rigueur; ses ennemis abusent de tous leurs avantages, ils vont chercher dans sa vie privée des actes inconsidérés, des propos imprudents, pour improviser contre lui une accusation d'hérésie. La protection qu'il avait accordée aux juifs, l'un des actes les plus louables de sa vie publique, devient un des griefs qui servent le mieux les rancunes de ses adversaires. La catastrophe qui termine sa carrière est en même temps l'un des symptômes qui inaugurent l'époque la plus désastreuse de notre histoire. Pendant qu'il est en prison, l'anarchie recommence, le duc d'Anjou se prépare à dissiper, dans une expédition fatale, les trésors réunis par Charles V; les troupes mal payées se débandent, le duc de Berri se dispose à piller le Languedoc; le duc de Bourgogne, enfin, est sur le point d'entraîner le roi à sa suite et de se servir des forces de la France pour écraser la Flandre dans l'intérêt de son beau-père...

Devenu libre, Aubriot se tint à l'écart et ne chercha sans doute qu'à se faire oublier. Il était trop sage pour se faire chef de parti : parmi la foule qui le délivra, il se trouvait plus d'un perturbateur qui avait eu quelque compte à régler avec l'ancien prévôt. Il lui répugnait évidemment de faire cause commune avec la populace. Mais du moins, en s'éloignant de cette capitale qui devait tant à son administra-

Digitized by Google

tion, il s'était acquis des droits éternels à sa reconnaissance et il y laissait un nom populaire.

Il résulte d'un document contemporain qu'il passa d'abord quelques jours à Mussy-la-Fosse, en Auxois, puis à Mâcon où le retint une maladie. De là, il se serait rendu à Avignon afin de solliciter son absolution du pape Clément VII, ce pontife que l'Université refusait de reconnaître, et qui dut se montrer favorablement prévenu en faveur de H. Aubriot. Le château de Sommières lui aurait ensuite été assigné pour résidence.

Quelques rares mentions, relevées dans les actes de notaires, nous permettent de suivre sa trace de loin en loin. Nous savons que, dans le courant du mois de juillet 1381, sa femme Marguerite de Pommart se trouvait à Dijon (1).

Il est possible que, par suite de l'excommunication qui l'avait frappé, ses biens aient été placés sous le séquestre (2). En fait, la moitié des proprié-

---

(1) Les termes ambigus de ce texte pourraient aussi faire supposer que H. Aubriot lui-même y était également : « Guillaume, filz Richardot, de Dampierre-en-Auxois, demorant à Dijon, doit à dame Marguerite de Pommart, femme Mess. H. Aubriot, chevalier, *demorant à Dijon*, trois fr. d'or, etc. pour vendue de ung thoreaul... etc.» Protoc. d'Aub. de Saulxurete (n° 69). Dans tous les cas, nous savons, par un acte du mois de mai de l'année 1379, que Marguerite de Pommart se trouvait à Dijon à cette époque. Elle y figure comme épouse du prévôt de Paris et donne quittance à un particulier de Dijon, des termes échus de la location du péage de cette ville. (Même protocole.) Doit-on conclure de cette circonstance qu'elle était séparée de son mari, qui, au dire du moine de Saint-Denis, l'abandonnait pour vivre avec d'autres femmes ?

(2) Peut-être aussi cette saisie avait-elle eu lieu pour le compte du roi de France qui se trouvait créancier de l'ancien prévôt de Paris d'une somme de 600 livres. On lit en effet dans une transaction passée entre Guillaume de Saulx (fils de Jean de Saulx et de Marie Au-

Digitized by Google

tés qu'il possédait dans la ville et banlieue de Dijon était administrée, pour le compte du duc de Bourgogne, par le châtelain de Lantenay qui traitait en qualité de mandataire avec les tiers, au nom de H. Aubriot et de son neveu Aymonin, de Saulx. Au mois de mars 1384, il loue, à ce titre, un jardin appelé le Curtil de la Prévôté, situé à Dijon devant le monastère des Jacobins (1).

De son côté sa femme paraît avoir mis un cer-

---

briot,) et Jean de Saulx, sire du Meix, son neveu, la clause suivante: « Item et aussi je demeure quictes envers mon dit nepveur, tant de certaine debte de six cents francs dehue au Roy par feu Mess. Hugues Aubriot, qui avoit receuz oultre ses gaiges, pour laquelle la terre de Bouze de mondit nepveur a naguères esté vendue, de laquelle somme j'en devoye la moitié... » (Acte du 8 janvier 1422 (v. st.), extrait du protocole n° 140.)

Jean de Saulx, beau-frère de H. Aubriot, était mort le 7 mai 1396, laissant deux fils, Aymonin, châtelain de Saulx, et Guillaume de Saulx, conseiller du roi. Aymonin avait épousé Jeanne de Pommart, dont il avait eu huit enfants, parmi lesquels Jean, sire du Meix, et Jacques de Saulx; il était mort en juillet 1391.

(1) « P. Perrin, clerc, procureur et pour nom de procureur, si comme il dit, de Aymonin de Saulx, et lui faisant fort, quant à ce, pour H. li Barboutet, chastelain de Lanthenay, absent, aient pour Mons. le duc de Bourgoigne, le gouvernement de la moitié des biens estans en la ville et finaige de Dijon, de Mess. H. Aubriot, chevalier, de Dijon, baille pour nom de louhier..., à Hugues de Bouxenois, alias Brossequaille, dem. à Dijon..., ung curtil appelé le curtil de la prévosté quest de et entre lesdits biens dudit Mess. H. Aubriot, assis à Dijon, devant chiez li frères prescheurs dudit lieu... etc. » (Protoc., n° 77.)

On s'explique d'ailleurs assez difficilement que le duc de Bourgogne fût créancier de son ancien bailli. En effet, en 1369, Hugues Aubriot figure parmi diverses personnes qui prêtèrent à ce prince une somme de 20,000 livres. (*Recueil de Pincedé*, t. XXII, f° 65.)

En 1379, il vendit, ainsi que sa sœur, la terre et la maison de Champmol, à Philippe-le-Hardi qui en avait besoin pour la fondation de la Chartreuse de Dijon. Lettres sous le scel du duc de Bourgogne du 17 août 1378; autres lettres sous le scel du Châtelet de Paris du 24 juillet 1379, citées dans le même recueil, t. I, p. 295. La part de H. Aubriot fut vendue 400 fr. d'or.

Digitized by Google

tain empressement à se défaire de ses propriétés personnelles, par voie d'échange, comme si elle eût craint de les voir enveloppées dans le même désastre. Elle donne à bail une terre pour quinze ans à son neveu, qui s'oblige à subvenir à son entretien (1).

Peut-être avait elle été obligée de faire de grands sacrifices dans l'intérêt du proscrit. Dans tous les cas, il est permis d'induire du texte de l'acte d'échange précité que H. Aubriot a été, à un certain moment, considéré comme mort civilement, ou qu'une véritable séparation était intervenue entre lui et Marguerite de Pommart, puisque celle-ci dis-

---

(1) « L'an mil ccc quatrevint et quatre, le premier jour de mars, made Marguerite de Pommart, femme Mess. H. Aubriot, de Dijon, chevalier, suffisamment autorisée de son dit mari, recognoit que comme elle ait acquis par manière d'eschange perpétuel pour elle et ses hoirs, Vincelles, Vincelotte-le-Chastel, etc... tant en hommes, femmes, comme en autres choses, elle, dès maintenant baille à Aymonin de Saulx la dite terre, jusques à quinze ans continuellement suigans et advenir, parmi ce que ledit Aymonin sera tenus de administrer à ladite Dame toutes ses nécessitez delle et de ses gens, et en la fin dudit terme, ladite terre retournera à ycelle Dame et non à autres. » *Extrait des contraux contenus es registres et papiers de Jacot Noiset, de Saulx.*

L'acte d'échange est conçu en ces termes :

« L'an et jour dessusdits, ladite Madame Marguerite, autorisée de son dit mary, fait eschange perpétuelment avec Jehannote de Pommart, fe Aymonin, de Saulx, de la licence de son dit mary, pour ce que ladite Madame Marguerite baille perpétuelement à ycelle Jehannote ce qu'elle a à Dijon d'acquest fait durant le mariage d'elle et de son dit mari, ce qu'elle a au péaige et banlue de Dijon et ailleurs, et ce qu'elle a es lieus et finaige de Nuis, Beaune, Pommart, Volenay, Muersault, Curtilz, Beligney-sous-Beaune, Tailley, Serrignay, Savignay, etc.

« En récompensacion, ladite Jehannote, du loux, etc... baille par eschange à icelle Madame Marguerite tous les héritaiges qu'elle a à Vincelles, Vincelotte, etc... »

Digitized by Google

pose de ses acquêts faits *durant le mariage,* comme si son union eût été dissoute.

Il existait encore au mois d'avril 1385, car il traite, à cette date, par l'intermédiaire d'un mandataire, du louage du péage de Dijon, qu'il possédait en commun avec d'autres particuliers (1).

Mais il n'en est plus ainsi en avril 1388, lors du renouvellement de ce bail; Aymonin, de Saulx, y conclut le marché en son nom personnel. On peut donc placer la mort de H. Aubriot dans le temps qui s'écoula entre ces deux dates (2). Ainsi finit dans l'obscurité et dans l'oubli cet homme qui s'était montré digne de la faveur d'un grand roi, et qui dut sa renommée non moins à la catastrophe qui termina sa carrière qu'aux services signalés qu'il a rendus à son pays.

---

(1) Protoc. n° 78. Dans un autre acte du mois d'avil 1386 (v. st.) porté au protocole n° 84, on désigne encore la Maison ronde par le nom de H. Aubriot, chevalier, désignation qui permet de supposer qu'il n'était pas encore décédé.

(2) Ce ne fut toutefois que dans le courant de l'année 1391 que ses exécuteurs testamentaires achevèrent de remplir ses dernières intentions : c'est ce qui résulte d'une quittance de trois francs qui leur est donnée à la date du 5 avril 1391, par un ancien serviteur de H. Aubriot.

« Jehannin Charlier de Rosoy-en-Tieraiche, clerc et jaidis serviteur de Mess. H. Aubriot, confesse avoir ehu et recehu des exécuteurs du testament dudit Mess. H. Aubriot, la somme de trois fr. en quoy ils estoient tenuz à Agneaul, fille feu Robert de Villers-les-Poz, jaidiz chamberière dudit feu Mess. H., pour cause du résidu de la somme de VIII fr. d'or, en quoy ilz estoient tenuz à ladite Agneaul, à cause dudit testament. » (Protoc. n° 91.)

Digitized by Google

APPENDICE

La famille de H. Aubriot; origine de sa fortune.

Guillaume, père de Hugues Aubriot, figure, pour la première fois, dans un acte du mois de février 1310 (v. st), relatif à une dette de 152 livres due par le camérier de Saint-Bénigne, pour vin vendu. (Protoc. de Jean le Ratat, n° 1.) On peut relever dans le même registre un certain nombre de prêts qu'il fit, en qualité de changeur, à divers individus. Plus tard, en 1320, il fit un marché de laines important avec un négociant de Milan qui reconnaît lui devoir une somme de 660 livres. (Protoc. n° 3.)

Jean Aubriot, frère de Guillaume, paraît s'être associé d'abord aux heureuses spéculations de ce dernier : ils sont désignés comme prêteurs d'une somme de 270 livres dans un acte du mois d'octobre 1311. (Protoc. n° 1, f° 32). Ils sous-louent, en 1318, plusieurs maisons du Temple à Fauverney et à Dijon, qu'ils administraient et qu'ils avaient prises à bail.

« Nichola, relicta Joh. Gerbert Pourchot, de Rovra, Perellus et Johannes, liberi dicte Nichole et defuncti Joh. Gerb. Pourchot, predicti, retinent ad admodiationem seu firmam a magistro Johanne et Guillelmo Aubrieti, de Dyv., firmatoribus et gubernatoribus domorum Templi de Dyvione et de Fauverneyo, quorum (?) ipsi fratres erant firmatores et gubernatores dictorum domorum, I mansum situm Dyv. in vico Templi, juxta domum dictorum retentorum hinc, et mansum dictor. retent. inde, pretio III sol. Dyv. solv. annuatim mense martii, etc. » (Protoc. n° 3.)

Digitized by Google

Les deux frères reçurent, à ce titre, des officiers du duc de Bourgogne, 40 émines de blé et autant d'avoine.

Dès les premières années du XIV^e^ siècle, le duc de Bourgogne, Hugues V, avait fait don à Jean Aubriot d'une maison importante appelée la *maison ronde* (1). Il fut successivement chanoine de Beaune (2), chanoine de la cathédrale de Langres, puis chancelier de Bourgogne en 1332, sous le duc Eudes IV. Avant lui, les chanceliers de Bourgogne n'avaient pas le titre de chefs de la justice : il est présumable que son mérite personnel décida ce prince à lui accorder des prérogatives qui firent des hautes fonctions dont il était investi, la charge la plus importante dans l'ordre civil. Il ne conserva que peu de temps le titre de chancelier : il devint bientôt archidiacre de l'église de Langres à Dijon, et fut pourvu en dernier lieu du siége épiscopal de Chalon-sur-Saône qu'il occupa jusqu'en 1351. Jean Aubriot remplit plusieurs missions importantes : il fut chargé en 1335 par le duc Eudes IV, de concert avec trois autres membres du conseil du prince, de régler par un traité avec Édouard, comte de Bar, les difficultés que ce prince avait soulevées au sujet de la dot de sa femme, Marie de Bourgogne (3).

---

(1) « Lettre sous le scel du doyen de la chrétienté de Dijon, d'une « livre de cire due chacun an à mondit seigneur, à payer le jour de « l'Annonciation Notre-Dame à sa chapelle de Talant sur la maison « ronde assise à Dijon, auprès l'église Notre-Dame, laquelle maison « Monseigneur le Duc avait donnée à feu Jean Aubriot. (Donné le lundi avant l'Ascension N.-S. l'an 1313.) » Inventaire des lettres d'acquêts des ducs de Bourgogne, rédigé par Jean de Vandenesse en 1448. (*Archives de la Côte-d'Or*, B. 1023.)

(2) Il est désigné en cette qualité dans une quittance donnée, en 1337, par Hugues son mandataire. (*Recueil de Pincedé*, t. XXIII, p. 435.) Un mandement du duc Eudes IV, du 18 juin 1331, enjoignant au maire de Semur de jurer la conservation des priviléges de la commune, lors de son entrée en charge, fut délivré à la relation de maistre Jean Aubriot. (*Archives de la Côte-d'Or*).

(3) *Hist. de Bourgogne*, t. II, p. 187.

Digitized by Google

En 1341, ce prélat prit part également à un traité qui prépara le règlement d'un différend existant entre le comte de Flandre et le duc de Bourgogne, au sujet de la succession de Jeanne de France (1).

Les deux princes qui lui avaient accordé leur confiance, le récompensèrent de ses services. Le duc Hugues V le désigna dans ses dernières dispositions parmi ses exécuteurs testamentaires, et lui légua une somme de 200 livres (2). Eudes IV lui fit pareillement un legs de 100 livres, dans son testament du 12 octobre 1346, où Jean Aubriot figure aussi comme exécuteur (3).

Après la mort de Jean, ses neveux eurent à soutenir contre son successeur Renaud Chauvel un procès qui se termina devant le Parlement de Paris.

Dans cette succession figuraient une maison située près de la chapelle ducale, acquise par Jean Aubriot en août 1341, et l'hôtel appelé la Maison-Ronde, dont Courtépée n'a pas connu exactement la situation. « C'est aujourd'hui,

---

(1) Ibid., p. 193. Ce fut dans l'église de Chalon, en présence de l'évêque, que fut passé, en 1347, le contrat de mariage de la princesse Jeanne, petite-fille du duc Eudes, et du comte Amé de Savoie. En 1346, le même prélat avait reçu l'hommage du duc de Bourgogne, pour les fiefs relevant de son église. Enfin, l'année suivante intervenait entre le prince et Jean Aubriot un traité qui termina les difficultés existant entre le duc et les évêques de Chalon au sujet de la terre de Palluau. Ibid., p. 170.

(2) En 1315. Ibid., p. 159.

(3) Ibid., p. 199. Procurations données dans le courant du mois de mars de l'année 1352 et au mois de décembre suivant, à plusieurs mandataires, afin de plaider à Paris contre l'évêque de Chalon. Ce prélat leur réclamait une somme de mille écus d'or pour réparations d'hôtel. (Prot. de H. Poissenot, n° 22.)

Le 2 avril de la même année, les deux frères reçurent 800 florins à l'écu, dus à leur oncle par Guill. de Vergy, seigneur de Mirebeau.

Transaction du mois de juillet 1352 entre Philippe, Hugues Aubriot et Marie, d'une part, et Marguerite de Magny, au sujet d'une pièce de pré provenant de la même succession. (Même protocole.)

Digitized by Google

écrit cet auteur, la juridiction du bailliage. Les voûtes de la salle d'entrée qui servent de petites boutiques s'appelaient déjà, de toute ancienneté, les *voûtes du change* (1).»

La situation de cet hôtel est suffisamment désignée dans l'acte de vente de la maison contiguë qui était située en face de l'église Notre-Dame. « Une maison, essise et située en « la ville de Dijon, devant l'église de Nostre-Dame dudit « lieu, ainxi comme elle se comporte de loing, de large, de « la maison Mess. H. Aubriot, chevalier, d'une part, et la « rue par laquelle on va de ladite église Nostre-Dame à « l'église des Jacobins de Dijon... (2). »

Comme, d'un autre côté, il est certain que la Maison ronde était située rue des *Changeurs*, aujourd'hui rue des *Forges*, il est évident qu'elle faisait le coin de cette dernière rue et de la rue de la Préfecture actuelle.

Dans son testament, l'évêque de Chalon avait légué une somme de 200 livres pour être distribuée à de *pauvres pucelles*. Un acte du 27 septembre 1354, constate la remise de 10 florins faite solennellement devant le lieutenant de la chancellerie à un jeune ménage, par Gui Rabbi, exécuteur testamentaire du prélat, conformément à ses intentions. (Protoc. n° 27.)

« L'an mil CCC LIIII, le XXVII^e^ jour dou mois de septembre, en jugement par devant mons. H. Poissenot, lieutenant de honorable homme et saige, mons. Robert de Luigni, chancelier de Bourgoigne, mess. Guiz Rabbiz, de Dijon, chanoine de la chapelle mons. le Duc de Bourg., exécuteur de testament de feu mons. Jehan Aubriot, jaidis évesque de Chalon, en nom de li comme exécuteur, et en nom des autres exécuteurs et hoirs doudit mons. l'évesque, des deux cens livres, lesquelles M. l'évesque ordena en son testament estre distri-

(1) *Description générale et particulière du duché de Bourgogne*, etc., t. II, p. 55.

(2) Acte du mois d'avril 1386 (v. st.). (Prot. n° 84.)

Digitized by Google

buées par sesdits exécuteurs à povres pucelles, ha baillié et délivré en jugement pardevant nous à Renaut, fil fue Preaul Lepaige de Dijon, et à Adelenote sa femme, dix florins de Flor. de bon pois, lesquels dix fl. lidis exécuteur et hoirs hont outroié à ladite Adelenote en li mariant, et lesquels lidis Renaus vuelt estre saulx à ladite Adelenote, et li assete sur touz ses biens, etc... Et nous, comme juges, mettons dans ces lettres notre décret. »

Bonne ou Bonnette, sœur de Guillaume et de Jean Aubriot, figure dans un acte du mois d'octobre 1341, par lequel elle renonce à la succession à venir de son frère, en faveur de ses deux neveux Hugues et Philippe, moyennant dix livrées de terre qui lui sont constituées en viager.

« Boneta filia quondam Aubrieti, scampsoris de Dyvione, de voluntate et consensu venerabilis et discreti viri domini Johannis Aubrieti archidiaconi Dyvionensis in ecclesia Lingon., carissimi fratris sui, pro x lib. terræ quas dictus carissimus frater suus sibi ad vitam suam dumtaxat dedit et concessit, quas dictus carissimus frater suus habet assessas super vineas infrascriptas sitas in finagio de Marcennay (?), ipsa omne jus, omnem actionem et rationem quas habet, habere potest et debet, tam in presenti quam in futuro, in successione futura dicti domini archidiaconi fratris sui, quittat et cedit perpetuo carissimis nepotibus suis Hugoni et Philippo fratribus, liberis quondam Guillelmi Aubrieti quondam fratris sui. Ad hoc se consentit dictus dominus archidiaconus, etc. »

Par un autre acte de la même époque, elle vend à son frère trente ouvrées de vignes qu'elle possédait à Nuits.

« Dicta Boneta dat dicto archidiacono IX operatas vinee quas habet in finagio de Nuciaco, quorum VII sunt in loco dicto, etc... pro XXX lib. monete nunc currentis. » (Protoc. n° 8, f° 173.)

Philippe Aubriot paraît avoir eu, de son côté, une riche clientèle, comme jurisconsulte. En 1356, Jean de Clénay

Digitized by Google

lui abandonna pour vingt ans la jouissance de la huitième partie de la terre de Bouze, à la condition qu'il serait de son conseil pendant toute sa vie (1). Il devint à la même condition le vassal de Hugues de Vienne, avec lequel il transige la même année au sujet du service féodal qu'il devait à ce suzerain, comme possesseur d'une vigne à Couchey.

« Accourdé est que lidit Maistre Philippe reprendra la « dite pièce de vine du fié doudit seigneur de Mirebel, et « ne devra faire lidit Maistre Philippe ne ses hoirs ou « hayens cause de li nuls services audit chevalier, ny à ses « hoirs, fuer tant seulement de consoil, etc... (2). »

Philippe Aubriot est désigné seulement comme clerc ou jurisconsulte dans les actes qui précèdent l'année 1356. A partir de cette date, on lui donne le titre de chanoine de la Sainte-Chapelle: il occupait, dans ce chapitre, un rang distingué; un acte du 17 décembre 1375, passé entre ses exécuteurs testamentaires et un habitant de Dijon, lui attribue la dignité de chantre de la chapelle ducale. (Protocole n° 66 *bis*.) Il résulte enfin d'un acte du mois d'avril 1363, qu'il exerçait alors les fonctions de lieutenant de la chancellerie. On y lit en effet: « Mess. Joffroiz de Blaisey, che- « valiers, d'une part, et Poincears Bourgeoise, bourgeois « de Dijon, d'autre part, comparaissant en jugement par « devant discrète personne M^e Philippe Aubriot, lieute- « nant, etc. . lequelx y a mix un décret... » (Protoc. n° 33.) On voit par un des actes précités qu'il n'existait plus à la fin de l'année 1375.

Ses exécuteurs testamentaires furent le doyen de la Sainte-Chapelle, le trésorier et le prévôt du chapitre : au mois de décembre ils achetèrent trente livrées de terre au profit de la chapellenie qu'il avait fondée. (Protocole n° 66 *bis*.)

---

(1) Protoc. de Huet de Salon, n^os 31, 32.
(2) Protoc. de Jean d'Acey, n° 27.

Digitized by Google

En 1366, il était pensionnaire de l'abbaye de Bèze (1).

La mère de Hugues, de Philippe et de Marie se nommait Perrenete : elle est mentionnée dans deux actes qui ont pour objet un prêt de cuves et de tonneaux que ses enfants lui confièrent en août 1352.

« Domina Perreneta, relicta Guillelmi Aubrieti, de Dyv., « habuit et recepit a Mag. Philippo et Hugone Aubrieti, « VI tonneaulx tenans environ IX meus, et II cuves tenans « environ XXII meus, lesquelles cuves sunt maistre Phi- « lippe et lour promet rendre à leur requeste... (2). »

Les biens que Marguerite Pommar possédait dans le Tonnerrois, trouvés dans la succession de Jeanne du Meix, veuve de Hugues de Villes, et qu'elle possédait en commun avec son frère Hugues de Pommard et Jean de Muxy, sont désignés dans un acte du mois de février 1357 dont j'extrais la première partie.

« H. Aubrieti, burgensis Div., et Margareta ejus uxor..., « vendunt perpetuo Joh. Bertrande de Vezelayo et Johanne « ejus uxori, pro se et suis, tertiam partem omnium here- « ditatum que defuncta Johanna du Mex, uxor quondam D^i « Hugonis de Villis, die sue mortis tenebat et possidebat in « villis et finagiis de Junayo, de Marroles, de Tixeyo et de « Romodoro, etc. »

L'énumération de ces domaines comprend des terres, des maisons, des moulins, des censitaires, la haute et basse justice. La vente a en outre pour objet le rouage de la ville d'Epinaul et la mairie de Rhenay que Marguerite de Pommard avait trouvés dans la succession de sa mère. Le prix stipulé est de 380 florins de Florence. (Protocole n° 34.)

Enfin, la fortune des deux époux s'était grossie de la

(1) Protoc. n° 42.
(2) Protoc. n° 22.

Digitized by Google

succession de Hugues de Pommard, oncle de Marguerite, qui avait été successivement président de la Chambre des comptes de Paris et évêque de Langres (1344-1345). Cette succession était grevée d'une dette de 2,500 livres envers le duc de Bourgogne, que les héritiers du prélat acquittèrent, au moyen de la cession de la terre et seigneurie de Chenevières-sur-Marne près Paris. (Transaction du 26 janvier 1346, analysée dans le *Recueil de Pincedé*, t. I, p. 522.)

Digitized by Google

Digitized by Google

LES SORCIERS DE LYON

ÉPISODE JUDICIAIRE DU XVIII[e] SIÈCLE

PAR M. HENRI BEAUNE

membre résidant.

AVANT-PROPOS

Le récit qu'on va lire n'est pas un récit de fantaisie. Il est emprunté tout entier à une procédure criminelle dont la trace existe encore aux Archives du Parlement de Bourgogne et dans la riche bibliothèque du château de Grosbois-en-Montagne. Elle a eu du reste un tel retentissement dans la province au XVIII[e] siècle qu'aujourd'hui le souvenir des *Sorciers de Lyon* survit aux derniers témoins de leur sanglante expiation. Si le lecteur éprouvait le moindre doute sur notre scrupuleuse exactitude, il lui serait facile de recourir soit à l'arrêt du Parlement, imprimé en 1745, à Dijon, par Pierre de Saint, 12 p. in-4°, soit même aux registres de cette juridiction souveraine, qui font partie des Archives de la Cour impériale de Dijon.

La bibliothèque du château de Grosbois renferme le travail original du conseiller rapporteur. C'est ce

Digitized by Google

manuscrit que nous avons analysé. On nous permettra de dire ici un mot de son auteur.

Jean-Claude-Nicolas Perreney, chevalier, baron de Marigny, seigneur de Grosbois, Vellemont, Gissey-sur-Ouche, Barbirey, Jaugey, Saint-Victor, Charette, Quintin, Longbois, Echenon, Valotte, etc., naquit à Dijon le 24 octobre 1718 de Nicolas-Claude Perreney, conseiller, puis président à mortier au Parlement de Bourgogne, et d'Anne-Marie-Jeanne Aymeret de Gazeau. Successivement conseiller à la même Cour que son père, procureur-général en survivance de M. Quarré de Quintin par lettres-patentes des 8 août 1739 et 6 mars 1750, il fut nommé le 13 octobre 1761 premier président du Parlement de Besançon, et installé le 16 novembre suivant.

C'était peut-être le magistrat le plus laborieux de sa compagnie; il en était à coup sûr le plus méthodique. Toujours levé à quatre heures du matin, assistant à la première messe de sa paroisse, si l'on en croit les traditions de la famille, il épuisait sa journée dans l'étude jusqu'à ce que son portefeuille vide lui imposât quelques minutes de repos. Il n'aimait pas seulement le travail, il aimait surtout l'ordre, la règle, la ponctualité. Son rapport sur les *sorciers de Lyon* en fait foi : quatre cents pages in-folio, d'une écriture fine et serrée, lui ont à peine suffi pour condenser les 139 pièces d'une information dirigée contre 29 accusés. Mais dans cet énorme manuscrit tout est clair, précis, et se trouve à sa

Digitized by Google

place : aveux, contredits, procès-verbaux de torture, examen des livres saisis et des autres pièces à conviction, réponses sur la *sellette* et *derrière le bureau;* chaque déposition, d'abord analysée séparément, est soigneusement rapprochée de ses voisines; chacun des inculpés a son compte ouvert par *doit* et *avoir*, où s'alignent parallèlement les témoignages à charge et à décharge, et le rapporteur dresse à la fin une sorte de balance dont un banquier envierait la mathématique exactitude; pour abréger les recherches et pour éviter une erreur, des tableaux synoptiques résument ce résumé lui-même en renvoyant par des numéros d'ordre non seulement au rapport, mais aux différentes pièces du dossier; il y a un tableau des dépositions et un tableau des interrogatoires, un tableau des récolements de témoins et un tableau des confrontations des accusés : bref, c'est non seulement une œuvre de logique et de pénétration singulière, mais aussi une œuvre d'opiniâtre patience qui éblouit le regard et confond le labeur le plus infatigable ou le plus présomptueux.

M. Perreney de Grosbois n'a pas laissé d'œuvres imprimées, mais de nombreux manuscrits, conservés dans la bibliothèque qu'il avait formée ou tout au moins enrichie, attestent les habitudes que fait deviner la lecture de ce rapport.

Il mourut à Grosbois le 28 juillet 1810, après avoir affronté dans sa résidence patrimoniale la tourmente

Digitized by Google

révolutionnaire, qui le priva pendant quelques mois de sa liberté, mais sans menacer sa vie. Son froid courage avait imposé aux plus fougueux terroristes. Il les brava même, dit-on, en sollicitant le périlleux honneur de défendre le roi Louis XVI devant la Convention, et regretta jusqu'à son dernier jour de ne l'avoir point obtenu. Son fils, qui lui avait succédé en 1786 à la tête du Parlement de Besançon, occupa pendant la Restauration un fauteuil à la Chambre des Pairs, sous le nom de marquis de Grosbois. Il est mort en 1840.

Digitized by Google

LES SORCIERS DE LYON

Le moyen âge n'a pas eu seul le privilége de brûler les sorciers. On commettrait une grave erreur en reportant exclusivement à cette époque les poursuites criminelles pour sortilége, prestiges diaboliques ou magie, et en disant avec le jurisconsulte Merlin que, depuis le XVII[e] siècle, elles « ne furent plus admises dans les tribunaux (1). » Les greffes des parlements et des juridictions prévôtales fournissent d'abondantes preuves du contraire. Le XVI[e] siècle, que l'on est convenu de regarder comme une époque d'affranchissement pour l'esprit humain, fut, à lui seul, en ce qui touche les sciences occultes, plus crédule et plus sanguinaire que tous ceux qui l'avaient précédé. Déjà quelques voix hardies s'étaient élevées, il est vrai, contre l'abus de ces procédures, et, en 1589, Pigray, chirurgien d'Henri III, consulté par le Parlement de Paris dans une affaire de sorcellerie qui s'instruisait à Tours, fut d'avis « qu'on baillât plutôt de l'ellébore aux accusés pour les purger qu'autre remède pour les punir (2). » Mais ces sages conseils trouvaient peu d'écho près des magistrats, qui se regardaient comme plus com-

(1) Merlin, Répertoire de jurisprudence, v° *Sortilége*.
(2) Idem.

Digitized by Google

pétents en cette matière que la Faculté de médecine.

La connaissance des maléfices était depuis longtemps réservée aux juges laïques qui statuaient dans tous les cas où l'Eglise n'avait à réprimer aucun acte d'idolâtrie ni aucune doctrine hérétique (1). C'était une justice sommaire, ardente, impitoyable. Dans une seule année, en 1577, le Parlement de Toulouse condamna plus de quatre cents sorciers, les uns au feu, les autres à la corde (2), et presque à la même date, André du Breil, docteur-régent en médecine à Paris, rapporte, sans s'étonner, que Jean Garnier, *loup-garou,* fut exécuté à Dole, en Franche-Comté, avec plusieurs autres bergers, ses complices. Un conseiller et procureur criminel du duché de Lorraine, Nicolas Remy, disait, en 1595, avec un certain orgueil : « Je compte que depuis quinze ans que je juge à mort en Lorraine, il n'y a pas eu moins de neuf cents sorciers convaincus et envoyés au supplice par notre tribunal (3). » Une année auparavant, le Parlement de Bordeaux, que Théodore de Bèze accusait d'incrédulité parce qu'il acquittait les magiciens, faisait brûler une stryge fameuse, Jeanne Bosdeau, dont un membre de cette Cour nous a conservé le procès (4). Pierre de Lancre,

---

(1) Un arrêt du Parlement de Paris, de 1390, avait décidé contre l'évêque de Paris que la sorcellerie était de la compétence des juges laïques.

(2) Pierre Grégoire, *Syntag. jur. univer.*, lib. 34, c. 21, n° 10.

(3) *Demonolatreiæ, lib. tres.*

(4) Florimond de Rémond, *Antechrist*, c. 7.

Digitized by Google

qui appartenait au même Parlement, fut nommé conseiller d'Etat pour avoir condamné au feu cinq cents malheureux du pays de Labourd, qui étaient accusés de fréquenter le sabbat (1).

Quand la justice ne pouvait atteindre les auteurs de maléfices, elle ordonnait la destruction des livres, grimoires ou autres instruments de leurs conjurations magiques. Les registres de la Chambre des Comptes de Dijon en citent un curieux exemple, qui remonte, il est vrai, à une époque antérieure :

« Le sixiesme jour d'aoust, l'an mil quatre cent soixante et trois, a esté apporté par l'ordonnance de messeigneurs des Comptes de Dijon, après qu'ils ont esté advertiz en ceste chambre des Comptes... en la maison et l'ostel des vefve et héritiers de feu Thomas de Dampmartin, en son vivant demourant audit Dijon, ung livre en papier couvert d'une couverture de cuir taint en vert auquel avoit en escript plusieurs mauvaises et faulces invocations de diables et aultres choses d'art magique de très mauvais exemple et contre Dieu et la saincte foy chrestienne; auquel avoit en pourtraicture plusieurs personnaiges de diables et aultres figures et karactères détestables, et en la fin d'iceluy livre avoit plusieurs chapitres et articles de négromancie et de chiromancie. Lequel livre a esté veu par nosseigneurs du Conseil et des Comptes, et après la vision d'iceluy par grande et meure délibération en la présence de messire Jehan Bon Barbet, prestre canonial de la

(1) V. P. de Lancre, *Tableau de l'inconstance des démons.*

Digitized by Google

chapelle de monseigneur le Duc, à Dijon, doyen de Sainct-Seigne, vicaire et scelleur de Révérend père en Dieu Monsieur l'évesque de Lengres au lieu dudit Dijon, maistre Jehan de Molesmes, secrétaire de mondit seigneur le Duc, Aymé d'Echenon, maïeur de la ville et commune de Dijon, Jehan Rabustel, procureur d'icelle ville, Aymé Barjod, procureur de mondit seigneur au bailliage de Dijon, et de plusieurs autres, a esté ledit livre miz et bouté au feu, et du tout ars et brûlé et miz en cendres au dépit et à la confusion des maulvais ennemiz et afin que jamais on ne s'en peust aydier en quelque manière (1). »

Si la Chambre des Comptes de Dijon brûlait les livres « à la confusion des maulvais ennemiz, » le Parlement de Paris ne se montrait pas plus miséricordieux envers les personnes. La *Démonomanie* de Bodin, le *Recueil des Arrêts notables* de Chenu, avocat à Bourges, et le *Traité de la Police de l'art et science de Médecine* de Lambert Daneau en font foi. Le 17 mai 1616, la Chambre de la Tournelle condamna trois laboureurs du Berry, convaincus d'avoir assisté au sabbat, « à estre conduits dans un tombereau au carroy pour y estre pendus et le corps bruslé (2). » En 1626, elle envoya au dernier sup-

(1) L'usage de la destruction des livres ou instruments magiques remonte fort loin, car on sait que saint Paul brûla à Ephèse une grande quantité de traités sur l'art occulte, représentant une valeur de 50,000 livres d'argent.

Citons à cette occasion le curieux procès fait à Dijon, en 1478, à Thibaut Liégeart, accusé de s'être servi d'une « main de gloire. »

(2) Voir ce procès analysé en détail dans l'ouvrage de M. Bizouard sur *les rapports de l'homme avec le démon*, t. II, p. 333.

Digitized by Google

plice un gentilhomme qui avait signé un pacte avec le démon (1). Il est inutile de rappeler les célèbres procès de Léonore Galigaï, maréchale d'Ancre, et d'Urbain Grandier, dont la mort fut, il est vrai, l'œuvre d'une commission.

Mais le Parlement qui se distingua le plus dans cette croisade contre la folie et la superstition, fut peut être celui de Franche-Comté. Parmi toutes les procédures de sorcellerie instruites ou révisées par cette Cour souveraine, je n'ai trouvé, dans le commencement du XVII[e] siècle, qu'une sentence d'acquittement. Un docteur en droit, natif de Gray, Claude Crevoiseret, était accusé en 1605 d'avoir, « estant au souper en la maison de François Orillard, procureur fiscal au siége de Gray, déclaré en pleine compagnie qu'il avoit un secret par lequel escrivant en sa chambre ou autre part, il feroit que sans autre message, celui qu'il voudroit advertir de quelque chose, quelque part qu'il fust, le sauroit aussitost. » On lui reprochait en outre d'avoir « plusieurs fois usé de magie et par art diabolique montré et faict voir à des filles ce qu'elles devoient avoir en mariage, d'avoir fait regarder l'une desdites jeunes filles dans un verre plein d'eau, laquelle vit dans ledit verre un homme noir, et d'avoir enfin déclaré qu'il avoit des livres à cent lieues, qu'il feroit venir à Gray en demie heure, et desquels toutesfois il ne vouldroit estre trouvé saisi en sa maison pour tout son bien. » Malgré tout son zèle, le procureur-général, Messire

(1) Theveneau, sur les Ordonnances, liv. 4, tit. 8, art. 1[er].

Digitized by Google

Luc de Saint-Mauris, échoua dans la poursuite, et l'accusé fut absous, « à peur (pur) et à plaint. »

Mais ces actes de mansuétude étaient fort rares: pour un acquittement, combien de condamnations? Le juge Boguet, de Saint-Oyan, près Saint-Claude, dont le nom demeurera éternellement inscrit en lettres de sang dans ces lugubres annales des superstitions humaines, avait pour principe de ne faire quartier à aucun accusé. Nécromanciens, astrologues, lycanthrophes, noueurs d'aiguillettes, guérisseurs, *bouteux* de sorts et de maléfices, il en fit bien, en dix ans, dit-il lui-même, brûler quinze cents (1). Les pâtres des montagnes, les bergères des vallées, lui fournissaient sa plus abondante moisson. Il y avait de jeunes pastoures dont le doux visage et la physionomie candide auraient désarmé tout autre juge : l'inflexible prévôt ne se laissait jamais attendrir. Tout son scrupule, c'était de savoir si l'on devait les brûler vives ou les étrangler avant de les brûler. Il les interrogeait avec un tel art, il les enlaçait dans un réseau de questions si serrées et si subtiles, qu'elles finissaient toutes par confesser leurs accointances avec *Vert-Bois* ou *l'Homme-Rouge;* c'était Satan! Le bûcher, qui flambait en attendant leur aveu, faisait bientôt justice de ces terribles sorcières.

Elle n'étaient pourtant pas fort redoutables. Un

(1) Voy. *Discours exécrables des sorciers*, avec six advis en faict de sorcellerie et une instruction pour le juge, par Henri Boguet, natif de Pierrecourt, grand juge en la terre de Saint-Oyan-de-Joux. Lyon, 1610.

Digitized by Google

premier président du Parlement de Dole, Adrien Thomassin, qui fit imprimer en 1629 une dissertation sur la sorcellerie, nous donne une idée de leurs prétendus maléfices à l'occasion du procès instruit contre une pauvre vieille boulangère des environs de cette ville. Voici la liste exacte des méfaits dont l'arrêt la déclare convaincue :

1° Elle avait emprunté de la farine et la rendit bientôt ; mais le prêteur eut, quelques jours après, la migraine, et l'on en conclut qu'elle l'avait ensorcelé.

2° Un homme qui lui avait donné un soufflet fut malade le dimanche suivant : même conclusion.

3° Elle avait dit un jour d'une de ses voisines : « Je ne sais d'où part cette femme, je ne saurois lui faire de mal. »

4° Une fille qui l'avait querellée eut une fluxion sur l'œil et ne put guérir que par l'intercession de saint Genêt, patron de Bourbevelle.

5° Une autre qui lui avait acheté du pain eut une indigestion la nuit suivante.

6° Un procureur qui l'avait accusée de sorcellerie eut pendant quelques instants mal à la tête.

7° Une fille qui avait refusé de faire un marché avec elle mourut trois mois après.

8° Une de ses voisines fut atteinte de la gale dont elle ne se guérit que grâce à une tisane mélangée « avec la graisse de M. Saint-Paul. »

9° Toute une famille qui se servait de pain chez elle tomba malade et perdit la tête à ce point qu'une jeune fille chargée de traire une vache passa le lait

Digitized by Google

dans un tamis au lieu de se servir de l'ustensile à ce destiné.

10° Un homme qui vivait en mauvaise intelligence avec elle fut atteint de la jaunisse.

11° Elle guérit une jeune fille du mal d'yeux.

12° On vit un jour des chenilles à sa porte.

13° Un coup de poing donné par elle causa une vive douleur à la personne qui l'avait reçu.

14° Un enfant malade, qui avait été amené dans son village, rendit à son retour un ver gris.

15° Elle avait une lentille ou une loupe sur le bras.

16° Elle avait vécu avec un grand homme qui sûrement était le diable.

17° Enfin la rumeur publique l'accusait d'être sorcière.

Ce dernier crime était évidemment le plus facile à prouver. En conséquence, la malheureuse boulangère, dont le seul tort était peut-être d'avoir sophistiqué son pain, fut condamnée aux flammes, et, par une faveur spéciale, étranglée au moment où l'on allumait son bûcher (1).

Ces rigueurs diminuaient-elles le nombre des magiciens et des *loups-garous?* Nullement. Un docteur de Sorbonne, Filesac, se plaignait en 1609 de l'impunité des sorciers, dont la race malfaisante pullule de telle sorte, dit-il, qu'on ne les compte

(1) Il fallait un grand art pour découvrir de tels forfaits. Le juge avait son guide dans le traité des *manières admirables pour découvrir toutes sortes de crimes et sortiléges*, par Bouvet. Paris, 1659, in-12.

Digitized by Google

ni par centaines, ni par milliers, mais par millions. A quels châtiments fallait-il donc recourir, puisque chaque procès était fatalement suivi d'un arrêt de mort? Quels nouveaux supplices, quels raffinements inconnus de torture étaient donc nécessaires, puisque le gibet et le bûcher étaient insuffisants? Le doux Filesac ne le dit pas, et l'on peut affirmer qu'il eût été fort embarrassé de les faire connaître. En matière de sorcellerie, si les délits étaient innombrables, la peine était uniforme : la mort. « Un sorcier, dit Thiers dans son *Traité des Superstitions*, pouvait se rendre coupable de quinze crimes différents : renier Dieu, le blasphémer, adorer le démon, lui vouer ses enfants ou les lui sacrifier avant le baptême, les lui consacrer dès le ventre de leur mère, enrôler pour le diable, jurer par le diable, inceste, homicide, antropophagie, empoisonnement, tuer le bétail par sortilége, causer la ruine de la famille, copulation avec le démon. » Cette énumération renferme sans doute beaucoup de délits communs punis aujourd'hui par notre Code, et, aux yeux de tout moraliste, dignes des peines les plus sévères; mais ces crimes n'étaient ni les plus fréquents ni les plus détestés. Pour accuser un sorcier d'homicide, il fallait au moins qu'une vie d'homme se fût impunément éteinte, et, si barbare, si ignorante que fût alors la médecine, longtemps avant Molière elle ne croyait plus aux envoûtements du moyen âge. Mais évoquer le diable, lui vendre son âme, hanter le sabbat, ou s'abandonner au *pied fourchu, cujus semen erat frigidum*, étaient des actes d'autant plus odieux qu'ils étaient plus diffi-

Digitized by Google

ciles à établir, et frappaient l'imagination populaire en raison directe de leur invraisemblance même. Le mystère est l'abîme de l'esprit : il attire à la fois et repousse l'homme qui s'incline et tremble devant ce qu'il ne comprend pas. *Cupidine ingenii humani*, disait Tacite il y a dix-huit siècles, *libentius obscura creduntur* (1).

Aussi, en l'absence de témoignages que la nature même de l'accusation ne permettait pas de recueillir, les malheureux accusés périssaient le plus souvent victimes de leur propre imprudence. Ils se condamnaient eux-mêmes, les uns en se vantant d'un pouvoir occulte qui reposait uniquement sur la crédulité publique, les autres en confessant leur désir d'atteindre à cette mystérieuse et redoutable influence. Dans cette lutte sans merci entre la superstition et la justice, ce fut la justice qui la première se lassa (2). Les gibets firent défaut avant les sorciers. Après avoir pendant trois siècles vainement abusé de la rigueur, on voulut un jour essayer de la clémence. Le Parlement de Rouen ayant, en 1672, fait incarcérer un grand nombre de bergers accusés de maléfices, un arrêt du Conseil du roi lui enjoignit de les mettre en liberté. On était alors en pleine guerre avec la Hollande; l'attention publique

(1) *Hist.*, I, 22.

(2) Grâce à certaines drogues qui leur communiquaient une sorte d'insensibilité, les sorciers bravaient jusqu'à la torture. Dans son *Traité des faux sorciers et de leurs impostures*, publié en 1585, Laboureur, avocat du roi au bailliage de Dijon, dit qu'il est inutile de leur donner la question, à cause d'une drogue assoupissante que les geôliers vendaient secrètement aux accusés.

Digitized by Google

était occupée ailleurs; ni les Parlements, ni les docteurs de Sorbonne ne protestèrent.

Ce premier pas en amena bientôt un autre : sous les inspirations de Colbert, qui avait la notion brillante et souveraine du juste, Louis XIV publia l'édit de juillet 1682, qui distingue plusieurs catégories de délits, et ne punit la magie du dernier supplice que dans le cas où les opérations auraient été accompagnées d'impiétés, de profanations, de sacriléges, ou auraient occasionné la mort. La loi n'atteignait ainsi que l'outrage à la majesté divine ou l'attentat à la vie humaine. Les noueurs d'aiguillettes, les *bouteux* de sorts ou de gogues n'étaient passibles que du bannissement ou des galères. Plusieurs arrêts du Parlement de Paris appliquèrent en 1687, 1688, 1689, 1691 et 1701 ces pénalités nouvelles qui, malgré leur rigueur, marquaient évidemment un progrès considérable sur la législation précédente (1).

Le but que se proposait Colbert fut bientôt atteint; abandonnés à eux-mêmes, les sorciers disparurent. Le système de Law et la fièvre épidémique de l'or qu'il communiqua à la France les firent renaître de leurs cendres. La cabale redevint en honneur. Paracelse et Flamel recrutèrent de nouveaux adeptes, et, pour s'enrichir rapidement, la pierre

(1) Pierre Hocque fut condamné, le 4 octobre 1687, à neuf ans de galères pour avoir fait mourir des bestiaux par des *gogues*. — D'autres bergers de la Brie furent condamnés, le 12 mars suivant, aux galères à perpétuité pour *conjurements* et sorts jetés à des animaux, etc.

Digitized by Google

philosophale ne parut pas une voie plus chimérique que les billets de la rue Quincampoix. Déjà, il était de mode à la Cour de *souffler;* mais ce goût, soigneusement dissimulé dans les dernières années de Louis XIV, se développa vite après lui. Tous les grands seigneurs, le duc de Richelieu et le Régent lui-même eurent leurs fourneaux, leurs alchimistes, leurs devins à gages, comme l'abbé de Rancé, avant sa conversion, avait eu les siens (1). Madame la duchesse du Maine, qui philosophait à l'écart, prit beaucoup de peine à découvrir le carré magique, et, dans une comédie en vers qui fut représentée à Sceaux, madame de Staal, alors mademoiselle de Launay, raille agréablement cette manie (2).

Sans croire à Dieu que médiocrement, et d'une croyance assez vague, le duc d'Orléans croyait volontiers au diable et cherchait à se le faire présenter. Sa faiblesse sur ce point était connue; les charlatans l'exploitaient. Un jour, mademoiselle de Séry, qui s'appliquait à le divertir, lui en amena un des plus habiles. Celui-ci ne demandait qu'un verre d'eau claire pour y montrer ce que l'on désirait voir, et une ingénue pour regarder dans le verre :

---

(1) A 17 ans, M. de Rancé essaya de faire de l'or avec un de ses professeurs du collége d'Harcourt. (D. Gerv., *Jugement critique des vies de M. de Rancé,* p. 45; l'abbé Dubois, *Histoire de Rancé,* t. I, p. 35.)

M. des Lions, doyen de Senlis, raconte dans son journal manuscrit, à la date de juillet 1662, p. 281, qu' « il tenoit de M. de Liancourt que M. de Ranty s'étoit vanté à lui-même de savoir le secret de la pierre philosophale pour faire de l'or, qu'il en avoit fait une ou deux fois, mais qu'il ne s'en vouloit pas servir, ni l'apprendre à d'autres. » (Biblioth. impér., Fonds de Sorbonne, n° 1268.)

(2) V. les *Mémoires* de Mme de Staal (De Launay).

Digitized by Google

on lui procura l'un et l'autre. M. le Régent appela un valet, et, après lui avoir parlé à voix basse, voulut connaître ce qui se passait chez madame de Nancré. La naïve interprète décrivit, sans hésiter, le salon, les personnages, leurs vêtements, leur attitude, la disposition des meubles, et, quand le laquais fut de retour, on n'apprit pas sans surprise que cette description était entièrement exacte.

C'était là un jeu fort innocent, et personne, à l'exception d'un docteur de l'Université, n'aurait pu y trouver à redire. Mais ce qui suivit le fut beaucoup moins. M. le duc d'Orléans, qui ne s'amusait pas aux bagatelles, désira savoir ce qui se passerait à la mort du roi. On était alors en l'année 1707, si le récit de Saint-Simon est exact. La jeune fille chargée de lire l'avenir de la France dans un verre d'eau n'avait jamais mis les pieds à Versailles. Cependant, à peine les paroles cabalistiques prononcées, elle dépeignit, sans omettre un pliant, la chambre du roi dans le palais, le roi dans son lit, « et ce qui étoit debout auprès du lit ou dans la chambre, un petit enfant avec l'ordre, tenu par madame de Ventadour... Elle leur fit connaître madame de Maintenon, la figure singulière de Fagon, madame la duchesse d'Orléans, madame la Duchesse, madame la princesse de Conty; elle s'écria sur M. le duc d'Orléans; en un mot elle leur fit connoître ce qu'elle voyoit là de princes, de seigneurs, de domestiques ou valets. Quand elle leur eut tout dit, M. le duc d'Orléans, surpris qu'elle ne leur eût point fait connoître Monseigneur, M. le duc de Bourgogne, madame la duchesse de Bourgogne, ni M. le duc de

Digitized by Google

Berry, lui demanda si elle ne voyoit point de figures de telle et telle façon. Elle répondit constamment que non, et répéta celles qu'elle voyoit. C'est ce que M. le duc d'Orléans ne pouvoit comprendre, ajoute Saint-Simon, et dont il s'étonna fort avec moi, et en rechercha vainement la raison. L'évènement l'expliqua. »

Je n'ai rapporté cette anecdote, fort véridique d'ailleurs, puisqu'elle est confirmée par Madame, mère du Régent, dans une lettre adressée à sa sœur, la Comtesse Palatine (1), qu'afin de mieux peindre l'engouement des hautes classes pour la divination magique, à une époque où déjà l'on commençait à douter de tout. Tandis que l'incrédulité se propageait dans l'ombre, on voyait renaître la confiance la plus aveugle dans le merveilleux. Les folies du cimetière Saint-Médard et des disciples du diacre Pâris dépassèrent les pratiques insensées des sorciers du XVI[e] siècle. Les Jansénistes eurent leur sabbat. Des hommes et des femmes s'assemblaient le soir dans les quartiers les plus isolés de Paris. Là, ils s'enfermaient dans une chambre, tuaient une oie, se marquaient au front d'une croix sanglante, et, après avoir rôti et mangé la chair de l'animal, se rendaient processionnellement aux ruines de Port-Royal. Les esprits forts ne le cédaient en rien aux hérétiques. Les plus absurdes rêveries de la cabale et de la théurgie leur semblaient plus respec-

(1) *Correspondance complète de Madame, duchesse d'Orléans, mère du Régent*, traduite et publiée par M. G. Brunet.

Digitized by Google

tables que les pieux mystères de l'Eglise. La fable des Vampires se répandit dans toute l'Europe, et le livre de Garmann sur les morts devint le code des nouveaux thaumaturges. On crut que certains cadavres prenaient des aliments, et que d'autres se dévoraient eux-mêmes. Des hommes distingués par le rang et l'éducation, de soi-disant philosophes, allaient le soir dans les cimetières épier en frémissant le bruit de ces funèbres repas. Le prince de Tingry faillit perdre la tête à la suite d'un rêve dans lequel il avait cru lire un billet qui le convoquait à ses propres funérailles pour le 19 mai 1729.

On pourrait multiplier ces exemples, on pourrait même en choisir de plus récents, à côté de nous. Mais à quoi bon? La démence des Mesmériens, la crédulité des disciples de Cagliostro, des adeptes du spiritisme ou des fanatiques des tables tournantes, n'ont rien qui doive nous étonner (1). L'homme est né curieux et cupide; il a soif de pouvoir et de richesses, mais il a plus soif encore de croyances, s'il est possible; et quand il fuit, superbe, le temple du Dieu de vérité, c'est pour aller s'agenouiller devant la poule noire d'une mégère ou le grand jeu d'un escroc.

---

(1) Les prétendues manifestations spirites ne sont rien moins que nouvelles. Je tiens de l'obligeance de M. Henri Chevreul la communication d'un manuscrit intitulé *Histoire de ce qui s'est passé au mois de novembre* 1674 *en la cure de Mailly-l'Église, touchant l'apparition d'un esprit, dressée par moi Edme-Bernard Sain, maître d'école dudit lieu,* qui raconte gravement les danses de meubles, les jets de pierres, les coups portés par des mains invisibles, tels que les décrivent nos modernes spirites.

Digitized by Google

Toutefois, on l'a remarqué déjà sans doute, si le XVIII[e] siècle eut ses charlatans et ses dupes, il compta peu de répressions judiciaires. Les bûchers qui faisaient justice des uns, sans guérir les autres, s'éteignirent sur presque tous les points du sol français. C'est donc une bonne fortune pour l'historien que de retrouver, à la veille de l'Encyclopédie, la vieille procédure criminelle aux prises avec la sorcellerie.

Le procès qui va se dérouler sous les yeux du lecteur est digne, à ce titre, de toute son attention. L'analyse que nous donnons, empruntée tout entière aux pièces originales de l'information, ne prétend à d'autre valeur qu'à celle de l'exactitude. C'est l'écho véridique d'une instance solennelle, où la justice française applique, peut-être pour la dernière fois (1), une législation draconienne à d'immondes profanations qui l'auraient justifiée, si l'homme avait pour mission de venger Dieu.

I

Le 21 juillet 1742, deux cavaliers de la maréchaussée de Bresse, en tournée dans la paroisse de Caluire, près Lyon, reçurent des syndics l'avis que

(1) Ceci n'est pas rigoureusement exact, car le XIX[e] siècle lui-même a eu ses procès de sorciers. M. Ch. Louandre rappelle dans son livre sur la *sorcellerie* que, le 2 décembre 1823, un arrêt de la Cour prévôtale de la Martinique condamna aux galères perpétuelles un nègre nommé Raymond, convaincu d'avoir fait usage de sortilèges et de maléfices.

Digitized by Google

plusieurs inconnus se retiraient dans une maison du village, qu'ils allaient, le soir, avec des chandelles entourer la croix d'un carrefour voisin, et que, selon toutes apparences, ils se livraient à des opérations magiques. Les cavaliers se transportèrent dans la maison qui leur était indiquée et y trouvèrent un « particulier » dormant sur un matelas à terre, ayant un fusil à ses côtés; sous le matelas une pierre sacrée, une soutane de prêtre, un missel, un crucifix, un collet, un couteau sur lequel étaient gravés ces mots : *accipe gladium, munus a Deo datum*, dix-neuf petits parchemins couverts d'une écriture rouge, cinq cahiers écrits en hébreu et huit en latin, deux petits cierges et deux chandeliers d'étain.

Cet homme était un dessinateur sur étoffes, né à Lyon et nommé Benoît Michalet. Il était âgé de 19 ans.

La maréchaussée le conduisit devant le prévôt de Bourg-en-Bresse, et là il déclara avec ingénuité qu'il travaillait, au moment de son arrestation, à « faire descendre l'ange Uriel, qui enseigne où gisent les trésors cachés; qu'une société s'était formée pour rechercher ces trésors; que les dix-neuf fragments de parchemin étaient les pentacules de Salomon, à l'aide desquels on évoquait le céleste Uriel; que cet ange devait descendre, sous forme de brouillard, dans une fiole d'eau placée sur la pierre sacrée, entre deux flambeaux, à l'instant où l'évocateur, armé de son couteau, récitait les Évangiles; qu'enfin les vêtements sacerdotaux étaient nécessaires au succès de l'opération.

Digitized by Google

Michalet confessa non moins ingénuement que ces pratiques lui avaient été enseignées par un livre intitulé *Cornelius Agrippa*, et que, malgré ses efforts, malgré le soin avec lequel il s'était conformé aux prescriptions de l'auteur, malgré ses jeûnes, ses prières, ses dévotions, il n'avait jusqu'alors obtenu aucun résultat.

La société dont il faisait partie n'avait pas été plus heureuse : elle s'était constituée sur le bruit que les mêmes pratiques avaient procuré la découverte de cinq millions d'argent, près de Saint-Just; mais elle avait en vain dépensé son capital : l'ange Uriel n'avait pas encore daigné se manifester dans la fiole.

Parmi les papiers saisis sur Michalet se trouvait la lettre suivante :

« 13 juillet 1742.

« Mon cher amy, j'ai vu votre lettre que vous avez écritte où vous marqués que tout va bien et que vous voyés. Pourquoi le prêtre ne l'arrête-t-il pas et le tient jusqu'à ce qu'il vous ait parlé? Il faut dire au prêtre qu'il le gêne dans le moment, c'est à luy de le faire, en ayant le pouvoir; s'il ne veut pas le faire, ledit prêtre ne vous sert de rien; il faut que toute votre compagnie sollicite et presse le prêtre à faire ses fonctions pour ce sujet. A quoi sert-il donc s'il ne veut pas le faire? Si cela lui fait de la peine, j'en ay un icy tout prêt qui sçait travailler, qui ira demain; ainsy, faites-luy voir ma lettre pour qu'il n'ignore pas qu'il n'est pas le seul qui travaille à ces sortes d'opérations, et vous pouvés l'assurer qu'on l'accompagnera à la sainte cité

Digitized by Google

de Rome, s'il le faut; vous savés que j'ay à moitié les clefs de saint Pierre, et la protection, etc.

« CHARBONNIER. »

Qu'était-ce que ce Charbonnier? quelle était cette société anonyme qui se vouait à la recherche des trésors infernaux? Michalet refuse de s'expliquer davantage.

Aussitôt le procureur du roi du bailliage de Bourg, « vu qu'il est de l'intérêt public et de la religion de faire punir des manœuvres aussi repréhensibles, » requiert une information. Une ordonnance du lieutenant criminel est rendue le 1er août dans ce sens; le 13 du même mois, une sentence du bailliage reconnaît la compétence de cet officier de justice contradictoirement avec l'inculpé, et les poursuites commencent. On se transporte à Caluire, on entend quarante témoins, on les confronte avec Michalet, on arrête plusieurs de ses complices, on *récolle* les uns et les autres, et voici à peu près ce qui résulte de cette première instruction.

Michalet, qui prend la qualité de dessinateur, n'est en réalité qu'un vagabond débauché et fainéant qui, malgré son jeune âge, a déjà dissipé les faibles ressources dont pouvait disposer sa mère, remariée à un « marchand chandelier » de Lyon. Clerc ou enfant de chœur à l'église Saint-Paul de cette ville, il avait poursuivi ses études de latinité jusqu'à la philosophie. Sa mère lui avait fait porter le petit collet, dans l'espoir qu'il embrasserait la vie ecclésiastique; mais au pieux chant d'un chapitre, il avait nettement préféré l'oisiveté errante, les ca-

Digitized by Google

barets, les filles. Un de ses compagnons de bouteille, Charbonnier, perdu de dettes et de vices lui-même, lui persuada un jour qu'à l'aide d'un livre mystérieux, écrit en caractères hébreux et latins, ils pourront invoquer le démon et le contraindre à leur livrer les trésors immenses que recèle la terre (1).

Avec ce livre, on peut franchir en vingt-quatre heures la distance de Paris à Lyon, connaître l'avenir, fouiller les lieux les plus secrets, découvrir les richesses les plus cachées. Avec ce livre, un mendiant lyonnais avait fait sa fortune et acheté une charge de secrétaire du Roi. Avec lui, un épicier de Lyon, demeurant « rue de l'Enfant-qui-Pisse, » menacé dans sa vie, avait conjuré les esprits acharnés à sa perte et racheté ses jours. Avec lui encore, un sonneur de Saint-Paul se promenait dans les airs et n'avait que la peine de tourner un feuillet pour regagner son clocher à l'heure des *Angelus*. Ce précieux grimoire, qui rendait en outre invisible son possesseur et « le faisoit aimer du sexe, » provenait, d'après Charbonnier, d'un prêtre baron de Saint-Just, qui le lui avait cédé moyennant 210 livres.

Pour évoquer le démon, plusieurs formalités sont nécessaires. Le livre des conjurations doit d'abord

(1) Ce livre était sans doute la *Philosophie occulte* de Corn. Agrippa, bien connue au XVI[e] siècle, car je lis dans l'interrogatoire de Michalet que « toutes les planètes y étoient figurées, et qu'au bas d'icelles étoit désigné l'esprit qu'il convenoit d'invoquer chaque jour, avec l'explication de la puissance de ces esprits, dont les uns faisoient découvrir des thrésors, les autres aimer des personnes du sexe, etc. »

Digitized by Google

être baptisé par un prêtre, avec l'assistance d'un parrain et d'une marraine. Il doit être ensuite paraphé par l'évocateur de son propre sang, et remis à un prêtre qui consente à célébrer la messe *more gnosticorum*. Cette immonde parodie du divin sacrifice est très connue dans les annales de la sorcellerie sous le nom de *messe noire* ou de *messe à l'envers*. A minuit, dans une chapelle consacrée, le célébrant, revêtu des ornements sacerdotaux, monte à l'autel en présence des néophytes. On allume les cierges, composés de cire, de graisse, d'assa-fœtida. Les paroles sacramentelles sont prononcées dans l'ordre du rituel. Mais à la consécration, le prêtre place sous le corporal le livre magique, et, tenant l'hostie renversée, il s'écrie : « Barbery, je t'appelle au nom du Dieu vivant et t'ordonne de nous apporter ce que nous te demandons. »

Etourdi, ému dans ses convoitises et à demi convaincu, Michalet accepte. Plusieurs de ses camarades se joignent à lui. Ils se rendent avec Charbonnier à Caluire et y louent une chambre sous le masque d'honnêtes étudiants en théologie qui veulent préparer leurs examens. Ils ne se montrent pas le jour, ou se livrent à l'innocente distraction de tirer leur poudre aux moineaux. Mais, sur le soir, la maison se réveille : des jeunes filles, des passementières de Lyon, s'y glissent à la faveur des ténèbres et, quand minuit sonne, la troupe s'achemine processionnellement aux pieds d'une croix plantée à la rencontre de quatre chemins.

Les premiers essais de conjuration échouent, mais ni Charbonnier, ni Michalet, ni leurs acolytes ne

Digitized by Google

perdent courage. Ce qui leur manque, c'est un prêtre; il faut s'en procurer un à tout prix. Ils se rendent au séminaire de Saint-Pothin, à Lyon, s'adressent à un ecclésiastique de cette maison, et lui confient que le diable leur a promis de leur faire tenir 15,000 livres, s'ils font célébrer une messe gnostique à minuit; 3,000 livres seront le prix de sa complaisance. Le prêtre repousse leurs offres avec horreur et les dénonce au supérieur de l'établissement. Michalet, et l'un de ses compagnons, le sieur Tissot, commis au greffe criminel de la sénéchaussée de Lyon, prennent la fuite et vont porter ailleurs leurs essais de corruption. Des prêtres moins scrupuleux se présentent : un marguillier séduit ou abusé prête un calice, une patène, une chasuble, une aube et un manipule. On retourne à Caluire; on assigne les esprits infernaux à comparaître; ces assignations libellées selon le rit prescrit sont déposées en différents lieux, dans les bois, sur le bord des routes, dans l'intérieur de la maison. Chaque démon a son jour consacré dans la semaine; l'un doit apparaître sous la forme d'un nuage, l'autre sous celle d'une chauve-souris; un troisième exige pour offrande un morceau de pain ou le poil d'un animal. Un prêtre indigne de ce nom, un misérable célèbre les saints mystères sur le ventre d'une fille renversée en guise d'autel. Ces monstrueuses impiétés n'ont aucun succès : Michalet, Tissot, Charbonnier, Jannin, un autre de leurs complices, tentent en vain de se procurer des vases ou des ornements sacrés pour remplacer ceux auxquels ils n'attribuent plus aucune efficacité : quelques-uns d'entre eux affir-

Digitized by Google

ment bien avoir vu apparaître un homme rouge et avoir ouï des voix extraordinaires; mais la majorité doute ou les traite de visionnaires. Les associés ont épuisé leurs fonds sans avoir rien recueilli : c'est le résultat le plus clair de l'entreprise, au moment où l'arrestation de Michalet vient sonner l'alarme et les disperser.

II

L'information s'était poursuivie au bailliage de Bourg avec cette prudente lenteur qui caractérise la procédure criminelle de l'ancien droit. Grâce aux révélations des témoins entendus à Caluire et à Bourg, neuf inculpés étaient sous les verroux de la justice. C'étaient d'abord Benoît Michalet, Charbonnier, Philibert Tissot, puis Jeanne Godefroy, femme d'un sieur Bernard, marchand satinaire à Lyon, qui avait pris lui-même la fuite; Jeanne Chabert, sa servante; un ouvrier en soie nommé Jean Jannin; Jean Bernard, ancien fabricant de soieries, et Simonne Berger, dévideuse au service de Bernard.

Les charges qui pesaient sur ces trois derniers inculpés étaient fort légères. On leur reprochait des propos imprudents, des relations accidentelles avec leurs co-accusés; mais on n'était point parvenu à démontrer qu'ils eussent pris part aux profanations et aux sortiléges pratiqués par ceux-ci. Une première sentence du bailliage de Bourg ordonna leur mise en liberté provisoire le 22 décembre 1742.

Malgré les lenteurs d'une procédure qui se pro-

Digitized by Google

longeait depuis plus de six mois, il semble que la juridiction saisie ait reculé devant la recherche d'impiétés qui lui faisaient horreur. Les prêtres qui avaient participé aux conjurations de Michalet et de Charbonnier ne furent point inquiétés. L'information ne conserva pas même la trace de leurs noms, ou tout au moins les accusés ne furent point pressés de les faire connaître. La famille Bernard fit sans obstacle des démarches actives pour obtenir l'élargissement de ses membres détenus, et si ceux-ci n'obtinrent point tout d'abord leur mise en liberté provisoire sous caution juratoire, ce fut à raison des tentatives de corruption auxquelles cette famille riche et protégée ne craignit pas de se livrer vis-à-vis des geôliers et des témoins. Le lieutenant criminel ne fit aucun effort pour saisir les livres et instruments magiques qui avaient servi aux évocations. Des libraires et des bouquinistes qui en faisaient ostensiblement commerce à Lyon, d'après les accusés eux-mêmes, ne furent pas même assignés en témoignage. Craignait-il un conflit avec la prévôté lyonnaise, ou voulait-il, autant que possible, étouffer l'affaire, qui n'avait encore eu de retentissement qu'à Caluire et dans les environs? Les pièces du procès n'ont garde de nous l'apprendre. Quoi qu'il en soit, le 14 février 1743, le lieutenant criminel de Bourg rendit sa sentence en ces termes :

« Nous, en déclarant la contumace bien et duement instruite contre François Bernard, avant d'en adjuger le profit et de procéder au jugement définitif du procès contre Benoît Michalet, Claude-François Charbonnier, Philibert Tissot, Jeanne Godefroy et

Digitized by Google

Jeanne Chabert, avons ordonné que ledit Benoît Michalet sera apliqué à la question ordinaire et extraordinaire pour aprendre par sa bouche la vérité d'aucuns faits résultants du procès, touttes preuves subsistant en entier; et par même jugement avons renvoyé Jean Bernard, Jean Jannin et Simonne Berger absous de l'accusation à eux imposée; en conséquence avons ordonné que les écrous d'emprisonnement de leurs personnes seront rayés et biffés, et mention faite de notre présente sentence en marge d'icelles; au surplus avons ordonné que Pierre-Louis Romyeu, huissier en l'élection de Lyon, sera pris et apréhendé au corps et traduit dans les prisons royales de cette ville, pour y être ouï et interrogé sur les faits résultants du procés et autres sur lesquels le procureur du roy voudra le faire entendre; et à faute de ce sera contre luy procédé à la forme de l'ordonnance. »

Cette décision ne terminait pas le procès, mais ne l'avançait point non plus. Michalet avait spontanément révélé à la justice tous les faits qui étaient à sa connaissance; il n'était qu'un initié subalterne, un comparse obscur dans le grand drame qui commençait à se jouer. La torture à son égard n'était qu'une barbarie inutile, qui ne pouvait profiter à la découverte de la vérité. Le procureur du roi de Bourg avait été mieux inspiré, selon les idées criminalistes de l'époque, en requérant l'application de Tissot et Charbonnier à la question. S'il était permis d'espérer un aveu important dans la cause, Charbonnier et Tissot, directeurs de l'entreprise, seuls chefs connus jusqu'alors de la société mystérieuse

Digitized by Google

de Caluire, pouvaient seuls le fournir à leurs juges. Ils n'avaient ni la naïveté, ni l'ignorance de leur jeune complice, et se renfermaient dans un silence obstiné qui devait, par son opiniâtreté même, attirer l'attention sur eux. L'huissier Romyeu n'était encore accusé par personne; on savait seulement qu'il avait eu un jour un entretien avec Charbonnier. Fallait-il incarcérer tous les compagnons, tous les amis, les voisins ou les simples connaissances des accusés? Fallait-il punir comme complices tous ceux qui leur avaient adressé la parole?

L'information faite à Bourg était donc à la fois incomplète, inégale et peu exacte. Elle renfermait des lacunes considérables, elle ne déterminait pas le rôle précis de chacun des prévenus, elle ne mettait en lumière qu'un des côtés du procès. Il est probable que la vérité ne se serait point manifestée si un évènement inattendu, en venant trahir les mensonges des principaux accusés et dessaisir le bailliage de Bourg, n'avait éclairé d'une vive lueur les patientes investigations de la justice.

III

Tandis que s'instruisait en Bresse le procès des sorciers de Caluire, le bailliage de Chalon-sur-Saône commençait une information qui nous oblige à ouvrir une large parenthèse.

Au commencement de l'année 1742, vivait à Gergy (1), paroisse du diocèse de Chalon-sur-Saône, un vicaire nommé Bertrand Guillaudot.

(1) Gergy, à deux lieues de Chalon, siége d'un comté acquis en

Digitized by Google

Sorti des derniers rangs du peuple, Bertrand Guillaudot avait dû son éducation à la charité du seigneur de Gergy, Jean-Joseph Languet, évêque de Soissons en 1715, archevêque de Sens en 1730, que ses démêlés avec le Parlement, au sujet de la constitution *Unigenitus*, ont rendu célèbre.

Le frère de l'archevêque, Jean-Baptiste-Joseph Languet, co-seigneur de Gergy, qui construisit l'église Saint-Sulpice en 1745 et en fut le premier curé, avait, dans l'un de ses voyages aux environs de Lyon, distingué ce jeune homme dont le regard vif annonçait, dès l'enfance, un esprit pétillant et actif; il voulut conquérir cette heureuse intelligence à l'Église, et la tourna vers les études théologiques. Bertrand Guillaudot y fit des progrès rapides: après quelques années passées au séminaire, où il avait fait preuve à la fois d'érudition et de piété, il reçut les ordres dans le diocèse de Lyon, auquel il appartenait par sa famille et où son protecteur l'avait fait élever.

La ferveur du jeune lévite se soutint pendant les premières années. A l'aube du sacerdoce comme à l'aube de la vie, tout est flamme, innocence, enthousiasme, amour; l'âme s'illumine des célestes clartés et la foi qui la consume déborde comme un torrent de lave embrasée ruisselle des flancs du Vésuve. Le prêtre est alors un apôtre; il rêve d'être un martyr. Guillaudot fut longtemps ardent et sincère:

1655 par Augustin Languet, aumônier du Roi, chanoine de Chalon, et transmis depuis au curé de Saint-Sulpice et à l'archevêque de Sens.

Digitized by Google

nourri d'études sérieuses, doué d'une élocution abondante, vive et colorée, sa parole électrisait le petit troupeau confié à ses soins, et dont il avait à la fois l'affection et le langage. Mais un jour cette ardeur s'éteignit : né au sein de la misère, il en avait, à son insu, gardé les instincts; la foi disparue, il en retrouva toutes les passions mauvaises.

Il est des abîmes que l'on n'ose pas sonder, et des caractères qu'on ne veut pas approfondir, de peur d'y rencontrer trop de ténèbres et d'horreur; mais l'histoire — et ceci prétend à ce nom — ne recule devant rien, parce qu'elle a le devoir de tout dire. Guillaudot avait une sœur que la faim avait chassée du pays natal et conduite à Lyon, la ville des grandes industries et des grandes mais laborieuses fortunes. L'aisance qu'elle était allée demander au travail, sa beauté facile la lui procura; elle lui donna même plus, elle lui donna la richesse. Grâce aux libéralités de ses nombreux protecteurs, la sœur du modeste vicaire eut bientôt carosse, livrée, parures; elle éblouit l'opulente cité de son luxe insolent. La courtisane railla son frère de son humble pauvreté et le fit rougir de ses vertus obscures. Une cupidité jalouse mordit le cœur du prêtre, qui voulut s'enrichir à son tour.

Les pieuses convictions de sa jeunesse s'engloutirent dans ce rêve insensé de l'âge mûr. Loin d'irriter son honnêteté sacerdotale, cette opulence malsaine, puisée aux sources les plus impures, ne fit qu'irriter ses secrètes convoitises.

Il ne vit dans son auguste ministère qu'une voie

Digitized by Google

privilégiée pour atteindre à son but, et il se fit hypocrite jusqu'au jour où il pourrait être librement apostat.

IV

L'alchimie n'avait pas dit son dernier mot. Les associations hermétiques du moyen âge étaient encore debout : elles s'étaient perpétuées au sein de quelques villes, grâce au profond mystère dont elles s'enveloppaient. La philosophie nouvelle, qui marchait encore voilée de symboles, ne leur était point hostile, au contraire. On n'ignorait pas que les plus fiers esprits, les maîtres de l'humanité, avaient tenu à honneur de pénétrer dans leurs rangs. Leibnitz avait été secrétaire de la société des rose-croix de Nuremberg, qui s'adonnait clandestinement à la fabrication de l'or. Newton, le grand Newton, avait reconnu que la transmutation des métaux était possible, et qu'en pareille matière les moins sages n'étaient pas les plus fous (1). Nous avons déjà dit plus haut qu'en plein XVIII[e] siècle cette possibilité n'était niée par personne. Chose étrange ! c'était à l'époque où l'opinion de la transformation d'un métal en un autre paraissait le plus absurde, puisqu'elle n'était appuyée sur aucune raison scientifique, que cette opinion comptait le plus de partisans. De nos jours, où elle est devenue beaucoup plus vraisemblable, car on a décomposé bien des corps jusqu'ici

(1) Lettre de Newton à Francis Ashton, citée dans l'étude de M. Paul de Rémusat sur l'illustre astronome.

Digitized by Google

réputés simples, c'est à peine si elle pourrait en rassembler la millième partie. Mais alors l'ardente curiosité des choses ténébreuses et défendues surexcitait les classes les plus instruites et les plus élevées. Le prestige de l'inconnu, si puissant sur les natures rêveuses, amorçait ceux que ne possédait pas l'amour de l'or. Ces derniers étaient toutefois les plus nombreux et les plus passionnés. L'or, *ciel terrestre,* dit une pièce de ce procès, l'argent, *miel céleste,* et les jouissances qu'ils procurent sont encore, en 1740, le but de cette foule avide qui se précipitait, en 1716, sur les chiffons de papier du rusé Law.

Malgré ses traditions de piété et ses vieilles habitudes religieuses, Lyon était peut-être la ville de France la plus profondément imbue de ces rêveries cabalistiques. Des gentilshommes, des chevaliers de Malte, de nobles et opulentes dames, recherchaient sans se lasser la poudre de projection. L'*herbe à la serpent,* la *lunaria major* et *minor* débordaient du laboratoire dans le salon. On allait les cueillir mystérieusement le quatorzième jour de la lune, et on les plaçait dans un pot de terre que l'on enfouissait, l'ouverture en bas. Nombre de ces poteries communes, que découvrent nos modernes archéologues dans la banlieue de la cité lyonnaise, n'ont pas une autre origine. M. de Saint-Maurice, président de la monnaie de Lyon, était un des meilleurs adeptes des prétendus transmutateurs (1). Arnault de Villeneuve, Raymond Lulle et Paracelse avaient des disciples

(1) Voir l'*Histoire de la philosophie hermétique*, par Lenglet Dufresnoy; Paris, 1742.

Digitized by Google

jusque dans les cellules monastiques et dans les rangs du clergé. Les âmes confiantes et honnêtes — c'étaient les plus nombreuses — se bornaient à remplir pieusement les prescriptions des alchimistes, en s'appuyant sur l'autorité de savants canonistes (1), qui avaient déclaré la *philosophie métallique* un art permis, et sur l'exemple de célèbres princes de l'Eglise (2). Mais d'autres, moins scrupuleux ou plus avides, ne craignaient point d'emprunter aux cérémonies de la religion catholique ce qu'elles ont de plus auguste pour assurer le succès de leurs opérations. C'était par la célébration des saints mystères, par le jeûne et l'oraison, par les mortifications les plus rigoureuses, qu'ils préludaient à leurs invocations sacriléges. Les pasteurs spirituels gémissaient de ces pratiques profanatrices, mais ne parvenaient pas à les empêcher. Du patricien au prolétaire, tout le monde s'en mêlait. Les artisans, les filles de joie, les pauvres *canuts* de l'industrie textile cherchaient anxieusement un mercure philosophique à la portée de leurs bourses.

Guillaudot fut mis par sa sœur en relation avec ces vulgaires initiés du grand-œuvre.

Il était alors simple vicaire dans une paroisse du Beaujolais, non loin du berceau de sa famille. Qu'y fit-il? de quel crime, de quel attentat se rendit-il

---

(1) Oldrade et l'abbé Panorme, sur les Décrétales.

(2) Alain de Lille, moine de Cîteaux; le pape Jean XXII; Marsile Ficin, chanoine de Florence; le cardinal Nicolas de Cusa, le cordelier Roger Bacon, le cardinal de Tournon, le jésuite Kircher, et bien d'autres dont l'Eglise n'a jamais condamné les pratiques qui ont servi aux progrès de la chimie moderne.

Digitized by Google

coupable? La procédure ne le rapporte pas. Tout ce qu'elle nous apprend, c'est que, le 1er juillet 1734, une sentence du bailliage du Beaujolais le condamnait à un bannissement de vingt-neuf ans hors du royaume. La faute devait être grave, et s'il est permis de se livrer à des conjectures, elle ne devait pas être étrangère aux pratiques impies que l'on reprochait alors aux sorciers. Le condamné s'expatria, puis l'amour du sol natal le ramena en France. De nouveau saisi par la justice, il est frappé de neuf années de galères par la sénéchaussée de Nîmes, le 8 janvier 1737. L'autorité ecclésiastique, il est à peine besoin de le dire, l'avait depuis longtemps interdit. Le prêtre indigne échappe à cette seconde peine et revient audacieusement à Lyon, près de sa sœur, sous le faux nom de Rostaing. C'est alors qu'il connut Charbonnier, un sieur Motet, chapelier, un nommé Saive, cordonnier, et un vieil ouvrier matelassier du nom de Lambert, qui prit la fuite dans le cours du grand procès que nous essayons de raconter. Un guimpier, Jean Chapoton, brocanteur de livres d'alchimie, lui livra les premiers instruments des conjurations. Parmi ces ouvrages, dont quelques-uns sont restés annexés à la procédure, il en est qu'il importe de faire connaître.

V

Le premier est un manuscrit in-4° de 126 pages sur vélin. Au frontispice, un christ byzantin, vêtu d'une tunique et étendu sur la croix au milieu d'un cercle magique. Ce christ a la couronne impériale

Digitized by Google

en tête, la ceinture chargée d'ornements, le pied droit appuyé sur un calice, et un second christ en croix sur la poitrine.

Hic est liber vivi, liber sapientiæ veræ, immensus liber naturæ. C'est le livre de vie, le livre de la sagesse, le grand livre de la nature, en d'autres termes, c'est le Thélême du ciel ou le trésor du paradis terrestre, le *Vellus agni* de Philovite, dédié à la Reine des anges, *Virgini parituræ.* — « Tu as reçu de Dieu, dit Philovite au fils de la science, une première vie humaine remplie d'infirmités et d'afflictions; icy, il t'ouvre la carrière d'une nouvelle vie plus glorieuse, comblée de santé, d'années et de bonheur...; mais garde-toi de communiquer et de révéler ce secret mystérieux aux profanes dont fourmille le monde, hôpital d'insensés. »

Puis viennent le pentacle des confections divines de la nature et de l'art hermétique, *virtute verbi;* des maximes de Salomon; la *double clef* sans laquelle on ne peut entreprendre la grande œuvre qui doit procurer la santé et la richesse, à l'aide de sept opérations figurées sous le symbole de l'Eglise à sept têtes; enfin la description de ces sept opérations *principales et ordinales,* et des instruments qui y sont nécessaires.

Pour accomplir ces sept opérations, d'où sortira infailliblement la poudre de projection, autrement nommée la pierre solaire ou le mercure philosophique, il faut, « deux ans, onze mois, vingt-quatre heures en bon régime. » Avec elle, on peut « nourrir pendant mille ans un millier d'hommes par jour, guérir tous les malades, fabriquer des pierres pré-

Digitized by Google

cieuses, etc., » et il en faut si peu, que « si l'on veut calculer ce que peut faire la grosseur d'une fève de la poudre des philosophes, multipliée en qualité et en quantité, on trouvera qu'elle peut convertir, en très-fin or, une multitude d'onces revenant à 625 milliards de livres d'or. »

Nous faisons grâce au lecteur de la description des instruments hermétiques, à la tête desquels il faut placer le *fourneau immortel* ou *athanor à tour*, dont l'image exacte est, dit le manuscrit, figurée sur le colosse de saint Christophe, en l'église Notre-Dame de Paris. C'est dans l'*écuelle* ou *nid* de l'athanor que naît l'*œuf philosophique*, la divine poudre de projection (1).

Le second volume, également coté et paraphé par les commissaires enquêteurs du procès, n'est pas moins curieux. C'est un manuscrit in-quarto écrit sur peau de bouc avec du sang de chauve-souris. A la suite des *Clavicules de Salomon*, copiées sur l'imprimé de Lyon, 1598, on trouve « l'art divin de la cabale des anciens ou la science entière des Hébreux, des Persans et des Arabes, » tiré d'un manuscrit persan.

Voici les matières contenues dans ce précieux traité :

1° Oraison mystérieuse pour se familiariser son génie et se le communiquer, et par là acquérir la connaissance de toutes les sciences ;

---

(1) Ce livre est manifestement l'analyse ou le résumé du *véritable Philalète*, imprimé à la suite de l'*Histoire de la philosophie hermétique*, de Lenglet Dufresnoy.

Digitized by Google

2° Oraison très mystérieuse de Judas Macchabée, « laquelle étant ditte chaque jour une fois et portée sur soy avec la figure suivante, faite sur une lamine d'argent aux temps et heure, nous préserve de toutes les embûches de nos ennemis, puis nous rend victorieux en toutes choses, comme au jeu et adresses diverses ; »

3° Oraison dictée aux Juifs dans le temple, « et qui est de si grand pouvoir que l'homme ne peut l'imaginer ; elle chasse et dissipe tous phantômes et réconcilie les bons génies ; »

4° Oraison « de très grande valeur pour ceux qui voyagent sur l'eau et qui préserve de tous les dangers de l'eau, ditte par Moyse, lorsqu'il passa le fleuve Erithré avec tout son peuple ; »

5° Oraison « avec laquelle, étant ditte avec ce qui suit, l'on fait apparoître devant soy l'ombre d'une personne morte et on l'interroge sur ce que l'on veut, soit passé, soit avenir, de quelque chose quelconque, et il vous rendra juste réponse ; »

6° Secret pour faire voir à une personne, fille, femme, garçon ou homme, toutes les choses qui lui doivent arriver ;

7° Invocation de l'ange Uriel, « qui est quelque chose de secret et de parfait dans les secrets de la divine cabale ; »

8° La vraie oraison de saint Christophe, tirée de l'original allemand, 1453 ;

9° Le trésor de Salomon, « ou figure qui fut montrée à Salomon par Dieu, qui lui promit la connoissance de toutes choses, félicité et honneur pendant toute sa vie. » Cette figure doit être ins-

Digitized by Google

crite sur peau humaine en caractères d'or. C'est un losange aux quatre extrémités duquel sont quatre cercles renfermant des chiffres cabalistiques. Avant d'en faire usage, il faut l'exposer aux rayons du soleil (1).

Enfin, un troisième volume était le *Liber mirabilis qui prophetias præteritas, præsentes et futuras continet*, livre bien connu et souvent réimprimé, même de nos jours.

VI

Muni de cet indigeste viatique, Bertrand Guillaudot se lança à corps perdu dans les voies ténébreuses de l'alchimie. Sa demeure fut clandestinement envahie par les cornues et les alambics : les fourneaux s'allumèrent, les creusets se remplirent, et plus d'une fois le passant attardé vit la fenêtre de l'abbé de Rostaing se dorer d'une lueur rougeâtre au milieu des ombres de la nuit. Mais les

---

(1) Si le lecteur est curieux de cette littérature insensée, nous lui donnerons l'échantillon suivant. C'est l'oraison *pour se familiariser son génie.*

« Aliel, je te conjure par les grands noms du grand Dieu vivant, qui t'a créé et moy aussy, et qui t'a donné la garde de moy-mesme, je te conjure par les grands noms, Vehviah, Jeliel, Sirael, Hasiah, Jehahel, Achaiah, Cahetel, Hasiel, Aladih, Laviah, Hahiah, Jesatel, Hejahol, Hariel, Haiviah, Jouiah, Caliel, Leoviah, Pahaliah, Nelchael, Jejael, Nithalah, Haiah, Jezalet, Sechial, Retaiel, Omael, Lecabel, Vasariah, Jehahiah, Schahiah, Chavakiah, Monadel, afin que tu apparoisses au plus tot pour me servir en tout ce que je te demanderoy d'honnete et de profitable pour moy et pour mon salut, qui ne te doit pas être moins cher qu'à moy, et je te conjure, encore une fois, par le grand nom de Dieu Jehovah et par tous ceux que j'ay nommé cy-dessus, que tu m'apparoisses au plus tot sans retardement, autrement je ne te reconnois plus. »

Digitized by Google

ressources s'épuisèrent avant l'apparition de la moindre parcelle d'or. Déçu, non découragé, Guillaudot brisa son *athanor*, jeta au fumier ses simples, et, pour aller plus vite en besogne, se donna au diable.

Ne riez pas : la chose est plus sérieuse qu'elle n'a l'air. Guillaudot mit le sacerdoce qu'il avait outragé, mais dont il demeurait revêtu, au service du génie du mal, et c'est à lui seul qu'il demanda désormais ses inspirations. L'occasion de les mettre en œuvre ne devait point tarder à s'offrir.

Un jour, en sortant de la chapelle des Pères Jésuites de Lyon, où il venait de dire la messe, deux inconnus lui demandèrent un entretien secret.

Ces deux inconnus s'appelaient Guillaume Janin et Jean Feroussat. Le premier était ouvrier en soieries, le second, ancien potier, faisait valoir un petit domaine à Limonnet, près de Lyon. L'un était un paresseux débauché, l'autre un spéculateur ruiné, dont la propriété était décrétée et qui allait en être expulsé.

Feroussat et Janin lui confient qu'ils ont formé une association pour découvrir des trésors à l'aide des esprits infernaux; qu'un vieux prêtre nommé Peyronet, âgé de plus de 80 ans, en fait partie, mais qu'ils ont besoin d'un second pour célébrer les cérémonies magiques sans lesquelles leur succès n'est point assuré.

Dans cette société, figurent la maîtresse de Janin, Isabeau Gay, et une femme de mauvaises mœurs, Simonne la Borgne, qui prêtent leur assistance aux opérations occultes.

Digitized by Google

Guillaudot accepte sans hésiter : il s'engage à invoquer le démon et les esprits subalternes, à la condition de distribuer lui-même toutes les richesses découvertes, et se met en relation immédiate avec les autres initiés, à qui il se présente, selon son habitude, sous le nom d'abbé de Rostaing.

Une assemblée nocturne a lieu dans le bois de Limonnet : là Janin et Simonne la Borgne promettent solennellement de se donner au diable. La Simonne livre à ses associés un pacte magique, provenant d'un Lyonnais qui s'était voué au démon et que l'on avait, dit-elle, trouvé peu de temps auparavant étranglé dans sa chambre, parce qu'il n'avait pas observé son engagement.

Quelques jours après, Guillaudot, Janin et Feroussat se transportent dans un château de la paroisse du Bois-d'Oingt, à quatre lieues de Lyon, et le prêtre sacrilége y célèbre quatre messes pendant la nuit. L'autel est entouré d'un cercle de bois de coudrier, avec les mots JEIAH, JEHOVA, EMMANUEL et TETRAGRAMMATON aux quatre points cardinaux ; quatre cierges de résine et d'assa-fetida fument aux angles ; au moment de la consécration, Guillaudot place sous le corporal un morceau de parchemin vierge, de peau de bouc, nommé *pentacule de Salomon*, et prononce la conjuration suivante :

« Moy, fait à l'image de Dieu, doué de sa puissance, je vous conjure, adjure, exorcise et commande que vous ayez à me paroitre sous la forme et figure de N. N. sans aucune difformité ou tortuosité, et sans me faire aucun mal, ny au corps,

Digitized by Google

ny à l'âme, ny à mes cinq sens de nature, ny intérieurement, ny me fâire peur par bruit, tremblement de terre ou autrement, et sans faire aucun tort à mon livre, ni me le prendre ou gâter, et en cas que je le perde, incontinent me le rapporter. Venez donc au nom ✠ d'Adonay, Zebaoth, Adonay, Amioram, venez, hâtez-vous sur les ailes des vents, c'est le roy des roys Adonay, Saday qui vous commande, el Aty, Titciep, Azia, Hin, Jen, Minosel, Achadan, Vay, Vaa, Ey, Haa, Eye, Ael, El, El, Ahy, Hau, va, va, va. »

Guillaudot consacre enfin une hostie qu'il partage en trois fragments : le premier est remis à Janin, le second à Feroussat et le troisième reste entre ses mains, dans le but de se préserver des violences du démon et des recherches de la justice. On retrouva plus tard ce dernier fragment dans un rituel appartenant au vicaire de Gergy.

Mais toutes ces invocations sont inutiles. L'esprit « qui a le pouvoir de donner or et argent, » celui qui « enseigne toutes sortes de remèdes pour guérir ; » les démons qui rendent invisible et invulnérable, qui rompent les serrures et les chaînes de fer, qui procurent l'amitié des rois et des grands seigneurs, qui ouvrent les cachots et révèlent le secret de la pierre philosophale, tous les suppôts de Satan restent sourds dans leurs demeures infernales. Malgré sa jactance et son audace, Bertrand Guillaudot est obligé de confesser son insuccès devant ses complices furieux, mais non détrompés, et après quelques mois de séjour à Lyon, où la prodigalité de ses crédules adeptes l'a nourri comme un prince,

Digitized by Google

il se présente à Gergy même, le pays de son ancien protecteur, où de fausses lettres de prêtrise le font admettre comme vicaire, par un curé inepte ou trop confiant.

De nouvelles dupes l'y attendent. Une pauvre vigneronne, Marguerite Mortière, qu'il éblouit de son pouvoir surnaturel, et qui ne croit pas se damner en compagnie d'un vicaire, devient sa plus zélée satellite. De jeunes filles, égarées par sa bonne mine, par ses insinuants discours, passent du tribunal de la pénitence aux nocturnes orgies du sabbat. On forme ensemble le projet d'invoquer Béelzébuth, à la suite d'une messe célébrée la nuit, dans un lieu désert, *more gnosticorum*. Mais pour accomplir l'œuvre profanatrice, il faut des ornements sacerdotaux. Guillaudot n'hésite pas : il enlève une chasuble et un manipule dans la sacristie de Gergy et les revêt dans ses cérémonies impies. Le succès lui échappe encore. Il retourne à Lyon, afin de se procurer de meilleurs pentacules, et surtout de l'argent, que la vigneronne, dont la bourse est vide, ne peut plus lui livrer. Là, malgré l'interdit dont il est frappé, malgré les pénalités qu'il encourt, s'il vient à être démasqué, il se présente chez les Jésuites, avec un faux *exeat* et des *celebret* (1) fabriqués par lui, et il y dit audacieusement la messe, sous le pseudonyme de Rostaing.

Par une circonstante fortuite, que la procédure

(1) On appelle ainsi les permissions de célébrer le saint sacrifice de la messe, données par les évêques aux prêtres de leurs diocèses.

Digitized by Google

ne fait pas connaître, la supercherie se découvre, et Guillaudot, rentré à Gergy, est jeté dans les prisons de Chalon. Une double information commence contre lui : l'une devant la juridiction laïque, à la requête du procureur du roi au bailliage, et l'autre devant l'official ecclésiastique, sur la plainte du promoteur de l'Évêché. Grâce au silence de l'accusé, grâce surtout à la discrétion de ses victimes, la justice ne parvient à découvrir que quatre faits à sa charge : l'enlèvement de la chasuble, qui constitue un vol, puisque Guillaudot, prêtre interdit, vicaire supposé, n'avait pas le droit de porter la main sur les ornements de l'église paroissiale, et surtout d'enlever les galons d'or dont ils étaient garnis; la falsification des certificats ecclésiastiques; l'usage d'un faux nom et la possession d'un livre magique, saisi à son domicile. On soupçonne le reste, mais on ne l'établit pas.

L'Officialité rend la première sa sentence. Le 28 février 1743, elle déclare Bertrand Guillaudot convaincu « d'avoir volé une chasuble, une étole et un manipule dans l'église de Gergy, d'avoir écrit plusieurs livrets impies et abominables remplis de figures magiques et invocations aux malins esprits; d'avoir ajouté à son nom celui de la maison de Rostaing, et, au moyen de ce, de s'être faussement dit gentilhomme; d'avoir fabriqué et écrit un faux *exeat* daté du 20 juin 1741, et deux certificats également faux; d'avoir contrefait les signatures qui sont au bas de chacun, de s'être, à la faveur d'iceux, introduit dans différents diocèses, d'y avoir célébré le saint sacrifice de la messe, quoique suspens des

Digitized by Google

saints ordres et irrégulier.... » et, pour réparation, le condamne à la détention perpétuelle dans les prisons de l'archevêché de Lyon, son diocèse, pour y faire pénitence, y jeûner au pain et à l'eau et y réciter, tête nue et à genoux, les sept psaumes pénitentiaux pendant le reste de sa vie. C'était la peine la plus sévère que pouvait prononcer l'Official : l'Église châtie, mais elle ne tue pas.

Le bailliage de Chalon est moins indulgent. Les juges royaux, saisis des *cas privilégiés* (le sortilége, le faux et le vol), concurremment avec les juges ecclésiastiques, qui ne statuent qu'en vue de la discipline, déclarent, le 2 mars, Guillaudot coupable des mêmes crimes et le condamnent à périr sur le gibet, après avoir subi la question ordinaire et extraordinaire « pour avoir révélation de ses complices. »

VII

Pour éviter la torture et prolonger de quelques jours son existence, le condamné interjette appel devant le parlement de Bourgogne. Il est transféré à la Conciergerie de Dijon, interrogé de nouveau par le conseiller rapporteur, M. Comeau, et confronté avec Marguerite Mortière. Mais l'habileté de sa défense et l'énergie de ses dénégations sont encore une fois inutiles : le 3 avril 1743, la Tournelle, présidée par M. Fyot de la Marche, confirme la sentence des premiers juges, en aggravant toutefois la peine.

« Pour réparation, dit l'arrêt, la Cour a condamné

Digitized by Google

et condamne ledit Guillaudot à être ce jourd'hui conduit par l'exécuteur de la haute justice nud en chemise, la corde au col, tenant en ses mains une torche ardente du poids de deux livres au devant de la principale porte de l'église cathédrale de cette ville, pour là déclarer à genoux, à haute et intelligible voix, qu'il demande pardon à Dieu, au Roy et à la justice, de tous les scandales, sacriléges, impiétés et pratiques superstitieuses mentionnées dans la procédure; ordonne que les livres et papiers écrits de la main dudit Guillaudot concernant lesdites pratiques, seront lacérés et brûlés en sa présence par ledit exécuteur, au-devant de ladite église, et ensuite que ledit Guillaudot sera conduit à la place du Morimont de cette ville, pour être par ledit exécuteur attaché à un poteau et brûlé vif, et ses cendres jetées au vent. Déclare ses biens acquis et confisqués au profit de qui il appartiendra, sur iceux préalablement pris la somme de 100 livres d'amende envers le Roy et 30 livres d'aumônes applicables à la décoration de l'église de Gergy ; ordonne que les effets volés par ledit Guillaudot à ladite église lui seront restitués, sauf, après l'exécution du présent arrêt, être statué à l'égard de la Mortière, ainsi qu'il appartiendra. »

Dans la cité dijonnaise, sur le champ du Morimont, depuis quatre siècles arrosé de sang et de larmes, on voit encore à l'un des angles de la place une petite chapelle, étroite et basse, que le peuple, fidèle gardien des traditions, nomme dans sa langue pittoresque l'*antichambre du bourreau*. C'était là que le condamné à mort adressait à Dieu ses

Digitized by Google

dernières prières, c'était là aussi que la justice attendait ses suprêmes aveux.

Au moment d'y pénétrer, le prêtre sacrilége eut un ressouvenir de sa pieuse jeunesse; il revit d'un coup d'œil sa chaumière natale, le cloître protecteur qui avait abrité ses études, l'autel dont ses mains tremblantes et joyeuses s'étaient approchées pour la première fois. Ses douze années de mystiques effusions et de paisible innocence traversèrent en rayons de feu son âme flétrie, et cet homme, invaincu par la torture, se sentit faible devant la tardive image de vertus bénies qu'il avait méprisées si longtemps. Une larme mouilla son regard; son front, jusqu'alors audacieux, s'humilia dans la poussière, pour se relever transfiguré par le repentir. Impuissant à racheter sa vie, il voulut du moins purifier sa mort. Pendant qu'on attisait les flammes qui allaient le dévorer, Guillaudot fit le récit complet, spontané, de son existence. Il reconnut tous les crimes qui lui étaient imputés et en révéla un grand nombre d'autres. Il mit à nu sa vie passée, sans omettre une circonstance qui pût le rendre plus odieux ou le faire paraître plus coupable. S'il prononça le nom de quelques-uns de ses complices, ce fut seulement quand la vérité lui en imposa le devoir sous peine d'être trahie elle-même. Il disculpa entièrement sa coaccusée, Marguerite Mortière, et se porta garant de son innocence, dont il avait profité lui-même pour satisfaire sa cupidité. Un commissaire du Parlement recueillit ce *testament de mort*, auquel nous avons emprunté ce qui précède, et les cendres du condamné n'é-

Digitized by Google

taient pas encore refroidies qu'un arrêt, évoquant la procédure de Bourg, ordonnait une information nouvelle, dont nous devons maintenant le récit à nos lecteurs.

VIII

En condamnant Guillaudot, le Parlement avait cru frapper un coupable vulgaire, isolé, sans complices, qui emporterait dans la tombe le secret de ses pratiques impies et de ses odieuses profanations. Son erreur n'avait pas été de longue durée : les révélations du condamné avaient rompu le voile dont s'enveloppaient encore, malgré la procédure de Bourg, ses mystérieux associés ; elles avaient fait connaître toute l'étendue du mal et exigeaient une répression aussi prompte qu'énergique.

La justice ne faillit pas à son devoir. Trois jours après l'exécution du vicaire de Gergy, un arrêt joignait son *testament de mort* et les pièces saisies en sa possession à l'instruction criminelle suivie au bailliage de Bresse, et décrétait de prise de corps treize habitants de Lyon désignés par Guillaudot comme ses complices (1). Parmi eux se trouvaient Feroussat, Guillaume Janin, Isabeau Gay, le prêtre Rodier, un taffetatier nommé Dargot ou Argot, le

(1) Arrêt du 6 avril 1744. — Le 24 du même mois, le Parlement ordonnait le dépôt, à la chapelle du Palais, du rituel et des particules d'hostie trouvées au domicile de Guillaudot.

Digitized by Google

chapelier Motet, Saive et Lambert (1). Un autre arrêt ordonnait l'arrestation de l'huissier Romyeux, et un supplément d'information, « à charge et à décharge, suivant l'ordonnance, sur les faits d'impiétés, profanations et pratiques superstitieuses résultant des procédures. »

Conformément à cette décision, le conseiller Verchère d'Arcelot, commissaire de la cour, se transporte à Lyon, fait publier des monitoires (2) dans toutes les églises paroissiales de cette ville, ainsi qu'au Bois-d'Oingt et à Caluire, entend 120 témoins dont 59 viennent spontanément déposer devant lui à la suite des fulminations ecclésiastiques, saisit 27 liasses de papiers suspects, décrète 5 nouveaux prévenus, les confronte séparément avec chacun de

---

(1) Dix de ces inculpés furent arrêtés. Deux furent ensuite relâchés au mois de mai.

(2) Le monitoire était un moyen d'information très usité dans l'ancien droit criminel. Il consistait dans une publication faite au prône des paroisses par le curé du lieu qui ordonnait, sous les peines ecclésiastiques, à ses paroissiens de révéler au magistrat instructeur tout ce qu'ils connaîtraient relativement au fait incriminé. L'Eglise se joignait ainsi à la Justice pour parvenir à la manifestation de la vérité. Voici la forme de cette procédure : La partie poursuivante adressait requête au lieutenant criminel saisi de l'information pour obtenir l'autorisation de faire publier le monitoire. Sur l'ordonnance décernée au bas de cette requête, l'official ecclésiastique était sommé d'accorder à la partie des lettres-monitoires en forme de droit. S'il s'y refusait, le plaignant saisissait, avec la permission du juge criminel, le temporel de l'official, et l'assignait en validité de cette saisie. S'il y consentait, au contraire, on adressait aux curés une pièce ainsi conçue : « Vu le jugement ou l'ordonnance, etc., sur la requête de X..., plaignant à Dieu et à notre mère sainte Eglise, nous vous mandons d'admonester par trois dimanches consécutifs, ès prônes de vos églises, tous ceux et celles qui ont connaissance que.... (*suivait l'exposé du fait*); qui sçavent et connoissent les auteurs et complices, fauteurs et adhérents desdits quidams ou quidantes et où ils se

Digitized by Google

leurs coaccusés et des témoins, fait replacer sous la main de justice un autre inculpé dont le bailliage de Bourg avait ordonné l'élargissement, et ne termine cette laborieuse information, pour laquelle le roi a été obligé de le dispenser de son service ordinaire par des lettres patentes spéciales, que le 10 novembre 1744, c'est-à-dire après 15 longs mois dont chaque jour est marqué par un interrogatoire ou un acte de procédure.

On comprend que nous reculions devant l'analyse de cet épais dossier dont certaines pièces formaient à elles seules plusieurs volumes. Mais il n'est pas inutile de faire connaître quelques-unes des révélations qu'il renferme, car elles donnent la mesure de ce que peut inspirer la convoitise, lorsqu'elle se joint à la crédulité.

Michalet est encore l'âme de cette seconde information. C'est lui qui guide le commissaire du Parlement dans le dédale où le misérable enfant a été entraîné par ses complices. C'est aussi par sa confession que débute la nouvelle enquête.

---

sont réfugiés, et généralement tous ceux et celles qui des faits ci-dessus, circonstances et dépendances, en ont vu, sçu, connu, entendu, ouï dire ou aperçu aucunes choses ou y ont été présents, consenti, donné conseil, ou aidé en quelque sorte et manière que ce soit, d'en venir à révélation; et lesdits quidams et quidantes à satisfaction par eux ou par autrui, dans trois jours après la publication des présentes; sinon nous userons contre eux des censures ecclésiastiques, et, selon la forme de droit, nous nous servirons de la peine d'excommunication. »

Si cette première publication ne produisait aucun effet, on la *réagravait*. Les curés étaient chargés de recevoir les révélations, et en transmettaient aussitôt la substance à la partie poursuivante, qui adressait alors requête au juge pour faire régulièrement assigner et entendre les témoins.

Digitized by Google

« J'étais nu, dit-il, mourant de faim, sans gîte et sans ressources : je fis la connaissance d'un chapelier, le sieur Motet, qui me proposa de l'accompagner à Paris, où il allait consulter un sieur de Sily, secrétaire du roi, qui devait sa fortune aux opérations magiques. J'acceptai : M. de Sily se contenta de nous promettre un livre propre à évoquer le démon gardien des trésors cachés, mais il ne tint pas sa promesse, et je fus bientôt obligé de revenir à Lyon, où je tombai entre les mains d'un ami de Motet, Guillaume Janin. »

L'association mystérieuse est déjà constituée : Janin, Feroussat, Tissot, en sont les chefs ; Guillaudot, les prêtres Carat, Debaraz et Peyronnet (décédé dans le cours du procès) en sont les principaux instruments ; Charbonnier, Saive, Lambert, la Chanat, la Gay, la Chabert et cent autres innommés en sont les obscurs complices. On les recrute partout : dans les sacristies, dans les greffes, dans l'antichambre et dans la boutique, dans les mauvais lieux, sur le parvis des églises qui grouille de mendiants et sous la voûte enfumée du cabaretier qui recèle pendant le jour, dans sa cave, les coureurs de nuit. Tous sont utiles : nul n'est dédaigné ; riches ou pauvres, maîtres ou valets, professeurs ou disciples, la fièvre de l'or les rallie et les unit ; chacun a d'avance sa place marquée au grand banquet offert à l'ange Uriel qui fait pleuvoir les millions. Aussi avec quelle activité chacun s'emploie-t-il à l'œuvre commune ! L'un creuse son champ, l'autre ouvre sa maison ; celui-ci cueille les feuilles magiques, et celui-là le rameau de coudrier ; l'épicier

Digitized by Google

mélange la cire à l'assa-fœtida, le peintre colorie les pentacules et le dessinateur trace les cercles fatidiques ; l'un rassemble les symboliques formules empruntées à la nébuleuse Allemagne et l'autre détourne les ornements sacrés qui devront servir à la célébration des impurs mystères. Les riches prêtent leur argent, les pauvres leur travail et leur sang même, car il faut du sang pour écrire les pactes avec le démon. La veuve d'un métayer, qui n'avait pas de pain, cède son unique poule noire : une de ses voisines livre ses enfants pour prendre part aux exorcismes et pour lire dans le verre d'eau sacramentel le nom du lieu où gît le trésor désiré ; une autre femme, enceinte de six mois, vend moyennant 10 louis la créature humaine qu'elle porte dans ses entrailles et qui sera dès le jour de sa naissance vouée au diable... La pudeur des jeunes filles n'est pas plus respectée que l'innocence des enfants : pour préparer le gâteau magique que les associés rompront ensemble au moment de l'apparition des esprits, le sang d'une vierge est nécessaire ; on le demandera aux secrètes infirmités de son sexe, et la poussière des morts, tamisée aux rayons de la lune, sera la farine de cette pâte immonde....

Assez, n'est-ce pas? le cœur se soulève à ces odieux détails. Ce n'est rien encore, car une fois dévoyée et précipitée dans cet abîme, l'imagination de l'homme s'abaisse mille fois au-dessous des appétits sensuels, mais du moins inconscients et irréprochables de la brute. Michalet continue, et de peur d'être taxé d'exagération, s'appuie, chemin faisant, sur de nombreux témoignages.

Digitized by Google

C'est par la profanation des choses les plus saintes, des plus respectables mystères, que Janin, Feroussat et leurs complices se disposent à communiquer avec le démon. Des messes sont célébrées à la chapelle de Notre-Dame de Limon, et, à leur issue, les associés se confessent au prêtre sacrilége dont ils ont acheté le ministère à prix d'argent. Si le miraculeux autel de Fourvière, si vénéré des Lyonnais, n'a pas été souillé de leurs mains impures, ce n'est pas que le désir ni les efforts leur aient fait défaut, mais, repoussés par les prêtres attachés à la desserte de la chapelle, ils ont été obligés de diriger ailleurs leurs pas. Neuf messes, précédées chacune d'une neuvaine, sont célébrées à Limonnet, soit par Peyronnet, soit par Guillaudot, soit par Debaraz, dans la maison de Guillaume Janin; elles commencent au premier coup de minuit, sur une table garnie de tous les ornements employés dans le culte, et auxquels on ajoute un pentacule que le célébrant place entre l'hostie et la patène. Pour désarmer le Dieu qu'ils outragent, les assistants s'engagent par un vœu solennel à appliquer une partie des trésors dont ils espèrent la découverte à des œuvres pies, comme l'aumône, la construction d'édifices religieux ou l'achat de vases sacrés (1). A l'issue du profane sacrifice, l'officiant trace sur le sol un cercle d'environ cinq pieds de circonférence, inscrit aux quatre points cardinaux le nom de Dieu en différentes langues, se place au milieu avec deux

(1) Voir, aux *pièces justificatives*, l'Oraison de saint Christophe.

Digitized by Google

acolytes, qui étaient le plus souvent Tissot et Michalet, et tandis que ses complices invoquent à genoux les esprits infernaux dans une pièce voisine, il lit à haute voix les *Clavicules de Salomon*, dont les paroles attirent Belzébuth.

Ces cérémonies se renouvellent au Bois-d'Oingt, à Caluire, chez Feroussat, près de la Croix de l'hôpital, au Chemin-Croisé, dans les ruines d'un vieux château, près de Limonnet, partout où les associés espèrent trouver la solitude, le silence et l'obscurité. Plus on avance dans l'ordre des dates et plus elles se multiplient. L'insuccès ne décourage pas les conjurateurs; bien mieux : le nombre s'en accroît chaque jour, et il est permis de croire que si la justice eût tardé à se saisir de l'affaire, au lieu de 29 accusés déférés au Parlement de Bourgogne à la suite de l'information faite à Lyon par M. Verchère d'Arcelot, les prisons de la Conciergerie en eussent bientôt après reçu plus du double.

IX

Telle est la déclaration faite de vive voix par Michalet au commissaire de la Cour. Cette déclaration, il la renouvelle et la complète dans un long mémoire écrit avec son sang et ses larmes dans la solitude du cachot où il est enfermé depuis près de deux années. Nous avons lu ce mémoire joint aux autres pièces du procès, et nous y avons trouvé le récit fidèle de ce qu'on serait tenté d'appeler ses imprudences plutôt que ses crimes, Séduit, aveuglé

Digitized by Google

dès le premier jour par Feroussat et Janin, il subit encore, à cette heure de la désillusion et du repentir, l'étrange ascendant de ces hommes qui avaient acheté son âme au prix de folles espérances et de promesses ridicules. Il semble même que ses yeux ne soient pas complètement dessillés, comme ceux d'un fumeur d'opium brusquement arraché à sa rêveuse ivresse. Son cœur faiblit moins au spectacle des tortures dont on le menace qu'au souvenir du serment qu'il a violé en révélant le nom de ses complices. « J'avais juré de ne rien dire, et pourtant je parle, s'écrie-t-il à plusieurs reprises : grand Dieu ! que m'arrivera-t-il ? » Les confrontations surtout l'accablent : quand il faut, en face des autres prévenus, répéter les aveux qui les perdent, la sueur mouille son front pâli et la voix expire sur ses lèvres ; il pourrait braver leurs reproches, mais qui le protégera contre leur vengeance ? Est-il sur terre une loi, une justice, une force supérieures aux légions infernales qu'ils ont asservies et qu'un signe peut déchaîner sur lui ? Qu'est-ce que le bourreau devant Belzébuth ?

Aussi les hésitations, les tremblements, les naïfs effrois du dénonciateur donnent facilement le beau rôle aux dénoncés. Feroussat, Janin, Charbonnier, Tissot et les autres l'écrasent sous leur froid mépris. Ils nient tout d'ailleurs avec audace, comme si les révélations de Michalet étaient les seules que l'on pût invoquer contre eux. Mais des 120 témoignages recueillis par l'enquête sort enfin un concert de preuves accablantes contre lesquelles ils engagent une lutte inutile, et lorsque, l'information terminée,

Digitized by Google

ils sont transférés dans la geôle de la Conciergerie, à Dijon, plusieurs d'entre eux tentent vulgairement de corrompre ou de tromper la vigilance de leur escorte. Pour des sorciers, c'était montrer peu de foi dans la sorcellerie !

X

L'affaire fut appelée à la Tournelle dans les premiers jours de février 1745 (1). Le public dijonnais, dont la curiosité était depuis longtemps surexcitée par les indiscrétions du greffe et les rumeurs populaires, attendait avec impatience l'issue de débats qui lui étaient interdits. On raconte que depuis le jour où la chambre criminelle entra en délibération jusqu'à celui où le premier condamné fut conduit au supplice, une foule épaisse inonda la petite place du palais et les rues adjacentes, sans qu'une bise glaciale pût la dissiper. Peut-être parmi ces curieux de l'œuvre judiciaire y avait-il plus d'un secret adepte des doctrines alchimiques que ne décourageait ni l'insuccès des recherches ni même le voisinage de l'échafaud. La folie de l'or, si habilement

(1) La loi ordonnait au juge de travailler à l'expédition des affaires criminelles *par préférence à toutes autres*. (Ord. de 1670, tit. XXV, art. 1er.) Dès qu'une instruction était terminée, il y avait donc lieu de procéder au jugement. Il fallait au moins sept juges pour y prendre part. (Ord. de 1670, tit. XXV, art. 11.) Ces juges se réunissaient *au lieu où s'exerçait la justice*, en chambre du conseil, *le matin avant midi*, lorsque la peine à prononcer était la mort ou le bannissement. (Ord. de 1670, tit. XXV, art. 10.)

Digitized by Google

exploitée par Law quelques années auparavant, avait fait de profonds ravages au sein de la bourgeoisie inoccupée du XVIII[e] siècle, qui cherchait dans la transmutation des métaux un moyen de lutter contre les richesses écrasantes de la noblesse d'épée et de robe.

La Tournelle était présidée par M. Chartraire de Bourbonne (1). Conformément aux dispositions de l'ordonnance de 1670, les accusés furent interrogés séparément sur la sellette, à huis-clos, sans l'assistance d'aucun défenseur. La procédure n'a point conservé la trace de leurs réponses qu'il parut sans doute inutile de constater par écrit, puisque la Cour jugeait souverainement, sans possibilité de recours ni de second appel. Après ces interrogatoires, le conseiller-rapporteur, M. Perreney de Vellemont, prit la parole et donna lecture de son rapport. Il examina successivement les charges qui s'élevaient contre chacun des prévenus, résuma les dépositions des témoins et analysa leurs moyens de défense (2).

---

(1) Jean-François-Gabriel-Bénigne Chartraire de Bourbonne, marquis de Bourbonne, baron de Loisy, né le 8 avril 1713, fut pourvu de la charge de président à mortier au Parlement de Dijon, le 4 août 1735, et mourut dans cette ville le 24 novembre 1760. Il avait épousé la fille aînée du président Bouhier.

(2) Voici la liste complète des accusés présents ou contumaces :

1° Benoît Michalet, dessinateur à Lyon, 20 ans;

2° Philibert Tissot, commis au greffe criminel de la sénéchaussée de Lyon, 26 ans;

3° Jean Bernard, fabricant d'étoffes en or et en argent, à Lyon;

4° Simonne Berger, dévideuse en soie, au service de Bernard;

5° Claude-François Charbonnier, né à Orléans, ex-médecin, marchand à Lyon, 42 ans;

6° François Bernard, satinaire à Lyon;

7° Jean Jannin, ouvrier en soie, à Lyon;

Digitized by Google

Pour simplifier la tâche et pour éviter des confusions préjudiciables aux accusés, on résolut de disjoindre la procédure et de juger séparément les principaux d'entre eux. Guillaume Janin, qui paraissait le plus coupable, s'assit en conséquence le premier sur la sellette. Il ne fut pas difficile de le convaincre, mais on hésita davantage sur la peine à lui appliquer. C'est le moment de jeter, avec le rapporteur, un coup d'œil sur la législation des derniers siècles en matière de sacriléges et de superstitions.

8° Jeanne Chabert, de Chambéry, servante de François Bernard, 30 ans;
9° Jeanne Godefroy, femme de François Bernard;
10° Louis Romyeux, huissier en l'élection de Lyon;
11° Marie Millet;
12° Jean Feroussat, cultivateur à Limonnet, puis potier à Lyon, 36 ans;
13° Joseph Saive, cordonnier et mouleur de bois, à Lyon;
14° Guillaume Jannin ou Janin, ouvrier en soie, 42 ans;
15° Isabeau Gay, du Bugey, couturière, 26 ans;
16° Michel Baudouin,
17° Pierre Milan, passementier;
18° François Argot ou Dargot, taffetatier;
19° *La* Garnier, tenant des pensionnaires;
20° Rodier, prêtre de Nantua;
21° Motet, dit Lamy, chapelier à Lyon;
22° Madeleine Bertrand;
23° Lambert, matelassier à Lyon;
24° Baudin, de Dijon, cordonnier;
25° *La* Godard;
26° L'abbé Lamotte, prêtre du diocèse de Gap;
27° L'abbé Carat, chanoine de Saint-Paul de Lyon;
28° L'abbé Debaraz, prêtre du diocèse d'Aix;
29° Latour, dit Larochette.

Digitized by Google

XI

L'édit de juillet 1682 était ainsi conçu :

ART. 1er.

Toutes personnes se mêlant de deviner et se disant devins ou devineresses videront incessamment le royaume après la publication de notre présente déclaration, à peine de punition corporelle.

ART. 2.

Défendons toutes pratiques superstitieuses de fait, par écrit ou par parole, soit en abusant des termes de l'Ecriture sainte ou des prières de l'Eglise, soit en disant ou faisant choses qui n'ont aucun rapport aux causes naturelles. Voulons que ceux qui se trouveront les avoir enseignées, ensemble ceux qui les auront mises en usage et qui s'en seront servis pour quelque fin que ce puisse être, soient punis exemplairement et suivant l'exigence des cas.

ART. 3.

Et s'il se trouvait à l'avenir des personnes assez méchantes pour ajouter et joindre à la superstition l'impiété et le sacrilége sous prétexte d'opération de prétendue magie ou autre prétexte de pareille qualité, nous voulons que celles qui s'en trouveront convaincues soient punies de mort.

Cette ordonnance distinguait ainsi trois sortes de délits :

1° La divination que Jousse décompose en *astro-*

Digitized by Google

logie, *chiromancie*, *géomancie* ou *hydromancie*, c'est-à-dire l'art de découvrir l'avenir et les choses cachées à l'aide d'un pacte avec le démon ou tout autre moyen occulte (1). Le législateur se bornait à bannir les devins du royaume, sans prescrire aucune peine contre ceux qui recouraient à leur science imaginaire, à moins que cet usage n'ait été accompagné d'impiétés, de sacriléges ou de superstitions.

2° Les pratiques superstitieuses, c'est-à-dire l'abus des prières de l'Eglise ou des paroles de l'Ecriture sainte dans un but surnaturel. La peine était dans ce cas abandonnée à l'appréciation des juges; mais elle devait être *exemplaire*, c'est-à-dire assez grave pour intimider ceux qui se proposeraient d'employer de semblables pratiques.

3° Le sacrilége ou l'impiété, ou la profanation des choses saintes, consacrées à Dieu. La punition de ce crime de lèse-majesté divine était la mort.

On voit que l'édit de 1682 ne punissait ni la magie simple, ni le sortilége, ni les maléfices, lorsqu'ils n'étaient pas accompagnés d'impiétés, de sacriléges ou de pratiques superstitieuses. Il laissait à l'opinion publique, plus éclairée qu'au moyen-âge, le soin de faire justice des prétendus sorciers, à qui la jurisprudence se contentait d'appliquer les peines portées contre les malfaiteurs et imposteurs, ou, comme on les nommerait aujourd'hui, les escrocs.

---

(1) Jousse, *Justice criminelle*, t. III, part. IV, tit. 30.

Digitized by Google

Mais lorsqu'aux opérations magiques se joignaient l'idolâtrie, la profanation ou l'abus des sacrements, lorsqu'elles avaient eu pour résultat un préjudice causé aux personnes ou aux propriétés, leurs auteurs étaient passibles, soit de la peine du sacrilége, soit de celle de l'homicide ou de l'attentat à la chose d'autrui.

C'est ainsi que le 4 octobre 1687 un berger fut condamné à neuf années de galères pour avoir empoisonné des bestiaux à l'aide de maléfices, dit l'arrêt. C'est par le même motif que le Parlement de Paris envoya aux galères à perpétuité, le 12 mars 1688, plusieurs individus convaincus d'impiétés et de profanations commises dans le but d'empêcher la mort de leurs chevaux. C'est enfin sous l'empire logique de cette jurisprudence que le même Parlement condamna au feu, le 16 décembre 1701, un prêtre qui avait fait un pacte avec le démon pour en obtenir une somme de trois millions après la célébration d'une messe (1).

La difficulté n'était donc pas de savoir si les accusés méritaient les peines portées contre les auteurs de pratiques superstitieuses. Leurs actes tombaient évidemment sous l'application de l'article 2 de l'ordonnance qui punissait l'abus des prières de

---

(1) Tous ces exemples sont rapportés par Jousse, *loc. cit.* V. aussi Bonneau, *Traité des matières criminelles*, tit. 30.

On peut y ajouter l'arrêt rendu le 12 septembre 1690 par le Conseil d'Artois, contre un nommé Jean Rozeau, condamné à 15 ans de bannissement pour avoir abusé des prières de l'Eglise et reçu de l'argent en vue de la recherche d'un trésor.

Digitized by Google

l'Eglise, et le Parlement n'avait sans doute à rechercher que la nature et la gravité de la peine à prononcer. Aussi le rapporteur, M. Perreney de Vellemont, passe-t-il rapidement sur cette première question. Mais les accusés étaient-ils coupables de sacriléges et comme tels passibles de la mort? C'est à ce sujet qu'il entre dans une discussion approfondie, que l'on nous pardonnera de résumer, afin de mieux faire connaître l'esprit de la législation ancienne à cet égard.

Tous les canonistes et les jurisconsultes s'accordent à penser, dit-il, que le sacrilége est l'abus, la profanation des choses sacrées. Or, qu'est-ce qu'abuser des choses sacrées ? C'est les affecter sciemment à des usages opposés à ceux auxquels elles sont naturellement destinées. Ainsi, il y au sage criminel, selon le décret rendu par le pape Grégoire X au concile de Lyon, quand on tient une assemblée profane dans un lieu consacré au culte et qu'on s'y livre à des jeux ou des farces. Il y a usage criminel quand on y célèbre le saint sacrifice dans le but d'évoquer le démon et de se procurer un trésor; usage criminel quand on emploie les vases ou les ornements de l'Eglise à des cérémonies autres que celles qu'elle a autorisées. Il y a enfin usage criminel au premier chef lorsqu'on se sert de l'Eucharistie dans des exorcismes ou conjurations magiques.

Si l'on admet cette interprétation, qui s'appuie sur l'autorité de saint Thomas et de l'auteur des conférences d'Angers, on doit en conclure que Guillaume Janin et ses complices se sont rendus coupables de

Digitized by Google

sacriléges. Non seulement ils ont détourné les prières de l'Eglise et les termes de l'Ecriture de leur acception consacrée; non-seulement il sont souillé plusieurs objets destinés au culte divin en les affectant à des cérémonies illicites et impures; non seulement ils ont odieusement travesti les rites et abusé des saints mystères, mais encore leurs outrages ont atteint la Divinité elle-même par la profanation du corps et du sang de Jésus-Christ. Au plus grand des crimes il faut le plus grand des supplices : l'ordonnance prononce la peine de mort sans en déterminer le mode : il appartient au juge de proportionner à l'offense la réparation. « L'idée la plus commune, dit le rapporteur, est que les sacriléges doivent être punis du feu; il y a même plusieurs arrêts de ce Parlement, au nombre de six, rendus depuis 1570 jusqu'en 1608, qui ont condamné différents particuliers, hommes et femmes, à être brûlés vifs, les uns pour sortiléges simplement, les autres pour sortiléges et maléfices; cependant comme la différence qui se trouve entre les crimes sur lesquels ces arrêts ont été rendus et ceux dont il s'agit dans ce procès, me laissent en quelque façon la liberté de déterminer le genre de mort de l'accusé (Guillaume Janin), je ne me porterais pas à le condamner à être brûlé vif, vu surtout que ce genre de supplice doit être principalement réservé pour les prêtres dont le crime est sûrement encore plus grave; mais je me conformerai à un grand nombre d'arrêts rendus au Parlement de Paris dans tous les temps en matière de superstitions, impiétés, sacriléges, profanations et maléfices, qui tous ont condamné les cri-

Digitized by Google

minels de cette nature à faire amende honorable, à être pendus et étranglés, et ensuite leur corps jeté au feu et leurs cendres au vent. Je crois aussi que c'est le cas d'ajouter que le criminel sera appliqué à la question..., car c'est ici *crimen plurium, crimen occultum,* qui sont les deux principales circonstances requises pour y appliquer un condamné. »

Ce rapport, lu dans la chambre du conseil, hors de la présence de Janin, était à peine achevé, que le Parlement alla aux voix, sans désemparer, aux termes de l'ordonnance. De discussion orale entre la partie poursuivante et l'accusé, il ne pouvait en être question : la procédure était secrète ; le ministère public avait précédemment donné par écrit ses conclusions définitives (1), et la loi refusait à l'accusé, qui d'ailleurs ne comparaissait pas au jugement, l'assistance d'un défenseur (2).

L'opinion du rapport fut adoptée dans son entier. Déclaré coupable de superstitions, impiétés, profanations et sacriléges, Guillaume Janin fut condamné à faire amende honorable à genoux, nu en chemise, la corde au col, une torche de cire ardente à la main, devant la grande porte de l'église cathé-

(1) Ces conclusions étaient données par écrit et cachetées, et il était interdit au ministère public d'énoncer aucun motif, de peur d'influencer les juges. (Ord. de 1670, tit. XXIV, art. 3.)

(2) Ord. de 1670, tit. XIV, art. 8. — Elle n'accordait un conseil à l'inculpé que dans les cas de péculat, concussion, banqueroute frauduleuse, vol en matière de banque, faux, supposition de part, et autres crimes intéressant l'état des personnes, enfin dans toutes les accusations de délits non capitaux, c'est-à-dire punis de peines non perpétuelles.

Digitized by Google

drale de Dijon, avec un écriteau portant ces mots : *sacrilége et profanateur*, puis à être pendu et brûlé sur la place du Morimont de la même ville. On ordonna en outre que ses biens seraient confisqués et qu'il serait appliqué à la question ordinaire et extraordinaire *du moine de Caen* (1) pour avoir révélation de ses complices. La justice était alors expéditive. Cet arrêt était prononcé le 10 février dans la matinée. A midi, le condamné entendait au greffe de la Conciergerie, de la bouche d'un commis-greffier, la lecture de sa sentence et entrait aussitôt dans la *Chambre des aveux* où il était soumis à la torture. A trois heures (2), après s'être confessé, il faisait amende honorable sur le seuil de l'église Saint-Etienne, et au bout d'une demi-heure son corps inanimé se balançait à la potence, d'où il était bientôt détaché pour être réduit en cendres.

On procéda avec la même diligence au jugement et à l'exécution de ses complices. Le 12 février, Jean

---

(1) La question du *moine de Caen* était une sorte d'estrapade. Le patient, attaché par les pieds et les mains à des anneaux scellés dans la pierre, portait une large ceinture à laquelle se reliait une corde roulant au plafond de la salle sur une poulie. Plus le tortionnaire pesait sur cette corde, et plus le corps, violemment distendu, subissait d'horribles souffrances. Ce mode de torture ne fut guère usité au Parlement de Dijon que dans la première partie du XVIII[e] siècle. Il avait succédé à la question de l'eau, et fut lui-même remplacé par celle des brodequins. On voit encore dans une petite salle ogivale du Palais de Dijon, attenante à la première chambre du Parlement, transformée de nos jours en cour d'assises, d'épais anneaux de fer scellés dans les dalles et au sommet de la voûte. Ce sont les dernières traces du *moine de Caen*.

(2) La torture durait une heure environ; mais le patient était ensuite couché sur un matelas, près du feu, et ranimé par des cordiaux.

Digitized by Google

Feroussat comparaissait à son tour sur la sellette et subissait la même peine. Le 19, la Tournelle déclarait la contumace suffisamment instruite contre les accusés Debaraz, Carat et Lamotte, mettait hors de Cour ce dernier, ainsi que Jean Bernard, Simonne Berger, Jean Jannin, la femme Garnier et la femme de François Bernard; renvoyait Rodier, Saive, Marie Millet, Argot, Millet, Millan et la Bertrand de l'accusation dirigée contre eux ; condamnait Debaraz au feu, Carat et Lambert au gibet, Tissot, Michalet, François Bernard, Charbonnier et Latour aux galères, Isabeau Gay, Jeanne Chabert et Jeanne Chanat au bannissement perpétuel, Romyeux, enfin, à 200 livres d'aumône et à pareille somme d'amende(1). Quant à la dernière accusée, Anne Lafontaine, qui avait pris d'abord la fuite et s'était constituée prisonnière le 19 février seulement, elle fut déchargée des poursuites quatre jours après.

XII

Ainsi finit ce curieux procès qui fut peut-être le dernier exemple donné par les Parlements de l'application des rigoureuses pénalités édictées par l'ordonnance de 1682 contre les auteurs de profanations superstitieuses. Je ne parle pas des poursuites

(1) Une déclaration du roi du 2 janvier 1685 défendait aux tribunaux de prononcer des condamnations à l'aumône pour œuvres pies, si ce n'est en cas de sacrilége et autres crimes non punissables d'amende.

Digitized by Google

pour impiétés et sacriléges proprement dits, dont le nom seul évoque le lugubre souvenir du chevalier de la Barre. Mais ce qui frappe ici, c'est moins la sévérité de la condamnation que la démence des condamnés. Ces insensées pratiques, ces folies coupables, filles légitimes de la cabale du moyen-âge, à quelle époque les rencontrons-nous ? A l'heure même où la science prenait son tardif mais triomphant essor, où la jeune chimie sortait des cendres de l'alchimie vieillotte, où l'astronomie et la physique naissaient des ridicules conjectures astrologiques. Quoi ! la sorcellerie est morte et il reste des sorciers ? que n'ont-ils attendu ? Encore quelques jours et ce précieux métal que Guillaudot demandait en vain à son *athanor à tour*, s'écoulera de simples creusets que la magie n'aura point baptisés et qui ne recéleront aucune poudre diabolique : il ne s'appellera pas l'or, il est vrai, mais il se nommera l'antimoine, le nickel, le cobalt, le bismuth, l'arsenic, le zinc, le platine, et avec lui la main de l'homme décuplera la richesse de l'homme. Cette force irrésistible, cette redoutable puissance que d'imbéciles fanatiques voulaient arracher aux sombres légions de l'enfer, l'humanité la découvrira bientôt à ses côtés, et il lui suffira d'un geste pour s'en saisir. Encore quelque temps, et grâce à la vapeur, à l'électricité, elle adaptera la terre à ses besoins, elle en prendra possession complète, elle lui fouillera sans relache le sein et lui ravira ses plus mystérieux trésors. Y a-t-il une magie supérieure à celle de l'industrie moderne ? Le monde contemporain n'est-il pas l'accomplissement de tous les son-

Digitized by Google

ges de l'antiquité, des hallucinations des poètes comme des rêveries des philosophes ? Nous vivons dans un conte de fées tel que n'en a jamais brodé l'imagination arabe. Tous les génies qui obéissaient à l'anneau de Salomon ont abandonné leurs retraites pour se fixer parmi nous. Voyez le globe sillonné de routes et de canaux, coupé de rails-ways sur lequels mugit le fer sorti cheval de la forge, enserré de fils télégraphiques qui sont les ailes de la pensée ; voyez les déserts fertilisés et les mers refoulées dans leurs lits immenses ; la foudre enchaînée à une tige métallique, rompant tous les obstacles et tissant des vêtements pour l'homme ; l'astre lumineux du jour devenu peintre retraçant toute forme visible sur le vélin ; les collines décapitées pour s'étendre en fécondes alluvions sur les plaines ; les Alpes percées, la vieille Europe reliée à la jeune Amérique, quinze cents lieues franchies en une heure par la parole ; la Méditerranée unie à la mer Rouge et dans trois ou quatre ans peut-être les eaux du Pacifique mariées à celles des Antilles. Quelle volonté, quelle puissance peuvent égaler la vigueur et l'énergie du roi de la nature qui pétrit la terre à son image ? Et que sera-ce lorsque la science, dépouillée de ses langes, aura recueilli et emmagasiné pour son usage quelques-unes de ces grandes forces que les éléments dépensent à la surface du sol ? Quand elle aura lié les tempêtes à son service, discipliné les vagues, utilisé la marée, les convulsions volcaniques et les tremblements de terre, enfermé le soleil dans un foyer de locomotive, quelles œuvres audacieuses, colossales, l'homme ne pourra-

Digitized by Google

t-il alors entreprendre? Rêves, si vous voulez; mais rêves moins insensés, moins éloignés de la réalité vulgaire que ceux de Feroussat, de Janin et de leurs obscurs complices! Rêves auxquels il ne manque qu'une étincelle intelligente pour prendre un corps et pour se traduire en nouveaux miracles de l'industrie et du travail!

Les superstitions des sorciers lyonnais dont nous avons essayé d'écrire l'histoire n'étaient donc pas seulement odieuses et criminelles, parce qu'elles outrageaient la majesté divine, elles l'étaient encore parce qu'elles niaient la puissance humaine. C'est renier à la fois Dieu et l'homme que d'attendre d'une intervention occulte, surnaturelle, l'or, ce *miel terrestre*, selon l'expression symbolique de l'Hermès, qui doit être uniquement la récompense du labeur terrestre. C'est insulter l'intelligence humaine que d'appeler à son aide une intelligence qui n'est pas celle de Dieu. C'est enfin corrompre ses dons précieux que les asservir à la satisfaction des instincts les plus grossièrement cupides. A ce titre seul, les disciples du vicaire renégat de Gergy étaient coupables, et la morale, au défaut de la loi, aurait exigé d'eux une réparation.

Je me demande toutefois s'ils étaient alors plus coupables qu'ils ne le seraient aujourd'hui. Oui, depuis un siècle, cela est incontestable, le monde extérieur et matériel a fait d'immenses progrès; oui, dans ces cent années l'homme a peut-être remporté sur la nature plus de victoires que les conquérants de l'antiquité n'ont ensemble gagné de batailles, et sa condition dans l'état social ébranlé

Digitized by Google

par de violentes secousses ne s'est transformée que pour se perfectionner et grandir; mais le monde interne et moral, mais l'âme, la conscience, c'est-à-dire l'homme lui-même? Nous n'avons plus de sorciers, mais n'avons-nous plus d'êtres avides? La flamme des fourneaux de Van-Helmont est éteinte, mais la convoitise l'est-elle aussi dans notre cœur? Nous ne poursuivons plus le *grand-œuvre*, mais avons-nous renoncé aux hâtives et illégitimes richesses? Nous ne demandons plus l'or à Satan, mais ne le demandons-nous pas à la Bourse? Qu'est-ce que ce jeu effréné où les millions n'ont d'autre mouvement que de passer d'un portefeuille à l'autre, sans rien créer, si ce n'est un groupe de chimères que la folie du jour, pour emprunter une phrase à Mirabeau, promène avec pompe et que fera évanouir celle du lendemain? Qu'est-ce que ces prospectus monstrueux qui enflamment les imaginations, pervertissent les mœurs, déplacent les économies et les jettent dans le gouffre de la spéculation, au lieu de les laisser à ce qui doit les féconder, à l'agriculture, au négoce, à l'industrie, au travail? D'où viennent ces fortunes insolentes, échafaudées en un jour et qui n'ont pas même pour excuse l'audace de leurs possesseurs, qui n'auraient point soldé leurs *différences*, si au lieu de gagner ils avaient perdu? Est-ce que tout ceci est glorieux, est-ce que tout ceci est moral? Sorciers du dernier siècle ou agioteurs du nôtre, pour tous le but n'est-il pas le même? Ne nous disons donc au fond ni meilleurs ni plus désintéressés que nos pères, et tout en les flétrissant comme elles le méritent, ayons

Digitized by Google

à l'occasion un regard de pitié pour les misérables victimes de cette passion folle et corruptrice qui a déjà déçu bien des espérances et qui longtemps encore sans doute en trompera d'autres.

Digitized by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES

LA VRAYE ORAISON DE SAINT CRISTOPHE

tirée de l'original allemand.

1453

« L'on doit sçavoir que nul ne peut s'en servir que dans un besoin urgent; l'on doit se mettre en bon état et jeûner le jour avant au pain et à l'eau.

« L'on commence à dire les oraisons le soir de Saint-Christophe, lorsque sa fête commence le mardy, ou bien le mardy avant les festes solennelles, le soir, deux heures avant minuit, et l'on continue trois fois dans un lieu secret, auprès d'une rivière, à genoux sur la terre pure et toujours au même lieu, tournant la face contre le ciel au soleil levant; devant un crucifix et devant l'image de saint Christophe et saint Jean et autres saints auxquels vous aurez dévotion; ayez sur vous de bonnes reliques et la grande pentacule ou le sceau de Salomon. Et dans la main, l'on portera un rameau bénit, et si c'est dans sa chambre, il faut ouvrir les portes et fenestres, et pour bien faire, choisissez un jardin

Digitized by Google

où il y ait une rivière dedans ou auprès, qu'il y ait une chambre en cas de pluie.

« Entrer dans le cercle, faire les conjurations, dire treize *pater* et treize *ave* et cinq *credo*. »

Prière que l'on dira à haute et intelligible voix.

« O saint, ô saint, ô saint seigneur Christophe, aye pitié de moy et regarde ma grande pauvreté et misère dans laquelle je me trouve ; ayde-moy afin que je puisse une fois arriver à la divine clémence qui ne peut me venir sans ton secours et assistance ; ainsi je te prie encore une fois que tu m'aides et fais exaucer ma prière. Je te prie par les quatorze aydeurs et assisteurs de la nécessité, comme tu as reçu les grandes joies quand tu fus martyrisé du roi payen et reçus de la divine majesté après ta mort la céleste couronne de martyr et tu fus fait trésorier et proviseur de tous les pauvres. Ainsy je te prie par la mort et la passion de J -C. et par la pureté de la Vierge reine du ciel, avec tous les saints de Dieu, que tu veuilles avoir pitié de nous, et que dans la nuit d'aujourd'huy, tu nous réjouisses avec une grande somme d'or et d'argent montant à cinq cent mille ducats, moytié en or et moytié en argent fin, ayant cours dans les monnoyes royalles et dans le commerce et par tout le monde, et pour cette joye nous nous obligeons tous de faire dire des saintes messes pour la délivrance des âmes du purgatoire et pour nos parents et amis, et le restant nous le garderons pour notre nécessaire et pour vivre honorablement et pour en faire des charités. Cela soit fait et nous soit accordé par le puissant Dieu d'Israël et par le béni Dieu J.-C. et par la grâce du Saint-Esprit. Amen. »

ARRÊT DU PARLEMENT.

« Veu par la cour les procédures criminelles faites au bailliage de Bourg, à la requête du substitut du procureur

Digitized by Google

général du Roi audit bailliage, contre Benoît Michalet, dessinateur de profession, demeurant à Lyon, Claude Charbonnier, marchand demeurant en ladite ville, Philibert Tissot, ci-devant commis au greffe criminel de la sénéchaussée de ladite ville, Jeanne Godefroy, femme de François Bernard, satinaire, ledit François Bernard, Jeanne Chabert fille, leur servante, Jean Jannin, ouvrier en soye, Jean Bernard, fabricant d'étoffes en or et argent, Simonne Berger, devuideuse en soye, demeurante au service dudit Jean Bernard : tous demeurant en ladite ville de Lyon, accusés de pratiques superstitieuses, impiétés et sacriléges, lesdites (*sic*) Michalet, Charbonnier, Tissot, Jeanne Godefroy, Jeanne Chabert, prisonniers en la Conciergerie du Palais, lesdits Jean Bernard, Simonne Berger, élargis audit bailliage de Bourg, de même que Jean Jannin, lequel a été depuis rétabli dans les prisons, et ledit François Bernard, contumace ; sur lesquelles procédures sentence est intervenue audit bailliage le 14 février 1743, par laquelle en déclarant la contumace bien et dûment instruite contre ledit François Bernard, avant que d'en adjuger le profit et procéder au jugement définitif du procès contre lesdits Michalet, Claude-François Charbonnier, Tissot, Jeanne Godefroy et Jeanne Chabert il auroit été ordonné que ledit Michalet seroit appliqué à la question ordinaire et extraordinaire, pour apprendre par sa bouche la vérité d'aucuns faits résultant du procès, toutes preuves subsistantes en entier, et par la même sentence lesdits Jean Bernard, Jean Jannin et Simonne Berger auroient été renvoyés absous de l'accusation à eux imposée, et il auroit été ordonné que les écrous d'emprisonnement de leurs personnes seroient rayés et biffés, et mention faite de ladite sentence en marge desdits écrous ; et au surplus il auroit été ordonné que Pierre Romyeux, huissier en l'élection de Lyon, seroit pris et appréhendé au corps, et traduit dans les prisons de Bourg pour y être ouï et interrogé sur les faits résultans du procès et autres sur

Digitized by Google

lesquels le procureur du Roi voudroit le faire entendre, et à faute de ce seroit contre lui procédé à la forme de l'ordonnance ; le procès-verbal dressé par devant commissaire de la Cour le 3 avril 1743, contenant les déclarations faites par Bertrand Guillaudot, prêtre, condamné à être brûlé vif par arrêt du même jour, sur lesquelles déclarations il auroit été confronté à Jeanne Chabert, à ladite Godefroy, femme de François Bernard, et à Claude-François Charbonnier par actes étant à la suite desdites déclarations ; extrait de l'arrêt rendu le 6 dudit mois d'avril sur les conclusions dudit procureur général du Roi, par lequel, en joignant le testament de mort dudit Guillaudot à la procédure criminelle instruite audit bailliage de Bourg contre lesdits Michalet, Charbonnier et autres accusés, la Cour auroit décrété de prise de corps les nommés Mottet, dit Lamy, chapelier au quartier Saint-Georges de Lyon, le nommé Lambert, sans profession, ci-devant demeurant en ladite ville, la nommée Grenier, demeurant près la Commanderie, le nommé Saive, ci-devant cordonnier, et actuellement mouleur de bois, demeurant au quartier de Saint-Georges, le nommé Feroussat, faisant valoir un domaine au lieu de Limonnet, le nommé Jannin, ouvrier en soye demeurant chez ledit Feroussat, le nommé Dargot, taffetatier demeurant à la rue du Bessard, le nommé Millan, passementier demeurant rue de la Grenette, le nommé Baudin, cordonnier, natif de Dijon, travaillant près les missionnaires de Saint-Joseph, le nommé Rodier, prêtre du pays de Bresse, la nommée Isabeau, du pays de Bugey, Magdelaine Bertrand, demeurant près l'église Saint-Pierre-les-Nonains, et la nommée Garnier, tenant des pensionnaires près l'arsenal de ladite ville. Extrait de l'arrêt du 24 dudit mois d'avril, qui auroit ordonné que les particules d'hostie trouvées au domicile dudit Guillaudot dans un petit rituel demeureroient jointes au procès criminel des complices dudit Guillaudot, pour servir ce qu'il appartiendroit, et cependant il auroit été ordonné que

Digitized by Google

lesdits rituel et particules d'hosties seroient déposées (*sic*) décemment et sûrement en la chapelle du Palais jusqu'à ce qu'il en eût été autrement ordonné. Extrait d'autre arrêt rendu sur les conclusions dudit procureur général du Roi le 12 dudit mois d'août, par lequel il auroit été ordonné avant que de faire droit, qu'à la diligence dudit procureur général du Roi le nommé Lambert, matelassier, demeurant en la montée des Récollets de Lyon, seroit pris et appréhendé au corps et conduit sous bonne et sûre garde aux prisons de ladite ville, et au cas où il ne pourroit être appréhendé, que ses biens seroient saisis et annotez, et icelui assigné à la quinzaine et ensuite à cri public ; comme encore il auroit été ordonné que le décret de prise de corps décerné par la sentence du bailliage de Bourg du 14 février précédent contre Pierre-Louis Romyeux seroit exécutée suivant sa forme et teneur, ce faisant qu'il seroit constitué aux prisons de la Conciergerie, et que, au cas où il ne pourroit être appréhendé, ses biens seroient pareillement saisis et annotez, et icelui de même assigné à la quinzaine et à cri public, pour être le procès fait et parfait auxdits Lambert et Romyeux à la forme de l'ordonnance ; faisant droit sur les réquisitions dudit procureur général du Roi, il auroit été ordonné qu'il seroit informé à charge et décharge suivant l'ordonnance des faits d'impiétés, profanations, et pratiques superstitieuses résultantes desdites procédures, circonstances et dépendances, par devant commissaire de la Cour à ce député, lequel se transporteroit en la ville de Lyon et partout où besoin seroit, poursuite et diligence dudit procureur général du Roi ; auquel effet monitoire seroit publié, et si besoin étoit, réagravé et fulminé dans toutes les églises paroissiales de ladite ville de Lyon, dans celle du Bois d'Oint, Caluire et autres lieux nécessaires : et il auroit été permis audit commissaire de décerner tous décrets sur les nouvelles charges qui pourroient survenir, et procéder au récolement tant des témoins ouïs dans la procédure du bailliage

Digitized by Google

de Bourg, que de ceux qu'il pourroit entendre, et de confronter ceux faisant à charge aux accusez, auquel effet ceux qui étoient alors aux prisons de la Conciergerie en seroient tirez pour être conduits sous bonne et seure garde sur les lieux, et ceux qui auroient été élargis pourroient être réintégrez s'il y échéoit, et ensuite tous les prisonniers rétablis aux prisons de ladite Conciergerie ; et en outre permis audit commissaire de rendre toutes les ordonnances sur les réquisitions dudit procureur général du Roi ou de l'un de ses substituts, de dresser tous les procez-verbaux, et généralement faire tous actes de procédure dans les endroitz qu'il conviendroit pour l'entière instruction du procès. Les décrets de prise de corps décernés par ledit commissaire en la ville de Lyon le 27 dudit mois de février sur les conclusions du substitut du procureur général du Roi, contre les nommés Debarraz, Lamotte et Carat, prêtres, et les nommés Latour dit Larochelle, et Jeanne Chanat, femme de Claude Godard. Le procès-verbal dressé par devant ledit commissaire le 20 dudit mois de mars et jours suivants, en présence et sur les réquisitions du substitut du procureur général du Roi, contenant la description de vingt-sept liasses de papiers trouvés au domicile du nommé Chapoton, guimpier, demeurant ci-devant à Lyon, lors de la perquisition faite par l'huissier chargé de l'exécution de l'arrêt du 6 avril, des nommés Mottet dit Lamy et Lambert, au domicile dudit Chapoton, lesdits papiers contenant différentes pratiques superstitieuses et manière de faire les conjurations des esprits et évocations des démons, et que pour y parvenir le ministère des prêtres étoit nécessaire, et que pour y réussir à quelques-unes on devoit se servir des vases sacrés, ornements et prières de l'Eglise, et même célébrer le sacrifice de la messe et faire usage des sacrements ; ledit procès-verbal contenant aussi les descriptions des effets et papiers trouvés au lieu de Caluire lorsque Michalet y avoit été arrêté, desquels papiers il y en avoit plusieurs semblables à

Digitized by Google

ceux dudit Chapoton, et les effets consistant entre autres en une pierre sacrée, un missel, des cierges et chandeliers, un collet, un crucifix et linges, auxquels effets il auroit ajouté un calice et une patène représentés par un prêtre lors de sa confrontation aux accusez, pour avoir été prêté par lui à l'un desdits accusez, et reconnu par l'un d'iceux pour être le même que celui qui avoit servi à célébrer le sacrifice de la messe dans une maison de Caluire à la manière prescrite par lesdits papiers de pratiques superstitieuses. Les lettres patentes accordées par le Roi le 29 dudit mois de mars, qui auroit continué le pouvoir du commissaire de la Cour au delà du semestre de la Tournelle, quoiqu'il dût aller servir en la chambre des enquêtes, pour faire l'instruction de ladite procédure. Extrait de l'arrêt du 25 avril suivant, qui auroit ordonné l'enregistrement desdites lettres patentes. Veu pareillement toutes les procédures cette part faites, etc., les conclusions du procureur général du Roi, et ouï le rapport de M. Jean-Claude-Nicolas Perreney de Vellemont, conseiller-commissaire cette part député, après que les accusés prisonniers ont été ouïs aux interrogatoires d'office de la chambre du conseil, sçavoir lesdits Guillaume Janin, Benoît Michalet, Claude-François Charbonnier, Jean Feroussat, Jean Jannin, Jeanne Chanat, Pierre-Louis Romyeux, Isabeau Gay, Philibert Tissot, Jeanne Chabert, Jeanne Godefroy, femme de François Bernard, sur la sellette, et lesdits Pierre Millan, Jean-Baptiste Rodier, Marie Millet et François Dargot derrière le bureau, ainsi qu'il est contenu au registre des délibérations de ladite chambre de la Tournelle.

La Cour a déclaré et déclare ledit Guillaume Jannin atteint et convaincu de s'être adonné à des opérations de prétendue magie, avec superstition, impiété, profanation et sacrilége ; pour réparation de quoi l'a condamné et condamne à faire amende honorable nud en chemise, la corde au col, tenant en main une torche de cire ardente du poids de deux

Digitized by Google

livres, au devant de la principale porte de l'église cathédrale de cette ville (1), où il sera mené par l'exécuteur de la haute justice, ayant écriteau devant et derrière, avec ces mots : *sacrilége et profanateur*, et là étant tête nue et à genoux, il déclarera à haute et intelligible voix, que mal et méchamment et comme mal avisé, il a commis lesdites superstitions, impiétés, sacriléges et profanations dont il se repent, et demande pardon à Dieu, au Roi et à la justice, et ensuite ledit Jannin conduit au champ du Morimont de cette ville, pour y être pendu et étranglé jusqu'à ce que mort s'en suive, à une potence qui y sera dressée, après quoi son corps sera jeté au feu et réduit en cendres qui seront jetées au vent. Déclare les biens dudit Guillaume Janin acquis et confisqués au profit de qui il appartiendra, au cas que confiscation ait lieu, et où ladite confiscation n'appartiendroit à Sa Majesté, ordonne qu'il sera pris préalablement sur les biens dudit Jannin la somme de mille livres d'amende en laquelle il demeure condamné envers le Roi ; ordonne de plus que ledit Jannin sera préalablement appliqué à la question ordinaire et extraordinaire du moine de Caen, en présence des commissaires qui seront à ce députés, pour avoir révélation de ses complices, ensemble d'aucuns cas résultant du procès, pour après ledit procès-verbal de torture dudit Jannin rapporté à la Cour, être ordonné ce qu'il appartiendra, à l'égard des autres accusés. Fait en la Tournelle, à Dijon, le dixième février 1745.

Le présent arrêt a été par moi Albert Pagot, clerc-juré du greffe de la Cour, prononcé audit Guillaume Janin, et icelui fait tirer de la Conciergerie du palais, pour faire amende honorable et ensuite conduit en la place du Morimont de cette ville, où il a été pendu et étranglé, et ensuite

(1) L'église Saint-Etienne.

Digitized by Google

brûlé par l'exécuteur de la haute justice, cejourd'hui dixième de février 1746. Signé : Pagot.

Et depuis, vu le procès-verbal de torture dudit Guillaume Jannin du 10 du présent mois, les conclusions du procureur général du Roi, et ouï le rapport de M. Jean-Claude-Nicolas Perreney de Vellemont, conseiller, commissaire-rapporteur du procès,

La Cour a déclaré et déclare Jean Feroussat atteint et convaincu de s'être adonné à des opérations de prétendue magie, avec superstition, impiété, profanation et sacrilége, et d'avoir reçu de la main d'un prêtre une portion d'hostie consacrée qu'il a portée sur lui ; pour réparation de quoi a condamné et condamne ledit Feroussat à être conduit nud en chemise, la corde au col, par l'exécuteur de la haute justice, au devant du Dieu de pitié de l'église Saint-Jean de cette ville, pour y faire amende honorable, ayant en ses mains une torche de cire ardente du poids de deux livres, et des écriteaux devant et derrière, avec ces mots : *sacrilége et profanateur,* et là étant tête nue et à genoux, il déclarera à haute et intelligible voix, que mal et méchamment et comme mal avisé, il a commis lesdites superstitions, impiétés, sacriléges et profanations dont il se repent, et en demande pardon à Dieu, au Roi et à la justice ; condamne en outre ledit Feroussat à avoir après ladite amende honorable le poing de la main droite coupé par ledit exécuteur de la haute justice, et ensuite être pendu et étranglé jusqu'à ce que mort naturelle s'en suive, à une potence qui pour cet effet sera dressée en la place du Morimont de cette ville ; ce fait, son corps jeté au feu et réduit en cendres qui seront jetées au vent. Déclare les biens dudit Feroussat acquis et confisqués au profit de qui il appartiendra, au cas que confiscation ait lieu, et où ladite confiscation n'appartiendroit pas à Sa Majesté, ordonne qu'il sera pris préalablement sur ses biens la somme de mille livres d'amende en laquelle il demeure condamné envers le Roi ; ordonne en outre que ledit

Digitized by Google

Feroussat sera avant lesdites exécutions appliqué à la question ordinaire et extraordinaire du moine de Caen, en présence des commissaires députés, pour avoir révélation de ses complices et d'aucuns cas résultant des procédures, pour le procès-verbal de torture dudit Feroussat rapporté à la Cour, et communiqué audit procureur général du Roi, être ordonné ce qu'il appartiendra à l'égard des autres accusés. Fait en la Tournelle, à Dijon, le 12 février 1745.

Le présent arrêt a été par moi Albert Pagot, clerc-juré au greffe de la Cour, prononcé audit Jean Feroussat, et icelui fait tirer de la Conciergerie du palais, pour faire amende honorable devant le Dieu de pitié de Saint-Jean, où il a eu le poing coupé, et ensuite conduit en la place du Morimont, où il a été pendu et étranglé, ensuite brûlé, ce-jourd'hui 12 février 1745. Signé : Pagot.

Et depuis, vu le procès-verbal de torture dudit Jean Feroussat du 12 dudit mois de février, extrait de la sentence rendue par M. Marc-Antoine de Clugny, conseiller clerc en ce Parlement, ayant les lettres de vicariat du Révérendissime archevêque de Lyon le 16 du présent mois, par laquelle déclarant la contumace bien instruite contre Louis Debarraz, prêtre du diocèse d'Aix, Carat, prêtre du diocèse de Lyon, et Jean Lamotte, prêtre du diocèse de Gap, pour le profit d'icelle a déclaré et déclare ledit Debarraz atteint et convaincu d'avoir plusieurs fois célébré la sainte messe à des heures indues et lieux suspects, d'avoir profané le saint sacrifice par des pratiques contraires aux rits et liturgie de l'Eglise, sacriléges et superstitions ; pour réparation de quoi il a été condamné à être enfermé dans une maison de force durant l'espace de dix années, pendant lequel temps il réciteroit tous les jours les sept psaumes de la pénitence à genoux, et déjeûneroit trois fois la semaine au pain et à l'eau, et il auroit en outre été interdit pour toujours des fonctions des saints ordres et incapable de posséder aucun bénéfice ; ledit Carat a été déclaré atteint et convaincu de

Digitized by Google

s'être servi et mis en usage des pratiques superstitieuses et sacriléges, pour réparation de quoi il auroit été condamné à demeurer pendant trois ans dans un séminaire, où il jeûneroit trois fois la semaine au pain et à l'eau, et réciteroit tous les jours à genoux les sept psaumes de la pénitence, et déclaré de plus interdit pour toujours de l'exercice des saints ordres et incapable de posséder aucun bénéfice ; ledit Jean Lamotte auroit été mis hors de Cour ; et à l'égard dudit Rodier, prêtre, il auroit été renvoyé de l'accusation cette part intentée contre lui, auquel effet les prisons lui seroient ouvertes, ladite sentence prononcée audit Rodier ledit jour 16 février 1745. Les conclusions du procureur général du Roi ; et ouï le rapport de M. Jean-Claude-Nicolas Perreney de Vellemont, conseiller-commissaire cette part député, après que lesdits Jean Bernard, Simonne Berger, sa servante, et Anne Lafontaine, femme de Nicolas Garnier, assignés le 22 décembre dernier, en exécution de l'arrêt du 9 dudit mois pour se représenter, ont été proclamés à la principale porte du Palais et n'ont point comparu ;

La Cour, réformant la sentence du bailliage de Bourg du 14 février 1743; et par nouveau jugement prononçant tant à l'égard des accusez au sujet desquels elle est intervenue, que les autres accusez décretez à la Cour,

A condamné pour les charges résultant des procédures Philibert Tissot, Benoît Michalet, et Claude-François Charbonnier à servir le Roi sur les galères en qualité de forçats, sçavoir ledit Tissot à perpétuité, et lesdits Michalet et Charbonnier pendant neuf années, après qu'ils auront été flétris par l'exécuteur de la haute justice sur l'épaule droite des trois lettres G A. L. Fait défense d'en sortir à perpétuité, et auxdits Michalet et Charbonnier avant lesdites neuf années, aux peines des ordonnances ; déclare les biens dudit Tissot confisqués au profit de qui il appartiendra, au cas que confiscation ait lieu, et où elle n'appartiendroit au Roi, ordonne que sur ses biens il sera préalablement pris la somme

Digitized by Google

de 500 livres d'amende, en laquelle il demeure condamné envers Sa Majesté; condamne en outre lesdits Michalet et Charbonnier chacun en l'amende de 300 livres envers le Roi.

A déclaré et déclare Isabeau Gay atteinte et convaincue de s'être adonnée à des opérations de prétendue magie avec superstition et profanation; pour réparation de quoi a condamné et condamne ladite Gay à être conduite par l'exécuteur de la haute justice au devant de la principale porte de l'église cathédrale de cette ville, où à genoux, la corde au col, tenant en ses mains une torche ardente du poids de deux livres, elle fera amende honorable et déclarera à haute et intelligible voix que mal et méchamment et comme mal avisée, elle s'est adonnée auxdites pratiques superstitieuses et profanations, dont elle se repent et demande pardon à Dieu, au Roi et à la justice; après quoi ordonne que ladite Gay demeurera bannie à perpétuité hors du royaume.

Condamne lesdites Jeanne Chabert et Jeanne Chanat pour les charges résultantes des procédures, au bannissement perpétuel hors du royaume, leur fait défense, et à ladite Gay d'enfreindre leurs bans à peine de la hart; déclare leurs biens acquis et confisqués au profit de qui il appartiendra au cas que confiscation ait lieu, et où elle n'appartiendroit au Roi, ordonne que sur lesdits biens il sera préalablement pris, sçavoir à l'égard de ladite Gay la somme de 300 livres, et pour lesdites Chabert et Chanat, chacune la somme de 200 livres d'amende, auxquelles elles demeurent de plus condamnées envers Sa Majesté.

Condamne pareillement pour les charges résultantes des procédures Pierre-Louis Romyeux en 200 livres d'aumône envers la fabrique de la paroisse de Caluire, et en pareille somme envers le Roi.

En ce qui concerne Jean Bernard, Simonne Berger, Anne Lafontaine, femme de Nicolas Garnier, Jean Jannin et

Digitized by Google

Jeanne Godefroy, femme de François-Bernard, a ordonné et ordonne qu'ils demeurent mis hors de Cour.

A renvoyé et renvoie lesdits Jean-Baptiste Rodier, prêtre, Marie Millet, Joseph Saive, François Dargot et Pierre Millan de l'accusation contre eux formée.

Ordonne que lors de la prononciation qui leur sera faite du présent arrêt, lesdits Jean Jannin, Jeanne Godefroy, Jean-Baptiste Rodier, Millet, Saive, Dargot et Millan seront mis en liberté.

Ordonne pareillement que lesdites Jeanne Chanat, Jeanne Chabert, Isabeau Gay, et ledit Romyeux seront élargis des prisons après qu'ils auront payé les amendes et aumônes ci-dessus prononcées, moyennant quoi le concierge en demeurera bien et valablement déchargé.

A déclaré et déclare la contumace bien instruite contre lesdits Louis Debaraz, Carat et Jean Lamotte, prêtres, François Bernard, le nommé Lambert, Latour dit La Rochelle, Mottet dit Lamy, Michel Baudin et Madeleine Bertrand; et adjugeant le profit d'icelle, a déclaré et déclare ledit Louis Debaraz atteint et convaincu de s'être adonné à des opérations de prétendue magie avec superstition, impiété, profanation et sacrilége, et d'avoir célébré la messe pour parvenir auxdites opérations; pour réparation de quoi a condamné et condamne ledit Debaraz à faire amende honorable, nud en chemise, la corde au col, tenant en ses mains une torche de cire ardente du poids de deux livres, au-devant de la principale porte de l'église cathédrale de cette ville, où il sera conduit par l'exécuteur de la haute justice, ayant écriteau devant et derrière avec ces mots : *prêtre sacrilége et profanateur*, et là, tête nue et à genoux, il déclarera à haute et intelligible voix que mal et méchamment et comme mal avisé il a commis lesdites superstitions, impiétés, sacriléges et profanations, dont il se repent et demande pardon à Dieu, au Roi et à la justice; condamne en

Digitized by Google

outre ledit Debaraz à être après ladite amende honorable brûlé vif en la place du Morimont de cette ville, où il sera mené par ledit exécuteur, son corps réduit en cendres et icelles jetées au vent ; déclare les biens dudit Debaraz situés en pays de confiscation si aucuns il a, acquis et confisqués au profit de qui il appartiendra, et où la confiscation n'appartiendroit au Roi, ordonne qu'il sera préalablement pris sur iceux la somme de mille livres d'amende envers Sa Majesté.

Déclare pareillement ledit Carat, prêtre, et ledit Lambert atteints et convaincus de s'être adonnés à des opérations de prétendue magie avec superstition, sacrilége et profanation; pour réparation de quoi a condamné et condamne lesdits Carat et Lambert à faire amende honorable nuds en chemise, la corde au col, tenant en leurs mains chacun une torche de cire ardente du poids de deux livres au devant de la principale porte de l'église cathédrale de cette ville, où ils seront menés par l'exécuteur de la haute justice, ayant écriteaux devant et derrière avec ces mots, sçavoir ledit Carat : *prêtre sacrilége et profanateur*, et ledit Lambert, *sacrilége et profanateur*, et là étant tête nue et à genoux, ils déclareront à haute et intelligible voix que méchamment et comme mal avisés ils ont commis lesdites superstitions, impiétés, sacriléges et profanations dont ils se repentent et demandent pardon à Dieu, au Roi et à la justice ; condamne en outre lesdits Carat et Lambert à être ensuite conduits en la place du Morimont de cette ville, pour y être pendus et étranglés par l'exécuteur de la haute justice, jusqu'à ce que mort s'en suive, à une potence qui y sera pour cet effet dressée, après quoi leurs corps seront jetés au feu et réduits en cendres qui seront jetées au vent ; déclare les biens desdits Carat et Lambert acquis et confisqués au profit de qui il appartiendra, si confiscation a lieu, et où ladite confiscation n'appartiendroit au Roi, ordonne qu'il sera préalablement

Digitized by Google

pris sur iceux la somme de mille livres, en laquelle ils demeurent condamnés chacun pour amende envers le Roi.

Pour les charges résultantes de la procédure, condamne lesdits François Bernard et le nommé Latour dit la Rochelle à servir le Roi sur ses galères en qualité de forçats, sçavoir ledit Bernard à perpétuité, et ledit Latour pendant neuf années, leur fait défenses d'en sortir, sçavoir ledit Bernard pour toujours, et ledit Latour avant lesdites neuf années, aux peines des ordonnances ; ordonne qu'ils seront préalablement flétris sur l'épaule droite par l'exécuteur de la haute justice des trois lettres G. A. L. ; déclare les biens dudit Bernard acquis et confisqués au profit de qui il appartiendra au cas que confiscation ait lieu, et où elle n'appartiendroit au Roi, ordonne qu'il sera pris sur ses biens la somme de 500 livres d'amende envers Sa Majesté ; condamne pareillement ledit Latour en la somme de 300 livres d'amende envers le Roi.

A renvoyé et renvoie jusqu'à rappel lesdits Michel Baudin et Madeleine Bertrand.

A mis et met hors de Cour lesdits Mottet et Jean Lamotte, prêtre.

Ordonne que les exécutions ci-dessus seront faites par effigie à l'égard desdits Debaraz, Carat, prêtres, et dudit Lambert, et leurs condamnations à l'amende honorable inscrites dans un tableau qui sera attaché à la potence par l'exécuteur de la haute justice au champ du Morimont de cette ville.

Ordonne pareillement que les condamnations aux galères prononcées contre lesdits François Bernard et Latour seront inscrites dans un tableau qui sera attaché à ladite potence.

Prononçant sur les plus amples réquisitions dudit procureur général du Roi a enjoint aux officiers du bailliage de Bourg qui ont rendu la sentence du 14 février 1743, de se

Digitized by Google

conformer à l'avenir à l'art. 7 du titre 26 de l'ordonnance de 1670, ce faisant d'envoyer à l'avenir aux prisons de la Conciergerie du palais tous les accusés d'un même procès, tant ceux qui auront été absous que ceux qui auront été condamnés, et leur fait défense de mettre à l'avenir en liberté dans ledit cas aucun des accusez.

Ordonne de plus qu'à la diligence dudit procureur général du Roi le présent arrêt sera imprimé pour être publié et affiché tant en cette ville qu'en celle de Lyon, dans les paroisses de Caluire, de Limonnet, du Bois-d'Oingt, et partout ailleurs où besoin sera. Fait en la Tournelle, à Dijon, le 19 février 1745.

Le présent arrêt a été par moi Albert Pagot, clerc-juré au greffe de la Cour, prononcé audit Philibert Tissot, Benoît Michalet et Claude-François Charbonnier, condamnés aux galères, à la nommée Isabeau Gay qui a fait amende honorable devant la cathédrale de cette ville, à Jeanne Chabert et Jeanne Chanat, condamnées au bannissement perpétuel et en des amendes, à Pierre-Louis Romyeux, condamné en des amendes et aumônes;

Auxdits Jean Jannin, Jeanne Godefroy, Jean-Baptiste Rodier, Millet, Saive, Dargot et Millan, qui ont été mis en liberté.

Comme aussi les exécutions par effigies desdits Debaraz et Carat, prêtres, et Lambert, condamnés à être pendus et brûlés, François Bernard et le nommé Latour dit La Rochelle, condamnés aux galères, ont été faites au champ du Morimont de cette ville, ce jourd'hui dixième février 1745. Signé : Pagot.

Et depuis, reçu le certificat du concierge des prisons de la Conciergerie du 20 de ce mois, portant que Anne Lafontaine, femme Nicolas Garnier, accusée audit procès, s'étoit mise en état le 19 dudit mois de février sur les six heures du soir; extrait de l'arrêt de ce jourd'huy qui auroit

Digitized by Google

ordonné que ladite Lafontaine seroit récolée dans ses réponses personnelles, et que le testament de mort de Guillaudot lui seroit confronté littéralement; les actes desdits récolement et confrontation faits cejourd'hui par devant commissaire de la Cour; les conclusions du procureur général du Roy, et ouï le rapport de M. Jean-Claude Nicolas Perreney de Vellemont, conseiller commissaire cette part, après que ladite Anne Lafontaine a été mandée en la chambre du conseil et a été ouïe derrière le bureau aux interrogatoires d'office,

La Cour a renvoyé et renvoye ladite Lafontaine de l'accusation contre elle formée, ordonne à cet effet qu'elle sera mise en liberté, et que le concierge en demeurera bien et valablement déchargé. Fait en la Tournelle à Dijon le 23 février 1745.

Ledit jour 23 février 1745, le présent arrêt a été prononcé par moi greffier soussigné à ladite Lafontaine qui a été mise en liberté. Signés : Petit et Chancelier. Collationné : Pagot. »

Ni la minute ni l'expédition de l'arrêt qui mit fin à cette longue et curieuse procédure ne porte, à part ceux du président et du rapporteur, les noms des magistrats qui y prirent part. Nous essaierons de suppléer au silence de la pièce officielle en donnant ici une liste des membres de la Tournelle du Parlement de Dijon en 1745.

Présidents. — MM. De la Mare; Fyot de la Marche, comte de Bosjan; Chartraire de Bourbonne; de Brosses.

Conseillers. — MM. Guye de Vornes, de Clugny, Gagne de Pouilly l'aîné, Fleutelot de Beneuvre, Richard, Mairet et de Minot; de Mucie; Quarré d'Etroyes; Perreney d'Athesans; de Macheco; Fleutelot de Marliens; d'Arlay; Fevret de Fontette; de la Mare; Perreney de Vellemont; Espiard de la Cour; Bouhier de Bernardon; Bouhier de Fontaines.

Digitized by Google

La charge de conseiller-clerc se trouvait vacante par le décès du titulaire, M. Normand l'aîné.

Gens du Roi (pour tout le Parlement). — MM. Genreau, avocat général; Quarré, procureur général; Quarré de Quintin, son fils, procureur général en survivance; Loppin de Preygney, avocat général.

Substituts. — MM. Maleschard; Marlot; Duruisseau; Liébault; Baptault; Chantepinot; Masson.

Digitized by Google

OBSERVATIONS

SUR

DEUX INSCRIPTIONS RUNIQUES

ET SUR

LE SYSTÈME DE L'AGE DES MÉTAUX

PAR M. MIGNARD

membre résidant.

Parmi les groupes de mémoires envoyés récemment de Copenhague à l'académie par la société des antiquaires du Nord dont le président réel est le roi de Danemark lui-même, Christian IX, se trouve (série de 1866) un fascicule curieux dont un chapitre traite des inscriptions runiques, et un autre entreprend de marquer le passage de *l'âge de pierre* aux âges de bronze et de fer.

Je diviserai donc aussi mon examen en deux paragraphes.

§ 1. — Inscriptions runiques.

Si je ne me trompe, l'académie doit à la commission des antiquités de la Côte-d'Or, d'être entrée en rapport depuis 1857 avec la société des antiquaires du Nord, et voici comment : derrière une

Digitized by Google

fibule trouvée dans un tombeau mérovingien à Charnay (Côte-d'Or), il avait été remarqué une plaque en argent revêtue d'une inscription gravée au trait, en caractères longs et d'une finesse extrême. C'était une inscription runique, pour l'interprétation de laquelle M. le président de la commission des antiquités de la Côte-d'Or se mit en relations avec la société des antiquaires du Nord ayant alors pour secrétaire le savant *M. Rafn*, fondateur de cette éminente société qui produit tant et de si féconds travaux d'archéologie scandinave, et aura bientôt dépisté tous les chants héroïques du Nord comme nos savants ont retrouvé et rendu à la vie littéraire nos poèmes homériques nationaux.

M. Rafn ne s'est pas contenté d'analyser les caractères de l'inscription de Charnay, il nous a envoyé à l'appui de ses explications un alphabet d'anciennes runes anglo-saxonnes.

D'après son dire, l'inscription de la fibule de Charnay était en langue commune du Nord, et cet ornement avait dû appartenir à un habitant du Nord qui avait pris part à l'une des expéditions des Normands en France. De là, elle avait sans doute passé aux mains d'un chef bourguignon, soit comme un présent, soit comme un trophée. La première partie de l'inscription indique formellement le possesseur; la deuxième étant plus fruste, n'a pu être aussi bien déchiffrée; mais elle laisse facilement supposer qu'elle indiquait le nom du donateur.

Le mémoire que j'analyse rend compte d'une inscription runique bien autrement intéressante. Elle a été trouvée en 1864, par un berger, parmi

Digitized by Google

les rochers de *Barnspike*, dans la paroisse de *Lanerscot*, à trois milles environ de *Bewcastle*, au comté de Cumberland en Angleterre.

D'après la version anglaise que j'ai consultée, l'inscription scandinave en question est gravée sur une des roches de Barnspike étroitement liées les unes aux autres sur une longueur d'environ un mille et d'une élévation de 1200 pieds au dessus du niveau de la mer. On a choisi la roche de la surface la plus unie et à l'aspect du nord pour que l'écriture eût moins à souffrir des pluies. Cette inscription, fort remarquable, est peut-être unique en Angleterre *(quite unique in England*, dit le texte du recteur de Bewcastle, John Maughan).

Voici cette inscription textuellement reproduite en notre alphabet :

BARANR . HRAIT . AT . GILLHES . BUETH
IAS . UAS . DAUTHR . L. TRIKU . RAB
D. UAVLKS . AT . EADRLAND . NV
LLANERKASTA.

Et voici la traduction anglaise du recteur Maughan :

« Baran wrote (this inscription) in memory of *Gillhes Bueth*, who was slain in a truce by Robert D Vaulks for his patrimony now called Llanerkosta. »

C'est-à-dire : un homme de la case ou tribu de *Baran* a écrit cette inscription en mémoire de *Gilles Bueth* qui fut tué pendant une trève par Robert de Waux pour son patrimoine de Lanerscot.

Digitized by Google

Ici l'inscription runique n'est plus, comme à Charnay, un simple énoncé des noms du donateur et du donataire d'un objet de luxe, de fantaisie ou de parure; mais, chose infininiment remarquable, elle sert à dénoncer aux contemporains ou à l'histoire un odieux guet-à-pens, et elle entoure cet avis de mystérieuses précautions afin d'échapper au danger qu'il y aurait eu à signaler ostensiblement le crime d'un personnage puissant.

L'*r*, à la suite du mot *Baran*, dit le révérend recteur, dénote la case ou tribu de l'auteur de l'inscription, laquelle fait allusion à quelque disposition testamentaire relative à une contrée d'une grande importance comme la baronie de *Gisland*. Or, cette baronie, suivant une chronique de l'abbaye de *Wetheral*, avait été donnée, comme bien de province conquise, à Robert de Vaux, le meurtrier dont il s'agit. D'autres notices historiques attesteraient que la victime, *Gilles Bueth*, aurait été le plus ancien et le plus important possesseur de ces terres, et, en effet, les actes publics du temps du roi Henri I^er^ font mention d'un château de *Bueth* qui devait, selon toute vraisemblance, son nom à ce seigneur. Il y eut naturellement de violents démêlés entre l'accapareur et le possesseur naturel de ces terres; mais Robert de Vaux profita d'un rendez-vous d'arbitrage entre lui et sa victime, et en l'assassinant, il devint possesseur de ce patrimoine dans lequel figurait la paroisse de Lanerscot, mentionnée dans l'inscription et qu'il érigea en prieuré, en expiation de son crime; mais la sourde rumeur de cette abominable félonie suscita l'indignation de la contrée

Digitized by Google

et même d'un des Normands de la conquête, comme l'atteste l'inscription scandinave gravée sur une roche solitaire et dans l'intention que le nom d'un criminel, quelque puissant qu'il fût, n'échappât point à la vindicte publique. L'événement que signale l'inscription a dû avoir lieu entre 1100 et 1169; car c'est à cette dernière date que fut consacrée l'église du nouveau prieuré de Lanerscot.

§ 2. — Age des métaux.

En même temps que le savant *Rafn* exerçait les fonctions de secrétaire de la société des antiquaires du Nord, le célèbre archéologue M. *Thomson* y remplissait celles de vice-président. Ce qui recommande l'archéologie scandinave, c'est qu'elle est toute nationale, c'est que ni ses *tumulus*, ni ses pierres *runiques*, ni sa littérature des *Sagas*, ni ses chroniques ne ressemblent en rien à l'archéologie ni à la littérature héroïque du reste de l'Europe où se fait sentir partout le caractère dominant de la civilisation romaine.

Tout en propageant avec zèle parmi ses compatriotes du Nord la science ethnographique qui leur est particulière, M. Thompson ne portait pas moins ses actives investigations sur l'archéologie générale. C'est à lui qu'on doit d'avoir créé ou fait revivre une classification dont on a peut-être déjà abusé comme on fait presque toujours d'une idée nouvelle, je veux dire la classification de l'âge de pierre, de l'âge de bronze et de l'âge de fer. A tort ou à raison, il a été dit que cette classification avait déjà

Digitized by Google

été émise au siècle dernier en Suède et dans le Mechlembourg.

Quoi qu'il en soit, M. Thompson, si je puis me permettre dans cet exposé quelques observations critiques, a oublié la classification particulière de l'âge *de cuivre*, comme je vais l'expliquer en deux mots.

Ainsi, le cuivre, non-seulement est abondant et à l'état natif dans la nature, mais il est très fusible et se martelle aussi aisément qu'il prend les formes du moule, et ceci, à l'inverse du fer, fort abondant il est vrai dans la nature, mais fort disséminé en parcelles ténues, et exigeant, pendant la durée des époques primitives de l'art, infiniment plus de frais et de travail que le cuivre pour être mis en œuvre.

Il semble donc que du *coin en silex* la civilisation a dû passer au *coin en cuivre*, avant qu'elle n'inventât l'alliage du cuivre et de l'étain, alliage constituant ce que M. Thompson appelle l'âge de bronze. D'ailleurs encore les gisements de l'étain étaient aussi beaucoup plus rares que ceux du cuivre.

Or cet âge de *cuivre rouge* sans mélange et qui ne paraît laisser que de faibles traces dans les contrées européennes, est parfaitement caractérisé en Amérique d'après ce passage que j'extrais des mémoires des antiquaires du Nord :

« Le vaste bassin hydrographique du *Mississipi* est semé de vestiges d'une époque caractérisée par l'emploi du cuivre natif, travaillé à froid, simplement martelé sans l'intervention du feu ; époque antérieure à l'arrivée des Espagnols qui trouvèrent le bronze en usage au Mexique et au Pérou. »

Peut-il être douteux que M. Thompson, s'il eût

Digitized by Google

connu cette intéressante particularité, n'eût ajouté un *âge de cuivre* entre les âges de pierre et de bronze?

Sans doute une nécessité urgente appela bientôt la découverte de l'alliage du cuivre avec l'étain, c'était celle de remédier à la mollesse du cuivre brut et particulièrement de donner aux armes de guerre une ténacité et une consistance telles que ces armes ne dussent ployer devant aucun choc. Dix pour cent d'étain fut la proportion moyenne ordinaire, et cet alliage devint assez précieux pour qu'on l'employât en une foule d'ornements, ainsi que l'archéologie nous le démontre.

Hésiode, dans son poème *des Travaux et des Jours*, v. 149, assure que les armes des Egyptiens et des premiers Grecs étaient de bronze ainsi que leurs outils, et que le fer, ce *métal obscur*, dit-il, n'était pas encore employé.

Pausanias, dans son *Voyage en Laconie*, dit la même chose et Lucrèce l'affirme dans ce vers :

Sed prius æris erat quam ferri cognitus usus.

On sait que dès le temps de la prise et de la ruine de Corinthe par le consul Mummius, le bronze de cette ville était réputé.

Comme les gisements de l'étain sont assez clair semés en Europe, et qu'on trouvait néanmoins ce métal allié partout au cuivre dans les armes et les ouvrages façonnés, l'auteur de la recherche des métaux dans l'âge de bronze a parfaitement raison de penser qu'il a dû se faire un commerce stanni-

Digitized by Google

fère actif, régulier et considérable dans le continent européen.

On trouve dans la brochure que j'examine un détail curieux des modes de procéder pour couler le bronze en moule, soit au moyen du *creux* ou *coquille*, soit par l'emploi *du sable*, soit par celui de la *cire perdue et avec potée*. L'art des fondeurs était arrivé à une rare perfection; seulement ils manquaient de moyen pratique pour percer le bronze: car les trous nécessaires aux rivets étaient ménagés en coulant les pièces.

Je demande la permission de terminer cet exposé par quelques aperçus critiques qui sont d'ailleurs l'aliment de toute science.

Les distinctions méthodiques de M. Thompson reçoivent souvent des contradictions par les faits: ainsi, au lac de Zurich on a trouvé des objets en bronze parmi des restes abondants de l'âge de pierre (p. 27 du fascicule dans l'examen des métaux vers l'âge de bronze), et, dans l'île de *Fohr*, on a rencontré plusieurs sépultures de l'âge de bronze et de l'âge de fer dans un même tumulus (id. p. 65).

Les Gaulois luttaient contre les troupes de César avec des épées en bronze, mais d'une trempe inférieure à celle des Romains, puisque les mêmes Gaulois étaient obligés, a dit un historien, de redresser leurs glaives avec les pieds pendant le combat. Cette infériorité chez eux d'une arme décisive et son désavantage d'avoir été plus particulièrement destinée à frapper de taille que d'estoc, furent, avec leur infériorité de tactique militaire sur les

Digitized by Google

Romains, les causes des succès de ces derniers, plutôt que le courage et la valeur, qualités dans l'éclat desquelles les Gaulois ne cédaient rien à leurs adversaires.

Quoi qu'il en soit, le fer était employé chez les Gaulois pendant l'âge de bronze, témoin les armatures des aiguillons de diverses formes qui étaient fichés dans les chausse-trapes pratiquées en avant des fossés de circonvallation et de contrevallation d'Alise : « Ante hæc, a écrit César, taleæ pedem longæ *ferreis* hamis infixis totæ in terram infodiebantur (*de bello Gall.* VII. 73).

Dans la Gaule comme ailleurs, les socs de charrue étaient en fer, ainsi qu'une multitude d'ustensiles soit pour la guerre soit pour l'usage domestique.

En parlant des mines de fer, Pline dit (liv. XXXIV, c. 14) qu'heureusement les hommes ont employé le fer en des besognes beaucoup plus douces qu'à tuer les gens, c'est-à-dire en se servant de ce métal soit pour labourer la terre, soit pour écrire.

Le Nord, riche en minerais de fer, a beaucoup contribué à supplanter le bronze dans les armes de guerre ; les Bourguignons, en s'installant dans les Gaules, y exploitèrent le minerai de fer, et si je ne me trompe, la dénomination de *Ferarii* leur a été donnée fort anciennement. En vérité cette dénomination aurait plus de clarté historique que l'énigme de *Bourguignons salés*.

C'est à partir des irruptions du Nord sur l'empire romain que s'efface, ce me semble, l'âge de bronze de M. Thompson, pour faire place à l'âge de fer ; car

Digitized by Google

les Mérovingiens, tout en portant des ornements de bronze, de cuivre, d'argent et d'or, étaient tout bardés de fer.

On pourrait montrer ainsi chez divers peuples l'emploi du fer à côté de celui du bronze, et l'on arriverait à cette conclusion qu'il n'y a pas plus d'âge de bronze sans fer que d'âge de fer sans bronze, puisque l'âge de fer qui caractérise par exemple l'époque actuelle pour nos fusils et nos armes blanches, ne le caractérise ni pour nos canons, ni pour nos statues, ni pour une foule d'objets d'art ou d'ameublement, lesquels présentent, comme on voit, une importante série d'objets en bronze à la face de l'âge soi-disant de fer.

On voit par ces simples réflexions qu'il faut s'abstenir de rigidité dans les classifications systématiques comme dans les rapports sociaux. Le système de M. Thompson ne peut manquer de s'atténuer par l'abus qu'on en fera. Il y a, pour ainsi parler, plus de poésie que de réalisme dans cette invention, mais, sous ce point de vue, ils erait peut-être trop fort de dire qu'elle est dans l'ordre économique des faits, ce que *les âges rêvés* par Ovide sont dans l'ordre des idées poétiques; quoi qu'il en soit, la science solide évitera toujours de se retrancher dans un mirage. Telle est du moins mon humble opinion, non pas sur l'ingénieux système de M. Thompson, mais sur l'abus qu'on me semble porté à en faire dans diverses occasions.

Digitized by Google

NOTICE

SUR

GUILLAUME VROLIK

MEMBRE NON RÉSIDANT DE L'ACADÉMIE

PAR M. A. BRULLÉ

Guillaume Vrolik naquit à Amsterdam en 1801. Son père, déjà distingué dans la science, et sous les yeux duquel il passa sa première jeunesse, lui communiqua ses goûts. Après avoir consacré quelques années à leur étude dans sa ville natale, le jeune homme alla passer trois ans à Utrecht, où se trouvait une haute école. Il avait alors 18 ans. Deux ans après, en 1821, étant encore étudiant, il entreprit de traiter une question proposée comme sujet de prix, savoir : l'étude anatomique et physiologique de l'organe de l'ouïe. Son travail fut publié dans les *Annales de la Haute Ecole d'Utrecht.* L'année suivante il choisit pour sujet d'une dissertation publique l'étude anatomique des phoques, et en particulier du *phoca vitulina.* Il avait reçu à cet effet de la Zélande deux individus de ce cétacé, qu'il avait pu observer vivants. Il les dissé-

Digitized by Google

qua ensuite, et produisit alors une étude détaillée du squelette et du système musculaire, accompagnée de dessins exécutés par lui, ainsi qu'il le fit plus tard pour plusieurs de ses ouvrages.

Avant d'obtenir le grade de docteur en médecine, Vrolik se rendit à Paris, où pendant six mois il fréquenta les hôpitaux et suivit les cours du Muséum d'histoire naturelle. Il se fit présenter aux savants qui occupaient alors le premier rang, tels que les deux Cuvier, Geoffroy Saint-Hilaire et de Blainville. Il se trouva en contact plus intime avec ce dernier, à cause de leurs travaux communs sur les phoques. Enfin il se fit remarquer, par son assiduité, du chirurgien célèbre Lisfranc et du médecin Rostan, dont il goûtait fort les leçons.

De retour dans sa patrie, Vrolik soutint en 1823 une dissertation sur le changement occasionné dans le trajet des vaisseaux sanguins par les déviations de la colonne vertébrale. Il mit à profit pour ce travail la riche collection pathologique de son père, comme il avait utilisé, pendant ses premières études à Utrecht, les ressources que lui offrait cette ville pour l'étude de l'histoire naturelle. Son compatriote et ami Van der Hoeven, que la science vient de perdre également, fait remarquer que les travaux de Vrolik ont porté à la fois sur l'anatomie comparée et sur l'anatomie pathologique, et que la préférence exclusive qu'il a manifestée dans ses écrits pour les animaux d'un ordre supérieur a eu sa cause, sans doute, dans l'absence de collections et par suite de leçons sur le reste du règne animal. L'éclat que jetaient alors en Allemagne les

Digitized by Google

travaux anatomiques de J. Fr. Meckel n'ont pas peu contribué non plus à fixer les préférences de Vrolik, qui s'était proposé pour modèle le savant allemand.

Pourvu du diplôme de docteur en médecine et marié peu de temps après avec M^lle^ Théodora-Cornelia Van Dorn, Vrolik se livra à l'exercice de la médecine, sans négliger ses études favorites. Il se plaisait à disséquer des animaux rares et surtout des mammifères, et en 1826 parut son travail sur l'existence des plexus artériels, de divers animaux, disposition déjà indiquée en 1800 par Carlisle dans les paresseux (bradypes) et les lémuriens, puis niée par Gaimard et Oken, en sorte que la question semblait exiger de nouvelles recherches. Vrolik les étendit cette fois à d'autres espèces, telles que les fourmiliers et le dindon. A la même époque, un caméléon que Vrolik eut l'occasion d'observer vivant lui présenta le spectacle curieux des changements de couleur que subit l'animal. Ce fait, que Vrolik ne s'expliqua pas complètement, non plus que Van der Hoeven, qui l'observa cinq ans plus tard, ne fut pas le seul résultat des observations de notre savant. Il publia en 1827 des recherches anatomiques et zoologiques sur le caméléon, qu'il n'avait pu conserver vivant que pendant quelques semaines.

Au milieu de ses travaux, Vrolik fut appelé tout à coup, en 1828, à professer l'anatomie et la physiologie à la faculté de médecine de Groningue, par suite du décès du professeur Bakker. Après un temps d'hésitation qui fut assez long, puisqu'il

Digitized by Google

fallait quitter le lieu de ses travaux habituels et les ressources que lui offraient les riches collections de son père, il accepta, et le 20 mai 1829 il inaugura son enseignement par une leçon sur les rapports du fœtus humain avec les animaux d'une organisation moins parfaite, sujet à l'ordre du jour en Allemagne à cette époque et auquel les Meckel, les Carus et les Tiedemann ne craignaient pas de consacrer de longs développements. Vrolik retrouva à Groningue, dans la Haute Ecole de cette ville, des collections anatomiques enrichies récemment du cabinet du célèbre Camper. Il les mit à profit dans les recherches qu'il entreprit sur la *cyclopie*, genre de monstruosité dans lequel le rapprochement des deux yeux avait fait croire à Tiedemann, d'une manière trop générale, que les nerfs olfactifs étaient atrophiés. Sous l'inspiration de Vrolik, un de ses élèves, Wedeking, traita ce sujet dans une dissertation spéciale, pour laquelle le maître fit lui-même les dessins. Quatre ans plus tard Vrolik publia à son tour un travail sur la cyclopie et ses causes, dans les *Mémoires de l'Institut royal des Pays-Bas* (1834, 5e volume).

La carrière scientifique de Vrolik fut tout d'un coup interrompue par un événement imprévu. En août 1830 survint le soulèvement de la Belgique, et la jeunesse des écoles néerlandaises quitta les bancs pour courir aux armes. Deux des professeurs de Groningue crurent devoir accompagner leurs élèves, et de ce nombre fut Vrolik ; son collègue, chose non moins remarquable, fut le professeur de théologie Van Oordt, aujourd'hui mort également. Les deux professeurs s'enrôlèrent comme lieutenants dans la

Digitized by Google

compagnie composée des étudiants de Groningue et de Franeker. L'élan, dit Van der Hoeven, fut pareil à celui de 1815, alors qu'un conquérant ambitieux, que l'on croyait banni à jamais, vint menacer la patrie. Cependant la plus grande partie de l'année 1861 se passa dans l'inaction et l'ennui, et, comme l'écrivait Vrolik, *cette éternité de près d'une année* fut perdue pour la science. Après une campagne effective de dix jours, les deux professeurs furent inscrits, en qualité de chevaliers de la 4e classe, dans l'ordre militaire de Guillaume.

Vrolik ne retourna pas à Groningue. Une place devenue vacante à l'*Athénée illustre* d'Amsterdam lui permit de rentrer dans sa ville natale après une absence de deux ans seulement. L'enseignement qui lui fut confié se composait de l'anatomie, de la physiologie et de la zoologie, et, en outre, de la médecine légale, qu'il abandonna en 1843 à l'un de ses jeunes collègues. Il continua jusqu'en 1863 ses leçons sur l'anatomie et sur la zoologie, qu'il avait inaugurées en 1831 par un discours sur les rapports de la physiologie et de l'histoire naturelle, et que l'affaiblissement de sa santé put seul lui faire abandonner. Il avait eu le rare bonheur, pendant une grande partie de son long enseignement, d'avoir pour collègue son savant et respectable père.

Il nous reste à mentionner de Vrolik les ouvrages les plus importants, ceux qui appartiennent à la maturité de son âge et de son talent. Au premier rang se place sa *Monographie du Chimpanzé*, qu'il a publiée en français, dans le format in-f°, avec de

Digitized by Google

belles planches (1841). Bien que l'anatomie de ce quadrumane anthropomorphe eût déjà été publiée, en 1699, sous le nom d'orang-outang par Edward Tyson, elle laissait beaucoup à désirer pour se trouver au niveau de la science actuelle. C'est un individu fort grand, acheté en 1840 par Vrolik le père, qui servit aux recherches du fils et qui fut le point de départ des considérations sur l'anatomie de plusieurs autres mammifères, que l'auteur a publiées à cette occasion.

Un autre travail importaut de Vrolik a pour objet un grand cétacé, l' *hyperoodon,* dont un individu de 23 pieds de long vint s'échouer, en juillet 1846, sur les côtes des Pays-Bas. Acheté par la Société des sciences de Harlem, l'examen en fut confié à Vrolik, dont les recherches furent ensuite couronnées par la société et publiées avec de nombreuses figures (1848).

En 1851, Vrolik le père s'étant procuré pour son cabinet deux lamantins (*manatus americanus*), son fils en fit l'objet d'une notice anatomique et zoologique publiée dans le *Recueil de la Société zoologique d'Amsterdam* (1852).

Un genre de singes lémuriens, le *stenops*, fut l'objet d'un autre travail inséré dans les *Mémoires de l'Institut royal des Pays-Bas* et qui amena ce résultat, unique peut-être dans les fastes de la science, de la collaboration de deux savants qui, ne s'accordant pas sur les faits observés par eux isolément, s'associèrent pour mettre fin au débat. Il s'agissait de la question des plexus artériels, question qui s'étendit, par suite des recherches

Digitized by Google

communes de nos deux savants, Schroeder Van der Kolk et Vrolik, aux veines aussi bien qu'aux artères, et fit connaître ces plexus veineux si remarquables que l'on observe dans les membres des oiseaux. C'est le *Recueil de la Société zoologique d'Amsterdam* qui reçut ce nouveau travail.

Des recherches d'un autre ordre, auxquelles Vrolik avait préludé pendant son séjour à Groningue, c'est-à-dire l'étude des monstruosités, l'occupèrent à Amsterdam pendant plusieurs années et eurent pour résultat la publication de deux volumes in-8°, publiés en 1840 et 1842. Plus tard, en 1849, parut un volume in-4° de 100 planches, formant un magnifique atlas servant de complément aux deux volumes précédents. Ces travaux reçurent en 1850 la sanction de l'Institut de France, qui leur décerna un des prix Montyon. Les nombreux faits anatomiques renfermés dans ces deux ouvrages en font un recueil important pour l'histoire des anomalies de l'organisation.

Dans cette revue rapide des principaux travaux de Vrolik, nous le voyons occupé sans cesse à enrichir la science de faits nouveaux, principalement dans le domaine de l'anatomie comparée, et, comme le faisait remarquer son ami Van der Hoeven, tous ses travaux ont eu pour objet l'étude des animaux les plus élevés. Il semble fort naturel que Vrolik ait suivi en quelque sorte les progrès du musée que son père se plaisait à enrichir, et dont lui, par malheur, après avoir fait élever pour ce musée un monument convenable, n'a pu jouir, hélas ! qu'en

Digitized by Google

espérance, car il est mort peu de temps après l'avoir achevé.

Lorsque nous eûmes l'avantage de connaître personnellement Vrolik et de recevoir en 1856 sa visite à Dijon et en particulier à l'Académie, dont il était un des membres non résidants, il s'occupait, au milieu d'autres travaux plus sérieux, d'une histoire populaire des animaux. Il a fait paraître, de 1853 à 1860, les trois premiers volumes de cette histoire, en hollandais, sous le titre suivant : *L'Organisation et la Vie des Animaux*. Ici encore il s'est borné à l'étude des vertébrés, laissant à d'autres le soin de traiter, s'il y avait lieu, les autres groupes du règne animal. Il faut bien le dire, il leur léguait la partie la plus longue et la plus difficile. Tel qu'il est, son ouvrage est des plus attrayants, et l'on peut regretter qu'il ait été produit dans une langue fort peu répandue. Vrolik le sentait si bien, que son désir le plus vif était de le voir traduit en français, comme il me l'écrivait alors en m'offrant de le reproduire et de le continuer. Quelque flatteuse que fût pour moi cette proposition, des obstacles de diverse nature s'opposèrent à sa réalisation, qui eût exigé un temps et des ressources dont je ne pouvais disposer.

Nous venons d'esquisser, en nous aidant de deux notices dues à la plume et au dévouement de Van der Hoeven, qui vient de le suivre aussi dans la tombe, la vie scientifique de Vrolik. Cette vie, si belle en apparence et si utilement occupée, a néanmoins été traversée par les plus rudes épreuves. De sept enfants qu'il avait, deux fils et cinq filles, il ne

Digitized by Google

conserva que ses deux fils et une de ses filles. Les quatre autres furent emportées l'une après l'autre, la première n'ayant pas encore un an, la dernière étant déjà mariée, en 1860. On peut se figurer ce que des pertes si multipliées durent répandre d'amertume sur l'existence de Vrolik et de la digne compagne de sa vie, que nous avons eu également le plaisir de voir venir à Dijon. Il n'a fallu rien moins, comme l'écrivait Vrolik dans la préface de son dernier ouvrage, qu'un travail assidu et le goût si prononcé qu'il avait pour la science, pour lui permettre de supporter tant d'épreuves. Néanmoins la nature a eu le dessous, et trois ans après la mort de sa dernière fille Vrolik succombait, à la fin de 1863, d'une maladie du cœur. Dire comment M^me^ Vrolik a pu résister à cette cruelle et dernière épreuve, c'est une tâche dont je ne me charge pas. Puisse-t-elle avoir trouvé, dans les témoignages de sympathie qui lui ont été prodigués de toutes parts, la seule consolation que les hommes aient eu à lui offrir, et dans l'affection de ses derniers enfants la force de supporter tant de privations !

Le savant dont je viens, Messieurs, de vous retracer le souvenir avait plus d'un titre à votre intérêt. Non seulement il appartenait à l'Académie, mais depuis le moment où il s'était trouvé en rapport avec plusieurs de nous, c'est-à-dire depuis 1855, il s'était fait un plaisir de nous procurer les travaux de son pays. Etonné plus qu'on ne pourrait le dire de voir sa langue maternelle cultivée à Dijon ou, comme il le disait d'une manière trop générale, en

Digitized by Google

France, il avait signalé ce fait comme une rareté digne de remarque ; il l'avait fait connaître à son frère, un des ministres des Pays-Bas ; je dirai plus, il l'avait fait connaître au roi lui-même. Quoi qu'il en soit, Vrolik nous mit en rapport avec l'Académie des sciences d'Amsterdam, dont il était le secrétaire perpétuel ; il nous fit obtenir les publications de ce corps savant et celles, fort remarquables bien qu'elles soient presque à leur début, de la Société zoologique d'Amsterdam. Il facilita nos relations avec les sociétés savantes de Batavia, qui ont bien voulu nous envoyer aussi la collection à peu près complète de leurs *Mémoires*. En un mot, il nous mit à même de connaître et de suivre le mouvement intellectuel de sa patrie et de ses colonies lointaines. A ces divers titres, Messieurs, la mémoire de Vrolik doit être conservée parmi nous, pour les uns à titre d'ami bienveillant, pour tous comme ayant contribué à honorer et à enrichir notre société.

Digitized by Google

SECTION DES SCIENCES

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES
DE L'ACADÉMIE
DE DIJON

PARTIE DES SCIENCES

MERS JURASSIQUES

OBSERVATIONS

AU SUJET DE L'ÉPOQUE A LAQUELLE LES BASSINS DE PARIS ET DE LA MÉDITERRANÉE ONT DÉFINITIVEMENT CESSÉ DE COMMUNIQUER PAR LE DÉTROIT SÉQUANIEN,

PAR JULES MARTIN

Si nous remontons dans l'histoire du globe au commencement de l'époque jurassique, nous trouvons la France en grande partie sous les eaux. La Bretagne, le plateau central à l'état d'îles, et les Vosges et les Ardennes, se reliant au continent, étaient alors seuls émergés.

Les mers qui baignaient ces îles et cette partie continentale, formaient au nord le bassin anglo-parisien et au sud les bassins de l'Aquitaine et de la Méditerranée, communiquant avec le premier par les détroits du Poitou et de la Séquanaise (1).

Cette double communication persista longtemps. Puis il vint un moment où, par suite d'un mouvement du sol, les détroits, émergés à leur tour, donnèrent naissance à des

(1) Voir la carte géol. de France par MM. Dufrenoy et Elie de Beaumont, et l'explication de cette carte, t. II, p. 612.

Digitized by Google

isthmes, au moyen desquels la Bretagne communiqua au plateau central et celui-ci aux Vosges.

La question de savoir à quelle époque eut lieu cette jonction a dès longtemps préoccupé les géologues. M. Victor Raulin qui l'aborda en 1851, en ce qui concerne le détroit qui fait l'objet des présentes observations, la résolut dans les termes suivants (1) :

De l'examen des terrains de la Côte-d'Or, « on peut « conclure, dit ce professeur, que les assises de l'étage « jurassique moyen du bassin de la Seine n'ont très proba- « blement jamais communiqué avec celles du bassin de la « Bresse dont elles sont séparées aujourd'hui par une dis- « tance de 100 kilomètres (2), et qu'elles ont été déposées « dans deux bassins différents, contrairement à ce qui avait « eu lieu pour le Lias et l'étage jurassique inférieur. L'é- « tude de la grande carte géologique de la France vient « confirmer cette position. En effet, on y voit l'étage moyen « du bassin de Paris dépasser à peine à l'est et au sud une « ligne passant par Neufchâteau, Chaumont, Châtillon-sur- « Seine et Noyers, et celui du bassin de la Bresse être à « peu près limité au nord et à l'ouest par une ligne passant « à Port-sur-Saône, Prauthoy et Dijon.

« Il nous paraît résulter de l'ensemble de ces faits qu'im- « médiatement après le dépôt de l'étage jurassique infé- « rieur, il s'est produit, des Vosges au Morvan, une éléva- « tion du sol sous-marin qui a obstrué l'une des deux « communications qui existaient entre le bassin de Paris « et ceux du sud de la France, élévation qui aurait été « produite suivant une direction géologiquement parallèle « à celle du système de soulèvement de la Côte-d'Or et anté- « rieurement à ce dernier, si l'on n'arrivait pas à reconnaître

(1) *Bul. soc. géol. de France*, 2e série, t. 8, p. 622.

(2) Cette distance est très exagérée : elle ne dépasse pas en réalité 50 à 55 kilomètres en ligne droite.

Digitized by Google

« que les deux phénomènes n'en constituent qu'un seul « dont la date serait un peu antérieure à celle qui a été « primitivement assignée (1). »

Quelques années plus tard, M. d'Archiac adopta cette manière de voir et déclara que la ligne de partage des eaux de la Seine et de la Saône, en suivant la crête de la Côte-d'Or et le versant oriental du plateau de Langres, forme la limite naturelle pour les deux groupes oolithiques supérieurs dont les affleurements tracent, de part et d'autre, les zones intérieures des bassins (2). Puis, M. Hébert, dans une publication spéciale, admit à son tour la même idée et la considéra comme parfaitement démontrée (3).

Cette opinion que semble justifier le gisement sur le flanc oriental de la chaîne de la Côte-d'Or des dépôts oxfordiens et coralliens, sans qu'ils en franchissent le faîte, ni qu'il en subsiste le moindre vestige sur le versant opposé, à plus de 25 kilomètres, ne me paraît cependant pas conforme à la réalité des faits.

Je vais essayer ci-après de le démontrer.

Pour expliquer l'obstruction du détroit à dater de la période callovienne, on a supposé, des Vosges au Morvan, un soulèvement du sol sous-marin qui en aurait amené l'émersion dès cette époque. Admettons un instant cette hypothèse, et, ce qui est éminemment favorable à l'idée que je combats, donnons à ce phénomène l'amplitude nécessaire pour im-

(1) Il n'est pas besoin, je pense, d'insister pour établir la parfaite invraisemblance de cette dernière supposition. La dislocation et le relèvement des couches oxfordiennes et coralliennes tout le long de la chaîne, prouvent suffisamment que le soulèvement de la Côte-d'Or n'a pu avoir lieu que postérieurement au dépôt de ces terrains et conséquemment bien après l'époque à laquelle M. Raulin fait remonter l'obstruction du détroit séquanien.

(2) *Histoire des Progrès de la Géologie*, t. VI, p. 162.

(3) Les Mers anciennes et leurs rivages dans le bassin de Paris, ou Classification des terrains par les oscillations du sol. Paris, Hachette, 1 vol. in-8°, 1857.

Digitized by Google

primer aux couches de la grande oolithe la flexion d'où est résulté l'angle anticlinal que l'on remarque aujourd'hui au point de partage des eaux.

La conséquence obligée de cette supposition, c'est qu'à partir de ce moment, les sédiments oxfordiens et coralliens auront dû se déposer en retrait, comme on l'a dit, dans chacun des bassins, sans pouvoir dépasser ni même atteindre le sommet de l'isthme qui séparait désormais les deux mers. Voyons donc jusqu'à quel point ces dépôts satisfont à cette condition de cote relative.

Si, dans ce but, nous nous reportons à la carte géologique du département dont les principaux détails peuvent être considérés comme exacts sous ce rapport, nous observons d'abord que du côté de la Haute-Marne, la ligne culminante orographique passant par Beneuvre, Fraignot et Salives, dont l'altitude varie de 496 à 514 mètres, est tout entière comprise dans la partie moyenne de la Grande Oolithe dont les couches plongeant à l'est, tombent aux cotes de 221, 229 et 207 mètres à Gemeaux, Savigny-le-Sec et Dijon, limites extrêmes des affleurements des mêmes calcaires de l'étage, sur une ligne à peu près parallèle à la première.

Nous remarquons ensuite que l'espace compris entre les localités sus-dites, est parsemé de nombreux îlots coralliens et oxfordiens, indiquant qu'autrefois ce pays a été recouvert en grande partie, si ce n'est en totalité, par ces terrains. Or, de ce côté, comme dans tout le reste du département, ces deux étages normalement développés reposent invariablement le premier sur le second et celui-ci sur les calcaires supérieurs du Bathonien.

Ces calcaires, jusqu'à l'Oolithe blanche (zone à *Purpura glabra*) qui sera pour nous un point de repère excellent puisqu'elle constitue dans la région les sommets les plus élevés de la ligne culminante, ont, au minimum, 60 mètres

Digitized by Google

d'épaisseur. J'ai même établi dans un travail précédent (1) qu'ils en avaient 75, en moyenne, au centre de la chaîne.

D'un autre côté, l'étage oxfordien peut être évalué à 90 mètres à peu près et le corallien à 120. Ils dépassent même notablement ces chiffres aux environs d'Is-sur-Tille (2).

Ces trois dépôts constituent donc ensemble un massif de 270 mètres qui se trouve superposé à la Grande Oolithe proprement dite, en sorte que si nous joignons deux à deux par des lignes droites chacun des points culminants de ce Bathonien moyen à ceux qui sont situés au plus bas de la chaîne, nous obtiendrons autant de sections transversales sur lesquelles ce massif supérieur viendra se profiler aux différents points de rencontre des étages oxfordien et corallien.

Nous pouvons, je crois, sans grandes chances d'erreur, considérer ces sections rectilignes comme coïncidant avec le plan de soulèvement. Nous verrons d'ailleurs plus loin que les conséquences à en tirer resteraient encore les mêmes dans le cas où il en aurait été autrement.

Ceci convenu, on comprendra que chacun des diagrammes ainsi construits, nous donnera un moyen extrêmement simple et facile de reconnaître l'altitude proportionnelle qu'ont dû atteindre ces dépôts là où ils se trouvent placés, et, conséquemment, de vérifier si les mers dont ils sont le produit, ont ou non pu franchir le sommet d'un angle anticlinal égal à celui qui sépare aujourd'hui les deux bassins hydrographiques.

C'est ce qu'il convient maintenant d'examiner.

Prenons d'abord, aux confins nord-est du département,

(1) De l'Etage bathonien et de ses subdivisions dans la Côte-d'Or. *Bul. soc. géol. de France*, 2e série, t. XVIII, p. 640, 1861.

(2) M. Guillebot de Nerville estime d'ailleurs la puissance moyenne de ces étages à 100m pour le premier et à 125 ou 130m pour le second. *Légende explicative de la Carte géologique de la Côte-d'Or.*

Digitized by Google

la section de Beneuvre à Gemeaux, passant par la ferme de Bonvent et par Is-sur-Tille, section qui, comme toutes celles qui vont suivre, est à peu près perpendiculaire à l'axe de soulèvement de la Côte-d'Or.

Nous voyons de suite qu'à Is-sur-Tille le Corallien qui se trouve là à 19 kilomètres 400 mètres à vol d'oiseau de Beneuvre et à 9 kilomètres 100 mètres de Gemeaux, localités extrêmes dont la différence d'altitude est de 279 m. (500-221), présente une différence de cote proportionnelle de 190 mètres avec le point culminant; mais nous avons dit que les dépôts de cet étage corallien, avec ceux de l'Oxford-clay et les calcaires bathoniens supérieurs qui leur servent de base, ont au minimum 270 mètres d'épaisseur; donc, à cet endroit, et dans les conditions admises par l'hypothèse, les sédiments dont il s'agit auraient dépassé de 80 mètres ce point culminant (pl. 1, profil 1).

A la ferme de Bonvent, à 5 kilomètres à l'ouest, sur la même ligne, où l'Oxfordien se montre dans toute sa puissance, mais sans être surmonté du Corallien, le même calcul nous démontre que le sommet de cet étage inférieur y aurait encore excédé de 5 mètres cette cote maxima.

En nous reportant ensuite un peu au sud, section de Fraignot à Savigny-le-Sec (pl. 1, profil 2), nous acquérons de la même manière la conviction que l'Oxfordien de Poiseul-les-Saulx et le Corallien de Saulx-le-Duc, n'auraient pu se déposer que dans des mers dont le niveau eût été supérieur de 42 mètres à 125 mètres à la cote du point culminant.

La butte corallienne de Saulx-le-Duc, il faut le dire cependant, est loin de présenter l'étage au complet, mais cet état de choses est bien évidemment le résultat des dénudations, car la partie conservée, qui n'a pas moins de 70 m. de puissance, présente en tous points le développement de celui d'Is-sur-Tille. Telle qu'elle est, d'ailleurs, cette butte

Digitized by Google

aurait encore dépassé de 75 mètres au moins la Grande Oolithe de Fraignot.

Enfin, il en est de même pour la section de Salives à Dijon, où les marnes oxfordiennes de Jument de Moloy auraient excédé de 59 mètres la cote exceptionnelle du signal de Salives (pl. 1, profil 3).

Ainsi donc, dans cette partie du département, un relèvement des couches égal à celui qui existe aujourd'hui, n'aurait pas suffi à beaucoup près pour s'opposer à la communication des deux bassins, puisque, si l'on restitue par la pensée les 60 mètres de calcaires bathoniens supérieurs qui recouvraient originairement les sommets et qui ont été emportés depuis, on remarque que la mer oxfordienne aurait au moins atteint la crête la plus élevée de la chaîne à Salives, et que la mer corallienne l'aurait dépassée de plus de 20 mètres à Beneuvre et de plus de 65 à Fraignot.

Au centre de la Côte-d'Or, où le soulèvement est plus accentué, les mêmes résultats ne cessent pas de se produire. Ils y sont même beaucoup plus significatifs encore. En effet, si des hauteurs des Bordes-Billot (593 m.) qu'occupe la Grande Oolithe, nous tirons une ligne allant aboutir au crû de Chambertin, par exemple, où viennent plonger les mêmes calcaires à la cote de 353 mètres, nous rencontrons dans le trajet l'Oxfordien et le Corallien d'Ancey, du plan de Suzanne et du mont de La Toppe. Or, le premier de ces gisements, ramené à la cote proportionnelle, dépasserait la ligne de faîte de 197 mètres, le second de 136 et le dernier de 114 mètres (pl. 2, profil 1).

Le Corallien, il est vrai, n'a pas ici la puissance moyenne indiquée à la coupe. Fortement écrêté à Ancey et au Plan de Suzanne, les assises supérieures, emportées par les dénudations, ont disparu jusqu'aux calcaires compactes, qui ont été eux-mêmes plus ou moins entamés. Mais, parmi les assises conservées, aucune ne présente ni réduction de développement, ni trace d'atrophie d'aucune sorte. Ainsi démantelé,

Digitized by Google

d'ailleurs, et ne mesurant pas plus de 70 mètres à Ancey et de 75 à 80 au Plan de Suzanne, cet étage excèderait encore de 147 et de 91 mètres l'arrête du point culminant.

Une section partant de l'anciennne station télégraphique de La Chaleur (591 m.) et allant à Vougeot (269 m.), qui est, de ce coté, le point le plus bas des affleurements de la Grande Oolithe, donne également, pour les dépôts oxfordiens et coralliens intermédiaires, des cotes proportionnelles qui en auraient élevé le sommet à 62, 131 et 91 mètres au dessus de la côte de La Chaleur (pl. 2, profil 2) en supposant le dernier de ces étages au complet. Mais, au Grand Mont, comme à la montagne du télégraphe de Poisot, la partie supérieure en a été également rasée, ce qui n'empêche pas cependant que le faîte de ces buttes aurait dépassé de 86 et de 46 mètres cette altitude maxima.

Dans la région sud, entre Beaune et Chagny, il n'en est pas autrement et toutes les perpendiculaires à l'axe de la chaîne que l'on abaisserait des sommets aux points extrêmes des affleurements bathoniens à l'est, feraient ressortir des résultats analogues.

Pour n'en citer qu'un exemple entre tous, tirons une ligne du plateau de Cussy-la-Colonne à Meursault et nous verrons qu'à Saint-Romain, distant de 6,700 mètres du sommet de l'angle anticlinal, le dépôt corallien excèderait aussi de 90 mètres la Grande Oolithe de la crête qui domine le versant de la Loire (pl. 2, profil 3).

Or si, dans toute l'étendue du département, un soulèvement de l'amplitude de celui qui a donné le relief de la Côte-d'Or et même d'une amplitude plus grande n'eût pas suffi pour intercepter la communication entre les deux mers, aux époques oxfordienne et corallienne, je ne sais pas sur quoi l'on pourrait se fonder pour soutenir l'idée de la séparation des bassins à partir de la Grande Oolithe.

Peut-être m'objectera-t-on que l'obstruction du détroit séquanien, reconnue impossible par le soulèvement à plans

Digitized by Google

anticlinaux réguliers que j'ai supposé, s'expliquerait très bien à l'aide d'un phénomène de moindre intensité, ayant donné lieu à une série de lignes de ruptures parallèles à plans horizontaux et décroissants. Cela est vrai; mais il ne faut pas oublier que s'il en avait été ainsi, nous trouverions nécessairement au contact des étages oxfordien et corallien avec le Bathonien des discordances de stratification dont il n'existe nulle part de traces dans le département.

Or, cette superposition normale et régulière des couches ne prouve pas seulement l'impossibilité de la supposition dont il s'agit: elle établit encore qu'un soulèvement de l'importance de celui que nous avons admis tout à l'heure n'a pas pu avoir lieu, parcequ'il en serait infailliblement résulté aux périodes suivantes des dépôts venant butter ou mourir en biseau contre les assises redressées de la Grande Oolithe.

Et cependant une certaine oscillation du sol s'est produite à cette époque; cela ne me paraît pas douteux. L'absence complète des assises à *Ammonites macrocephalus* dans toute la contrée, la discontinuité et le morcellement de celles à *Ammonites athleta* qui ne se présentent jamais que comme un produit de nivellement, en sont, à mon sens, une preuve irrécusable.

Il est donc infiniment probable que l'obstruction du détroit a, comme on l'a dit, été complète à ce moment et que les deux mers, cessant de mêler leurs eaux, ont été rejetées dans leurs bassins respectifs. Mais cette cessation de communication tout à fait temporaire n'a certainement pas persisté au-delà de la période callovienne; autrement il deviendrait absolument impossible de comprendre comment les sédiments ferrugineux de la zone à *Ammonites cordatus* auraient pu se déposer transgressivement sur tout le versant oriental de la Côte-d'Or, dans les conditions où nous venons de les y trouver et sans y présenter la moindre lacune.

Pour bien comprendre la nature de ces phénomènes cau-

Digitized by Google

sés par l'instabilité du sol, reportons-nous à la planche 3, fig. 1 ci-après, et nous verrons qu'à Urcy, par exemple, vient affleurer au point A un dépôt callovien (zone à *Ammon. athleta*) dont il n'existe nulle trace, ni de l'autre côté de la montagne de Poisot, ni dans le massif du Plan de Suzanne;

Qu'au point A de la butte de Notre-Dame-d'Etang, les mêmes strates intercalées entre l'Oxford-clay ferrugineux et les calcaires de la zone à *Pentacrinus Buvignieri* du Bathonien, s'amincissent de même et vont se terminer en coin, avant d'avoir atteint la face opposée de cette éminence.

Ce dépôt callovien, si inconstant et si réduit dans la plupart des localités, que l'auteur de la carte géologique de la Côte-d'Or ne semble même pas en avoir soupçonné l'existence (1), n'a pas plus d'un mètre d'épaisseur aux environs de La Cude et de 0 m. 60 c. à Urcy.

Il est partout sur ce versant calcaro-marneux sans traces d'oolithes ferrugineuses et toujours très riche en fossiles.

Les premiers sédiments qui le constituent reposent sur une assise portant l'empreinte d'érosions profondes et dont la surface est littéralement couverte de petits trous creusés par les coquilles lithophages. Le dernier lit, ordinairement solidifié, a été usé, durci à son tour avant le dépôt ferrugineux, puis travaillé par les animaux perforants qui s'y sont creusés aussi d'innombrables demeures.

J'ai dit tout à l'heure que ces assises calloviennes étaient un produit de nivellement : il s'agit maintenant de l'établir;

(1) Voici, en effet, comment s'exprime M. Guillebot de Nerville dans la légende publiée à l'appui de cette carte, au sujet des dépôts appartenant à cet horizon : « Tout à fait à la base des marnes oxfor-« diennes, on distingue une couche de minerai de fer hydroxydé, « oolithe à oolithes miliaires, à gangue calcaire et marneuse, de « 1m50 environ d'épaisseur moyenne, etc..... Souvent, quand les « marnes oxfordiennes et tout ce qu'elles supportaient ont été dénu-« dées, le minerai de fer oolithe oxfordien a seul résisté à l'érosion, « et est resté plaqué et soudé à la surface des plateaux de coru-« brash. »

Digitized by Google

car les conditions dans lesquelles nous venons de les voir s'expliqueraient tout aussi bien à l'aide d'une dénudation survenue au moment de l'invasion de la mer oxfordienne à *Ammonites cordatus*.

Si nous n'avions partout qu'un dépôt aussi atrophié qu'il est ici, il faudrait renoncer à y faire des coupures, et à y reconnaître la moindre subdivision paléontologique ; mais sur certains points des environs d'Is-sur-Tille et de Dijon où comme à Daix, par exemple, dont je donne la coupe (pl. 3, fig. 2), cette zone calcaro-marneuse a jusqu'à 4 et 5 mètres d'épaisseur, on y distingue à première vue trois sous-groupes distincts. La partie inférieure, toujours marneuse, est caractérisée par de nombreuses coquilles bivalves au nombre desquelles se remarquent particulièrement les *Pholadomya decussata*, *P. lœviuscula* et *Pinna rugosoradiata*; la partie moyenne, souvent marno-calcaire, est riche en *Ammonites athleta*, *A. lunula* et *A. Duncani*, qui continuent à se montrer avec la *Rhynchonella funiculata*, jusqu'à la partie tout à fait supérieure où vient se joindre l'*Ammonites Lamberti*, espèce exclusivement caractérisque de cette dernière assise qui le plus souvent n'a guère que 10 à 20 centimètres d'épaisseur.

Or, chaque fois que ces dépôts calloviens vont en s'amincissant, on constate d'abord la disparition des strates inférieures à Pholadomies, puis celle des assises à *Ammonites athleta* de la partie moyenne, de manière à ne plus présenter que le petit banc à *Ammonites Lamberti* qui, je le répète, offre toujours au contact de la zone ferrugineuse de nombreuses traces de corrosion et de perforations.

Ces allures qui sont constantes sur tous les points où la zone dont il s'agit est quelque peu développée, accusent donc, ainsi que je l'ai dit, une période de nivellement dont les produits, solidifiés avant le dépôt de l'Oolithe ferrugineuse à *Ammonites cordatus*, ont été ensuite assez profondément immergés pour permettre aux sédiments de cet

Digitized by Google

Oxfordien moyen de se déposer transgressivement et de recouvrir tous les îlots bathoniens restés hors des atteintes de la mer callovienne (1).

A partir de ce moment, une période d'affaissement lent et continu s'est manifestée. Aux produits côtiers de l'Oxford-clay ferrugineux, si riche en débris organiques, en corps flottants de toute sorte, ont bientôt succédé sur place les dépôts sub-pélagiques des marnes oxfordiennes avec de nombreuses Pholadomies restées souvent les tubes en l'air, dans les conditions normales d'existence, au milieu des vases où elles ont vécu.

Cependant les derniers sédiments de cet étage témoignent de nouveau d'un certain exhaussement relatif; les Ammonites, les Gastéropodes y réapparaissent et des plaquettes calcaires chargées de serpules, se remarquent çà et là au contact du Corallien inférieur. Ce mouvement, toutefois, n'a pas de durée, car bientôt les assises à *Phasianella striata* reçoivent le dépôt des marnes coralliennes à *Cidaris florigemma*, puis les bancs de calcaires grumeleux au sommet desquels se sont développés les récifs de coraux si abondants à cette époque; puis successivement, les calcaires compactes, l'Oolithe corallienne et les calcaires blancs crayeux à Nérinées du sommet de cette puissante formation.

(1) Sur l'autre versant, les choses ne semblent pas s'être toujours passées de la même manière. Aux environs de Châtillon, notamment, où l'invasion des sédiments ferrugineux remonte aux premiers moments de l'époque callovienne, les zones, indistinctes minéralogiquement, ne sont pas non plus tranchées sous le rapport paléontologique. Mais ce n'est là qu'un faciès local et ne s'étendant pas au-delà d'un rayon très restreint; car, dès que l'on a dépassé Laignes, du côté de Sennevoy, Gigny et dans toute la partie voisine du département de l'Yonne, le callovien marneux (zone à A. athleta), avec les caractères que nous venons de lui reconnaître, réapparaît au-dessous de l'oolithe ferrugineuse, dont il est de même séparé par une ligne de perforations constante.

Digitized by Google

Les dépôts kimméridiens eux-mêmes (1) ont très vraisemblablement à leur tour recouvert ce massif partout où nous venons de le rencontrer; car les calcaires marno-compactes ou bréchiformes de cet étage, abaissés par une faille au niveau de la Grande Oolithe, viennent affleurer à Asnières, à 3 kilomètres nord-est de Dijon et présentent une bande continue et assez puissante, passant par Norges, Flacey, Pichanges et Spoix.

La probabilité de cette superposition devient même une quasi-certitude lorsque l'on voit à l'extrémité sud-est du département, dans le vallon de la Dheune, ces calcaires kimméridiens, descendus sur le même plan que le Trias et normalement développés, affleurer jusqu'au-delà de Remigny (Saône-et-Loire,) à 13 kilomètres à peine du sommet de l'angle anticlinal qui sépare ce pays du versant de la Loire. Les faits protestent donc partout ici contre l'idée d'un exhaussement lent du sol à partir de l'Oxford-clay, puisque, loin de remarquer un retrait successif dans le dépôt de chacun des membres supérieurs de la série jurassique, nous les trouvons au contraire constamment superposés tout le long de la côte et à une distance tellement rapprochée du sommet qu'il est impossible de concevoir qu'ils ne l'aient pas primitivement recouvert.

RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS

Récapitulant ce qui vient d'être dit, on voit :

1° Qu'un soulèvement d'une amplitude égale et même supérieure à celui de la Côte-d'Or n'eût pas suffi, eu égard

(1) Et dans ce Kimméridien, je comprends aussi les calcaires Portlandiens auxquels on ne saurait donner ici la valeur d'un étage.

Digitized by Google

à la position que les sédiments oxfordiens et coralliens occupent sur le flanc oriental de la chaîne, pour les empêcher de franchir le sommet de l'angle anticlinal et de communiquer avec les dépôts synchroniques du versant opposé;

2° Qu'un redressement de couches de cette importance n'aurait pu se produire après la Grande Oolithe, sans qu'il en résultât des discordances de stratification très marquées avec les dépôts des périodes suivantes;

3° Que cependant, sauf un temps d'arrêt dans la sédimentation, après le dépôt de l'étage bathonien, l'Oxford-clay s'est partout uniformément déposé, présentant invariablement à la base, là où manque le Callovien, la couche ferrugineuse à *Ammonites cordatus*, et au sommet les assises à grandes *Ammonites plicatilis* et à *Phasianella striata;*

4° Que le Corallien est toujours appuyé sur l'étage précédent qu'il domine souvent de toute sa hauteur, jusqu'aux points les plus rapprochés du sommet orographique;

5° Enfin que les dépôts kimméridiens à leur tour se présentent avec un développement normal au sommet de ce massif dans le voisinage de Dijon et de Chagny, et, sur ce dernier point, à une distance si faible de la ligne culminante de la Côte-d'Or, que l'on ne saurait comprendre comment ils auraient pu ne pas en dépasser le faîte.

De l'ensemble de ces faits, on est donc amené à conclure: que la disposition en retrait des sédiments jurassiques supérieurs, de l'un et de l'autre côté du détroit séquanien, n'est qu'une fausse apparence;

Qu'elle résulte uniquement de l'ablation d'une partie de ces dépôts, soit à la suite de la commotion qui a donné à la Côte-d'Or son relief actuel, soit postérieurement;

Qu'il n'y a pas eu, comme on l'a dit, retrait graduel des eaux dans chacun des bassins depuis le dépôt de la Grande Oolithe;

Digitized by Google

Enfin que s'il est vrai qu'une obstruction momentanée ait fermé le détroit à l'époque callovienne, il ne l'est pas moins que les deux mers ont de nouveau continué à communiquer entre elles durant les périodes oxfordienne et corallienne, et très vraisemblablement aussi pendant toute l'époque kimméridienne elle-même.

Digitized by Google

Digitized by Google

1. Profil de

Benzeure.

15 K 100 m

Distance 19,

2. Profil de Fr

Fraignot.

10 K 700 m

14 K 300 m

3. Profil de

Signal de Salives

Jument de Molay, Ferme

9 K 800 m

Echelle de 1/200.000

Digitized by Google

Digitized by Google

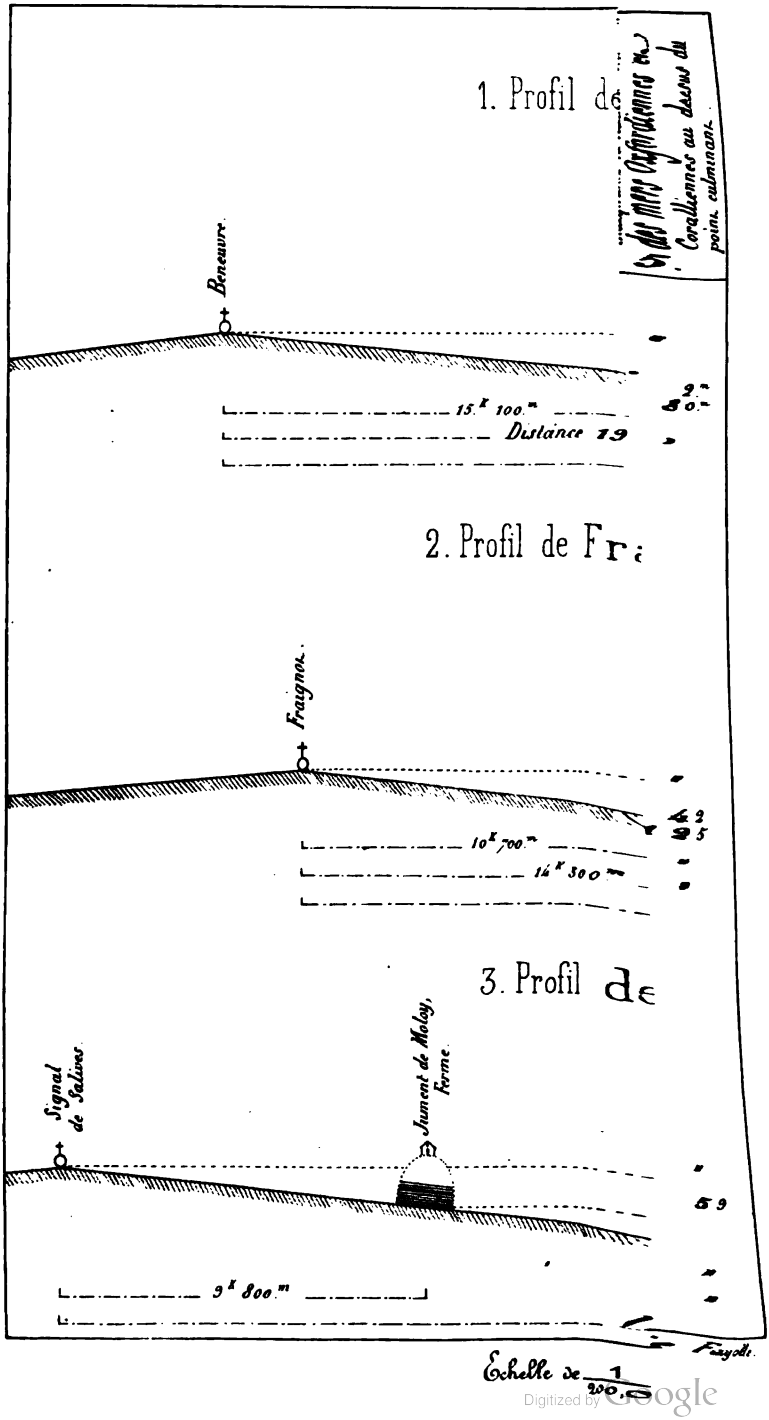

Digitized by Google

Digitized by Google

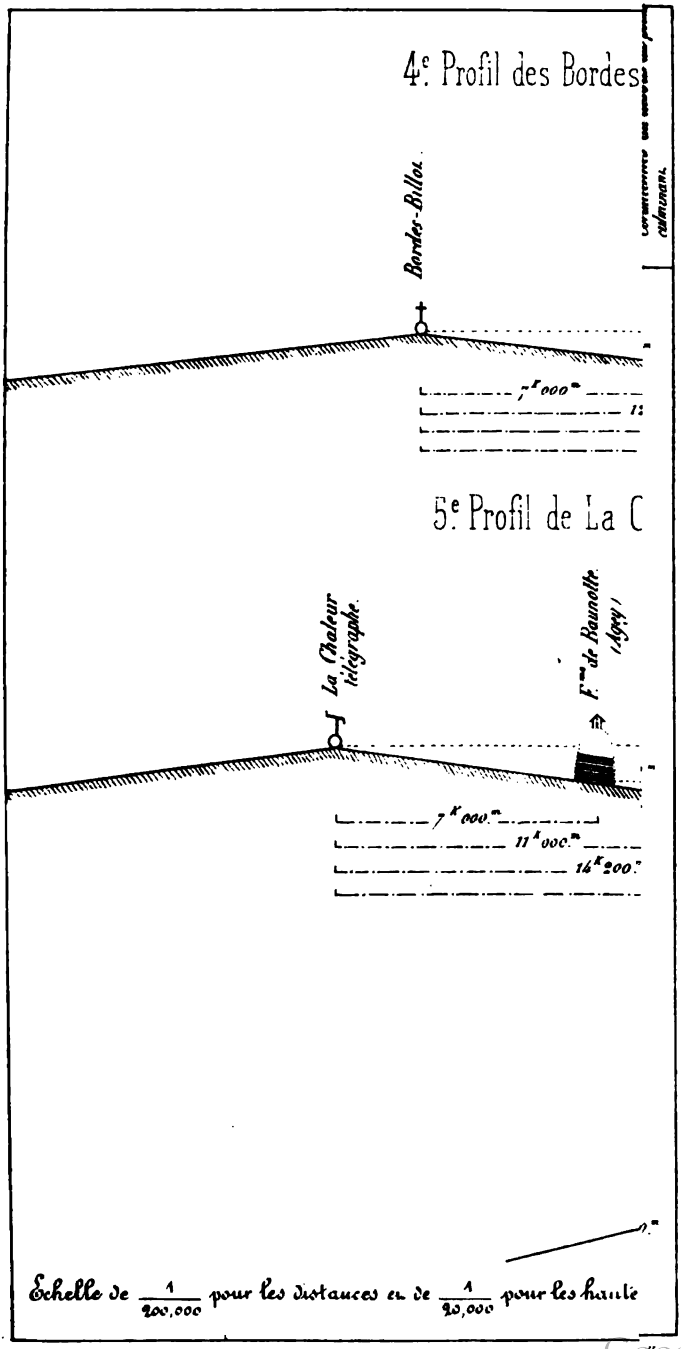

Digitized by Google

Digitized by Google

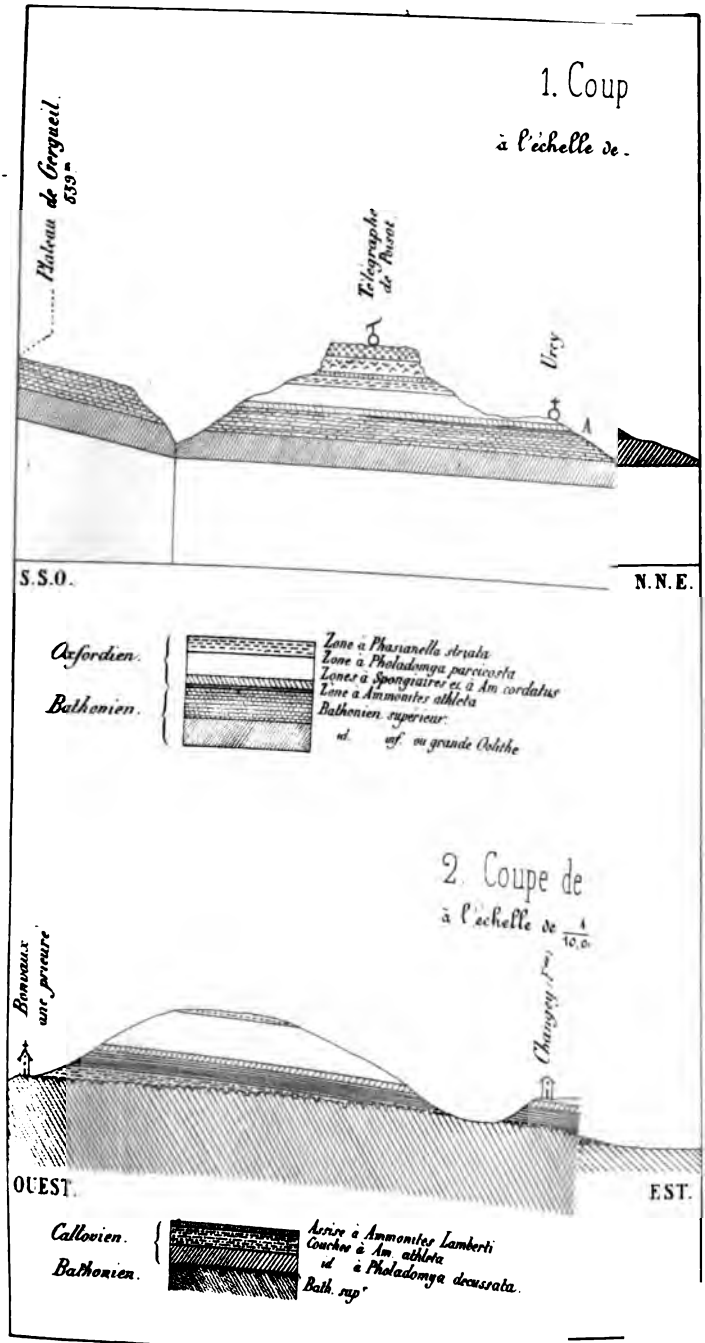

Digitized by Google

Digitized by Google

LETTRE DE M. JULES MARTIN

A M. LE VICOMTE D'ARCHIAC

membre de l'Institut, professeur de paléontologie au Muséum de Paris,

SUR

LES BRÈCHE ET CAVERNE A OSSEMENTS DE SANTENAY

(Côte-d'Or.)

Dijon, le 12 juin 1867

MONSIEUR LE PROFESSEUR,

Je mets aujourd'hui à exécution la promesse que j'ai eu l'honneur de vous faire à la fin du mois d'avril dernier, en vous exposant ci-après ce que je sais des gisements quaternaires de Santenay (Côte-d'Or).

J'aurais désiré, avant de vous écrire, retourner sur les lieux pour compléter mes recherches; mais divers obstacles s'y sont opposés, et je ne prévois pas encore le moment où je pourrai faire continuer les fouilles.

M. R. Tournoüer, vous le savez, après avoir dressé l'inventaire des différents fossiles recueillis jusqu'ici dans le terrain quaternaire de la vallée supérieure de la Saône (*Bul. soc. géol.*, 2e série, t. XXIII, p. 769) a dit un mot des brèche et caverne à ossements de Santenay, en annon-

Digitized by Google

çant que M. le docteur Loydreau donnerait une note détaillée de ces gisements.

Cette note, œuvre d'un homme qui malheureusement n'a pas la moindre notion géologique, a en effet paru quelque temps après (1); mais elle fait profondément regretter que les trésors paléontologiques dont il est question aient été gaspillés d'une façon aussi déplorable.

M. Loydreau qui, malgré les données scientifiques qui lui manquaient, a cru pouvoir faire à Chalon-sur-Saône deux conférences publiques sur cet objet, raconte qu'en 1860 la Société d'archéologie de cette ville, informée par un de ses membres que des ouvriers de Santenay, en exploitant du sable, étaient tombés sur un gisement considérable d'ossements, y fit faire des fouilles et en retira des os de lapin, de cerf, de bœuf et de cheval; une mâchoire inférieure de rhinocéros, pourvue de presque toutes ses dents, et un fragment de mâchoire supérieure; des débris de tête de renard, de loup, et de plus, un fragment important de la mâchoire inférieure d'un grand *felis*.

Mais, ce que le conférencier ne dit pas, c'est que ces fouilles, abandonnées aux soins de simples mineurs que personne ne surveillait, ont été conduites comme s'il s'était agi d'une extraction pour la fabrication de noir animal, et que l'on a ainsi perdu un nombre considérable d'ossements précieux. Vous pourrez vous en faire une idée, Monsieur le professeur, lorsque vous saurez que plusieurs tombereaux de ces débris, informes pour la plupart, ont été conduits à Chalon-sur-Saône.

M. le docteur Loydreau expose ensuite que plus tard, pendant l'hiver 1865-1866, il fit à son tour fouiller ce gisement qui se trouve au sommet de la montagne de Sante-

(1) *Etude de Paléontologie locale*, par le docteur Loydreau. In-8°, Beaune, imprim. Lambert, 1866.

Digitized by Google

nay, à la pointe du bois, et qu'il en retira un grand nombre d'ossements appartenant aux animaux qui viennent d'être indiqués.

Il cite et j'ai vu en effet chez lui :

1° Des fragments de têtes et de mâchoires de rongeurs divers (rats, lapins et lièvres) ;

2° Des débris de têtes et mâchoires de cerfs de tailles diverses, et notamment d'une très grande espèce (peut-être le *C. megaceros*), dont la mâchoire a les dimensions de celle du cheval ;

3° Des fragments de mâchoires d'un grand ruminant plus fort que le bœuf ;

4° Des os et des dents de cheval de différentes tailles, en abondance ;

5° Des crânes et mâchoires de renard et de loup, qui ne diffèrent pas du renard et du loup actuels ;

6° Des fragments de têtes de tigre. Une partie des os de la face armés de toutes les molaires et de deux canines de la mâchoire supérieure. Taille d'un tiers supérieure au tigre du Bengale ;

7° Un côté de mâchoire inférieure avec la canine et une fausse molaire ainsi que trois fausses molaires du côté opposé, ayant appartenu à un autre *felis* de moindre taille ;

8° Enfin une mâchoire inférieure de blaireau avec ses molaires.

Encouragé par ces résultats, M. Loydreau fit aussi fouiller par son domestique un autre gisement qui lui avait été signalé par les ouvriers mineurs à la pointe Saint-Jean, toujours au sommet de la même montagne, au débouché du vallon de la Dheune dans l'immense plaine arrosée par la Saône et ses affluents.

Il en retira une magnifique tête d'*ursus spelæus* et ossements divers du même animal. Des dents surtout en grande quantité.

Digitized by Google

Cette tête mesure 0 m. 53 c. de longueur de la crête occipitale aux incisives, et les dents sont énormes; mais il y en a de moindres dimensions et qui appartiennent certainement à d'autres espèces.

M. Loydreau annonce également avoir recueilli là des dents pour appliquer des râteliers à plus de trente ours. Avec ces ossements, il a extrait un nombre assez notable de débris de chevaux, de cerfs, etc.

Tels étaient les résultats obtenus, lorsque je fus instruit de ces découvertes.

Comme jusque-là les explorateurs dont il vient d'être question n'avaient eu en vue que l'extraction des ossements, sans tenir compte des conditions de gisement et sans se préoccuper de la question de savoir si l'homme qui a été ailleurs le contemporain de l'*ursus spœleus* et d'autres races d'animaux aujourd'hui disparues, n'aurait pas laissé ici quelques traces de sa présence, je résolus de reprendre les fouilles dans les parties non déflorées et de les diriger avec une scrupuleuse attention.

Je commençai d'abord par le gisement du coin du bois qui m'était signalé comme étant de beaucoup le plus riche.

Ce dépôt, engagé dans une fissure de l'étage bathonien (zone à *Rhynchonella decorata*), constitue une sorte de brèche à ciment rougeâtre, remplie d'ossements de toute sorte et de cailloux anguleux provenant de la démolition du jurassique environnant. La crevasse est entièrement comblée, et rien extérieurement n'en trahit l'existence. La partie superficielle ne contient que peu ou point d'ossements, et ce n'est guère qu'à 5 ou 6 mètres de profondeur que se rencontre le conglomérat ossifère dont la découverte est due, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire, à des ouvriers exploitant du sable pour les verreries.

A raison de cette circonstance, et dans le but de diminuer autant que possible les frais d'extraction, les fouilles pratiquées jusqu'alors avaient été faites en galerie et at-

Digitized by Google

teignaient, quand j'arrivai, de 18 à 20 mètres de longueur. C'était un étroit boyau dans lequel un homme pouvait à peine circuler en rampant. Les parois latérales et la voûte étaient criblées d'ossements brisés, et l'on comprenait très bien que des travaux ainsi exécutés eussent abouti à la destruction d'une quantité considérable d'objets précieux.

J'essayai pourtant à mon tour de travailler souterrainement; mais à la dureté de la gangue, je jugeai bientôt que malgré toutes les précautions, je n'aboutirais pas à de meilleurs résultats que mes devanciers.

C'est alors que sur les conseils de notre confrère M. Collenot, et avec le concours de M. Eug. Marion, je me décidai à entreprendre une fouille à ciel découvert. Nous la fîmes ouvrir dans l'axe de la fissure sur 2 mètres et demi carrés environ, nous promettant de l'élargir si les résultats répondaient à nos espérances.

Pendant la première journée de travail nos hommes rencontrèrent à peine quelques menus fragments d'os. Le sol était tout bouleversé, et les quartiers de roche qui gisaient sans ordre dans un limon rougeâtre étaient évidemment le produit d'un éboulement. De droite et de gauche la roche encaissante, quoique disloquée aussi, me parut en place. La fissure, sur ce point, n'avait pas plus de 2 mètres 50 à 3 mètres de largeur.

Les jours suivants, les menus ossements devinrent plus fréquents. C'étaient des dents, des phalanges, des canons, des astragales, etc., de bœuf, de cerf et de cheval. Nous trouvâmes aussi une mâchoire inférieure de lièvre, un fragment de mâchoire de renard, une canine d'ours; mais de silex taillés point, ni aucun vestige de la présence de l'homme.

Cinq jours se passèrent ainsi sans que nous missions à découvert rien de plus important. Nos ouvriers étaient alors parvenus à environ 3 mètres de profondeur, et il fallait

Digitized by Google

songer à organiser un treuil pour monter les décombres. La besogne allait donc se ralentir et les dépenses augmenter dans une certaine proportion.

Avant de pousser plus loin, je voulus savoir dans quelle condition se trouvait le gisement de la pointe Saint-Jean, situé à 300 mètres à l'ouest à la naissance de la déclivité méridionale de la montagne, et comme le premier à 500 mètres environ d'altitude.

Les fouilles précédemment faites avaient été également poussées en galerie; mais l'entrée pratiquée sur le flanc supérieur de la montagne en était commode et de plain pied. Le plafond, tapissé d'une épaisse couche de stalactiques, était tout d'une pièce et si solide, que l'on pouvait excaver de droite et de gauche, sans étais ni précautions d'aucune sorte (1). Je m'engageai dans ce boyau long déjà d'une quinzaine de mètres, et j'y mis deux mineurs à l'œuvre.

Ici la besogne était facile : plus de brèche ni de concrétion à ciment rouge; mais un dépôt sableux pulvérulent, à limon jaune, se laissant aisément attaquer par l'outil et cédant le plus souvent sous l'effort des doigts. De temps en temps, il est vrai, on se trouvait arrêté par des concrétions calcaires, sortes de noyaux stalactiformes disséminés dans la masse sablonneuse, mais on arrivait toujours à s'en débarrasser, soit en les contournant, s'ils étaient volumineux, soit en les brisant à l'aide du marteau de mineur, s'ils étaient de moindre dimension.

Les ossements de toute sorte étaient si abondamment répandus dans ce dépôt, que chaque coup de pioche, pour ainsi dire, en déterrait quelques-uns. Les débris d'ours s'y trouvaient en immense majorité. On en comptait vingt,

(1) Comme au gisement de la pointe du bois, la galerie se trouve creusée ici dans les calcaires bathoniens de la zone à *Rhynchonella decorata*.

Digitized by Google

trente et souvent plus, pour un de cheval, de bœuf, de cerf, etc. Les fragments de têtes et de mâchoires, les dents, les os des pattes et les vertèbres étaient ce que l'on rencontrait le plus. Nous en avons recueilli une telle quantité, que ce n'est rien exagérer de dire que ces débris ont appartenu à plus de 30 ours de tailles et d'âges différents. On en jugera tout à l'heure à l'énumération qui va en être faite.

Les canines de lait d'oursons étaient fréquentes et aussi les dents des vieux ours, profondément usées par la détrition. Les ossements des autres animaux, au contraire, paraissaient avoir plus particulièrement appartenu à de jeunes individus. Les apophyses des os longs n'étaient souvent pas soudées et les dents étaient fréquemment des dents de lait. J'ai remarqué aussi sur ces débris de mammifères herbivores des traces de morsures et l'empreinte des dents de carnassiers, probablement des ours dont je viens de parler.

Voilà donc qui tendrait à établir que ces ours, réunis en famille, ont vécu là sur place. Du reste, l'état des lieux où gisent leurs dépouilles, aussi bien que la nature du dépôt indiquent un grotte et non plus une simple fissure de remplissage comme au coin du bois. Et pourtant, de caverne il n'y a plus de trace aujourd'hui et aucun vide n'existe entre le dépôt sablonneux ossifère et la voûte rocheuse tapissée de stalactiques qui le recouvre.

Une considération d'un autre genre détermine encore à admettre l'existence antérieure d'une anfractuosité sur ce point, c'est la présence de la couche sablonneuse puissante au sein de laquelle les ossements se trouvent enfouis et qui provient de la décomposition sur place des calcaires magnésiens entre lesquels elle se trouve comprise.

Cette décomposition qui avait sans doute commencé longtemps avant la période quaternaire, a continué depuis et j'ai pu remarquer qu'elle est encore aujourd'hui en pleine activité.

Or, il a dû arriver là, dès les premiers moments, ce que

Digitized by Google

les ouvriers qui exploitent ce sable pour les verreries ont souvent occasion de remarquer sur d'autres points disloqués de la montagne (1), c'est-à-dire que la roche magnésienne, devenue pulvérulente par la dissolution d'une partie de ses éléments calcaires au moyen des eaux de filtration et entraînée sous forme de sablon dans les fissures dont le sol est partout criblé, aura donné naissance à des vides, à des excavations plus ou moins considérables, dans lesquels les ours de ce temps auront cherché un gîte. Puis, le phénomène de décomposition se continuant, des générations successives d'ours y auront laissé enfouis dans les sables qui s'accumulaient toujours, leurs ossements et ceux des animaux herbivores qui leur servaient de pâture, jusqu'à ce que la grande débâcle quaternaire vînt y surprendre les derniers survivants de ces carnassiers et les y écraser en effondrant la voûte qui leur servait d'abri.

Si ce n'est là qu'une supposition, on peut dire qu'elle n'est pas seulement vraisemblable, mais qu'elle présente à peu près le caractère de la certitude, puisqu'elle explique et l'énorme accumulation sur ce point de débris d'ours de tout âge et la rareté comparative de ceux des autres animaux dont plusieurs ossements présentent des traces évidentes de la dent des carnassiers, et la nature du dépôt au milieu duquel ces débris divers se trouvent enfouis, et la voûte tapissée de stalactiques, et jusqu'à l'existence à divers niveaux, à travers le sable, de ce limon jaune qui a tant d'analogie avec celui des cavernes et qui n'est peut-être que

(1) Des mineurs m'ont fait visiter un de ces vides souterrains ne communiquant avec l'extérieur que par le puits qu'ils y avaient ouvert. Cette sorte de caverne, très spacieuse, présentait un vide naturel de 1^m à 1^m40 entre la voûte et le banc de sable en exploitation. Ce banc reposait partout sur une stalagmite peu épaisse, recouvrant un autre banc de sable de puissance semblable et en tout semblable au premier. On n'y avait trouvé jusque-là aucun ossement.

Digitized by Google

le résidu des tissus organiques pourris et décomposés sur place.

Aucune autre explication, d'ailleurs, ne saurait rendre un compte satisfaisant de ce concours de circonstances dont une seule, la présence d'os rongés, suffirait à démontrer l'évidence de cette manière de voir.

Enfin, un dernier détail que j'ai omis de citer viendrait encore, si je ne me trompe, corroborer mon opinion à cet égard, c'est la rencontre fréquente dans le dépôt sablonneux de sortes de noyaux friables, de la grosseur du poing, d'une matière noirâtre à l'odeur fétide, qui pourrait bien n'être autre chose que des déjections d'ours. J'ai trop négligé jusqu'ici ces résidus; je me propose de les examiner de plus près dans mes prochaines explorations et de les soumettre à l'analyse.

L'existence antérieure d'une caverne sur ce point, rendue on peut dire certaine par l'ensemble de ces faits, ajoutait donc un nouvel intérêt à ce gisement fossilifère. Aussi me suis-je attaché à en suivre les fouilles avec les plus minutieuses précautions.

La galerie, en partie obstruée, a été dégagée et élargie de manière à y circuler librement avec une brouette. Les décombres en ont été amenés au jour et scrutés attentivement jusque dans leurs moindres parties, en sorte que rien absolument de ce qu'ils contenaient n'a pu nous échapper à mon collaborateur et à moi.

Les objets les plus délicats, tels que canines de lait d'ours, dents de renard, de blaireau, de rats, etc., quelquefois passés inaperçus dans la fouille, étaient bientôt découverts et recueillis; mais nous n'y avons trouvé ni silex, ni traces de charbon, ni aucun autre vestige de la présence de l'homme.

Est-ce à dire que tout espoir soit perdu à cet égard? Je n'oserais l'affirmer. Nos fouilles, pratiquées jusqu'ici sur un assez faible espace de terrain, sont encore trop incomplètes pour cela.

Digitized by Google

Dans l'état où se trouvent nos galeries, bien qu'elles aient 25 mèt. au moins de longueur(1) et que nous les ayons poussées tantôt à droite, tantôt à gauche, nous ne pouvons avoir aucune espèce d'idée de l'étendue qu'occupe le gisement ossifère, car nous n'en avons nulle part atteint les limites. Un seul point même a été déblayé du plafond au pavé de la caverne et un homme de grande taille peut aisément s'y tenir debout. C'est à l'extrémité de la fouille.

Pour comprendre comment nous n'avons pas de suite cherché à attaquer le dépôt sur toute son épaisseur, il faut savoir qu'ayant à continuer des fouilles mal dirigées, puisqu'elles n'avaient guère entamé en général que la partie supérieure du gisement, nous n'avons pu que descendre progressivement de manière à ne pas compromettre la manœuvre et la sortie de nos déblais.

Nous serions maintenant dans de bonnes conditions si M. Marion n'avait eu la malencontreuse idée de vouloir mettre cette extrémité de la galerie en communication directe avec l'extérieur, au moyen d'un puits dont le forage a amené un éboulement qui est aujourd'hui d'un certain embarras pour nous. Cependant nous sommes bien résolus à continuer.

Mais, quoique animés de tout le zèle possible pour la conduite de cette entreprise, nous ne pouvons guère nous dissimuler l'insuffisance de nos moyens pour mener nos recherches à bonne fin. Il nous faudrait pour cela disposer de ressources pécuniaires que nous n'avons pas, ou que, du moins, nous ne pouvons consacrer à cet objet.

Il serait cependant profondément regrettable que les richesses paléontologiques restant enfouies dans ce dépôt, qui est encore aujourd'hui aussi fossilifère qu'au premier

(1) Y compris, bien entendu, les fouilles opérées par nos devanciers.

Digitized by Google

moment, demeurassent ignorées et perdues pour la science, faute d'un peu d'argent.

Quand on songe que les 15 ou 18 mètres cubes de terrain que nous avons remués en cet endroit, nous ont donné des débris ayant appartenu à plusieurs chevaux, bœufs, cerfs, chevreuils, renards, blaireaux, etc., et à plus de 30 ours de divers âges et espèces, et que les fouilles antérieures de M. Loydreau ont eu des résultats analogues, sinon plus merveilleux encore, il est impossible de se faire une idée de l'énorme quantité d'ossements de toute sorte qui peuvent être encore contenus dans cette caverne.

Voici du reste, comme aperçu comparatif, la liste détaillée des objets que nous y avons trouvés :

Ours.

1. Un crâne de très grande dimension, présentant à la naissance du nez ce bombement particulier à l'ours des cavernes;

2. Autre crâne de même taille, moins complet;

3. Troisième crâne écrasé et réduit en fragments (1);

4. Deux portions de crânes très incomplètes et paraissant avoir appartenu à des animaux moins grands;

5. Un côté de maxillaire inférieur avec la canine et dont les molaires sont brisées; ours de taille moyenne;

6. Autre côté de maxillaire inférieur de jeune ours également armé de sa canine, avec alvéoles de molaires vides;

7. Troisième fragment de maxillaire inférieur sans ca-

(1) Ce crâne gisait immédiatement sous le plafond de la caverne, qui présentait en cet endroit une fissure large de 0m10 à 0m15 au plus, par laquelle avait pénétré le limon rouge du plateau qui colorait une partie de ces ossements. C'est la seule trace de ce limon que j'aie remarquée dans nos fouilles.

Digitized by Google

nine, mais avec trois molaires usées par la détrition. Animal de petite taille ;

8. Partie de maxillaire supérieur avec ses trois molaires, mais sans trace d'alvéole pour une fausse molaire;

9. Trente-six canines d'ours adultes de diverses tailles, quelques-unes fort grosses et usées le long du fût;

10. Treize canines de jeunes ours de divers âges;

11. Soixante-quatorze canines de lait d'oursons;

12. Vingt incisives latérales supérieures de diverses tailles; quelques-unes énormes;

13. Seize incisives latérales inférieures;

14. Soixante incisives intermédiaires, inférieures et supérieures;

15. Vingt-sept incisives de vieux ours profondément usées par la détrition;

16. Vingt-cinq premières molaires supérieures, dont 6 très usées;

17. Vingt deuxièmes molaires supérieures dont 5 de vieux ours;

18. Vingt-sept dernières molaires supérieures (5 usées par la détrition);

19. Dix-huit fausses molaires inférieures de diverses tailles, les unes à simple pivot et les autres à double racine;

20. Trente-et-une premières molaires inférieures de diverses grosseurs, dont 7 usées par la détrition;

21. Vingt-huit deuxièmes molaires inférieures de diverses grosseurs, dont 8 de vieux ours;

22. Vingt-et-une troisièmes molaires inférieures de diverses grosseurs, dont 4 profondément usées;

23. Un fragment de bassin;

24. Deux fémurs completsde grande taille;

25. Une tête de fémur un peu moins forte;

26. Deux fémurs de jeunes ours;

27. Un id. d'ourson;

28. Trois tibias de diverses tailles;

Digitized by Google

29. Un péroné;
30. Deux humérus de tailles différentes;
31. Un humérus d'ourson;
32. Deux os de l'avant-bras;
33. Treize calcaneums de diverses tailles;
34. Deux id. d'oursons;
35. Huit astragales de différentes grandeurs;
36. Un id. d'ourson;
37. Nombre considérable d'autres petits os du tarse et du carpe;
38. Soixante-cinq métatarsiens et métacarpiens de toute taille;
39. Quatre métatarsiens énormes ayant de 0m 14 à 0m 16 de longueur et provenant d'un pied qui ne devait pas avoir moins de 0m 50 centimètres de long;
40. Vingt-deux métatarsiens d'oursons;
41. Quatre-vingt-neuf phalanges de la 1re rangée, dont 20 d'oursons;
42. Cinquante-deux phalanges de la 2e rangée, dont 12 d'oursons;
43. Quarante-et-une phalanges onguéales;
44. Un grand nombre de vertèbres cervicales, dorsales, lombaires et caudales; fragments de côtes et ossements divers.

Loup.

45. Un fragment de maxillaire inférieur avec trois fausses molaires et l'alvéole de la canine.

Renard.

46. Une canine;
47. Deux phalanges de la 1re rangée et autres os des pattes.

Digitized by Google

Blaireau.

48. Deux fausses molaires;
49. Trois métatarsiens et divers ossements fracturés.

Cheval.

50. Trois molaires de lait;
51. Un astragale;
52. Un canon de grande taille;
53. Un canon de jeune cheval, fracturé et rongé;
54. Une deuxième phalange;
55. Deux phalanges onguéales (pied de devant et de derrière).

Bœuf.

56. Deux extrémités de maxillaire inférieur armées la première de trois incisives et l'autre d'une seulement;
57. Trois incisives ayant appartenu à un autre animal;
58. Trois molaires de lait;
59. Six fragments de chevilles de cornes;
60. Un humérus de grande taille;
61. Côtes fracturées et autres ossements usés et rongés.

Cerf.

62. Une molaire de lait de cerf;
63. Des bois brisés;
64. Un radius.

Digitized by Google

Chevreuil.

65. Une corne entière, une brisée et autres débris.

Mollusques.

66. Helix (zonites) cellaria, Muller, recueillie au fond de la fouille, à une vingtaine de mètres de l'entrée et au milieu du dépôt sablonneux contenant de nombreux débris d'ours.

Enfin, à ces renseignements, je dois ajouter que M. Loydreau, pendant que nous poursuivions nos fouilles à la pointe St-Jean, ayant repris les siennes à la brèche du coin du bois, en profitant des travaux que nous y avions pratiqués, en retira encore divers ossements de cheval, de bœuf, de cerf, etc, et une canine de grand *felis* semblable à celles qu'il en avait déjà extraites.

Telles sont les données que je possède sur ces remarquables gisements qu'il serait si désirable de voir explorer sur une plus large échelle. Puisse la publicité donnée à ces détails, contribuer à ce résultat en appelant sur la localité dont il s'agit l'attention des amis de la science.

Là devrait peut-être se borner ma communication; mais avant de clore cette lettre, permettez-moi, Monsieur le Professeur, de vous soumettre encore quelques considérations relativement aux questions que soulève l'existence du gisement du coin du bois, dans les conditions où il se trouve.

Les partisans des causes actuelles qui se refusent en général à admettre les grands bouleversements, parviendraient difficilement, il me semble, à expliquer la présence ici, à une altitude de 500 mètres, de cette brèche osseuse,

Digitized by Google

alors que les dépôts quaternaires des coteaux voisins et de la plaine qui sont caractérisés par les mêmes espèces contemporaines, se rencontrent à 100, 200 et même 300 mètres au-dessous.

On ne peut guère, à mon sens, considérer ce depôt que comme le produit du charriage par les eaux des cadavres d'ours, de tigres, renards, blaireaux, rhinocéros, bœufs, cerfs, etc., amoncelés ainsi dans les crevasses béantes de la montagne où ils ont été fixés par l'éboulement des assises supérieures.

La gangue rougeâtre qui enveloppe les ossements, formée d'un limon en tout semblable au *diluvium* rouge des coteaux quaternaires, en est à elle seule, suivant moi, une preuve irrécusable.

Il est bien évident, d'ailleurs, que l'on ne saurait faire intervenir ici l'idée d'un soulèvement lent pour expliquer cette altitude considérable, puisque, d'une part, un squelette presque entier d'*elephas primigenius*, contemporain de l'*ursus spelæus*, a été rencontré à Nolay à l'altitude de 380 mètres environ, dans une fissure du calcaire à gryphées, et que, de l'autre, des débris de ce même mammouth accompagnés de ceux d'un rhinocéros qui ne se distingue pas spécifiquement de celui de la brèche de Santenay, ont été recueillis non loin de là à Cheilly, à l'altitude de 300 mètres et à Chagny, dans le quaternaire de la plaine, à 210 mètres environ.

Il y a donc là, dans ma conviction, la preuve d'une immense inondation qui aurait à cette époque ravagé tout le pays et plongé sous les eaux les points les plus élevés de la région.

Veuillez agréer, etc.

Digitized by Google

MOLLUSQUES

TERRESTRES ET FLUVIATILES

DE LA CÔTE-D'OR

PAR M. HENRI DROUET

INTRODUCTION

I

Situé au point d'intersection de trois bassins hydrographiques, et traversé dans sa longueur par la chaîne de montagnes qui lui donne son nom, le département de la Côte-d'Or emprunte à cette heureuse position une physionomie particulière et des aspects variés.

La chaîne des montagnes de la *Côte-d'Or*, dernier rameau projeté au nord par la grande artère des Cévennes, traverse cette région du sud-sud-ouest au nord-nord-est; vers le nord elle se relie, par le plateau de Langres, aux contreforts des montagnes des Vosges, et se rattache, à l'ouest, aux montagnes du Nivernais par les massifs granitiques du Morvan (1).

---

(1) La *Côte-d'Or* proprement dite s'étend de Dijon à Chagny, sur un parcours d'environ 50 kilomètres. De Dijon à Fontaine-Française, les vallées et les plaines forment de si larges entailles et de si fréquentes interruptions, qu'il n'y a plus de chaîne à proprement parler.

Digitized by Google

A peu près divisé en deux parties égales par la Côte-d'Or, le département appartient, pour la moitié orientale, au climat *rhodanien* ou du sud-est, propre, comme on le sait, au bassin de la Saône et du Rhône : Dijon, Beaune et Chalon sont placés dans ces conditions qui impriment surtout à la contrée un caractère spécial et tranché. Semur, Montbard et Châtillon, rattachés au bassin de la Seine, jouissent du climat *séquanien*, tandis qu'Autun et toutes les terres arrosées par l'Arroux dépendent du bassin de la Loire et du climat *ligérien*.

Assurément, chacune des trois régions, séparées l'une de l'autre par la Côte-d'Or et les massifs granitiques du Morvan, présente une physionomie distincte ; mais, considérées à leur point de réunion ou d'intersection, elles n'offrent plus, sous le rapport du climat, de différences assez tranchées pour qu'il soit nécessaire de les faire ressortir par des détails d'un intérêt secondaire. Il suffit de savoir que la température de la première région (climat rhodanien) est en moyenne, pour le département qui nous occupe, de 11 degrés centigrades ; celle des hivers, de 2 à 3 degrés ; mais que les étés y sont chauds, la moyenne de leur température dépassant 20 degrés. L'eau versée par les pluies est plus abondante ici que dans le reste de la France. Les orages y sont plus fréquents, et d'après une série d'observations qui remontent à un grand nombre d'années, on compte 26 jours de tonnerre à Dijon, comme moyenne annuelle. Les vents prédominants soufflent du sud et du nord ; ceux du nord-est et du sud-est sont assez rares. Bien partagée sous le rapport de l'illumination solaire, cette partie du département est justement renommée pour ses produits agricoles et surtout pour la culture de la vigne, qui en fait une des plus riches contrées de la France. Ses cours d'eau principaux sont la Saône et ses affluents : l'Ouche, la Tille, la Bèze, la Vingeanne, la Dheune ; enfin le canal de Bourgogne qui partant de Saint-Jean-de-Losne, sillonne le

Digitized by Google

département du sud-est au nord-ouest, et aboutit à Laroche, reliant ainsi la Saône à l'Yonne après un parcours d'environ 240 kilomètres (1).

En même temps que ce versant de la Saône est le plus riche en vignobles du premier ordre, il est couvert de vastes forêts, dont les essences principales sont les chênes rouvre et pédonculé (*Quercus sessiliflora* et *Q. pedunculata*), le charme, auxquels viennent se mêler, en proportions diverses, suivant les localités, le frêne, l'aune, le tremble, le hêtre, l'orme, l'érable et le tilleul, qui croissent vigoureusement sur un sol tertiaire riche en humus. Les bois, situés en sol granitique, dans le Morvan et sur le versant de la Loire, se composent presque exclusivement de chênes, mélangés de bouleaux, de charmes et de trembles. Enfin ceux qui recouvrent, à peu près sans interruption, les calcaires jurassiques de la Côte-d'Or et la vallée de la Seine, ont pour essences dominantes le chêne, le charme et le hêtre, dont les rejets se mêlent au coudrier, au cornouiller, au saule marceau, à l'alisier de Bourgogne (*Cratægus aria* Lin.) et à d'autres arbustes.

Partagé à son tour en deux bassins, celui de la Seine et celui de la Loire, le versant de l'Océan est arrosé, d'un côté par la Seine, l'Aube, l'Ource, l'Armançon, le Serain, l'Yonne; de l'autre, par l'Arroux, affluent de la Loire. Ajoutons, pour en finir avec l'hydrographie, que le pays ne compte pas moins d'une vingtaine de sources d'eaux minérales froides, parmi lesquelles on peut citer celles de Corcelles, Auvillars et Bussy-le-Grand. Il existe, en outre, des

---

(1) Voyez : Bazin, *Notice sur la formation et la marche des orages dans le département de la Côte-d'Or* (s. d.), in-8°, et les cartes de son *Etude météorologique du département de la Côte-d'Or*. — *Journal de la Société de Statistique de Paris*, avril 1867, n° 4. — E. Becquerel, *Climat de la France*, Paris, 1862, in-4°. — A. Perrey, *in litt.*

Digitized by Google

sources salées à Aignay-le-Duc, Santenay, Diancey, Pouillenay, Magnien, Maizières, Mimeures et Lucenay, et des sources thermales à Cessey, Premeaux et Alise-Sainte-Reine. Ainsi la contrée, fortement accidentée par les mouvements du sol et revêtue d'épais massifs forestiers, est également bien partagée sous le rapport hydrologique : elle est sillonnée par de nombreux cours d'eau, baignée par plusieurs étangs et vivifiée par un grand nombre de sources et de fontaines. La superficie en rivières, canaux, ruisseaux, étangs et eaux de toute nature, peut être évaluée à 7,000 hectares.

Je n'insisterai pas davantage sur ce sujet et je me contenterai, pour mieux faire saisir les rapports qui existent entre les diverses régions dont il s'agit, d'énoncer que la superficie du département comprend environ 463,000 hectares de terres labourables, 254,000 hectares de bois, 63,000 hectares de prairies, et 27,000 hectares de vignes ; non compris les friches et les terrains incultes qui occupent une certaine partie des sommets. Ici, comme ailleurs, la répartition de la production agricole et forestière est logique et subordonnée à la structure géologique, à la composition minéralogique du sol. A peu d'exceptions près, l'agriculture est en possession des terres fertiles ; la sylviculture occupe surtout celles qui, sans son concours, resteraient vouées sans doute à la stérilité : c'est-à-dire les sables siliceux, puis les crêtes des collines et les versants rapides.

Parmi les départements de l'Est, celui de la Côte-d'Or est un de ceux dont le sol présente la constitution la plus variée. On y rencontre la plupart des formations géologiques, quelques-unes à l'état de simples lambeaux, d'autres avec un grand développement. Pour parcourir dans leur ordre de succession naturelle l'échelle de ces terrains, il suffit de s'avancer du massif granitique du Morvan jusqu'à la vaste plaine tertiaire de la Saône, en traversant

Digitized by Google

diagonalement la chaîne de montagnes calcaires qui coupe le département du sud-ouest au nord-est. Nous emprunterons les détails géologiques suivants à la légende qui accompagne l'excellente carte publiée par le dépôt de la guerre. Il est impossible de mieux résumer, que ne l'ont fait les auteurs de cette notice, ce qu'il nous importe de connaître ici sur la composition du sol de cette riche et belle contrée.

Le granite du Morvan, associé au porphyre rouge quartzifère, embrasse tout le pays de Voudenay, Liernais et Saulieu; il pousse ses derniers rameaux jusqu'à Toutry, Semur, Normier, Arnay-le-Duc, Lacanche et Molinot, et occupe obliquement toute l'extrémité austro-occidentale du département. Il est habituellement d'une belle couleur rosée et renferme, sur les rives du Serain et de l'Armançon, quelques amas de gneiss et de micaschistes argentins.

A Sincey, limite nord du massif granitique du Morvan, apparaît un terrain houiller parfaitement caractérisé, mais d'une allure très tourmentée. Primitivement déposé dans un large bassin, où les grès et les schistes avec empreintes de fougères alternaient en couches horizontales, ce terrain est aujourd'hui redressé sur sa tranche et pincé verticalement entre deux murs de porphyre; il ne forme plus qu'une longue bande rectiligne orientée de l'est à l'ouest, connue sans interruption sur une longueur de vingt-quatre kilomètres, de Ruffey à Villers-les-Nonains (Yonne), et large, en moyenne, de deux à trois cents mètres. Plusieurs veines de combustible y ont été découvertes et exploitées de 1834 à 1844; ce combustible avait tous les caractères physiques de l'anthracite, et il paraissait avoir été amené à cet état par l'action de la chaleur des roches éruptives auxquelles l'ensemble du terrain doit son redressement. La lisière du même massif granitique, dans les points où il disparaît sous les couches de terrains de sédiment, est formée de grès appartenant, tantôt aux marnes irisées, tantôt au lias, ou de roches quartzeuses d'arkose.

Digitized by Google

Les marnes irisées occupent, avec le lias, le sud-ouest du département; on peut les suivre sans interruption d'Arnay-le-Duc à Nolay; elles se montrent, en outre, autour de trois pointements granitiques situés sur l'axe principal de soulèvement de la Côte-d'Or, à Remilly, à Mesmont et à Baulme-la-Roche. Elles renferment quelques beaux amas de gypse. On n'y a point encore trouvé de sel gemme, et cependant la source salée de Pouillenay, près Sainte-Reine, sorte de puits artésien naturel, celles de Santenay, d'Arnay, de Fontaine, ferme près Bligny-sur-Ouche, et quelques autres, sembleraient en annoncer.

Le lias forme d'abord quelques îlots épars sur les terrains primordiaux du Morvan, puis de vastes plateaux d'Epoisses à Saint-Thibaut et Ivry, bordant à l'ouest le pied de la grande chaîne de calcaires oolithiques qui occupe les deux tiers de la surface du département. Il affleure enfin au fond de quelques vallées de cette chaîne et dans certaines parties très bouleversées, où de violents arrachements du sol l'ont mis à jour. Tel est le cas à Sombernon, Mesmont, Mâlain, Saint-Romain, Meloisey, et ailleurs. Le lias est, en général, dominé au nord, au nord-est et à l'est, par d'épaisses et larges croupes marneuses, couronnées d'escarpements abruptes appartenant à l'oolithe inférieure.

La grande chaîne de calcaires oolithiques, qui court de Nolay à Langres en s'épanouissant vers Montbard et Châtillon, se prête difficilement à une description succincte. Le premier étage oolithique en forme l'axe et la masse principale; il constitue la Côte-d'Or proprement dite jusqu'aux abords de Dijon, les plateaux de Trouhaut, Chanceaux, Baigneux, Coulmier-le-Sec, et toute cette contrée montueuse et boisée qui s'étend des rives de la Seine et de l'Ignon aux confins de la Haute-Marne.

Le second étage, comprenant les marnes oxfordiennes et les calcaires coralliens, n'existe sur la ligne médiane du dé

Digitized by Google

partement, de Larochepot à Dijon, et de Dijon à Selongey, qu'à l'état de plaques discontinues, couronnant le plus habituellement des cimes élevées telles que le sommet du Mont-Afrique (584 mètres) ; mais sur les deux versants de la chaîne, de Rougemont à Châtillon et Montigny-sur-Aube, puis d'Is-sur-Tille aux abords de la Vingeanne, il forme deux larges assises plongeant, la première, au nord-ouest, sous le département de l'Aube, la seconde vers la Saône.

Le troisième étage oolithique, composé d'argiles kimméridgiennes et de calcaires portlandiens, ne se montre qu'au nord-est de Dijon, constituant depuis Norges, Bèze, Fontaine-Française et Mirebeau, des collines qui se rattachent à celles de la Haute-Saône.

Tout ce groupe de terrains oolithiques est occupé par de nombreuses failles, immenses fractures qui affectent, il est aisé de le constater, des directions constantes.

Au milieu d'un cirque de collines portlandiennes, de Viévigne à Tanay et Magny-Saint-Médard, subsiste un lambeau de terrain crétacé, présentant à sa base du gault, et à sa partie supérieure de la craie marneuse.

Le terrain tertiaire, qui occupe toute la partie orientale de notre région et comprend trois étages principaux, appartient à cette époque où le bassin de la Saône formait, sans doute, un vaste lac dont les flots venaient battre les contreforts du Jura et de la Côte-d'Or. On y rencontre, à Brognon, Vesvrottes et Belleneuve, des assises de calcaire d'eau douce ; à Fontaine-Française, Charmes et Crimolois, de vastes dépôts d'argile, renfermant des gîtes de minerai de fer pisolithique ; dans toute la plaine du sud-est enfin, des alternances de bancs de galets, de marnes et de sables, au milieu desquels les tranchées du chemin de fer de Lyon et de Belfort ont mis à nu les ossements de nombreux mammifères antédiluviens.

Les dépôts quaternaires, encore peu étudiés, complètent, avec les alluvions modernes qui tapissent le fond

Digitized by Google

des vallées principales, et certains dépôts détritiques des côteaux, la série des étages géologiques auxquels le département de la Côte-d'Or doit son aspect varié, sa structure accidentée, la richesse et la diversité de ses productions (1).

Ainsi qu'on l'a vu, et comme la simple inspection de la carte suffit pour le démontrer, la Côte-d'Or est un prolongement de la chaîne des Cévennes, relié vers le nord aux premiers contreforts des Vosges, et vers l'ouest, aux collines du Nivernais. Mais il faut parcourir cette chaîne de montagnes pour se faire une idée du déchirement et du bouleversement dont elle offre l'image. A des cimes abruptes ou mamelonnées succèdent des plateaux d'une étendue variable, quelquefois assez circonscrits; aux versants escarpés ou mollement inclinés succèdent d'autres pentes ou d'autres versants; le tout entrecoupé de vallons généralement étroits, de gorges plus ou moins resserrées et encaissées, de *combes* enfin, comme il est d'usage, en Bourgogne, de qualifier l'espace qui sépare deux versants. Le plus souvent, ce sol tourmenté est recouvert par des bois ou par des taillis buissonneux; quelquefois aussi, il n'est revêtu que d'une maigre végétation, entremêlée de touffes de buis, qui en déguisent à peine la stérilité. Tel est le cas de la *Combe à la Serpante*, aux portes mêmes de Dijon. Dans ces localités arides qu'un labeur incessant, mais quelquefois infructueux, cherche à utiliser pour la

---

(1) *Département de la Côte-d'Or, extrait de la Carte topographique de la France, levée par les officiers d'état-major et gravée au dépôt général de la guerre.* Paris, 1847; 6 feuilles in-plano (échelle $\frac{1}{80.000}$). — Voyez aussi : Guillebot de Nerville, *Carte géologique de la Côte-d'Or;* Paris, 1853; 8 feuilles imprimées en couleur, et *Légende explicative de la carte géologique de la Côte-d'Or*, Paris, 1852, in-8°. — Payen, *Géologie de la Côte-d'Or*, in : *Les Deux Bourgoynes*, 1838, in-8°, et les mémoires paléontologiques publiés par M. Jules Martin.

Digitized by Google

culture de la vigne ou des bois, l'œil ne découvre pendant de longs espaces que des quartiers de roche ou des amoncellements de pierres brisées. Le naturaliste, que le désir de voir et d'observer a conduit dans ces lieux sauvages, s'en détourne promptement; il a hâte de gagner des sites moins ingrats et plus riants.

Mais ce ne sont là, je le répète, que des exceptions, et si, comme contraste, je voulais opposer à ces vallons rocheux et dénudés, d'autres lieux que la nature a favorisés de tous ses dons, je n'aurais que l'embarras du choix. Je citerai seulement le Val-Suzon et la combe de Gevrey.

Le Val-Suzon, connu et renommé depuis longtemps comme un des sites les plus pittoresques de la Côte-d'Or, mérite amplement son antique réputation. C'est un vallon un peu étroit peut-être, un peu encaissé, mais agréablement boisé, arrosé par un torrent, vivifié par des sources nombreuses, et dominé de loin en loin par des escarpements à pic et des rochers d'un bel effet. Ses bois renferment des arbres de haute futaie, notamment des hêtres séculaires, à l'ombre desquels végètent des orchidées et des plantes rares. Non loin du bourg de Messigny, en pleine forêt, tombent en cascade les eaux limpides de la source du Rosoir (ou fontaine de Jouvence), qu'un aqueduc amène à Dijon. Aussi découvre-t-on partout, dans ce vallon justement célèbre, la fraîcheur, la vie et la fécondité.

Moins ombreuse et plus agreste encore, la combe de Gevrey, resserrée et couronnée de verts taillis, présente un caractère de frappante originalité. Le zoologue et le botaniste exploreront tous deux avec fruit ses pentes boisées, ses plateaux gazonnés, et ses rochers abruptes. Peut-être risqueront-ils de rencontrer sur leur chemin, surtout à une exposition méridionale, quelque reptile paresseusement endormi; ce sont des incidents auxquels ils doivent être

Digitized by Google

aguerris et qui n'arrêteront pas le cours de leurs explorations (1).

Si je voulais décrire ici, même d'une manière sommaire, les combes nombreuses qui découpent ou déchirent la chaîne de la Côte-d'Or, j'entreprendrais une tâche au-dessus de mes forces ; et, bien que chacune d'elles porte, pour ainsi dire, l'empreinte d'un cachet particulier, leur description deviendrait monotone. Il nous suffit d'avoir signalé les types principaux : on trouvera des variations multiples sans s'écarter beaucoup de Dijon, en décrivant, entre Gevrey et Val-Suzon, une demi-circonférence dont le revers oriental de la Côte sera le diamètre, et Dijon le point central. Je me bornerai donc à citer la combe d'Arcey, d'un aspect éminemment pittoresque et, en même temps, précieuse pour le conchyliologue, celle de Flavignerot, bien connue des botanistes, celles de Fixin, de Chambolles, et enfin celle de Darcey, célèbre par sa grotte, sa nappe d'eau souterraine (source de la Douix) et son torrent profondément encaissé. Ces localités et bien d'autres sont dignes, à tous égards, de l'attention du naturaliste.

En résumé, la chaîne de la Côte-d'Or, ou *la montagne*, pour nous servir de l'expression locale sous laquelle on la désigne vulgairement, est une région privilégiée dont les productions naturelles portent le sceau de la diversité. La végétation s'y montre généralement aussi abondante que variée ; les plantes subalpines s'y manifestent en certain nombre, et les formes animales y diffèrent sensible-

(1) En 1866, le département de la Côte-d'Or a payé 17,908 fr. 20 centimes de primes pour vipères détruites. La prime étant de 30 centimes par tête, il en résulte que 59,694 vipères ont été tuées. En 1865, 31,999 vipères détruites. L'espèce qui vit sur nos montagnes est le *Vipera aspis* L.

Digitized by Google

ment de celles que l'on observe dans la plaine. C'est ainsi, pour parler des mollusques, que cette zone est nettement caractérisée par la présence des *Vitrina annularis*, *Bulimus montanus*, *Bulimus detritus*, *Azeca tridens*, *Chondrus quadridens*, *Helix strigella*, *Helix cælata*, *Pupa triplicata*, ainsi que d'autres espèces, toutes propres à la région montueuse et sylvatique, et que l'on chercherait vainement dans la zone inférieure.

La plaine de la Saône est caractérisée, à son tour, par la présence des *Valvata contorta* et *Unio sinuatus*, qui n'en franchissent guère les limites.

Je termine cette esquisse en énonçant que l'altitude moyenne du massif du Morvan varie de 500 à 600 mètres. Celle de la ligne de faîte de la Côte-d'Or est d'environ 520 mètres dans la partie sud, 590 dans la partie moyenne, et 470 dans la partie nord. La plaine de la Saône ne s'élève guère au-dessus de 210 mètres (1).

Enfin, comme position astronomique, le département de la Côte-d'Or est compris entre les 46e et 48e parallèles de latitude nord; il est traversé par les 2e et 3e degrés de longitude orientale, qu'il dépasse à l'est et à l'ouest. Il est donc, à peu près, à égale distance de l'équateur et du pôle boréal.

Tels sont les traits les plus saillants de la contrée que nous avons choisie pour centre de nos investigations. Plus un pays présente de variété dans son relief et d'inégalité dans sa température, plus il est riche en produits du règne animal et du règne végétal. Cette observation n'est pas seu-

---

(1) Le point culminant de la Côte-d'Or paraît être à Rolle (623 mètres). Selon M. Duruy, ce serait le Tasselot, près de Beaune (602 mètres). — Pour de plus amples détails sur la topographie, voyez la *Flore de la Côte-d'Or*, par Lorey et Duret; Dijon, 1831, 2 vol. in-8e, et la *Carte du dépôt de la guerre*.

Digitized by Google

lement vraie pour le midi de la France (1); elle est applicable partout. Nous pensons donc qu'elle trouvera sa confirmation dans l'énumération des formes si diverses qu'affecte la faune malacologique d'une région qui mériterait, assurément, une plus complète description.

II

Au milieu de sites variés et attrayants, dans un pays où le relief du sol est très accidenté et la constitution géologique également diversifiée, on a lieu de s'étonner que l'étude des différentes classes du règne animal n'ait pas inspiré plus d'intérêt aux zoologistes. Lorsque l'on a cité, en dehors des mollusques, les travaux de M. le docteur Vallot sur les poissons (2), et les catalogues de M. Rouget pour les coléoptères (3), on a bien vite épuisé la liste des publications qui ont été entreprises sur la faune de la Côte-d'Or. D'où provient cette indifférence? Pourquoi les naturalistes paraissent-ils préférer les productions des terres lointaines à celles de leur pays? A quoi tient la défaveur imméritée qui frappe ainsi la zoologie indigène?... On a peine à se l'expliquer. Pour nous, il nous semble utile et infiniment agréable d'acquérir une connaissance approfondie des êtres qui vivent autour de nous, que nous avons pour ainsi dire sous la main, et qui peuvent être soumis à notre observation journalière. Hâtons-

(1) Marcel de Serres, *Essai pour servir à l'histoire des animaux du midi de la France;* 1822, p. 9 et suiv.

(2) Vallot, *Histoire naturelle des poissons du département de la Côte-d'Or*, in : *Mém. Acad. de Dijon*, 1836, in-8°.

(3) Rouget, *Catalogue des insectes coléoptères du département de la Côte-d'Or*, in : *Mém. Acad. de Dijon*, 1854 à 1860, in-8°.

Digitized by Google

nous d'ajouter que les mollusques de la Côte-d'Or ont eu le privilége d'échapper à cet oubli, et qu'ils ont été le sujet de deux publications, séparées par l'intervalle d'un demi-siècle.

Dès 1801, c'est-à-dire, dans l'année même où Poiret et Draparnaud éditaient leurs prodromes, M. le docteur Vallot, alors professeur à l'école centrale du département, publiait un *Exercice sur l'histoire naturelle* (1). Cet exercice, ou programme d'examen de fin d'année scolaire, daté des 2et 3 fructidor an IX (20 et 21 août 1801), contient, de la page 4 à la page 7, l'énumération de soixante et une espèces de mollusques terrestres et fluviatiles de la contrée, bien que l'auteur ne nomme pas expressément la Côte-d'Or. Le catalogue commence par ces mots : « 14. Les testacés se recon- « naissent à l'enveloppe qui les recouvre. On les trouve « dans les eaux et sur la terre. Ceux de ce pays sont les « suivants. *Univalves*, etc. » De quel pays entend-il parler? Du département? De la province? De l'est de la France? On est réduit en partie aux conjectures, l'auteur citant plusieurs espèces qui ne se rencontrent ni dans le département, ni même dans la région. Tels sont les *Helix isognomostomos* Herm., *Helix cespitum* Drap., *Bulimus papillaris* Brug. et *Bulimus similis* Brug. On sait, en effet, que ces coquilles appartiennent à la France alpine ou méditerranéenne, et qu'elles n'ont jamais été recueillies dans la contrée qui nous occupe. Tout porte à croire que le docteur Vallot les aura insérées dans son *Exercice* par suite d'indications erronées.

Quoi qu'il en soit, considérant cet écrit, suivant les vues probables de l'auteur, comme un rudiment de faune locale, nous constatons que le nom de chaque espèce est accompagné d'une diagnose française extrêmement courte, suffisante

(1) Dijon, imprimerie de L. N. Frantin; an IX, 8 pages in-4°.

Digitized by Google

cependant, le plus souvent, pour désigner l'animal dont il a voulu parler. En outre, en marge de l'exemplaire conservé à la bibliothèque publique de Dijon, se trouvent des notes manuscrites, de la main du docteur Vallot qui a pris soin de rectifier la synonymie de plusieurs espèces. C'est à l'aide de ces notes et de l'étude attentive des diagnoses dont elles sont le complément, que nous sommes arrivé à reconnaître presque tous les mollusques mentionnés par l'auteur, et à les classer sous leur véritable nom.

Cet opuscule, longtemps obscur et inconnu, est d'ailleurs d'une excessive rareté; je n'en connais qu'un exemplaire unique, celui qui existe à la bibliothèque de la ville de Dijon, et dont j'ai pris moi-même copie, à la demande de quelques bibliophiles.

Cinquante ans plus tard, M. Barbié, capitaine en retraite, fit paraître un *Catalogue méthodique des mollusques terrestres et fluviatiles du département de la Côte-d'Or* (1).

D'abord inséré dans les *Mémoires de l'Académie de Dijon* pour l'année 1853, puis tiré à part, ce catalogue contient l'énumération de quatre-vingt-dix-neuf espèces. Mais, malgré tous les soins de l'auteur, on y trouve des lacunes et quelques indications erronées. Les localités sont bien précisées, les variétés analysées avec scrupule, mais l'exactitude des déterminations laisse quelquefois à désirer. Je suis parvenu à découvrir la collection de feu M. Barbié, actuellement entre les mains des Frères de la Doctrine chrétienne, à Dijon; et c'est ainsi que j'ai pu me rendre compte des matériaux dont il a fait usage pour ce travail. Cet examen m'a conduit à reconnaître que quelques espèces devaient être retranchées de sa liste, et que d'autres y figu-

(1) Dijon, 1854; 34 pages in-8° et une planche.

Digitized by Google

raient sous une détermination inexacte. Ainsi les *Cyclostoma patulum* et *Helix sylvatica* sont dans le premier cas, la présence de l'une étant extrêmement douteuse dans la localité indiquée, ou tout au moins accidentelle, et l'autre espèce tout à fait controuvée. D'un autre côté, son *Helix glabella* doit être rapporté à l'*Helix montana;* l'espèce qu'il désigne sous le nom d'*Helix intersecta* est certainement l'*Helix costulata;* son *Clausilia ventricosa* n'est autre que le *Clausilia dubia*, et son *Clausilia rugosa* que le *Cl. nigricans*... A part quelques défectuosités, du genre de celles que je viens de signaler, le mémoire de M. Barbié est bien traité et c'est à juste titre qu'il a été considéré comme un bon catalogue local. J'y ai puisé d'utiles informations, particulièrement sur les localités, qui sont consignées avec exactitude.

Tels sont, à peu près, les travaux publiés sur la zoologie de la Côte-d'Or, et sur la malacologie de ce département en particulier. Pour moi, j'ai cru devoir adopter une marche un peu différente de celle qu'ont suivie mes devanciers.

D'après les règles établies, chaque espèce devant porter le nom le plus ancien qui lui a été régulièrement imposé, j'énonce d'abord le premier auteur qui en a fait la description ; puis, à la suite, en synonymie, je renvoie aux ouvrages des quatre principaux écrivains qui ont traité de la malacologie française : Draparnaud, Michaud, Dupuy, Moquin-Tandon. Je cite en outre, à l'occasion, les naturalistes qui ont écrit sur la même région zoologique. C'est ainsi que je me suis attaché à reconnaître et à consigner la synonymie de Studer, auteur de plusieurs mémoires sur les mollusques de la Suisse, dont la faune présente une notable analogie avec celle de l'est de la France. J'en aurais fait autant pour les travaux de MM. Dumont et de Mortillet sur les mollusques de la Savoie et du bassin du Léman, si leurs publications n'étaient pas malheureusement inachevées.

J'ai laissé sans description ni diagnose les espèces bien

Digitized by Google

connues et qui ne peuvent inspirer aucun doute ; quant à celles, au contraire, qui sont locales, litigieuses ou critiques, je me suis appliqué à décrire brièvement la coquille, et quelquefois l'animal. Je n'ai pas négligé, en outre, d'indiquer les localités, de noter les stations et de préciser les habitats.

Pour la méthode et la terminologie, je me suis rapproché, autant que je l'ai pu, de l'*Histoire naturelle des mollusques de France* par Moquin-Tandon, ouvrage capital et du premier mérite, destiné à marquer dans les annales de la malacologie. Néanmoins, tout en le considérant comme un excellent modèle et le meilleur des guides, je m'en suis un peu écarté dans l'établissement des coupes génériques et la classification. Dans cette partie de mon étude, je me suis rapproché davantage des vues de M. l'abbé Dupuy et du plan que j'ai moi-même adopté, dès 1855, dans mon *Enumération des mollusques de la France*, en lui faisant subir, toutefois, les modifications que le temps et les découvertes récentes n'ont pas manqué d'introduire dans la science.

Quant à ce qui concerne *l'espèce* et la manière de la comprendre, je me suis peu éloigné des doctrines de Moquin-Tandon, tout en leur donnant plus d'extension que ne l'a fait l'honorable M. Jeffreys, dans ses récents travaux. C'est en vain, selon nous, que l'on s'est efforcé de lui enlever, en la dénaturant, c'est-à-dire, en élargissant indéfiniment ses limites, sa véritable signification ; l'espèce est un fait, c'est une loi, qui résistera toujours aux attaques réitérées qui cherchent à l'ébranler. Il est vrai que les espèces se modifient, dans une certaine mesure, suivant le milieu qu'elles habitent ; mais il est vrai aussi qu'elles conservent, dans ces incessantes variations, les traits particuliers du prototype. Saisir ces caractères essentiels ; les reconnaître, même à demi effacés par les influences multiples de station ou d'habitat ; grouper enfin autour du type les variations de forme, de taille ou de couleur, sans attacher trop d'impor-

Digitized by Google

tance à ces détails secondaires, c'est, croyons-nous, le propre des esprits synthétiques, des vrais naturalistes. C'est ainsi que Linné, Müller, Cuvier, Draparnaud, Moquin-Tandon, et plusieurs autres savants zoologistes, ont compris l'espèce : qu'il nous soit permis de suivre, même de loin, l'exemple que ces maîtres nous ont donné.

En somme, c'est à l'aide de déterminations spécifiques exactes que l'on parvient à conserver aux faunes locales ou régionales la physionomie qui leur est propre. Que l'on introduise dans une faune une seule espèce qui ne doit pas y figurer, et sur-le-champ on en modifiera le caractère; en même temps, on propagera des idées fausses sur la distribution géographique des animaux et sur leur répartition. J'ai donc soumis à un contrôle sévère et à un examen rigoureux toutes les espèces que j'ai admises dans cette étude, et c'est le seul mérite dont je puisse me prévaloir.

J'ai déjà cité, comme riches en mollusques terrestres et particulièrement propices aux recherches du naturaliste, certaines stations de la contrée, telles que les combes ou les vallons boisés de la chaîne de la Côte-d'Or, et notamment les combes de Gevrey et de Fixin, près de Dijon ; la combe d'Arcey, le Val-Suzon, et quelques autres. De même, pour les mollusques fluviatiles, certaines localités sont exceptionnellement favorables et doivent être signalées à l'attention du malacologiste. Je me bornerai à mentionner la source thermale de la Courtavaud, la fontaine de Larrey, la rivière de la Saône, et la source de Broindon.

La source de la Courtavaud, qui prend naissance à Premeaux, près de Nuits, est faiblement thermale. Elle s'échappe par deux ou trois orifices, et forme, presqu'à son origine, une sorte de petit marécage, mêlé d'eau vive et d'eau stagnante, où vit une quantité de mollusques aquatiques. Ainsi, en un court espace de temps et sur une étendue restreinte, j'ai constaté la présence des espèces suivantes, représentées par un nombre considérable d'individus : *Pla-*

Digitized by Google

nobis contortus var. *thermalis*, *Pl. albus*, *Pl. fontanus*, *Pl. complanatus*, *Limnæa stagnalis*, *L. palustris*, *L. limosa*, *L. truncatula*, *Physa fontinalis*, *Ancylus lacustris*, *Bythinia tentaculata*, *Valvata cristata*, *Neritina thermalis*, etc. En outre, sur les bords, et sur la tige des plantes qui croissent vigoureusement au milieu de cet oasis, rampe une belle Ambrette, le *Succinea ochracea*.

Le ruisseau de Larrey, situé aux portes de Dijon, n'est pas moins riche en mollusques aquatiques. A peu de distance de la source, son cours est assez rapide; ses eaux sont froides et très limpides : c'est là que vit, sur les pierres, l'*Hydrobia carinulata*. Un peu plus bas, sa vitesse se ralentit, son lit devient vaseux, et de nombreuses espèces peuplent ses eaux. Quelques pas plus loin, le ruisseau de Larrey se jette dans le canal de Bourgogne, en formant une sorte de bassin, dont les eaux limpides alimentent une belle végétation, peuplée d'une grande quantité de mollusques.

« Douce et lente en sa descente, dit un vieil auteur, « courant par pays gras, prairies herbues, terres fertiles, « collines vineuses, » la Saône, l'une des grandes artères du pays, qui rattache le nord au sud-est, peut être également considérée comme un réservoir très riche en mollusques aquatiques. La plupart des espèces fluviatiles se rencontrent dans ses eaux, particulièrement en certains points où leur cours est ralenti par quelque sinuosité de la rive; alors les Naïades, les Dreissènes, les Paludines, les Valvées, y pullulent avec une incroyable abondance. Cette observation a dû frapper tous ceux qui ont assisté, au mois d'août et de septembre, lorsque les eaux sont basses, à quelque partie de pêche dans la Saône. Les points où elle est tranquille et peu profonde, et les anciens bras de la rivière, méritent surtout, comme véritable centre de reproduction, d'attirer l'attention des explorateurs.

En présence des découvertes qui ont été effectuées sur certains points du département, dans les dépôts appartenant

Digitized by Google

aux périodes quaternaire et tertiaire, il ne serait pas sans intérêt de comparer la faune actuelle à celle des époques géologiques les plus rapprochées de nous. Malheureusement, les sujets qui ont été recueillis jusqu'ici et déterminés avec précision, sont en trop petit nombre pour qu'il soit permis d'en tirer des conclusions de quelque valeur. Nous nous bornerons donc à renvoyer le lecteur, curieux de faire lui-même ce rapprochement, aux notices intéressantes publiées sur cette matière, l'une par M. Jules Martin, pour le terrain tertiaire (1), les autres par MM. Tournouër et Bilié, pour les dépôts quaternaires.

M. Tournouër notamment, dans un récent mémoire (2), a appelé l'attention des géologues et des paléontologistes sur plusieurs dépouilles de mollusques recueillies dans les alluvions anciennes de la plaine de la Saône (à Bligny-sous-Beaune, Pouilly-sur-Saône, Auvillars, Tillenay) correspondant, suivant lui, au *Forest-bed* des anglais ; ces coquilles fossiles appartiennent aux genres *Succinea*, *Helix*, *Zonites*, *Planorbis*, *Pyrgula*, *Paludina*, *Bythinia*, *Hydrobia*, *Valvata*, *Cyrena*, *Pisidium* et *Unio*. Les plus remarquables sont : le *Planorbis Belnensis* Tourn. du groupe des *Plan. corneus* et *Etruscus;* le *Paludina Burgundina* Tourn., grande et belle espèce qui rappelle les types allongés des grandes paludines des lacs de la Lombardie (*Pal. pyramidalis* Villa) ; le *Pyrgula Nodotiana* Tourn., genre qui ne compte plus en Europe que deux ou trois espèces vivantes, dont une en Lombardie ; et enfin le *Cyrena fluminalis* Müll. var. *trigonalis*.

M. Bilié, dans une note antérieure (3), avait déjà signalé

---

(1) J. Martin, *Du terrain tertiaire de la gare de Dijon ou Fragments pour servir à l'histoire des failles de la Côte-d'Or;* Dijon (s. d.), 31 pages in-8° et 2 planches. — Extrait des *Mém. de l'Acad. de Dijon;* 1865.

(2) Tournouër, *Sur les terrains tertiaires de la vallée supérieure de la Saône ;* in : *Bull. Soc. géol. de France*, t. XXIII, 1866, p. 769-804.

(3) J. Bilié, *Note sur quelques dépôts lacustres de la plaine au sud-est de Dijon;* Dijon (s. d.). 15 pages in-8°.

Digitized by Google

plusieurs mollusques recueillis à Saulon-la-Rue, dans des couches d'un limon jaunâtre, se rattachant également aux dépôts quaternaires, mollusques qu'il rapporte aux genres *Succinea*, *Helix*, *Zonites*, *Bulimus*, *Clausilia*, *Pupa*, *Cyclostoma*, pour les espèces terrestres, et aux genres *Planorbis*, *Limnæa*, *Paludina*, *Valvata*, *Cyclas* et *Pisidium*, pour celles qui vivent dans les eaux douces.

En somme, ces aperçus doivent stimuler le zèle des explorateurs et les porter à persévérer dans des recherches qui, dirigées avec intelligence, ne peuvent manquer d'être fécondes en résultats.

Des savants et des amateurs distingués me sont venus en aide, en m'ouvrant avec libéralité leurs collections ou leurs bibliothèques : les uns m'ont procuré des types originaux et authentiques ; d'autres m'ont adressé des ouvrages rares ou nouveaux ; tous m'ont été utiles par leurs conseils. Je ne puis terminer ce préambule sans faire connaître les moyens d'étude dont j'ai pu disposer.

J'ai dit plus haut comment j'avais retrouvé la collection de feu M. Barbié entre les mains des Frères de la Doctrine chrétienne, à Dijon, qui la conservent avec soin. L'examen approfondi qu'ils m'ont permis d'en faire a été le point de départ de mes propres recherches. J'ai regretté de n'avoir pu consulter également celle du docteur Vallot, qui paraît aujourd'hui dispersée et dont il ne m'a pas été possible de ressaisir les traces.

Je dois citer encore et remercier, dans la même ville, M. Arthur Morelet, M. d'Aumont et M. J. de Charrey, qui ont mis à ma disposition tous les matériaux réunis par eux sur la faune d'un pays qui est le leur, et qu'ils ont exploré avant moi.

D'autre part, MM. Charles Blanchet (de Lausanne), Jonas Collin (de Copenhague), Gwyn Jeffreys (de Londres), et Villa frères (de Milan), m'ont envoyé la plupart des coquilles terrestres et lacustres de Suisse, de Danemarck, d'Angle-

Digitized by Google

terre et de Lombardie; en sorte que j'ai pu me rendre un compte exact des types de Linné, de Müller, de Montagu, de Studer, des auteurs allemands et italiens, et constater, pièces authentiques en main, la valeur ou l'identité de mes propres matériaux. Je dois beaucoup aussi aux communications de MM. le docteur Baudon, Brot, Cotteau, Gassies, de Malzine, Shuttleworth, de Saint-Simon, Stabile, Terver, qui m'ont prêté le concours de leurs lumières. Je les prie, ainsi que toutes les personnes qui se sont associées à mon œuvre, à quelque titre que ce soit, d'agréer mes sincères remerciements.

Puisse cet opuscule, malgré toutes ses imperfections, être accueilli favorablement du lecteur et réveiller le goût des études zoologiques dans le pays des Buffon et des Daubenton! Il montrera du moins combien la nature a été prodigue en y répandant une variété dont le sol porte le caractère, et qui s'étend, par une conséquence naturelle, aux productions animées, particulièrement à celles qui occupent un rang inférieur sur l'échelle des êtres organisés.

Digitized by Google

AUTEURS CONSULTÉS ET CITÉS

Barbié. — Catalogue méthodique des mollusques terrestres et fluviatiles du département de la Côte-d'Or; suivi d'une note sur une monstruosité du *Planorbis corneus* trouvée dans le canal de Bourgogne, à Dijon. Dijon, 1854, in-8° avec 1 pl.

Baudon. — Essai monographique sur les Pisidies françaises. Paris, 1857, in-8° avec 5 pl.

Brard. — Histoire des coquilles terrestres et fluviatiles qui vivent aux environs de Paris. Paris, 1815, in-12, avec 10 pl. col.

Brot. — Etude sur les coquilles de la famille des Naïades qui habitent le bassin du Léman. Paris, 1867, in-8° avec 9 pl. col.

Bruguière. — Encyclopédie méthodique ; tome VI. Histoire naturelle des vers. Paris, in-4°; 1re partie : 1789, 2e partie : 1792.

Charpentier (de). — Catalogue des mollusques terrestres et fluviatiles de la Suisse. Neufchâtel, 1837, in-4° avec 2 pl.

Draparnaud. — Tableau des mollusques terrestres et fluviatiles de la France. Montpellier, an IX, in-8°.

Draparnaud. — Histoire naturelle des mollusques terrestres et fluviatiles de la France. Paris (1805), in-4° avec 13 pl.

Drouët. — Enumération des mollusques terrestres et fluviatiles vivants de la France continentale. Liège, 1855, in-8°.

Digitized by Google

Drouët. — Etudes sur les Naïades de la France. 1re partie, *Anodonta*. Paris, 1854, in-8° avec 9 pl. 2e partie, *Unio*. Troyes, 1857, in-8° avec 9 pl.

Dumont et **Mortillet**. — Histoire des mollusques terrestres et d'eau douce, vivants et fossiles, de la Savoie et du bassin du Léman. Paris et Genève, 1852, in-8° (inachevé).

Dumont et **Mortillet**. — Catalogue critique et malacostatique des mollusques terrestres et d'eau douce de la Savoie et du bassin du Léman. Genève, 1857, in-8° (inachevé).

Dupuy. — Histoire naturelle des mollusques terrestres et d'eau douce qui vivent en France. Paris, 1847-1852, in-4° avec 31 pl.

Férussac (de). — Essai d'une méthode conchyliologique appliquée aux mollusques fluviatiles et terrestres d'après la considération de l'animal et de son test, par M. Daudebard de Férussac ; nouvelle édition, par J. Daudebard fils. Paris, 1807, in-8°.

Férussac (de) et **Deshayes**. — Histoire générale et particulière des mollusques terrestres et fluviatiles. Paris, 1819-1851 ; 2 vol. in-fol. de texte, et 2 vol in-fol. de 247 pl.

Gmelin. — Caroli a Linne Systema naturæ. Edit. XIII. Leipsig, 1788-1790, 3 tomes en 10 vol. in-8°.

Hartmann. — System der Erd und Flussmollusken der Schweiz und der benachbarter Landes ; — in : Steinmüller, *Neue Alpina*, VII, I, Vinthertur, 1821, in-8°, p. 194.

Jeffreys. — British Conchology. Volume I. Land and Freshwater Shells. London, 1862, in-8° avec 9 pl.

Jenyns. — A monograph on the British species of *Cyclas* and *Pisidium*. Cambridge, 1833, in-4° avec 3 pl.

Lamarck. — Histoire naturelle des animaux sans vertèbres. Paris, 1815-1822, 7 vol. in-8°. — Nouvelle édition par M. **Deshayes**. Paris, 1835-1845, 11 vol. in-8°

Linné. — Systema naturæ. Editio decima. Holmiæ, 1758, 2 vol. in-8° — Editio duodecima. Holmiæ, 1766-1767, 3 vol. in-8°.

Digitized by Google

Michaud. — Complément de l'histoire naturelle des mollusques terrestres et fluviatiles de la France, de J.-P.-R. Draparnaud. Verdun, 1831, in-4° avec 3 pl.

Montagu. — Testacea Britannica, or Natural History of British Shells, marine, land and fresh-water. London, 1803, 2 vol. in-4°, avec 16 pl. col.

Moquin-Tandon. — Histoire naturelle des mollusques terrestres et fluviatiles de France. Paris, 1855, 2 vol. in-8° et atlas de 54 pl.

Mœrch. — Synopsis molluscorum terrestrium et fluviatilium Daniæ. Kjöbenhavn, 1864, in-8°.

Müller. — Vermium terrestrium et fluviatilium historia, seu animalium infusoriorum, helminthicorum et testaceorum non marinorum succincta historia. Havniæ et Lipsiæ, 1773-1774, 2 vol. in-4°.

Nilsson. — Historia molluscorum Sueciæ. Lundæ, 1822, in-8°.

C. Pfeiffer. — Naturgeschichte deutscher Land und Süsswasser-Mollusken. Weimar, 1821-1828, 3 vol. in-4° avec 24 pl. col.

Poiret. — Coquilles fluviatiles et terrestres observées dans le département de l'Aisne et aux environs de Paris. Prodrome. Paris et Soissons, an IX, in-12.

Rossmæssler. — Iconographie der Land und Süsswasser Mollusken. Dresde et Leipsig, 1835-1859, 18 fascic. gr. in-8° avec 90 pl. col.

Stabile. — Mollusques terrestres vivants du Piémont. Milan, 1864, in-8°, avec 2 pl.

Studer. — Kurzes Verzeichniss der bis jetzt in unserm Vaterlande entdekten Conchylien ; — in : Meisner, *Naturwissensch. Anzeiger*, 3e année, nos 11-12. Berne, 1820, in-4°, pp. 83-84.

Vallot. — Ecole centrale du département de la Côte-d'Or. Exercice sur l'histoire naturelle. Dijon, an IX, in-4°.

Digitized by Google

Classe 1. — Gasteropoda.

Ordre 1. — Pulmonata.

Sous-Ordre 1. — Inoperculata.

Famille 1. — Limacea.

Arion Fer.

Arion rufus Linn. (Limax) *Syst. Nat.*, éd. x, p. 652; Drap. *Hist. Moll.*, p. 123, pl. ix, fig. 6; Moq. *Hist. Moll.* II, p. 10, pl. i, fig. 1-27; *Arion empiricorum* Fér. *Hist. Moll.*, p. 62, pl. i, fig. 3.

Hab. les bois, les champs, les jardins; très commun partout.

Obs. Mollusque connu du vulgaire sous le nom de *grosse limace rouge.* Il est lent dans ses mouvements, très vorace, et sécrète un mucus épais, jaunâtre. Plusieurs variétés, du jaune-orange au noir-brun.

Arion cinctus Müll. (Limax) *Verm. Hist.* II, p. 9; *Limax subfuscus* Drap. *Hist. Moll.*, p. 125, pl. ix, fig. 8; *Arion subfuscus* Fér. *Hist. Moll. Suppl.*, p. 96; Moq. *Hist. Moll.*, II, p. 13.

Hab. les bois de la Côte : combes de Gevrey, de Fixin, de Vosne! Assez rare.

Obs. Animal plus timide que le précédent, recherchant l'obscurité, se contractant aisément et obstinément; mucus jaunâtre.

Arion fuscus Müll. (Limax) *Verm. Hist.* II, p. 11; Moq.

Digitized by Google

Hist. Moll. II, p. 14, pl. I, fig. 28-30; *Arion hortensis* Fér. *Hist. Moll.*, p. 65, pl. II, fig. 4-6.

Animal relativement petit, roussâtre, ou d'un gris-bleuâtre, ou d'un olivâtre foncé; dos plus foncé, noirâtre; une bande latérale, plus foncée que le fond de la robe; plan locomoteur blanchâtre, grisâtre ou jaunâtre. Long. 30-40; diam. 5-7 mill.

Hab. les bois, les jardins, les champs, sur les champignons, sous les pierres, dans les feuilles mortes, au pied des murs, des haies : les Perrières, à Dijon! rochers de la route de Plombières! bois du Mont-Afrique! bois de Velars! Commun autour de Dijon et dans toute la Côte.

Obs. Très variable dans sa coloration; le mucus sécrété est tantôt jaunâtre, tantôt blanchâtre. La robe devient souvent d'un noir olivâtre, avec le plan locomoteur orangé; dans ce cas, les bandes latérales sont un peu plus claires.

Arion rubiginosus Baudon, *in litt.*

Anim. strictum, elongatum, nitens, rubiginosum, utrinque violaceo fasciatum, capite tentaculisque violaceo-rufescentibus; clypeus parce granulosus, antice et postice rectiusculus; tubercula parva, conferta.

Animal svelte et étroit lorsqu'il est en marche, luisant, d'un jaune rougeâtre très prononcé, surtout antérieurement, avec une bande étroite à peine violacée, régnant de chaque côté, d'une extrémité à l'autre; tentacules d'un violacé roussâtre, maculés de taches plus foncées; cuirasse finement granuleuse, coupée carrément en avant et en arrière; corps arrondi; tubercules serrés, fins; bord du pied roussâtre; plan locomoteur d'un gris jaunâtre. Long. 30-40; diam. 6-7 mill.

Hab. les bois de la Côte, sous les pierres, dans les feuilles mortes, sur la mousse au pied des arbres, et sur les champignons : bois de la combe de Corcelles-les-Monts, au pied du Mont-Afrique! combe de Fixin! Assez commun; en novembre.

Digitized by Google

GEOMALACUS Allm.

Geomalacus hiemalis.

Anim. cylindricum, viridescens, collo tentaculisque brunneis; clypeus parce granulosus, antice lutescens, postice viridis; tubercula prominula, minus elongata. — Limacella minuta.

Animal cylindrique, d'un verdâtre pâle un peu jaunâtre; cou et tentacules d'un brun vineux; tentacules gros, écartés; cuirasse finement granuleuse, jaunâtre en avant, verdâtre en arrière; orifice pulmonaire petit; dos bien arrondi, d'un verdâtre pâle, souvent un peu jaunâtre ou grisâtre; tubercules assez gros, peu allongés; pore muqueux très apparent; extrémité du pied terminée en gouttière, jaunâtre; bord du pied jaunâtre, marqué antérieurement de quelques petits points noirs, écartés; plan locomoteur jaunâtre, un peu grisâtre au milieu. Long. 25-30; diam. 4 mill. Limacelle très petite, très mince.

Hab. les bois, sous les feuilles mortes : combe de Fixin! Rare; en novembre et décembre.

Obs. Il fuit la lumière et se plaît sur la terre humide, sous les feuilles mortes. Lorsqu'il est contracté, les tubercules ne sont pas allongés, mais arrondis, globuleux et plus saillants; l'animal offre alors un aspect rugueux, très particulier. Vu attentivement à la loupe, l'épiderme paraît comme saupoudré de très petits points jaunes.

Le genre *Geomalacus*, établi par Allman en 1846, pour une espèce d'Irlande, compte, en France, plusieurs représentants. Il diffère du genre *Arion*, entre autres caractères, par la limacelle, par la situation de l'orifice de la génération, par un corps plus ou moins tuberculeux, quelquefois lisse, et toujours finement moucheté ou pointillé.

Digitized by Google

LIMAX Linn.

Limax marginatus Müll. *Verm. Hist.* II, p. 10; Drap. *Hist. Moll.*, p. 124, pl IX, fig. 7; Moq. *Hist. Moll.* II, p. 21, pl. II, fig. 4-17.

Animal long de 4 à 5 centimètres, large de 6 millimètres, un peu renflé antérieurement, très aigu postérieurement, fortement caréné, d'un roux couleur de chair, parsemé de petits points noirs très apparents; cuirasse large, descendant des deux côtés assez bas, confusément rugueuse, un peu plus claire que le reste du corps, finement pointillée de noir, ornée de chaque côté d'une petite bande noire un peu flexueuse en avant, et portant un petit enfoncement à la partie postérieure; orifice pulmonaire très étroit, très en arrière; tête, cou et tentacules brunâtres, mouchetés; cou roux vers la cuirasse; mufle jaunâtre; dos d'un roux cendré un peu brunâtre, irrégulièrement ponctué de noirâtre; carène jaunâtre, bien marquée, depuis la cuirasse jusqu'à l'extrémité caudale; pied d'un jaunâtre pâle.

Mollusque nocturne, très lent, apathique, sécrétant un mucus blanc, épais.

Hab. les bois de la Côte sous les pierres amoncelées, dans les trous au pied des rochers: combe de Fixin! Rare; recueilli en novembre.

Obs. Je ne pense pas que l'on puisse lui adjoindre le *Limax rusticus* Mill., qui est distinct, et dont la station est également très différente.

Limax agrestis Linn. *Syst. Nat.* I, p. 652; Drap. *Hist. Moll.*, p. 126, pl. IX, fig. 7; Fér. *Hist. Moll.*, p. 66, pl. 5; Moq. *Hist. Moll.* II, p. 32, pl. II, fig. 18-22.

Hab. les jardins, les vignes, les champs, les prairies, les coteaux; très commun partout et très nuisible.

Obs. Les jardiniers redoutent à juste titre cette espèce, généralement connue sous le nom de *petite limace grise*. Sa co-

Digitized by Google

loration est très variable. Mucus abondant, visqueux, d'un blanc laiteux.

Limax rusticus Mill. in : *Mag. Zool.* 1843, p. 1, pl. LXIII, fig. 1.

Animal effilé, roussâtre, avec une bande longitudinale brunâtre, se prolongeant de chaque côté d'une extrémité à l'autre; tête et tentacules grisâtres; plan locomoteur d'un blanc jaunâtre. Long. 40-50; diam. 3-6 mill.

Hab. les bois, dans les fentes de l'écorce des arbres sur les chênes : bois de Bressey-sur-Tille! Rare.

Obs. En novembre, j'ai recueilli abondamment cette espèce dans les bois des environs de Bar-sur-Seine (Aube). Elle vit, par familles nombreuses, dans les interstices de l'écorce des chênes et sous la mousse; c'est une espèce grimpante. Il suffit de voir la figure citée du *Magasin de Zoologie*, qui est fidèle, pour se convaincre que cette limace est bien et dûment distincte du *Limax marginatus*.

Limax fulvus Norm. *Descript. Lim.* 1852, p. 7; Moq. *Hist. Moll.* II, p. 32.

Animal allongé, effilé, un peu atténué antérieuremeut, très rétréci et aigu postérieurement; cuirasse d'un beau jaune d'ocre, à peine distincte du corps, marquée de stries concentriques flexueuses (on aperçoit la limacelle à la partie postérieure par transparence); orifice pulmonaire grand, rond, près du bord et très en arrière; corps olivâtre-jaunâtre; tubercules très allongés, peu saillants; tentacules d'un gris ardoisé, légèrement violacés; queue assez aiguë, très faiblement carénée; pied d'un jaune-clair, très pâle. Long. 40-45; diam. 5-6 mill.

Hab. les bois de la Côte, sur la mousse et les lichens, au pied des arbres : bois de la combe de Corcelles-les-Monts, au pied du Mont-Afrique! Rare; en octobre.

Obs. Mollusque assez agile, fuyant la lumière, sécrétant un mucus aqueux, incolore, peu abondant. Il court avec

Digitized by Google

vivacité sur les mousses humides et les lichens qui tapissent le tronc des chênes et des hêtres. Sa limacelle est mince, ovale.

Limax variegatus Drap. *Tabl. Moll.*, p. 103; *Hist. Moll.*, p. 127; Fér. *Hist. Moll.* pl. v, fig. 1-6; Moq. *Hist. Moll.* II, p. 25, pl. III, fig. 3-9.

Hab. les caves, les celliers, les puits, sur les bois pourris, sur les murs. Commun.

Obs. Espèce vivant en société, très vorace, et acquérant une forte taille; on la connaît sous le nom de *limace blonde* ou *limace des caves*. Animal nocturne, très agile, sécrétant un mucus abondant, jaunâtre (quelquefois incolore).

M. Jeffreys et M. Mörch veulent que ce soit le *L. flavus* de Linné.

Limax maximus Linn. *Syst. Nat.*, ed. X, I, p. 652; Moq. *Hist. Moll.* II, p. 8, pl. IV, fig. 1-8; *Limax cinereus* Drap. *Hist. Moll.*, p. 124, pl. IX, fig. 11; *Limax antiquorum* Fér. *Hist. Moll.*, p. 68, pl. IV.

Hab. les jardins, les bois, au pied des murs, sous les pierres, les bois pourris, les écorces. Très commun.

Obs. Vulgairement connu sous le nom de *grande limace grise*. Animal à mouvements lents, très vorace, sécrétant un mucus épais, gluant, blanchâtre; il acquiert une taille considérable. Il n'est pas rare d'en rencontrer qui mesurent jusqu'à 20 centimètres de longueur. Coloration extrêmement variable.

Famille 2. — Helicea.

VITRINA Drap.

Vitrina major Fér. (Helicolimax) *Essai méth. conch.* p. 43; Moq. *Hist. Moll.* II, p. 49, pl. VI, fig. 14-32; *V. pellucida* Drap. *Hist. Moll.* p. 119, pl. VIII, fig. 34-37; Dup. *Hist. Moll.* p. 57, pl. I, fig. 7.

Coquille déprimée, ou convexe-déprimée, assez solide, lisse, luisante, transparente, d'un vitré jaunâtre ou verdâ-

Digitized by Google

tre, imperforée; quatre tours de spire déprimés, le dernier grand, élargi; ouverture grande, transversalement ovale-allongée, échancrée. Diam. 6-7; haut. 3-4 mill.

Hab. les bois de toute la Côte, sous les pierres et dans la mousse : forêt de Châtillon-sur-Seine! côteaux au-dessus de Plombières! Velars-sur-Ouche! combe d'Arcey! bois de Vantoux! bois de Norges! bois de Bressey-sur-Tille! Darcey! le Mont-Afrique! combe de Fixin!..... Très commun.

Obs. Animal très allongé, vif, hardi, délié, toujours en mouvement; d'un gris brunâtre ou noirâtre, moucheté et pointillé en dessus; demi-cuirasse et balancier chargés de taches brunâtres ou noirâtres; orifice respiratoire grand; tentacules assez gros, noirâtres; cou marqué de deux petites lignes partant de la base des tentacules; pied très allongé, très étroit, d'un gris clair, bordé de fines pointillures d'un gris d'ardoise ou noirâtres; queue assez longue, aiguë, carénée, fortement sillonnée supérieurement; plan locomoteur pourvu d'un mouvement vermiculaire très prononcé.

Quand les conditions hygrométriques nécessaires lui manquent, il adhère fortement aux corps au moyen d'un épiphragme assez solide et épais.

Pourvu de l'animal, le dernier tour de spire paraît d'un verdâtre pâle et les trois autres rougeâtres.

Le *V. pellucida* Müll. habite le Jura, ainsi que des exemplaires provenant de Bief-du-Fourg (Jura), et comparés à ceux du Danemarck, le démontrent pleinement; mais il n'a point été vu dans la Côte-d'Or, ni en Saône-et-Loire.

Vitrina annularis Venetz, in Stud. *Kurz. Verz.* p. 86; Moq. *Hist. Moll.* II, p. 53, pl. VI, fig. 37-40; *V. subglobosa* Mich. *Complém.* p. 10, pl. XV, fig. 18-20; Dup. *Hist. Moll.* p. 62, pl. I, fig. 8.

Coquille subglobuleuse, mince, très fragile, verdâtre, à stries écartées, disposées comme des anneaux, subperforée; quatre tours de spire convexes, suture assez profonde, som-

Digitized by Google

met mamelonné, un peu proéminent; ouverture ovale-arrondie. Diam. 4-5; haut. 3-3 1/2 mill.

Hab. les environs de Dijon, sur les hauteurs, sous les pierres : carrière des Perrières, à Dijon! rochers de la route de Plombières! combe à la Serpante, à Larrey! Assez rare.

Obs. Animal noirâtre, assez élancé, aisément contenu en entier dans sa coquille, agile dans ses mouvements; tentacules moins foncés, translucides, courts, assez gros; yeux noirs; queue peu allongée; pied grisâtre au milieu, noirâtre sur les bords.

Il fuit la lumière et doit avoir des habitudes nocturnes; pendant le jour, on ne le voit jamais en marche. Vit par familles sous les pierres, au milieu des mousses, des touffes du *Sedum acre*, et au pied des buis, des prunelliers, en compagnie du *Chondrus quadridens* et du *Pomatias septemspiralis*; on le trouve plutôt contre les faces latérales des pierres qu'à la face inférieure. Détenu en captivité, il fait entendre un petit bruit sec, fréquemment répété, qu'il faut attribuer, sans doute, à l'orifice respiratoire.

On est surpris de rencontrer ce mollusque dans des localités aussi arides et aussi brûlées par le soleil. Son épiphragme est mince et vitreux. Le test, pourvu de l'animal, est d'un verdâtre foncé, avec le sommet un peu rougeâtre. Il apparaît dès le mois d'avril et semble confiné dans un rayon assez restreint à l'ouest de Dijon.

SUCCINEA Drap.

Succinea putris Linn. (Helix) *Syst. Nat.*, ed. X, p. 774; Dup. *Hist. Moll.* p. 77, pl. I, fig. 13; Moq. *Hist. Moll.* II, p. 55, pl. VII, fig. 1-5; *S. amphibia* Drap. *Hist. Moll.* p. 58, pl. III, fig. 22-23.

Hab. au bord des rivières, des canaux, des sources, des mares, sur les joncs, les roseaux, les herbes; très commun partout.

Digitized by Google

Obs. Animal lourd, lent, difficilement contenu en entier dans sa coquille, glutineux, sécrétant beaucoup de mucus. Sa station favorite est sur les plantes aquatiques. Il est le plus souvent d'un gris jaunâtre ou roussâtre en dessus, plus pâle en dessous.

Succinea Pfeifferi Rossm. *Iconogr.* I, p. 96, fig. 46; Dup. *Hist. Moll.* p. 73, pl. I, fig. 12; Moq. *Hist. Moll.* II, p. 59, pl. VII, fig. 8-31.

Coquille allongée, un peu ventrue, mince, irrégulièrement striée; d'une couleur d'ambre foncée; 3-4 tours de spire fortement tordus, le dernier très grand; ouverture piriforme allongée. Haut. 10-14, diam. 5-7 mill.

Hab. les prairies des bords de l'Ouche, sur la terre humide et sur les plantes aquatiques; commun.

Obs. L'animal est noirâtre ou noir à la partie supérieure, un peu plus clair en dessous, quelquefois d'un jaune brun, ponctué de noir; il se plaît sur le sol humide au bord des ruisseaux et des petites rivières, circonstance qui fait que sa coquille est fréquemment encroûtée de limon; on le trouve aussi sur les plantes. La coquille se distingue aisément de l'espèce précédente à sa taille un peu plus petite, à sa forme plus élancée, moins renflée, à sa coloration plus intense, et surtout à sa spire fortement tordue. Le *S. Pfeifferi* est au moins aussi abondant que le *S. putris*.

Si le *S. elegans* Risso n'est pas spécifiquement distinct, ce que j'ignore et ce que Moquin-Tandon et M. Jeffreys laissent supposer, l'espèce devra conserver la dénomination de *S. elegans*, comme antérieure.

Succinea ochracea Betta, *Malac. valle di Non.* p. 31, pl. I, fig. 1; Drouët *Enum. Moll.* p. 41; *S. Pfeifferi* var. *ochracea* Moq. *Hist. Moll.* II, p. 59.

Coquille ovale-obtuse, mince, sensiblement et finement striée, brillante, d'un succin rougeâtre; trois tours de spire tordus, à suture peu profonde; le dernier très grand; ouver-

Digitized by Google

ture subpiriforme. Haut. 7-8; diam. 3-4; haut. de l'ouvert. 4-5 mill.

Hab. sur les plantes, au bord des sources, des fontaines, des ruisseaux : Premeaux, source thermale de la Courtavaud ! Rare.

Obs. Cette espèce est plus petite, plus striée, et plus colorée que le *S. Pfeifferi*, quelquefois moins luisante et plus solide; suivant Moquin-Tandon, la base du dernier tour s'écarte un peu de l'axe. Elle est, malgré tout, très voisine de sa congénère et peut-être une simple variété.

Succinea oblonga Drap. *Tabl. Moll.* p. 56; Drap. *Hist. Moll.* p. 59, pl. III, fig. 24-25; Dup. *Hist. Moll.* p. 71, pl. I, fig. 9; Moq. *Hist. Moll.* II, p. 61, pl. VII, fig. 32-33.

Coquille oblongue-allongée, mince, assez fragile, transparente, finement striée, peu luisante, grisâtre, verdâtre pâle ou jaune verdâtre très pâle; quatre à cinq tours de spire convexes, le dernier grand relativement aux autres; suture profonde; sommet assez aigu et élevé; ouverture ovale, sur un plan incliné, à angle supérieur aigu. Haut. 7-9, diam. 4-5; haut. de l'ouv. 4-5 mill.

β. *montana*. Coq. plus grande, plus ventrue, mince et fragile, pellucide, verdâtre pâle, à sutures très profondes.

γ. *acuta*. Coq. plus allongée, pellucide, grisâtre, à spire très élancée et aiguë, rosâtre au sommet.

Hab. les prés humides, au bord des ruisseaux, au pied et sur le tronc des arbres : combe d'Arcey! environs de Dijon, vallée de l'Ouche! Assez rare.

Obs. Les variétés *montana* et *acuta* sont remarquables; toutes deux proviennent du département du Jura.

Succinea arenaria Bouch. *Cat. moll. du Pas-de-Calais*, p. 54; Pot. et Mich. *Galer. Moll. de Douai*, pl. XI, fig. 3-4, Dup. *Hist. Moll.* p. 67, pl. I, fig. 10; Moq. *Hist. Moll.* II, p. 62, pl. VII, fig. 34-36.

Coquille ovale, à peine oblongue, ventrue, mince, assez

Digitized by Google

solide, à peine striée, mate et obscure, un peu luisante seulement vers la columelle, d'un jaune verdâtre ou d'un corné roussâtre, le plus souvent encroûtée; quatre tours de spire convexes, un peu tordus, le dernier grand et renflé; suture profonde; ouverture ovale-arrondie. Haut. 6; diam. 4; haut. de l'ouv. 4 mill.

Hab. sous les bois morts, sur le tronc des peupliers coupés au niveau du sol, dans les prairies humides des bords de l'Ouche : Velars-sur-Ouche! assez commun; recueilli en octobre et novembre.

Obs. Cette espèce diffère du *S. oblonga* en ce qu'elle est plus solide, plus courte, plus ventrue, et en ce que son ouverture est plus arrondie. Elle est presque toujours couverte de limon, ce qui tient à sa station favorite sur des terres meubles et humides, dans lesquelles elle s'enfonce pendant les grands froids et les inondations.

L'animal est court, aussi large en arrière qu'en avant, très timide, lent, grisâtre; tentacules grisâtres ou roussâtres, les supérieurs plus foncés que le reste du corps, assez gros, peu allongés, les inférieurs très courts, obtus, presque réduits à l'état de tubercules; yeux noirs, très apparents; cou roussâtre, avec deux lignes partant des tentacules; flancs largement mouchetés de gris ou de roux; pied assez large, obtus postérieurement, pâle en dessous.

L'épiphragme est mince, très brillant, pellucide et pelliculaire.

Est-ce bien l'espèce décrite par Bouchard-Chantereaux? Est-ce une espèce distincte?..... L'auteur des *Mollusques du Pas-de-Calais* dit que l'animal du *S. arenaria* est entièrement noir; Dupuy lui attribue la même coloration; mais Moquin-Tandon fait remarquer que la couleur varie suivant les individus. Il y a assurément entre notre coquille et celle de Bouchard-Chantereaux quelques légères différences, indépendamment de la couleur de l'animal; mais elles ne nous

Digitized by Google

ont pas paru de nature à motiver la création d'une espèce nouvelle et distincte.

Au reste, le type du *S. arenaria* habite les environs d'Autun, dans les rigoles des prairies sous les pierres où il est assez rare (Grognot !).

Succinea humilis Drouët, *Enum. Moll.*, p. 41; Stab. *Moll. terr. Piém.*, pl. I, fig. 4.

Coquille oblongue, mince, assez solide, translucide, à peine luisante, finement striée, couleur d'ambre rougeâtre (quelquefois verdâtre); quatre tours de spire tordus, convexes, à sutures profondes; ouverture ovale-arrondie. Haut. 4-5; diam. 2 1/2; haut. de l'ouv. 2-2 1/2 mill.

Hab. au pied des saules, des peupliers, sous les bois morts, dans les prairies humides : Pontailler, Dôle ! assez rare.

Obs. Je me crois autorisé à maintenir la validité de cette espèce. Notamment, elle diffère du *S. oblonga* en ce qu'elle est plus de moitié moins grande, moins allongée; son ouverture est aussi moins allongée, plus arrondie, à angle supérieur à peine sensible. Elle diffère du *S. arenaria*, avec lequel elle a des rapports, en ce qu'elle est moins grande, moins ventrue, moins transparente. Souvent elle est couverte de limon.

M. Berlier m'a adressé des exemplaires nettement caractérisés provenant de Châtillon-sur-l'Ain (Jura). Je regrette de n'avoir pu observer l'animal. Cette espèce paraît habiter la majeure partie du nord et de l'est de la France.

ZONITES Montf.

Zonites lucidus Drap. (Helix) *Tabl. Moll.* pag. 96; Moq. *Hist. Moll.* II, p. 75, pl. VIII, fig. 29-35; *Helix nitida* Drap. *Hist. Moll.* p. 117, pl. VIII, fig. 23-25; *H. lucida* Dup. *Hist. Moll.* p. 232, pl. X, fig. 8, et pl. XI, fig. 1.

Digitized by Google

β. *pulchellus*. Coq. plus petite, souvent plus convexe, d'un fauve un peu verdâtre en dessus, blanchâtre et très luisante en dessous; ombilic un peu plus étroit. Diam. 10, haut. 4 mill.

Hab. les lieux frais, les jardins, autour des habitations et des lieux cultivés, sous les pierres et les feuilles mortes. Commune autour de Dijon et dans tout le département. Très beaux spécimens à Darcey, Munois, Velars, Beauchemin, etc. — La var. *pulchellus*, aux abords de Dijon : au pied des murs du Parc, sous les pierres!

Obs. Plusieurs de mes correspondants ont cru reconnaître le *Z. alliarius* Mill. dans notre variété β *pulchellus*. J'ai reçu de M. Jeffreys le type de l'espèce anglaise; je l'ai reçu en outre des environs de Caen (de L'Hôpital), de Saint-Jean-de-Luz (Morelet) et de Pontarlier (Berlier). Après un examen très attentif et scrupuleux de ces divers échantillons, il m'a été impossible de voir, dans les nôtres, autre chose qu'une variété, remarquable il est vrai, du *Z. lucidus*. Ils tiennent, pour ainsi dire, le milieu entre le *Z. lucidus* et le *Z. cellarius*, en se rapprochant, toutefois, davantage de la première espèce.

Le *Z. alliarius* se distingue par des caractères précis et constants; notamment, il est toujours plus petit, plus brillant, plus étroitement ombiliqué; son sommet est moins déprimé et ses tours sont plus serrés.

Zonites cellarius Müll. (Helix) *Verm. Hist.* II, p. 38; Moq. *Hist. Moll.* II, p. 78, pl. IX, fig. 1-2; *Helix cellaria* Dup. *Hist. Moll.* p. 230, pl. X, fig. 7.

Hab. les bois, sous les pierres, les feuilles mortes, et dans la mousse au pied des arbres : bois de Bressey-sur-Tille! bois de Velars-sur-Ouche! combe de Fixin! Assez rare.

Obs. Le *Zonites cellarius* est une espèce voisine du *Z. lucidus*. On l'en distingue toutefois aisément en ce qu'il est toujours plus petit, moins coloré (son test étant presque

Digitized by Google

incolore, au lieu d'être d'un corné fauve), unicolore, plus translucide, plus brillant; le dernier tour est moins élargi. La coloration de l'animal diffère aussi. Le *Zonites cellarius* ne se trouve guère que dans les bois.

Zonites nitens Gmel. (Helix) *Syst. Nat.*, p. 3633; Moq. *Hist. Moll.* II, p. 84, pl. IX, fig. 14-18; *Helix nitens* Mich. *Compl.*, p. 44, pl. XV, fig. 1-3; Dup. *Hist. Moll.* p. 234, pl. XI, fig. 2.

Coquille déprimée, à peine convexe en dessus, très faiblement striée, assez solide, glabre, à peine luisante, moins transparente que les précédentes, d'un corné fauve en dessus, blanchâtre ou roussâtre en dessous, surtout autour de l'ombilic; ombilic large et bien ouvert; 4-5 tours de spire, dont le dernier augmente brusquement et se dilate vers l'ouverture; ouverture ovale-arrondie, oblique; péristome simple, à bords peu écartés. Diam. 6-8; haut. 3-4 mill.

Hab. les bois, sous les pierres et dans la mousse au pied des arbres : combe de Gevrey! bois de Norges! Darcey! Ancey! Assez rare.

Obs. Il est certain que c'est là l'espèce décrite et figurée par Michaud, et sans doute c'est aussi celle de Gmelin. Quelques auteurs veulent voir une seule espèce dans le *Z. nitens* et l'*H. nitidula* de Draparnaud. Bien que je n'aie pu réussir à me procurer des échantillons authentiques de cette dernière espèce, je me rangerais assez volontiers à cette opinion, si Draparnaud ne disait, de son espèce, qu'elle est « un peu moins blanche en dedans, » que son *H. lucida*. Or, dans nos échantillons de *Z. nitens*, et dans tous ceux que nous avons vus, c'est précisément l'inverse qui a lieu. Le dessous de cette coquille est toujours plus blanc et plus opaque que chez le *Z. lucidus*.

Sous le bénéfice de cette réserve, il paraît constant que

Digitized by Google

la description de l'*H. nitidula* de Draparnaud s'adapte parfaitement à notre espèce.

Zonites nitidus Müll. (Helix) *Verm. Hist.* II, p. 32; Moq. *Hist. Moll.* II, p. 72, pl. VIII, fig. 11-15; *Helix lucida* Drap. *Hist. Moll.* p. 103, pl. VIII, fig. 11-12; *H. nitida* Dup. *Hist. Moll.* p. 222, pl. X, fig. 4.

Hab. les lieux frais, au bord des eaux, sur la terre humide, sous les pierres et les feuilles mortes. Assez commun. L'animal est noir et vermiforme.

Zonites radiatulus Alder. (*Helix*) *Catal.* p. 12; *Helix radiatula* Dup. *Hist. Moll.* p. 236, pl. XI, fig. 4; *Zonites striatulus* Moq. *Hist. Moll.* II, p. 86, pl. IX, fig. 19-21.

Coquille petite, convexe-déprimée, largement ombiliquée, élégamment et fortement striée-côtelée, brillante, transparente, d'un corné fauve en dessus, plus pâle en dessous; 4-5 tours de spire légèrement convexes, le dernier plus grand; ouverture déprimée, subovalaire, échancrée; péristome droit, simple, tranchant. Diam. 4; haut. 2 mill.

Hab. les bois sous les feuilles mortes; les collines, sous les pierres : environs de Semur! Pierre-Perthuis (Jeffreys)! Très rare.

Obs. Facile à distinguer de l'espèce suivante, aux stries rayonnantes et élégantes dont son test est pourvu.

Zonites purus Ald. (Helix) *Cat.* p. 12 (1830); Moq. *Hist. Moll.* II, p. 87, pl. IX, fig. 22-25; *Helix nitidosa* Fér. *Tabl. syst.*, p. 45 (1821) [sans caract.]; Dup. *Hist. Moll.* p. 238, pl. IX, fig. 3.

Coquille petite, convexe-déprimée, largement et profondément ombiliquée, très finement striée, à peine luisante, fauve, translucide; 4 à 5 tours de spire convexes, croissant graduellement; ouverture ovalaire, oblique, échancrée par l'avant-dernier tour; péristome droit, simple, tranchant. Diam. 4; haut. 2 mill.

Digitized by Google

Hab. le parc de Velars-sur-Ouche, dans les feuilles mortes au pied des arbres Rare.

Zonites crystallinus Müll. (Helix) *Verm. Hist.* II, p. 23; Moq. *Hist. Moll.* II, p. 89, pl. IX, fig. 26-29; *Helix crystallina* Drap. *Hist. Moll.* p. 118, pl. VIII, fig. 13-17; Dup. *Hist. Moll.* p. 242, pl. XI, fig. 6.

Hab. le parc de Velars-sur-Ouche! Dijon, dans les feuilles mortes au pied des arbres! les combes d'Arcey! On observera vraisemblablement cette espèce, répandue dans toute la France, dans d'autres localités du département. Elle hante de préférence les lieux frais et humides, et se tient dans la mousse sous les pierres, et dans les feuilles mortes au pied des haies humides.

Obs. Peut-être pourra-t-on rencontrer, dans la région montagneuse du département, le *Zonites diaphanus* Stud. qui se distingue aisément du *Z. crystallinus* par l'absence de l'ombilic. Il habite le Jura, les Alpes et les montagnes du centre de la France.

Zonites fulvus Müll. (Helix) *Verm. Hist.* II, p. 56; Moq. *Hist. Moll.* II, p. 67, pl. VIII, fig. 1-4; *Helix fulva* Drap. *Hist. Moll.* p. 81, pl. VIII, fig. 12-13; Dup. *Hist. Moll.* p. 175, pl. VII, fig. 11.

Hab. les bois de la Côte, sous la mousse, avec l'*Azeca tridens* : bois de la combe de Velars à Flavignerot! combes d'Arcey! bois de Norges! Assez rare. Je n'en ai vu, dans mes diverses excursions, que de rares individus dans la mousse, au pied des arbres. Il est vraisemblable qu'on l'observera sur d'autres points du département. L'animal est grêle et allongé, d'un gris noirâtre ou ardoisé.

HELIX Linn.

Helix pygmæa Drap. *Tabl. Moll.* p. 93; Drap. *Hist. Moll.* p. 114, pl. VIII, fig. 8-10; Dup. *Hist. Moll.* p. 220, pl. X, fig. 3; Moq. *Hist. Moll.* II, p. 103, pl. X, fig. 2-6.

Digitized by Google

Hab. les bois, sous les pierres, sous les écorces des arbres et dans les feuilles mortes : parc de Montmuzard, à Dijon! environs de Velars-sur-Ouche! Rare.

Obs. Cette espèce se rencontre à peu près dans toute la France, mais partout sa taille très exiguë (1 millim. de diamètre sur 1/2 millim. de hauteur!) la rend difficile à observer. Moquin-Tandon, qui a décrit très minutieusement l'animal, dit qu'il est lent, paresseux dans la marche, timide, irritable, fuyant la lumière, et se renfermant dans sa coquille au moindre obstacle qu'il rencontre. Il ajoute que c'est une espèce rare pendant le jour, sortant plutôt la nuit, surtout lorsqu'il a plu.

Helix rupestris Drap. *Tabl. Moll.* p. 71; Drap. *Hist. Moll.* p. 82, pl. VII, fig. 7-9; Dup. *Hist. Moll.* p. 218, pl. II, fig. 9; Moq. *Hist. Moll.* II, p. 192, pl. XV, fig. 10-13; *H. pusilla* Vallot, *Exerc. hist. nat.* p. 5.

Hab. les côtes, appliqué contre les rochers, et sous les pierres. Abondant aux environs de Dijon : route de Dijon à Plombières, contre les rochers! les Perrières, sur les murs!

Obs. Ce mollusque est ovovivipare; il s'abrite volontiers par groupes dans les fentes des rochers, et sous les pierres mobiles des vieux murs.

Helix rotundata Müll. *Verm. Hist.* II, p. 29; Drap. *Hist. Moll.* p. 114, pl. VIII, fig. 4-7; Dup. *Hist. Moll.* p. 250, pl. XII, fig. 4; Moq. *Hist. Moll.* II, p. 107, pl. X, fig. 9-12.

Hab. les bois, les champs, les jardins, au pied des murs, sous les pierres, dans les feuilles mortes. Commun partout.

Obs. On trouve assez fréquemment, chez cette espèce, une variété ou monstruosité albinos; la coquille est entièrement blanche, transparente, et sans taches.

Helix lapicida Linn. *Syst. Nat.*, ed. X, I, p. 768;

Digitized by Google

Drap. *Hist. Moll.* p. 111, pl. VII, fig. 35-37; Dup. *Hist. Moll.* p. 159, pl. v, fig. 7; Moq. *Hist. Moll.* II, p. 137, pl. XI, fig. 22-27.

Hab. le pays de montagne, les bois, sur les troncs d'arbres, sur les vieux murs, sur les rochers : bois de Marsannay, de Fixin, de Gevrey, le Mont-Afrique, environs de Velars, la Chassagne, bois de Vantoux, bois de Norges! et en général tous les bois de la Côte. Très commun.

Obs. M. Grognot a observé que les individus nés sur le grès et l'arkose sont toujours plus déprimés que ceux qui vivent sur le calcaire, lesquels sont remarquablement convexes, à en juger par les exemplaires qu'il m'a communiqués.

Helix obvoluta Müll. *Verm. Hist.* II, p. 27; Drap. *Hist. Moll.* p. 112, pl. VII, fig. 27-29; Dup. *Hist. Moll.* p. 164, pl. VII, fig. 5; Moq. *Hist. Moll.* II, p. 114, pl. X, fig. 26-30.

Hab. les bois de tout le département, dans la mousse au pied des arbres, dans les feuilles mortes, sous les troncs tombés ou vermoulus : parc de Grancey-le-Château! combes de Gevrey, de Fixin, d'Arcey! bois de Velars! Peu abondant.

Obs. Rien de plus joli que cette coquille, à l'état frais et vivant. Nos exemplaires présentent sur le dernier tour, extérieurement et contre le péristome, une fossette ou impression très sensible, bien rendue par la planche de Draparnaud (pl. VII, fig. 29), et qui fait paraître le péristome, intérieurement, comme unidenté. Ils sont un peu plus petits que le type figuré par les auteurs.

Helix pulchella Müll. *Verm. Hist.* II, p. 30; Drap. *Hist. Moll.* p. 112, var. β, pl. VII, fig. 33-34; Dup. *Hist. Moll.* p. 161, pl. VII, fig. 3; Moq. *Hist. Moll.* II, p. 140, var. β, pl. XI, fig. 34.

Hab. les bois humides de la plaine, sous les pierres, sous

Digitized by Google

les troncs pourris, dans les feuilles mortes. Prairies des bords de l'Ouche! Assez commun.

Obs. Coquille plus petite, plus fragile et plus convexe que la suivante.

Helix costata Müll. *Verm. Hist.* II, p. 31; Dup. *Hist. Moll.*, p. 162, pl. VII, fig. 4; *H. pulchella*, var. *costata* Moq. *Hist. Moll.* II, p. 140, pl. XI, fig. 31-33; Drap. *Hist. Moll.* p. 112, pl. VII, fig. 30-32.

Hab. les hauteurs, les bois de la Côte, sous les pierres, sur les murs. Très commun.

Obs. A l'exemple de Müller, Dupuy, Kickx, Mörch, et de plusieurs autres auteurs, je sépare spécifiquement cette coquille de la précédente. Ses côtes saillantes, quoique épidermiques, existent toujours, même chez les très jeunes individus, et se conservent le plus souvent intactes jusqu'à la mort. Cette espèce se plaît sur les hauteurs et dans les lieux secs, tandis que l'*H. pulchella* habite les parties humides et la plaine. Aux environs de Dijon, on ne rencontre guère que l'*H. costata*. Son péristome est épais et continu, ou à peine disjoint; ses côtes sont très marquées.

L'animal est d'un blanc grisâtre, translucide : les yeux, seuls, tranchent comme deux petits points noirs, à l'extrémité des tentacules.

Helix arbustorum Linn. *Syst. Nat.*, ed. X, I, p. 771; Drap. *Hist. Moll.* p. 88, pl. V, fig. 18; Fér. *Hist. Moll.* pl. XXVII, fig. 516, pl. XXXIX B, fig. 3; Dup. *Hist. Moll.* p. 139, pl. VI, fig. 3; Moq. *Hist. Moll.* II, p. 123, pl. XI, fig. 1-4.

Hab. les lieux frais et humides, dans les haies, les broussailles, sur les arbustes : Dijon, haies des jardins potagers de l'île de l'Ouche, rive droite, derrière le Castel (Barbié). J'en ai recueilli de beaux exemplaires typiques non loin de Velars, au bord du Canal de Bourgogne, à la lisière des bois. Assez commun.

Digitized by Google

Helix nemoralis Linn. *Syst. Nat.*, ed. X, I, p. 773; Drap. *Hist. Moll.* p. 94, pl. VII, fig. 3-5; Fér. *Hist. Moll.* pl. XXXIII, XXXIV et XXXIX A; Dup. *Hist. Moll.* p. 135, pl. V, fig. 7, et pl. VI, fig. 1; Moq. *Hist. Moll.* II, p. 162, pl. XIII, fig. 1-6.

Hab. les bois, les champs, sur les buissons, dans les haies. Très commun partout.

Obs. La couleur de l'animal varie beaucoup; la coloration du péristome s'étend, dans l'ouverture, jusque sur l'avant-dernier tour (Moquin-Tandon). Barbié a rencontré, dans la Côte-d'Or, 37 variétés; Moquin-Tandon indique 77 variétés principales.

Helix hortensis Müll. *Verm. Hist.* II, p. 52; Drap. *Hist. Moll.* p. 95, pl. VI, fig. 6; Fér. *Hist. Moll.* pl. XXXV, XXXVI et XXXIX B; Dup. *Hist. Moll.* p. 138, pl. VI, fig. 2; Moq. *Hist. Moll.*, II, p. 167, pl. XIII, fig. 7-9.

Hab. les jardins, les champs, les vignes, sur les haies, les arbustes, les arbres. Très commun partout.

Obs. Espèce ordinairement plus petite que la précédente et qui a toujours le péristome d'un blanc pur. Barbié indique, dans la Côte-d'Or, 28 variétés et la monstruosité scalaire. Moquin-Tandon énumère 46 variétés principales. A Dijon, on trouve surtout le type jaune, sans bandes. Il a été rencontré, près d'Autun, des individus de très forte taille, rappelant ceux qui vivent dans certaines parties des Pyrénées.

Un individu, offrant le phénomène de la difformité scalaire au plus haut degré, a été rencontré à Dijon, où il figure dans le musée des Frères de la Doctrine chrétienne. Il est uniformément jaune, compte 5 à 6 tours de spire, et mesure 30 mill. de hauteur.

Helix sylvatica Drap. *Tabl. Moll.* p. 79.

Devons-nous admettre cette espèce au nombre des Hélices de notre faune? Faut-il au contraire l'en rayer?

Digitized by Google

Barbié, dans son *Catalogue des mollusques de la Côte-d'Or*, dit à la page 9, à propos de cette espèce : « Hab. les « haies, les bois, les lieux frais, humides et ombragés ; la « seule espèce (*sic!* sans doute *le seul individu*) que j'aie eue à « ma disposition était rose, avec cinq fascies; elle a été « trouvée au creux de Pâques, à 8 kilomètres de Dijon. Ne « paraît pas commune. » Si peu commune que, depuis, elle n'y a jamais été retrouvée, et c'est vainement, d'ailleurs, que j'ai cherché l'unique échantillon dans sa collection.

D'un autre côté cependant, M. Grognot, d'Autun, m'a transmis une Hélice dont il a recueilli deux individus dans un bois, entre Rully et Chamilly (Saône-et-Loire), sur le calcaire, et qui me paraît être, en effet, l'*Helix sylvatica*. Depuis, m'écrit-il, je ne l'y ai plus retrouvée, malgré mes recherches, et elle doit être considérée comme excessivement rare, peut-être même comme accidentelle et exceptionnelle.

Je soumets ces données à l'appréciation du lecteur, et je me demande s'il y a lieu de considérer l'*Helix sylvatica* comme faisant partie de la faune de notre région. Je penche pour la négative.

Helix aspersa Müll. *Verm. Hist.* II, p. 59; Drap. *Hist. Moll.* p. 39, pl. v, fig. 22; Fér. *Hist. Moll.* pl. XVIII et XXIV; Dup. *Hist. Moll.* p. 108, pl. III; Moq. *Hist. Moll.* II, p. 174, pl. XIII, fig. 14-32.

Hab. les jardins, les champs, les vignes, les bois, les haies. Très commun partout.

Obs. Ce mollusque est un des plus prolifiques qui existent parmi ses congénères : il pond de 100 à 110 œufs. Il est lent, paresseux, assez irritable et sécrète un mucus abondant qui devient épais, jaunâtre et même verdâtre, quand on le tourmente (Moquin-Tandon). Tous les auteurs citent bon nombre de variétés de forme et de coloration, et quelques difformités scalariformes. La monstruosité scalaire a été

Digitized by Google

rencontrée autour de Dijon (collection des Frères de la Doctrine chrétienne).

Helix pomatia Linn. *Syst. Nat.*, ed. X, I, p. 771; Drap. *Hist. Moll.* p. 87, pl. v, fig. 20, 21, 22, 25; Fér. *Hist. Moll.* pl. xxii et xxiv; Dup. *Hist. Moll.* p. 105, pl. ii, fig. 4; Moq. *Hist. Moll.* II, p. 179, pl. xiv, fig. 1-9.

Hab. les vignes, les bois, les jardins. Très commun. Edule.

Obs. La variété ou monstruosité sénestre n'est pas rare; la difformité scalaire est plus difficile à rencontrer. Ce mollusque est peu vif et doué d'une grande force musculaire. Il est très prolifique et pond de 60 à 90 œufs, mesurant 6 millimètres de diamètre. Il s'en fait, sur toutes les tables, une grande consommation dans le département : on évalue à 50,000 le nombre annuellement débité. C'est du reste un mets d'une assez pénible digestion, malgré son escorte habituelle de condiments très actifs. Les *H. pomatia* recueillis dans les bois et dans les vignes de la Côte ont une réputation de saveur particulière très méritée. On prépare avec cette espèce un bouillon très faible et peu nourrissant. On mange, dans le midi de la France, des Hélices beaucoup plus tendres et plus délicates. Notre espèce est connue vulgairement sous le nom de *gros escargot gris des vignes*.

Helix aculeata Müll. *Verm. Hist.* II, p. 81 ; Drap. *Hist. Moll.* p. 82, pl. vii, fig. 10-11 ; Dup. *Hist. Moll.* p. 217, pl. xi, fig. 8; Moq. *Hist. Moll.* II, p. 189, pl. xv, fig. 5-9.

Hab. les bois, dans la mousse et sur le bois mort : le Val-Suzon, sur les versants qui regardent le nord ! bois des environs de Velars ! combe de Fixin, au pied des arbres ! Assez rare.

Digitized by Google

Helix fruticum Müll. *Verm. Hist.* II, p. 71; Drap. *Hist. Moll.* p. 83, pl. v, fig. 16-17; Dup. *Hist. Moll.* p. 199, pl. IX, fig. 4; Moq. *Hist. Moll.* II, p. 196, pl. XVI, fig. 1-4; *H. lucana* Vallot, *Exerc. hist. nat.* p. 4.

Hab. les bois, dans les haies, sur les tiges des arbrisseaux. Commun. Sur les bords du canal de Bourgogne, à la lisière des bois, vit une variété blanche, de grande taille, assez remarquable : entre Plombières et Velars-sur-Ouche! Elle mesure 24 millimètres de diamètre, sur 20 de hauteur (coll. Morelet).

Helix strigella Drap. *Tabl. Moll.* p. 84; Drap. *Hist. Moll.* p. 84, pl. VII, fig. 1-2 et 19; Dup. *Hist. Moll.* p. 198, pl. IX, fig. 3; Moq. *Hist. Moll.* p. 204, pl. XVI, fig. 14-17.

Coquille globuleuse subdéprimée, finement et irrégulièrement striée, un peu rugueuse, profondément ombiliquée, d'un corné clair ou roussâtre, avec une bande grisâtre sur le dernier tour; 6 tours de spire convexes; ouverture oblique, arrondie, un peu échancrée; péristome interrompu, subréfléchi, avec un mince bourrelet intérieur. Diam. 8-10; haut. 9-10 mill.

Hab. la lisière des bois du pays de montagne, dans les haies, les buissons, au milieu des broussailles, des herbes, des feuilles sèches : bois du Val-Suzon! combe de Gevrey! bois de Norges! environs de Darcey, sur les arbustes! Assez rare.

Obs. L'animal est grand, allongé, finement chagriné, d'un gris jaunâtre ou roussâtre antérieurement, d'un gris cendré à la partie postérieure; tentacules supérieurs grands, très allongés, d'un gris foncé, les inférieurs assez grands et gros, un peu plus pâles, tous quatre fortement mamelonnés; yeux petits, noirs; orifice respiratoire grand, rond; queue allongée, aiguë; plan locomoteur d'un gris jaunâtre.

Digitized by Google

Animal très irritable, lent à se mettre en marche, long à se montrer quand il s'est contracté, sécrétant un mucus aqueux abondant. Il se clôt au moyen d'un épiphragme complet, enfoncé, mince et cependant assez solide, membraneux, subopaque, terne, grisâtre : il a l'apparence d'une peau parcheminée très tendue.

A l'état jeune, la coquille est pubescente : les poils sont courts, un peu courbés, nombreux, serrés, blonds.

Espèce essentiellement subalpine et sylvatique : elle est rare.

Suivant nous, Moquin-Tandon a eu tort de placer cette espèce dans son groupe des *Zenobia* à côté de l'*H. Cantiana*. Il aurait dû la ranger dans le groupe précédent des *hygromanes*, près de l'*H. fruticum*, dont elle est, pour ainsi dire, un diminutif ou une forme alpine. Draparnaud a eu soin de faire remarquer les rapports qui lient les deux espèces.

Nous avons rencontré deux variétés : l'une plus grande, d'un fauve rougeâtre, avec une bande blanchâtre sur le dernier tour (pl. VII, fig. 1 et 2 de Draparnaud); l'autre plus petite, plus globuleuse, plus opaque : c'est la variété α de Michaud (*Compl.* p. 16), et la variété *strigellula* de Moquin-Tandon (*Hist. Moll.* pl. XVI, fig. 16). Cette dernière se trouve au Val-Suzon.

Helix incarnata Müll. *Verm. Hist.* II, p. 63; Drap. *Hist. Moll.* p. 100, pl. VI, fig. 30; Dup. *Hist. Moll.* p. 208, pl. IX, fig. 6; Moq. *Hist. Moll.* II, p. 199, pl. XVI, fig. 5-8.

Hab. les bois, sur les broussailles, dans les feuilles mortes : bois de Val-Suzon ! combe d'Arcey ! bois de Bressey !

Obs. Mollusque lent, timide, irritable, aimant l'humidité et sécrétant un mucus abondant.

Helix carthusiana Müll. *Verm. Hist. II*, p. 15 ;

Digitized by Google

Hist. Moll. p. 204, pl. IX, fig. 6; Moq. *Hist. Moll.* II, p. 207, pl. XVI, fig. 20-26; *H. barthusianella* Drap. *Hist. Moll.* p. 101, pl. VI, fig. 31-32.

Hab. les champs, les prairies, les jardins, sur les graminées, les chardons, les broussailles : Longeault, canton de Genlis (Barbié); Broindon (J. de Charrey); Châtillon-sur-Seine (Beaudoin). N'est pas commun.

Helix montana Stud. *Kurz. Verz.* p. 86; C. Pfeiff. *Naturg. Moll.* III, p. 32, pl. VI, fig. 9; Rosm. *Iconogr.* VII, VIII, fig. 423; Drouët, *Enum. moll.* p. 44.

Coquille subdéprimée, ombiliquée, finement et irrégulièrement striée, subtranslucide, blonde ou roussâtre, rarement cornée-fauve, quelquefois avec une très legère bande grisâtre, à peine perceptible; 6-7 tours de spire à peine convexes, le dernier plus élargi proportionnellement; ouverture ovalaire-arrondie, fortement échancrée; péristome droit, tranchant, muni intérieurement, à une faible distance du bord, d'un bourrelet blanchâtre, visible extérieurement. — Diam. 10-11; haut. 5-6 mill.

Hab. les vallons humides et ombragés, sous les feuilles mortes et les broussailles : le parc, à Velars-sur-Ouche! côteaux de Plombières, près du canal! environs de Darcey! Châtillon-sur-Seine, dans les jardins! Assez rare.

Obs. J'ai longtemps hésité pour savoir si je rapporterais cette hélice à l'*H. montana* ou à l'*H. rufescens* Penn., deux espèces extrêmement voisines l'une de l'autre. M. Jeffreys m'a adressé des types authentiques de l'*H. rufescens*, et M. Blanchet de l'*H. montana*. Or, après un examen des plus attentifs, j'ai dû conclure qu'il y avait lieu de reconnaître dans notre hélice l'*H. montana*. Mais je répète que les deux espèces sont très voisines, et que Dupuy, Moquin-Tandon, L. Pfeiffer et Jeffreys les ont réunies. Cependant en comparant les types, on constate que l'*H. rufescens* est plus grand, plus convexe, plus solide, plus strié; son péristome

Digitized by Google

est plus roux, et son dernier tour, confusément sous-caréné, présente constamment une petite bande grisâtre ou cendrée. Sont-ce là des caractères suffisants pour différencier spécifiquement les deux formes ?... Déjà en 1855, dans l'*Enumération des mollusques de la France*, je posais cette question; et aujourd'hui encore, tout en penchant pour les séparer, je suis obligé de reconnaître que je ne suis pas davantage en mesure de trancher catégoriquement ce nœud gordien.

Barbié (*loc. cit.* p. 13, n° 36) a désigné cette espèce sous le nom de *H. glabella*, propre, comme on sait, à la France austro-orientale, et voisine aussi, d'ailleurs, de l'*H. montana*.

L'*H. montana* se retrouve encore mieux caractérisé peut-être dans le Jura (Terver, *in litt.*; Baudon, *in spec.*)

Il n'y a pas à hésiter sur le rang à assigner à l'*Helix circinata* Stud. qui ne diffère pas spécifiquement de l'*H. montana*, ainsi du reste que Studer lui-même prend soin de le déclarer dans son *Kurzes Verzeichniss*, page 86.

Helix cælata Stud. *Kurz. Verz.* p. 86; Charp. *Cat. Moll. Suisse*, p. 11, pl. 1, fig. 13; Dum. et Mort. *Cat. Moll. Sav.* p. 48.

Coquille subdéprimée, très largement ombiliquée, striée d'une façon très régulière et très sensible, surtout supérieurement, subtransparente, d'un corné roussâtre ou grisâtre, quelquefois avec une très légère bande grisâtre, peu perceptible; 7 tours de spire faiblement convexes, à accroissement très lent et très régulier; ouverture ovalaire-arrondie, fortement échancrée; péristome droit, muni intérieurement, à une faible distance du bord, d'un petit bourrelet blanchâtre. Diam. 8-10; haut. 4-5 mill.

Hab. les parties boisées de la chaîne de la Côte-d'Or, sous les pierres : Billy-lès-Chanceaux ! Rare.

Digitized by Google

Obs. Il y a lieu, à mon sens, de séparer cette espèce de l'*Helix rufescens*. L'*Helix cælata* est plus déprimée, plus petite, plus striée ; son ombilic est très large et laisse apercevoir tous les tours de spire ; les tours paraissent plus nombreux, plus serrés, et le dernier n'est pas élargi. Nos spécimens sont nettement caractérisés.

Encore moins pourrait-on la confondre avec l'*H. hispida*. Elle est toujours plus grande, plus striée, non pubescente (au moins à l'état adulte), plus déprimée ; son ombilic est encore plus largement ouvert, et son ouverture plus arrondie. Le bourrelet du péristome ne s'épaissit pas d'une façon très sensible à la partie inférieure, ainsi qu'il arrive toujours chez l'*H. hispida*.

Nos exemplaires sont d'ailleurs un peu plus développés et moins déprimés que le type de Studer, qui nous a été communiqué par M. Blanchet, et qui vit sur les montagnes du Jura. Nous pensons que cette espèce doit être conservée. La figure citée du mémoire de Charpentier, quelqu'imparfaite qu'elle soit, n'en donne pas une mauvaise idée.

Helix hispida Linn. *Syst. Nat.* ed. X, I, p. 771 ; Drap. *Hist. Moll.* p. 103, pl. VII, fig. 20-21 ; Dup. *Hist. Moll.* p. 187, pl. VIII, fig. 10; Moq. *Hist. Moll.* II, p. 224, pl. XVII, fig. 14-16.

Hab. les jardins, les champs, les bois, sous les pierres, les bois morts, sur les orties, dans les décombres. Très commun partout.

Obs. L'*Helix hispida* a l'ombilic bien ouvert, parfaitement découvert, et la spire est généralement peu élevée. Les poils sont blonds ou roux, courts, recourbés, disposés en séries ou symétriquement. Il aime les endroits frais et humides, et multiplie beaucoup.

Deux variétés principales de coloration. L'une brune ou d'un roux marron, le plus souvent sans bandes, quelquefois avec une légère bande plus pâle ; l'autre blonde, ou

Digitized by Google

d'un roux corné, avec une légère bande grisâtre. Ces deux variétés vivent ensemble et ne semblent pas affecter un habitat de prédilection.

M. Morelet a recueilli dans la vallée de Blaisy-Bas, près Dijon, une variété presque albinos, assez remarquable : elle est plus petite et plus déprimée que le type (var. *β pallida* Picard ; var. *ε minor* Moq.).

Helix concinna Jeffr. in : *Trans. Linn.* XVI, p. 336 ; L'Hopit. *Suppl. Cat. Moll. de Caen*, p. 7.

Coquille subdéprimée, largement et profondément ombiliquée, à stries fines, assez régulières, peu marquées, roussâtre ou d'un blond jaunâtre, hispide à l'état jeune, glabre à l'état adulte, peu brillante; 6 tours ou 6 tours 1/2 de spire assez serrés, à accroissement lent, très régulier, dont le dernier porte une légère bande grisâtre ; ouverture petite, très échancrée et resserrée par l'avant-dernier tour, réduite inférieurement, près de la columelle, à un sinus étroit ; péristome interrompu, muni d'un petit bourrelet blanc, plus épais et plus saillant à la partie inférieure ; le bord inférieur presque horizontal, un peu réfléchi. Diam. 7; haut. 3-4 mill.

Hab. sur les plantes, au pied des murs : Darcey! Semur! Dijon! Assez rare.

Obs. L'*Helix concinna* se distingue de l'*H. hispida* par sa forme générale plus élégante, son ombilic plus grand, très profond, laissant voir tous les tours, son ouverture plus petite, plus étroite dans le voisinage de la columelle, enfin par ses tours de spire plus nombreux, et plus serrés.

Cette espèce se retrouve dans l'Yonne (Cotteau, *Rapp. sur une excurs. géol. dans les terr. tert. et quatern. de l'Yonne et de la Côte-d'Or*, 1866, p. 5), dans le Calvados (L'Hopital, *Suppl. au Cat. moll. de Caen*, p. 7) et probablement sur plusieurs points du nord de la France, notamment en Normandie et en Bretagne (Jeffreys, *in litt.*).

Digitized by Google

M. de L'Hopital, à qui l'on doit un bon travail sur les mollusques terrestres et fluviatiles des environs de Caen, a donné une description très précise et très correcte de cette espèce.

Sous ce nom d'*H. concinna*, Moquin-Tandon paraît avoir décrit et figuré une espèce différente, sans doute une variété de l'*H. sericea*.

Je doute aussi que M. l'abbé Dupuy, ordinairement si exact et si précis, ait eu en vue l'espèce qui nous occupe. Sa description, et surtout ses figures, peuvent aussi bien s'appliquer à l'*H. plebeia*.

Helix plebeia Drap. *Hist. Moll.* p. 105, pl. VII, fig. 5; Dup. *Hist. Moll.* p. 184, pl. VIII, fig. 10; Moq. *Hist. Moll.* II, p. 225, pl. XVII, fig. 17-18.

Hab. les bois de la montagne, sous les pierres, les feuilles : combe de Fixin (coll. Barbié); environs de Dijon, sur les hauteurs (coll. de Charrey). Assez rare.

Helix sericea Drap. *Tabl. Moll.* p. 85; *Hist. Moll.* p. 103, pl. VII, fig. 16-17; Dup. *Hist. Moll.* p. 182, pl. VIII, fig. 8; Moq. *Hist. Moll.* II, p. 219, pl. XVII, fig. 6-7.

Hab. les bois, sous les pierres et les feuilles mortes : environs de Dijon; carrières de Dijon, de Talant; fontaine Sainte-Anne (Barbié). Très rare.

Obs. Suivant Beck, Moquin-Tandon et Mörch qui a vu les types originaux, l'*Helix sericea* de Müller ne serait qu'un jeune individu de *l'Helix incarnata*.

Helix fasciolata Poir. *Prod.* p. 79; *H. candidula* Stud. *Kurz. Verz.* p. 87; Mich. *Compl.* p. 32; Dup. *Hist. Moll.* p. 282, pl. XIII, fig. 3; *H. bidentata* Drap. *Tabl.* p. 85; *H. striata* (pars) *Hist. Moll.* p. 116, pl. VI, fig. 21; *H. unifasciata* Moq. *Hist. Moll.* II, p. 234, pl. XVII, fig. 36-41.

Hab. les pelouses sèches, les coteaux arides et exposés

Digitized by Google

au soleil, sur les tiges des plantes herbacées, les chardons. Commun aux environs de Dijon.

Obs. Nos exemplaires sont petits et se rapprochent de la variété décrite par Alten sous le nom de *Helix thymorum* (*Syst. Abhandl.* 1812, p. 56, pl. v, fig. 9).

L'animal est lent, paresseux, irritable, très timide. Il ne se met en marche, pour sa nourriture, que de grand matin, par la rosée. Dès que le grand jour vient, il se suspend aux tiges des plantes, se clôt au moyen d'un épiphragme mince, lisse, transparent, et demeure tout le jour dans un état complet d'immobilité. Il est d'un gris jaunâtre clair. C'est une espèce sociale : on ne trouve jamais un ou deux individus isolés, mais toujours un assez grand nombre ensemble.

J'adopte, pour cette espèce et pour l'*H. striata* Drap., la synonymie rectifiée par M. Mabille (*Journ. Conch.* 1865).

Helix costulata Ziégl. in : Pfeiff. *Deutschl. Moll.* III, p. 32, pl. vi, fig. 21-22; Rossm. *Iconogr.* V, VI, fig. 353; Dup. *Hist. Moll.* p. 275, pl. xii, fig. 9.

Coquille globuleuse-subdéprimée, étroitement ombiliquée, striée-côtelée, grisâtre et fasciée d'une bande fauve, souvent brunâtre en dessus ou mouchetée de taches rousses irrégulières, subopaque, mince ; 5 tours de spire convexes ; ouverture arrondie, légèrement échancrée par l'avant-dernier tour ; péristome droit, simple. Diam. 7, haut. 5 mill.

Hab. les côteaux arides, sur les hauteurs, au pied des petites plantes : la combe à la Serpante, sur les friches, à la limite de la région des buis! chemin des Perrières près Dijon, contre les rochers ! environs de Velars-sur-Ouche! bords des chemins à Vantoux, Ahuy! sur les murs du Parc, à Dijon! sur les hauteurs entre Billy et Chanceaux! Peu abondant, quoique assez commun.

Obs. Espèce plutôt rare que commune dans tout le

Digitized by Google

nord-est de la France. Elle vit en Belgique (v. Kickx *Syn. Moll. Brab.* p. 19, pl. I, fig. 1-3). Elle tient tout à la fois de l'*Helix apicina* et de l'*Helix conspurcata;* mais elle est plus rapprochée de la première espèce.

C'est cette coquille que Barbié (*Cat.* p. 14, n° 41) a désignée sous le nom de *H. intersecta* (*H. ignota* Mab.), propre, comme chacun sait, à la France occidentale et méridionale : je ne l'ai jamais vue ni du nord, ni de l'est.

Helix intersecta Poir. *Prodr.* p. 80 (*nec* Mich.); Brard, *Descr. coq. Par.* p. 39, pl. II, fig. 7; *H. striata* Drap. *Tabl. Moll.* p. 91; *Hist. Moll.* p. 106, pl. VI, fig. 18-20; Dup. *Hist. Moll.* p. 278, pl. XIII, fig. 4; *H. fasciolata* Moq. *Hist. Moll.* II, p. 239, pl. XVIII, fig. 7-10.

Hab. les pelouses arides, les fossés, au bord des chemins, sur les plantes sèches, sur les murs exposés au midi : la Fontaine Sainte-Anne (Barbié).

Obs. Il n'est pas certain pour moi que ce soit l'espèce à laquelle Vallot a donné le nom de *H. cælata*. Cependant une note, écrite de sa main sur l'exemplaire de la bibliothèque de Dijon, lui attribue cette synonymie, et sa courte diagnose peut s'y adapter. Que serait alors l'espèce indiquée par lui sous le nom d'*H. striata*?..... Probablement notre *H. costulata*, qui est assez commun aux environ de Dijon, ou encore l'*H. fasciolata*, très répandu dans cette région.

Helix ericetorum Müll. *Verm. Hist.* II, p. 33; Drap. *Hist. Moll.* p. 107, pl. VI, fig. 16-17; Dup. *Hist. Moll.* p 288, pl. 17, fig. 7; Moq. *Hist. Moll.* II, p. 252, pl. XVIII, fig. 30-33, et pl. XIX, fig. 1-3.

Hab. les champs, au bord des chemins, sur les hauteurs, sur les pelouses sèches, sur les plantes. Très commun.

Obs. Coquille variable dans sa taille et sa coloration : Moquin-Tandon cite 14 variétés principales, Barbié en a rencontré 10. Sa forme générale est plus constante. Plus

Digitized by Google

elle s'élève, plus sa taille diminue. Sur les hauteurs, on voit des individus qui ne mesurent pas plus de 8 mill. de diamètre sur 4 à 5 de hauteur. Le test est d'un corné roux, un peu translucide, et orné d'une petite fascie blanche. Cette variété est remarquable (le mont Auxois!). Les plus grands se trouvent dans les champs de la plaine : ils recherchent les choux.

BULIMUS Scop.

Bulimus montanus Drap. *Tabl. Moll.* p. 65; Drap. *Hist. Moll.* p. 74, pl. IV, fig. 22; Dup. *Hist. Moll.* p. 316, pl. XV, fig. 5; Moq. *Hist. Moll.* II, p. 289, pl. XXI, fig. 1-4.

Hab. les bois de la Côte, dans les feuilles mortes, sur le tronc des arbres, sur les arbustes : combes de Gevrey et de Fixin! le Val-Suzon! le Mont-Afrique! Peu abondant.

Obs. L'animal est lent, paresseux, très irritable; au moindre contact, il rentre brusquement dans sa coquille et y demeure obstinément confiné. Hauteur de la coquille : 12 à 16; diam. 6 mill.

Bulimus obscurus Müll. (Helix) *Verm. Hist.* II, p. 103; Drap. *Hist. Moll.* p. 74, pl. IV, fig. 23; Dup. *Hist. Moll.* p. 318, pl. XV, fig. 6; Moq. *Hist. Moll.* II, p. 291, pl. XXI, fig. 5-10.

Hab. les lieux frais et ombragés, les bois, sur l'écorce des arbres : le Parc, à Dijon! bois de Velars! bois de Bresseysur-Tille! Montmuzard! bois de Vantoux! etc. Très commun.

Obs. Quelquefois sous les pierres, avec l'*Helix hispida*. Coquille presque toujours encroûtée de limon.

Bulimus detritus Müll. (Helix) *Verm. Hist.* II, p. 101; Dup. *Hist. Moll.* p. 314, pl. XV, fig. 4; Moq. *Hist. Moll.* II, p. 294, pl. XXI, fig. 11-24; *B. radiatus* Brug. *Encyc.*

Digitized by Google

méth. Vers, I, p. 312; Drap. *Hist. Moll.* p. 73, pl. IV, fig. 21.

Hab. les côtes et les collines rocheuses des environs de Dijon : route de Dijon à Plombières, sur les rochers, à droite! carrières des Chartreux, entre Dijon et Talant, sous les pierres et dans les ronces! la combe à la Serpante, au pied des buis ! Velars. Assez commun.

Obs. L'animal est d'un gris jaunâtre, très craintif; il sécrète un mucus épais au moyen duquel il adhère fortement aux corps auxquels il s'attache. Son épiphragme est tantôt vitreux, tantôt papyracé, mais toujours solide et résistant. Il vit sur les sommets et les versants les plus exposés aux ardeurs du soleil, sous les pierres, au pied des ronces, et sur les chardons. Le matin, ou après une pluie légère, on le voit circuler sur les herbes humides. Dans la combe à la Serpante on le trouve, à la limite de la région des buis, en compagnie de l'*Helix costulata*. Il se montre dès le premier printemps.

CHONDRUS Cuv.

Chondrus tridens Müll. (Helix) *Verm. Hist.* II, p. 106; *Pupa tridens* Drap. *Hist Moll.* p. 67, pl. III, fig. 5-7; Dup. *Hist. Moll.* p. 374, pl. XVIII, fig. 7; *Bulimus tridens* Moq. *Hist. Moll.* II, p. 297, pl. XXI, fig. 25-30.

Hab. les régions montagneuses, sous les pierres, dans les fentes des rochers et des vieux murs : coteaux au-dessus de la voie ferrée, à Dijon! Velars-sur-Ouche! bois de Vantoux! Châtillon-sur-Seine! Peu abondant.

Chondrus quadridens Müll. (Helix) *Verm. Hist.* II, p. 107; *Pupa quadridens* Drap. *Hist. Moll.* p. 67, pl. IV, fig. 3; Dup. *Hist. Moll.* p. 376, pl. XVIII, fig. 8; *Bulimus quadridens* Moq. *Hist. Moll.* II, p. 299, pl. XXII, fig. 1-6.

Hab. les côtes rocheuses des environs de Dijon, et vrai-

Digitized by Google

semblablement toute la partie montagneuse du département, sous les pierres, dans les fentes des rochers : route de Dijon à Plombières, au pied du *Sedum acre*, contre les rochers! carrières entre Dijon et Talant! les Perrières! coteaux de Velars! Assez commun.

Obs. Animal d'un gris pâle en-dessous et sur les côtés, moucheté de gris brunâtre diminuant d'intensité du dos à la marge du pied, craintif, irritable, s'enterrant volontiers dans l'humus. Il aime l'obscurité, fuit la lumière et a des habitudes nocturnes. Il apparaît dès le premier printemps, et sort le matin, par la rosée, et le soir au crépuscule. Pendant le jour, il reste caché sous les pierres, ou dans les fissures des rochers. Détenu en captivité, il montre beaucoup de timidité et reste presque toujours confiné dans son test : c'est à peine si quelques individus grimpent le long des parois du vase qui les renferme; ils s'arrêtent bientôt et demeurent adhérents.

L'épiphragme est vitreux et assez solide.

Cette espèce n'est pas rare autour de Dijon, surtout sur les collines rocheuses qui bordent la route de Dijon à Plombières; on la trouve le plus souvent en compagnie du *Vitrina annularis*, du *Bulimus detritus* et du *Pupa avenacea*. Les quatre dents sont toujours bien marquées.

AZECA Leach.

Azeca tridens Pult. (Turbo) *Cat. Dors.* p. 46, pl. XIX, fig. 12; Dup. *Hist. Moll.* p. 336, pl. XV, fig. 11; *Pupa Goodallii* Fér. *Prodr.* p. 71; Mich. *Compl.* p. 67, pl. XV, fig 39-40; *Bulimus Menkeanus* Moq. *Hist Moll.* II, p. 302, pl. XXII, fig. 7-14.

Hab. les bois de la Côte, au pied des arbres, et dans la mousse contre les rochers : bois de Fixin! bois de Velars-sur-Ouche! combes d'Arcey! Assez rare.

Digitized by Google

ZUA Leach.

Zua subcylindrica Linn. (Helix) *Syst. Nat.* ed. XII, II, p. 1248; *Bulimus lubricus* Drap. *Hist. Moll.* p. 75, pl. IV, fig. 24; *Zua lubrica* Dup. *Hist. Moll.* p. 330, pl. XV, fig. 9; *Bulimus subcylindricus* Moq. *Hist. Moll.* II. p. 304, pl. XXII, fig. 15-19.

Hab. les lieux frais et humides, sous les pierres et dans les feuilles mortes. Commun partout.

Obs. Il existe quelques analogies entre les animaux de ce genre et les *Zonites*. Comme ces derniers, ne seraient-ils pas carnivores?.. Si, de plus, ils sont ovovivipares, comme les observations semblent le démontrer (V. Moquin-Tandon, *loc. cit.*, II, p. 308), ce serait avec raison et à juste titre que l'on distinguerait génériquement ce groupe de mollusques, dont le faciès est d'ailleurs si saisissant.

CÆCILIOIDES Fér.

Cæcilioides acicula Müll. (Buccinum) *Verm. Hist.* p. 150; *Bulimus acicula* Drap. *Hist. Moll.* p. 75, pl. IV, fig. 25-26; Moq. *Hist. Moll.* II. p. 309, pl. XXII, fig. 32-34; *Achatina acicula* Dup. *Hist. Moll.* p. 327, pl. XV, fig. 8.

Hab. les bois de la plaine, les prairies, les lieux humides, dans les détritus végétaux : la Chassagne! Auxonne! Châtillon-sur-Seine! Assez rare

Obs. Animal aimant à s'enfoncer dans l'humus et recherchant l'humidité. Il est assez difficile de rencontrer cette espèce vivante, mais on trouve fréquemment sa coquille dans les alluvions : elle prend alors une teinte laiteuse et devient subopaque.

Suivant la remarque de Nilsson, confirmée par les observations ultérieures, les tentacules supérieurs ne sont pas

Digitized by Google

renflés à l'extrémité et ne présentent pas de globe oculaire : on trouve, à la place, une petite dépression annulaire lisse (Moquin-Tandon).

Je ne pense pas qu'on puisse laisser parmi les *Bulimus* un mollusque présentant un faciès aussi remarquable et un genre de vie aussi particulier. Les auteurs ont beaucoup varié ou hésité sur la coupe générique à lui assigner, et depuis Müller on l'a successivement transféré dans les genres *Bulimus*, *Cœcilioides*, *Achatina*, *Acicula*, *Cionella*, *Styloides*, *Polyphemus* et *Cœcilianella*. En attendant que l'on ait trouvé sa vraie place et que l'on se soit mis d'accord sur la dénomination générique qu'il convient d'adopter, nous le laissons, à l'exemple de plusieurs auteurs recommandables, parmi les *Cœcilioides*.

CLAUSILIA Drap.

Clausilia laminata Mont. (Turbo) *Test. Brit.* p. 359, pl. II, fig. 4; Dup. *Hist. Moll.* p. 343, pl. XVI, fig. 6; Moq. *Hist. Moll.* II. p. 318, pl. XXIII, fig. 2-9; *Cl. bidens* Drap. *Hist. Moll.* p. 68, pl. IV, fig. 5-7.

Hab. les bois de la côte et de la plaine, sur le tronc des arbres, dans la mousse au pied des arbres, et dans les fentes des écorces. Très commun partout.

Obs. J'ai rencontré, dans les bois de la Côte, une variété d'un blond pâle, presque blanche. Dans les bois de la vallée de la Saône (terrain tertiaire), cette espèce devient énorme.

Clausilia parvula Stud. *Kurz. Verz.* p. 89; Mich. *Compl.* p. 57, pl. XV, fig. 21-22; Dup. *Hist Moll.* p. 352, pl. XVI, fig. 12; Moq. *Hist. Moll.* II, p. 330, pl. XXV, fig. 1-5.

Hab. les bois, sur les vieux murs, sous la mousse; les côteaux, sous les pierres; sur les saules, les peupliers, etc. Très commun et très abondant partout.

Digitized by Google

Obs. Le test est lisse, ou presque lisse, brunâtre ou d'un marron foncé, quelquefois presque noir. La suture est peu marquée.

Clausilia nigricans Pult. (Turbo) *Cat. Dors.* p. 46; Dup. *Hist. Moll.* p. 355, pl. XVII, fig. 2.

Coquille fusiforme-allongée, d'un brun noirâtre, striée, un peu luisante; 10-11 tours de spire à peine convexes; ouverture ovale-piriforme, un peu anguleuse supérieurement et inférieurement; lamelle supérieure saillante, l'inférieure très immergée; pli columellaire peu apparent; quelquefois 2 à 3 plis interlamellaires très petits; péristome blanc, un peu épais. Haut. 9-11; diam. 2 mill.

Hab. les bois, au pied des arbres; sur les vieux murs dans la mousse; sur les côteaux, contre les rochers. Commun partout.

Obs. Facile à distinguer de la précédente, à sa taille habituellement un peu plus forte, à ses stries, et à son péristome plus accentué; sa gouttière est aussi plus accusée. Souvent elle est décortiquée et grisâtre.

Barbié a pris cette espèce pour le *Clausilia rugosa*, qui est différent.

Moquin-Tandon ne fait qu'une seule espèce des *Clausilia nigricans* et *dubia* : je ne puis partager cette manière de voir. Ici, du moins, les deux types sont nettement tranchés et constamment distincts.

Clausilia dubia Drap. *Hist. Moll.* p. 70, pl. IV, fig. 10; Dup. *Hist. Moll.* p. 356, pl. XVII, fig. 7.

Coquille fusiforme, ventrue, d'un fauve brunâtre, ou d'un marron rougeâtre, mince, un peu translucide, finement striée; 11 tours de spire à peine convexes; ouverture ovale-piriforme, faiblement canaliculée inférieurement; lamelles supérieure et inférieure presque aussi visibles l'une que l'autre, l'inférieure sinueuse et rameuse; pli columellaire

Digitized by Google

peu apparent; 3 plis palataux; péristome peu épais, mince, fragile, blanchâtre. Haut. 12-13; diam. 3 mill.

Hab. la vallée de l'Ouche, dans les interstices de l'écorce des saules; sur le tronc des peupliers qui bordent le canal de Bourgogne et l'Ouche. Commun.

Obs. Très souvent, dans cette espèce, les stries, près de la suture, sont blanches par intervalles, ce qui fait paraître le test comme moucheté ou linéolé de gris. Quelquefois les cinq premiers tours ont disparu, et la spire est tronquée.

Cette espèce vit, en nombre, dans les fissures de l'écorce des peupliers, au bord de l'Ouche, au milieu du terreau qui s'accumule dans les interstices, sous les écorces en décomposition. Elle grimpe assez haut sur ces arbres : j'en ai vu encore à dix mètres d'élévation sur les gros sujets.

L'animal est long de 6 millimètres environ, d'un brun grisâtre ou roussâtre en dessus, d'un gris cendré en dessous, quelquefois presque noirâtre en dessus, avec les tentacules et le plan locomoteur moins foncés; tubercules gros, allongés, irréguliers, saillants, bien distincts, faisant paraître le corps comme tigré; tentacules courts, gros, d'un gris ardoisé, les supérieurs fortement mamelonnés à l'extrémité, laquelle est un peu roussâtre; yeux petits, ronds, noirs, très apparents; orifice respiratoire ovalaire, assez grand.

Clausilia plicatula Drap. (Pupa) *Tabl. Moll.* p. 64; Drap. *Hist. Moll.* p. 72, pl. IV, fig. 17-18; Dup. *Hist. Moll.* p. 366, pl. XVIII, fig. 2; Moq. *Hist. Moll.* II, p. 340, pl. XXIV, fig. 28-31.

Coquille fusiforme-allongée, striée-côtelée, à rides espacées et flexueuses, d'un fauve brunâtre ou grisâtre, assez solide; 2 à 13 tours de spire à peine convexes; ouverture piriforme arrondie; lamelle supérieure saillante, l'inférieure grande, très immergée; 3-4 plis interlamellaires bien appa-

Digitized by Google

rents; péristome évasé, réfléchi, assez épais, blanchâtre. Haut. 12-13; diam. 2-3 mill.

Hab. les bois de la Côte, sur les troncs pourris, au milieu des détritus végétaux, sous la mousse, au pied des chênes et des hêtres : combe de Gevrey! combe de Fixin! combe d'Arcey! Peu abondant, sans être rare.

Obs. Animal timide, d'un gris pâle en dessous, d'un roux foncé, un peu brunâtre en dessus; granulations assez fines, régulièrement disposées; tentacules assez gros, peu allongés, les supérieurs fortement gonflés au sommet et portant un œil noir très apparent. Il vit de mousses, de lichens, de détritus végétaux, en compagnie du *Clausilia nigricans*. Le test est souvent décortiqué, grisâtre, avec l'aspect d'une coquille morte, roulée et décolorée, fait qui doit être attribué au milieu dans lequel se tient cette Clausilie.

Clausilia Rolphii Gray, *New Brit. Moll.* in *Lond. Med. Repos.* XV. 1821, p. 239; Dup. *Hist Moll.* p. 359, pl. XVII, fig. 9; Moq. *Hist. Moll.* II, p. 343, pl. XXIV, fig. 32-35.

Coquille fusiforme-ventrue, fortement et régulièrement striée, d'un fauve brunâtre ou rougeâtre uniforme, plus rarement grisâtre; 10 à 11 tours de spire; ouverture piriforme-arrondie; lamelle supérieure assez saillante, lamelle inférieure très grosse, très immergée et rapprochée de la supérieure; quelquefois 2 à 3 plis interlamellaires peu apparents, dentiformes; péristome évasé, réfléchi, peu épais, blanchâtre ou roussâtre. Haut. 12-13; diam. 3 mill. 1/2.

Hab. les bois, sur la mousse, dans les feuilles mortes, au pied des arbres : combes entre Velars et le Mont-Afrique! bois de la combe au Diable! combe de Fixin! Assez rare. Recueilli en novembre.

Obs. L'animal est allongé, d'un roux foncé, brunâtre en dessus, moins foncé sur les côtés, d'un gris brunâtre infé-

Digitized by Google

rieurement; tentacules d'un gris brunâtre; mufle assez renflé, chagriné et moucheté; pied très long, très étroit; orifice respiratoire assez grand, bordé de roussâtre intérieurement. Epiphragme très mince, pelliculaire, très brillant, très transparent.

Il est très timide, très lent, fuit la lumière et s'enfonce dans les feuilles mortes, au pied des arbres, et dans l'humus, pour rechercher l'humidité.

Clausilia ventricosa Drap. (Pupa) *Tabl. Moll.* p. 62; Drap. *Hist. Moll.* p. 71, pl. IV, fig. 14; Dup. *Hist. Moll.* p. 360, pl. XVII, fig. 10; Moq. *Hist. Moll.* II, p. 344, pl. XXIV, fig. 8-10.

Hab. les bois, sous l'écorce des vieux chênes, sous la mousse : combe d'Arcey! Rare.

Obs. Suivant Moquin-Tandon la variété *Basileensis* (*Cl. Basileensis* Fitz.) aurait été rencontrée autour de Dijon. Cette variété est plus petite que le type, et porte de 2 à 4 plis interlamellaires. Les exemplaires du *Clausilia ventricosa* recueillis dans les combes d'Arcey mesurent 21 mill. de hauteur sur 4 mill. de diamètre : quelques-uns portent, à la vérité, quelques traces à peine sensibles de plis interlamellaires.

C'est par erreur que le *Clausilia corrugata* Drap. a été indiqué comme ayant été rencontré aux environs de Semur. Cette espèce, propre aux îles de l'archipel grec, ne se trouve pas en France.

BALEA Prid.

Balea perversa Linn. (Turbo) *Syst. Nat.* ed. X. I. p. 767; *Pupa fragilis* Drap. *Hist. Moll.* p. 68, pl. IV, fig. 4; *Balea fragilis* Dup. *Hist. Moll.* p. 369, pl. XVIII, fig. 5-6; *Pupa perversa* Moq. *Hist. Moll.* II, p. 349, pl. XXV, fig. 6-14.

Digitized by Google

Hab. sous les écorces des vieux saules, sur les peupliers : peupliers qui bordent l'Ouche sur la route de Plombières ! parc de Charrey ! Châtillon-sur-Seine ! Assez commun.

Obs. Cette espèce vit sous les écorces en décomposition, dans le détritus qui s'amasse dans les fissures des peupliers et des saules, en compagnie du *Clausilia dubia* : comme celui-ci, elle monte assez haut sur les arbres. J'en ai vu sur un peuplier à huit mètres de hauteur.

PUPA Lam.

Pupa avenacea Brug. (Bulimus) *Encyclop. méth.* VI, 2, p. 355 ; Dup. *Hist. Moll.* p. 391, pl. XIX, fig. 7 ; Moq. *Hist. Moll.* II, p. 357, pl. XXV, fig. 33, et pl. XXVI, fig. 1-4 ; *Pupa avena* Drap. *Hist. Moll.* p. 64, pl. III, fig. 47-48.

Hab. sous les pierres, et appliqué contre les rochers : la Côte, tout le pays de montagne ; environs de Dijon ! Commun.

Obs. Coquille d'un brun vineux, oblongue-fusiforme ; l'ouverture est demi-ovale, 7-plissée. Haut. 6 ; diam. 2 mill. Il sort dès le premier printemps, avec le suivant. Quand elle est très fraîche et vivante, la coquille a une teinte violacée bleuâtre assez remarquable.

Pupa secale Drap. *Tabl. Moll.* p. 59 ; Drap. *Hist. Moll.* p. 64, pl. V, fig. 49-50 ; Dup. *Hist. Moll.* p. 384, pl. XIX, fig. 9 ; Moq. *Hist. Moll.* II, p. 366, pl. XXVI, fig. 26-29.

Hab. sous les pierres, sous la mousse, contre les rochers, sur les arbres : toute la Côte et environs de Dijon. Très commun.

Obs. Facile à distinguer du précédent à sa coquille ovoïde-oblongue, d'un corné fauve, finement et obliquement striée ; l'ouverture est 7-8 plissée, le péristome épais, blanc. Haut. 6-7 ; diam. 2-2 1/2 mill. Autour de Dijon, les exemplaires

Digitized by Google

sont petits et rappellent le *Pupa Boileausiana* Charp. J'en ai vu d'énormes sur la lisière du bois de Vantoux.

Pupa dolium Drap. *Tabl. Moll.* p. 58; Drap. *Hist. Moll.* p. 62, pl. III, fig. 43; Dup. *Hist. Moll.* p. 403, pl. XX, fig. 4; Moq. *Hist. Moll.* II, p. 384, pl. XXVII, fig. 29-31.

Hab. les fentes des rochers, sous les pierres : environs de Sombernon (Barbié); environs de Pont-de-Pany (J. de Charrey). Rare.

Obs. Je n'ai pas été assez heureux, jusqu'ici, pour rencontrer cette intéressante espèce. Je la cite sur la foi de M. Barbié et de M. de Charrey, dont les indications sont très positives.

J'en ai reçu de très beaux exemplaires provenant de Châtillon-sur-l'Ain (Jura). On la trouve aussi dans le Doubs.

Pupa doliolum Brug. (Bulimus) *Encycl. méth.* Vers. II, p. 351; Drap. *Hist. Moll.* p. 62, pl. III, fig. 41-42; Dup. *Hist. Moll.* p. 404, pl. XV, fig. 3; Moq. *Hist. Moll.* II, p. 385, pl. XXVII, fig. 32-34.

Hab. les bois, sous les pierres, dans les feuilles mortes, dans les vieilles murailles, sous la mousse : bois de Notre-Dame-de-l'Etang (Barbié); bois de Val-Suzon, versant méridional (de Charrey). Rare.

Pupa cylindracea Da Costa (Turbo) *Test. Brit.* p. 89, pl. V, fig. 16; Moq. *Hist. Moll.* II, p. 390, pl. XXVII, fig. 42, 43, et pl. XXVIII, fig. 1-4; *Pupa umbilicata* Drap. *Hist. Moll.* p. 62, pl. III, fig. 39-40; Dup. *Hist. Moll.* p. 410, pl. XX, fig. 7; *Turbo unidentatus* Vall. *Exerc. hist. nat.* p. 6.

Hab. sur les rochers, sous la mousse, sous les pierres : environs de Dijon, Ancey, le Mont-Auxois, le Mont-Afrique,

Digitized by Google

Vantoux, etc. Très commun. On le trouve aussi sous l'écorce des vieux arbres.

Espèce sociale, vivant par groupes de nombreux individus; autour de Dijon, ils acquièrent de belles dimensions.

Sur les hauteurs, notamment au Mont-Afrique et sur le Mont-Auxois, on rencontre quelquefois une variété plus petite, avec le pli oblitéré et le péristome moins blanc : c'est la variété *Sempronii* (*P. Sempronii* Charp.).

Pupa muscorum Linn. (Turbo) *Syst. Nat.*, ed. X. I, p. 767; Dup. *Hist. Moll.* p. 407, pl. xx, fig. 10; Moq. *Hist. Moll.* II, p. 392, pl. xxviii, fig. 5-14; *Pupa marginata* Drap. *Hist. Moll.* p. 61, pl. iii, fig. 36-38.

Hab. tout le département, sous les pierres, sous les mousses, au pied des vieux murs, au pied des arbres, dans les feuilles mortes. Commun partout, mais surtout dans la plaine.

Obs. Presque aussi communément que le type linnéen, on rencontre aux environs de Dijon et dans la Côte-d'Or la variété *bigranata* (*Pupa bigranata* Rossm.) qui n'en diffère que par son ouverture ornée de deux dents : l'une supérieure, l'autre palatale.

Pupa triplicata Stud. *Kurz. Verz.* p. 89; Dup. *Hist. Moll.* p. 409, pl. xx, fig. 8; Moq. *Hist. Moll.* II, p. 395, pl. xxviii, fig. 16-19; *Pupa tridentalis* Mich. *Compl.* p. 61, pl. xv, fig. 28-30.

Coquille cylindrique-obtuse, très finement striée, d'un corné fauve ou rougeâtre; 7 tours de spire convexes, le dernier sillonné au milieu, souvent gibbeux; sutures très marquées; ouverture arrondie : 1 pli supérieur, dentiforme; 1 pli columellaire moins marqué; 1 pli palatal allongé; péristome à peine interrompu, avec un petit bourrelet roussâtre ou rougeâtre. Haut. 2; diam. 1 mill.

Hab. les hauteurs, sous les pierres et dans la mousse :

Digitized by Google

plateau du Mont-Afrique (584 mètres)! le Mont-Auxois (400 mètres)! la Chassagne (de Charrey). Côteaux rocheux entre Dijon et Plombières! la combe de Vosne! sous les pierres le long des murs du Parc, à Dijon! bois de Vantoux! Commun.

Obs. Il sort dès le premier printemps, et court le matin, après la pluie, dans la mousse, les plantes et les feuilles mortes. Il n'est pas rare autour de Dijon, sur les coteaux qui bordent la route de Plombières : sa taille exiguë et un faciès particulier le font reconnaître au premier coup d'œil.

L'animal est petit, atténué insensiblement en arrière; d'un gris ardoisé légèrement brunâtre en dessus, d'un gris pâle en dessous; les tentacules supérieurs sont longs, gros, un peu transparents; les inférieurs très courts, gros. Il est lent dans ses mouvements, et dans la marche, porte la coquille presque horizontale, à peine redressée.

VERTIGO Müll.

Vertigo edentula Drap. (Pupa) *Hist. Moll.* p. 59, pl. III, fig. 28-29; Moq. *Hist. Moll.* II, p. 402, pl. XXVIII, fig. 28-30; *Pupa edentula* Dup. *Hist. Moll.* p. 422, pl. XX, fig. 17.

Hab. les endroits frais et ombragés, les bosquets, sur les tiges des jeunes arbres et sur les feuilles : le Parc à Dijon! Rare.

Obs. Espèce que sa petite taille dérobe aisément à l'observateur. Dès le matin, après la pluie, elle se met en marche et cherche sa nourriture. Pendant le jour, elle se fixe aux tiges des jeunes plantes et à la face inférieure des feuilles. Je ne l'ai vue qu'au Parc de Dijon, où elle est assez abondante sur les écorces lisses des ormeaux, et en de-

Digitized by Google

hors de l'enceinte, sous les feuilles mortes qui s'accumulent au pied du mur.

Vertigo muscorum Drap. (Pupa) *Tabl. Moll.* p. 56; Moq. *Hist. Moll.* II, p. 399, pl. XXVIII, fig. 20-24; *Pupa muscorum* Drap. *Hist. Moll.* p. 59, pl. III, fig. 26-27; *Pupa minutissima* Dup. *Hist. Moll.* p. 424, pl. XX, fig. 13.

Hab. au pied des haies, dans les feuilles mortes, et sur le bois mort : route de Plombières! la Chassagne! Velars! le Parc à Dijon! chemin de la fontaine de Larrey! Vantoux! Assez commun.

Obs. Cette espèce n'est rare nulle part; mais sa taille microscopique la rend difficile à recueillir. Le matin, après une pluie légère, il faut la chercher au pied des haies, dans les feuilles mortes et les brindilles de bois mort (avril et mai).

L'animal est un peu élargi et arrondi antérieurement, atténué postérieurement, d'un gris ardoisé pâle; tentacules cylindriques, un peu élargis à la base, un peu transparents; yeux très apparents, ronds, noirs; deux taches noires à la partie antérieure du pied, près du mufle.

Il est lent, irritable, et dans la marche soulève beaucoup sa coquille.

Vertigo pygmæa Drap. (Pupa) *Tabl. Moll.* p. 57; Moq. *Hist. Moll.* II, p. 405, pl. XXVIII, fig. 37-42, et pl. XXIX, fig. 1-3; *Pupa pygmæa* Drap. *Hist. Moll.* p. 60, pl. III, fig. 30-31; Dup. *Hist. Moll.* p. 416, pl. XX, fig. 12.

Hab. les lieux ombragés, les bois, les parcs, sous les pierres, sur les feuilles mortes : la forêt de Châtillon-sur-Seine! le Parc de Dijon! le bois de Norges! Longeault, près Genlis, sous des pommiers, sur des fruits tombés (Barbié); les combes d'Arcey (de Charrey); Velars-sur-Ouche! Commun.

Obs. Echappe facilement aux regards à cause de sa petite

Digitized by Google

taille : on le trouvera, à coup sûr, dans les feuilles mortes qui s'accumulent au pied des murs du Parc de Dijon, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

L'animal est ardoisé foncé en dessus ; les tentacules sont rapprochés à la base, très divergents ; le mufle est noirâtre, un peu bombé, bilobé ; deux taches noires à la place des tentacules inférieurs ; plan locomoteur grisâtre, allongé.

L'ouverture est munie de cinq dents ou plis rougeâtres.

Vertigo pusilla Müll. *Verm. Hist.* II, p. 124; Moq. *Hist. Moll.* II, p. 409, pl. XXIX, fig. 12-14; *Pupa vertigo* Drap. *Hist. Moll.* p. 61, pl. III, fig. 34-35; *Pupa pusilla* Dup. *Hist. Moll.* p. 419, pl. XX, fig. 16.

Hab. les bois, les lieux ombragés et humides, sous les pierres, la mousse, les feuilles mortes : forêt de Châtillon-sur-Seine ! la Chassagne (de Charrey). Assez rare.

Famille 3. — Auriculacea.

Carychium Müll.

Carychium minimum Müll. *Verm. Hist.* II, p. 125; Dup. *Hist. Moll.* p. 427, pl. XXI, fig. 1; Moq. *Hist. Moll.* II, p. 413, pl. XXIX, fig. 15-26; *Auricula minima* Drap. *Hist. Moll.* p. 57, pl. III, fig. 18-19.

Hab. les lieux humides, sur le bois pourri, les feuilles mortes : les combes d'Arcey ! Assez rare.

Obs. Cette espèce affectionne les endroits très humides, et c'est dans le voisinage des eaux qu'il faut la chercher. Elle paraît peu répandue dans cette contrée.

Digitized by Google

Sous-ordre 2. — **Operculata.**

FAMILLE 4. — **Cyclostomacea.**

CYCLOSTOMA Drap.

Cyclostoma elegans Müll. (Nerita) *Verm. Hist.* II, p. 177; Drap. *Hist. Moll.* p. 32, pl. I, fig. 5-7; Dup. *Hist. Moll.* p. 504, pl. XXVI, fig. 8; Moq. *Hist. Moll.* II, p. 496, pl. XXXVII, fig. 3-23.

Hab. au pied des haies, les pelouses sèches, les coteaux, les champs, les vignes, les bois, dans les feuilles mortes. Très commun.

Obs. Par la sécheresse, cette espèce s'enfonce dans la terre. L'animal est très craintif; au moindre contact, au moindre attouchement suspect, il rentre avec brusquerie dans sa coquille. Il sécrète un mucus aqueux, abondant.

Quelque temps après l'éclosion, les jeunes ont l'aspect d'un petit *Valvata*. Le premier tour de spire est lisse et obscur, le second strié dans les deux sens et comme treillissé. Inférieurement cette jeune coquille est lisse, luisante et polie comme du marbre. L'animal paraît comme marbré de blanc et de noir. L'opercule est grisâtre et un peu luisant.

POMATIAS Hartm. (1).

Pomatias obscurus Drap. (Cyclostoma) *Tabl. Moll.*, p. 39; *Turbo conicus* Vall. *Exerc. hist. nat.* p. 6; *Cyclos-*

(1) Voir, sur ce genre, les récentes observations de M. A. de Saint-Simon : *Mémoire sur les Pomatias du midi de la France;* Toulouse, 1867, 16 p. in-8°; et : *Observations anatomiques sur quelques Pomatias du midi de la France;* Toulouse, 1867, 16 p. in-8°.

Digitized by Google

toma obscurum Drap. *Hist. Moll.* p. 39, pl. I, fig. 13; Moq. *Hist. Moll.* II, p. 499, pl. XXXVII, fig. 24-29; *Pomatias obscurum* Dup. *Hist. Moll.* p. 510, pl. XXVI, fig. 10.

Hab. le pays de montagne, dans les bois, sur les arbres, contre les rochers, sous les pierres. Commun; moins répandu toutefois que le *P. septemspiralis*. Le parc à Velars; le parc à Billy, sur les arbres résineux et les hêtres!

Pomatias septemspiralis Raz. (Helix) *Hist. nat. Jor.* I, p. 273; *Turbo striatus* Vall. *Exerc. hist. nat.* p. 6; *Cyclostoma maculatum* Drap. *Hist. Moll.* p. 39, pl. I, fig. 12; *Pomatias maculatum* Dup. *Hist. Moll.* p. 518, pl. XXVI, fig. 15; *Cyclostoma septemspirale* Moq. *Hist. Moll.* II, p. 503, pl. XXVII, fig. 37-38.

Hab. tout le pays de montagne, sous les pierres, sur les arbres, dans les bois, dans les feuilles mortes. Très commun. La variété *albinos* n'est pas rare : elle a été rencontrée autour de Dijon, aux combes d'Arcey et à Billy-les-Chanceaux!

Obs. C'est vainement que j'ai cherché, aux environs de Dijon et ailleurs, le *P. patulus* indiqué par Barbié (*loc. cit.*, p. 22) comme vivant aux carrières de Talant, à Fixin, à Gevrey, etc. : ce Cyclostome est propre à la France méditerranéenne, et cette indication doit être considérée comme le résultat d'une détermination spécifique erronée. Je n'ai trouvé d'ailleurs, dans la collection de M. Barbié, comme provenant de la Côte-d'Or, que les *P. obscurus* et *septemspiralis*. Dans le département de Saône-et-Loire, encore plus méridional, on ne trouve également que ces deux espèces. Le *P. patulus* a été rencontré dans les Pyrénées-Orientales, l'Hérault, le Gard, les Bouches-du-Rhône et le Var, c'est-à-dire, sur tout le littoral méditerranéen, des Alpes aux Pyrénées, mais il s'éloigne peu du littoral. Il ne se trouve certainement pas dans la région qui nous occupe.

Digitized by Google

ORDRE 2. — **Pulmobranchiata.**

FAMILLE 1. — **Limnæacea.**

PLANORBIS Müll.

Planorbis nitidus Müll. *Verm. Hist.* II, p. 163; Drap. *Hist. Moll.* p. 46, pl. II, fig. 17-19; Dup. *Hist. Moll.* p. 448, pl. XXI, fig. 14; Moq. *Hist. Moll.* II, p. 424, pl. XXX, fig. 5-9.

Hab. la fontaine, près du ruisseau de Broindon (de Charrey). Rare.

Obs. Nos exemplaires sont parfaitement typiques, de belle taille (diam. 5; haut. 1 mill. 1/2), très brillants, et d'une belle couleur de corne fauve, un peu rougeâtre, avec quelques rayons brunâtres qui paraissent être des temps d'arrêt dans l'accroissement. On aperçoit les lamelles ou cloisons blanchâtres à travers le test.

Il n'est pas douteux pour moi que ce soit l'espèce décrite par Müller. Elle habite généralement les eaux dormantes, au milieu des lentilles d'eau (*Lemna minor*).

Planorbis fontanus Lightf. (Helix) in : *Phil. Trans.*, 1786, t. LXXVI, I, p. 165, pl. II, fig. 1; Dup. *Hist. Moll.* p. 447, pl. XXI, fig. 15; Moq. *Hist. Moll.* II, p. 426, pl. XXX, fig. 10-17; *Pl. complanatus* Drap. *Hist. Moll.* p. 47, pl. II, fig. 20-22.

Hab. les eaux dormantes limpides, sur les plantes aquatiques : source de la Courtavaud, à Premeaux! Rare.

Obs. Nos exemplaires ont le test très mince, très fragile, translucide, presque blanc ou incolore, et se rapportent à la variété *fragilis* (*Planorbis fragilis* Mouss.) citée par Moquin-Tandon (*loc. cit.*, p. 427).

Digitized by Google

Planorbis complanatus Linn. (Helix) *Syst. Nat.* ed. X. I, p. 769; Dup. *Hist. Moll.* p. 445, pl. XXI, fig. 5; Moq. *Hist. Moll.* II, p. 428, pl. XXX, fig. 18-28; *Pl. marginatus* Drap. *Hist. Moll.* p. 45, pl. II, fig. 11, 12, 15.

Hab. les fossés, les mares, les marais, les eaux stagnantes : très beaux exemplaires dans le canal de Bourgogne, la vieille Saône, etc. Très commun.

Obs. Barbié (*loc. cit.*, p. 25) a rencontré, dans le petit bras de l'Ouche qui passe à Dijon derrière l'hôpital, la variété *submarginatus* (*Pl. submarginatus* Crist. et Jan.; *Pl. intermedius* Charp.) : elle est plus petite que le type, et a la carène moins marginale.

Il cite également une monstruosité ou déviation de spire, qui se rencontre assez fréquemment chez cette espèce : le dernier tour de spire se redresse un peu obliquement et se trouve détaché de la masse générale (Barbié, *loc. cit.*, p. 24).

Planorbis carinatus Müll. *Verm. Hist.* II. p. 175; Drap. *Hist. Moll.* p. 46, pl. II, fig. 13-14; Dup. *Hist. Moll.* p. 444, pl. XXI, fig. 7; Moq. *Hist. Moll.* II, p. 431, pl. XXX, fig. 29-33.

Hab. les fossés, les eaux stagnantes, les rivières : beaux spécimens dans la Norges, le canal de Bourgogne, etc. Commun.

Obs. Cette espèce se distingue de la précédente par des caractères constants et facilement appréciables : elle est plus comprimée, sa carène est médiane et plus aiguë, le dernier tour est plus dilaté; enfin le test est plus pâle et plus translucide. Toutes deux sont très souvent salies par une incrustation limoneuse.

Planorbis vortex Linn. (Helix) *Syst. Nat.* ed. X. I, p. 772; Drap. *Hist. Moll.* p. 44, pl. II, fig. 4-5; Dup. *Hist.*

Digitized by Google

Moll. p. 442, pl. XXI, fig. 10; Moq. *Hist. Moll.* II. p. 433, pl. XXX, fig. 34-37; *Pl. compressus* Mich. *Compl.* p. 81, pl. XVI, fig. 6-8.

Hab. les fossés, les marais, les étangs, et en général toutes les eaux dormantes, au milieu des plantes aquatiques, notamment sur les lentilles d'eau, les *Myriophyllum :* beaux spécimens dans l'Ouche, le canal de Bourgogne, etc. Commun.

Obs. Cette espèce acquiert une forte taille : j'ai vu des exemplaires qui mesuraient jusqu'à 12 millimètres de grand diamètre.

Planorbis rotundatus Poir. *Prodr.*, p. 93; Moq. *Hist. Moll.* II, p. 435, pl. XXX, fig. 38-46; *Pl. leucostoma* Mill. *Moll. Main.*, p. 16; Mich. *Compl.*, p. 80, pl. XVI, fig. 3-5; Dup. *Hist. Moll.* p. 439, pl. XXI, fig. 11; *Pl. vortex* var. β Drap. *Hist. Moll.* p. 45, pl. II, fig. 6-7.

Hab. les fossés, les mares, les ruisseaux : combes d'Arcey! la Courbières, à Beauchemin! Peu abondant.

Obs. Espèce variable, présentant un bourrelet plus ou moins développé autour du péristome; quelquefois même il disparaît presque complétement.

Ce mollusque habite des mares ou des fossés qui se dessèchent pendant l'été. Il s'enfonce alors dans la terre et se clôt au moyen d'un épiphragme blanchâtre qui s'adapte sur le bourrelet.

J'ai vu une déviation ou monstruosité assez singulière. Les premiers tours de spire avaient fait saillie ou hernie au milieu de la coquille, et simulaient une spirc bizarre assez élevée, du côté où le bord du péristome est le plus avancé. Cette monstruosité provenait des combes d'Arcey, où elle avait été recueillie par M. J. de Charrey.

Planorbis spirorbis Linn. (Helix) *Syst. Nat.* ed. X. I,

Digitized by Google

p. 770; Drap. *Hist. Moll.* p. 45, pl. II, fig. 7-9; Dup. *Hist. Moll.* p. 438, pl. XXI, fig. 9; Moq. *Hist. Moll.* II, p. 437, pl. XXXI, fig. 1-5.

Hab. les sources, les fontaines, les ruisseaux. Recueilli par de M. Charrey, et conservé dans sa collection, comme provenant de la Côte-d'Or, sans indication de localité. Quant à moi, je n'ai pas été assez heureux pour rencontrer cette espèce, qui est probablement assez rare.

Obs. Il est facile de distinguer ce Planorbe du précédent, à ses tours de spire moins nombreux, moins serrés, à son test plus fragile, et à son péristome plus dilaté, tranchant, sans bourrelet. Il est souvent sali par un enduit brunâtre ou noirâtre.

Il a été également recueilli dans la Côte-d'Or une variété plus grande, plus solide, se référant à la variété *gyrorbis*, signalée par Moquin-Tandon : les échantillons sont alors très voisins du *Planorbis rotundatus* (coll. J. de Charrey).

Planorbis albus Müll. *Verm. Hist.* II, p. 164; Dup. *Hist. Moll.* p. 435, pl. XXI, fig. 4; Moq. *Hist. Moll.* II, p. 440, pl. XXXI, fig. 12-19; *Pl. hispidus* Drap. *Hist. Moll.* p. 43, pl. I, fig. 45-48.

Hab. les eaux tranquilles, les rivières, les mares, sur les plantes aquatiques : l'Ouche! la Courtavaud, à Premeaux! les sources de la Seine, à Billy! Commun.

Obs. A l'état jeune, cette coquille est revêtue de poils épidermiques très courts, qui disparaissent avec l'âge.

Les individus recueillis dans la source thermale de la Courtavaud sont blanchâtres et justifient l'appellation spécifique imposée par Müller : on voit très bien chez eux les rides longitudinales.

J'ai expérimenté sur cette petite espèce que les mollusques fluviatiles peuvent vivre assez longtemps sans nourriture. Dans un récipient en verre, contenant quelques centilitres

Digitized by Google

d'eau pure, je conserve depuis plus de six mois un individu adulte du *Planorbis albus*. Pendant ce temps, cet animal n'a pris aucune nourriture. Il remue peu, reste souvent immobile contre les parois du flacon, et se contente de ramper lentement, de temps à autre, soit renversé à la surface du liquide, soit au fond du vase, où sont quelques parcelles de menu gravier. Je ne renouvelle l'eau que très rarement. Dans ces conditions défavorables, ce mollusque a pondu, l'éclosion a eu lieu, et les jeunes ont vécu et pris même un certain développement, cherchant vainement contre les parois du récipient une nourriture qui leur fait défaut.

Planorbis contortus Linn. (Helix) *Syst. Nat.* ed. X. p. 770; Drap. *Hist. Moll.* p. 43, pl. I, fig. 39-41; Dup. *Hist. Moll.* p. 433, pl. XXI, fig. 2; Moq. *Hist. Moll.* II, p. 443, pl. XXXI, fig. 24-31.

β. thermalis. Coq. plus petite, d'un blond grisâtre ou corné; dépression supérieure plus prononcée; ombilic moins ouvert et moins profond; 5 à 6 tours de spire plus larges; ouverture moins resserrée. Diam. 3 1/2; haut. 1 mill. 1/2.

Hab. les eaux dormantes, sur les plantes aquatiques. Très commun partout, au milieu des *Lemna*, etc. — La variété *thermalis* habite la source thermale de la Courtavaud, à Premeaux, où elle est assez rare!

Obs. Animal d'un gris cendré assez foncé, saupoudré de fines pointillures noirâtres; tête grosse, allongée; tentacules très longs, filiformes, un peu aigus au sommet, faiblement élargis à la base, plus pâles sur les bords; yeux petits, ronds, noirs, à la base externe des tentacules; bouche grande, allongée, rougeâtre, toujours en mouvement; pied élargi, arrondi en avant et en arrière; collier

Digitized by Google

assez épais, dépassant et recouvrant un peu le péristome ; orifice respiratoire largement ouvert.

Mollusque assez actif, assez irritable; lorsqu'il mange, sa coquille exécute des mouvements assez brusques.

Le faciès et les caractères de la variété *thermalis* sont remarquables. S'ils étaient constants, peut-être faudrait-il la considérer comme une espèce distincte (?). Elle m'a été signalée par M. J. de Charrey.

Planorbis corneus Linn. (Helix) *Syst. Nat.* ed. X, I, p. 770; Drap. *Hist. Moll.* p. 43, pl. I, fig. 42-44; Dup. *Hist. Moll.* p. 431, pl. XXI, fig. 6; Moq. *Hist. Moll.* II, p. 445, pl. XXXI, fig. 32-38, et pl. XXXII, fig. 1-6.

Hab. les eaux dormantes et stagnantes, les fossés, les mares, les étangs. Très commun. Exemplaires d'un développement superbe dans la vieille Saône!

Obs. Ce Planorbe, très commun dans le canal de Bourgogne, a présenté, aux environs de Dijon, plusieurs variétés et monstruosités dont voici les principales :

β. *albinos.* Coquille très luisante, blanchâtre ou d'un rosé blanchâtre uniforme.

γ. *deviata* (vel *deformis*). Le dernier tour est détaché, vers l'ouverture, de l'avant-dernier; tantôt il s'élève au-dessus, tantôt il se contourne en dessous.

δ. *scalaris.* Enroulement vertical de la spire en colonne torse.

Ces singularités ou déviations, signalées par Barbié (*loc. cit.*, p. 31 et suiv.), ont été pêchées dans le canal de Bourgogne, à Dijon, entre le pont du chemin de fer et l'écluse, situés derrière le Parc (Barbié). C'est en vain que je les y ai cherchées à plusieurs reprises avec M. Brullé, doyen de la Faculté des sciences de Dijon : je n'ai pas réussi à les y ressaisir. Mais j'ai pu les voir à loisir dans la collection de M. Barbié, chez les Frères de la doctrine chrétienne.

Digitized by Google

La coquille des Planorbes est dextre, et le dessus est indiqué par le bord le plus avancé de l'ouverture.

PHYSA Drap.

Physa fontinalis Linn. (Bulla) *Syst. Nat.* ed. X. I. p. 727; Drap. *Hist. Moll.* p. 53, pl. III, fig. 8-9; Drap. *Hist. Moll.* p. 453, pl. XXII, fig. 1; Moq. *Hist. Moll.* II. p. 451, pl. XXXII, fig. 9-13.

β. inflata. Coq. plus grande, plus ventrue, d'un corné fauve.

γ. minor. Coq. plus petite, assez ventrue, très brillante, presque incolore, très translucide.

Hab. les ruisseaux, les eaux claires et limpides, sur les plantes aquatiques (*Sium, Chara, Fontinalis,* etc.). Commun. — La var. *inflata*, dans la Norges, près de sa source, et dans le ruisseau de Larrey, près de Dijon! La var. *minor*, dans la source de la Courtavaud, à Premeaux!

Obs. Retenue captive, cette Physe est toujours en mouvement.

Les exemplaires recueillis dans la Norges sont très développés, d'un corné fauve, et rappellent, à s'y méprendre, la forme désignée par J. de Charpentier sous le nom de *Physa Venetzii.*

Physa acuta Drap. *Hist. Moll.* p. 55, pl. III, fig. 10-11; Dup. *Hist. Moll.* p. 455, pl. XXII, fig. 3; Moq. *Hist. Moll.* II, p. 452, pl. XXXII, fig. 14-23, et pl. XXXIII, fig. 1-10.

Hab. les rivières, les canaux : le canal de Bourgogne (Barbié), l'Arroux (Grognot). Rare.

Obs. Espèce variable dans sa forme et dans sa taille. On trouve, dans le canal de Bourgogne et dans les eaux tranquilles des environs de Dijon, une variété qui est très ven-

Digitized by Google

true et dont le dernier tour est confusément caréné vers le haut; la suture est très profonde (Barbié).

Je n'ai pas rencontré cette coquille; mais Barbié est si positif dans son indication, que je n'hésite pas à inscrire ici une espèce qui se trouve dans l'Yonne (Cotteau), dans la Saône-et-Loire (Grognot), et dans le Jura (Ogérien). Elle manque dans l'Aube.

Physa hypnorum Linn. (Bulla) *Syst. Nat.* ed. X, I, p. 727; Drap. *Hist. Moll.* p. 55, pl. III, fig. 12-13; Dup. *Hist. Moll.* p. 455, pl. XXII, fig. 3; Moq. *Hist. Moll.* II, p. 455, pl. XXXIII, fig. 11-15.

β. *pulchella.* Coq. plus petite, plus effilée, plus pâle. Haut. 7 mill.

Hab. les fossés, les ruisseaux, sur les plantes aquatiques: source de Broindon avec le *Planorbis nitidus*. Assez commun. — La var. *pulchella*, à Dijon (Morelet).

Obs. Animal gris ardoisé, plus foncé sur la tête et sur le cou; chaperon saillant, largement bilobé, à lobes auriformes; tentacules grêles, filiformes, aigus; yeux noirs, à la base interne des tentacules.

Cette Physe est assez agile; souvent elle sort de l'eau comme les Limnées. Retenue captive, elle rampe sans cesse.

M. Blanchet m'a communiqué une variété albinos très jolie, provenant de Viège, en Valais. On sait que les coquilles albines ne sont pas communes parmi les mollusques fluviatiles.

LIMNÆA Brug.

Limnæa glutinosa Müll. (Buccinum) *Verm. Hist.* II, p. 129; Dup. *Hist. Moll.* p. 483, pl. XXIV, fig. 3; Moq. *Hist. Moll.* II, p. 461, pl. 33, fig. 16-20; *Limneus glutinosus* Drap. *Hist. Moll.* p. 50.

Digitized by Google

Hab. les parties tranquilles des rivières, les canaux, sur les plantes aquatiques : le canal de Bourgogne à Dijon, à Velars! l'Ouche! Assez rare.

Obs. L'expansion palléale si curieuse de cette espèce a été signalée par Müller : elle a été décrite avec détails et exactitude par Des Moulins (*Descript. de quelques moll. terr. et fluv. de France*, in : *Act. Soc. Linn. Bord.* VII, 1835, p. 142, pl. 1 et 2).

Limnæa auricularia Linn. (Helix) *Syst. Nat.* ed. X, I, p. 774; Dup. *Hist. Moll.* p. 480, pl. XXII, fig. 18; Moq. *Hist. Moll.* II, p. 462, pl. XXXIII, fig. 21-31 et pl. XXXIV, fig. 1-10; *Limneus auricularius* Drap. *Hist. Moll.* p. 49, pl. II, fig. 28-29.

Hab. les rivières, les ruisseaux, les canaux : l'Ouche, le canal de Bourgogne, la vieille Saône, à Charrey, Auvillars, etc. Assez commun.

Obs. Le *L. Hartmanni* Stud., dont M. Blanchet m'a adressé des échantillons authentiques provenant du lac d'Annecy, paraît une simple variété plus solide, à spire un peu plus saillante, et à ouverture plus ovoïde-arrondie.

Limnæa limosa Linn. (Helix) *Syst. Nat.* ed. X, I, p 774; Moq. *Hist. Moll.* II, p. 565, pl. XXXIV, fig. 11-12; *Limneus ovatus* Drap. *Hist. Moll.* p. 50, pl. II, fig. 30-31; *Limnæa ovata* Dup. *Hist. Moll.* p. 475, pl. XXII, fig. 11-13; pl. XXIII, fig. 1-3, et pl. XXV, fig. 8.

β. *fontinalis.* Coq. ovale, mince, transparente, d'un corné pâle; spire un peu haute, peu aiguë (*Limnæus fontinalis* Stud. *Kurz. Verz.* p. 93).

γ. *intermedia.* Coq. assez allongée, mince, transparente, cornée; spire assez haute, aiguë (*Limnæa intermedia* Lam. *Anim. s. vert.* VI, 2, p. 162; Mich. *Compl.* p. 86, pl. XVI, fig. 17-18; Dup. *Hist. Moll.* p. 480, pl. XXIII, fig. 4).

Digitized by Google

δ. *vulgaris*. Coq. plus petite, plus ovale, subtransparente, cornée, plus solide, subimperforée; spire un peu haute, subaiguë; columelle plus épaisse; péristome légèrement réfléchi et épaissi (*Limnæus vulgaris* C. Pfeiff *Deutschl. Moll.* I, p. 89, pl. IV, fig. 22).

Hab. les rivières, les ruisseaux, les fossés, les mares, sur les pierres, sur les plantes. Ruisseau qui traverse le Jardin botanique, à Dijon! Ruisseau de Larrey! Très commun partout.

La var. *fontinalis*, dans le ruisselet, à Daix, près Dijon! — La var. *intermedia*, dans le ruisseau des Chartreux, à Dijon, près du lavoir public! — La var. *vulgaris*, dans la fontaine, à l'entrée de la combe de Fixin!

Obs. Animal assez craintif; au moindre mouvement imprimé à l'eau, il retire ses tentacules et sa tête sous sa coquille; mais il se remet en marche presqu'aussitôt.

Espèce extrêmement variable dans sa forme, sa taille et sa consistance. M. Mörch exprime le doute que l'*Helix limosa* L. puisse se référer à cette coquille, et même à une Limnée.

Limnæa peregra Müll. (Buccinum) *Verm. Hist.* II, p. 130; Dup. *Hist. Moll.* p. 472, pl. XXIII, fig. 6; Moq. *Hist. Moll.* II, p. 468, pl. XXXIV, fig. 13-16; *Limneus pereger* Drap. *Hist. Moll.* p. 50, pl. II, fig. 34-37.

Hab. les fossés, les fontaines, les ruisseaux, sur la vase: fossés des bois de Charrey! la Sablonne, à Beauchemin! le ruisselet qui traverse le hameau de Munois! ruisseau près de Symandre, en Bresse (Grognot). Assez rare.

Obs. Espèce variable, souvent revêtue d'une incrustation limoneuse, brunâtre ou olivâtre. Nos exemplaires sont petits, allongés, minces, salis par une incrustation de couleur sombre indécise; le sommet de la spire est corrodé; le bord columellaire est sensiblement tordu, très dilaté, très réfléchi, blanchâtre. Plusieurs ont un bourrelet blan-

Digitized by Google

châtre intérieur. Ils se rapprochent de la variété *marginata* (*L. marginata* Mich. *Compl.* p. 88, pl. XVI, fig. 15-16). Ceux venant de la Bresse sont plus épais et plus solides.

Nous pensons que M. Jeffreys a été trop loin, en réunissant cette espèce au *L. limosa*.

Limnæa stagnalis Linn. (Helix) *Syst. Nat.* ed. X, I, p. 77; Dup. *Hist. Moll.* p. 467, pl. XXII, fig. 10; Moq. *Hist. Moll.* II, p. 471, pl. XXXIV, fig. 17-20; *Limneus stagnalis* Drap. *Hist. Moll.* p. 51, pl. II, fig. 38-39.

Hab. les étangs, les marais, les fossés, les canaux, les rivières, les mares: la Courtavaud, à Premeaux! le ruisseau de Larrey, à Dijon! Très commun.

Obs. Le *L. lacustris* Stud. ne diffère pas, spécifiquement, de cette Limnée. C'est une simple variété à spire moins élevée, à test plus épais, plus solide, à dernier tour un peu anguleux et subcaréné supérieurement, et à ouverture plus ample et plus large, surtout supérieurement. Elle est très remarquable, mais je ne pense pas que l'on puisse lui conserver le rang d'espèce. M. Blanchet m'en a adressé des échantillons authentiques provenant du lac d'Yverdon (Suisse).

Limnæa palustris Müll. (Buccinum) *Verm. Hist.* II, p. 131; Dup. *Hist. Moll.* p. 465, pl. XXII, fig. 7; Moq. *Hist. Moll.* II, p. 475, pl. XXXIV, fig. 25-35; *Limneus palustris* Drap. *Hist. Moll.* p. 52, pl. II, fig. 40-42, et pl. III, fig. 1-2.

β. *angistoma*. Coq. plus petite, solide, régulièrement ovale conique; ouverture plus petite, ovoïde; péristome continu; bord columellaire non sinueux.

Hab. les fossés, les mares, les étangs, les marais, les canaux, et généralement toutes les eaux stagnantes. Très commun.

La var. *angistoma*, dans l'Ouche, à Dijon! Assez rare.

Digitized by Google

Obs. Test variable dans sa taille, sa consistance, sa coloration. Moquin-Tandon cite huit variétés principales, parmi lesquelles trois ou quatre, au moins, existent dans le département. La plus remarquable est notre variété *angistoma*. J'ai vu des exemplaires de variété *elongata* mesurant jusqu'à 35 mill. de hauteur; d'autres de la var. *corvus* (*L. corvus* Gmel.), très renflés, opaques, solides, noirâtres, et violacés intérieurement, ont un diamètre de 25 mill. En général, les individus capturés dans la Côte-d'Or sont d'une taille moyenne.

L'animal est lent dans ses mouvements, très vorace. Il aime à sortir de l'eau et rampe à la surface.

J'en ai nourri pendant un certain temps avec du biscuit de campagne réduit en poudre et détrempé dans l'eau; il s'accommode parfaitement de cette nourriture, qui a la propriété de faire développer, en quelques heures, sur les parois du vase et sur la coquille, des végétaux microscopiques de nature floconneuse ou filamenteuse. Visibles à l'œil nu, ces végétaux servent eux-mêmes à l'alimentation des mollusques captifs.

Ces végétations sont-elles des algues?... Je n'oserais me prononcer. Au premier aspect, elles ressemblent à une moisissure soyeuse; au bout de quelques jours, les filaments avaient atteint près de 2 à 3 mill. de longueur. Ces filaments étaient incolores ou un peu blanchâtres, soyeux, droits, transparents, un peu floconneux ou par touffes rameuses. Ils constituaient bientôt des touffes épaisses et serrées, enveloppant la surface presque entière de la coquille. Au bout de quelques jours, des sporules blanchâtres apparurent au sommet des filaments. Au milieu de ces touffes floconneuses, s'accrochaient et circulaient avec agilité des animalcules, microscopiques comme les végétaux sur lesquels ils vivaient. Je ne me suis servi, pour cette observation, que d'une forte loupe (25 mai).

Digitized by Google

Dans un autre vase, pourvu d'une eau de même provenance, je détenais en captivité des *Ancylus* et des *Hydrobia*. Je leur offris la même nourriture, qu'ils semblèrent dédaigner. Je ne vis apparaître, dans ce récipient, ni protophytes, ni protozoaires.

Limnæa glabra Müll. (Buccinum) *Verm. Hist.* II, p. 135; Dup. *Hist. Moll.* p. 462, pl. XXII, fig. 9; Moq. *Hist. Moll.* II, p. 478, pl. XXXIV, fig. 36-37; *Limnæus elongatus* Drap. *Hist. Moll.* p. 52, pl. III, fig. 3-4; *Limnæa leucostoma* Lam. *Anim. s. vert.* VI, 2, p. 163; Mich. *Compl.* p. 89.

Hab. les fossés inondés des bords de la Saône (Grognot). Rare.

Obs. Je n'ai pas recueilli moi-même cette Limnée; mais elle m'a été adressée par M. Grognot, d'Autun, qui m'affirme qu'elle se trouve en Saône-et-Loire, à la limite des deux départements.

Limnæa truncatula Müll. (Buccinum) *Verm. Hist.* II, p. 130; Moq. *Hist. Moll.* II, p. 473, pl. XXXIV, fig. 21-24; *Limneus minutus* Drap. *Hist. Moll.* p. 53, pl. III, fig. 5-7; *Limnæa minuta* Dup. *Hist. Moll.* p. 469, pl. XXIV, fig. 1.

Hab. les fossés, les ruisseaux, les sources, les rivières, les canaux : l'Ouche, le canal de Bourgogne, etc. Beaux types dans le ruisseau des Chartreux, à Dijon! La fontaine de la Douix, à Darcey, à la source même et jusque dans le souterrain!

Obs. Espèce très variable de taille. Deux variétés principales : l'une assez grande, un peu opaque, cendrée; l'autre plus petite, un peu transparente, cornée fauve. Elle hante les fossés sujets à dessèchement pendant l'été, et s'enfonce alors dans la terre jusqu'au retour de l'eau.

Les individus qui vivent à la source de la Douix, à Darcey, dans les flaques d'eau de la grotte et du souterrain, sont très petits et assez fragiles.

Digitized by Google

ANCYLUS Geoffr.

Ancylus fluviatilis Müll. *Verm. Hist.* II, p. 201; Drap. *Hist. Moll.* p. 48, pl. II, fig. 23-24; Dup. *Hist. Moll.* p. 490, pl. XXVII, fig. 1; Moq. *Hist. Moll.* II, p. 484, pl. XXXV, fig. 5-38; et pl. XXXVI, fig. 1-10, et 27-49.

β. *capuliformis*. Coq. assez grande, élevée, très convexe en avant et latéralement, d'un gris blanchâtre; sommet aux trois quarts du diamètre antéro-postérieur, peu recourbé, obtus; ouverture obovale-arrondie; péristome non évasé (*A. capuloides* Jan, in : Porro *Mal. Com.* p. 87, pl. I, fig. 7; Moq. *loc. cit.*, pl. XXXVI, fig. 17).

γ. *deperditus*. Coq. peu élevée, très bombée, subgibbeuse en avant, convexe latéralement, presque droite en arrière; sommet très en arrière, peu recourbé, obtus; ouverture obovale; péristome non évasé (*A. deperditus* Dup. *Hist. Moll.* p. 494, pl. XXVI, fig. 4; Moq. *loc. cit.*, pl. XXXVI, fig. 19).

δ. *rupicola*. Coq. plus petite, un peu déprimée, finement striée, roussâtre ou fauve; sommet en arrière, un peu aigu; ouverture ovale-arrondie; péristome évasé, surtout en arrière (*A. rupicola* Bouh. *Bull. d'Hist. nat.*, p. 19).

Hab. les fleuves, les rivières, les fontaines, les sources, sur les pierres : la Saône, l'Ouche, etc. Commun.

La var. *capuliformis*, dans un lavoir au bord de l'Ouche, à mi-chemin de Dijon à Plombières! la Douix, à Châtillon-sur-Seine! — La var. *deperditus*, dans la fontaine des Chartreux, à Dijon! la source de Bussy! la fontaine, à Velars! les sources de la Seine, à Billy! la source de la Norges! la Douix, à Darcey! source de la combe d'Arcey!... et la plupart des sources du département. — La var. *rupicola*, un bras de l'Ouche entre Dijon et Plombières! le ruisseau de Brisecou, près Autun! Assez rare.

Obs. L'animal est d'un gris pâle ou cendré-ardoisé, un

Digitized by Google

peu transparent; yeux petits, ronds, noirs, bien apparents, à la base interne des tentacules; tentacules peu allongés, élargis à la base, écartés, transparents, dépassant à peine le bord de la coquille; bouche grande, arrondie supérieurement, hérissée de papilles brunâtres, très visibles; chaperon large, d'une nuance plus foncée que le pied, pointillé de noirâtre.

Il se nourrit de petites mousses, d'algues, et des conferves dont les pierres et les parois des fontaines sont recouvertes. Conservé dans un vase, si on le met à sec, il sait fort bien gagner le fond, et cherche les moindres traces d'humidité.

Pour opérer l'accouplement, le mâle se place sur l'individu faisant fonctions de femelle, penché vers le côté gauche. La verge est très grosse, linguiforme, plate, atténuée à l'extrémité, transparente, d'un gris pâle : on aperçoit par transparence le flagellum et le canal déférent. Le mâle la dirige sur le côté gauche de l'individu placé sous lui et cherche l'orifice femelle. Quand il l'a trouvé, il insinue ou applique simplement l'extrémité de la verge et demeure immobile. La figure donnée par Moquin-Tandon (*op. cit.*, pl. XXXVI, fig. 6) représente exactement ce qui se passe à cette occasion. La ponte a lieu au bout de quelques jours. Ce sont des capsules lenticulaires, de 2 millimètres de diamètre, couleur de succin, renfermant de cinq à six œufs (rarement moins) triangulaires, disposés en rosace. L'éclosion a lieu au bout de vingt-cinq jours : il est facile de suivre les progrès de l'œuf et les évolutions de l'embryon.

A la sortie de l'œuf, les jeunes Ancyles se répandent sur les parois environnantes en quête de nourriture; ils ont à peine 1 millimètre de grand diamètre. Leur petite coquille est obovale, translucide et très élégamment striée dans le sens vertical.

J'ai conservé assez longtemps des individus atteints d'un

Digitized by Google

parasitisme singulier. Ils portaient autour d'eux, entre le corps et le test, certain nombre de petites annélides filiformes, d'un gris pâle, translucides, sans cesse en mouvement, s'allongeant et se retirant, et produisant l'effet de tentacules toujours agités. J'en ai compté douze sur le même individu. L'animal ne paraissait pas en souffrir. Ayant négligé de nourrir ces Ancyles, les annélides ont disparu au bout de quelques jours.

La coquille est souvent couverte de petites touffes d'algues ou de mousses microscopiques. Tantôt elle est salie par une incrustation verdâtre, tantôt elle est parfaitement nette; dans ce dernier état elle est blanchâtre, striée horizontalement et verticalement, et on peut la croire privée d'épiderme. La dépression apicale est bien visible alors, et le sommet un peu aigu.

Ancylus lacustris Linn. (Patella) *Syst. Nat.* ed. X, I, p. 783; Drap. *Hist. Moll.* p. 130, pl. II, fig. 25-27; Dup. *Hist. Moll.* p. 497, pl. XXVI, fig. 7; Moq. *Hist. Moll.* II, p. 488, pl. XXXVI, fig. 50-55.

Hab. les ruisseaux à eau dormante, les fossés, les canaux, sur les plantes aquatiques, notamment sur les tiges des joncs, et sur les feuilles des nénuphars et des potamogets : source de la Courtavaud, à Premeaux! canaux et ruisseaux du parc, à Bressey-sur-Tille! flaques d'eaux aux environs d'Auxonne! la Norges, à Norges! Assez commun; moins répandu toutefois que le précédent.

Obs. C'est vainement que j'ai cherché et recherché la variété *Moquinianus* (*A. Moquinianus* Bourg. *Journ. Conch.* 1853, p. 197, pl. VI, fig. 9; Moq. *Hist. Moll.* p. 488, pl. XXXVI, fig. 53) indiquée comme vivant à Dijon ou aux environs. Je n'ai rien vu de semblable ni à Dijon, ni dans la Côte-d'Or. Il est à craindre que l'indication de localité ne soit inexacte.

Digitized by Google

ORDRE 3. — **Pectinibranchiata.**

FAMILLE 1. — **Peristomacea.**

HYDROBIA Hartm.

Hydrobia viridis Poir. (Bulimus) *Prodr.* p. 45; Dup. *Hist. Moll.* p. 553, pl. XXVII, fig. 10; *Turbo griseus* Vall. *Exerc. Hist. nat.* p. 6; *Cyclostoma viride* Drap. *Hist. Moll.* p. 37, pl. I, fig. 26-27; *Bythinia viridis* Moq. *Hist. Moll.* II, p. 524, pl. XXXIX, fig. 11-17.

Hab. les sources un peu élevées, sur les pierres : source du Rosoir (fontaine de Jouvence), au-delà de Messigny! les sources à Val-Suzon! la fontaine de la Douix, à Darcey! la source de la Seine, à Chanceaux! Assez commun; moins répandu que les suivants.

Obs. Animal vivant (comme ses congénères) par groupes nombreux au fond des sources vives, à eau limpide et froide, sur les pierres, dans la montagne. Il est timide, craintif, à mouvements très lents, se contractant et se laissant tomber au moindre contact; il balance légèrement ses tentacules à droite et à gauche lorsqu'il est en marche. Il est gris ou d'un gris noirâtre; tentacules assez allongés, cylindriques, tronqués au sommet, très écartés à la base; yeux assez gros, à la base externe des tentacules.

La coquille est ovoïde-ventrue, avec 4 tours de spire très convexes; l'ouverture est arrondie, à angle supérieur presque nul. Le plus souvent elle est entièrement recouverte d'un enduit du plus beau vert.

Hydrobia Reyniesii Dup. *Hist. Moll.* p. 567, pl. XXVIII, fig. 6; *Bythinia abbreviata* var. β, Moq. *Hist. Moll.* II, p. 519.

Coquille subcylindroïde, un peu ventrue, presque lisse,

Digitized by Google

mince, assez solide, d'un corné clair, peu luisante; 4 à 5 tours de spire faiblement convexes, déprimés le long de la suture, séparés par une suture profonde et bien marquée, le dernier bordé d'une saillie en forme de carène obtuse; ouverture obliquement ovale, anguleuse supérieurement; péristome réfléchi au bord columellaire, un peu épais. Haut. 2-3; diam. 1 mill. 3/4. — Opercule assez enfoncé, très mince, transparent.

Hab. les sources de la Seine, à Billy-les-Chanceaux! Très abondant sur les pierres.

Hydrobia carinulata.

T. conoideo-elongata, læviuscula, translucida, grisea vel candidula, anfr. 5-6 rectiusculi, superne angulosi atque carinati; sutura larga, profunda, quasi canaliculata; apex subacuminatus; apert. obliqua, irregulariter ovato-piriformis, superne angulosa atque canaliculata; peristoma continuum, dextrorsum subexpansum.

Coquille conoïde-allongée, turriculée, presque lisse, à peine luisante, assez solide, transparente, grisâtre ou blanchâtre, recouverte d'un enduit gris-verdâtre assez épais, qui lui donne un aspect rugueux; 5 à 6 tours de spire plats, anguleux et carénés supérieurement, à accroissement régulier, séparés par une suture large, très profonde et comme canaliculée; sommet un peu acuminé; fente ombilicale à peine visible; ouverture oblique, irrégulièrement ovale-piriforme, fortement anguleuse et canaliculée supérieurement; péristome continu, sinueux supérieurement, un peu épaissi vers le bord columellaire, un peu élargi ou plus avancé vers le bord libre. Haut. 3-4; diam. 1 1/2-2 mill. — Opercule mince, transparent, lisse, peu brillant, assez enfoncé.

Hab. les sources au pied de la Côte (calcaire jurassique), sur les pierres : fontaine de Larrey, près Dijon (type)! fontaine des Chartreux, à Dijon! fontaine de Velars! source de la Norges! la Douix, à Châtillon-sur-Seine!... Très com-

Digitized by Google

mun. Je l'ai recueilli dans l'Aube et la Haute-Marne dans les mêmes circonstances. M. le docteur Baudon l'a reçu de différents points de l'est, notamment de la Moselle.

Obs. L'animal est d'un gris sombre en dessus, plus pâle en dessous; trompe grosse, noirâtre, proboscidiforme, un peu élargie et bilobée en avant; tentacules grisâtres, assez gros, très allongés, toujours en mouvement pendant la marche; yeux noirs, peu saillants, à la base latérale externe des tentacules; pied large, dilaté en avant, un peu atténué et arrondi en arrière.

Mollusque très timide, se renfermant et se laissant choir au moindre choc, portant sa coquille horizontale. Il se nourrit des conferves et des mousses qui couvrent les pierres : on le voit aussi sur les tiges et les feuilles des plantes immergées.

La coquille est d'un gris clair, le plus souvent revêtue d'une incrustation verdâtre ou d'un gris-verdâtre, fréquemment érodée dans le sens longitudinal.

C'est sur des centaines d'individus que j'établis cette espèce, caractérisée par sa forme conoïde-allongée et turriculée, ses sutures profondes, sa carène marginale, ses tours aplatis, et la forme de l'ouverture. Vers le dernier tour de spire, la suture est tellement creusée et excavée, que le dernier tour semble souvent comme détaché de la spire. La carène est très prononcée et forme saillie extérieurement, et gouttière à l'intérieur.

L'*Hydrobia carinulata* ne s'élève pas dans la montagne comme l'*Hydr. viridis.*

Hydrobia brevis Drap. (Cyclostoma) *Hist. Moll.* p. 37, pl. XIII, fig. 2-3; Dup. *Hist. Moll.* p. 560, pl. XXVIII, fig. 1; *Bythinia brevis* Moq. *Hist. Moll.* II, p. 523, pl. XXXIX, fig. 6-10.

Coquille ovoïde, quelquefois un peu allongée, à peu près

Digitized by Google

lisse, mince, fragile, transparente, d'un corné très pâle; 3 à 4 tours de spire assez convexes; les deux derniers formant les trois quarts de la coquille; suture du dernier tour profonde; sommet très obtus; ouverture ovale-arrondie, à peine anguleuse supérieurement; péristome continu, un peu épaissi. Haut. 2; diam. 1 mill. — Opercule très enfoncé, mince, concave, présentant des traces de spire et un noyau roussâtre.

Hab. un ruisseau, à Brisecou, près Autun (Grognot!) Rare.

BYTHINIA Gray.

Bythinia tentaculata Linn. (Helix) *Syst. Nat.* ed. X, I, p. 774; Moq. *Hist. Moll.* II, p. 528, pl. XXXIX, fig. 23-44; *Turbo janitor* Vall. *Exerc. Hist. nat.* p. 6; *Cyclostoma impurum* Drap. *Hist. Moll.* p. 36, pl. I, fig. 19-20; *Paludina tentaculata* Dup. *Hist. Moll.* p. 543, pl. XXVII, fig. 7.

Hab. les eaux tranquilles, rivières, canaux, marais, étangs, sur les pierres et les plantes. Très beaux exemplaires d'un corné rougeâtre et de grande taille dans le ruisseau de Larrey! Très commun partout.

PALUDINA Lam.

Paludina vivipara Linn. (Helix) *Syst. Nat.* ed. X, I, p. 772; Moq. *Hist. Moll.* II, p. 535, pl. XI., fig. 25; *Cyclostoma achatinum* Drap. *Hist. Moll.* p. 36, pl. I, fig. 18; *Vivipara fasciata* Dup. *Hist. Moll.* p. 540, pl. XXVII, fig. 6.

Hab. les rivières, les canaux, les marais, sur les plantes aquatiques, les pierres : le canal de Bourgogne, à Dijon, Velars! la Saône, à Auxonne! le Doubs, à Verdun! la Loire! Commun.

Obs. J'adopte la synonymie rectifiée par Moquin-Tan-

Digitized by Google

don, rectification qui a l'inconvénient de renverser les idées admises jusqu'ici au sujet de nos deux grandes Paludines. L'important est qu'il n'y ait pas confusion : or, les indications synonymiques que je consigne ne laissent pas matière au doute; et, dès lors, personne ne se méprendra sur la valeur et la portée de ma dénomination.

Famille 2. — Valvatacea.

Valvata Müll.

Valvata piscinalis Müll. (Nerita) *Verm. Hist.* II, p. 172; Dup. *Hist. Moll.* p. 583, pl. XXVIII, fig. 13; Moq. *Hist. Moll.* II, p. 540, pl. XLI, fig. 1-25.

β. *obtusa.* Coq. plus ramassée, moins élevée, avec quatre ou cinq petites arêtes ou carinules, visibles surtout sur le dernier tour, vers l'ombilic; ouverture plus grande, moins arrondie, faiblement anguleuse supérieurement (*Cyclostoma obtusum* Drap. *Tabl. Moll.* p. 39; *Hist. Moll.* p. 33, pl. I, fig. 14; Brard, *Coq. Par.* p. 190, pl. VI, fig. 17).

γ. *pusilla.* Coq. plus petite, plus mince, plus striée, avec 4 tours 1/2 à la spire (*Nerita pusilla* Müll. *Verm. Hist.* II, p. 171; *Valvata piscinalis* var. α. Nilss. *Moll. Suec.* p. 86; Moq. *loc. cit.*, p. 540).

δ. *costulata.* Coq. peu élevée, striée-côtelée sur le dernier tour; stries espacées; ouverture grande.

Hab. les rivières, les ruisseaux, les fontaines, sur les plantes aquatiques, les pierres : la Seine, l'Ouche, l'Arnisson, etc. Commun.

La var. *obtusa*, dans l'Ouche, la Norges! Commune. — La var. *pusilla*, dans le ruisseau de Larrey! Assez rare. — La var. *costulata*, dans l'Ouche! Rare.

Digitized by Google

Valvata contorta Menke, in : *Zeitschr. Malak.* 1849, p. 116; Stein, *Schneck. Berl.* pl. II, fig. 27.

Coquille ovoïde-trochiforme, un peu conique supérieurement, assez ventrue, striée, stries très fines et très serrées, solide, un peu opaque ou à peine transparente, subobscure, olivâtre-pâle, ou roussâtre, mélangé de vert pâle, surtout sur le dernier tour; 5 à 6 tours de spire très convexes, séparés par une suture profonde; ombilic étroit, à moitié recouvert par le bord columellaire; ouverture ovale-arrondie, un peu anguleuse supérieurement; péristome continu, adhérent, un peu évasé et réfléchi vers le bord columellaire. Haut. 7-8; diam. 5-6 mill. — Opercule arrondi, avec un angle obtus supérieur, mince, légèrement concave, transparent, couleur de corne claire, mamelonné en dessous et brillant; spire composée de 5 à 6 tours assez larges.

β. *gratiosa*. Coq. plus petite, élégamment trochiforme-élevée, très finement striée, moins épaisse, d'un blond-roussâtre. Haut. 5; diam. 4 mill.

Hab. les fleuves, les rivières, les lacs : la Saône, à Charrey! Assez commun; moins répandu que l'espèce précédente.

Obs. Il est facile de distinguer cette espèce du *V. piscinalis* à son test ovoïde trochiforme, plus solide, à sa taille plus grande, à sa spire plus élevée, à ses tours plus nombreux, à son ombilic plus étroit, et enfin à son ouverture moins portée à droite, et relativement moins grande.

Férussac a-t-il connu cette Valvée?... C'est assez probalbe; il en distinguait huit espèces en France. Comment l'a-t-il désignée?.... L'absence de diagnoses ne permet pas d'émettre un avis positif, et j'en suis réduit aux conjectures (*Conf.* Férussac, *Essai d'une méth. conch.*, 1807, pp. 103 et 128).

M. Colbeau paraît l'avoir signalée sous le nom de *V.*

Digitized by Google

piscinalis var. *fluviatilis*. Elle habiterait la Meuse, aux environs de Namur (Voyez : Colbeau, *Matériaux pour la faune malacologique de Belgique. I. Liste des Moll. terr. et fluv.* Bruxelles, 1859, in-8°, p. 11). Selon M. Mörch, ce serait le *V. antiqua* Morris (*Syn. Brit. Foss.* 1843, p. 166).

Valvata cristata Müll. *Verm. Hist.* II, p. 198; Dup. *Hist. Moll.* p. 587, pl. XXVIII, fig. 16; Moq. *Hist. Moll.* p. 544, pl. XLI, fig. 32-36; *Valvata planorbis* Drap. *Hist. Moll.* p. 41, pl. I, fig. 34-35.

Hab. les rivières et les eaux stagnantes, sur les feuilles des plantes aquatiques : l'Ouche, à Dijon! la Courtavaud, à Premeaux! Assez rare.

FAMILLE 3. — Neritacea.

NERITINA Lam.

Neritina fluviatilis Linn. (Nerita) *Syst. Nat.* ed. X, I, p. 777; Dup. *Hist. Moll.* p. 591, pl. XXIX, fig. 1; *Nerita fluviatilis* Drap. *Hist. Moll.* p. 31, pl. I, fig. 3-4; Moq. *Hist. Moll.* II, p. 549, pl. XLII, fig. 21-33.

β. thermalis. Coq. ovale, assez convexe, finement striée, peu épaisse, d'un corné verdâtre ou olivâtre foncé, ornée de taches ou linéoles plus pâles; sommet très en arrière, un peu saillant; ouverture d'un roux verdâtre; lame columellaire bleuâtre, blanche vers le bord, lequel est droit (*Neritina thermalis* Boub. *Bull. Moll.* 1833, p. 11; Moq. *loc. cit.*, p. 549, pl. XLII, fig. 35-36; *N. Prevostiana* Dup. *loc. cit.*, p. 593, pl. XXIX, fig. 2).

Hab. les fleuves, les rivières, sur les pierres : la Saône! Commun.

La var. *thermalis*, dans la source thermale de la Courtavaud, à Premeaux, où elle est abondante! On la trouve

Digitized by Google

aussi en Saône-et-Loire : la Selle, près de Tachère (Grognot!); la Bresse (*id.*).

Obs. Cette variété est intéressante et mérite d'être signalée. Nos exemplaires paraissent intermédiaires entre la var. *fontinalis* et la var. *thermalis;* ils tiennent davantage de cette dernière. Ils sont d'un vert très sombre et laissent apercevoir, çà et là, quelques taches allongées, plus pâles. La forme et la taille se rapportent aux figures données par Dupuy et Moquin-Tandon. Trois tours de spire dont le sommet est corrodé. L'opercule est d'un brun rougeâtre, surtout vers le bord externe; il porte de 1 à 3 impressions spiraliformes, aboutissant au noyau marginal.

Classe 2. — Acephala.

Ordre 1. — Lamellibranchiata.

Famille 1. — Naiadea.

Anodonta Lam.

Anodonta cygnea Linn. (Mytilus) *Syst. Nat.* ed. X, I, p. 706; Drap. *Hist. Moll.* p. 134, pl. XII, fig. 1; Dup. *Hist. Moll.* p. 601, pl. XV, fig. 14; Drouët, *Etud. Naïad.* I, p. 5, pl. I; Moq. *Hist. Moll.* II, p. 557, pl. XLIII et XLIV.

β. *ventricosa.* Coq. grande, plus ventrue, d'un jaune-verdâtre; bord inférieur sinué (*A. ventricosa* Dup. p. 603, pl. XVI, fig. 13; Drouët, *Etud. Naïad.* I, p. 8).

γ. *Cellensis.* Coq. plus allongée, plus mince, d'un vert olive, moins brillante; bords supérieur et inférieur parallèles (*A. Cellensis* C. Pfeiff. *Deutsch. Moll.* I, p. 116, pl. 6, fig. 1; Dup. p. 603, pl. XVI, fig. 14; Drouët, *Etud. Naïad.* I, p. 11, pl. II).

δ. *intermedia.* Coq. moins grande, allongée, plus ou

Digitized by Google

moins solide, d'un brun-verdâtre ou vert foncé; bords supérieur et inférieur peu parallèles (*A. intermedia* Lam. *Anim. s. vert.* VI, 1, p. 86; *A. oblonga* Mill.; Dup. p. 615, pl. XVIII, fig. 13; Drouët, *Etud. Naïad.* I, p. 14).

Hab. les rivières, les étangs, les canaux.

La var. *ventricosa*, dans les étangs de Seurre (Barbié). — La var. *Cellensis*, dans l'Ouche, la vieille Saône, le canal de Bourgogne, les étangs de Saulieu! Très commune. — La var. *intermedia*, dans la Saône, l'Ouche, la Sablonne. Commune.

Obs. Je n'ai pas vu, dans les eaux douces de ce département, le type linnéen de l'*A. cygnea*, assez rare, du reste, en France. Mais les trois variétés ci-dessus signalées, qui sont les formes le plus souvent revêtues par cette espèce polymorphe, sont assez communément répandues dans les étangs et les rivières. Vulgairement : *grande moule de rivière* ou *d'étang*.

A Saint-Jean-de-Losne et dans les campagnes environnantes, les valves de la variété *Cellensis* servent à écrémer le lait.

Suivant M. le docteur A. Brot, de Genève, l'*A. Cellensis* constituerait une espèce distincte de l'*A. cygnea* (voyez : *Etude sur les Naïades qui habitent le bassin du Léman;* 1867, pp. 33 et suiv.).

Anodonta anatina Linn. (Mytilus) *Syst. Nat.* ed. X, I, p. 706; Dup. *Hist. Moll.* p. 610, pl. XIX, fig. 13; Drouët, *Etud. Naïad.* I, 2, p. 4, pl. IV, fig. 1; Moq. *Hist. Moll.* II, p. 558, pl. XLV, fig. 1-2.

β. *parvula*. Coq. plus petite, ovale-allongée, assez fragile; bord supérieur arqué; sommets rapprochés du bord antérieur (*A. coarctata* Pot. et Mich.; Dup. *loc. cit.*, p. 616, pl. XX, fig. 21; *A. parvula* Drouët, *loc. cit.*, p. 9, pl. IV, fig. 2).

Digitized by Google

Hab. les rivières : la Saône ! Assez rare.

La var. *parvula*, dans la Laignes, la Seine, où elle est rare.

Obs. Comme ses congénères, cette espèce est très variable. Elle a cependant des caractères constants et précis, aisément saisissables. On la confond souvent, mais à tort, avec l'*A. piscinalis*.

Anodonta piscinalis Nilss. *Moll. Suec.* p. 116; Dup. *Hist. Moll.* p. 612, pl. XXI, fig. 17-18; Drouët, *Etud. Naïad.* I, 2, p. 11, pl. V, fig. 1; *A. variabilis* Moq. *Hist. Moll.* II, p. 561, pl. XLV, fig. 5-6.

β. *Milletii*. Coq. ovale-arrondie, ventrue, sillonnée, tronquée en arrière, convexe inférieurement, très arquée supérieurement (*A. Milletii* Ray et Drou. in : *Rev. zool.* 1848, p. 235, pl. I, fig. 1-2; Dup. *loc. cit.*, p. 617, pl. XXI, fig. 16; Drouët, *Etud. Naïad.* I, 2, p. 13).

γ. *rostrata* Coq. ovale-allongée, rostrée en arrière, presque droite inférieurement, anguleuse supérieurement (*A. rostrata* (Kok.?) Drouët, *Etud. Naïad.* I, 2, p. 14, pl. V, fig. 2; Moq. *loc. cit.*, II, p. 46, fig. 5).

Hab. les canaux, les étangs, les rivières; la Saône! le canal de Bourgogne! Assez commun.

La var. *Milletii*, dans les étangs, aux environs de Saulieu (Barbié). — La var. *rostrata*, dans la Saône, à Auxonne; dans l'Ouche, près de Dijon! Toutes deux assez rares.

Obs. Quoique cette espèce soit, en effet, extrêmement variable, je n'adopte pas l'appellation remise en vigueur par Moquin-Tandon, l'*A. variabilis* décrit par Draparnaud (*Tabl.* 1801, p. 108) comprenant plusieurs espèces un peu incertaines. Il me paraît plus rationnel, en ce cas, d'appliquer la dénomination attribuée sans ambiguité par l'auteur qui, le premier, a décrit le type précis et incontesté.

Digitized by Google

Or, l'*A. variabilis*, tel que l'a fait connaître Draparnaud dans son *Tableau des mollusques de la France*, comprenait l'*A. cygnea*, l'*A. piscinalis*, et peut-être l'*A. anatina*. L'auteur a, du reste, pris soin de rejeter lui-même cette désignation dans son grand ouvrage.

S'il faut en croire M. Brot (*Etude sur les Naïades du bassin du Léman*, 1867, p. 38), nous n'aurions pas, en France, l'*A. rostrata* de Kokeil et des auteurs allemands, mais seulement des variétés rostrées de l'*A. piscinalis*. Il n'admet pas, d'ailleurs, l'*A. rostrata* comme espèce, et pense que ce n'est là qu'une modification de forme dont la plupart des Anodontes sont susceptibles.

Anodonta incrassata Shepp. (Mytilus) in : *Linn. Trans.* XIII, p. 85, pl. v, fig. 4; *A. ponderosa* C. Pfeiff. *Deutschl. Moll.* II, p. 31, pl. iv, fig. 1-6; Dup. *Hist. Moll.* p. 604, pl. xviii, fig. 12; Drouët, *Etud. Naïad.* I, 7, p. 2, pl. vi; *A. Avonensis* Moq. *Hist. Moll.* II, p. 562, pl. xlvi, fig. 7-8.

β. *Dupuyi*. Coq. ovale-allongée, moins haute, épaisse, moins sillonnée, à bord inférieur brusquement relevé en arrière (*A. Dupuyi* Ray et Drou. in : *Rev. zool.* 1849, p. 14, pl. i et ii; Dup. *loc. cit.*, p. 606, pl. xvii, fig. 13; Drouët, *loc. cit.*, 3, p. 1, pl. vii).

Hab. les étangs, les canaux, les viviers, dans la bourbe : étangs de Saulieu ! canal de Bourgogne !

La var. *Dupuyi* est plus répandue que le type.

Obs. Selon M. Jeffreys, il n'est pas incontestable que le *Mytilus Avonensis*, de Montagu, doit se référer à cette espèce. J'ai donc adopté la dénomination de Sheppard, antérieure de quelques années à celle de C. Pfeiffer.

Digitized by Google

UNIO Phil.

Unio sinuatus Lam. *Anim. s. vert.* VI, I, p. 70; Dup. *Hist. Moll.* p. 630, pl. XXIII, fig. 7; Drouët, *Etud. Naïad.* II, p. 61, pl. II; Moq. *Hist. Moll.* II, p. 567, pl. XLVIII, fig. 1-3; *U. margaritifera* Drap. *Hist. Moll.* p. 132, pl. X, fig. 8, 16, 19.

Hab. la Saône, à Auxonne, à Pontailler! Très commun. Vulgairement : *grande moule du Rhin.*

Obs. Les exemplaires qui se pêchent abondamment dans la Saône, dans les parties profondes et vaseuses du fleuve, sont d'une taille remarquable. Ils mesurent de 130 à 170 millimètres de longueur, sur 70 à 90 millimètres de hauteur. Ils sont très épais, très pesants, et produisent d'assez belles perles. J'ai vu bon nombre de ces perles recueillies et conservées par M. de Charrey, à Dijon.

M. Barbié, n'ayant pas su reconnaître cette coquille dans les ouvrages qu'il possédait, l'avait envoyée à quelques-uns de ses correspondants sous le nom d'*U. Araris.*

Unio rhomboideus Schröt. (Mya) *Fluss-Conch.* p. 186, pl. II, fig. 3; Moq. *Hist. Moll.* II, p. 568, pl. XLVIII, fig. 4-9; pl. XLIX, fig. 1-2; *U. littoralis* Drap. *Hist. Moll.* p. 133, pl. X, fig. 20; Dup. *Hist. Moll.* p. 632, pl. XXIII, fig. 8, et pl. XXIV, fig. 5-8; Drouët, *Etud. Naïad.* II, p. 66, pl. III, fig. 1-2; *Mya crassa* Vall. *Exerc.* p. 7.

β. *cuneatus.* Coq. plus petite, un peu sinuée inférieurement, cunéiforme en arrière, à sommets très proéminents et très plissés (*U. cuneata* Jacq.; Rossm. *Iconogr.*, fig. 851; *U. Asterianus* Dup. *loc. cit.*, p. 636, pl. XXIII, fig. 9).

γ. *depictus.* Coq. conforme au type pour la forme et la taille; épiderme d'un jaune verdâtre, orné de rayons verts ou brunâtres, quelquefois très érodée.

Digitized by Google

Hab. les rivières du département. Très commun.

La var. *cuneatus*, dans la Saône, à Pontailler, Charrey, Auxonne, etc. Assez commune. — La var. *depictus*, dans les parties arénacées de la Saône. Assez rare.

Obs. Indépendamment de ces deux variétés, qui sont les plus remarquables et les plus tranchées, l'*U. rhomboideus* affecte, surtout dans la Saône, plusieurs autres variations moins nettement arrêtées. Ainsi, il n'est pas rare de rencontrer les variétés *subtetragonus*, *orbicularis*, *minor*, *elongatus*, et quelques déviations ou monstruosités accidentelles. J'ai vu des exemplaires presque complétement orbiculaires : la coquille, dont le développement s'est trouvé arrêté à la partie postérieure, est aussi haute que longue, et présente, peu s'en faut, la forme circulaire.

Unio crassus Retz. *Nov. test. gen.* p. 17; Drouët, *Enum. Moll.* p. 50; *Etud. Naïad.* II, p. 76, pl. IV, fig. 2; Moq. *Hist. Moll.* II, p. 570, pl. XLIX, fig. 3-4.

Coquille ovale-oblongue, ventrue, épaisse; bord supérieur arqué, bord inférieur presque droit, à peine rentrant vers le milieu; côté antérieur court et arrondi; côté postérieur un peu atténué et arrondi; sommets à peine saillants, rapprochés du bord antérieur, à peine rugueux; épiderme brunâtre-fauve; nacre d'un blanc bleuâtre, parsemée de taches livides; dent cardinale très forte, épaisse, crénelée, striée intérieurement; lamelles saillantes, un peu arquées; impressions musculaires antérieures profondes et larges. — Long. 55; haut. 30; diam. 23 millim.

Hab. les fleuves : la Saône! Très rare (Deux exemplaires).

Obs. On distinguera cette espèce de l'*U. Batavus* en ce qu'elle est plus épaisse et plus ventrue; son épiderme est plus sombre, ses sommets sont moins rugueux, et sa dent

Digitized by Google

cardinale est plus forte et plus épaisse. Elle n'est pas commune en France.

Unio Requienii Mich. *Complém.* p. 106, pl. XVI, fig. 24; Dup. *Hist. Moll.* p. 652, pl. XXVII, fig. 18; Drouët, *Etud. Naïad.* II, p. 93, pl. VII, fig. 1-3; Moq. *Hist. Moll.* II, p. 574, pl. L, fig. 5-7; *U. pictorum* Drap. (pars) *Hist. Moll.* p. 131, pl. II, fig. 1-2.

Coquille ovale-oblongue, plus ou moins ventrue, peu épaisse, olivâtre, avec des zones transversales brunâtres; côté postérieur à rostre médiocre, un peu atténué et tronqué; bords supérieur et inférieur à peu près parallèles, le supérieur d'abord droit, puis brusquement oblique, l'inférieur légèrement subrétus, un peu tranchant; sommets un peu enflés, légèrement ridés, ondulés-tuberculés; ligament médiocre, droit, allongé; nacre très légèrement azurée; dent étroite, allongée, peu élevée, assez mince, de forme confusément triangulaire; lamelles élevées; impressions musculaires antérieures assez profondes. — Long. 50-65; haut. 30-35; diam. 20-25 mill.

β. Turtonii. Coq. allongée, subréniforme, un peu arquée, un peu dilatée en arrière, d'un brun fauve; sommets plus comprimés; dents minces, allongées, petites; nacre livide (*U. Turtonii* Payr. *Moll. Cors.* p. 65, pl. II, fig. 2-3; Dup. pl. XXVII, fig. 17; Drouët, *loc. cit.*, pl. VI, fig. 1).

γ. crassulus. Coq. moins allongée, plus épaisse, plus ventrue; dent plus épaisse; épiderme fauve.

Hab. les rivières, les canaux : la Saône, le canal, le Doubs, l'Ouche, la Sablonne, le ruisseau de Broindon, et la plupart des petites rivières du département! Très commun. Vulgairement : *moule de rivière.*

Les var. *Turtonii* et *crassulus*, dans la Saône, près de Charrey! Assez rares.

Obs. Cette espèce est excessivement variable. De tous les

Digitized by Google

Unios français, les *U. Requienii* et *Batavus* sont les plus polymorphes et les plus difficiles à suivre dans leurs incessantes variations. On trouve, dans la Saône, des types parfaitement caractérisés.

L'*U. Turtonii* n'est-il qu'une variété, ou doit-il constituer une espèce distincte ?

Unio Batavus Mat. et Rack. (Mya) *Brit. Test.* in : *Linn. Trans.* VIII, p. 37; Mich. *Complém.* p. 109; Dup. *Hist. Moll.* p. 638, pl. XXV, fig. 14-15; Drouët, *Etud. Naïad.* II, p. 79, pl. v, fig. 1-3; Moq. *Hist. Moll.* II, p. 571, pl. XLIX, fig. 7-8.

Hab. toutes les rivières du département : la Saône, l'Ouche, la Sablonne, le canal de Bourgogne, etc. Très commun. Vulgairement : *petite moule des rivières.*

Obs. Une remarque commune à tous les Unios de la Saône, c'est qu'en avançant en âge, la partie postérieure se développe considérablement, tend à se courber, et que la coquille prend, à partir de ce moment, un aspect réniforme très frappant. Cette observation s'applique aux *U. Batavus, Requienii, rhomboideus*, et à leurs nombreuses variétés.

Les *U. ovatus, dilatatus, planus* et *sinuatus*, de Studer (*Kurz. Verzeichn.* 1820, p. 93 et 94), ne sont que des variations plus ou moins tranchées de forme et de taille de cette espèce : on pourra les rencontrer dans la région qui nous occupe.

Unio mancus Lam. *Anim s. vert.* VI, I, p. 80; Blainv. *Faune franç.* pl. VII, fig. 4; Millet, *Descript. Moll.* in : *Mag. zool* 1843, pl. LXIV, fig. 2; Dup. *Hist. Moll.* p. 642, pl. XXVI, fig. 17 (?); *U. batavus* var. ζ. *mancus* Moq. *Hist. Moll.* II, p. 571.

Coquille ovale-oblongue, subréniforme, assez épaisse, un peu ventrue; bord supérieur arqué, l'inférieur un peu si-

Digitized by Google

nueux ou rentrant vers le milieu; côté antérieur arrondi, côté postérieur un peu atténué et tronqué; sommets peu saillants, ridés-ondulés (le plus souvent couverts de limon); épiderme d'un brun marron; nacre assez épaisse, bleuâtre à la partie postérieure; dent cardinale assez épaisse, triangulaire; lamelles un peu arquées; impressions musculaires antérieures profondes; ligament peu saillant, d'un fauve roussâtre. — Long. 60; haut. 35; diam. 20-25 mill.

β. nanus. Coq. plus petite, subréniforme, ventrue, un peu tronquée en arrière, d'un vert-marron foncé, à rayons obscurs (*U. nana* Lam. *loc. cit.*, p. 76; Dup. *loc. cit.*, p. 640, pl. xxv, fig. 16; Drouët, *Etud. Naïad.* II, pl. v, fig. 2; *U. amnicus* Ziégl.).

Hab. les petites rivières de la région montueuse : la Drée, l'Oze, l'Ozerain, la Dheune, etc. Commun. — La var. *nanus*, dans la Saône !

Obs. L'animal est d'un gris-jaunâtre pâle; pied d'un blanc jaunâtre, quelquefois légèrement teinté d'orangé, le plus souvent blanchâtre, bords du manteau grisâtres, transparents inférieurement et antérieurement, brunâtres ou noirâtres à la partie postérieure; orifice respiratoire bordé de brun noirâtre et garni de papilles nombreuses, droites, aiguës, serrées, d'un gris roussâtre; orifice anal d'un brun noirâtre, un peu plissé ou crénelé sur les bords, et comme rayé de roussâtre intérieurement; branchies d'un gris légèrement violacé; appendices labiaux, minces, délicats, grisâtres ou jaunâtres.

La coquille est constamment revêtue, à la partie supérieure et postérieure, d'un encroûtement arénacé très épais, qui modifie sa forme et lui donne une apparence plus ventrue qu'elle n'est réellement. Lamarck assigne à son espèce 73 millim. de longueur; nos plus grands exemplaires mesurent seulement 60 à 65 millimètres.

Digitized by Google

Cette espèce est-elle bonne, ou doit-on regarder l'*U. mancus* comme une des nombreuses formes ou variétés de l'*U. Batavus?*... La question est assez difficile à décider. Tout ce que je puis affirmer, c'est que j'ai fait pêcher dans la Drée, petit ruisseau indiqué par Lamarck, et qu'on n'y a pas rencontré d'autre Mulette que celle décrite ici. Il est donc bien certain déjà que nous avons en vue la coquille décrite par Lamarck, coquille qui paraît d'ailleurs répandue dans la plupart des petits cours d'eau de notre région. Blainville et Millet paraissent l'avoir connue. C'est plus douteux pour M. l'abbé Dupuy et Moquin-Tandon.

Voici les différences les plus notables qui existent entre l'*U. Batavus* et l'*U. mancus*. Celui-ci est un peu plus grand, plus épais, plus robuste; son bord inférieur est légèrement rentrant et sinueux; sa plus grande élévation est sous les sommets, tandis que chez l'*U. Batavus* la plus grande hauteur est à l'extrémité postérieure du ligament; son épiderme est plus foncé, non rayonné, sa nacre plus bleue; sa dent cardinale est plus triangulaire et plus conique, celle de l'*U. Batavus* étant moins épaisse et coupée plus carrément à la partie supérieure.

Ces caractères sont-ils suffisants pour constituer une espèce? Nous laisserons à d'autres le soin de trancher cette délicate question. Qu'il nous suffise d'avoir appelé l'attention des naturalistes sur ce point encore en litige, et d'avoir apporté, pour cela, des matériaux authentiques et puisés au lieu même d'origine.

Mais ce qui devient plus évident pour nous, c'est que l'*U. nanus* de Lamarck se rattache à la forme que nous venons de décrire, qu'il n'en est, pour ainsi dire, qu'un diminutif, et qu'il doit en être considéré comme une variété. Il se plaît sur les fonds sablonneux et arénacés; aussi, presque toujours, est-il revêtu d'un épais encroûtement. En vieillissant, la partie postérieure se développe beaucoup et tend à se courber.

Digitized by Google

Unio pictorum Linn. (Mya) *Syst. Nat.* ed. X, I, p. 671; Dup. *Hist. Moll.* p. 647, pl. XXVI, fig. 20; Moq. *Hist. Moll.* II, p. 576, pl. L, fig. 8-10, et pl. LI, fig. 1-10; Drouët, *Etud. Naïad.* II, p. 103, pl VIII; *U. rostrata* Lam. *Anim. s. vert.* VI, 1, p. 77; Mich. *Compl.* p. 108, pl. XVI, fig. 25; *U. Deshayesii* Mich. *Compl.* p. 107, pl. XVI, fig. 30.

Hab. les fleuves, les canaux, les étangs, les viviers : les flaques tranquilles des bords de la Saône, à Auxonne et Pontailler! Assez commun. Vulgairement : *la moule des rivières.*

Obs. L'*U. pictorum* recherche, comme on sait, les profondeurs des grands fleuves, ou les eaux tranquilles des viviers et des étangs. On ne le voit guère dans les petites rivières. Il n'a été signalé jusqu'à présent que dans la Saône : on pourra le rencontrer dans le canal de Bourgogne.

Les individus qui vivent dans la Saône, à Auxonne, sont typiques et acquièrent de belles proportions : ils mesurent de 9 à 10 centimètres de longueur sur 35 à 45 millimètres de hauteur.

FAMILLE 2. — Cycladea.

PISIDIUM C. Pfeiff.

Pisidium Henslowanum Shepp. (Tellina) *Descr. Brit. Shells*, in : *Linn. Trans.* XIV, p. 149; Dup. *Hist. Moll.* p. 687, pl. XXXI, fig. 2; Moq. *Hist. Moll.* II, p. 581, pl. LII, fig. 1-10; Baud. *Essai monogr.* p. 45, pl. IV, fig. F.

β. *Dupuyanum*. Coq. plus petite, inappendiculée, peu oblique, brillante, cendrée, violacée aux sommets ou couleur de corne; rostre projeté en avant (*P. Dupuyanum* Norm. *Cyclad.* p. 5; Baud. *loc. cit.* pl. IV, fig. G).

γ. *pallidum*. Coq. plus petite, inappendiculée, bien oblique,

Digitized by Google

subtrigone, cunéiforme, d'un jaune pâle; rostre plus projeté en avant (*P. pallidum* Gass. *Descr. Pisid.* pl. I, fig. 10; Baud. *loc. cit.* pl. IV, fig. H).

δ. *Jaudouinianum*. Coq. plus grande, peu oblique, épaisse, solide, à contours arrondis; sommets peu saillants (*P. Jaudouinianum* Gass. *Descr. Pisid.* p. 18, pl. II, fig. 2; Baud. *loc. cit.*, p. 49, pl. IV, fig. J).

Hab. les bords vaseux des rivières, les sources, sur la vase : l'Ouche, aux environs de Dijon ! Assez commun.

La var. *Dupuyanum*, dans une mare, près de la fontaine, à Velars! dans une source, au pied du Mont-Afrique, à Corcelles-les-Monts! la Norges, près de sa source! — La var. *pallidum*, dans le canal de Bourgogne, à Dijon! dans les fossés, à Billy-les-Chanceaux! — La var. *Jaudouinianum*, dans le ruisselet qui traverse le hameau de Munois!

Obs. Cette coquille est très variable et plus répandue en France qu'on ne l'a cru d'abord. L'appendice lamelliforme des sommets s'aperçoit surtout sur les jeunes individus.

Pisidium amnicum Müll. (Tellina) *Verm. Hist.* II. p. 205; Dup. *Hist. Moll.* p. 679, pl. XXX, fig. 1; Moq. *Hist. Moll.* II. p. 583, pl. LII, fig. 11-15; Baud. *Essai monogr.* p. 37, pl. III, fig. G; *Cyclas palustris* Drap. *Hist. Moll.* p. 131, pl. X, fig. 15-16; *C. obliqua* Lam. *Anim. s. vert.* V, p. 559.

Hab. les rivières, les ruisseaux, les fossés, dans la vase, ou au milieu des plantes : l'Ouche! la Sablonne! etc. Très commun.

Pisidium Casertanum Poli (Cardium) *Test. Sicil.* I, p. 65, pl. XVI, fig. 1; Moq. *Hist. Moll.* II, p. 584, pl. LII, fig. 16-32; Baud. *Essai monogr.* p. 30, pl. II, fig. C; *Cyclas fontinalis* (pars) Drap. *Hist. Moll.* p. 130, pl. X, fig. 9, 10, 13.

Digitized by Google

β. *cinereum*. Coq. plus grande, ventrue, un peu luisante, à stries fines; d'un gris cendré vers les sommets, jaunâtre inférieurement; sommets assez proéminents. Long. 7; haut. 6; diam. 5 mill. Paraît être la var. γ de Draparnaud, *Hist. Moll.* pl. x, fig. 13 (?) (*P. cinereum* Ald. *Suppl. Moll. North.*, p. 4).

γ. *rotundum*. Coq. moins allongée, presque arrondie, assez luisante, grisâtre (*Pis. rotundum* Cess.; Baud. *loc. cit.* pl. II, fig. G).

Hab. les sources, les fossés, les ruisseaux, les rivières, sur la vase: l'Ouche, aux environs de Dijon! les sources, à Val-Suzon! la Seine, à Billy-les-Chanceaux!... Très commun.

La var. *cinereum*, dans le ruisselet qui traverse le hameau de Munois! la var. *rotundum*, dans les fossés, à Billy-les-Chanceaux!

Obs. Espèce excessivement variable, pour la taille, la forme générale et l'apparence des stries.

Pisidium roseum Scholtz, *Schles. Moll.* p. 140; Jeffr. *Brit. Conch.* I, p. 26; *P. Gassiesianum* Baud. *Essai monogr.* p. 26, pl. I, fig. F (non Dup.).

Coquille tétragone, ventrue, légèrement oblique et allongée antérieurement, brillante, roussâtre ou fauve, rosâtre aux sommets; sommets arrondis, tuméfiés, saillants; stries régulières; ligament petit, légèrement courbé, d'un brun clair; charnière mince, étroite; dents cardinales très petites; dents latérales comprimées, minces, presque linéaires. Long. 2 1/2; haut. 2; diam. 1 1/2 millim.

Hab. les fossés, les mares : fossés et trous d'eau qui bordent le canal de Bourgogne, à Velars! La Norges, près de la source! Rare.

Obs. L'animal est d'un blanc opalin, jaune orangé ou rougeâtre supérieurement, très délicat; pied demi-transpa-

Digitized by Google

rent; siphon court, cylindrique, presqu'infundibuliforme dans son extrême dilatation (Baudon).

Cette espèce est la seule chez qui la partie supérieure de l'animal soit constamment colorée de rougeâtre.

Elle habite dans les fossés pleins d'eau au milieu des plantes aquatiques, sur lesquelles elle sait fort bien grimper, et sur les feuilles mortes, à la surface desquelles elle rampe.

M. Baudon m'informe que c'est cette Pisidie qu'il a, erronément, désignée dans son *Essai monographique* sous le nom de *P. Gassiesianum*, qui est distinct et doit rentrer dans la *P. pulchellum*. Le *P. roseum*, au contraire, est nettement caractérisé et semble constituer une bonne espèce.

Pisidium nitidum Jen. *Monogr. Cycl.* p. 16, pl. XX, fig. 7-8; Dup. *Hist. Moll.* p. 692, pl. XXXI, fig. 5; Moq. *Hist. Moll.* II, p. 586, pl. LII, fig. 33-37; Baud. *Essai monogr.* p. 23, pl. I, fig. A, B.

Hab. les petites rivières, les canaux, au milieu des plantes aquatiques, ou sur la vase légère des bords : le petit canal qui relie le ruisseau de Larrey au canal de Bourgogne, à Dijon ! l'Ouche, à Dijon et à Velars! la Norges, non loin de la source! Assez commun.

Obs. Nos exemplaires sont parfaitement typiques : ils vivent en compagnie du *Pis. Casertanum*.

Pisidium pusillum Gmel. (Tellina) *Syst. Nat.* p. 3231; Moq. *Hist. Moll.* II, p. 587, pl. LII, fig. 38-42; Baud. *Essai monogr.* p. 20, pl. I, fig. C, D; *P. fontinale* Dup. *Hist. Moll.* p. 691, pl. XXXI, fig. 3; *Cyclas fontinalis* (pars) Drap. *Hist. Moll.* p. 130, pl. X, fig. 11-12 (?).

Hab. les fossés, les mares, sur les feuilles mortes : dérivation de l'Ouche, au lieu dit *la Colombière*, près Dijon, Rare.

Digitized by Google

Obs. Animal très timide et à mouvements très lents. M. Baudon, qui a fait du genre *Pisidium* l'étude la plus consciencieuse et la mieux entendue, dit que pour voir l'animal se mouvoir, il faut exposer l'eau au soleil, sans l'agiter.

Pisidium obtusale Lam. (Cyclas) *Anim. s vert.* V, p. 559; Dup. *Hist. Moll.* p. 690, pl. XXXI, fig. 4; Moq. *Hist. Moll.* II, p. 588, pl. XXXI, fig. 4; Baud. *Essai monogr.* p. 18, pl. I, fig. E.

Hab. les fossés, les mares, les flaques d'eau au bord des rivières : bords de l'Ouche, à Dijon! Rare.

CYCLAS Brug.

Cyclas rivicola Lam. *Anim. s. vert.* V, p. 558; Dup. *Hist. Moll.* p. 665, pl. XXIX, fig. 3; Moq. *Hist. Moll.* II, p. 590, pl. LII, fig. 47-50, et pl. LIII, fig. 1-16; *Cyclas cornea* Drap. *Hist. Moll.* p. 128, pl. X, fig. 1-3.

Hab. les rivières, les canaux, les grands fossés non sujets à desséchement : la Saône, le canal de Bourgogne! Assez rare.

Obs. Espèce la plus grande de France, et en même temps très élégante. Long. 20-25; haut. 15-20; épaiss. 10-15 millimètres. Du sommet partent des rayons très peu apparents, très fins. Dans certains individus, la partie supérieure est roussâtre ou rougeâtre, plus ou moins pâle. Une bande d'un jaune clair borde quelquefois la partie inférieure des valves. Les jeunes individus sont un peu plus allongés, très comprimés, et d'un jaune clair uniforme.

Cyclas cornea Linn. (Tellina) *Syst. Nat.* ed. X. I, p. 678; Dup. *Hist. Moll.* p. 666, pl. XXIX, fig. 4; Moq. *Hist. Moll.* II, p. 591, pl. LIII, fig. 17-30; *C. rivalis* Drap. *Hist. Moll.* p. 129, pl. X, fig. 4-5.

Digitized by Google

Hab. les rivières, les ruisseaux, les fossés, les canaux ; la Saône, l'Ouche, le canal de Bourgogne, l'Armançon, la Bouzaise, la Sablonne, etc. Très commun.

Obs. Espèce assez variable sous le rapport de la taille et de la coloration, mais constante pour les principaux caractères. Barbié signale trois variétés.

Cyclas lacustris Müll. (Tellina) *Verm. Hist.* II, p. 204; Dup. *Hist. Moll.* p. 672, pl. XXIX, fig. 8; Moq. *Hist. Moll.* II, p. 593, pl. LIII, fig. 34-39; *C. calículata* Drap. *Hist. Moll.* p. 130, pl. x, fig. 14-15.

Hab. les canaux, les marais, les fossés : le canal de Bourgogne ! les dérivations de la Saône, à Charrey ! l'étang de la forêt de Beaurepaire (Saône-et-Loire) ! Assez rare.

FAMILLE 3. — Dreissenadea.

DREISSENA Bened.

Dreissena fluviatilis Pall. (Mytilus) *Voy. Russ.* p. 212 (trad.); *Dreissena polymorpha* Dup. *Hist. Moll.* p. 659, pl. XXIX, fig. 11; Moq. *Hist. Moll.* II, p. 598, pl. LIV.

Hab. les fleuves, les canaux : le canal de Bourgogne ! la Saône ! Très commun.

Obs. Cette espèce, introduite jusqu'au centre de la France par la navigation fluviatile, s'agglomère, par groupes de nombreux individus, autour des corps solides, tels que pierres, bois, piquets et racines des plantes. On en trouve fréquemment sur le test des Anodontes et des Mulettes. Ils forment quelquefois des grappes allongées autour d'une racine. Ils se fixent au moyen d'un byssus composé de fils capillaires, noirâtres, flexueux, un peu raides, terminés par un très petit épatement (Moquin-Tandon).

Digitized by Google

Moquin-Tandon a figuré (*loc. cit.*, pl. LIV, fig. 18) un individu adulte portant dix jeunes Dreissènes adhérentes à l'une des valves de sa coquille, particularité qui s'observe assez fréquemment.

Une fois que cette espèce a pénétré quelque part, elle y pullule rapidement. Il y a une cinquantaine d'années environ que le *Dreissena fluviatilis* a fait son apparition en Bourgogne.

Les exemplaires qui se pêchent dans la Saône mesurent 37 millimètres de longueur sur 16 de hauteur et 20 de diamètre; ceux du canal de Bourgogne sont un peu plus petits.

Avant de clore cette étude, jetons un coup-d'œil rapide sur les départements limitrophes qui nous sont le mieux connus, et disons par quels signes principaux leurs faunes malacologiques se différencient de celle dont nous venons de tracer le tableau. Il n'a point échappé à la sagacité du lecteur de remarquer les espèces caractéristiques de la contrée qui nous occupe, et c'est pour mémoire et comme termes de comparaison que nous signalerons : le *Vitrina annularis*, qui semble n'exister dans aucun des départements voisins, les *Helix strigella* et *cælata*, les *Bulimus detritus*, *Chondrus quadridens*, *Azeca tridens*, *Pupa triplicata*, les *Clausilia dubia* et *plicatula*, toutes espèces propres, comme il a été dit, à la chaîne de la Côte-d'Or; enfin, le *Valvata contorta*, qui habite la Saône.

Le département de l'Aube, composé en majeure partie de plaines arrosées par de nombreux cours d'eau ou ombragées par de larges massifs forestiers, possède une faune notablement distincte. On n'y rencontre aucun des mollusques que nous venons de citer, mais en revanche il donne asile à plusieurs formes qui lui sont particulières, et qui, à

Digitized by Google

leur tour, n'apparaissent pas dans le département de la Côte-d'Or. Tels sont : le *Limax cinereo-niger*, qui hante les grandes forêts du terrain crétacé, l'*Helix rufescens* (qui semble y succéder à l'*Helix montana*), les *Vertigo antivertigo* et *Venetzii*, vivant au milieu des bois, dans les mousses, le *Planorbis nautileus*, les *Hydrobia Ferussina* et *vitrea*, le *Valvata spirorbis*, qui habitent les sources et les ruisseaux, enfin l'*Unio tumidus*. De plus, les *Helix carthusiana* et *intersecta* (*striata*), assez rares dans la Côte-d'Or, sont extrêmement communs dans l'Aube.

Les données que je possède sur le département de la Haute-Marne sont incomplètes et insuffisantes. Toutefois, je dois citer comme espèce digne de remarque le *Pupa frumentum*, qui habite les rochers du plateau de Langres et qui ne se retrouve plus dans les deux départements que nous venons de passer en revue.

Le département de l'Yonne, mi-partie composé de plaines, mi-partie traversé par des coteaux ou des collines d'une médiocre élévation, se distingue aussi des pays contigus. C'est ainsi qu'on y voit l'*Helix variabilis*, les *Pupa granum* et *quadridens*, l'*Acme fusca*, le *Physa acuta*, qui n'existent pas dans l'Aube, et l'*Unio tumidus* qui semble avoir atteint, dans cette contrée, sa limite méridionale. On a quelquefois indiqué le *Pupa Pyrenœaria* comme vivant dans l'Yonne, aux environs de Châtel-Censoir. Si le fait est exact, il est fort remarquable ; mais nous pensons qu'il demande confirmation.

Favorisé par sa position géographique et le parcours des monts du Charollais, le département de Saône-et-Loire, si l'on s'en réfère aux recherches effectuées, nourrirait à la fois des espèces déjà plus méridionales et des formes propres aux contrées montagneuses. Ainsi l'on y aurait découvert, en faible quantité, il est vrai, et presque exceptionnellement, les espèces suivantes : *Testacella haliotidea*, *Helix variabilis*, *H. Pisana*, *H. limbata*, *H. cornea*, *H. vil-*

Digitized by Google

losa, H. sylvatica, Planorbis spirorbis, Limnæa glabra, Hydrobia brevis, Unio margaritifer. Si ces indications sont exactes, il faudrait reconnaître, dans la faune malacologique de ce département, une richesse et une variété peu communes, que tendraient d'ailleurs à expliquer sa situation géographique, son relief orographique et sa configuration.

Enfin, comme on pouvait le prévoir, le département du Jura est habité par certaines espèces particulières aux hautes montagnes; sa faune conchyologique présente un caractère spécial et fortement accentué. On recueille, en effet, sur les points élevés, les *Vitrina pellucida* et *diaphana*, les *Zonites alliarius* (!) et *diaphanus*, qui n'existent pas dans les départements que nous venons de citer, les *Helix personata, depilata, villosa, sylvatica, montana*, qui semblent dans leur vrai centre de propagation et de développement; le *Pupa dolium*, le *Vertigo Moulinsiana*, également fort abondants sur la zône élevée, les *Acme fusca* et *lineata*, l'*Unio Moquinianus*, et enfin l'*Assiminia Gallica*, propre, à ce qu'il paraît, aux sources salées de l'est (à Saint-Amour [Jura], par M. Charpy!).

Telle est, en quelques mots, d'après nos connaissances actuelles, la physionomie malacologique imprimée à chacun de ces départements. La constatation des faits de répartition zoologique qui se rattachent à cet examen sommaire nous conduit à répéter ces mots de Buffon, qui trouvent ici leur place normale et leur consécration : « Chaque « être a sa patrie naturelle dans laquelle il est retenu par « nécessité physique; chacun est fils de la terre qu'il ha« bite (1). »

(1) Buffon, *Hist. nat. gén. et part.*, édit. impr. roy., t. X, p. 2.

Digitized by Google

APPENDICE BIBLIOGRAPHIQUE

FAUNES MALACOLOGIQUES DÉPARTEMENTALES

ALERON. Guide du voyageur en Roussillon. Perpignan, 1842, in-12 (Conchyliologie, p. 326).

ALERON. Rapport de MM. Delocre et Companyo sur un tableau contenant une collection des Mollusques terrestres et fluviatiles du département des Pyrénées-Orientales, offert à la Société Philomatique par M. Aleron (*Bull. Soc. Phil. Perp.*, III, 1837).

AUBRIOT. Catalogue des Mollusques vivants du département de la Marne, dressé sur les notes de M. Arnould. Reims, 1846, in-8, 2 pages (*Séanc. Acad. de Reims*).

BARBIÉ. Catalogue méthodique des Mollusques terrestres et fluviatiles du département de la Côte-d'Or. Dijon, 1854, in-8, 1 planche (*Mém. Acad. Dijon*, 1853).

BAUDON. Catalogue des Mollusques du département de l'Oise. Beauvais, 1853, in-8 (*Mém. Soc. Acad. Oise*, 1852).

BAUDON. Description des Mollusques du département de l'Oise (*Mém. Soc. Acad. de l'Oise*, 1852 à 1856).

BAUDON. Nouveau catalogue des Mollusques du département de l'Oise. Beauvais, 1862, in-8.

BONHOMME. Notice sur les Mollusques bivalves fluviatiles observés jusqu'à ce jour aux environs de Rodez (*Mém. Soc. Aveyr.*, II, 1840).

BOUCHARD-CHANTEREAUX. Catalogue des Mollusques terrestres et fluviatiles observés jusqu'à ce jour à l'état vivant dans le département du Pas-de-Calais. Boulogne, 1838, in-8, avec 1 pl.

Digitized by Google

Bouillet. Catalogue des Coquilles terrestres et fluviatiles vivantes recueillies dans le département du Puy-de-Dôme, et déterminées d'après les ouvrages de MM. Draparnaud et Michaud. Clermont-Ferrand, 1832, in-8 de 5 pages.

Bouillet. Catalogue des espèces et variétés de Mollusques terrestres et fluviatiles observées jusqu'à ce jour, à l'état vivant, dans la haute et basse Auvergne (départements du Cantal, du Puy-de-Dôme et partie de celui de la Haute-Loire). Clermont-Ferrand, 1836, in-8.

Bourguignat. Malacologie terrestre et fluviatile de la Bretagne. Paris, 1860, in-8, av. 2 pl.

Bourguignat. Malacologie terrestre de l'île du Château-d'If, près de Marseille. Paris, 1860, in-8, av. 2 pl.

Bourguignat. Etude synonymique sur les Mollusques des Alpes-Maritimes, publiés par A. Risso en 1826. Paris, 1861, av. 1 portr. et 1 pl.

Bourguignat. Malacologie d'Aix-les-Bains. Paris, 1864, in-8, av. 3 pl.

Bourguignat. Malacologie de la Grande-Chartreuse. Paris, 1864, in-8, av. pl.

Brard. Histoire des Coquilles terrestres et fluviatiles qui vivent aux environs de Paris. Paris et Genève, 1815, in-12, av. 12 pl. col.

Buc'hoz. Aldrovandus Lotharingiæ, ou Catalogue des animaux qui habitent la Lorraine et les Trois-Evêchés. Paris, 1771, in-8.

Buc'hoz. Liste des Coquillages qui se trouvent aux environs de Paris (in : *Dictionn. vétér. et des animaux domestiques, auquel on a joint un Fauna Gallicus*. Paris, 1775, 6 vol. in-8, av. pl. — T. VI, p. 330 et 361).

Buvignier. Catalogue des Mollusques du département de la Meuse. Verdun, 1840, in-8 (*Mém. Soc. Phil. Verd.*, 1840).

Caillaud. Catalogue des Radiaires, des Annélides, des Cirrhipèdes et des Mollusques marins, terrestres et fluviatiles re-

Digitized by Google

cueillis dans la Loire-Inférieure. Nantes, 1865, in-8, avec 5 pl.

Cessac (de). Catalogue des espèces et principales variétés de Mollusques terrestres et d'eau douce observées jusqu'à ce jour, à l'état vivant, dans le département de la Creuse (*Bull. Soc. sc. nat. Creuse,* II, 1854).

Collard des Cherres. Catalogue des Testacés terrestres et fluviatiles des environs de Brest et de Quimper (Finistère) (*Act. Soc. Linn. Bord.*, IV, 1830).

Cotteau. Note sur quelques espèces de Mollusques terrestres et fluviatiles (*Bull. Soc. sc. hist. nat. Yonne,* 1854).

Cotteau. Rapport sur une excursion géologique dans les terrains tertiaires et quaternaires de l'Yonne et de la Côte-d'Or (*Bull. Soc. sc. hist. nat. de l'Yonne,* 1866).

Debeaux. Faunule malacologique de la vallée de Baréges (Hautes-Pyrénées) (*Journ. Conch.*, 3e sér., VII, 1867).

Desportes. Faune de la Sarthe. Le Mans, 1819, in-8.

Drouet. Mollusques du canton des Riceys (Aube) (in : Guénin et Ray, *Statistique du canton des Riceys*. Troyes, 1852, in-8).

Drouet. Répartition géologique des Mollusques vivants dans le département de l'Aube (*Mém. Soc. Acad. de l'Aube,* 1855).

Dubrueil. Catalogue des Mollusques terrestres et fluviatiles de l'Hérault. Montpellier et Paris, 1863, in-8.

Duchesne. Recueil de Coquilles fluviatiles et terrestres qui se trouvent aux environs de Paris. Paris, 1776, 3 pl. (On les trouve jointes quelquefois au *Traité sommaire* de Geoffroy).

Dumont et Mortillet. Histoire des Mollusques terrestres et d'eau douce, vivants et fossiles, de la Savoie et du bassin du Léman. Paris et Genève, 1852, in-8 (inachevé).

Dumont et Mortillet. Catalogue critique et malacostatique

Digitized by Google

des Mollusques terrestres et d'eau douce de la Savoie et du bassin du Léman. Genève, 1857, in-8 (inachevé).

Dupuy. Essai sur les Mollusques terrestres et fluviatiles, et leurs coquilles vivantes et fossiles du département du Gers. Auch et Paris, 1843, in-8, av. 1 pl.

Férussac (de). Essai d'une méthode conchyliologique...., nouvelle édition...., terminée par un catalogue d'espèces observées en divers lieux de la France. Paris, 1807, in-8.

Fournel. Faune de la Moselle. Première partie. Vertébrés et Mollusques. Metz, 1836, in-12.

Gassies. Tableau méthodique et descriptif des Mollusques terrestres et d'eau douce de l'Agenais. Paris, 1849, in-8, avec 4 pl. col.

Gassies. Catalogue raisonné des Mollusques terrestres et d'eau douce de la Gironde. Paris, 1859, in-8.

Gassies. Malacologie terrestre et d'eau douce de la région ntra-littorale de l'Aquitaine. Paris, 1867, in-8, av. 1 pl. (*Act. Soc. Linn. Bord.*, XXVI).

Geoffroy. Traité sommaire des Coquilles, tant fluviatiles que terrestres, qui se trouvent aux environs de Paris. Paris, 1767, in-12 de 143 pages. (Il existe une traduction allemande par Martini. Nüremberg, 1767, in-8.)

Godron. Catalogue des Mollusques de la Meurthe (in : H. Lepage, *Statistique de la Meurthe.* Nancy, 1843, 2 vol. in-8).

Goupil. Histoire des Mollusques terrestres et fluviatiles observés dans le département de la Sarthe. Le Mans et Paris, 1835, in-18, av. 2 pl. col.

Gras. Description des Mollusques fluviatiles et terrestres du département de l'Isère. Grenoble, 1840, in-8, av. 6 pl.

Grateloup (de). Tableau méthodique des Mollusques terrestres et fluviatiles vivants observés dans l'arrondissement de Dax (*Act. Soc. Linn. Bord.*, III, 1829).

Grateloup (de). Essai sur la distribution géographique, orographique et statistique des Mollusques terrestres et fluvia-

Digitized by Google

tiles vivants du département de la Gironde. Bordeaux, 1858-59, in-8.

GROGNOT. Mollusques testacés, fluviatiles et terrestres, du département de Saône-et-Loire, ou qui y sont déposés par les rivières qui s'y rendent. Autun, 1863, in-8.

GUÉRIN. Description de la fontaine de Vaucluse. 2e édit. Avignon, 1813, in-18 (Mollusques, p. 262).

HAMMER. Aperçu des animaux les plus remarquables de l'Alsace (in : Aufschlager, *L'Alsace.* Strasbourg, 1828, in-8, av. pl.).

HÉCART. Catalogue des Coquilles terrestres et fluviatiles des environs de Valenciennes. Valenciennes, 1833, in-8 (*Mém. Soc. agr. Valenc.*, I, 1833).

HOLANDRE. Mollusques ou Coquilles terrestres et fluviatiles des environs de Metz. Metz, 1836, in-18.

JACQUEMIN. Guide du voyageur à Arles. Arles, 1835...

JAQUEL. Histoire et topographie du canton de Gérardmer. Plombières, 1852, in-8.

JOANNIS (de). Etude sur les Nayades du département de Maine-et-Loire (*Ann. Soc. Linn. de Maine-et-Loire,* III, 1858, 12 pl.).

JOBA. Catalogue des Mollusques terrestres et fluviatiles observés dans le département de la Moselle (*Bull. Soc. Hist. nat. Metz,* 1844). — Supplément (*Bull. Soc. Hist. nat. Metz,* 1851).

L'HOPITAL (de). Catalogue des Mollusques (testacés) terrestres et fluviatiles observés à l'état vivant dans les environs de Caen. Caen, 1859, in-8, av. 1 pl. (*Bull. Soc. Linn. Norm.*, IV, 1859). — Supplément (*Bull. Soc. Linn. Norm.*, V, 1861).

LIESVILLE. Catalogue des Mollusques vivant aux environs d'Alençon. Paris, 1856, in-8.

MABILLE. Etudes sur la Faune malacologique de Saint-Jean-de-Luz, de Dinan et de quelques autres points du littoral océanien de la France (*Journ. Conch.*, 1865, 1866).

Digitized by Google

MACÉ. Essai d'un catalogue des Mollusques marins, terrestres et fluviatiles, vivant dans les environs de Cherbourg et de Valognes. Cherbourg, 1861, in-8.

MALHERBE. Mollusques terrestres et d'eau douce (in : De Chastellux, *Statistique du département de la Moselle*. Metz, in-8, t. I, p. 440).

MAUDUYT. Tableau indicatif et descriptif des Mollusques terrestres et fluviatiles du département de la Vienne. Poitiers, 1839, in-12, av. 2 pl.

(MAULNY). Catalogue raisonné des Coquilles terrestres et aquatiques qui se trouvent aux environs de la ville du Mans, rangé suivant la méthode de M. Geoffroy. Avignon, 1786, petit in-8 de 40 pages (rare).

MAURICE. Catalogue avec description des Mollusques qui ont été authentiquement trouvés jusqu'à ce jour dans le département de la Loire, rangés d'après la classification de Lamarck (*Ann. Soc. agric. Loire*, III, 1859).

MERMET. Histoire des Mollusques terrestres et fluviatiles vivant dans les Pyrénées-Occidentales (*Act. Soc. sc. Pau*, 1843).

MILLET. Mollusques terrestres et fluviatiles observés dans le département de Maine-et-Loire. Angers, 1813, in-12.

MILLET. Tableau méthodique des Mollusques terrestres et fluviatiles vivants observés dans le département de Maine-et-Loire (*Act. Soc. Linn. Bord.*, VI, 1833).

MILLET. Mollusques de Maine-et-Loire, ou tableau méthodique, descriptif et indicatif des Mollusques de terre et d'eau douce observés à l'état vivant dans le département de Maine-et-Loire (*Ann. Soc. Linn. Maine-et-Loire*, 1854).

MOITESSIER. Malacologie du département de l'Hérault (*Rev. et Mag. de Zool.*, 1867).

MOQUIN-TANDON. Mémoire sur quelques Mollusques terrestres et fluviatiles nouveaux pour la Faune de Toulouse (*Mém. Acad. sc. Toul.*, 2e sér., VI, 1843).

Digitized by Google

MORTILLET. Catalogue des Coquilles terrestres et fluviatiles des environs de Nice (*Bull. Soc. Hist. nat. Savoie,* 1851).

MORTILLET. Annexion à la Faune malacologique de la France. Annecy, 1860-1862, 3 broch. in-8.

MOULINS (des). Catalogue des espèces et variétés de Mollusques testacés terrestres et fluviatiles observés jusqu'à ce jour, à l'état vivant, dans le département de la Gironde (*Bull. Soc. Linn. Bord.,* II, 1827). — Supplément (*Bull.,* III, 1829). — Autre supplément (*Act. Soc. Linn., Bord.,* XVII, 1851).

NORMAND. Coup d'œil sur les Mollusques de la famille des Cyclades, observés jusqu'à ce jour dans le département du Nord. Valenciennes, 1854, in-8.

NOULET. Précis analytique de l'histoire naturelle des Mollusques terrestres et fluviatiles qui vivent dans le bassin sous-pyrénéen. Toulouse, 1834, in-8.

OGÉRIEN. Histoire naturelle du Jura et des départements voisins. Tome III. Zoologie vivante. Paris, 1863, in-8.

PANESCORSE. Prodrome d'histoire naturelle du département du Var. 1re partie. Draguignan, 1853, in-8.

PAYOT. Erpétologie, malacologie et paléontologie des environs du Mont-Blanc. Lyon, 1864, in-8.

PICARD. Histoire des Mollusques terrestres et fluviatiles qui vivent dans le département de la Somme (*Bull. Soc. Linn. Nord,* I, 1840).

POIRET. Coquilles fluviatiles et terrestres observées dans le département de l'Aisne et aux environs de Paris. Prodrome. Paris et Soissons, an IX, in-12 de 119 pages.

PUTON. Essai sur les Mollusques terrestres et fluviatiles des Vosges. Epinal, 1847, in-8.

RAY et DROUET. Catalogue des Mollusques vivants de la Champagne méridionale (*Rev. et Mag. de Zool.,* 1851).

RISSO. Histoire naturelle des principales productions de l'Europe méridionale, et particulièrement de celles des environs de Nice et des Alpes-Maritimes. Paris, 1826, 5 vol. in-8, av. pl. (Les Mollusques, dans le 4e vol.).

Digitized by Google

Saulcy (de). Liste des Mollusques terrestres et fluviatiles trouvés dans la vallée de Baréges (Hautes-Pyrénées) (*Journ. Conch.*, IV, 1853).

Serres (Marcel de). Essai pour servir à l'histoire des animaux du midi de la France. Paris et Montpellier, 1822, in-4.

Souquet. Essai sur le règne animal dans le département de l'Ariége (*Ann. agric. Ariég.*, 1837).

Souverbie. Mollusques terrestres et fluviatiles à ajouter au catalogue de la Gironde (*Act. Soc. Linn. Bord.*, 1853).

Taslé. Catalogue des Mollusques observés dans le département du Morbihan. Vannes, 1864, in-8 (*Bull. Soc. pol. Morb.*, 1864).

Vallot. Ecole centrale du département de la Côte-d'Or. Exercice sur l'histoire naturelle. Dijon, an IX, in-4 de 8 pages (très rare).

Villa. Della annessione dei Molluschi di Savoja e Nizza alla Fauna francese. Milano, 1862, in-8.

(Wartel). Mémoire sur les Limaçons terrestres de l'Artois, pour servir à l'histoire naturelle de cette province. Arras, 1768, in-12 de 60 p. (rare).

Digitized by Google

NOTE

SUR LA

CARTE GÉOLOGIQUE DE LA HAUTE-MARNE

DE MM. ROYER ET BAROTTE (1)

PAR M. JULES MARTIN

L'exécution d'une carte géologique de département est toujours un travail considérable et d'une grande difficulté. Pour être menée à bonne fin, elle exige non seulement des connaissances complètes et approfondies de la science, mais encore un talent d'observation peu commun et une persistance à toute épreuve.

MM. Royer et Barotte, il faut le dire tout d'abord, se sont acquittés avec honneur de la laborieuse tâche qu'ils se sont imposée. Leur carte est très bien réussie, et la notice explicative qui l'accompagne, en attendant un texte plus complet, est claire, méthodique et se maintient dans toutes ses parties à la hauteur des données scientifiques actuelles, malgré les critiques que j'aurai à formuler tout à l'heure en ce qui concerne certaines idées théoriques émises par

---

(1) Carte de 6 feuilles à l'échelle de 1/80,000e avec 2 feuilles de coupes et notice explicative à l'appui. Paris, imprimerie impériale, 1865.

Digitized by Google

ces auteurs, et, aussi, relativement à la nomenclature et aux subdivisions qu'ils ont adoptées.

La multiplicité de ces subdivisions n'en est pas moins, à mon sens, un des premiers mérites de l'œuvre; mais elle a dû en être aussi la principale difficulté, et je ne suis pas du tout étonné que la consignation d'un nombre aussi considérable de détails ait coûté près de douze années d'études et d'incessantes recherches.

La constitution du sol géologique de la Haute-Marne, cependant, n'a rien de compliqué. Il est, on peut dire, entièrement composé de terrains de sédiment, dont le plus ancien est le *grès bigarré*.

Un seul pointement de roche ignée, présentant à peine quelques ares de superficie, vient trouer les dépôts inférieurs du Trias aux environs de Buxières-lez-Belmont, dans le voisinage de la Haute-Saône. Cette roche est un granite rose, à grands éléments, divisés en lames à la manière des gneiss, et se trouve recouverte, d'une façon discordante, par un produit siliceux, noirâtre, à stratification confuse, que MM. Royer et Barotte tendent à considérer comme un équivalent du *terrain de transition*.

Il y aurait donc eu là, selon cette manière de voir, une interruption considérable dans les dépôts qui permettrait de croire, avec les auteurs, que cette partie de la Haute-Marne serait restée émergée, sous forme d'îlot, depuis l'époque dite azoïque jusqu'au Trias. Mais à partir du *grès bigarré* la submersion aurait été longtemps continue, car il n'existe plus de lacunes de ce genre et toutes les périodes de dépôts, jusques et y compris la base des terrains crétacés, y présentent de larges affleurements.

Ces divers terrains, peu tourmentés en général, offrent une grande régularité d'allures et se succèdent les uns aux autres, sous forme de bandes sinueuses, toutes à peu près parallèles et orientées N. E. - S. O. Seulement, par une singularité dont on trouve en partie l'explication dans le

Digitized by Google

soulèvement de la Côte-d'Or, la ligne culminante orographique est, sauf un lambeau des terrains supérieurs affaissés par rapport à l'autre lèvre de dislocation, tout entière comprise dans les marnes du Lias, qui sont, après le Trias, le plus ancien des terrains de la Haute-Marne.

Ce point de partage des eaux se trouve sur le prolongement de l'axe de la chaîne à laquelle notre département doit son nom et divise la Haute-Marne en deux parties fort inégales, le versant de la Méditerranée ne comprenant guère que la partie sud de l'arrondissement de Langres, tandis que le versant océanique, si l'on en excepte la faible portion de territoire qui dépend du bassin de la Meuse, englobe, avec l'autre partie de ce même arrondissement, ceux de Chaumont et de Vassy tout entiers.

Sur le versant de la Saône, dont les points les plus élevés sont, comme il vient d'être dit, généralement formés par les marnes liasiques, on voit partout le Trias affleurer au flanc des coteaux et constituer le fond des vallons de Grandchamp au village de la Rivière. Ce puissant étage présente même à lui seul un massif important de *Grès bigarré*, de *Muschelkalk* et de *marnes irisées* à Bourbonne et aux environs.

Sauf le lambeau de terrains supérieurs, tout est donc là dans des relations parfaitement normales; mais il n'en est pas de même du côté opposé.

En effet, le versant de la Marne, où se produit la succession régulière et ininterrompue de tous les étages jurassiques, offre cela de particulier, je viens de le dire, que ce sont les plus anciens terrains qui se trouvent avoir été portés à la plus grande altitude, en sorte qu'au lieu de monter il faut constamment descendre pour passer d'un terrain donné à un autre plus élevé dans l'ordre des formations.

MM. Royer et Barotte ont cru voir dans ce plongement des couches vers le centre du bassin de la Seine et dans cette disposition en retrait des sédiments jurassiques les uns

Digitized by Google

sur les autres, la preuve du retrait graduel des mers qui les ont déposés, et ils pensent, ainsi que certains auteurs ont cherché à l'accréditer dans la science, que les deux bassins qui avaient communiqué jusque-là par le détroit séquanien ont dû cesser de mêler leurs eaux à partir du dépôt de ce qu'ils appellent improprement le *Forest-Marble.*

En cela ils me semblent être complétement dans l'erreur. Cette cessation de communication, je crois l'avoir péremptoirement démontré dans un de mes derniers mémoires (1), n'a pu se produire, d'une manière définitive, que postérieurement au dépôt de la formation jurassique tout entière.

S'il en fallait donner de surabondantes preuves, on les trouverait dans la constitution même des terrains supérieurs de la Haute-Marne, où les massifs oxfordiens, coralliens et portlandiens sont développés avec une telle ampleur et, sur l'un et l'autre versant, à une si faible distance du point de partage des eaux, qu'il est matériellement impossible que les mers dont ils sont le produit n'aient pas communiqué largement de ce côté.

Que l'on se reporte en effet aux planches de coupes qui accompagnent la carte dont il s'agit, et l'on verra qu'à la coupe 17 dont je donne ici un réduction (2), la grande faille de Chassigny vient faire butter un lambeau corallo-oxfordien contre les marnes inférieures du Lias-moyen à 12 kilomètres environ de la ligne culminante orographique.

Or, l'ouverture de la faille de Chassigny qui a dénivelé l'oxfordien et le corallien, date évidemment d'une époque postérieure au dépôt de ces terrains. Donc, à l'origine,

---

(1) Mers jurassiques. — Observations au sujet de l'époque à laquelle le bassin de Paris et celui de la Méditerranée ont définitivement cessé de communiquer par le détroit séquanien. — Extrait des *Mémoires de l'Académie de Dijon*, t. XIV.

(2) Voir la planche IV ci-après.

Digitized by Google

Oxford-clay et *Coral-rag* recouvraient, au moins en partie, l'espace compris entre la faille sus-dite et le point culminant du plateau de Langres.

Restituons maintenant par la pensée sur un point quelconque de cet espace, au signal le plus rapproché de la faille si l'on veut, le massif des terrains emportés par les dénudations, en nous en tenant, pour la puissance de chacun des groupes disparus, au chiffre minimum accusé par MM. Royer et Barotte, et nous aurons :

Lias inférieur indiqué à la cote de. . . .		313m
Lias-moyen	partie inférieure.	18 à 20m
	partie supérieure	80 à 90
Lias supérieur		50 à 60
Oolithe inférieure		25
Fuller's earth et calcaires blancs jaunâtres .		40 à 45
Oolithe blanche.		15 à 20
Forest-marble		45 à 50
Cornbrash.		15
Oxfordien	inférieur.	1 à 5
	moyen.	35 à 40
	supérieur	30 à 60
Corallien inférieur		10 à 70

C'est à dire une cote minima de. . . . . 677m pour l'*Oolithe corallienne* inférieure.

En présence de ce résultat on voit de suite combien est inadmissible l'idée qui voudrait que les mers au sein desquelles se sont déposés l'Oxfordien et le Corallien eussent été arrêtées par la protubérance du plateau de Langres, alors même que ce plateau aurait été surmonté du *Fuller's earth* et autres dépôts de la Grande Oolithe, jusqu'aux calcaires compactes inclusivement.

Ici, comme dans la Côte-d'Or, il demeure donc, je crois, bien établi que la séparation du bassin de Paris de celui de la Méditerranée ne peut dater que de la fin de la période

Digitized by Google

jurassique, si même il ne faut pas la reporter à une époque plus récente.

Arrivons maintenant à la question de nomenclature et aux subdivisions adoptées par les auteurs. C'est là, je l'ai dit, le côté saillant et vraiment remarquable de leur travail; mais c'est aussi celui où l'arbitraire semble tenir le plus de place et où on peut les trouver le plus en défaut.

Trente-six teintes conventionnelles distinctes ont été affectées à la représentation graphique des quinze périodes géologiques que comporte la Haute-Marne, tandis qu'à la carte de la Côte-d'Or, par exemple, vingt-six de ces teintes seulement représentent les vingt-trois époques dont l'histoire est en quelque sorte écrite sur le sol de notre département. C'est, comparativement, plus de deux subdivisions pour une, en sorte que la tâche de MM. Royer et Barotte, infiniment plus simple en apparence que celle de M. Guillebot de Nerville, est devenue, en réalité, presque aussi compliquée.

Si l'on part des terrains sédimentaires les plus anciens de la Haute-Marne, pour arriver aux plus nouveaux, on trouve à la base le Trias, dans lequel ont été tracées trois zones distinctes (*Grès bigarré*, *Muschelkalk* et *Marnes irisées*), que justifient parfaitement et la différence des caractères minéralogiques et la puissance de chacun de ces termes de la série.

Viennent ensuite les couches que les auteurs ont appelées *Grès infra-liasiques*, bien que, de leur aveu, cette zone ne soit pas toujours composée de grès et que même ils inclinent aujourd'hui à la rattacher au Trias, annonçant qu'ils se réservent de revenir sur la question et d'apporter peut-être quelques arguments nouveaux à l'appui de ceux fournis par les auteurs qui attribuent ces dépôts à l'époque triasique.

Il semble que c'était le cas, en attendant, de neutraliser cet horizon paléontologique sous une appellation qui n'eût pas préjugé la question, et surtout dans un sens opposé

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

à celui auquel paraissent s'être définitivement arrêtés MM. Royer et Barotte.

Mais passons.

Aux grès dits *infra-liasiques*, succède avec une teinte conventionnelle spéciale, le Lias inférieur proprement dit, dépôt peu puissant dans la Haute-Marne, à ce qu'il paraît, et aux dépens duquel s'est sans doute développé le Lias moyen ou *Marnes à belemnites*, que les auteurs ont fort judicieusement divisé en deux parties distinctes.

Le Lias supérieur, au contraire, n'a pas été fractionné et il en a été de même de l'Oolithe inférieure.

Par contre, le massif de la Grande Oolithe a reçu quatre teintes conventionnelles différentes et qui s'appliquent à quatre phases de dépôt en effet complétement distinctes. Seulement, ces subdivisions ont reçu des noms empruntés à la nomenclature anglaise qui ont le défaut de n'être pas adaptés aux mêmes périodes géologiques que celles qu'ils représentent en Angleterre.

Ainsi, lorsque sous la dénomination de *Fuller's earth*, ces MM. comprennent les calcaires supérieures à *Pholadomya Vezelayi*, aussi bien que les marnes à *Ostrea acuminata* de la base, il est évident qu'ils confondent dans un tout unique deux horizons parfaitement distincts.

Il y a là, à mon sens, un tort d'autant plus grave que c'est précisément entre ces deux niveaux géologiques que beaucoup d'auteurs placent la ligne de séparation de l'Oolithe inférieure avec l'étage Bathonien, en raison de l'évolution paléontologique considérable qui s'est partout opérée dans l'intervalle de ces dépôts.

MM. Royer et Barotte ont de même improprement appelé *Forest-Marble*, la masse de calcaires compactes, d'aspect ruiniforme qui ne paraît être qu'un faciès particulier du *Great Oolithe*. Cette opinion que j'ai cherché dans le temps

Digitized by Google

à faire prévaloir (1) semble du moins confirmée par l'apparition, dans les lits marneux qui couronnent ce groupe, des espèces animales les plus caractéristiques des marnes du *Bradford-clay*, telles que : *Terebratula cardium*, *Tereb. hemisphærica*, *Hemicidaris Luciencis*, *Apiocrinus Parkinsoni*, etc. Or, ce *Bradford-clay* est, dans l'ordre des dépôts, inférieur au *Forest-Marble* anglais; donc si ce dernier terme existait ici, ce n'est pas par-dessous les marnes fossilifères précitées, mais bien par-dessus, que nous devrions le trouver.

Le nom de *Cornbrash* donné au groupe supérieur de l'étage, à partir des calcaires compactes, n'est pas mieux justifié et aurait pu être, je crois, avantageusement remplacé par un autre, n'affichant aucune prétention de parallélisme avec un terme de la série anglaise dont il n'est pas du tout sûr qu'il existe rien d'équivalent dans notre région.

Tout ceci paraîtra peut-être une querelle de mots; mais cette querelle a son importance au point de vue des classifications, et voilà pourquoi j'ai cru devoir me la permettre.

On me pardonnera donc, j'espère, de faire encore une réserve analogue en ce qui concerne le terme de *Callovien* appliqué à tort aussi au fer oolithique hydroxydé qui couronne les calcaires de l'étage Bathonien, puisque cet horizon ferrugineux représente, au moins pour une partie, la zone à *Ammonites cordatus*, *A. perarmatus*, etc., espèces essentiellement caractéristiques de l'Oxford-clay proprement dit.

Cet étage oxfordien, d'ailleurs, parfaitement étudié dans ses principaux détails, comme les précédents, a été divisé en trois zones, dont les deux supérieures ont peut-être l'inconvénient de ne pouvoir se distinguer l'une de l'autre à leur point de contact; mais enfin, cette subdivision n'en a pas moins l'avantage de faciliter la reconnaissance à pre-

(1) *Bul. soc. géol. de France*, 2e série, vol. XVIII, p. 640.

Digitized by Google

mière vue des localités où l'étage est au complet et celles où il n'existe qu'en partie.

Ce fractionnement des terrains, excellent en principe, semble parfois cependant avoir été ici poussé un peu trop loin. Ainsi, on ne voit pas ce que la carte qui nous occupe peut avoir eu à gagner en précision et en clarté à recevoir, comme cela se remarque dans le Corallien inférieur, deux teintes conventionnelles distinctes pour les produits d'une même période de dépôt, par cette seule raison qu'ils sont ici marneux et plus loin calcaires. C'est là, à mon sens, une véritable superfétation.

La distinction du reste de l'étage en *Corallien compacte* et *Oolithe corallienne supérieure*, est mieux justifiée et présente un avantage réel.

J'en dirai autant des *Calcaires à Astartes*, que l'on aurait dû, sans doute, s'abstenir de considérer comme partie intégrante du Corallien; mais qui, étudiés à part, à titre de zone spéciale, se trouvent par le fait n'avoir rien perdu de leur autonomie.

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, on ne peut méconnaître l'avantage que présente la multiplicité des subdivisions adoptées par MM. Royer et Barotte. On doit rendre justice également à la parfaite intelligence avec laquelle les coupures ont en général été faites dans le groupe jurassique que nous venons d'examiner et dont les derniers étages, Kimméridgien et Portlandien, atteignent dans la région un développement considérable.

Les dépôts crétacés inférieurs qui terminent la période secondaire et sont, dans la Haute-Marne, la dernière expression des terrains stratifiés d'origine marine, n'ont pas été traités avec moins de soin. Mais pour ceux-là du moins les auteurs ont dû être puissamment aidés par la belle monographie locale de M. Cornuel, dont ils ont adopté la classification.

Ces couches crétacées, d'ailleurs assez peu variées dans

Digitized by Google

leur composition, appartiennent toutes à la partie la plus inférieure de la formation et ne dépassent pas l'horizon des argiles du *Gault*, ou étage Albien, qui est si magnifiquement développé dans celui des départements limitrophes dont il porte le nom.

Au-dessus de ces marnes albiennes, s'ouvre un hiatus considérable qui ne s'arrête qu'aux dépôts quaternaires, sans rencontrer aucun vestige des terrains de cette période immense que caractérise le règne de l'ordre des mammifères et à partir de laquelle les climatures ont seulement commencé à se révéler à la surface du globe.

Il est donc vraisemblable qu'aux temps où la Bresse et les Dombes étaient couvertes du gigantesque lac dont les flots venaient baigner l'emplacement même de notre ville et une partie de nos environs, le département de la Haute-Marne se trouvait déjà définitivement émergé.

Ce pays a sans doute subi depuis bien des révolutions encore. On en trouve notamment la preuve dans ces nappes de terrains de transport que MM. Royer et Barotte nous montrent soudées au flanc des coteaux à plus de 80 mètres au-dessus du fond actuel de la vallée de la Marne et dans lesquelles ont été recueillis des ossements d'éléphants appartenant à des espèces éteintes et spéciales à la période quaternaire.

Les dépôts de minerai de fer remanié des plateaux, si minutieusement étudiés à la carte dont il s'agit, n'ont vraisemblablement pas non plus d'autre origine.

Tel est, très sommairement, l'aperçu des terrains dont MM. Royer et Barotte ont entrepris la représentation graphique et l'histoire. J'en aurais donc fini, s'il ne me fallait dire aussi quelques mots de la question des failles qui sont venues, à différentes reprises, affecter les terrains que nous avons passés en revue et qui en ont fracturé les assises.

Cette partie délicate paraît avoir été traitée avec beaucoup de discrétion par les auteurs qui ne se sont guère ar-

Digitized by Google

rêtés, en général, qu'aux lignes de dislocation les mieux accusées et les plus considérables.

Plusieurs de ces brisures se rattachent très nettement au soulèvement de la Côte-d'Or et, de ce nombre, je puis citer les failles de Montsaugeon, Dommarien et Montormontier, que j'ai eu occasion d'étudier personnellement sur place. Mais je ne saurais admettre avec ces Messieurs, que la grande faille de Chassigny, qui pénètre dans la Côte-d'Or et peut être suivie sans interruption jusqu'au centre des Vosges, puisse dépendre du système des ballons, puisqu'à Chassigny même nous lui voyons déniveler les couches du jurassique moyen.

En résumé, la carte que j'ai essayé d'analyser est une œuvre de haute valeur et qui vient combler une lacune importante dans l'étude encore inachevée de la constitution du sol français.

Il faut donc savoir gré à MM. Royer et Barotte de la laborieuse tâche qu'ils ont entreprise dans l'intérêt de la science et qu'ils ont su mener à si bonne fin. Espérons, comme ils le disent, que ce grand travail recevra, dans un temps peu éloigné, son complément indispensable : la description géologique du département.

Digitized by Google

Digitized by Google

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Digitized by Google

Digitized by Google

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

faites à Dijon pendant les années 1855-1858.

J'ai commencé mes observations météorologiques à Dijon en décembre 1844, et je les ai continuées jusqu'à ce jour. C'est une série de 22 ans. De 1845 à 1850, elles ont été publiées dans l'*Annuaire météorologique de Fronce*, dont j'ai été l'un des premiers collaborateurs. De 1851 à 1854, elles l'ont été dans l'*Annuaire de la Société météorologique de France*. Enfin, de 1859 jusqu'à ce jour, elles ont paru régulièrement dans le *Journal d'Agriculture de la Côte-d'Or*.

Les quatre années, de 1855 à 1858, formaient une lacune regrettable pour les météorologistes, et m'ont souvent été demandées. Je remercie l'Académie de la nouvelle preuve de sympathie dont elle m'honore en admettant mes observations dans ses Mémoires.

Les instruments ont été comparés à ceux de l'Observatoire de Paris, et j'ai tenu compte des petites corrections qu'ils exigeaient. Ils ont été décrits dans l'*Annuaire météorologique de France;* je ne reproduirai pas ici cette description. Je n'ajouterai qu'un mot : c'est que ces observations ont été faites depuis le 1er décembre 1846, au centre de la ville, rue Amiral-Roussin, dans l'ancien couvent de la Madelaine.

ALEXIS PERREY.

Dijon, mars 1867

Digitized by Google

Observations météorologiques faites à Dijon. — Janvier 1855.

JOURS.	9 h. du matin.			Midi.			4 h. du soir.			9 h. du soir.			TEMPÉRATURE maxima.	TEMPÉRATURE minima.	EAU TOMBÉE en millimètres.	VENTS MIDI.	ÉTAT DU CIEL à MIDI.
	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. Extérieure.	Humidité en cent.					
	millim.			millim.			millim.			millim.							
1	747.74	3°.3	86	746.24	4°.5	74	745.71	5°.8	82	743.72	7°.1	88	8°.6	—2°.1	6.0	O.	brouillard.
2	43.13	6°.6	88	43.32	7°.2	85	43.84	6°.4	79	45.52	5°.9	85	8°.9	6°.0	4.0	N.	pluie.
3	46.40	5°.1	87	46.60	5°.6	88	47.01	5°.7	88	47.45	5°.7	89	7°.0	4°.0	5.0	S.	id.
4	49.55	5°.4	91	49.41	7°.9	75	49.41	5°.9	85	49.76	3°.9	85	9°.0	4°.2	»	NE.	cirrus épais.
5	50.39	2°.4	87	50.76	3°.9	85	50.34	2°.3	95	51.52	1°.4	91	4°.0	0°.2	»	NO.	pur.
6	53.82	2°.4	95	53.78	3°.8	85	54.11	4°.9	85	54.71	4°.5	88	5°.8	0°.5	»	O.	brouillard.
7	56.01	5°.4	84	56.14	5°.8	82	55.90	5°.8	83	56.29	5°.1	84	7°.0	4°.0	»	E.	couvert.
8	56.24	3°.2	82	55.81	3°.5	80	54.50	3°.4	80	54.04	3°.0	83	4°.6	2°.2	»	E.	id.
9	52.68	1°.6	87	52.04	1°.8	85	51.50	2°.7	69	52.12	1°.1	81	4°.1	0°.3	»	E.	brouillard.
10	52.26	2°.0	85	51.51	3°.1	84	51.23	3°.8	80	51.43	2°.2	83	5°.2	0°.9	»	N.	id.
11	51.02	0°.0	81	50.95	2°.2	64	50.49	1°.7	80	50.36	0°.3	85	3°.0	—1°.0	»	E.	pur.
12	52.36	—1°.5	80	51.56	0°.7	»	51.58	0°.9	»	52.20	—1°.5	85	2°.2	—2°.8	»	E.	id.
13	51.57	0°.9	»	51.00	2°.5	56	49.69	2°.7	62	49.34	0°.2	»	4°.6	—1°.8	»	NE.	id.
14	49.00	—0°.3	»	49.13	1°.4	»	49.51	0°.5	57	51.06	—2°.5	70	2°.9	—0°.9	»	N.	id.
15	52.01	—2°.3	72	50.80	—0°.4	58	48.85	1°.3	»	47.39	1°.3	76	2°.9	—5°.0	5.0	N.	id.
16	43.35	1°.8	83	42.72	3°.0	83	41.00	1°.9	82	40.26	1°.5	78	3°.8	0°.0	5.0	O.	mouches de n.
17	36.69	0°.0	»	36.16	1°.2	»	36.41	—4°.5	88	36.69	—6°.7	68	1°.5	—1°.0	»	NE.	neige.
18	38.25	—8°.0	»	37.74	—5°.0	»	37.70	—7°.0	80	37.43	—8°.0	»	—4°.0	—9°.1	»	NO.	pur.
19	35.94	—10°.0	»	35.76	—7°.5	»	34.83	—8°.2	»	33.35	—8°.0	»	—6°.2	—12°.1	»	N.	mouches de n.
20	33.89	—7°.5	»	35.38	—6°.0	»	35.83	—6°.5	»	37.75	—9°.0	»	—4°.0	—9°.9	»	O.	id.
21	38.32	—9°.0	»	38.35	—6°.3	74	38.08	—4°.2	77	41.17	—4°.5	76	—2°.8	—10°.1	»	O.	presque pur.
22	43.38	—5°.1	»	43.40	—1°.1	69	42.88	—1°.6	82	43.75	—1°.5	88	—0°.1	—7°.3	»	S.	couvert.
23	42.21	—1°.8	83	41.12	—0°.8	»	39.15	0°.1	85	38.69	1°.3	»	3°.8	—3°.5	»	S.	neige.
24	39.25	1°.0	90	39.86	3°.4	83	39.68	1°.5	81	40.92	—1°.3	»	4°.8	—0°.5	»	S.	sombre.
25	42.41	—5°.5	»	42.30	—2°.5	?	41.50	—3°.8	»	40.70	—5°.8	»	—0°.9	—7°.0	5.0	O.	couvert.
26	41.22	—3°.3	»	40.60	0°.4	»	41.00	—0°.8	77	41.55	—4°.2	90	2°.0	—6°.2	»	O.	mouches de n.
27	39.48	—7°.8	»	38.82	—5°.0	78	37.78	—5°.3	85	37.71	—6°.7	89	1°.2	—9°.0	»	NE.	pur.
28	36.76	—7°.0	»	36.91	—4°.9	»	36.98	—6°.0	»	38.43	—9°.1	»	—2°.9	—8°.2	»	NO.	id.
29	36.58	—12°.5	»	35.25	—9°.0	»	32.66	—8°.4	»	31.20	—7°.0	»	—2°.0	—15°.2	»	NO.	brouillard.
30	31.67	—3°.9	»	32.16	—0°.8	84	31.90	—1°.0	90	31.07	—0°.3	85	1°.3	?	»	NO.	couvert.
31	29.71	1°.2	78	29.90	1°.6	93	29.52	2°.0	91	29.45	3°.8	95	5°.2	—0°.2	»	NO.	brouillard.

Digitized by Google

MOYENNES DU MOIS DE JANVIER.

Du 1 au 10	750.82	3°.7	87	750.56	4°.7	82	750.39	4°.7	83	750.66	4°.0	86	6°.4	2°.0
Du 11 au 20	44.41	—1°.8	79	44.12	—0°.8	65	43.59	—1°.7	75	43.58	—3°.2	77	0°.7	—4°.4
Du 21 au 31	38.29	—4°.9	84	38.06	—2°.2	80	37.38	—2°.5	84	37.68	—3°.2	87	0°.7	—6°.7
Du mois....	44.31	—1°.1	84	44.05	0°.6	78	43.58	0°.0	81	43.78	—0°.9	84	2°.5	—3°.0
Id. pour les 10 dres années....	741.34	1°.6	89	740.94	3°.3	84	740.66	3°.3	85	741.05	2°.2	89	4°.6	—0°.2

Eau tombée dans le mois à l'udomètre du Canal . . . . . 30mm0 | Eau évaporée (non mesurée, bassin gelé).

Dans les dix dernières années on a observé en janvier :

Hauteur maxima du baromètre. . . . . 760mm30 le 27, en 1854 | Hauteur maxima du thermom. . . . . 12°8 le 26, en 1846
Id. minima id. . . . . 715mm74 le 28, en 1845 | Id. minima id. . . . . —10°8 le 27, en 1848

A ces valeurs extrêmes nous ajouterons les quatre suivantes, relatives au mois de janvier :

Eau tombée, maximum depuis 10 ans. . . . . 83mm0, en 1849 | Eau évaporée, maximum depuis 10 ans. . . . . 46mm0, en 1850
Id. minimum id. . . . . 21mm0, en 1848 | Id. minimum id. . . . . 1mm0, en 1848

Extrait de mon journal météorologique du mois :

Pluie les 1, 2, 3. — Neige les 15, 16, 17, 19, 20, 23, 24, 26 et 30. — Brouillard les 5, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 13, 25, 29 et 31. — Il a été généralement très intense et plusieurs fois il a duré tout le jour. — Le 23, jour de dégel, le thermomètre a marqué un premier maximum de + 0°1 dans le jour et la nuit suivante les extrêmes ont été de + 3°.8 et — 0°.5. Le 29, un premier maximum de — 7°.0 dans le jour, et un second de — 2°.0 après 9 h. du soir. Il n'y a pas eu de minimum. Le 31, il y a eu un premier maximum de + 4°.0 dans le jour et un second de + 5°.2 après 9 h. du soir.

Alexis PERREY.

Digitized by Google

Observations météorologiques faites à Dijon. — Février 1855.

JOURS.	9 h. du matin. Baromètre réd. à 0°.	9 h. du matin. Température extérieure.	9 h. du matin. Humidité en cent.	Midi. Baromètre réd. à 0°.	Midi. Température extérieure.	Midi. Humidité en cent.	4 h. du soir. Baromètre réd. à 0°.	4 h. du soir. Température extérieure.	4 h. du soir. Humidité en cent.	9 h. du soir. Baromètre réd. à 0°.	9 h. du soir. Température Extérieure.	9 h. du soir. Humidité en cent.	TEMPÉRATURE maxima.	TEMPÉRATURE minima.	EAU TOMBÉE en millimètres.	VENTS MIDI.	ÉTAT DU CIEL à MIDI.
	millim.			millim.			millim.			millim.							
1	735.61	3°.4	82	736.87	3°.5	88	738.11	3°.1	82	738.67	1°.8	87	5°.0	0°.5	»	O.	couvert.
2	37.03	1°.4	89	37.64	3°.3	78	37.00	3°.4	80	36.22	1°.5	81	5°.5	1°.0	»	N.	presque couv.
3	35.60	2°.7	86	35.87	4°.0	80	35.00	3°.7	83	33.64	3°.3	86	5°.7	1°.2	»	NO.	couvert.
4	29.93	4°.0	97	30.47	6°.0	85	29.41	5°.1	90	29.07	3°.5	93	7°.4	3°.0	5.0	O.	pluie.
5	27.84	4°.5	90	27.21	7°.2	76	26.44	5°.8	85	26.32	4°.7	86	8°.5	2°.0	4.0	O.	éclaircies.
6	25.83	3°.3	93	26.05	5°.5	83	26.19	5°.4	81	27.39	4°.0	85	7°.1	3°.0	1.0	O.	petite pluie.
7	31.80	3°.1	91	32.93	4°.5	85	32.81	4°.7	85	34.34	4°.1	87	6°.0	1°.8	1.5	NE.	couvert.
8	33.39	1°.7	85	32.66	3°.2	83	31.00	3°.6	80	31.92	2°.5	89	5°.0	0°.9	»	N.	id.
9	33.31	3°.4	87	33.35	5°.9	78	31.66	6°.1	76	33.61	1°.7	»	7°.9	2°.1	0.5	N.	id.
10	34.23	1°.6	»	34.65	2°.0	79	34.02	3°.0	80	32.77	2°.2	79	4°.8	0°.1	»	N.	id.
11	29.88	0°.6	»	28.12	1°.8	81	25.36	3°.5	78	24.87	2°.1	87	5°.1	—1°.0	»	E.	id.
12	22.90	3°.2	86	21.84	2°.4	»	22.10	3°.8	»	25.16	2°.4	»	5°.0	2°.0	5.0	SE.	brumeux, bruine
13	23.55	0°.0	»	20.51	0°.6	94	17.99	0°.8	98	17.14	0°.8	98	1°.8	0°.4	5.0	NE.	neige.
14	14.18	0°.5	»	14.43	2°.2	96	17.54	—3°.5	78	23.84	»	»	4°.0	—0°.3	2.5	SO.	bruine.
15	33.97	—4°.3	83	36.16	—2°.6	87	37.45	»	»	»	»	»	1°.2	—7°.0	3.5	NO.	neige.
16	40.81	—8°.8	»	»	»	»	33.16	—3°.5	»	30.72	»	»	—1°.7	—11°.5	»	NE.	nébuleux.
17	29.18	—2°.2	»	30.72	0°.9	»	31.36	—2°.0	»	32.10	—4°.0	»	2°.8	—4°.0	9.0	NE.	couvert.
18	35.75	—7°.4	»	36.87	—5°.5	»	36.00	—6°.6	»	»	»	»	—4°.5	—6°.2	8.0	NE.	neige.
19	37.07	—8°.6	»	37.85	—3°.8	»	36.23	—3°.1	»	35.22	»	»	—2°.0	—9°.0	»	N.	couvert.
20	31.11	—3°.0	»	30.49	0°.9	86	29.97	2°.3	91	30.24	0°.5	»	5°.0	—4°.6	»	SE.	id.
21	37.47	0°.7	»	38.65	1°.4	81	»	»	»	39.77	—0°.8	90	4°.0	—0°.6	»	O.	id.
22	40.91	»	»	40.71	4°.5	78	40.73	2°.8	83	40.59	2°.7	95	7°.0	—1°.2	»	O.	id.
23	39.47	—2°.4	»	39.97	0°.6	»	39.55	0°.0	»	»	»	»	4°.0	—4°.6	»	S.	brouillard.
24	43.46	1°.0	96	43.92	3°.4	90	42.06	3°.2	87	41.37	1°.9	94	6°.2	0°.5	»	E.	couvert.
25	36.69	1°.9	91	36.47	3°.5	95	34.52	5°.0	91	32.78	4°.4	98	6°.2	1°.2	2.0	S.	id.
26	31.84	5°.9	97	32.24	9°.0	77	32.36	9°.2	77	»	»	»	12°.0	4°.0	33.0	O.	cumulo-stratus.
27	37.11	7°.4	91	37.57	9°.4	77	37.39	7°.4	75	»	»	»	10°.2	6°.0	»	O.	id.
28	37.97	5°.4	94	38.55	8°.7	85	39.69	9°.2	81	41.33	7°.5	90	10°.5	4°.7	»	SE.	couvert.

Digitized by Google

Du 1 au 10	732.46	2°.9	89	732.77	4°.5	81	732.16	4°.1	83	732.39	2°.9	86	6°.3	1°.6
Du 11 au 20	30.21	—2°.6	84	28.55	—0°.1	88	28.72	—1°.0	86	27.41	0°.3	92	1°.7	—4°.0
Du 21 au 28	38.11	2°.8	91	38.51	5°.1	83	38.04	5°.3	82	39.17	3°.1	93	7°.5	1°.2
Du mois....	33.28	0°.8	90	32.70	3°.0	84	32.41	2°.8	83	32.13	2°.3	89	5°.0	—0°.5
Id. pour les 10 dres années....	742.38	2°.5	83	742.06	4°.6	75	741.56	4°.9	75	742.10	2°.8	83	6°.2	0°.2

Eau tombée dans le mois à l'udomètre du Canal . . . . . 80mm0 | Eau évaporée . . . . . 27mm?

Dans les dix dernières années on a observé en février :

Hauteur maxima du baromètre. . . . . 761mm13 le 11, en 1849 | Hauteur maxima du thermom. . . . . 15°4 le 28, en 1846
Id. minima id. . . . . 715mm53 le 9, en 1852 | Id. minima id. . . . . —18°0 le 21, en 1845

A ces valeurs extrêmes nous ajouterons les quatre suivantes, relatives aussi au mois de février :

Eau tombée, maximum depuis 10 aus. . . . . 64mm0, en 1847 — Eau évaporée, maximum depuis 10 ans. 27mm0, en 1850
Id. minimum id. . . . . 19mm0, en 1846 — Id. minimum id. . 4mm0, en 1845 et 1848

Extrait de mon journal météorologique du mois :

Pluie les 6, 8 et 11. — Neige le 11. — Du 12 février au 2 mars suivant, les observations ont été faites, pendant mon absence, par M. l'ingénieur Ch. Ritter, rue Devosges. — Il a encore noté de la pluie le 17 et le 25, et de la neige les 13, 14, 15 et 18. — L'eau recueillie le 26 provenait de la fonte de la neige.

Alexis Perrey.

Digitized by Google

Observations météorologiques faites à Dijon. — Mars 1855.

JOURS.	9 h. du matin.			Midi.			4 h. du soir.			9 h. du soir.			TEMPÉRATURE maxima.	TEMPÉRATURE minima.	EAU TOMBÉE en millimètres.	VENTS A MIDI.	ÉTAT DU CIEL à MIDI.
	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.					
	millim.			millim.			millim.			millim.							
1	743.14	9°.4	75	741.57	10°.0	63	739.67	8°.7	70	740.61	7°.5	77	»	5°.2	»	O.	couvert.
2	39.01	6°.7	86	37.13	8°.0	93	»	»	»	33.28	8°.6	80	9°.8	4°.5	4.0	SO.	très nuageux.
3	28.41	7°.4	82	28.93	8°.7	70	28.92	8°.3	72	31.58	6°.0	85	10°.0	6°.9	13.0	S.	couvert.
4	37.19	6°.7	64	36.17	7°.2	69	35.11	7°.0	58	34.75	3°.2	80	9°.0	3°.9	7.5	N.	éclaircies.
5	34.59	3°.1	83	34.37	8°.0	59	34.49	7°.1	76	35.69	6°.1	82	10°.0	0°.9	»	E.	très voilé.
6	38.28	6°.4	88	38.43	10°.5	71	38.05	9°.7	62	39.35	5°.3	76	10°.9	4°.7	»	S.	couvert.
7	36.89	4°.8	77	36.12	8°.5	60	35.61	8°.2	57	36.13	3°.2	76	9°.8	2°.6	»	SE.	nuageux.
8	37.23	3°.8	76	37.19	6°.6	62	37.00	5°.6	46	39.14	0°.1	68	8°.2	0°.2	»	N.	presque pur.
9	39.41	—0°.6	»	39.19	0°.5	»	38.49	0°.5	67	38.31	—0°.8	81	3°.2	—3°.2	»	O.	mouches de n.
10	37.58	0°.6	»	37.12	1°.7	»	36.90	1°.6	71	37.48	—0°.9	73	3°.8	—1°.5	»	O.	couvert.
11	34.63	—0°.9	77	33.57	3°.1	»	31.39	3°.0	56	29.84	1°.9	74	4°.2	—4°.0	»	S.	cirri.
12	22.79	2°.0	87	18.81	3°.0	88	17.62	2°.5	86	20.10	2°.6	78	3°.2	0°.4	5.5	S.	couvert.
13	23.83	3°.2	82	24.60	4°.4	56	26.22	5°.4	60	28.60	3°.2	78	7°.0	0°.8	4.0	O.	id.
14	34.61	3°.9	76	34.88	5°.8	61	34.27	6°.5	61	34.20	4°.2	77	8°.2	0°.9	»	O.	éclaircies.
15	36.45	5°.4	74	36.88	7°.7	63	37.36	6°.7	70	38.08	5°.5	79	8°.4	2°.0	»	SO.	couvert.
16	36.43	7°.5	90	37.70	9°.2	76	38.34	11°.4	53	40.34	6°.5	77	12°.2	4°.2	»	O.	éclaircies, p. pl.
17	40.14	6°.3	72	38.96	11°.5	64	36.74	12°.4	63	35.90	10°.5	74	14°.0	2°.0	»	S.	nuageux.
18	42.66	7°.0	64	42.85	10°.1	59	42.38	9°.7	54	42.77	7°.5	66	12°.0	4°.8	»	O.	rares éclaircies.
19	44.18	8°.5	72	44.04	11°.2	63	43.06	10°.7	56	42.52	6°.0	76	13°.6	5°.9	»	O.	couvert.
20	39.27	4°.5	92	37.07	10°.9	57	33.66	12°.6	59	31.53	8°.8	73	13°.4	3°.0	»	E.	pur.
21	24.46	9°.4	73	23.50	10°.0	»	21.92	11°.2	83	20.60	9°.9	84	13°.9	5°.1	6.0	S.	pluie.
22	15.36	8°.4	85	14.10	9°.4	81	14.77	10°.4	69	14.16	8°.4	72	10°.9	5°.2	9.0	S.	id.
23	17.29	6°.8	81	18.86	8°.5	74	19.85	9°.2	71	22.96	6°.8	84	10°.7	6°.0	11.0	O.	id.
24	21.90	10°.4	71	20.97	12°.6	56	18.79	10°.4	69	18.26	8°.2	82	13°.8	5°.0	4.0	S.	éclaircies.
25	20.25	9°.5	70	21.78	11°.6	64	23.95	8°.8	74	28.76	4°.6	72	12°.0	4°.9	7.0	S.	couvert.
26	30.49	7°.6	43	30.34	8°.3	47	31.00	8°.5	42	33.18	4°.1	67	10°.4	2°.2	»	S.	cumuli.
27	35.66	5°.9	62	36.13	7°.5	51	37.04	6°.6	54	39.05	2°.3	70	8°.9	3°.5	»	NO.	cirri légers.
28	43.78	3°.4	56	44.30	6°.6	43	44.45	6°.4	45	45.88	3°.1	50	8°.1	0°.0	»	N.	presque couv.
29	44.85	3°.3	53	45.87	5°.4	51	45.67	6°.0	56	46.89	3°.5	60	8°.2	1°.5	»	O.	couvert.
							47.27	4°.5	47	47.03	2°.7	58	6°.8	—0°.2	»	N.	pur.

Digitized by Google

MOYENNES DU MOIS DE MARS.

Du 1 au 10	737.18	4°.8	79	736.65	7°.0	78	736.02	6°.3	63	736.63	3°.8	79	8°.3	2°.6
Du 11 au 20	35.50	4°.7	79	34.94	7°.8	64	34.10	8°.1	62	34.39	5°.7	75	9°.6	2°.0
Du 21 au 31	31.59	6°.5	62	31.69	8°.3	55	31.73	8°.0	60	32.90	5°.3	69	10°.2	3°.0
Du mois....	34.66	5°.4	72	34.34	7°.7	62	33.80	7°.3	62	34.58	4°.9	74	9°.4	2°.5
Id. pour les 10 dres années....	742.12	4°.7	73	741.68	7°.5	62	741.07	8°.0	59	741.74	4°.8	73	9°.2	1°.5

Eau tombée dans le mois à l'udomètre du Canal . . . . . 71mm0 | Eau évaporée 26mm0

Dans les dix dernières années on a observé en mars :

Hauteur maxima du baromètre. . . . . 757mm55 le 1, en 1854 | Hauteur maxima du thermom. . . . . 19°0 le 27, en 1847
Id. minima id. . . . . 717mm01 le 12, en 1848 | Id. minima id. . . . . —8°2 le 12, en 1847

A ces valeurs extrêmes nous ajouterons les quatre suivantes, relatives aussi au mois de mars :

Eau tombée, maximum depuis 10 ans. . . . . 78mm0, en 1848 | Eau évaporée, maximum depuis 10 ans. . . . . 74mm0, en 1850
Id. minimum id. . . . . 4mm0, en 1851 | Id. minimum id. . . . . 6mm0, en 1845

Extrait de mon journal météorologique du mois :

Pluie les 1, 2, 3, 4. 5, 6, 13, 16, 17, 21, 22, 23, 24, 25 et 29. — Neige le 9 et le 12. — Brouillard les 12, 20 et 21. — Halo lunaire le 26 à neuf heures du soir.

Alexis PERREY.

Digitized by Google

Observations météorologiques faites à Dijon. — Avril 1855.

JOURS.	9 h. du matin.			Midi.			4 h. du soir.			9 h. du soir.			TEMPÉRATURE maxima.	TEMPÉRATURE minima.	EAU TOMBÉE en millimètres.	VENTS à midi.	ÉTAT DU CIEL à midi.
	Baromètre réd. à 0e.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0e.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0e.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0e.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.					
	millim.			millim.			millim.			millim.							
1	742.44	3°.8	56	740.68	6°.6	49	740.48	7°.1	50	740.?	»	»	9°.0	0°.8	»	N.	nuageux.
2	43.14	5°.8	64	43.04	7°.3	53	42.27	8°.7	50	42.85	3°.5	70	10°.2	2°.9	»	O.	sombre.
3	41.15	5°.2	69	39.38	10°.8	43	37.36	9°.8	51	37.18	5°.3	78	11°.5	0°.9	»	S.	couvert.
4	34.70	6°.6	59	33.66	8°.8	43	31.98	9°.4	39	33.10	6°.2	63	11°.1	3°.8	»	O.	id.
5	34.40	7°.0	71	35.44	10°.1	51	36.26	9°.4	51	39.05	7°.8	61	11°.1	4°.9	»	O f.	id.
6	42.66	9°.3	58	43.00	12°.4	54	42.72	13°.3	44	44.35	8°.2	67	14°.4	6°.0	»	N.	cirro-cumuli.
7	44.46	10°.5	41	43.57	13°.7	30	42.14	14°.3	35	42.54	10°.8	64	15°.0	4°.1	»	NO.	cirri.
8	42.40	10°.2	65	43.40	11°.6	37	43.34	11°.3	37	43.76	8°.2	49	14°.8	8°.5	2.0	N.	éclaircies.
9	42.54	7°.6	64	41.56	8°.6	60	39.36	8°.5	81	37.33	8°.3	75	11°.8	4°.9	1.0	O.	couvert.
10	31.25	10°.2	76	29.78	10°.8	75	28.66	10°.8	56	29.53	7°.4	61	13°.5	7°.2	3.0	O.	pluie.
11	32.09	6°.8	61	33.02	8°.6	65	34.60	9°.9	55	36.48	7°.4	70	10°.6	3°.8	4.0	O.	petite pluie.
12	35.75	10°.6	82	36.61	11°.7	84	36.86	12°.1	86	37.61	10°.6	85	13°.0	5°.9	4.0	SO.	pluie.
13	35.61	10°.6	82	34.06	15°.8	59	32.96	16°.9	55	34.41	13°.5	75	18°.8	6°.8	2.0	S.	cirri.
14	38.29	14°.6	74	38.95	17°.6	56	40.31	16°.9	56	43.02	12°.8	79	19°.0	10°.9	»	SO.	cirro-cumuli.
15	46.72	15°.5	71	46.80	17°.6	57	46.55	17°.1	56	48.49	12°.9	64	20°.0	9°.5	»	N.	petits cumuli.
16	47.74	15°.3	43	46.86	18°.9	41	45.30	19°.3	43	45.63	15°.2	64	20°.2	9°.8	2.0	N.	pur.
17	45.55	16°.7	58	44.75	19°.2	48	43.50	20°.5	37	43.92	16°.4	62	21°.9	11°.2	»	E.	id.
18	44.68	16°.8	55	44.22	19°.1	43	43.84	20°.0	40	43.14	15°.4	54	21°.8	11°.2	»	E.	id.
19	42.43	15°.4	55	41.57	18°.7	48	40.25	18°.3	48	40.20	15°.7	55	22°.0	10°.8	»	E.	id.
20	40.84	17°.3	57	40.64	20°.4	39	40.80	19°.2	39	43.10	14°.7	45	21°.9	11°.0	»	O.	éclaircies.
21	47.04	10°.2	48	46.90	12°.7	28	46.36	12°.6	26	48.00	8°.0	46	16°.0	7°.0	»	N. f.	cirri.
22	47.51	7°.0	39	46.67	10°.8	27	45.89	12°.2	21	47.27	7°.0	37	13°.0	2°.1	»	N. f.	pur.
23	47.73	7°.2	29	46.85	10°.4	18	46.13	10°.1	19	46.77	5°.2	37	12°.0	2°.2	»	N. f.	voilé.
24	46.22	8°.0	23	44.83	10°.6	27	42.96	12°.3	40	41.32	10°.2	19	13°.2	1°.2	»	O.	pur.
25	38.51	6°.3	65	38.01	8°.6	52	37.89	9°.4	49	39.36	7°.1	68	11°.0	5°.2	»	O.	couvert.
26	42.28	8°.3	45	42.25	10°.7	32	42.33	10°.8	35	43.61	6°.4	53	12°.1	3°.9	»	NE.	cumuli.
27	43.22	10°.7	45	42.68	12°.3	33	42.18	11°.4	36	42.24	8°.8	48	14°.0	3°.1	»	NE.	couvert.
28	41.41	11°.0	36	41.00	13°.3	23	41.04	11°.4	27	41.09	6°.4	49	14°.7	5°.8	»	O.	id.
29	41.35	9°.4	56	40.84	12°.0	37	40.24	12°.4	29	41.10	8°.8	43	14°.0	3°.8	»	E.	id.
30	41.25	11°.4	49	41.06	13°.4	42	39.89	15°.4	34	40.43	11°.5	39	16°.8	5°.9	»	N.	id.

MOYENNES DU MOIS D.'AVRIL

Du 1 au 10	739.91	7°.6	62	739.35	10°.1	49	738.46	10°.3	49	738.97	7°.3	63	12°.2	4°.4
Du 11 au 20	41.17	14°.0	64	40.75	16°.8	54	40.40	17°.0	51	41.60	13°.5	65	18°.9	9°.1
Du 21 au 30	43.65	8°.9	43	43.11	11°.5	32	42.48	11°.8	32	43.12	8°.9	44	13°.7	4°.0
Du mois....	41.58	10°.2	56	41.07	12°.8	45	40.45	13°.0	44	41.23	10°.0	58	14°.9	5°.8
Id. pour les 10 dres années...	738.54	10°.3	69	738.16	12°.4	62	737.71	12°.7	60	748.37	9°.5	72	14°.2	5°.8

Eau tombée dans le mois, à l'udomètre du Canal. . . . . 18mm0 | Eau évaporée 78mm0

Dans les dix dernières années, on a observé en avril :

Hauteur maxima du baromètre. . . . . 752mm38 le 4, en 1854 | Hauteur maxima du thermom. . . . 22°.5 le 30, en 1848
Id. minima id. . . . . 715mm92 le 2, en 1847 | Id. minima id. . . . —2°.2 le 19, en 1849

A ces valeurs extrêmes nous ajouterons les quatre suivantes, relatives aussi au mois d'avril :

Eau tombée, maximum depuis 10 ans. . . . . 109mm3 en 1848 | Eau évaporée, maximum depuis 10 ans. . . . 93mm0 en 1852
Id. minimum id. . . . . 13mm0 en 1852 | Id. minimum id. . . . . 36mm0 en 1853

Extrait de mon journal météorologique du mois :

Pluie les 9, 10, 11, 12 et 13. — Le 12, neige sur le Mont-Afrique, à 5 kilomètres à l'ouest de Dijon. — Brouillard le 13. — Halos lunaires les 7, 8, et 24.

Alexis PERREY.

Digitized by Google

Observations météorologiques faites à Dijon. — Mai 1855.

JOURS.	9 h. du matin.			Midi.			4 h. du soir.			9 h. du soir.			TEMPÉRATURE maxima.	TEMPÉRATURE minima.	EAU TOMBÉE en millimètres.	VENTS A MIDI.	ÉTAT DU CIEL à MIDI.
	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.					
	millim.			millim.			millim.			millim.							
1	738.01	12°.8	38	737.79	15°.5	31	736.96	14°.4	48	737.98	11°.2	75	17°.1	6°.2	»	E.	très voilé.
2	38.61	12°.2	50	37.98	14°.7	46	35.94	15°.7	39	36.21	13°.3	49	17°.2	5°.9	4.0	S.	cumuli.
3	33.07	14°.6	50	31.63	16°.3	43	30.02	17°.8	39	30.14	14°.2	»	20°.7	7°.0	»	E.	quelq. cumuli.
4	30.29	14°.8	61	30.32	16°.8	53	29.55	18°.2	35	29.87	14°.0	63	19°.8	10°.9	2.0	S.	cumuli.
5	30.43	11°.9	76	31.81	11°.1	83	33.41	12°.2	75	36.63	9°.5	78	13°.0	11°.0	1.0	O.	pluie.
6	41.81	8°.3	79	42.63	10°.7	72	43.52	12°.5	52	45.05	7°.7	60	13°.0	7°.8	13.0	O.	couvert.
7	45.80	12°.3	62	45.22	13°.8	50	43.91	13°.1	58	42.81	10°.8	65	15°.8	7°.0	»	O.	id.
8	40.64	12°.8	60	39.79	12°.7	66	37.71	12°.5	81	40.11	8°.5	78	14°.2	8°.8	1.0	SO.	id.
9	43.08	10°.1	62	43.03	11°.5	46	42 38	11°.8	37	42.21	8°.0	67	14°.8	4°.2	3.0	NO.	cumuli.
10	37.36	8°.3	82	36.68	12°.1	82	36.96	14°.8	54	36.76	12°.1	73	16°.0	6°.0	3.0	S.	pluie.
11	33.93	12°.2	73	33.48	14°.2	47	32.75	14°.8	42	33.49	10°.1	72	16°.2	8°.9	4.0	O.	très nuageux.
12	34.32	11°.0	65	35.51	12°.7	55	37.27	11°.5	57	39.75	8°.4	69	15°.0	7°.2	2.0	O.	couvert.
13	38.82	11°.6	59	36 91	11°.0	68	33.21	11° 3	61	29.69	8°.9	85	14°.6	5°.2	»	SO.	pluie.
14	30.19	9°.8	73	31.14	10°.8	73	32.68	9°.8	75	33.46	8°.3	79	13°.1	5°.2	8·0	S.	couvert.
15	29.51	10°.2	73	28.41	12°.2	57	27.51	10°.8	73	27.25	8°.9	87	12°.4	6°.8	4.0	S.	pluie.
16	30.41	10°.2	73	31.79	11°.7	67	32.38	12°.3	58	34.84	8°.5	77	14°.0	7°.1	11.0	O.	éclaircies.
17	39.29	8°.6	75	40 25	10°.3	65	41.00	11°.2	51	42.86	7°.7	75	13°.0	7°.2	1.0	O.	couvert.
18	45.97	10°.3	70	45.95	11°.7	58	45.58	11°.8	»	45.91	9°.7	62	14°.0	5°.5	»	N.	éclaircies.
19	41.68	12°.5	57	43.45	14°.1	45	41.62	14°.6	46	40.15	10°.1	58	16°.0	5°.2	»	E.	cumuli.
20	36.74	13°.4	56	35.96	13°.9	51	34.60	15°.4	42	35.61	13°.5	65	17°.7	5°.2	»	E.	pur.
21	36.41	12°.1	72	36.70	12°.8	73	35.95	14°.3	63	37.63	11°.6	80	16°.1	10°.1	2.0	S.	couvert.
22	36.62	11°.8	76	37.14	14°.9	61	38.37	13°.8	62	40.13	10°.9	75	15°.0	9°.8	3.0	S.	id.
23	43.01	14°.0	60	42.60	14°.9	52	41.23	15°.4	63	40.13	10°.6	68	16°.2	7°.9	1.0	S.	id.
24	40.75	14°.0	60	39.64	15°.8	53	39.12	17°.1	52	40.43	15°.0	66	21°.0	6°.0	»	N.	épais cirri.
25	40.93	16°.8	55	39.79	18°.5	49	38.28	18°.3	44	39.85	15°.7	59	23°.2	11°.4	»	S.	fortement voilé.
26	39.29	17°.0	52	38.06	18°.4	45	36.00	18°.6	63	35.86	16°.7	64	22°.0	10°.3	»	E.	pur.
27	35.53	17°.4	56	34.80	19°.1	52	35.38	18°.0	65	38.18	13°.9	67	24°.1	14°.0	»	S.	nuages pom.
28	39.00	16°.8	52	38.20	17°.7	71	37.22	17°.6	47	38.04	15°.6	53	19°.9	10°.8	»	S.	éclaircies.
29	37.00	16°.4	56	36.05	18°.5	48	34.50	18°.1	52	36.08	13°.9	83	20°.1	10°.8	»	O.	cumuli.
30	35.67	13°.5	72	35.42	15°.4	71	33.45	13°.8	82	30.28	12°.6	81	16°.0	11°.0	9.0	E.	pluie.
31	29.97	16°.1	73	29.98	18°.7	53	28.17	17°.5	56	36.92	13°.1	73	20°.1	11°.2	22.0	S.	presque couv.

Digitized by Google

MOYENNES DU MOIS DE MAI.

Du 1 au 10	737.91	11°.8	62	737.69	13°.5	57	737.03	14°.3	52	737.78	10°.9	67	16°.2	7°.5
Du 11 au 20	36.39	11°.0	67	36.27	12°.1	59	35.86	12°.3	56	36.30	9°.4	73	14°.6	6°.3
Du 21 au 31	37.67	15°.1	62	37.13	16°.8	59	36.51	16°.5	59	37.59	13°.6	70	19°.4	10°.3
Du mois....	37.33	12°.7	64	37.03	14°.2	58	36.15	14°.8	56	37.24	11°.3	70	16°.8	8°.1
Id. pour les 10 dres années...	740.00	15°.0	63	739.63	16°.8	55	739.18	16°.9	55	739.92	13°.3	69	19°.0	9°.3

Eau tombée dans le mois, à l'udomètre du Canal. . . . . 94mm0 | Eau évaporée 59mm0

Dans les dix dernières années, on a observé en mai :

Hauteur maxima du baromètre. . . . . 750mm20 le 21, en 1851 | Hauteur maxima du thermom. 29°.0 le 24, en 1847 et le 25, en 1852
Id. minima id. . . . . 727mm09 le 17, en 1848 | Id. minima id. . 1°.0 les 3—4, en 1850

A ces valeurs extrêmes nous ajouterons les quatre suivantes, relatives aussi au mois de mai :

Eau tombée, maximum depuis 10 ans. . . . . 76mm0 en 1849 | Eau évaporée, maximum depuis 10 ans. . . . 134mm0 en 1848
Id. minimum id. . . . . 14mm0 en 1848 | Id. minimum id. . . . . 58mm0 en 1851

Extrait de mon journal météorologique du mois :

Pluie les 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 10, 11, 12, 13, 15, 21, 22, 27, 29 et 30. — Tonnerre le 29, de 4 h. 1/2 à 5 h. 1/2 du soir. — Forte brume le 20. — Halos solaires le 24, dans la matinée et l'après-midi. — Couronne lunaire le 27 à 9 h. du soir.

Alexis PERREY.

Observations météorologiques faites à Dijon. — Juin 1855.

JOURS.	9 h. du matin.			Midi.			4 h. du soir.			9 h. du soir.			TEMPÉRATURE maxima.	TEMPÉRATURE minima.	EAU TOMBÉE en millimètres.	VENTS A MIDI.	ÉTAT DU CIEL À MIDI.
	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.					
	millim.			millim.			millim.			millim.							
1	740.54	14°.6	58	740.39	14°.4	78	739.28	17°.7	55	739.19	15°.5	62	19°.1	8°.5	»	E.	légers cumuli.
2	35.55	17°.7	59	34.88	19°.4	58	34.71	19°.6	65	38.27	13°.4	71	21°.0	13°.0	»	N.	très nuageux.
3	40.52	17°.0	57	40.98	19°.0	50	41.02	18°.7	50	42.86	14°.7	73	20°.9	9°.8	»	O.	cumuli.
4	44.32	17°.5	56	44.40	18°.2	56	43.44	18°.4	54	44.50	15°.2	71	20°.8	11°.0	»	S.	id.
5	43.72	17°.9	51	42.37	19°.7	51	40.84	20°.2	52	40.54	17°.8	67	22°.2	11°.1	»	N.	pur.
6	39.58	19°.1	68	38.64	21°.4	57	38.11	22°.1	39	38.59	19°.4	65	25°.0	13°.9	»	E.	id.
7	38.62	19°.9	65	38.08	22°.2	63	37.84	24°.2	48	38.94	21°.2	70	28°.9	14°.0	»	S.	id.
8	41.58	19°.1	64	42.27	21°.3	67	42.52	21°.4	59	43.79	17°.9	66	24°.0	16°.7	»	O.	couvert.
9	45.70	21°.7	68	45.27	21°.8	52	45.87	21°.6	48	47.21	18°.1	50	24°.0	14°.9	»	O.	cumuli.
10	47.06	20°.0	67	46.50	22°.5	56	44.56	21°.8	49	44.27	19°.5	51	24°.0	14°.8	»	N.	rares éclaircies.
11	42.63	19°.0	66	41.?	»	»	40.15	22°.7	59	43.00	18°.1	»	25°.6	14°.0	»	O.	nuageux.
12	42.51	21°.0	72	41.47	22°.8	66	39.43	23°.8	56	39.34	20°.3	74	25°.8	15°.7	7.0	SE.	cumuli.
13	36.50	21°.1	61	35.41	23°.0	63	34.39	21°.0	68	35.19	16°.4	91	24°.0	16°.2	»	S.	couvert.
14	36.55	»	»	38.25	18°.0	56	38.22	19°.7	50	39.15	15°.7	69	20°.9	13°.1	32.0	S.	très nuageux.
15	»	»	»	35.25	19°.7	51	33.13	20°.0	50	33.36	16°.1	65	22°.5	11°.5	»	S.	id.
16	33.41	14°.7	48	33.75	15°.0	52	33.43	17°.0	47	36.34	12°.7	71	20°.0	12°.0	1.0	SO.	id.
17	37.19	14°.3	57	»	»	»	38.72	9°.9	97	42.76	12°.1	85	16°.5	9°.8	1.0	O.	id.
18	46.37	12°.1	67	40.63	13°.2	54	35.81	13°.9	48	37.45	10°.5	72	15°.0	8°.2	5.0	N.	id.
19	41.21	11°.2	85	42.26	14°.3	69	40.71	15°.3	78	40.33	12°.4	80	16°.0	8°.4	5.0	S.	id.
20	41.46	13°.8	71	42.96	14°.2	77	43.32	9°.2	100	»	»	»	14°.2	8°.5	8.0	N.	couvert.
21	43.64	»	»	43.84	11°.7	71	43.38	13°.1	69	44.18	»	»	13°.1	6°.5	6.0	N.	id.
22	44.68	14°.4	61	44.25	15°.6	61	43.96	14°.9	65	44.02	12°.1	86	16°.5	9°.5	1.0	O.	id.
23	42.58	»	»	42.00	13°.2	85	»	»	»	»	»	»	13°.2	10°.5	9.0	NO.	id.
24	46.03	9°.9	72	46.67	13°.2	55	47.93	15°.0	43	47.63	9°.3	84	15°.0	9°.0	1.0	NO.	cumuli.
25	47.41	15°.3	61	48.53	17°.2	51	47.51	18°.3	57	47.99	12°.7	80	20°.0	8°.0	»	NO.	id.
26	49.16	»	»	49.27	18°.1	60	48.69	18°.7	56	49.27	15°.6	72	20°.3	11°.0	»	NO.	cumulo-stratus.
27	50.14	17°.8	73	49.64	21°.5	27	47.84	20°.5	58	48.59	15°.6	77	21°.5	12°.8	»	N.	id.
28	46.83	18°.1	69	46.40	21°.2	55	45.00	23°.8	49	44.70	17°.3	79	24°.8	12°.0	»	NE.	pur.
29	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	18°.5	84	27°.0	12°.2	»	E.	id.
30	44.58	22°.3	70	44.00	24°.9	45	44.14	23°.8	49	46.21	20°.5	64	24°.7	13°.0	»	NE.	id.

Digitized by Google

MOYENNES DU MOIS DE JUIN.

Du 1 au 10	741.69	18°.4	59	741.38	20°.0	59	740.82	20°.6	52	741.82	17°.3	65	23°.0	12°.8
Du 11 au 20	39.99	15°.8	66	39.00	17°.5	61	37.73	17°.0	65	38.55	14°.9	76	20°.0	11°.7
Du 21 au 30	46.11	16°.3	68	46.07	17°.4	57	46.56	18°.5	56	46.57	15°.3	78	19°.6	10°.4
Du mois....	42.49	17°.0	64	42.12	18°.5	59	41.21	18°.7	58	42.31	15°.9	72	20°.9	11°.6
Id. pour les 10 dres années...	741.10	18°.6	65	740.88	20°.1	60	740.23	20°.4	58	740.97	17°.1	72	22°.6	14°.0

Eau tombée dans le mois, à l'udomètre du Canal. . . . . 76mm0 | Eau évaporée 82mm0

Dans les dix dernières années, on a observé en juin :

Hauteur maxima du baromètre. . . . . 752mm11 le 18, en 1851 | Hauteur maxima du thermom. . . . 31°.2 le 26, en 1850
Id. minima id. . . . . 730mm02 le 3, en 1848 | Id. minima id. . . . . 7°.1 le 13, en 1847

Aux valeurs extrêmes nous ajouterons les quatre suivantes, relatives aussi au mois de juin :

Eau tombée, maximum depuis 10 ans. . . . . 156mm0 en 1852 | Eau évaporée, maximum depuis 10 ans. . . . 177mm0 en 1850
Id. minimum id. . . . . 45mm0 en 1847 | Id. minimum id. . . . . 55mm0 en 1854

Extrait d'un journal météorologique du mois :

Le 2, forte et courte bourrasque, quelques gouttes de pluie et quelques coups de tonnerre. — Eclairs fréquents la nuit suivante. — Le 11, orages à 7 h. 3/4, à 8 h. 1/2 du matin et à 5 h. 3/4 du soir. Celui-ci, avec tonnerre plus fort et plus fréquent, dure 3/4 d'heure. — Le 13, vent très variable, pluie fréquente; deux orages, le premier à 6 h. du soir et le second, très fort, de 9 à 10 h. — Du 14 à la fin du mois, les observations ont été faites par M. Ritter, qui a noté de la pluie les 14, 15, 16, 17, 19, 20, 22 et 23; du tonnerre le 17 et de la grêle le 16 à 2 h.

Alexis Perrey.

Digitized by Google

Observations météorologiques faites à Dijon. — Juillet 1855.

JOURS.	9 h. du matin.			Midi.			4 h. du soir.			9 h. du soir.			TEMPÉRATURE maxima.	TEMPÉRATURE minima.	EAU TOMBÉE en millimètres.	VENTS MIDI.	ÉTAT DU CIEL à MIDI.
	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. Extérieure.	Humidité en cent.					
	millim.			millim.			millim.			millim.							
1	»	»	»	747.17	»	»	746.61	»	»	747 35	20°.3	79	26°.0	17°.2	»	N.	cumuli.
2	747.65	22°.2	62	47.29	24°.2	61	45.68	21°.8	50	46 87	17°.9	78	25°.3	15°.0	»	NE.	id.
3	45.36	23°.1	60	45.16	21°.5	65	45.27	20°.4	75	»	»	»	23°.0	16°.0	15.0	N.	couvert.
4	44.47	21°.3	68	43.86	21°.9	55	43.46	23°.9	51	43.80	»	»	24°.5	13°.5	»	N.	cumuli.
5	44.06	19°.0	63	42.98	22°.6	57	42.46	24°.3	53	42.74	»	»	»	12°.6	»	N.	id.
6	42.74	20°.9	51	42.68	20°.4	71	41.69	23°.1	74	42.25	18°.1	86	24°.0	14°.0	2.0	NE.	couvert, orage.
7	42.98	20°.5	63	42.56	23°.2	46	42.17	24°.1	48	42.01	16°.7	76	25°.5	12°.2	»	N.	brumeux.
8	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	22°.8	11°.0	»	N.	beau.
9	36.90	20°.3	71	35.61	25°.3	61	33.51	26°.1	57	34.39	»	»	27°.2	»	1.0	E.	nuageux.
10	34.12	19°.4	79	30.15	16°.8	100	30.60	»	»	31.89	»	»	19°.0	16°.5	22.0	NO.	id.
11	35.95	17°.3	76	35.39	19°.3	61	»	»	»	36.71	»	»	20°.5	14°.0	4.0	SO.	cumuli.
12	37.34	14°.8	83	39.73	14°.9	91	41.25	17°.1	76	42.75	15°.5	87	17°.5	13°.5	5.0	SO.	couvert, pluie.
13	44.22	19°.4	67	44.10	21°.2	76	42.42	22°.8	63	43.16	17°.1	89	23°.7	12°.0	»	SO.	cumuli.
14	42.80	20°.2	72	42.29	22°.9	65	42.68	25°.7	55	»	»	»	27°.2	12°.0	»	SO.	pur.
15	43.48	21°.2	69	43.10	»	»	42.07	22°.7	77	40.93	20°.2	»	24°.6	18°.0	10.0	SE.	pluie.
16	35.83	»	»	37.30	20°.5	75	36.05	21°.6	56	38.67	17°.1	73	22°.5	15°.0	10.0	S.	couvert.
17	37.22	16°.3	69	37.36	16°.5	73	38.66	18°.2	54	40.27	14°.0	79	19°.8	14°.0	5.0	S.	cumuli.
18	40.90	17°.4	60	40.18	19°.6	57	39.47	19°.9	56	»	»	»	20°.0	10°.5	»	SE.	id.
19	38.73	19°.3	69	37.76	21°.3	63	»	»	»	»	»	»	19°.8	11°.6	»	SO.	pur.
20	39.80	17°.5	84	40.73	19°.7	50	»	»	»	42.11	15°.5	70	20°.2	14°.0	»	O.	id.
21	44.04	17°.0	57	44.18	18°.6	51	44.42	19°.6	68	45.43	15°.1	81	20°.0	10°.5	»	O.	cumuli.
22	45.53	17°.9	68	»	»	»	»	»	»	44.93	15°.4	77	19°.8	10°.8	»	N.	id.
23	41.99	18°.7	78	»	»	»	39.50	23°.8	54	»	»	»	23°.5	11°.0	»	O.	»
24	39.21	20°.5	67	38.30	22°.6	57	37.56	20°.2	89	37.74	17°.3	89	25°.0	11°.7	10.0	SE.	couvert.
25	39.47	15°.5	85	39.35	17°.8	71	38.97	16°.4	75	42.45	»	»	20°.0	13°.5	9.0	SO.	id.
26	»	»	»	39.69	18°.8	68	»	»	»	43.84	15°.8	91	21°.0	11°.0	1.0	SO.	éclaircies.
27	43.28	18°.5	67	42.75	19°.6	65	»	»	»	44.10	15°.0	54	20°.8	13°.8	2.0	SO.	couvert.
28	43.76	17°.1	72	44.12	19°.0	67	»	»	»	40.43	»	»	21°.0	14°.0	»	O.	éclaircies.
29	42.47	15°.5	86	42.45	17°.6	83	41.18	19°.9	78	40.63	17°.2	97	21°.0	12°.0	4.0	NE.	couvert.
30	41.53	19°.6	72	43.33	20°.2	72	40.95	21°.4	60	»	»	»	23°.0	12°.0	»	O.	id.
31	40.53	19°.6	77	39.95	21°.9	63	39.78	25°.1	49	»	»	»	»	11°.5	»	O.	cirro-cumuli.

Digitized by Google

MOYENNES DU MOIS DE JUILLET.

Du 1 au 10	742.28	20°.8	65	741.83	22°.0	64	741.31	23°.8	58	741.79	18°.2	80	24°.1	14°.2
Du 11 au 20	39.63	18°.2	72	38.79	19°.5	68	40.37	21°.1	63	40.66	16°.6	79	21°.6	13°.5
Du 21 au 31	42.18	18°.0	73	41.46	20°.6	64	40.33	20°.6	69	42.44	15°.9	81	21°.6	12°.0
Du mois....	41.29	18°.9	70	40.66	20°.6	66	40.71	21°.9	63	41.67	16°.8	80	22°.4	13°.1
Id. pour les 10 dres années...	741.86	20°.4	64	741.47	22°.3	57	740.91	22°.3	55	741.64	18°.9	70	24°.7	15°.3

Eau tombée dans le mois, à l'udomètre du Canal. . . . . 100mm0 | Eau évaporée 80mm0

Dans les dix dernières années, on a observé en juillet :

Hauteur maxima du baromètre. . . . . 749mm55 le 3, en 1853 | Hauteur maxima du thermom. . . . 32°.2 le 18, en 1847
Id. minima id. . . . . 730mm92 le 1, en 1848 | Id. minima id. . . . . 8°.4 le 16, en 1845

Aux valeurs extrêmes nous ajouterons les quatre suivantes, relatives aussi au mois de juillet :

Eau tombée, maximum depuis 10 ans. . . . . 102mm0 en 1851 | Eau évaporée, maximum depuis 10 ans. . . . 138mm0 en 1853
Id. minimum id. . . . . 20mm0 en 1846 | Id. minimum id. . . . . 61mm0 en 1854

Extrait de mon journal météorologique du mois :

Du 1er au 17, les observations ont encore été faites, pendant mon absence, par M. Ritter, qui, dans son journal météorologique, n'a marqué que deux orages, l'un le 10 et l'autre le 16. — Dans le mien, j'ai noté de la pluie les 25, 26, 27 et 29. — Orages le 19 et le 24. — Le 25, éclairs le soir.

Alexis Perrey.

Digitized by Google

Observations météorologiques faites à Dijon. — Août 1855.

JOURS.	9 h. du matin. Baromètre réd. à 0°.	9 h. du matin. Températ. extérieure.	9 h. du matin. Humidité en cent.	Midi. Baromètre réd. à 0°.	Midi. Températ. extérieure.	Midi. Humidité en cent.	4 h. du soir. Baromètre réd. à 0°.	4 h. du soir. Températ. extérieure.	4 h. du soir. Humidité en cent.	9 h. du soir. Baromètre réd. à 0°.	9 h. du soir. Températ. Extérieure.	9 h. du soir. Humidité en cent.	TEMPÉRATURE maxima.	TEMPÉRATURE minima.	EAU TOMBÉE en millimètres.	VENTS A MIDI.	ÉTAT DU CIEL à MIDI.
	millim.			millim.			millim.			millim.							
1	741.30	22°.2	76	741.20	25°.6	58	740.90	26°.4	58	741.90	19°.9	86	21°.0	14°.2	»	S.	gr. éclaircies.
2	42.20	22°.4	82	41.60	26°.2	55	39.80	29°.0	54	42.80	25°.3	57	30°.1	14°.3	»	O.	pur.
3	41.40	24°.3	69	40.70	24°.2	59	»	»	»	»	»	»	28°.0	19°.5	»	SE.	couvert.
4	40.90	21°.5	60	39.60	22°.4	52	39.70	19°.1	60	40.60	18°.0	72	23°.0	19°.0	7.0	E.	éclaircies.
5	42.70	17°.8	70	43.50	19°.4	61	44.20	19°.7	57	45.50	16°.5	74	21°.5	12°.0	3.0	O.	pluie.
6	45.70	17°.7	71	45.10	20°.9	54	43.90	22°.2	50	»	»	»	»	10°.5	»	O.	cumuli.
7	40.70	20°.8	63	40.40	23°.5	50	40.40	22°.2	58	»	»	»	24°.0	11°.8	»	O.	id.
8	40.70	18°.0	56	41.60	18°.8	65	39.60	20°.6	47	39.80	16°.6	66	21°.3	»	1.0	O.	id.
9	»	»	»	40.70	18°.6	68	40.30	17°.0	72	42.60	15°.6	79	21°.2	»	»	O.	pluie.
10	43.80	17°.2	57	43.30	19°.5	50	43.70	20°.6	46	44.90	14°.8	74	21°.0	11°.2	»	N.	cumuli.
11	46.40	18°.0	66	45.57	19°.8	57	45.80	20°.0	54	46.81	15°.4	81	22°.1	11°.0	8.0	NE.	id.
12	46.87	18°.9	64	46.14	20°.3	48	45.32	20°.6	45	45.14	17°.0	64	22°.0	13°.8	»	O.	pur.
13	43.13	19°.2	68	42.62	20°.3	59	42.60	20°.0	64	44.07	17°.4	70	22°.0	14°.2	»	O.	couvert.
14	45.?	»	»	45.?	»	»	45.?	»	»	46.03	15°.2	66	20°.8	13°.0	»	NO.	nuageux.
15	46.87	18°.9	62	46.81	20°.1	47	46.68	20°.5	53	47.96	16°.4	72	22°.0	14°.1	»	NO.	id.
16	48.80	19°.0	60	48.70	20°.6	43	48.20	20°.4	53	49.03	16°.9	70	21°.9	14°.0	»	N.	quelq. cumuli.
17	48.36	18°.6	67	47.89	21°.1	50	46.84	20°.9	51	47.34	15°.9	62	22°.0	12°.8	»	N.	quelq. c. cum.
18	45.58	17°.0	61	44.25	20°.7	54	42.73	21°.1	55	42.60	18°.6	70	23°.0	12°.0	»	E.	pur.
19	42.43	20°.6	58	41.49	21°.2	58	41.86	21°.2	71	41.85	19°.6	82	24°.4	14°.8	»	SE.	épais cirri.
20	44.44	18°.6	67	44.57	21°.5	55	44.83	21°.4	51	45.72	17°.8	67	23°.8	18°.1	»	O.	quelq. nuages.
21	46.02	19°.6	61	45.45	22°.2	51	44.87	22°.8	57	45.34	19°.2	76	24°.1	14°.1	»	SO.	pur.
22	45.15	20°.6	70	44.36	22°.4	64	42.94	23°.0	62	42.59	20°.8	61	25°.2	15°.8	»	O.	cumuli.
23	41.76	20°.6	72	40.00	22°.6	66	38.34	23°.8	54	39.10	20°.8	65	27°.1	16°.0	»	S.	pur.
24	41.28	21°.9	58	40.73	22°.8	59	39.70	23°.7	54	41.02	21°.4	63	28°.0	17°.0	»	S.	id.
25	43.76	23°.0	59	43.02	23°.7	60	42.92	22°.4	56	43.89	20°.6	80	26°.1	18°.0	»	SE.	très nuageux.
26	44.68	19°.6	87	44.66	20°.5	81	44.65	20°.8	82	45.80	18°.8	84	22°.0	17°.9	20.0	NE.	pluie.
27	45.32	18°.7	74	44.38	20°.9	71	42.65	21°.8	63	42.59	18°.7	77	22°.7	15°.7	»	E.	cumuli.
28	41.41	19°.5	76	41.06	21°.2	73	40.19	21°.4	65	41.00	19°.6	77	24°.1	14°.9	»	E.	pur.
29	43.58	21°.8	68	42.85	23°.0	65	41.62	22°.6	71	43.87	19°.8	80	26°.0	18°.0	»	NE.	nuageux.
30	46.71	19°.1	74	46.93	20°.2	72	46.91	20°.0	71	47.65	17°.5	79	22°.2	17°.3	»	O.	couvert.
31	45.71	18°.8	74	44.86	20°.3	68	43.87	21°.0	60	44.10	18°.6	69	23°.1	13°.8	»	S.	cumuli.

Digitized by Google

Du 1 au 10	742.15	20°.2	67	741.77	21°.9	57	741.50	21°.9	56	742.61	18°.1	73	23°.5	13°.8
Du 11 au 20	45.79	18°.8	61	45.30	20°.6	52	44.99	20°.7	56	45.65	17°.0	70	22°.4	13°.8
Du 21 au 31	44.13	20°.3	70	43.61	21°.8	66	42.56	22°.1	63	43.36	19°.6	74	24°.6	16°.2
Du mois....	44.09	19°.8	67	43.50	21°.5	59	43.05	21°.6	59	43.98	18°.3	72	23°.5	14°.7
Id. pour les 10 dres années....	741.65	18°.7	70	741.44	20°.5	62	741.12	20°.8	63	741.73	17°.4	75	22°.7	14°.1

Eau tombée dans le mois à l'udomètre du Canal . . . . . 39mm0 | Eau évaporée. 99mm0

Dans les dix dernières années on a observé en août :

Hauteur maxima du baromètre. . . . . 750mm60 le 29, en 1854 | Hauteur maxima du thermom. . . . . 31°5 le 22, en 1853
Id. minima id. . . . . 730mm40 le 4, en 1852 | Id. minima id. . . . . 6°6 le 29, en 1853

A ces valeurs extrêmes nous ajouterons les quatre suivantes, relatives aussi au mois d'août :

Eau tombée, maximum depuis 10 ans. . . . . 171mm0, en 1852 | Eau évaporée, maximum depuis 10 ans. . . . . 115mm0, en 1846
Id. minimum id. . . . . 32mm0, en 1849 | Id. minimum id. . . . . 55mm0, en 1854

Extrait de mon journal météorologique du mois :

Du 1er au 10, les observations ont été faites par M. Ritter; il a marqué deux orages le 3. — A partir du 11, j'ai noté : pluie les 11, 19, 25 et 26. — Orage, le 25, tonnerre à 3 h.; l'orage est menaçant jusque vers 4 h. — Quelques gouttes de pluie seulement à 5 h. Mais le village d'Ahuy est ravagé par la grêle. — Le 26, nouvel orage le matin, la pluie continue jusqu'après midi. — Le 30 au soir, éclairs sans tonnerre. — Forte brume le 12.

Alexis PERREY.

Digitized by Google

Observations météorologiques faites à Dijon. — Septembre 1855.

JOURS.	9 h. du matin.			Midi.			4 h. du soir.			9 h. du soir.			TEMPÉRATURE maxima.	TEMPÉRATURE minima.	EAU TOMBÉE en millimètres.	VENTS A MIDI.	ÉTAT DU CIEL À MIDI.
	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.					
	millim.			millim.			millim.			millim.							
1	743.63	18°.2	78	743.68	20°.4	70	742.55	20°.3	70	742.90	19°.0	77	22°.8	15°.9	»	NO.	couvert.
2	40.73	16°.6	76	40.36	16°.6	75	39.85	16°.1	86	40.22	14°.9	91	18°.0	14°.9	9.0	NO.	petite pluie.
3	39.73	16°.6	85	39.61	19°.7	68	39.07	19°.3	71	39.44	15°.7	84	20°.8	14°.6	»	E.	couvert.
4	39.12	16°.3	83	38.36	19°.3	75	38.40	19°.6	79	36.90	18°.0	86	20°.8	13°.6	»	NO.	id.
5	36.00	18°.0	79	35.63	18°.9	81	34.16	20°.0	71	36.12	15°.4	90	21°.8	15°.9	32.0	E.	pluie.
6	39.77	14°.1	79	41.16	13°.5	83	42.05	16°.0	63	45.30	13°.3	93	17°.8	13°.2	»	N.	gouttes de pluie.
7	48.01	12°.7	68	48.62	16°.4	60	48.72	16°.2	64	49.67	13°.9	76	17°.4	9°.8	»	E.	presque couv.
8	49.46	13°.3	72	48.52	16°.9	65	47.15	17°.8	71	47.07	15°.2	87	19°.8	9°.4	»	N.	pur.
9	44.91	16°.6	76	44.12	18°.6	68	42.63	21°.4	57	42.62	17°.6	78	23°.0	11°.9	»	N.	id.
10	40.79	16°.2	71	40.49	18°.8	67	38.36	19°.8	76	37.70	17°.0	87	21°.8	14°.0	»	SE.	très nuageux.
11	39.25	17°.8	84	39.23	19°.4	78	39.37	18°.6	81	41.81	16°.9	78	20°.7	15°.0	25.0	S.	couvert.
12	43.28	15°.4	78	43.54	17°.8	67	43.64	18°.0	65	44.56	14°.2	72	19°.1	14°.1	»	O.	id.
13	44.86	15°.9	69	44.41	17°.5	56	43.26	16°.2	65	43.32	13°.2	82	18°.8	11°.2	»	NO.	cumuli.
14	40.96	15°.0	78	40.68	16°.4	77	39.90	16°.8	83	40.69	14°.2	83	18°.0	11°.1	»	SO.	petite pluie.
15	42.80	14°.7	78	44.80	14°.9	71	44.96	16°.0	56	46.91	12°.7	69	17°.0	12°.9	»	N.	nuageux.
16	48.01	12°.7	58	47.80	14°.7	52	46.75	15°.5	56	47.49	12°.4	72	16°.4	8°.9	»	N.	cirro-cumuli.
17	45.46	10°.6	84	44.26	15°.8	62	42.46	15°.9	61	42.00	»	»	17°.6	9°.0	»	E.	pur.
18	40.86	14°.5	79	40.43	17°.3	71	40.04	16°.7	83	40.41	16°.0	87	19°.8	10°.0	»	E.	couvert.
19	41.21	16°.7	80	41.46	18°.9	73	41.22	17°.3	78	44.01	15°.6	84	20°.0	14°.8	»	N.	id.
20	44.76	17°.8	75	45.00	19°.9	62	»	»	»	»	»	»	20°.8	13°.9	»	N.	éclaircies.
21	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	N.	quelq. nuages.
22	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	N.	id.
23	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	N.	id.
24	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	N.	id.
25	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	N.	id.
26	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	N.	id.
27	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	NE.	id.
28	»	»	»	»	»	»	37.40	16°.5	67	37.52	14°.6	75	»	»	»	S f.	cirri.
29	36.54	15°.2	73	35.66	17°.6	63	34.65	17°.4	63	34.72	15°.1	80	19°.1	11°.8	»	S.	éclaircies.
30	31.73	14°.6	76	31.45	16°.6	72	29.90	17°.8	63	33.61	14°.6	65	19°.1	11°.9	5.0	SE.	couvert.

Digitized by Google

MOYENNES DU MOIS DE SEPTEMBRE.

Du 1 au 10	742.21	15°.9	77	742.05	17°.9	71	741.29	18°.8	71	741.78	16°.0	85	20°.4	13°.3
Du 11 au 20	43.14	15°.1	76	43.16	17°.3	67	42.40	16°.8	70	43.17	14°.3	78	18°.8	12°.1
Du 21 au 30	34.14	14°.9	74	33.55	17°.1	67	33.98	17°.2	64	35.28	14°.8	73	19°.8	10°.2
Du mois....	41.90	15°.4	76	41.78	17°.5	69	40.75	17°.8	69	41.59	14°.5	81	19°.6	12°.4
Id. pour les 10 dres années	742.03	15°.2	74	741.73	17°.5	67	741.08	17°.6	67	741.72	14°.6	75	19°.3	10°.6

Eau tombée dans le mois à l'udomètre du Canal . . . . . 71mm0 | Eau évaporée 51mm0

Dans les dix dernières années on a observé en septembre :

Hauteur maxima du baromètre. . . . . 751mm23 le 11, en 1848 | Hauteur maxima du thermom. . . . . 27°.2 le 16, en 1854
Id. minima id. . . . . 723mm60 le 11, en 1845 | Id. minima id. . . . . 5°.0 les 4 et 25, en 1853

Aux valeurs extrêmes nous ajouterons les quatre suivantes, relatives aussi au mois de septembre :

Eau tombée, maximum depuis 10 ans. . . . . 91mm0, en 1853 | Eau évaporée, maximum depuis 10 ans. . . . . 84mm0, en 1854
Id. minimum id. . . . . 4mm3, en 1854 | Id. minimum id. . . . . 27mm0, en 1845

Extrait de mon journal météorologique du mois :

Pluie les 1, 2, 4, 5, 10, 11, 14, 21, 28 et 30. — Orages : le 5, à 4 h. 1/2 du soir, tonnerre violent qui dure jusqu'à 6 h. 1/2. A 5 h. 1/2 commence la pluie venant du nord ; elle est très forte jusqu'à 7 h. Elle reprend à 8 h. et de nouveau tombe à torrents et dure ainsi jusqu'à 11 h. — Le 10, à 9 h. du matin, petite pluie et premier coup de tonnerre. De 3 à 5 h., orage menaçant; petite pluie de 5 h. à 7 et très forte de 8 à 9 h.; tonnerre de 4 h. à 6. suivi d'éclairs continuels ; nouveau tonnerre violent de 8 à 9 h.; à 9 h. 1/2, l'orage recommence et se termine à 10 h. 1/2 par un coup de tonnerre excessivement brusque et violent. — Le 30, pluie dans la matinée, et à midi et demi, fort orage entre 4 h. 1/2 et 5 h. 1/2. — Il a grêlé entre Dijon et Corcelles. — Le 31, éclairs au SE. à 8 1/2 du soir. — Le 1er, petite bourrasque à 8 h. du soir. — Du 21 au 28, températures extrêmes, 21°.2 et 7°.9.

Alexis PERREY.

Digitized by Google

Observations météorologiques faites à Dijon. — Octobre 1855.

JOURS.	9 h. du matin.			Midi.			4 h. du soir.			9 h. du soir.			TEMPÉRATURE maxima.	TEMPÉRATURE minima.	EAU TOMBÉE en millimètres.	VENTS MIDI.	ÉTAT DU CIEL à MIDI.
	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.					
	millim.			millim.			millim.			millim.							
1	735.25	11°.0	84	734.55	15°.0	75	732.73	15°.0	76	734.36	13°.1	71	16°.2	8°.8	»	S.	éclaircies.
2	38.07	13°.7	79	»	»	»	»	»	»	39.28	13°.2	83	16°.5	10°.2	»	O.	id.
3	40.10	14°.6	82	39.47	16°.8	71	38.32	16°.1	76	38.38	12°.9	81	18°.0	10°.2	»	S.	cirri.
4	36.13	14°.8	80	35.00	18°.1	69	34.25	16°.8	80	35.91	15°.5	93	19°.9	10°.0	4.0	S.	éclaircies.
5	36.92	14°.9	81	35.72	16°.8	75	34.89	16°.6	80	34.23	15°.6	88	18°.0	12°.9	3.0	S.	très nuageux.
6	30.69	15°.1	93	30.63	16°.1	89	31.45	15°.8	84	32.22	13°.4	93	17°.2	14°.0	31.0	S.	pluie.
7	30.63	14°.8	84	30.20	17°.3	73	28.93	15°.6	71	32.60	13°.2	93	19°.0	10°.9	5.0	S. t. f.	rares éclaircies.
8	34.73	12°.3	86	35.73	14°.8	68	35.27	14°.7	65	37.17	12°.1	78	15°.8	9°.2	13.0	S.	couvert.
9	33.55	12°.5	80	33.95	14°.1	74	33.64	11°.9	93	35.00	11°.5	93	14°.8	9°.0	5.0	SO.	id.
10	36.76	12°.4	79	37.41	13°.5	68	37.71	13°.5	66	40.05	11°.9	83	14°.8	9°.9	6.0	SO.	id.
11	41.29	12°.4	79	41.38	13°.0	64	41.34	12°.0	72	41.61	11°.0	85	14°.0	10°.0	»	O.	id.
12	41.05	12°.8	79	41.28	13°.5	73	40.43	13°.3	75	40.95	12°.7	78	15°.0	10°.2	»	O.	id.
13	39.85	13°.5	90	39.29	14°.7	69	37.89	13°.8	73	37.93	11°.2	87	15°.2	11°.1	»	S.	id.
14	33.64	12°.8	81	33.42	13°.7	91	31.86	13°.9	90	30.83	13°.9	95	14°.2	9°.9	12.0	S.	pluie.
15	31.77	12°.8	90	33.10	14°.1	77	33.67	13°.1	79	37.47	9°.7	85	15°.0	10°.2	13.0	SO.	couvert.
16	42.09	10°.4	80	41.74	12°.6	70	40.42	11°.2	85	40.05	8°.8	84	13°.8	7°.0	»	S.	nuageux.
17	37.35	8°.0	86	36.94	9°.2	83	35.60	10°.2	90	36.46	10°.5	91	10°.5	5°.0	2.0	S.	pluie.
18	39.12	12°.0	83	41.22	14°.4	82	42.05	13°.5	91	44.08	11°.9	83	15°.0	10°.1	16.0	SO.	couvert.
19	45.28	11°.3	80	45.31	12°.6	77	44.51	12°.4	86	46.17	11°.2	90	13°.5	9°.0	3.0	S.	pluie.
20	49.45	11°.2	81	49.33	13°.1	77	49.85	12°.5	76	50.73	9°.2	85	13°.9	8°.6	»	N.	pur.
21	51.10	10°.6	86	50.64	12°.5	83	49.38	11°.6	87	49.80	11°.2	90	13°.0	7°.0	»	O.	couv., sombre.
22	48.82	10°.1	89	48.51	11°.4	86	47.33	11°.2	91	47.06	9°.6	92	12°.2	9°.0	»	O.	brouillard.
23	45.64	9°.2	92	44.44	11°.0	86	43.84	11°.2	95	43.07	9°.8	96	12°.2	6°.5	»	NO.	id.
24	43.84	12°.2	93	43.93	12°.7	90	44.21	12°.4	93	47.05	10°.7	83	13°.8	»	2.0	S.	pluie.
25	48.03	8°.9	84	46.74	11°.4	63	44.80	10°.1	71	43.72	9°.3	81	12°.8	6°.5	»	N.	quelq. nuages.
26	39.09	9°.3	86	35.79	13°.2	69	32.15	14°.7	72	31.33	12°.3	83	16°.0	6°.9	»	S.	pur.
27	28.08	9°.7	89	26.18	10°.1	88	25.49	11°.2	90	26.00	11°.1	94	12°.1	9°.5	28.0	N.	couvert.
28	27.47	10°.2	89	29.37	11°.8	83	30.14	11°.1	90	31.65	11°.3	80	12°.2	9°.9	4.0	NO.	id.
29	25.04	10°.9	78	23.16	11°.9	66	21.64	9°.0	89	21.20	8°.9	92	12°.0	9°.8	2.0	N.	id.
30	24.99	7°.4	85	24.73	8°.9	86	25.09	8°.6	86	26.85	7°.0	85	10°.0	6°.5	»	N.	id.
31																	

Digitized by Google

MOYENNES DU MOIS D'OCTOBRE.

Du 1 au 10	735.28	13°.8	83	735.07	15°.7	73	734.52	15°.1	77	735.92	13°.2	86	17°.3	10°.5
Du 11 au 20	40.15	11°.7	83	40.35	13°.1	76	39.76	12°.6	82	40.63	11°.0	86	14°.0	9°.1
Du 21 au 31	36.98	9°.5	87	36.47	11°.1	80	35.61	10°.9	86	36.10	9°.5	87	12°.4	7°.7
Du mois....	37.45	11°.6	84	37.27	13°.2	77	36.53	12°.7	82	37.50	11°.2	86	14°.4	9°.1
Id. pour les 10 dres années....	741.25	11°.1	81	740.30	13°.2	73	739.90	13°.1	76	740.59	10°.5	83	11°.9	6°.2

Eau tombée dans le mois à l'udomètre du Canal . . . . . 149mm0 | Eau évaporée. 39mm0

Dans les dix dernières années on a observé en octobre :

Hauteur maxima du baromètre. . . . . 754mm89 le 29, en 1849 | Hauteur maxima du thermom. . . . . 23°.0 le 4, en 1845
Id. minima id. . . . . 722mm94 le 12, en 1849 | Id. minima id. . . . . 0°.5 le 4, en 1853

A ces valeurs extrêmes nous ajouterons les quatre suivantes, relatives aussi au mois d'octobre :

Eau tombée, maximum depuis 10 ans. . . . . 143mm0, en 1846 | Eau évaporée, maximum depuis 10 ans. . . . . 40mm0, en 1852
Id. minimum id. . . . . 35mm0, en 1850 | Id. minimum id. . . . . 8mm0, en 1846

Extrait de mon journal météorologique du mois :

Pluie les 1, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 14, 15, 17, 19, 24, 26, 27, 28 et 29. — Orage le 1er; tonnerre de 1 h. 1/2 à 4 h. du soir; quelques gouttes de pluie seulement. A 7 h. du soir, forts éclairs au sud-est. Le 5, tonnerre médiocre par intervalles. — Brouillard les 21, 22, 23 et 31. — Dans la dernière décade, la girouette indique presque constamment le nord, et le baromètre reste très bas. La pluie n'est-elle pas due à un contre-courant supérieur?

Alexis PERREY.

JOURS.	9 h. du matin.			Midi.			4 h. du soir.			9 h. du soir.			TEMPÉRATURE maxima.	TEMPÉRATURE minima.	EAU TOMBÉE en millimètres.	VENTS MIDI.	ÉTAT DU CIEL à MIDI.
	Baromètre réd. à 0°.	Température extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Température extérieure	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Température extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Température extérieure.	Humidité en cent.					
	millim.			millim.			millim.			millim.							
1	728.98	8°.0	90	728.80	9°.2	86	729.28	8°.5	89	731.18	7°.0	85	10°.0	4°.4	4.0	S.	pluie.
2	38.14	4°.0	77	38.55	6°.3	62	38.77	4°.4	83	39.52	2°.0	95	8°.0	3°.0	»	O.	éclaircies.
3	37.51	2°.2	82	37.33	5°.8	75	37.33	5°.2	91	37.77	5°.4	84	6°.8	1°.2	3.0	S.	couvert.
4	38.49	4°.1	88	38.77	5°.6	85	39.74	5°.1	88	41.16	4°.3	90	5°.8	3°.0	4.0	SE.	éclaircies.
5	45.14	4°.9	90	45.64	7°.0	77	46.40	5°.3	86	47.96	4°.3	85	8°.2	3°.8	2.0	N.	couvert.
6	48.77	4°.5	80	48.00	5°.7	85	47.08	5°.0	81	46.72	2°.7	83	7°.2	3°.8	»	NO.	id.
7	43.63	2°.8	83	42.86	4°.7	80	40.79	4°.8	79	40.78	4°.3	82	6°.2	1°.8	»	NO.	id. sombre.
8	39.23	2°.8	89	38.77	7°.2	77	»	»	»	»	»	»		1°.2	»	S.	cirri.
9	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	10°.2	2°.3	3.0	S.	couvert.
10	»	»	»	»	»	»	42.10	8°.7	94	44.02	6°.9	97			»	S.	id.
11	45.70	7°.6	88	45.44	9°.4	81	45.30	9°.0	84	45.66	5°.8	96	11°.0	5°.1	»	N.	pur.
12	44.35	4°.4	93	43.46	4°.8	84	42.37	4°.6	90	41.92	3°.7	90	5°.2	4°.0	»	N.	sombre.
13	39.68	3°.7	89	38.97	3°.8	87	38.35	4°.0	83	38.47	3°.8	80	5°.0	2°.8	»	NE.	id.
14	39.38	3°.7	87	39.71	4°.1	85	40.71	3°.9	80	41.98	4°.1	78	5°.0	2°.5	»	O.	id.
15	44.10	3°.0	82	42.26	4°.0	73	44.43	4°.0	77	45.00	4°.4	82	5°.1	2°.8	»	NE.	id.
16	45.07	3°.8	87	45.14	4°.6	84	44.98	4°.1	88	45.30	3°.6	93	5°.0	2°.5	»	S.	id.
17	45.67	3°.9	90	45.58	4°.5	88	45.04	4°.6	97	45.00	3°.0	93	5°.5	2°.1	»	S.	brouillard.
18	43.96	3°.5	93	42.00	4°.2	90	41.31	3°.7	90	40.82	4°.4	85	5°.1	3°.0	»	N.	sombre.
19	39.42	5°.2	87	38.73	6°.2	80	38.77	7°.3	69	39.25	5°.7	81	7°.3	4°.2	»	N.	id.
20	39.86	5°.9	89	39.59	6°.1	88	39.91	5°.7	94	40.77	5°.2	89	6°.0	5°.0	3.0	N.	petite pluie.
21	40.00	5°.7	88	40.84	6°.7	89	40.88	5°.5	77	40.72	5°.0	81	7°.0	4°.2	»	N.	couvert.
22	39.70	4°.7	87	39.49	6°.0	83	38.77	6°.0	85	38.72	3°.3	93	6°.5	2°.7	»	S.	sombre.
23	37.37	5°.2	89	36.58	8°.0	83	36.09	7°.6	89	36.27	6°.7	92	8°.5	3°.1	»	O.	id.
24	35.08	7°.0	85	34.57	7°.2	83	34.33	6°.9	82	35.44	6°.1	85	8°.5	5°.8	»	N.	id.
25	38.03	4°.5	83	39.04	6°.6	88	39.67	5°.9	70	40.83	3°.5	66	8°.0	4°.0	»	N.	id.
26	42.04	0°.0	74	41.30	2°.0	67	40.80	1°.8	71	39.96	—0°.8	77	3°.0	—0°.2	»	NE.	pur.
27	39.04	—1°.7	84	38.80	1°.0	»	37.50	1°.9	67	38.64	0°.8	»	3°.4	—3°.0	»	NE.	id.
28	38.57	2°.4	82	38.63	3°.8	73	38.77	2°.6	79	40.72	1°.0	81	5°.0	0°.8	»	N.	couvert.
29	42.07	—1°.1	84	41.53	1°.6	78	41.45	0°.3	87	42.43	—2°.9	74	3°.0	—2°.5	»	N.	cirro-cumuli.
30	42.02	0°.0	81	41.46	1°.6	79	41.54	1°.4	89	42.47	1°.7	74	2°.4	—2°.5	»	O.	sombre.

MOYENNES DU MOIS DE NOVEMBRE.

Du 1 au 10	739.52	4°.2	85	739.76	6°.4	78	740.19	5°.9	86	741.14	4°.6	88	7°.8	2°.7
Du 11 au 20	42.62	4°.5	88	42.29	5°.2	84	42.12	5°.1	85	42.41	4°.4	87	6°.1	3°.4
Du 21 au 30	39.39	2°.7	84	39.22	4°.4	80	38.98	4°.0	80	39.62	2°.4	80	5°.5	0°.7
Du mois....	40.58	3°.7	86	40.47	5°.3	81	40.41	4°.9	84	41.05	3°.7	85	6°.4	2°.2
Id. pour les 10 dres années...	741.21	5°.4	86	740.77	7°.2	80	740.30	6°.9	83	740.90	5°.6	87	8°.4	3°.5

Eau tombée dans le mois, à l'udomètre du Canal. . . . . 19mm0 | Eau évaporée. 39mm0

Dans les dix dernières années, on a observé en novembre :

Hauteur maxima du baromètre. . . . . 754mm32 le 8, en 1849 | Hauteur maxima du thermom. . . . . 18°.2 le 16, en 1852
Id. minima id. . . . . 718mm35 le 25, en 1849 | Id. minima id. . . . . —9°.2 le 30, en 1849

A ces valeurs extrêmes nous ajouterons les quatre suivantes, relatives aussi au mois de novembre :

Eau tombée, maximum depuis 10 ans. . . 91mm0 en 1845 et 1854 | Eau évaporée, maximum depuis 10 ans. . . . . 42mm0 en 1850
Id. minimum id. . . . 27mm0 en 1853 | Id. minimum id. . . . . 1mm0 en 1854

Extrait de mon journal météorologique du mois :

Pluie les 1, 3, 4, 5, 9, 10 et 20. — Neige le 2 et le 30. — Brouillard les 8, 10, 11, 12, 16, 17, 22, 23, 24, 25, 26 et 30.

Alexis Perrey.

1e Année. **Observations météorologiques faites à Dijon. — Décembre 1855.**

JOURS.	9 h. du matin.			Midi.			4 h. du soir.			9 h. du soir.			TEMPÉRATURE maxima.	TEMPÉRATURE minima.	EAU TOMBÉE en millimètres.	VENTS A MIDI.	ÉTAT DU CIEL À MIDI.
	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.					
	millim.			millim.			millim.			millim.							
1	745.35	3°.2	86	743.36	4°.2	77	742.42	3.°9	83	741.09	3°.0	86	5°.2	1°.0	»	O.	couvert, sombre
2	36.71	3°.0	83	35.57	3°.9	78	34.14	2°.9	80	32.88	3°.3	80	5°.8	1°.4	»	NO.	id.
3	33.70	—0°.2	81	30.00	0°.4	»	35.13	—0°.7	58	37.45	—2°.7	78	1°.0	—0°.2	»	N.	éclaircies.
4	41.13	—5°.2	76	41.35	—2°.5	78	41.61	—3°.4	79	41.80	—3°.1	78	—0°.8	—6°.0	»	N.	pur.
5	36.03	0°.1	85	34.21	1°.1	83	32.14	2°.8	91	30.68	2°.9	91	3°.2	—3°.2	10.0	SO.	mouches de n.
6	29.32	2°.2	89	28.20	2°.6	83	29.03	1°.5	78	30.38	1°.9	74	4°.2	1°.0	3.0	NO.	neige.
7	32.66	1°.8	82	32.66	2°.8	86	32.31	1°.3	81	32.61	—0°.6	89	4°.1	0°.9	2.0	SO.	id.
8	31.80	1°.4	74	32.19	2°.0	72	32.64	1°.8	79	34.00	—1°.3	80	4°.6	—1°.8	»	SO.	couvert.
9	36.93	0°.3	81	38.01	1°.2	83	39.01	0°.5	»	40.58	—1°.1	80	2°.5	—1°.0	»	N.	éclaircies.
10	41.34	—2°.5	79	42.00	—1°.2	80	41.98	—3°.0	87	43.27	—4°.3	86	0°.0	—3°.0	»	N.	sombre.
11	43.18	—3°.9	»	42.47	—2°.5	81	41.74	—2°.8	80	41.18	—3°.4	78	—1°.1	—5°.1	»	E.	id.
12	38.09	—3°.6	87	37.81	—3°.2	78	37.00	—4°.0	84	37.36	—6°.0	88	—1°.0	—4°.6	»	E.	quelques cirri.
13	40.77	—4°.7	»	41.16	—2°.0	85	41.74	—1°.7	90	43.78	—2°.0	87	—0°.5	—7°.1	»	E.	sombre.
14	44.48	—1°.1	88	44.43	0°.6	»	43.90	—0°.5	89	40.38	—0°.7	»	1°.8	—2°.8	»	SO.	cirro-cumuli.
15	42.05	3°.4	87	44.71	4°.2	87	46.86	3°.7	83	49.08	2°.6	88	6°.0	—1°.1	4.0	S.	sombre.
16	50.81	2°.6	93	49.70	3°.8	90	49.01	3°.5	90	47.61	2°.9	93	5°.2	1°.5	1.0	S.	brouillard.
17	44.91	0°.9	92	43.66	1°.0	90	42.24	0°.9	88	41.62	—0°.2	92	2°.0	—0°.2	»	S.	id.
18	42.27	1°.2	89	42.05	2°.5	86	43.44	2°.5	82	44.70	1°.3	81	5°.0	—1°.1	»	S.	couvert.
19	47.30	—6°.1	64	46.57	—4°.5	59	46.55	—4°.3	86	46.16	—7°.2	73	2°.5	—6°.1	»	N. f.	pur.
20	44.10	—8°.9	66	43.15	—6°.5	54	42.00	—7°.4	61	41.84	—9°.8	68	—5°.0	—9°.5	»	E.	id.
21	37.86	—9°.0	86	35.43	—5°.5	75	33.94	—4°.6	86	33.28	—4°.6	86	—4°.0	—10°.8	»	N.	couvert.
22	36.67	—1°.5	86	37.83	—0°.1	85	40.73	0°.5	90	43.72	—0°.2	»	2°.1	—5°.8	»	SE.	brouillard.
23	44.75	1°.5	93	44.04	4°.4	80	43.02	3°.0	86	42.70	2°.1	89	5°.8	—0°.2	»	S.	cirri.
24	46.02	2°.4	96	45.23	3°.7	97	44.33	3°.2	97	44.01	2°.6	96	6°.8	1°.2	4.0	SO.	id.
25	42.16	0°.7	100	39.75	2°.1	96	37.87	2°.6	96	38.02	3°.4	95	3°.4	0°.0	1.0	S.	brouillard.
26	37.65	2°.7	93	36.35	4°.7	84	36.61	4°.9	81	37.?	»	»	6°.0	2°.0	»	S.	épais cirri.
27	39.30	3°.2	93	39.01	6°.8	81	39.03	7°.7	82	39.66	6°.2	85	9°.0	1°.4	»	S.	couvert.
28	41.08	4°.8	93	40.91	9°.8	69	42.00	8°.9	76	43.96	5°.0	94	11°.2	3°.0	»	S.	pur.
29	47.58	3°.8	93	47.88	8°.1	77	47.45	6°.9	88	49.41	3°.6	97	9°.0	2°.2	»	S.	cumuli.
30	51.06	4°.3	93	50.97	6°.1	91	51.32	6°.3	92	52.37	5°.7	95	7°.2	3°.0	»	S.	brouillard.
31	50.59	3°.5	97	49.09	5°.2	91	47.30	6°.5	91	46.55	3°.8	93	7°.1	1°.7	»	N.	couvert.

Digitized by Google

MOYENNES DU MOIS DE DÉCEMBRE.

Du 1 au 10	736.39	0°.4	82	735.75	1°.4	80	736.04	0°.8	77	736.47	—0°.2	82	3°.0	—1°.1	
Du 11 au 20	43.80	—1°.9	83	43.59	—0°.6	79	43.45	—1°.0	83	43.51	—2°.3	83	1°.5	—3°.6	
Du 21 au 31	43.16	1°.5	93	42.41	4°.1	84	41.96	4°.2	88	42.78	2°.8	92	5°.8	—0°.2	
Du mois....	41.18	0°.4	86	40.64	1°.7	81	40.53	1°.4	83	40.98	0°.1	86	3°.5	—1°.8	
Id. pour les 10 dres années...	742.42	1°.9	87	742.10	3°.3	83	741.89	3°.2	86	742.25	2°.2	88	4°.5	0°.0	

Eau tombée dans le mois, à l'udomètre du Canal. . . . . 25mm0 | Eau évaporée 2mm0

Dans les dix dernières années, on a observé en décembre :

Hauteur maxima du baromètre. . . . . 756mm49 le 30, en 1854 | Hauteur maxima du thermom. . . . . 13°.0 le 27, en 1852
Id. minima id. . . . . 712mm46 le 23, en 1846 | Id. minima id. . . . . —14°.0 le 27, en 1853

A ces valeurs extrêmes nous ajouterons les quatre suivantes, relatives au mois de décembre :

Eau tombée, maximum depuis 10 ans. . . . . 99mm0 en 1845 | Eau évaporée, maximum depuis 10 ans. 22mm0 en 1846
Id. minimum id. . . . . 7mm0 en 1851 | Id. minimum id. . . . 5mm0 en 1848, 1852, 1854

Extrait de mon journal météorologique du mois :

Pluie les 5, 24, 25 et 30. — Neige les 3, 6, 7, 12 et 14. — Brouillard les 16, 17, 22, 23, 25, 29, 30 et 31.

Alexis PERREY.

Digitized by Google

I. Résumé des Observations météorologiques faites à Dijon pendant l'année 1855, par M. Alexis Perrey.

MOIS.	MOYENNES MENSUELLES.								PRESSION ATMOSPHÉRIQUE.					TEMPÉRATURE DE L'AIR.							
	9 h. du m.		Midi.		4 h. du s.		9 h. du s.		MAXIMA absolus.		MINIMA absolus.			MOYENNES par mois des		Demi-somme des températ. extrêmes.	MAXIMA absolus.		MINIMA absolus.		Différence des températ. extrêmes.
	Baromèt. à zéro.	Tempér. extér^re.	Baromèt. à zéro.	Tempér. extér^re.	Baromèt. à zéro.	Tempér. extér^re.	Baromèt. à zéro.	Tempér. extér^re.	Maxima.	Date.	Minima.	Date.	Différence des pressions extrêmes.	maxima diurnes.	minima diurnes.		Maxima.	Date.	Minima.	Date.	
	millim.		millim.		millim.		millim.		millim.		millim.		millim.								
Janv.	744.31	—1°.1	744.05	0°.6	743.58	0°.0	743.78	—0°.9	756.29	7	729.45	31	26.84	2°.5	—3°.0	-3°.10	9°.0	4	—15°.2	29	24°.2
Fév..	33.28	0°.8	32.70	3°.0	32.41	2°.8	32.13	2°.3	43.92	24	14.18	14	29.74	5°.0	—0°.5	-0°.50	10°.5	28	—11°.5	16	22°.0
Mars.	34.66	5°.4	34.34	7°.7	33.80	7° 3	34.58	4°.9	47.50	30	14.10	22	33.40	9°.4	2°.5	5°.00	14°.0	17	—4°.0	11	18°.0
Avril	41.58	10°.9	41.07	12°.8	40.45	13°.0	41.23	10°.0	48.49	15	28.66	10	19.83	14°.9	5°.8	11°.40	22°.0	19	0°.8	1	21°.2
Mai..	37.33	12°.7	37.03	14°.2	36.15	14°.8	37.24	11°.3	45.97	18	27.25	15	18.72	16°.8	8°.1	14°.15	24°.1	27	4°.2	9	19°.9
Juin .	42.46	17°.0	42.12	18°.5	41.21	18°.7	42.43	15°.9	50.14	27	33.13	15	17.01	20°.9	11°.6	17°.70	28°.9	7	6°.5	21	22°.4
Juill .	41.29	18°.9	40.66	20°.6	40.71	21°.9	41.67	16°.8	47.65	2	30.15	10	17.50	22°.4	13°.1	18°.85	27°.2	9—14	10°.5	18-21	16°.7
Août.	44.09	19°.8	43.50	21°.5	43.05	21°.6	43.98	18°.3	49.08	16	38.34	23	10.69	23°.5	14°.7	20°.30	30°.1	2	10°.5	6	19°.6
Sept .	41.90	15°.4	41.78	17°.5	40.75	17°.8	41.59	14°.5	49.46	8	29.90	30	19.56	19°.6	12°.4	15°.45	23°.0	9	7°.9	?	15°.1
Oct..	37.45	11°.6	37.27	13°.2	36.53	12°.7	37.50	11°.2	51.10	21	21.20	29	29.90	14°.4	9°.1	12°.45	19°.9	4	5°.0	17	14°.9
Nov..	40.58	3°.7	40.47	5°.3	40.44	4°.9	41.05	3°.7	48.77	6	28.80	1	19.97	6°.4	2°.2	3°.60	10°.2	9	—3°.0	27	13°.2
Déc..	41.18	0°.4	40.64	1°.7	40.53	1°.4	40.98	0°.1	52.27	30	28.20	6	24.07	3°.5	—1°.8	0°.20	11°.2	28	—10°.8	21	22°.0
Moy^se	740.01	9°.6	739.64	11°.4	739.13	11°.4	739.84	9°.0	748.92		726.94		22.27	13°.3	6°.2	9°.62	21°.8		0°.1		19°.1

PRESSION ATMOSPHÉRIQUE EXTRÊME DE L'ANNÉE.

	millim.
Maximum, le 7 janvier.	756.29
Minimum, le 22 mars.	714.10
Différence.	42.19

TEMPÉRATURE MOYENNE DE L'ANNÉE.

D'après les maxima et minima moy.	9°.75
D'après les maxima et minima absolus mensuels	9°.62

TEMPÉRATURE EXTRÊME DE L'ANNÉE.

Maximum, le 2 août	30°.1
Minimum, le 29 janvier.	—15°.2
Différence.	45°.3

Digitized by Google

II. Résumé des Observations météorologiques faites à Dijon par M. Alexis Perrey,

PENDANT L'ANNÉE 1855.

MOIS.	VENTS A MIDI : Directions observées à la girouette.								NOMBRE DE JOURS DE						NOMBRE DE JOURS généralement			QUANTITÉ	
	N.	NE.	E.	SE.	S.	SO.	O.	NO.	pluie.	grêle.	neige.	gelée.	tonnerre.	brouillard.	sereins.	nuageux.	couverts.	d'eau tombée.	d'eau évaporée.
																		millim.	mil lim.
Janvier	5	4	5	0	4	0	7	6	5	0	11	21	0	13	4	7	18	30.0	?
Février	5	5	2	3	2	1	8	2	8	0	5	11	0	7	0	3	25	80.0	27.0
Mars	4	0	3	1	10	2	10	1	10	0	2	5	0	3	0	20	11	71.0	26.0
Avril	9	2	4	0	2	2	10	1	7	0	0	0	0	1	5	21	4	18.0	78.0
Mai	2	0	6	0	12	2	8	1	18	0	0	0	1	0	0	16	15	94.0	59.0
Juin	7	2	3	1	6	1	6	4	11	1	0	0	?	0	5	18	7	76.0	82.0
Juillet	7	3	1	3	2	8	6	1	13	0	0	0	?	0	»	»	»	100.0	80.0
Août	3	3	4	3	4	1	11	2	5	0	0	0	?	0	»	»	»	39.0	99.0
Septembre	13	1	5	2	3	1	1	4	5	1	0	0	3	0	»	»	»	71.0	51.0
Octobre	5	0	0	0	14	5	5	2	16	0	0	0	2	3	1	20	10	149.0	39.0
Novembre	11	4	0	1	8	0	4	2	6	0	2	4	0	10	3	4	23	19.0	39.0
Décembre	7	0	4	1	11	5	1	2	7	0	7	18	0	8	5	9	17	25.0	2.0
TOTAUX	78	24	37	15	78	28	77	28	111	2	27	59	?	45	?	?	?	772.0	?

On n'a compté comme jours de pluie que ceux où l'on avait recueilli au moins un demi-millimètre d'eau à l'udomètre du Canal.

Digitized by Google

III. Etat hygrométrique de l'air à Dijon en 1855.

MOIS.	TENSION DE LA VAPEUR ET HUMIDITÉ RELATIVE EN CENTIÈMES.								TENSIONS EXTRÊMES.			
	9 h. du matin.		Midi.		4 h. du soir.		9 h. du soir.		MAXIMA	DATE.	MINIMA	DATE.
	Tension.	Humid. relat.	Tension.	Humid. relat.	Tension.	Humid. relat.	Tension.	Humid. relat.	absolus.		absolus.	
	millim.		millim.		millim.		millim.		millim.		millim.	
Janvier.	4.57	84	4.39	78	4.20	81	3.80	84	6.12	3	1.87	17
Février.	5.21	90	5.17	84	5.23	83	5.07	89	7.14	28	2.74	14
Mars	4.96	72	5.17	62	4.92	62	4.99	74	8.24	21	2.70	30
Avril.	5.47	56	5.17	45	5.09	44	5.86	58	9.27	15	1.81	23
Mai.	7.02	64	7.01	58	6.93	56	7.07	70	10.68	28	3.91	9
Juin	9.43	64	9.44	59	9.23	58	9.57	72	14.04	30	5.27	27
Juillet	11.37	70	11.64	66	11.36	63	11.34	80	15.94	15	6.90	27
Août.	11.65	67	11.43	59	11.29	59	11.41	72	16.15	2	7.75	16
Septembre.	10.10	76	10.38	69	10.60	69	10.47	81	13.47	4	6.35	16
Octobre.	8.68	88	8.76	77	9.05	82	8.71	86	12.27	4	6.41	25
Novembre	5.22	81	5.51	81	5.50	84	5.59	85	7.93	10	2.73	29
Décembre	4.16	86	4.32	81	4.46	83	4.15	86	6.63	30	1.48	20
MOYENNES. . .	7.32	72	7.36	68	7.22	69	7.34	76	10.32		4.16	

Digitized by Google

ANNÉE 1856.

Digitized by Google

Observations météorologiques faites à Dijon. — Janvier 1856.

JOURS.	9 h. du matin.			Midi.			4 h. du soir.			9 h. du soir.			TEMPÉRATURE maxima.	TEMPÉRATURE minima.	EAU TOMBÉE en millimètres.	VENTS à midi.	ÉTAT DU CIEL à midi.
	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.					
	millim.			millim.			millim.			millim.							
1	743.76	3°.6	90	742.08	4°.4	83	741.33	5°.3	86	740.20	2°.6	100	6°.1	2°.0	»	E.	couvert.
2	38.56	2°.0	93	37.45	5°.5	75	36.03	5°.7	78	36.56	4°.4	79	7°.0	1°.1	»	E.	épais cirri.
3	35.80	4°.7	80	34.94	6°.3	73	35.78	6°.1	79	36.90	5°.6	88	8°.8	1°.0	»	N.	couvert.
4	37.97	2°.3	93	37.48	5°.8	78	36.95	6°.4	82	33.24	3°.3	95	7°.9	1°.0	1.0	SE.	épais cirri.
5	35.17	4°.3	83	34.18	8°.1	70	23.06	6°.8	79	32.48	5°.8	78	9°.1	2°.0	»	SE.	éclaircies.
6	29.08	5°.7	78	26.87	6°.7	82	26.14	7°.2	77	25.62	4°.5	93	8°.8	4°.4	4.0	S.	couvert.
7	21.44	4°.9	82	19.80	5°.4	82	15.33	6°.9	86	15.16	8°.0	91	8°.0	3°.2	5.0	N.	pluie.
8	19.68	7°.6	83	19.22	9°.8	72	19.54	7°.6	89	20.27	5°.2	94	10°.6	5°.7	5.0	SO.	quelq. cumuli.
9	24.30	5°.0	90	23.59	5°.7	91	23.57	6°.4	88	23.05	5°.7	94	8°.2	2°.9	»	S.	pur.
10	22.24	4°.7	90	22.92	7°.5	85	24.29	7°.7	92	25.75	6°.7	97	8°.2	3°.8	1.0	NO.	pluie.
11	28.27	6°.9	97	28.76	7°.4	96	31.09	4°.2	90	33.24	1°.8	89	9°.0	6°.0	16.0	O.	id.
12	39.33	—0°.2	»	40.88	—0°.2	»	43.90	—1°.2	88	47.22	—3°.8	69	2°.8	—0°.2	»	N. f.	neige.
13	50.80	—5°.3	70	50.29	—3°.4	67	49.81	—3°.3	78	50.36	—5°.7	75	—1°.2	—6°.3	»	NE. f.	pur.
14	46.84	—7°.1	73	45.33	—3°.2	72	44.62	—2°.4	79	43.43	—3°.6	73	—0°.9	—8°.8	»	N.	id.
15	44.09	—0°.5	87	43.54	1°.9	65	44.11	1°.7	91	47.07	2°.1	93	2°.8	—1°.0	1.0	E.	brouillard.
16	47.16	1°.4	98	46.13	3°.1	89	44.63	1°.4	95	43.53	1°.6	93	3°.2	1°.0	4.0	E.	id. tr. int.
17	40.40	1°.5	93	39.66	3°.5	92	38.37	2°.9	93	38.94	3°.1	93	5°.0	—0°.6	4.0	SE.	couvert.
18	38.03	3°.8	97	36.60	7°.1	92	34.86	5°.4	98	33.40	4°.4	100	8°.0	1°.8	»	S.	cirri.
19	30.56	5°.4	97	28.74	6°.9	97	27.38	7°.6	97	28.77	6°.5	97	8°.0	3°.1	30.0	SE.	pluie.
20	28.93	4°.3	97	27.41	7°.6	86	26.70	8°.1	93	26.37	9°.0	89	9°.3	3°.9	1.0	SE.	couvert.
21	28.06	8°.2	89	26.78	10°.9	80	25.66	9°.6	92	27.06	8°.2	100	12°.0	6°.5	8.0	S.	cirri.
22	27.05	8°.5	94	28.25	10°.5	85	30.66	10°.2	78	32.07	9°.0	90	11°.2	7°.0	5.0	SO.	pluie.
23	31.86	10°.3	94	33.24	11°.3	93	33.72	10°.4	98	36.11	10°.4	90	12°.2	7°.8	5.0	S.	id.
24	34.17	8°.5	89	32.55	9°.3	93	31.81	9°.4	95	31.22	8°.8	92	11°.0	6°.2	2.0	SO.	couvert.
25	28.33	8°.2	81	29.00	9°.9	74	30.08	8°.6	76	31.75	6°.9	84	11°.2	7°.2	10.0	O.	cumuli.
26	35.88	6°.4	92	36.03	8°.6	65	35.91	7°.9	86	36.52	6°.7	91	10°.0	5°.0	2.0	SO.	couvert.
27	35.64	5°.6	85	36.16	7°.3	76	36.63	6°.3	76	37.06	5°.9	67	8°.5	4°.8	1.0	O.	id.
28	34.95	2°.9	89	33.89	5°.1	70	33.95	6°.6	63	36.80	2°.4	89	7°.0	2°.0	»	NE.	éclaircies.
29	38.36	2°.8	83	36.82	5°.0	74	35.65	5°.0	74	34.00	2°.7	88	6°.5	0°.2	2.0	S.	couvert.
30	30.80	1°.9	93	35.02	4°.0	79	37.06	1°.2	81	40.68	—0°.2	87	6°.0	0°.8	7.0	O.	id.
31	44.25	1°.0	87	45.16	2°.9	80	45.00	1°.8	82	46.57	1°.2	85	4°.2	—1°.5	»	O.	id.

Digitized by Google

MOYENNES DU MOIS DE JANVIER.

Du 1 au 10	730.80	4°.5	86	729.89	6°.5	79	729.20	6°.6	84	728.92	5°.2	91	8°.5	2°.7
Du 11 au 20	39.44	1°.0	90	38.73	3°.1	84	38.60	2°.4	92	39.23	1°.5	87	4°.6	—0°.4
Du 21 au 31	33.58	5°.8	89	33.99	7°.7	80	34.10	7°.0	89	35.44	5°.6	87	9°.1	4°.3
Du mois....	34.57	3°.9	88	34.15	6°.1	81	34.00	5°.4	86	34.56	4°.2	88	7°.7	2°.2
Id. pour les 11 dres années....	741.61	1°.4	88	741.23	3°.0	84	740.93	3°.0	85	741.30	1°.9	88	4°.4	—0°.4

Eau tombée dans le mois à l'udomètre du Canal . . . . . 114mm0 | Eau évaporée 4mm0

Dans les onze dernières années on a observé en janvier :

Hauteur maxima du baromètre. . . . . 760mm30 le 27, en 1854 | Hauteur maxima du thermom. . . . . 12°.8 le 26, en 1846
Id. minima id. . . . . 715mm74 le 28, en 1845 | Id. minima id. . . . . —15°.2 le 29, en 1855

A ces valeurs extrêmes nous ajouterons les quatre suivantes, relatives aussi au mois de janvier :

Eau tombée, maximum depuis 11 ans. . . . . 83mm0, en 1849 | Eau évaporée, maximum depuis 11 ans. . . . . 46mm0, en 1850
Id. minimum id. . . . . 21mm0, en 1848 | Id. minimum id. . . . . 1mm0, en 1848

Extrait de mon journal météorologique du mois :

Pluie les 3, 6, 7, 10, 11, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27 et 29. — Neige le 12. — Tonnerre le 21 ; un fort coup à 3 h. 1/4 du soir. Il y en a déjà eu un, m'assure-t-on, dans la première décade. On m'en a aussi signalé dans la nuit du 24 au 25. — Le 7, le thermomètre remonte à 9 heures du soir. Le 15, il a marqué deux maxima : le premier, de 2°.8 avant 4 heures, et le second, de 3°.2 après 9 heures du soir. — Les vents d'ouest ont été forts.

Alexis PERREY.

Digitized by Google

Observations météorologiques faites à Dijon. — Février 1856.

JOURS.	9 h. du matin.			Midi.			4 h. du soir.			9 h. du soir.			TEMPÉRATURE maxima.	TEMPÉRATURE minima.	EAU TOMBÉE en millimètres.	VENTS MIDI.	ÉTAT DU CIEL à MIDI.
	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. Extérieure.	Humidité en cent.					
	millim.			millim.			millim.			millim.							
1	746.50	—1°.5	92	745.72	1°.3	78	745.30	1°.3	80	744.47	—3°.4	87	2°.1	—2°.9	»	O.	pur.
2	41.46	—4°.8	88	40.67	—1°.4	82	39.69	—0°.9	86	39.35	—4°.5	»	1°.0	—6°.4	»	NO.	id.
3	41.13	—2°.6	76	41.41	0°.2	81	40.94	1°.0	»	42.65	—2°.6	»	2°.9	—5°.4	»	NO.	quelques cirri.
4	44.17	—1°.7	92	44.57	0°.4	8	44.65	0°.7	88	46.40	—2°.0	98	1°.0	—4°.0	»	S.	brouillard.
5	49.41	-1°.3	81	50.19	3°.3	86	49.66	2°.9	89	51.96	0°.7	100	4°.8	—3°.0	»	S.	id.
6	52.66	0°.1	»	51.01	1°.7	93	48.70	1°.8	93	48.93	1°.2	95	2°.8	—1°.8	»	N.	id. intense.
7	48.11	4°.7	75	48.38	6°.6	74	48.07	7°.0	77	48.79	7°.0	75	7°.4	0°.2	6.0	S.	couvert.
8	51.61	7°.4	83	50.79	10°9	79	49.88	10°.9	76	49.73	6°.2	97	13°.0	5°.0	»	S.	id.
9	48.00	3°.1	97	47.80	5°.5	91	46.23	9°.4	81	46.89	5°.3	97	10°.1	2°.0	»	O.	id.
10	46.20	4°.7	90	45.46	8°.2	82	43.13	9°.2	85	42.88	5°.9	96	10°.8	3°.0	»	NO.	brume.
11	42.88	3°.9	90	42.50	9°.3	71	41.92	9°.6	74	43.26	5°.5	88	10°.8	2°.7	»	S.	éclaircies.
12	44.23	3°.3	90	43.63	8°.0	83	42.69	9°.1	81	43.16	6°.0	91	10°.0	2°.1	»	S.	brume épaisse.
13	42.63	7°.2	88	41.32	10°.0	79	40.76	9°.8	84	42.48	8°.1	83	10°.8	4°.0	»	S.	id.
14	43.05	7°.0	91	42.10	10°.5	81	41.44	9°.1	92	40.12	7°.7	89	11°.8	4°.8	3.0	S.	couvert.
15	40.97	7°.2	87	41.33	8°.4	82	39.90	8°.0	83	38.62	5°.2	88	8°.8	5°.0	10.0	S.	id.
16	34.45	5°.8	88	34.18	6°.5	94	32.16	7°.5	89	32.01	6°.7	85	9°.0	4°.2	4.0	O.	pluie.
17	31.94	4°.9	86	32.76	6°.5	94	33.46	7°.3	71	34.57	4°.8	85	8°.8	4°.2	»	N.	couvert.
18	34.77	5°.0	87	34.94	6°.6	87	34.07	7°.1	92	35.55	6°.2	89	8°.2	3°.9	2.0	SE.	id.
19	37.22	2°.5	96	37.10	4°.5	92	34.54	6°.7	85	34.44	3°.8	87	8°.0	1°.7	4.0	N.	brouillard.
20	32.42	2°.0	95	31.75	3°.8	87	29.02	4°.4	87	28.71	4°.2	85	5°.5	1°.3	»	N.	couvert.
21	30.00	2°.7	89	31.02	4°.1	85	32.24	3°.3	86	34.03	2°.1	82	5°.2	2°.0	2.0	N.	petite pluie.
22	36.07	1°.4	89	36.27	1°.2	81	36.47	1°.1	»	38.85	—0°.2	63	3°.0	1°.4	»	N.	couvert, sombr.
23	40.85	1°.5	85	41.74	3°.7	76	42.61	3°.7	80	45.08	3°.2	85	5°.8	—1°.8	»	O.	couvert.
24	49.40	4°.8	87	49.13	6°.0	67	50.80	4°.8	69	53.26	3°.4	»	7°.3	2°.0	»	O.	id.
25	54.31	3°.4	76	54.74	6°.3	63	53.42	7°.5	58	53.91	2°.9	80	8°.0	1°.0	»	E.	pur.
26	53.38	1°.8	87	53.06	7°.2	67	52.04	8°.0	65	52.97	6°.3	72	9°.2	0°.0	»	S.	cirri.
27	52.13	6°.5	88	51.83	9°.7	74	50.77	9°.2	81	51.83	8°.0	87	11°.0	4°.2	»	SO.	couvert.
28	52.14	6°.9	88	51.28	10°.0	62	50.09	9°.3	61	50.63	5°.0	78	10°.5	4°.8	»	NE.	nuageux.
29	50.85	3°.5	83	51.00	7°.7	64	49.94	10°.0	51	51.39	5°.6	78	10°.2	1°.9	»	NE.	pur.

MOYENNES DU MOIS DE FÉVRIER.

Du 1 au 10	746.92	1°.1	86	746.60	3°.7	83	745.62	4°.3	81	746.20	1°.4	82	5°.6	—1°.3
Du 11 au 20	38.46	4°.9	90	38.36	7°.4	85	37.00	7°.9	84	37.29	5°.8	87	9°.2	3°.4
Du 21 au 29	46.57	3°.6	86	46.67	6°.2	71	46.49	6°.3	69	47.99	4°.0	78	7°.8	1°.7
Du mois....	43.89	2°.8	87	43.78	6°.1	80	42.91	6°.1	79	43.69	3°.7	82	7°.5	1°.2
Id. pour les 11 dres années....	741.56	2°.4	84	741.21	4°.5	76	740.73	4°.7	75	741.20	2°.7	83	6°.1	0°.1

Eau tombée dans le mois à l'udomètre du Canal . . . . . 31mm0 | Eau évaporée. 21mm0

Dans les onze dernières années on a observé en février :

Hauteur maxima du baromètre. . . . . 761mm43 le 11, en 1849 | Hauteur maxima du thermom. . . . . 15°4 le 28, en 1846
Id. minima id. . . . . 714mm18 le 14, en 1855 | Id. minima id. . . . . —18°0 le 21, en 1845

A ces valeurs extrêmes nous ajouterons les quatre suivantes, relatives aussi au mois de février :

Eau tombée, maximum depuis 11 ans. . . . . 80mm0, en 1855 | Eau évaporée, maximum depuis 11 ans. . . 27mm0, en 1850 et 1855
Id. minimum id. . . . . 19mm0, en 1846 | Id. minimum id. . . . 4mm0, en 1845 et 1848

Extrait de mon journal météorologique du mois :

Pluie les 7, 13, 14, 15, 16, 18, 21, 23 et 27. — Neige le 21 et le 23. — Brouillard les 4, 5, 6, 9, 10, 12, 13 et 19. — Fort vent du nord du 20 au 22.

Alexis PERREY.

Observations météorologiques faites à Dijon. — Mars 1856.

JOURS.	9 h. du matin.			Midi.			4 h. du soir.			9 h. du soir.			TEMPÉRATURE maxima.	TEMPÉRATURE minima.	EAU TOMBÉE en millimètres.	VENTS MIDI.	ÉTAT DU CIEL à MIDI.
	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.					
	millim.			millim.			millim.			millim.							
1	750.97	5°.2	75	749.30	10°.1	50	749.00	8°.2	65	750.38	4°.0	80	10°.6	1°.3	»	N. f.	pur.
2	50.01	4°.4	83	49.15	8°.3	62	47.76	10°.5	58	49.82	5°.1	64	10°.6	2°.1	»	NE.	id.
3	49.64	5°.0	81	49.71	6°.4	65	49.08	7°.6	61	50.35	4°.4	71	8°.9	3°.8	»	N.	couvert.
4	51.03	4°.8	69	50.57	8°.4	55	49.50	9°.7	40	50.10	3°.8	68	10°.2	1°.8	»	NE.	pur.
5	47.21	3°.8	80	46.03	7°.3	60	43.51	9°.4	55	43.14	0°.4	»	9°.8	0°.2	»	E.	id.
6	42.65	1°.9	71	42.00	5°.5	57	40.83	6°.6	54	41.06	3°.1	76	8°.1	—1°.1	»	N.	nuageux.
7	41.85	2°.2	74	42.60	5°.3	57	43.00	6°.1	50	45.45	0°.7	66	7°.2	—1°.0	»	NE.	pur.
8	46.90	0°.6	65	47.08	4°.7	53	46.26	7°.4	40	47.04	2°.0	»	7°.6	—2°.4	»	NE.	id.
9	47.08	3°.5	63	45.05	7°.3	47	43.25	8°.9	45	44.06	3°.5	70	9°.4	—0°.2	»	N.	id.
10	44.05	3°.8	74	42.84	7°.8	60	41.15	9°.9	50	42.17	3°.7	67	10°.0	—0°.2	»	N.	id.
11	39.77	3°.9	76	38.80	8°.8	60	36.30	11°.1	54	36.50	8°.1	71	12°.0	1°.0	»	E.	id.
12	35.16	6°.2	82	35.04	7°.8	82	34.05	7°.3	85	34.64	4°.7	87	9°.0	5°.1	5.0	O.	couvert.
13	34.28	3°.9	90	34.41	5°.1	87	34.78	5°.8	88	36.66	4°.9	87	7°.0	3°.0	7.0	O.	id.
14	38.77	4°.1	73	38.93	6°.8	68	39.31	6°.4	68	41.53	4°.6	74	9°.0	2°.8	»	N.	id.
15	43.22	6°.0	82	42.90	7°.8	83	42.10	11°.0	80	42.65	8°.1	94	11°.2	3°.1	»	N.	id.
16	43.01	9°.5	89	42.76	12°.4	72	41.66	12°.4	73	42.74	7°.9	82	13°.2	6°.5	2.0	E.	id.
17	42.62	6°.2	91	41.97	8°.3	89	41.36	10°.0	87	41.90	9°.8	88	11°.0	5°.8	6.0	N.	id.
18	41.51	8°.2	92	41.19	8°.7	91	40.70	8°.8	89	41.00	8°.1	83	9°.1	6°.1	9.0	SE.	pluie.
19	38.54	8°.0	89	38.57	10°.2	84	38.16	10°.3	89	40.78	9°.4	91	10°.9	5°.7	11.0	S.	id.
20	38.40	9°.9	88	38.22	10°.4	86	37.94	11°.1	85	39.31	9°.3	85	13°.0	7°.1	»	S.	couvert.
21	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	Du 21 au 27 13°.0	Du 21 au 27 6°.0	»	O.	id.
22	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			»	E.	id.
23	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			»	N.	id.
24	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			»	N.	beau.
25	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			»	SE.	id.
26	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			»	SE.	id.
27	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			1.0	N.	id.
28	34.17	6°.1	88	34.00	9°.5	80	33.12	11°.7	72	34.54	6°.8	85	13°.2	6°.0	»	O.	nuageux.
29	38.27	4°.4	65	38.40	8°.0	46	39.00	8°.4	36	41.45	2°.6	48	10°.2	1°.2	»	NE.	pur.
30	43.88	3°.1	41	43.63	7°.6	26	43.18	9°.7	22	44.73	5°.6	44	10°.2	—0°.6	»	E. f.	id.
31	45.50	5°.0	45	45.09	9°.9	39	43.67	11°.8	40	44.09	6°.8	66	13°.0	0°.9	»	E.	id.

MOYENNES DU MOIS DE MARS.

Du 1 au 10	747.14	3°.5	73	746.43	7°.1	57	745.34	8°.4	52	746.36	3°.1	73		9°.2	0°.4
Du 11 au 20	39.53	6°.6	85	39.28	8°.6	80	38.64	9°.4	80	39.77	7°.5	84		10°.5	4°.6
Du 21 au 31	40.45	4°.6	56	40.29	8°.8	48	39.77	10°.4	54	41.20	5°.4	61		11°.9	2°.7
Du mois....	42.85	5°.0	71	42.43	8°.0	65	41.61	9°.2	63	42.75	5°.3	76		10°.3	2°.6
Id. pour les 11 dres années...	741.45	4°.8	73	741.01	7°.5	62	740.41	7°.9	60	741.09	4°.8	73		9°.2	1°.6

Eau tombée dans le mois, à l'udomètre du Canal. . . . . 41mm0 | Eau évaporée. 41mm0

Dans les onze dernières années, on a observé en mars :

Hauteur maxima du baromètre. . . . . 757mm55 le 1, en 1851 | Hauteur maxima du thermom. . . . . 19°.0 le 27, en 1847
Id. minima id. . . . . 714mm10 le 22, en 1855 | Id. minima id. . . . . —8°.2 le 12, en 1847

A ces valeurs extrêmes nous ajouterons les quatre suivantes, relatives aussi au mois de mars :

Eau tombée, maximum depuis 11 ans. . . . . 78mm0 en 1848 | Eau évaporée, maximum depuis 11 ans. . . . . 71mm0 en 1850
Id. minimum id. . . . . 4mm0 en 1851 | Id. minimum id. . . . . 6mm0 en 1845

Extrait de mon journal météorologique du mois :

Pluie les 11, 12, 13, 14, 15, 17, 18, 19, 20, 22 et 24. — Grêle ou grésil le 22. — Tonnerre les 15 à 3 h. 40 m. du soir. — Fort vent du nord du 1er au 4, et très fort le 6; puis bise (NE.) très forte encore le 7 et le 8, par un ciel parfaitement serein. — Le vent enfin est très fort le 29, du NE, et le 30 de l'E. Ciel pur encore ces deux jours.

Alexis Perrey.

JOURS.	9 h. du matin.			Midi.			4 h. du soir.			9 h. du soir.			TEMPÉRATURE maxima.	TEMPÉRATURE minima.	EAU TOMBÉE en millimètres.	VENTS MIDI.	ÉTAT DU CIEL à MIDI.
	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.					
	millim.			millim.			millim.			millim.							
1	743.87	9°.5	61	742.75	13°.4	53	741.20	14°.2	46	741.17	8°.8	58	15°.2	1°.8	»	E.	pur.
2	39.95	9°.6	66	39.40	13°.5	43	38.63	13°.9	34	41.68	11°.6	62	16°.0	4°.0	»	SE.	cirri.
3	44.93	12°.2	78	45.00	13°.8	66	43.42	13°.9	54	43.80	10°.4	80	15°.6	8°.2	»	O.	couvert.
4	41.10	11°.9	83	41.04	12°.3	86	39.35	11°.8	90	39.01	12°.2	70	12°.8	9°.1	5.0	S.	petite pluie.
5	35.80	10°.0	79	34.82	12°.0	62	33.15	13°.0	62	33.11	8°.5	81	14°.2	8°.0	5.0	O.	couvert.
6	31.10	»	»	31.?	»	»	31.?	»	»	31.08	7°.2	81	12°.7	6°.1	»	O.	nuageux.
7	33.44	7°.1	85	33.90	9°.5	73	35.30	9°.9	72	36.26	7°.3	80	12°.3	4°.9	18.0	O.	petite pluie.
8	32.33	10°.4	75	29.93	14°.0	60	28.54	13°.0	66	29.14	9°.1	92	15°.0	5°.8	15.0	S.	nuageux.
9	34.17	9°.2	76	33.81	11°.5	66	33.30	9°.3	73	33.58	8°.3	81	12°.5	7°.0	»	O.	couvert.
10	32.06	8°.5	89	31.88	10°.0	84	33.91	11°.0	77	36.50	9°.5	86	13°.1	7°.0	5.0	S.	pluie.
11	40.12	12°.6	69	39.54	14°.6	61	38.54	15°.2	72	38.19	10°.8	86	16°.2	7°.9	»	O.	couvert.
12	35.69	14°.3	69	36.12	16°.0	59	35.90	15°.9	67	35.64	12°.9	91	18°.8	9°.1	5.0	S.	id.
13	34.31	12°.8	76	35.18	13°.3	77	33.93	12°.1	90	33.42	11°.4	94	14°.0	10°.0	12.0	S.	pluie.
14	31.01	11°.6	92	30.70	13°.2	83	30.34	12°.2	78	30.43	9°.7	79	13°.8	9°.7	10.0	SE.	couvert.
15	31.31	11°.9	65	31.19	13°.3	64	31.81	11°.5	80	32.82	10°.1	89	14°.1	7°.2	5.0	O.	id.
16	35.07	7°.6	83	35.08	9°.6	75	35.75	10°.9	70	37.17	7°.5	80	12°.1	6°.9	»	N.	id.
17	37.82	9°.3	71	38.09	13°.2	60	37.56	14°.0	58	39.23	8°.0	77	14°.2	4°.9	»	E.	id.
18	39.79	11°.1	63	39.23	13°.7	57	37.90	15°.2	58	38.76	9°.8	69	16°.2	6°.2	»	E.	quelq. nuages.
19	40.22	10°.6	63	40.19	13°.6	46	39.71	14°.8	38	41.70	10°.1	55	16°.0	6°.2	»	NE.	pur.
20	43.84	10°.4	46	43.10	14°.0	37	41.76	15°.8	37	42.32	10°.5	46	16°.2	5°.0	»	E.	id.
21	40.65	10°.6	42	39.19	15°.0	34	37.91	15°.4	37	38.22	9°.8	57	17°.4	5°.8	»	N.	id.
22	37.06	10°.7	58	36.70	14°.5	49	34.88	17°.0	43	35.32	12°.7	59	18°.0	5°.8	»	E.	id.
23	36.63	14°.9	50	36.12	17°.7	49	35.70	16°.9	50	38.27	13°.6	64	19°.8	8°.5	»	NE.	cumuli.
24	39.24	14°.1	76	38.70	16°.5	59	37.49	15°.8	48	38.09	13°.3	71	19°.0	9°.2	»	S.	id.
25	37.69	15°.6	55	37.00	18°.6	47	36.14	17°.5	47	35.72	14°.4	59	20°.8	9°.0	»	S.f.	couvert.
26	35.71	15°.1	70	33.16	18°.2	58	31.85	17°.2	65	32.62	13°.4	92	19°.9	9°.2	2.0	S.	éclaircies.
27	31.11	13°.5	86	30.92	13°.7	90	29.04	13°.1	89	27.61	11°.4	94	13°.8	12°.0	33.0	S.	pluie.
28	28.64	11°.9	84	27.92	13°.3	82	27.04	13°.1	86	27.38	10°.9	94	14°.0	10°.0	14.0	O.	bruine.
29	29.36	8°.9	84	30.37	10°.9	73	33.26	10°.4	69	34.02	8°.5	89	12°.5	8°.8	2.0	O.	couvert.
30	35.89	11°.7	71	36.12	12°.7	59	36.40	12°.8	54	36.60	9°.7	69	14°.0	6°.2	»	O.	id.

MOYENNES DU MOIS D'AVRIL.

Du 1 au 10	736.87	9°.8	75	736.35	12°.2	66	735.78	12°.2	62	736.53	9°.1	77	13°.8	6°.2
Du 11 au 20	36.92	11°.2	70	36.84	13°.4	62	36.32	13°.8	64	36.97	11°.1	77	15°.2	7°.3
Du 21 au 30	35.20	12°.7	68	34.62	15°.1	60	33.87	14°.9	59	34.38	11°.9	75	16°.9	8°.4
Du mois....	36.33	11°.2	71	35.94	13°.6	62	35.32	13°.7	62	35.96	10°.7	76	15°.3	7°.3
Id. pour les 11 dres années....	738.82	10°.3	68	738.43	12°.4	60	737.94	12°.7	59	738.65	9°.5	69	14°.3	5°.8

Eau tombée dans le mois à l'udomètre du Canal. . . . . 131mm0 | Eau évaporée 69mm0

Dans les onze dernières années on a observé en avril :

Hauteur maxima du baromètre . . . . . 752mm38 le 4, en 1854 | Hauteur maxima du thermom. . . . . 22°.5 le 30, en 1848
Id. minima id. . . . . 715mm92 le 2, en 1847 | Id. minima id. . . . . —2°.2 le 19, en 1849

Aux valeurs extrêmes nous ajouterons les quatre suivantes, relatives aussi au mois d'avril :

Eau tombée, maximum depuis 11 ans. . . . . 109mm3, en 1848 | Eau évaporée, maximum depuis 11 ans. . . . . 93mm0, en 1852
Id. minimum id. . . . . 13mm0, en 1852 | Id. minimum id. . . . . 36mm0, en 1853

Extrait de mon journal météorologique du mois :

Pluie les 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 13, 14, 15, 26, 27, 28 et 29. — Le 28, inondation de la rivière d'Ouche, la plus grande, dit-on, depuis 1836. — Tonnerre continuel le 23, de 1 h. 1/2 à 4 h. 1/2; pas de pluie. — Le 26, tonnerre à 3 h. et à 7 h. 1/2 du soir. — On assure qu'il a aussi tonné le 12, mais je n'ai rien entendu. — Vent fort les 12, 16, 20, 21 et 25.

Alexis PERREY.

Digitized by Google

Observations météorologiques faites à Dijon. — Mai 1856.

JOURS.	9 h. du matin.			Midi.			4 h. du soir.			9 h. du soir.			TEMPÉRATURE maxima.	TEMPÉRATURE minima.	EAU TOMBÉE en millimètres.	VENTS MIDI.	ÉTAT DU CIEL à MIDI.
	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.					
	millim.			millim.			millim.			millim.							
1	730.62	9°.3	86	730.20	13°.8	50	729 97	9°.3	81	729.87	8°.9	79	15°.0	7°.1	14.0	O.	éclaircies.
2	38.10	7°.1	60	39.86	7°.3	63	40.33	7°.3	57	40.63	5°.6	70	10°.0	5°.9	»	O.	couvert.
3	39.37	7°.1	60	39.93	8°.5	55	39.93	7°.2	71	40.23	4°.6	80	11°.0	4°.1	»	O.	id.
4	41.42	8°.1	59	40.95	9°.3	46	40.75	8°.4	55	41.20	5°.9	75	11°.0	4°.0	»	N. f.	id.
5	40 57	7°.9	62	40.82	9°.5	51	41.13	9°.0	49	42.24	4°.6	67	11°.5	3°.8	»	NO.	id.
6	40.40	8°.7	55	39.15	10°.7	43	37.03	12°.2	45	35.00	9°.8	69	13°.0	2°.0	»	N.	très nuageux.
7	30.49	12°.2	66	30.32	13°.0	66	29.20	14°.1	80	29.49	8°.5	93	15°.0	7°.8	7.0	O.	couvert.
8	31.79	8°.7	73	32.97	11°.2	64	35.08	11°.4	61	37.14	8°.2	81	12°.1	6°.9	4.0	O.	id.
9	35.61	9°.9	72	35.13	10°.0	84	34.77	9°.9	84	34.61	9°.4	86	12°.0	7°.2	1.0	NO. f.	petite pluie.
10	31.39	10°.3	91	30.13	11°.8	89	31.44	10°.0	89	32.72	8°.7	88	12°.8	9°.0	19 0	O.	id.
11	34.74	11°.7	71	34.24	15°.7	62	33.91	13°.8	86	32.62	11°.7	87	16°.0	5°.1	2.0	O.	couvert.
12	32.17	14°.3	82	33.00	15°.9	75	33.71	13°.5	86	34.60	12°.2	98	17°.0	10°.8	14.0	O.	id.
13	37.04	14°.5	74	36.89	15°.2	63	36.44	14°.9	58	37.23	12°.8	81	17°.0	11°.2	3.0	O.	très nuageux.
14	36.83	13°.0	86	35.56	12°.7	83	36.71	12°.2	79	37.25	9°.5	92	13°.1	12°.2	8.0	O.	pluie.
15	34.68	12°.4	72	33.55	13°.0	78	31.50	14°.5	78	29.94	12°.5	92	15°.5	8°.0	4.0	S.	id.
16	28.25	12°.9	82	29.85	13°.5	69	31.94	12°.5	79	35.41	10°.2	89	16°.0	10°.0	16.0	O.	couvert.
17	38.44	14°.8	72	38.64	14°.8	59	38.86	15°.1	56	40.03	10°.8	84	16°.2	8°.8	1.0	O.	cumuli.
18	42.46	13°.9	64	42.02	16°.3	50	41.13	16°.1	52	41.39	11°.9	77	17°.9	9°.1	»	O.	id.
19	43.32	12°.4	74	43.66	15°.7	48	43.80	16°.4	43	45.02	11°.9	76	17°.0	10°.4	1.0	O.	couvert.
20	45.06	16°.0	63	44.24	17°.2	54	42.48	17°.3	49	42.84	13°.9	67	19°.0	9°.8	»	S.	épais cirri.
21	41.66	15°.5	62	40.79	17°.1	61	39.20	18°.5	56	38.55	16°.2	75	21°.0	9°.4	»	E.	pur.
22	35.98	17°.5	63	35.19	18°.4	62	34.98	15°.2	87	37.80	12°.0	83	20°.0	12°.4	7.0	S.	couvert.
23	36.70	15°.8	62	35.88	16°.7	56	33.61	16°.9	61	33.46	14°.4	82	19°.2	9°.0	»	S.	cumuli.
24	33.84	15°.4	69	33.95	16°.5	60	34.65	15°.7	55	36.53	11°.5	80	17°.6	11°.5	9.0	SO.	très nuageux.
25	35.39	13°.0	87	36.85	17°.0	58	37.72	17°.7	59	40.54	15°.2	62	18°.8	10°.8	4.0	O.	id.
26	44.90	16°.9	66	44.46	17°.6	62	43.41	17°.8	57	43.73	14°.5	73	19°.6	11°.9	»	SO.	id.
27	40.84	17°.9	71	39.12	20°.7	54	37.22	18°.0	64	35.76	16°.4	92	23°.0	12°.0	»	O.	couvert.
28	35.24	15°.5	91	35.27	16°.3	83	35.05	15°.3	91	35.55	14°.1	93	18°.3	14°.6	25.0	O.	pluie.
29	37.31	14°.6	92	38.16	15°.4	89	37.77	15°.6	91	38.91	14°.6	91	16°.2	13°.2	36.0	O.	id.
30	37.57	15°.9	87	36.15	15°.4	91	35.82	16°.9	90	35.51	14°.7	95	17°.5	13°.2	35.0	O.	id.
31	36.00	14°.9	65	38 04	14°.2	67	38.33	11°.1	63	38.73	11°.4	80	16°.0	11°.0	1.0	O. f.	couvert.

Digitized by Google

MOYENNES DU MOIS DE MAI.

Du 1 au 10	735.98	8°.9	68	735.95	10°.5	61	735.96	9°.8	67	736.31	7°.4	79	12°.3	5°.8
Du 11 au 20	37.30	13°.6	74	37.16	14°.9	64	37.05	15°.6	67	37.63	11°.7	84	16°.5	9°.5
Du 21 au 31	37.79	15°.5	74	37.62	16°.8	68	37.03	16°.5	70	37.74	14°.1	82	18°.8	11°.7
Du mois....	37.05	12°.8	72	36.93	14°.2	64	36.69	14°.1	68	37.24	11°.2	82	16°.0	9°.1
Id. pour les 11 dres années...	739.73	13°.9	64	739.39	16°.6	55	738.90	16°.7	55	739.68	13°.1	69	19°.0	9°.2

Eau tombée dans le mois, à l'udomètre du Canal. . . . . 211mm0 | Eau évaporée. 71mm0

Dans les onze dernières années, on a observé en mai :

Hauteur maxima du baromètre. . . . . 750mm20 le 21, en 1851 | Hauteur maxima du thermom. 29°.0 le 24, en 1847 et le 25 en 1852
Id. minima id. . . . . 727mm09 le 17, en 1848 | Id. minima id. . . 1°.0 les 3 et 4, en 1850

A ces valeurs extrêmes nous ajouterons les quatre suivantes, relatives aussi au mois de mai :

Eau tombée, maximum depuis 11 ans. . . . . 94mm0 en 1855 | Eau évaporée, maximum depuis 11 ans. . . . . 134mm0 en 1848
Id. minimum id. . . . . 14mm0 en 1848 | Id. minimum id . . . . . 58mm0 en 1854

Extrait de mon journal météorologique du mois :

Pluie les 1, 3, 6, 9, 10, 11, 12, 14, 15, 16, 17, 19, 22, 23, 24, 25, 27, 28, 29 et 30. — Le 1er, un fort coup de tonnerre à 7 h. 3/4 du soir, avec une averse de petite grêle. — Le 3, pluie avec fort grésil entre 1 et 2 h. du soir, puis entre 4 et 5 h.; pas de tonnerre. — Le 5, à 7 h. 1/4 du soir, colonne verticale au-dessus du soleil. Elle est d'un beau rose. — Dans la nuit du 5 au 6, les vignes ont été gelées aux environs de Dijon. — On a noté un minimum de — 1°.5 au jardin botanique. — Le 11 et le 30, la rivière d'Ouche a débordé. — Le 7, fortes rafales du sud.

Alexis PERREY.

Digitized by Google

Observations météorologiques faites à Dijon. — Juin 1856.

JOURS.	9 h. du matin.			Midi.			4 h. du soir.			9 h. du soir.			TEMPÉRATURE maxima.	TEMPÉRATURE minima.	EAU TOMBÉE en millimètres.	VENTS A MIDI.	ÉTAT DU CIEL à MIDI.
	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.					
	millim.			millim.			millim.			millim.							
1	739.21	16°.4	72	739.09	17°.5	64	738.20	16.°6	65	738.90	14°.8	87	19°.5	9°.2	»	S.	cumuli.
2	39.27	17°.5	70	38.85	21°.1	57	38.67	18°.7	66	40.38	17°.2	80	21°.0	11°.4	»	S.	cirri.
3	42.05	19°.5	74	42.05	20°.0	66	42.03	20°.6	75	43.20	19°.2	77	25°.6	15°.0	1.0	S.	éclaircies.
4	44.02	20°.2	76	44.31	22°.5	69	43.08	22°.3	67	43.00	20°.0	85	26°.9	15°.5	»	S.	épais cirri.
5	40.44	20°.1	77	39.51	21°.1	76	38.78	20°.1	82	37.36	16°.5	92	22°.1	16°.9	1.0	S.	couvert.
6	37.50	14°.0	80	40.38	11°.8	81	43.85	12°.8	66	46.69	11°.5	81	14°.1	11°.8	13.0	SO.	pluie.
7	48.74	14°.3	63	48.37	15°.3	54	48.70	15°.7	50	50.00	11°.5	71	17°.1	9°.0	»	O.	couvert.
8	49.96	15°.5	62	49.16	16°.9	52	47.75	18°.3	50	48.17	15°.0	72	19°.2	8°.2	»	N.	pur.
9	46.41	17°.0	65	45.77	19°.4	58	44.26	20°.1	58	43.82	18°.7	73	23°.2	11°.0	»	N.	id.
10	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	11°.9	»	S.	
11	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1.0	SE.	
12	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1.0	NE.	
13	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2.0	SE.	
14	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2.0	S.	
15	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	12.0	N.	
16	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1.0	E.	
17	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	10.5	SE.	
18	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	0.5	NO.	
19	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	SO.	
20	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6.0	O.	
21	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1.5	O.	
22	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	O.	
23	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	O.	
24	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	E.	
25	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	NO.	
26	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	E.	
27	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	E.	
28	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	E.	
29	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	E.	
30	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	E.	

Digitized by Google

MOYENNES DU MOIS DE JUIN.

Du 1 au 10	743.07	17°.2	71	743.05	18°.7	64	742.81	18°.4	65	743.48	16°.0	80	21°.3	12°.0
Du 11 au 20	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Du 21 au 30	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Du mois....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Id. pour les 11 dres années...	741.23	17°.5	65	740.99	20°.0	60	740.32	20°.2	58	741.10	17°.0	72	22°.4	13°.8

Eau tombée dans le mois, à l'udomètre du Canal. . . . . 52mm5 | Eau évaporée 67mm5

Dans les onze dernières années, on a observé en juin :

Hauteur maxima du baromètre. . . . . 752mm11 le 18, en 1851 | Hauteur maxima du thermom. . . . . 31°.2 le 26, en 1850
Id. minima id. . . . . 730mm02 le 3, en 1848 | Id. minima id. . . . . 6°.5 le 21, en 1855

Aux valeurs extrêmes nous ajouterons les quatre suivantes, relatives aussi au mois de juin :

Eau tombée, maximum depuis 11 ans. . . . . 156mm0 en 1852 | Eau évaporée, maximum depuis 11 ans. . . . . 177mm0 en 1850
Id. minimum id. . . . . 45mm0 en 1847 | Id. minimum id. . . . . 61mm0 en 1852

Extrait de mon journal météorologique du mois :

J'ai noté de la pluie les 3, 5 et 6. — Tonnerre le 3. — Le 6, la température de 11°.8 n'a eu lieu que vers 1 h. du soir. — Pendant mon absence, du 10 à la fin du mois, on a noté, à l'écluse du port du canal : orage et tonnerre les 10, 11 et 13; brouillard le 16 et le 19.

Alexis PERREY.

Digitized by Google

Observations météorologiques faites à Dijon. — Juillet 1856.

JOURS.	9 h. du matin.			Midi.			4 h. du soir.			9 h. du soir.			TEMPÉRATURE maxima.	TEMPÉRATURE minima.	EAU TOMBÉE en millimètres.	VENTS à midi.	ÉTAT DU CIEL à midi.
	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.					
	millim.			millim.			millim.			millim.							
1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	E.	
2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	E.	
3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	E.	
4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	E.	
5	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	NO.	
6	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	O.	
7	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	O.	
8	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5.0	SO.	
9	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	SO.	
10	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	O.	
11	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	NO.	
12	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	SO.	
13	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5.5	SO.	
14	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2.0	NE.	
15	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	NE.	
16	»	»	»	»	»	»	»	»	»	744.60	18°.2	63	»	»	2.0	SE.	nuageux.
17	746.63	17°.5	57	745.91	19°.8	54	745.00	19°.9	43	45.68	16°.2	56	21°.0	13°.2	»	SE.	très nuageux.
18	45.84	19°.3	47	45.58	20°.2	47	44.92	20°.5	46	45.87	17°.5	60	22°.0	13°.2	»	SE.	cirro-cumuli.
19	45.10	21°.9	54	44.70	22°.2	55	43.73	22°.2	56	44.08	19°.4	71	24°.2	15°.7	»	O.	cumuli.
20	42.36	20°.7	70	41.67	22°.6	64	41.12	23°.5	67	41.16	19°.8	77	24°.0	15°.8	»	O.	couvert.
21	41.03	18°.8	75	41.31	20°.2	61	40.71	20°.6	48	41.55	16°.7	60	21°.9	17°.1	0.7	O.	nuageux.
22	41.95	18°.8	56	41.87	20°.4	52	39.15	20°.8	45	39.42	18°.8	68	22°.8	12°.1	»	E.	pur.
23	37.62	20°.2	64	37.18	22°.7	63	36.15	24°.1	59	36.73	21°.2	73	27°.8	14°.2	»	S.	id.
24	37.53	22°.1	67	37.33	25°.0	58	36.66	24°.0	61	38.50	18°.9	88	27.°4	19°.0	3.3	S.	cirro-cumuli.
25	40.85	19°.4	84	40.89	22°.5	60	41.80	22°.2	57	43.87	17°.0	67	20°.0	18°.0	5.0	O.	quelq. nuages.
26	45.30	19°.8	70	44.88	21°.6	50	43.95	20°.5	66	45.61	17°.2	70	22°.9	13°.8	»	E.	cumuli.
27	46.05	20°.1	72	45.45	21°.8	49	44.70	21°.9	51	45.02	18°.8	62	23°.6	14°.5	»	E.	id.
28	43.41	20°.6	61	42.93	23°.3	44	42.86	23°.2	54	44.45	19°.4	72	24°.1	15°.0	»	SE.	éclaircies.
29	45.48	20°.4	62	45.45	22°.7	54	44.86	22°.5	48	46.64	19°.4	63	24°.7	15°.0	»	E.	rares et l. cum.
30	47.42	21°.8	56	46.69	24°.1	46	46.01	24°.3	44	46.15	21°.5	59	26°.0	16°.6	»	E.	pur.
31	45.96	23°.0	74	45.08	25°.2	54	44.49	25°.4	48	44.56	22°.4	53	27°.4	17°.8	»	E.	id.

Digitized by Google

Du 1 au 10	7 »	»	»	7 »	»	»	7 »	»	»	7 »	»	»	»	»
Du 11 au 20	744.98	19°.9	57	744.48	21°.2	55	743.89	21°.3	53	741.28	18°.2	65	22°.8	14°.5
Du 21 au 31	42 96	20°.5	67	42.67	22°.7	54	41.94	22°.8	53	42.98	19°.2	67	24°.8	15°.7
Du mois....	43.49	20°.3	65	43.15	22°.3	54	42.41	22°.4	53	43.39	18°.9	66	24°.3	15°.4
Id. pour les 11 d^res années	741.81	20°.3	65	741.39	22°.2	58	740.90	22°.3	56	741.64	17°.8	71	24°.5	15°.1

Eau tombée dans le mois à l'udomètre du Canal. . . . . 23mm5 | Eau évaporée 113mm4

Dans les onze dernières années on a observé en juillet :

Hauteur maxima du baromètre. . . . . 749mm55 le 3, en 1853 | Hauteur maxima du thermom. . . . . 32°.2 le 18, en 1847
Id. minima id. . . . . 730mm15 le 10, en 1855 | Id. minima id. . . . . 8°.4 le 16, en 1845

A ces valeurs extrêmes nous ajouterons les quatre suivantes, relatives aussi au mois de juillet :

Eau tombée, maximum depuis 11 ans. . . . . 102mm0, en 1850 | Eau évaporée, maximum depuis 11 ans. . . . . 138mm0, en 1853
Id. minimum id. . . . . 20mm0, en 1846 | Id. minimum id. . . . . 61mm0, en 1854

Extrait de mon journal météorologique du mois :

Pendant mon absence, du 1^er au 15, rien de particulier à signaler. — A mon retour, j'ai noté : pluie les 16, 20, 21, 24, 25 et 26. — Le 24, fort orage à 4 h. du soir; bourrasque, un peu de grêle. — Le tonnerre reprend à 6 h.; la pluie continue une partie de la nuit. — Du 10 juin au 15 juillet, température maxima 25°.5 et minima 10°.5.

Alexis PERREY.

Digitized by Google

Observations météorologiques faites à Dijon. — Août 1856.

JOURS.	9 h. du matin.			Midi.			4 h. du soir.			9 h. du soir.			TEMPÉRATURE maxima.	TEMPÉRATURE minima.	EAU TOMBÉE en millimètres.	VENTS à midi.	ÉTAT DU CIEL à midi.
	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.					
	millim.			millim.			millim.			millim.							
1	743.74	22°.7	60	742.92	26°.2	46	741.64	25°.8	49	741.73	23°.8	54	27°.9	19°.0	»	NE.	pur.
2	41.82	23°.8	60	41.32	25°.2	57	40.10	26°.5	52	40.33	23°.8	56	28°.1	19°.1	»	E.	id.
3	40.70	23°.6	67	40.12	25°.5	61	39.33	26°.3	55	40.85	21°.4	62	29°.2	18°.5	»	E.	id.
4	41.01	23°.8	57	41.62	27°.0	34	41.25	26°.0	46	42.71	23°.4	49	29°.0	18°.2	»	E.	id.
5	43.82	23°.4	52	43.10	25°.7	39	42.33	26°.5	38	43.46	20°.0	50	27°.0	18°.3	»	N.	id.
6	42.60	21°.2	40	41.92	22°.8	39	41.07	23°.4	32	41.68	18°.9	44	24°.8	14°.0	»	N.	id.
7	41.31	20°.6	43	40.77	22°.6	39	39.92	22°.6	42	40.25	20°.0	50	24°.8	14°.0	»	N.	id.
8	40.08	21°.6	39	39.00	23°.2	43	38.32	22°.9	54	38.00	19°.7	82	25°.8	15°.2	3.7	O.	presque couv.
9	40.63	21°.8	66	41.50	24°.2	60	41.30	23°.9	66	41.69	20°.3	80	26°.0	17°.9	»	O.	nuageux.
10	41.57	22°.6	71	41.61	25°.3	64	40.64	25°.1	63	40.68	21°.7	91	29°.8	16°.8	3.5	S.	id.
11	41.15	23°.4	67	40.44	25°.7	72	38.91	26°.5	54	40.21	24°.2	65	30°.0	18°.9	»	S.	quelq. nuages.
12	42.46	24°.1	52	42.74	24°.4	60	41.26	25°.3	55	42.05	22°.5	71	26°.9	20°.0	1.0	N.	couvert.
13	42.06	23°.5	65	41.68	27°.0	57	40.49	26°.3	58	40.78	23°.8	72	29°.7	19°.0	»	E.	quel. lég. nuag.
14	43.08	24°.8	68	42.07	24°.8	72	41.93	24°.5	74	44.41	20°.7	82	26°.0	19°.2	22.8	O.	très nuageux.
15	45.18	21°.8	60	44.70	22°.8	51	43.14	22°.9	55	43.02	19°.2	70	24°.2	17°.9	2.9	O.	cirri.
16	40.76	21°.2	63	39.05	24°.3	61	37.57	24°.0	69	36.02	22°.0	71	28°.1	15°.9	»	S.	pur.
17	34.42	23°.3	60	32.86	23°.8	62	29.88	21° 8	78	28.53	18°.4	80	24°.8	20°.0	4.0	SE.	couvert.
18	26.36	19°.3	79	25.96	22°.5	71	24.75	21°.7	67	24.75	18°.4	83	23°.9	16°.0	8.5	SE.	id.
19	24.66	18°.0	81	26.63	19°.0	79	28.43	20°.0	74	32.44	18°.4	76	20°.9	15°.2	5.2	E.	id. bruine.
20	34.01	20° 1	72	33.64	22°.1	63	33.80	19°.4	85	35.67	16°.6	85	22°.4	16°.0	0.8	S.	id.
21	35.15	19°.0	74	33.93	21°.7	63	32.05	18°.9	84	35.56	15°.0	83	23°.0	14°.6	3.2	S.	nuageux.
22	33.50	18°.7	67	33.71	17°.4	82	35.44	17°.9	70	39.06	15°.8	81	19°.8	12°.5	2.4	SO.	pluie.
23	43.44	16°.0	85	43.98	18°.9	60	45.11	17°.9	58	46.55	13°.2	79	19°.9	14°.2	1.0	NO.	couvert.
24	46.25	16°.6	60	45.71	18°.7	56	44.57	19°.4	53	44.99	15°.6	62	20°.0	11°.0	»	N.	nuageux.
25	45.15	18°.2	55	44.64	19°.3	54	43.92	19°.9	47	44.10	15°.9	71	20°.8	12°.5	»	E.	id.
26	42.45	17°.8	80	42.30	19°.2	76	42.10	19°.9	71	43.21	15°.8	85	20°.2	14°.2	0.8	O.	couvert.
27	42.65	18°.4	69	42.00	21°.1	56	41.07	20°.5	52	42.02	17°.2	79	21°.1	13°.1	»	O.	nuageux.
28	42.82	19°.8	71	42.64	21°.0	62	42.41	20°.8	65	43.52	18°.0	78	20°.8	15°.0	»	O.	couvert.
29	44.91	18°.9	79	45.02	20°.7	71	45.43	20°.9	70	46.57	17°.0	90	22°.0	16°.2	»	O.	id.
30	46.75	18°.6	77	45.91	21°.0	57	44.50	21°.2	57	43.91	17°.0	70	23°.2	14°.0	»	E.	quelq. nuages.
31	42.10	17°.9	71	40.93	20°.2	64	39.72	22°.0	61	39.21	18°.8	81	23°.0	12°.1	»	E.	cirri.

Digitized by Google

MOYENNES DU MOIS D'AOUT.

Du 1 au 10	741.75	22°.5	55	741.39	24°.8	48	740.79	21°.9	60	741.14	21°.6	62	27°.2	17°.1
Du 11 au 20	37.41	22°.0	69	36.98	23°.9	65	36.02	23°.2	67	36.79	20°.4	75	25°.7	15°.8
Du 21 au 31	42.29	18°.2	72	41.89	19°.9	64	41.48	19°.9	63	42.62	16°.3	78	21°.2	13°.7
Du mois....	40.54	20°.8	65	40.13	22°.7	59	39.30	22°.6	60	40.26	19°.3	72	24°.6	15°.4
Id. pour les 11 dres années...	741.87	18°.8	70	741.63	20°.6	62	741.29	20°.9	63	741.93	17°.5	75	22°.8	14°.1

Eau tombée dans le mois, à l'udomètre du Canal. . . . . 59mm8 | Eau évaporée. 94mm5

Dans les onze dernières années, on a observé en août :

Hauteur maxima du baromètre. . . . . 750mm60 le 29, en 1854 | Hauteur maxima du thermom. . . . . 31°.5 le 22, en 1853

Id. minima id. . . . . 730mm40 le 4, en 1852 | Id. minima id. . . . . 6°.6 le 29, en 1853

A ces valeurs extrêmes nous ajouterons les quatre suivantes, relatives aussi au mois d'août :

Eau tombée, maximum depuis 11 ans. . . . . 171mm0 en 1852 | Eau évaporée, maximum depuis 11 ans. . . . . 115mm0 en 1846

Id. minimum id. . . . . 32mm0 en 1849 | Id. minimum id. . . . . 55mm0 en 1854

Extrait de mon journal météorologique du mois :

Pluie les 8, 10, 11, 12, 14, 17, 19, 20, 21, 22, 23 et 26. — Tonnerre le 10; orage de 8 h. 1/2 à 8 h. 3/4 du soir. — Le 11, tonnerre à 5 h. du soir. — Le 12, deux petits grains, dont un avec tonnerre dans la matinée. Eclairs le soir et orage avant minuit. — Le 14, à 1 h. du matin, fort orage avec grêle; 23 millim. d'eau, arbres brisés, toits enlevés, oiseaux tués. Dans le jour, fréquents tonnerres avec petits grains orageux. — Le 17, petite pluie avec tonnerre vers 3 et 4 h. du soir; à 6 h., orage qui continue encore après 9 h. — Le 22, giboulées.

Alexis PERREY.

Digitized by Google

Observations météorologiques faites à Dijon. — Septembre 1856.

JOURS.	9 h. du matin. Baromètre réd. à 0°.	9 h. du matin. Températ. extérieure.	9 h. du matin. Humidité en cent.	Midi. Baromètre réd. à 0°.	Midi. Températ. extérieure.	Midi. Humidité en cent.	4 h. du soir. Baromètre réd. à 0°.	4 h. du soir. Températ. extérieure.	4 h. du soir. Humidité en cent.	9 h. du soir. Baromètre réd. à 0°.	9 h. du soir. Températ. extérieure.	9 h. du soir. Humidité en cent.	TEMPÉRATURE maxima.	TEMPÉRATURE minima.	EAU TOMBÉE en millimètres.	VENTS à midi.	ÉTAT DU CIEL à midi.
	millim.			millim.			millim.			millim.							
1	738.61	20°.6	68	»	»	»	»	»	»	»	»	»			18°.0	SO.	
2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			»	O.	
3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			»	O.	
4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			»	NO.	
5	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			»	NO.	
6	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			1.5	SO.	
7	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			16.0	SO.	
8	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			20.5	O.	
9	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			2.5	NO.	
10	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			»	E.	
11	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			»	NE.	
12	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			»	NE.	
13	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			11.5	O.	
14	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			3.5	O.	
15	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			»	NO.	
16	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			1.5	NO.	
17	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			»	O.	
18	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			3.0	O.	
19	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			1.5	O.	
20	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			1.5	NO.	
21	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			»	NO.	
22	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			»	S.	
23	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			8.5	O.	
24	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			2.5	SO.	
25	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			3.5	S.	
26	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			»	S.	
27	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			10.0	SE.	
28	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			»	S.	
29	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			»	S.	
30	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			»	S.	
31	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			»		

Température maxima du mois . . . . . 27°.5

Température minima du mois . . . . . 6°.5

Digitized by Google

MOYENNES DU MOIS DE SEPTEMBRE.

Du 1 au 10	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Du 11 au 20	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Du 21 au 30	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Du mois....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Id. pour les 11 dres années....	742.02	15°.2	74	741.73	17°.5	67	741.04	17°.8	67	741.70	14°.6	76	19°.3	10°.9	

Eau tombée dans le mois à l'udomètre du Canal. . . . . 105mm5 | Eau évaporée 53mm5

Dans les onze dernières années on a observé en septembre :

Hauteur maxima du baromètre. . . . . 752mm87 le 16, en 1848
Id. minima id. . . . . 723mm60 le 11, en 1849

Hauteur maxima du thermom. . . . 27°.2 le 16, en 1854
Id. minima id. . . . . 5°.0 le 4 et le 25, en 1853

A ces valeurs extrêmes nous ajouterons les quatre suivantes, relatives aussi au mois de septembre :

Eau tombée, maximum depuis 11 ans. . . . . 90mm0, en 1853
Id. minimum id. . . . . 4mm0, en 1854

Eau évaporée, maximum depuis 11 ans. . . . . 84mm0, en 1854
Id. minimum id. . . . . 27mm0, en 1845

Extrait de mon journal météorologique du mois :

J'ai été absent tout le mois. — Les quantités d'eau tombée et évaporée, ainsi que les directions des vents à midi, m'ont été fournies par M. Bazin, ingénieur du Canal. — On a noté le 1er, tonnerre et orage; le 7, tonnerre; le 25, giboulées et le 26 éclairs.

Alexis PERREY.

Digitized by Google

JOURS.	9 h. du matin.			Midi.			4 h. du soir.			9 h. du soir.			TEMPÉRATURE maxima.	TEMPÉRATURE minima.	EAU TOMBÉE en millimètres.	VENTS à MIDI.	ÉTAT DU CIEL à MIDI.
	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. Extérieure.	Humidité en cent.					
	millim.			millim.			millim.			millim.							
1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	NE.	nuageux.
2	737.02	11°.6	90	739.83	12°.4	89	741.21	13°.3	90	743.81	10°.0	93	15°.0	10°.9	0.7	S.	pluie.
3	44.77	10°.3	93	44.23	14°.3	78	42.78	14°.8	82	43.36	11°.5	94	16°.2	7°.9	18.8	S.	couvert.
4	42.92	12°.1	89	42.09	16°.7	80	41.35	17°.1	82	42.34	13°.7	97	19°.2	8°.8	»	S.	cirri.
5	42.03	13°.6	89	42.19	17°.2	77	41.29	16°.6	80	42.51	12°.8	98	19°.0	8°.9	»	S.	quelq. cirri t. l.
6	41.60	12°.8	90	41.?	16°.0	83	40.09	16°.0	89	40.56	12°.9	98	18°.2	9°.2	»	S.	cirri.
7	40.91	13°.1	93	41.66	15°.1	87	40.53	15°.2	91	40.95	14°.0	95	16°.2	10°.0	»	S.	pluie.
8	43.54	16°.0	86	43.22	18°.8	70	43.08	17°.3	81	43.92	14°.7	91	19°.9	12°.2	1.0	S.	nuageux.
9	44.06	14°.5	95	44.17	17°.0	87	44.36	16°.9	85	45.67	15°.7	96	18°.0	13°.5	25.5	O.	couvert.
10	45.22	16°.8	89	44.57	20°.0	73	42.50	19°.7	79	42.70	16°.1	96	21°.2	14°.0	2.0	N.	nuageux.
11	42.65	15°.2	84	42.43	18°.5	72	42.39	15°.4	85	43.30	13°.7	90	19°.6	13°.0	2.5	SO.	id.
12	46.09	15°.7	83	46.17	17°.0	76	46.70	15°.6	83	47.31	12°.6	90	18°.2	12°.2	2.5	SO.	éclaircies.
13	46.73	13°.1	88	45.?	»	»	44.?	»	»	43.92	12°.2	90	17°.0	9°.9	»	S.	nuageux.
14	41.64	12°.9	89	40.95	14°.5	80	40.17	14°.3	80	41.25	13°.5	88	15°.8	10°.0	»	S.	couvert.
15	41.03	12°.0	86	41.17	14°.0	83	41.77	12°.4	91	42.34	10°.3	84	14°.3	10°.0	1.5	S.	id.
16	45.08	11°.0	91	45.35	11°.6	90	46.40	11°.9	87	48.27	11°.4	90	13°.0	9°.6	4.0	O.	pluie.
17	49.04	9°.7	87	47.87	12°.5	76	47.89	13°.2	77	48.07	11°.6	80	14°.7	8°.1	»	N.	nuageux.
18	47.76	12°.7	81	47.22	14°.0	74	46.83	13°.0	81	46.87	12°.3	83	15°.0	10°.4	»	N.	couvert.
19	44.76	12°.5	79	44.41	13°.9	75	44.20	13°.1	84	45.14	12°.2	86	15°.0	11°.0	»	E.	id.
20	45.40	12°.3	86	45.46	14°.3	72	45.17	13°.5	79	46.43	9°.6	89	14°.5	11°.0	»	SE.	id.
21	48.07	11°.3	85	48.45	12°.1	80	49.00	11°.0	93	50.12	10°.1	97	12°.8	7°.0	»	SE.	brouillard.
22	51.74	9°.8	92	52.00	10°.8	88	51.14	10°.3	94	51.84	9°.7	94	11°.2	8°.0	»	SE.	id.
23	51.58	8°.9	93	50.03	10°.2	88	49.91	9°.4	92	49.86	9°.0	93	10°.2	7°.1	1.0	SE.	id.
24	49.26	7°.8	91	48.86	9°.8	84	48.43	9°.6	86	49.84	8°.6	86	11°.1	7°.0	»	NE.	sombre.
25	49.26	8°.8	82	49.42	11°.2	69	49.09	11°.4	71	50.25	7°.5	84	12°.4	7°.1	»	E. f.	cumuli.
26	50.51	6°.0	82	49.90	9°.2	73	48.79	8°.9	84	49.12	6°.7	88	11°.0	4°.1	»	N.	pur.
27	50.27	5°.4	84	49.28	8°.9	75	49.33	8°.0	91	49.76	5°.5	88	12°.8	2°.8	»	E.	id.
28	50.55	3°.5	87	50.40	5°.0	84	49.75	4°.4	90	50.37	4°.0	92	6°.8	0°.2	»	NO.	brouillard.
29	49.75	4°.6	90	49.23	6°.8	85	48.78	6°.7	91	49.46	5°.5	97	7°.0	2°.0	0.5	SO.	brumeux, somb.
30	50.45	3°.1	93	49.91	5°.6	88	49.23	5°.0	95	49.88	4°.1	95	7°.0	2°.0	»	SO.	brouillard.
31	49.66	2°.3	76	49.73	3°.2	99	49.00	3°.0	95	50.34	2°.0	95	5°.2	0°.2	»	N.	

Digitized by Google

MOYENNES DU MOIS D'OCTOBRE.

Du 1 au 10	742.45	13°.4	90	742.55	16°.4	80	741.91	16°.3	84	742.97	13°.5	95	18°.1	10°.6
Du 11 au 20	45.02	12°.7	85	44 60	13°.3	78	44.55	13°.6	83	45.29	11°.9	87	15°.7	10°.5
Du 21 au 31	50.10	6°.5	85	49.75	8°.4	82	49.31	8°.0	89	50.07	6°.7	92	9°.6	4°.3
Du mois....	46.11	10°.6	87	45.87	12°.8	80	45.51	12°.3	85	46.31	10°.5	91	14°.2	8°.3
Id. pour les 11 dres années...	740.37	11°.1	83	740.00	13°.2	74	739.55	13°.1	77	740.28	10°.5	84	14°.0	7°.5

Eau tombée dans le mois, à l'udomètre du Canal. . . . . 60mm0 | Eau évaporée. 18mm0

Dans les onze dernières années, on a observé en octobre :

Hauteur maxima du baromètre. . . . . 754mm89 le 29, en 1849 | Hauteur maxima du thermom. . . . . 23°.0 le 4, en 1845
Id. minima id. . . . . 721mm20 le 29, en 1855 | Id. minima id. . . . . 0°.5 le 4, en 1853

A ces valeurs extrêmes nous ajouterons les quatre suivantes, relatives aussi au mois d'octobre :

Eau tombée, maximum depuis 11 ans. . . . . 149mm0 en 1855 | Eau évaporée, maximum depuis 11 ans. . . . . 40mm0 en 1852
Id. minimum id. . . . . 35mm0 en 1850 | Id. minimum id. . . . . 8mm0 en 1846

Extrait de mon journal météorologique du mois :

Pluie les 2, 7, 9, 10, 11, 12, 14, 15, 16 et 22. — Brouillard les 3, 7, 21, 22, 23, 28, 29, 30 et 31. — Le 8 et le 9, éclairs du côté du nord vers 7 heures du soir. — Le 11, orage à 4 heures du soir.

Alexis PERREY.

Digitized by Google

Observations météorologiques faites à Dijon. — Novembre 1856.

JOURS.	9 h. du matin. Baromètre réd. à 0°.	9 h. du matin. Température extérieure.	9 h. du matin. Humidité en cent.	Midi. Baromètre réd. à 0°.	Midi. Température extérieure	Midi. Humidité en cent.	4 h. du soir. Baromètre réd. à 0°.	4 h. du soir. Température extérieure.	4 h. du soir. Humidité en cent.	9 h. du soir. Baromètre réd. à 0°.	9 h. du soir. Température extérieure.	9 h. du soir. Humidité en cent.	TEMPÉRATURE maxima.	TEMPÉRATURE minima.	EAU TOMBÉE en millimètres.	VENTS MIDI.	ÉTAT DU CIEL à MIDI.
	millim.			millim.			millim.			millim.							
1	750.72	3°.6	90	750.00	4°.2	87	749.74	3°.0	90	750.65	2°.8	86	5°.0	1°.5	»	NE.	sombre.
2	49.83	3°.4	82	49.23	4°.2	77	48.23	4°.0	77	47.93	3°.8	80	5°.0	1°.5	»	E.	id.
3	47.30	4°.1	80	46.81	4°.3	78	45.72	4°.6	80	46.64	2°.0	93	5°.8	2°.1	»	N.	couvert.
4	46.57	2°.7	84	46.81	3°.6	76	47.17	3°.8	80	47.77	3°.0	83	5°.4	0°.4	»	NE.	sombre.
5	47.78	2°.4	86	47.20	4°.2	80	46.60	5°.7	73	48.61	1°.2	85	7°.1	1°.0	»	NE.	cirri.
6	49.08	1°.1	»	49.21	3°.5	60	49.20	4°.4	54	50.39	1°.4	»	6°.0	—1°.0	»	NE.	pur.
7	52.47	0°.5	»	51.96	3°.3	53	51.19	4°.2	70	51.63	5°.1	84	5°.8	—1°.2	0.3	NE.	id.
8	50.26	3°.0	89	49.25	6°.4	81	47.28	5°.5	88	45.92	4°.2	81	7°.2	1°.1	»	NE.	brouillard.
9	42.13	3°.9	90	41.81	5°.4	88	41.39	5°.5	91	41.43	5°.1	92	6°.0	1°.7	1.2	S.	id.
10	34.69	5°.6	93	32.19	6°.4	88	29.14	6°.0	91	25.65	5°.1	91	7°.1	3°.0	12.0	S.	bruine.
11	26.19	4°.4	85	26.50	5°.3	80	27.01	3°.8	75	28.83	2°.7	83	7°.0	3°.8	0.5	O.	couvert.
12	30.57	3°.6	83	30.75	5°.3	75	31.09	4°.6	85	31.97	4°.4	86	6°.9	2°.0	»	O.	sombre.
13	34.91	3°.3	80	36.97	3°.7	73	39.31	3°.4	76	41.44	1°.9	82	5°.1	2°.1	3.0	O.	id.
14	39.67	2°.8	87	39.27	4°.7	85	37.37	5°.1	88	39.78	3°.5	66	6°.0	1°.0	3.0	SO.	couvert.
15	44.73	0°.6	88	44.47	2°.8	68	44.68	2°.8	69	45.25	0°.7	86	5°.9	—0°.8	»	O.	id.
16	44.01	2°.4	93	44.75	5°.1	86	46.55	4°.2	91	49.20	0°.2	96	5°.2	—0°.6	1.5	O.	éclaircies.
17	49.60	—1°.8	»	48.92	0°.4	»	48.70	—1°.0	89	48.81	—1°.5	92	1°.9	—1°.0	»	E.	quelq. cumuli.
18	45.94	—1°.8	92	45.15	—0°.8	92	45.18	—0°.6	82	45.85	—0°.6	92	1°.0	—3°.0	»	E.	brouillard.
19	47.04	—1°.4	92	46.65	0°.2	85	46.07	0°.2	»	45.92	0°.2	»	1°.0	—3°.2	»	E.	id.
20	44.87	1°.7	89	44.38	3°.0	69	42.94	2°.7	93	41.47	3°.4	93	6°.0	—1°.1	6.3	S.	id.
21	43.73	5°.3	89	44.57	6°.1	88	45.83	5°.3	91	47.19	4°.5	91	7°.1	2°.8	0.5	N.	couvert.
22	49.72	1°.7	91	49.09	4°.5	74	48.78	3°.9	88	49.61	3°.9	83	6°.2	1°.5	»	N.	cirri.
23	47.50	5°.3	94	46.50	7°.0	91	45.88	7°.4	94	45.63	7°.6	97	8°.0	2°.8	»	S.	couvert.
24	42.85	8°.6	83	41.60	8°.8	73	39.59	7°.2	91	39.26	8°.6	89	10°.0	7°.0	5.2	O.	id.
25	38.57	6°.9	79	39.13	6°.2	76	40.71	3°.6	73	43.45	2°.4	82	9°.1	6°.5	0.2	O.	éclaircies.
26	41.04	2°.1	87	37.73	2°.5	86	33.96	2°.8	93	34.14	7°.5	91	8°.5	0°.2	11.8	S.	neige.
27	35.87	8°.2	88	35.35	8°.6	82	35.34	7°.5	91	36.54	6°.1	91	9°.8	2°.0	3.0	O.	couvert.
28	37.80	5°.3	94	36.94	8°.3	79	36.03	7°.3	83	33.90	7°.2	88	9°.4	3°.8	»	O.	id.
29	30.80	7°.3	87	32.14	4°.4	85	33.05	4°.1	73	34.05	1°.4	78	8°.0	5°.8	10.0	O.	id.
30	33.36	0°.6	»	32.85	0°.9	»	32.44	0°.0	»	32.98	—0°.7	83	3°.0	—0°.1	»	NO.	cirro-cumuli.

Digitized by Google

MOYENNES DU MOIS DE NOVEMBRE

Du 1 au 10	747.07	3°.0	87	746.45	4°.5	77	745.57	4°.7	79	745.65	3°.4	86	6°.0	1°.0
Du 11 au 20	40.75	1°.4	87	40.78	3°.1	79	40.89	2°.5	83	41.85	1°.5	86	4°.6	—0°.4
Du 21 au 30	40.12	5°.2	88	39.60	5°.7	82	39.16	5°.0	86	39.67	4°.8	87	7°.9	3°.2
Du mois....	42.65	3°.2	87	42.28	4°.4	79	41.87	4°.1	83	42.39	3°.2	87	6°.2	1°.3
Id. pour les 11 dres années....	741.18	5°.3	86	740.74	7°.1	80	740.32	6°.8	83	740.91	5°.4	87	8°.2	3°.4

Eau tombée dans le mois à l'udomètre du Canal. . . . . 58mm5 | Eau évaporée. 8mm5

Dans les onze dernières années on a observé en novembre :

Hauteur maxima du baromètre. . . . . 754mm32 le 8, en 1849 | Hauteur maxima du thermom. . . . . 18°.2 le 16, en 1852
Id. minima id. . . . . 718mm35 le 25, en 1849 | Id. minima id. . . . . —9°.2 le 30, en 1849

A ces valeurs extrêmes nous ajouterons les quatre suivantes, relatives aussi au mois de novembre :

Eau tombée, maximum depuis 11 ans. . . . 91mm0, en 1845 et 1851 | Eau évaporée, maximum depuis 11 ans. . . . . 42mm0, en 1850
Id. minimum id. . . . 19mm0, en 1855 | Id. minimum id. . . . . 1mm0, en 1854

Extrait de mon journal météorologique du mois :

Pluie les 9, 10, 12, 14, 16, 20, 21, 23, 24, 25, 27 et 28. — Neige les 14, 16, 19, 25, 26 et 30. — Brouillard les 8, 9, 16, 17, 18, 19, 20, 23 et 29. — Halo lunaire le 6. — Le 7, le thermomètre remonte à 9 h. du soir, et atteint un second maximum de 5°.8; il y en avait eu un premier de 5°.2 dans le jour. Phénomène semblable et plus prononcé le 20 : premier maximum de 3°.1 avant 4 h. du soir, et deuxième de 6°.0 après 9 h. Le 26, le thermomètre monte encore à 9 h. du soir, et n'atteint son maximum de 8°.5 que dans la nuit.

Alexis PERRET.

Digitized by Google

Observations météorologiques faites à Dijon. — Novembre 1856.

JOURS.	9 h. du matin.			Midi.			4 h. du soir.			9 h. du soir.			TEMPÉRATURE maxima.	TEMPÉRATURE minima.	EAU TOMBÉE en millimètres.	VENTS MIDI.	ÉTAT DU CIEL à MIDI.
	Baromètre réd. à 0°.	Température extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Température extérieure	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Température extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Température extérieure.	Humidité en cent.					
	millim.			millim.			millim.			millim.							
1	750.72	3°.6	90	750.00	4°.2	87	749 74	3°.0	90	750 65	2°.8	86	5°.0	1°.5	»	NE.	sombre.
2	49 83	3°.4	82	49.23	4°.2	77	48.23	4°.0	77	47.93	3°.8	89	5°.0	1°.5	»	E.	id.
3	47.30	4°.1	80	46.81	4°.3	78	45.72	4°.6	80	46 64	2°.0	93	5°.8	2°.1	»	N.	couvert.
4	46.57	2°.7	84	46.81	3°.6	76	47.17	3°.8	80	47.77	3°.0	83	5°.4	0°.4	»	NE.	sombre.
5	47 78	2°.4	86	47.20	4°.2	80	46.60	5°.7	73	48.61	1°.2	85	7°.1	1°.0	»	NE.	cirri.
6	49.08	1°.1	»	49.24	3°.5	60	49.20	4°.4	54	50.39	1°.4	»	6°.0	—1°.0	»	NE.	pur.
7	52.47	0°.5	»	51.96	3°.3	53	51.19	4°.2	70	51.63	5°.1	84	5°.8	—1°.2	0.3	NE.	id.
8	50.26	3°.0	89	49.25	6°.4	81	47.28	5°.5	88	45.92	4°.2	81	7°.2	1°.1	»	NE.	brouillard.
9	42.43	3°.9	90	41.81	5°.4	88	41.39	5°.5	91	41.43	5°.1	92	6°.0	1°.7	1.2	S.	id.
10	34.69	5°.6	93	33.19	6°.4	88	29.14	6°.0	91	25.65	5°.1	91	7°.1	3°.0	12.0	S.	bruine.
11	26.19	4°.4	85	26.50	5°.3	80	27.01	3°.8	75	28.83	2°.7	83	7°.0	3°.8	0.5	O.	couvert.
12	30.57	3°.6	83	30.75	5°.3	75	31.09	4°.6	85	31.97	4°.4	86	6°.9	2°.0	»	O.	sombre.
13	34.91	3°.3	80	36.97	3°.7	73	39.31	3°.4	76	41.44	1°.9	82	5°.1	2°.1	3.0	O.	id.
14	39.67	2°.8	87	39.27	4°.7	85	37.37	5°.1	88	39.78	3°.5	66	6°.0	1°.0	3.0	SO.	couvert.
15	44.73	0°.6	88	44.47	2°.8	68	44.68	2°.8	69	45.25	0°.7	86	5°.9	—0°.8	»	O.	id.
16	44.01	2°.4	93	44.75	5°.1	86	46.55	4°.2	91	49.20	0°.2	96	5°.2	—0°.6	1.5	O.	éclaircies.
17	49.60	—1°.8	»	48.92	0°.4	»	48.70	—1°.0	89	48.81	—1°.5	92	1°.9	—1°.0	»	E.	quelq. cumuli.
18	45.94	—1°.8	92	45.15	—0°.8	92	45.18	—0°.6	82	45.85	—0°.6	92	1°.0	—3°.0	»	E.	brouillard.
19	47.04	—1°.4	92	46.65	0°.2	85	46.07	0°.2	»	45.92	0°.2	»	1°.0	—3°.2	»	E.	id.
20	44.87	1°.7	89	44.38	3°.0	69	42.94	2°.7	93	41.47	3°.4	93	6°.0	—1°.1	6.3	S.	id.
21	43.73	5°.3	89	44.57	6°.1	88	45.83	5°.3	91	47.19	4°.5	91	7°.1	2°.8	0.5	N.	couvert.
22	49.72	1°.7	91	49.09	4°.5	74	48.78	3°.9	88	49.61	3°.9	83	6°.2	1°.5	»	N.	cirri.
23	47.50	5°.3	94	46.50	7°.0	91	45.88	7°.4	94	45.63	7°.6	97	8°.0	2°.8	»	S.	couvert.
24	42.85	8°.6	83	41.60	8°.8	73	39.59	7°.2	91	39.26	8°.6	89	10°.0	7°.0	5.2	O.	id.
25	38.57	6°.9	79	39.13	6°.2	76	40.71	3°.6	73	43.45	2°.4	82	9°.1	6°.5	0.2	O.	éclaircies.
26	41.04	2°.1	87	37.73	2°.5	86	33.96	2°.8	93	34.14	7°.5	91	8°.5	0°.2	11.8	S.	neige.
27	35.87	8°.2	88	35.35	8°.6	82	35.34	7°.5	91	36.54	6°.1	91	9°.8	2°.0	3.0	O.	couvert.
28	37.80	5°.3	94	36.94	8°.3	79	36.03	7°.3	83	33.90	7°.2	88	9°.4	3°.8	»	O.	id.
29	30 80	7°.3	87	32.14	4°.4	85	33.05	4°.1	73	34.05	1°.4	78	8°.0	5°.8	10,0	O.	id.
30	33.36	0°.6	»	32.85	0°.9	»	32.44	0°.9	»	32.98	—0°.7	83	3°.0	—0°.1	»	NO.	cirro-cumuli.

Digitized by Google

MOYENNES DU MOIS DE NOVEMBRE.

1 au 10	747.07	3°.0	87	746.45	4°.5	77	745.57	4°.7	79	745.65	3°.4	86	6°.0	1°.0
11 au 20	40.75	1°.4	87	40.78	3°.1	79	40.89	2°.5	83	41.85	1°.5	86	4°.6	—0°.4
21 au 30	40.12	5°.2	88	39.60	5°.7	82	39.16	5°.0	86	39.67	4°.8	87	7°.9	3°.2
mois....	42.65	3°.2	87	42.28	4°.4	79	41.87	4°.1	83	42.39	3°.2	87	6°.2	1°.3
l. pour 11 dres nées....	741.18	5°.3	86	740.74	7°.1	80	740.32	6°.8	83	740.91	5°.4	87	8°.2	3°.4

---

au tombée dans le mois à l'udomètre du Canal. . . . . 58mm5 | Eau évaporée. 8mm5

Dans les onze dernières années on a observé en novembre :

'auteur maxima du baromètre. . . . . 754mm32 le 8, en 1849 | Hauteur maxima du thermom. . . . . 18°.2 le 16, en 1852
Id. minima id. . . . . 718mm35 le 25, en 1849 | Id. minima id. . . . . —9°.2 le 30, en 1849

A ces valeurs extrêmes nous ajouterons les quatre suivantes, relatives aussi au mois de novembre :

au tombée, maximum depuis 11 ans. . . . 91mm0, en 1845 et 1854 | Eau évaporée, maximum depuis 11 ans. . . . . 42mm0, en 1850
Id. minimum id. . . . 19mm0, en 1855 | Id. minimum id. . . . . 1mm0, en 1854

Extrait de mon journal météorologique du mois :

Pluie les 9, 10, 12, 14, 16, 20, 21, 23, 24, 25, 27 et 28. — Neige les 14, 16, 19, 25, 26 et 30. — Brouillard les 8, 9, 16, 17, 18, 19, 20, 23 et 29. — alo lunaire le 6. — Le 7, le thermomètre remonte à 9 h. du soir, et atteint un second maximum de 5°.8; il y en avait eu un premier de 5°.2 dans jour. Phénomène semblable et plus prononcé le 20 : premier maximum de 3°.1 avant 4 h. du soir, et deuxième de 6°.0 après 9 h. Le 26, le ther- omètre monte encore à 9 h. du soir, et n'atteint son maximum de 8°.5 que dans la nuit.

Alexis PERREY.

Digitized by Google

Observations météorologiques faites à Dijon. — Décembre 1856.

JOURS.	9 h. du matin.			Midi.			4 h. du soir.			9 h. du soir.			TEMPÉRATURE maxima.	TEMPÉRATURE minima.	EAU TOMBÉE en millimètres.	VENTS MIDI.	ÉTAT DU CIEL à MIDI.
	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.					
	millim.			millim.			millim.			millim.							
1	737.15	—1°.3	77	737.50	—0°.3	77	739.43	0°.1	81	740.24	—0°.6	81	1°.8	—3°.0	»	NO.	éclaircies.
2	39.93	0°.0	»	41.00	0°.7	87	42.93	0°.0	»	45.66	—4°.2	»	1°.8	—2°.9	»	NE.	cirro-cumuli.
3	43.14	—2°.9	89	42.16	—1°.0	80	39.30	—1°.7	86	36.37	—1°.5	»	—1°.0	—5°.5	»	S.	couvert.
4	41.10	—0°.6	»	45.03	2°.6	62	46.47	1°.9	80	46.16	1°.0	83	4°.0	—2°.8	»	NO.	id.
5	43 08	1°.5	81	42.46	2°.8	83	41.58	3°.8	85	40.10	3°.8	90	?	—1°.2	»	S.	pluie.
6	42.84	6°.0	89	43.54	8°.9	84	43.90	7°.8	87	44.60	5°.7	97	10°.0	2°.9	20.5	S.	éclaircies.
7	45.38	7°.5	94	44.54	9°.2	89	44.82	8°.8	92	44.80	8°.0	91	10°.0	4°.0	»	SO.	nuageux.
8	43.54	8°.9	90	43.32	11°.6	83	42.06	10°.7	82	42.53	9°.0	83	12°.5	7°.0	»	S. f.	cirri.
9	43 24	9°.4	85	40.72	12°.4	72	39.52	11°.5	74	38.92	10°.3	80	13°.2	8°.0	»	S. f.	pur.
10	36.21	12°.3	66	35.38	13°.0	63	34.57	12°.4	65	36.85	9°.6	86	13°.8	10°.0	0.5	S. f.	couvert.
11	37.16	7°.7	89	37.60	10°.1	86	38.13	9°.9	84	36.36	8°.1	89	10°.8	6°.9	3.0	S.	id.
12	36.68	8°.3	94	35.90	10°.4	86	32.66	9°.2	89	30.50	9°.5	90	10°.4	6°.8	6.5	S.	id.
13	29.31	8°.1	77	28.02	9°.7	70	25.69	8°.6	83	24.70	8°.2	83	10°.2	5°.0	10.5	S. t. f.	id.
14	29.46	7°.5	83	30.65	8°.4	78	31.71	8°.8	76	35.16	6°.7	85	9°.8	6°.8	9.0	O.	id.
15	42.47	4°.9	85	43.41	5°.9	74	45.34	5°.6	73	48.13	4°.3	80	7°.0	4°.9	2.3	NO.	nuageux.
16	51.21	2°.3	82	51.40	3°.5	80	51.59	3°.6	80	52.22	1°.0	86	5°.2	1°.2	»	E.	pur.
17	49.82	—0°.2	83	49.31	1°.1	78	48.73	1°.0	81	48.01	0.°8	85	2°.1	—1°.2	»	N.	couvert.
18	44.80	0°.3	81	43.44	2°.2	77	42.08	1°.9	80	42.11	0°.9	85	3°.2	—1°.0	»	SO.	nuageux.
19	46.18	2°.8	86	46.36	4°.2	82	47.61	4°.0	87	49.19	3°.7	88	5°.9	0°.5	»	N.	couvert.
20	53.90	3°.2	90	53.52	5°.1	84	53.55	4°.6	87	55.32	4°.0	87	6°.8	2°.0	»	N.	id.
21	55.51	2°.9	83	55.02	3°.7	83	53.73	2°.8	86	52.98	2°.3	85	3°.2	1°.7	»	E.	id.
22	49.74	0°.5	90	47.63	1°.3	85	45.90	0°.8	88	44.24	—0°.2	87	3°.0	—3°.0	»	SO.	id.
23	41.96	1°.0	81	41.71	2°.8	83	41.16	3°.6	87	41.17	3°.5	89	4°.2	—1°.2	0.7	S.	id.
24	34.40	3°.9	93	31.67	4°.5	90	27.43	4°.1	93	23.44	4°.2	92	5°.0	1°.9	3.0	S.	petite pluie.
25	18.12	4°.2	91	16.34	5°.3	87	15.57	4°.7	90	15.27	2°.7	93	5°.8	2°.2	10.5	S.	pluie.
26	15.50	2°.4	81	15.07	3°.6	73	15.92	2°.7	86	17.85	0°.8	85	4°.0	0°.6	»	SO.	éclaircies.
27	23.00	1°.3	91	24.38	3°.0	83	27.30	1°.5	78	29.90	1°.3	85	4°.1	—0°.2	»	NO.	couvert.
28	27.78	0°.8	85	25.90	1°.4	91	26.70	1°.8	91	30.17	1°.3	91	2°.6	—2°.5	»	NO.	neige.
29	42.25	—2°.2	»	45.65	0°.9	»	46.20	0°.4	»	48.25	—0°.3	85	1°.7	—3°.0	»	NO.	pur.
30	50.11	0°.5	»	49.76	1°.7	72	50.58	1°.5	89	50.90	1°.6	91	2°.1	—2°.8	»	SO.	neige.
31	50.80	2°.1	96	49.96	4°.7	85	50.65	3°.8	90	50.83	2°.8	97	6°.0	0°.5	20.0	O.	brouillard.

MOYENNES DU MOIS DE DECEMBRE.

Du 1 au 10	741.86	4°.1	86	741.56	6°.0	78	741.56	5°.5	85	741.65	4°.0	85	6°.6	1°.6
Du 11 au 20	41.10	4°.7	85	41.96	6°.1	79	41.70	5°.7	83	42.20	4°.7	86	7°.1	3°.2
Du 21 au 31	37.20	1°.6	88	36.46	3°.0	83	36.47	2°.3	88	36.81	1°.8	90	3°.8	—0°.5
Du mois....	40.28	3°.4	85	39.88	4°.9	80	39.77	4°.5	84	40.11	3°.5	87	5°.8	1°.4
Id. pour les 11 dres années....	742.31	1°.7	87	741.96	3°.1	83	741.76	3°.1	86	742.13	2°.0	88	4°.4	—0°.1

Eau tombée dans le mois à l'udomètre du Canal. . . . . 86mm5 | Eau évaporée. 71mm5

Dans les onze dernières années on a observé en décembre :

Hauteur maxima du baromètre. . . . . 756mm49 le 30, en 1854 | Hauteur maxima du thermom. . . . . 13°.1 le 27, en 1852
Id. minima id. . . . . 712mm46 le 23, en 1846 | Id. minima id. . . . . —16°.0 le 27, en 1853

A ces valeurs extrêmes nous ajouterons les quatre suivantes, relatives aussi au mois de décembre :

Eau tombée, maximum depuis 11 ans. . . . . 99mm0, en 1845 | Eau évaporée, maximum depuis 11 ans. . . . . 22mm0, en 1846
Id. minimum id. . . . . 7mm0, en 1851 | Id. minimum id. . . . . 2mm0, en 1855

Extrait de mon journal météorologique du mois :

Pluie les 5, 6, 10, 12, 13, 14, 20, 24, 25, 30 et 31. — Neige les 2, 3, 21, 23, 26, 27, 28 et 30. — Brouillard les 21, 28 et 31. — Bourrasques et vent très fort du 8 au 10, puis le 13. — Inversion de température les 5, 12 et 18. Le 5, le thermomètre remonte après 9 h. du soir, et encore le matin du 9, sans que je puisse observer le maximum. Le 12, il a marqué un premier maximum de 10°.4 avant 4 h. du soir, et un autre de 10°.0 apres 9 h. Enfin, le 18, un premier maximum de 2°.8 a eu lieu avant 4 h., et un second de 3°.2 après 9 h. du soir.

Alexis PERREY.

I. Résumé des Observations météorologiques faites à Dijon pendant l'année 1856, par M. Alexis Perrey.

MOIS.	MOYENNES MENSUELLES.								PRESSION ATMOSPHÉRIQUE.					TEMPÉRATURE DE L'AIR.							
	9 h. du m.		Midi.		4 h. du s.		9 h. du s.		MAXIMA absolus.		MINIMA absolus.			MOYENNES par mois des		Demi-somme des températ. extrêmes.	MAXIMA absolus.		MINIMA absolus.		
	Baromét. à zéro.	Tempér. extér^re.	Baromét. à zéro.	Tempér. extér^re.	Baromét. à zéro.	Tempér. extér^re.	Baromét. à zéro.	Tempér. extér^re.	Maxima.	Date.	Minima.	Date.	Différence des pressions extrêmes.	maxima diurnes.	minima diurnes.		Maxima.	Date.	Minima.	Date.	Différence des températ. extrêmes.
	millim.		millim.		millim.		millim.		millim.		millim.		millim.								
Janv.	734.57	3°.9	734.15	6°.1	734.00	5°.4	734.56	4°.2	750.80	13	715.16	6	35.64	7°.7	2°.2	1°.70	13°.2	23	—8°.8	14	21°.0
Fév..	43.89	2°.8	43.78	6°.1	42.91	6°.1	43.69	3°.7	54.74	25	28.71	20	26.03	7°.5	1°.2	3°.30	13°.0	8	—6°.4	2	19°.4
Mars.	42.85	5°.0	42.43	8°.0	41.61	9°.2	42.75	5°.3	51.03	4	33.12	28	17.91	10°.3	2°.6	5°.40	13°.2	16-28	—2°.4	8	15°.6
Avril	36.33	11°.?	35.94	13°.6	35.32	13°.7	35.96	10°.7	45.00	3	27.04	28	17.96	15°.3	7°.3	11°.30	20°.8	25	1°.8	1	19°.0
Mai..	37.05	12°.8	36.93	14°.2	36.69	14°.1	37.24	11°.2	45.06	20	28.25	16	16.81	16°.0	9°.1	12°.50	23°.0	27	2°.0	6	21°.0
Juin.	47.07	17°.2	43.05	18°.7	42.81	18°.4	43.18	16°.0	50.00	7	37.50	6	12.50	21°.3	12°.0	17°.55	26°.9	4	8°.2	8	18°.6
Juill.	43.49	20°.3	43.15	22°.3	42.41	23°.4	43.39	18°.9	47.42	30	36.15	23	11.27	24°.3	15°.4	18°.95	27°.8	23	12°.1	22	15°.7
Août.	40 54	20°.8	40.13	22°.7	39.30	22°.6	4 .26	19°.3	44.75	30	24.66	19	22.09	24°.6	15°.4	20°.50	30°.0	11	11°.0	24	19°.0
Sept.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	17°.00	27°.5	?	6°.5	?	21°.0
Oct..	46.11	10°.6	45.87	12°.8	45.51	12°.3	46.31	10°.5	53.00	22	37.02	2	15.98	14°.2	8°.3	10°.20	21°.2	10	0°.2	28-31	21°.0
Nov..	42.65	3°.2	42.28	4°.4	41.87	4°.1	42.39	3°.2	52.47	7	25.65	10	26.82	6°.2	1°.3	3°.40	10°.0	24	—3°.2	19	13°.2
Déc..	40.28	3°.4	39.88	4°.9	39,77	4°.5	40 11	3°.5	55.51	21	15.07	26	40.44	5°.8	1°.4	4°.15	13°.8	10	—5°.5	3	19°.3
Moyne	741.35	10°.1	740.69	12°.2	740.20	12°.1	740.92	9°.7	750.07		728.03		22.04	13°.9	6°.9	10°.49	19°.9		1°.3		18°.65

PRESSION ATMOSPHÉRIQUE EXTRÊME DE L'ANNÉE.

	millim.
Maximum, le 21 décembre	755.51
Minimum, le 26 décembre	715.07
Différence.	40.44

TEMPÉRATURE MOYENNE DE L'ANNÉE.

D'après les maxima et minima moy.	10°.40
D'après les maxima et minima absolus mensuels	10°.49

TEMPÉRATURE EXTRÊME DE L'ANNÉE.

Maximum, le 11 août	30°.0
Minimum, le 14 janvier	—8°.8
Différence.	38°.8

Digitized by Google

II. Résumé des Observations météorologiques faites à Dijon par M. Alexis Perrey,

PENDANT L'ANNÉE 1856.

MOIS.	VENTS A MIDI : Directions observées à la girouette.								NOMBRE DE JOURS de						NOMBRE DE JOURS généralement			QUANTITÉ	
	N.	NE.	E.	SE.	S.	SO.	O.	NO.	pluie.	grêle.	neige.	gelée.	tonnerre.	brouillard.	sereins.	nuageux.	couverts.	d'eau tombée.	d'eau évaporée.
																		millim.	millim.
Janvier	4	2	4	5	6	4	5	1	20	0	2	6	0	5	3	7	21	114.0	4.0
Février	6	2	1	1	10	1	5	3	7	0	2	8	0	6	4	10	15	31.0	21.0
Mars	11	5	6	3	2	0	4	0	7	1	0	6	1	0	10	8	13	41.0	41.0
Avril	2	2	5	2	9	0	10	0	13	0	0	0	2	0	2	16	12	131.0	69.0
Mai	2	0	1	0	4	2	20	2	19	2	0	0	1	0	1	19	11	211.0	71.0
Juin	3	1	7	3	7	2	5	2	13	0	0	0	4	2	»	»	»	52.5	67.5
Juillet	0	2	10	4	2	4	7	2	7	0	0	0	1	0	»	»	»	23.5	113.4
Août	5	1	8	2	5	1	8	1	13	1	0	0	5	0	4	21	6	59.8	94.5
Septembre	0	2	1	1	6	4	9	7	15	0	0	0	3	0	»	»	»	105.5	53.5
Octobre	5	2	3	4	10	4	2	1	11	0	0	0	3	9	2	13	16	60.0	18.0
Novembre	3	6	4	0	5	1	10	1	14	0	6	9	0	9	2	9	19	58.5	8.5
Décembre	3	1	2	0	12	5	2	6	11	0	7	13	0	3	3	6	22	86.5	71.5
TOTAUX	44	26	52	25	78	28	87	26	150	4	17	42	20	34	»	»	»	974.3	632.9

On n'a compté comme jours de pluie que ceux où l'on avait recueilli au moins un demi-millimètre d'eau à l'udomètre du Canal.

Digitized by Google

III. Etat hygrométrique de l'air à Dijon en 1856.

MOIS.	TENSION DE LA VAPEUR ET HUMIDITÉ RELATIVE EN CENTIÈMES.								TENSIONS EXTRÊMES.			
	9 h. du matin.		Midi.		4 h. du soir.		9 h. du soir.		MAXIMA absolus.	DATE.	MINIMA absolus.	DATE.
	Tension.	Humid. relat.	Tension.	Humid. relat.	Tension.	Humid. relat.	Tension.	Humid. relat.				
	millim.		millim.		millim.		millim.		millim.		millim.	
Janvier.	5.53	88	5.88	81	5.90	86	5.68	88	9.23	23	1.93	14
Février.	5.16	87	5.63	80	5.85	79	5.45	82	7.92	14	2.75	2
Mars.	5.23	78	5.31	65	5.40	62	5.39	76	8.40	19-20	2.10	30
Avril.	7.20	71	7.28	62	7.20	62	7.24	76	10.54	26	4.12	21
Mai.	8.22	72	7.94	64	8.20	68	8.34	82	12.07	29	4.46	2
Juin	10.47	71	10.53	64	10.37	65	11.14	80	14.41	5	6.95	7
Juillet	11.29	65	10.92	54	10.73	53	10.89	66	14.33	24	7.56	17
Août.	11.87	65	12.19	59	12.23	60	12.07	72	17.75	11	7.26	6
Septembre.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Octobre.	8.62	87	9.04	80	9.38	85	8.84	91	13.55	10	4.05	31
Novembre	5.28	87	5.14	79	5.24	83	5.17	87	7.57	23	3.10	7
Décembre	5.33	85	5.44	80	5.54	80	5.45	84	7.92	8	3.18	1
MOYENNES. . .	7.65	74	7.57	70	7.83	71	7.70	80	11.24		4.31	

Digitized by Google

ANNÉE 1857.

Digitized by Google

Observations météorologiques faites à Dijon. — Janvier 1857.

JOURS.	9 h. du matin.			Midi.			4 h. du soir.			9 h. du soir.			TEMPÉRATURE maxima.	TEMPÉRATURE minima.	EAU TOMBÉE en millimètres.	VENTS à midi.	ÉTAT DU CIEL à midi.
	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.					
	millim.			millim.			millim.			millim.							
1	750.37	3°.1	93	744.70	5°.1	84	748.81	4°.1	93	748.29	3°.9	90	6°.0	1°.2	»	O.	nuageux.
2	43.23	4°.1	95	41.07	5°.8	94	39.74	6°.4	96	40.84	4°.1	98	6°.8	2°.8	0.7	S.	brouillard.
3	37.61	2°.5	96	34.36	6°.0	88	32.67	6°.5	92	32.95	6°.8	85	8°.0	—0°.2	1.3	S.	couvert.
4	32.61	4°.6	90	31.15	6°.7	82	30.92	6°.0	88	29.57	5°.4	92	7°.2	1°.9	1.7	S.	nuageux.
5	30.42	5°.1	91	30.44	6°.7	82	31.56	5°.6	85	32.95	4°.2	87	7°.0	3°.8	0.5	S.	couvert.
6	36.00	3°.0	83	36.06	3°.9	73	37 40	2°.4	79	39.38	1°.7	78	5°.1	3°.0	»	N.	id.
7	42.82	0°.3	81	43.22	1°.5	81	44.95	0°.5	79	46.75	—0°.2	81	3°.0	0°.2	»	N.	id.
8	48.84	—0°.4	»	48.61	0°.1	80	49.11	—0°.7	85	49.50	—1°.2	80	1°.2	0°.5	»	N.	id.
9	49.71	—1°.2	80	49.96	—1°.1	80	48.30	—1°.4	80	47.22	—0°.9	81	0°.0	—1°.2	»	N.	id.
10	40.33	—1°.8	81	39.14	—0°.2	81	36 83	—0°.1	»	35.09	1°.1	91	0°.6	—3°.0	»	SE.	neige.
11	20.75	3°.7	97	18.8	6°.6	85	19.90	6°.3	82	23.06	5°.4	81	7°.2	0°.0	22.5	S.	pluie.
12	25.83	4°.6	87	24.40	6°.1	76	20.85	4°.5	87	19.50	2°.1	96	6°.7	3°.1	5.0	S.	couvert.
13	20.07	2°.4	87	21.12	3°.1	81	23 40	2°.5	82	28.10	2°.7	75	4°.2	1°.5	0.2	N.	id.
14	36.61	1°.0	»	37.72	2°.6	67	40.18	2°.0	79	42.26	1°.5	81	4°.0	1°.0	»	N.	nuageux.
15	45.40	1°.7	89	45.26	3°.7	80	44.80	2°.7	83	45.60	2°.1	82	4°.2	0°.0	2.6	N.	couvert.
16	42.85	1°.5	87	42 32	2°.3	85	43.17	3°.0	86	43.38	2°.7	86	4°.1	—0°.2	5.7	S.	neige.
17	47.97	2°.7	81	48.57	3°.7	76	48.29	2°.8	70	51.32	0°.7	86	5°.0	2°.0	»	O.	pur.
18	52.50	0°.3	83	52.40	3°.0	69	51.89	2°.7	73	52.14	1°.7	80	4°.0	—1°.0	»	N.	id.
19	50.06	2°.3	89	49.72	3°.9	87	48.42	3°.6	93	47.38	3°.6	97	4°.2	0°.2	0.7	O.	brouillard.
20	41.72	4°.1	91	39.48	5°.1	84	34.51	4°.1	95	30.86	5°.0	94	5°.2	1°.8	»	N.	couvert.
21	28.12	3°.1	95	28.40	3°.8	88	27.12	3°.7	91	28.24	3°.8	87	5°.9	3°.2	9.5	O.	pluie.
22	32.62	3°.8	85	34.37	4°.1	80	34.93	4°.3	80	36.33	3°.6	87	6°.0	3°.1	0.6	N.	couvert.
23	32.80	1°.9	82	31.13	4°.2	73	28.81	2°.5	86	27.24	2°.7	86	4°.2	0°.7	»	S.	id.
24	24.39	2°.7	91	23.08	4°.2	80	23.07	3°.4	80	23.60	2°.5	86	5°.1	1°.0	1.9	S.	id.
25	24.04	1°.8	87	24.38	4°.1	80	24.85	4°.0	80	26.14	3°.1	84	4°.3	0°.3	»	S.	id.
26	28.00	1°.2	87	28.13	1°.8	79	28.87	1°.4	76	30.34	1°.0	73	3°.2	1°.0	»	N.	id.
27	32.40	1°.0	77	32.63	1°.0	73	32.50	0°.0	78	32.97	0°.3	85	2°.1	0°.5	»	N.	id.
28	32.28	—0°.5	83	33.46	1°.4	»	33.61	0°.1	»	34.37	0°.5	»	3°.0	—0°.8	»	N.	id.
29	36.01	—1°.1	75	36.25	1°.5	»	36.39	0°.2	68	38.18	—2°.8	78	2°.5	—1°.1	»	O.	rares éclaircies.
30	39.8[illegible]	—1°.9	75	39.54	1°.5	»	39.21	0°.2	70	39.37	—0°.1	85	1°.6	—5°.0	»	O.	id.
31	37.70	—5°.1	88	37.57	—2°.0	77	36.35	—0°.4	72	37.37	—3°.8	87	0°.2	—5°.2	»	O.	pur.

MOYENNES DU MOIS DE JANVIER.

Du 1 au 10	741.19	1°.9	88	740.18	3°.5	82	740.27	2°.9	86	740.25	2°.5	86	4°.5	0°.8
Du 11 au 20	38.38	2°.4	88	37.99	4° 0	79	37.44	3°.4	83	38.36	2°.7	86	4° 9	0°.8
Du 21 au 31	31.75	0°.7	84	31.70	2°.3	79	31.52	1°.8	79	32.19	1°.0	84	3°.5	—0°.3
Du mois....	36.93	1°.7	87	36.46	3°.7	80	36.25	2°.7	83	36.78	2°.0	86	4°.2	0°.4
Id. pour les 12 dres années...	741.02	1°.6	88	740.64	3°.3	84	740.35	3°.2	85	740.74	1°.9	88	4°.6	—0°.2

Eau tombée dans le mois, à l'udomètre du Canal. . . . . 52mm9 | Eau évaporée. 8mm9

Dans les douze dernières années, on a observé en janvier :

Hauteur maxima du baromètre. . . . . 762mm30 le 27, en 1854 | Hauteur maxima du thermom. . . . . 12°.8 le 26, en 1846
Id. minima id. . . . . 715mm16 le 6, en 1856 | Id. minima id. . . . . —15°.2 le 20, en 1855

A ces valeurs extrêmes nous ajouterons les quatre suivantes, relatives aussi au mois de janvier :

Eau tombée, maximum depuis 12 ans. . . . . 114mm0 en 1853 | Eau évaporée, maximum depuis 12 ans . . . . . 46mm0 en 1850
Id. minimum id. . . . . 21mm0 en 1848 | Id. minimum id. . . . . 1mm0 en 1848

Extrait de mon journal météorologique du mois :

Pluie les 1, 2, 3, 4, 10, 11, 16, 19 et 21. — Neige les 6, 10, 15, 16, 23, 25 et 28. — Brouillard les 2, 3, 13, 20 et 25. — Le 10, le thermomètre remonte après 9 heures du soir; mais, le lendemain, je ne puis constater le nouveau maximum, qui toutefois a été au-dessous de 3°.0. — Le 11, bourrasques très violentes.

Alexis PERREY.

Observations météorologiques faites à Dijon. — Février 1857.

JOURS.	9 h. du matin.			Midi.			4 h. du soir.			9 h. du soir.			TEMPÉRATURE maxima.	TEMPÉRATURE minima.	EAU TOMBÉE en millimètres.	VENTS à midi.	ÉTAT DU CIEL à midi.
	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.					
	millim.			millim.			millim.			millim.							
1	738.67	—6°.2	84	738.54	—2°.0	67	738.03	—1°.3	74	739.08	—4°.6	86	0°.0	—7°.5	»	N.	quelques cirri.
2	36.40	—8°.3	»	35.13	—4°.5	88	33.33	—4°.3	90	32.04	—6°.4	»	—3°.2	—9°.0	»	SE.	brouillard.
3	31.30	—6°.2	89	31.62	—1°.0	70	32.21	—0°.4	81	34.28	—0°.6	89	1°.0	—7°.6	»	E.	id.
4	38.36	—0°.6	75	39.52	0°.4	»	40.71	—0°.2	85	42.43	—2°.8	82	2°.2	—2°.2	»	N.	couvert.
5	43.55	—2°.4	79	43.53	0°.1	66	42.91	0°.6	»	43.10	—2°.4	»	1°.8	—3°.4	»	N.	pur.
6	43.37	—3°.7	87	43.35	—0°.7	75	43.45	0°.3	89	43.16	—2°.5	85	1°.1	—5°.9	»	E.	id.
7	41.64	—5°.2	90	41.31	—0°.9	77	39.75	—1°.8	83	40.05	—4°.0	95	—0°.2	—6°.8	»	S.	brouillard.
8	40.62	—7°.5	»	40.58	—2°.3	87	39.47	1°.0	»	40.48	—2°.1	»	2°.0	—8°.0	»	NO.	id.
9	40.35	—1°.6	84	40.43	4°.8	44	39.21	6°.2	59	39.88	4°.0	67	7°.0	—4°.0	»	S.	pur.
10	42.20	4°.0	81	41.74	8°.7	63	41.18	7°.4	69	42.78	3°.7	85	9°.2	1°.2	»	S.	couvert.
11	44.30	5°.4	78	44.18	7°.6	69	43.58	7°.6	77	44.74	5°.9	85	9°.0	3°.0	»	S.	id.
12	47.76	6°.1	82	47.77	8°.2	65	48.47	5°.7	74	50.32	1°.8	71	9°.8	4°.0	»	N.	nuageux.
13	49.30	2°.6	72	49.61	5°.8	52	48.95	5°.7	63	49.17	1°.6	93	7°.2	—0°.2	»	N.	pur.
14	48.12	2°.1	75	47.25	5°.5	61	45.02	6°.8	54	44.54	2°.0	80	8°.0	—0°.1	»	N.	id.
15	45.87	—0°.5	»	46.10	5°.7	64	45.70	7°.0	63	47.41	2°.5	75	8°.0	—2°.1	»	E.	id.
16	48.01	2°.6	79	47.75	7°.0	66	46.58	6°.9	75	47.11	4°.5	87	9°.4	—0°.1	»	S.	voilé.
17	46.06	2°.0	89	46.03	7°.2	74	44.64	8°.9	73	45.51	4°.2	90	10°.2	0°.9	»	SE.	couvert.
18	47.05	2°.9	83	47.00	9°.2	66	46.37	7°.7	87	47.33	5°.6	94	10°.2	1°.2	»	S.	très nuageux.
19	48.12	4°.8	82	47.71	9°.3	72	46.85	9°.9	64	48.11	4°.8	84	11°.0	2°.8	»	S.	nuageux.
20	48.77	2°.2	88	48.22	7°.8	66	47.18	9°.2	65	48.31	5°.8	92	10°.2	0°.9	»	S.	pur.
21	49.74	6°.7	91	50.48	10°.3	81	50.24	8°.7	92	52.09	5°.6	92	11°.2	4°.6	4.3	S.	couvert.
22	51.40	6°.6	92	50.61	8°.4	74	48.89	9°.2	66	48.95	4°.2	83	10°.2	4°.9	»	E.	nuageux.
23	49.06	4°.6	84	48.89	6°.2	77	48.40	8°.4	67	49.11	3°.7	83	8°.8	3°.0	»	NE.	cirri.
24	48.49	3°.1	83	48.33	6°.3	70	47.10	7°.4	69	47.43	2°.4	86	7°.8	1°.2	»	E.	pur.
25	48.65	4°.0	77	49.61	8°.4	60	48.53	9°.1	61	49.97	6°.4	82	9°.5	1°.0	»	S.	couvert.
26	51.52	6°.6	86	51.43	7°.3	84	51.11	7°.2	86	52.10	6°.5	88	8°.2	4°.2	12.5	S.	pluie.
27	52.57	5°.6	91	52.81	8°.7	81	52.02	9°.5	76	53.08	5°.6	92	10°.0	5°.0	»	SE.	couvert.
28	53.00	5°.0	87	52.55	7°.7	80	52.13	9°.3	63	52.44	4°.9	74	10°.0	2°.2	»	NE.	éclaircies.

Digitized by Google

MOYENNES DU MOIS DE FÉVRIER.

Du 1 au 10	739.65	—3°.8	83	739.57	0°.3	71	738.92	0°.7	80	739.73	—1°.8	84	2°.1	—5°.8
Du 11 au 20	47.34	3°.0	81	47.16	7°.3	65	46.33	7°.5	69	47.20	3°.9	85	9°.3	1°.0
Du 21 au 28	50.55	5°.3	86	50.59	7°.9	76	49.80	8°.6	78	50.65	4°.9	85	9°.5	3°.5
Du mois....	45.85	1°.2	83	45.44	5°.0	70	45.02	5°.4	73	45.79	2°.5	85	6°.8	—0°.5
Id. pour les 11 dres années...	741.75	2°.4	84	741.62	4°.6	76	740.91	4°.8	76	741.40	2°.8	83	6°.2	0°.2

Eau tombée dans le mois, à l'udomètre du Canal. . . . . 16mm8 | Eau évaporée. 56mm0

Dans les douze dernières années, on a observé en février :

Hauteur maxima du baromètre. . . . . 761mm43 le 11, en 1849 | Hauteur maxima du thermom. . . . . 15°.4 le 28, en 1846
Id. minima id. . . . . 715mm18 le 14, en 1855 | Id. minima id. . . . . —18°.0 le 21, en 1845

A ces valeurs extrêmes nous ajouterons les quatre suivantes, relatives aussi au mois de février :

Eau tombée, maximum depuis 12 ans. . . . . 80mm0 en 1855 | Eau évaporée, maximum depuis 12 ans. . . 27mm0 en 1850 et 1855
Id. minimum id. . . . . 19mm0 en 1846 | Id. minimum id. . . . . 4mm0 en 1845 et 1848

Extrait de mon journal météorologique du mois :

Pluie les 18, 19, 20 et 27. — Brouillards les 2, 3, 7, 8, 18, 19 et 21. — Le 3, premier maximum de +0°.2 dans le jour, le thermomètre remonte dans la nuit et atteint un second maximum de + 0°.9 avec un minimum de —2°.2. — Le 9, le thermomètre remonte le soir et atteint un nouveau maximum de 6°.3. — Le 9 et le 10, le sud souffle par rafales.

Alexis Perrey.

Digitized by Google

Observations météorologiques faites à Dijon. — Mars 1857.

JOURS.	9 h. du matin.			Midi.			4 h. du soir.			9 h. du soir.			TEMPÉRATURE maxima.	TEMPÉRATURE minima.	EAU TOMBÉE en millimètres.	VENTS à midi.	ÉTAT DU CIEL à midi.
	Baromètre réd. à 0°.	Température extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Température extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Température extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Température extérieure.	Humidité en cent.					
	millim.			millim.			millim.			millim.							
1	751.04	4°.9	72	750.11	9°.5	54	748.87	10°.9	61	749.69	6°.8	74	11°.5	1°.9	»	E.	pur.
2	49.75	6°.0	75	49.84	10°.6	55	48.85	12°.4	48	50.00	8°.2	70	13°.0	3°.2	»	E.	id.
3	49.50	7°.0	63	48.61	11°.1	50	47.21	13°.0	45	47.64	6°.8	66	13°.1	3°.8	»	E.	id.
4	47.44	6°.7	46	46.84	10°.6	36	44.91	11°.8	46	44.20	8°.3	65	12°.9	2°.6	»	N.	id.
5	48.97	4°.8	60	49.66	6°.3	49	49.97	6°.1	45	49.63	2°.4	65	8°.2	3°.8	»	N.	nuageux.
6	43 43	5°.1	63	46.52	8°.6	47	45 05	9°.2	54	45.02	6°.9	68	10°.2	0°.6	»	O.	couvert.
7	43.08	8°.1	70	41.91	13°.0	53	40.46	11°.1	65	39.17	9°.0	78	13°.2	5°.6	»	O.	id.
8	35.91	7°.9	72	35.12	9°.1	73	33.68	9°.0	68	30.65	6°.1	82	11°.1	4°.9	»	O.	id.
9	33.94	3°.7	67	33.94	5°.8	56	33.06	3°.5	78	34.66	1°.8	83	7°.2	1°.8	1.4	O.	nuageux.
10	36.41	0°.8	»	37.76	2°.2	59	37.52	2°.2	»	38.75	—1°.2	90	4°.0	0°.8	0.3	NO.	couvert.
11	38.31	—2°.2	»	37.81	—0°.2	44	37.24	—0°.2	53	39.24	—4°.2	68	1°.5	—5°.0	»	E.	nuageux.
12	42.83	—1°.5	»	42.91	1°.8	»	43.16	1°.2	»	44.38	—1°.5	67	3°.2	—5°.5	»	NO.	id.
13	43 08	0°.7	»	41.64	3°.7	56	39 23	4°.1	56	39.16	1°.8	67	5°.8	—1°.5	»	SE.	id.
14	36.40	3°.5	68	35.63	4°.5	83	34.98	5°.4	91	36.77	6°.0	92	?	1°.6	2.3	S.	pluie.
15	36.78	10°.2	86	37.08	13°.8	71	38.46	11°.3	83	42.12	8°.4	74	16°.2	?	5.0	S.	couvert.
16	45.31	7°.9	80	45.11	11°.1	61	44.39	9°.8	64	43.90	7°.1	74	11°.8	6°.4	»	NE.	id.
17	40.67	8°.3	72	40.04	12°.7	71	38.71	11°.3	78	38.85	9°.6	92	15°.2	4°.8	»	E.	pur.
18	39.12	8°.6	81	38.81	11°.9	74	38.57	10°.4	86	39.21	8°.5	89	13°.2	4°.8	»	SE.	couvert.
19	41.13	8°.9	82	41.26	11°.5	73	39.37	12°.5	73	40.81	10°.0	84	14°.0	7°.0	»	N.	id.
20	39.95	9°.2	71	38.92	12°.7	65	37.72	12°.5	60	37.37	7°.1	65	14°.3	7°.9	»	NE.	éclaircies.
21	34.58	4°.5	65	33.87	6°.4	55	33.42	3°.8	76	34.58	2°.3	80	7°.6	2°.0	6.5	E.	couvert.
22	35.54	3°.3	73	35.38	5°.7	63	34.70	6°.0	73	34.98	5°.4	82	7°.0	1°.1	»	NE.	id.
23	35.06	7°.1	81	34.94	9°.5	69	34.48	9°.5	61	34.05	5°.8	83	10°.1	3°.9	»	O.	id.
24	32.28	8°.0	73	32.02	9°.4	66	30.96	10°.5	62	31.12	6°.2	70	12°.0	2°.9	»	O.	nuageux.
25	31.72	8°.8	76	31.73	10°.8	71	33 01	8°.4	57	35.68	4°.8	77	12°.0	4°.0	0.7	S.	couvert.
26	34.73	5°.0	69	35.52	8°.6	57	35.91	7°.2	71	37.53	5°.0	78	9°.1	0°.2	»	NO.	id.
27	41.60	8°.2	59	41.63	11°.2	42	41.24	11°.8	40	42.60	8°.5	52	13°.0	2°.8	»	N.	nuageux.
28	41.96	11°.2	47	41.40	13°.0	39	39.91	13°.0	32	39.81	7°.0	52	14°.1	4°.2	»	NE.	id.
29	38.00	8°.3	62	36.88	13°.2	41	34.92	13°.8	30	34.65	9°.0	53	14°.7	4°.0	»	E.	pur.
30	32.24	9°.7	76	31.05	11°.0	76	30.03	11°.8	80	31.21	8°.5	67	12°.2	0°.2	2.1	S.	pluie.
31	28.75	8°.5	75	26.94	8°.9	84	25.00	9°.7	92	27.81	8°.0	92	10°.1	5°.0	7.2	SO.	id.

Digitized by Google

MOYENNES DU MOIS DE MARS.

Du 1 au 10	744.35	5°.3	63	744.03	8°.7	53	742.96	8°.9	57	742.94	5°.5	74		10°.4	2°.9
Du 11 au 20	40.36	5°.6	79	39.92	8°.3	66	39.18	8°.1	72	40.18	5°.3	77		10°.6	2°.3
Du 21 au 31	35 14	7°.5	69	34.67	9°.9	60	34.04	9°.6	62	34.91	6°.5	71		11°.1	3°.3
Du mois....	39.79	6°.2	70	39.36	9°.0	60	38.58	8°.9	62	39.20	5°.8	74		10°.7	2°.9
Id. pour les 12 dres années....	741.73	4°.8	74	741.13	7°.6	62	740.51	8°.0	60	741.22	4°.9	73		9°.3	1°.7

Eau tombée dans le mois à l'udomètre du Canal. . . . . 25mm5 | **Eau évaporée. 30mm5**

Dans les douze dernières années on a observé en mars :

Hauteur maxima du baromètre. . . . . 757mm55 le 1, en 1854 | **Hauteur maxima du thermom. . . . . 19°.0 le 27, en 1847**
Id. minima id. . . . . 711mm10 le 22, en 1855 | **Id. minima id. . . . . —8°.2 le 12, en 1847**

A ces valeurs extrêmes nous ajouterons les quatre suivantes, relatives aussi au mois de mars :

Eau tombée, maximum depuis 12 ans. . . . . 78mm0, en 1848 | **Eau évaporée, maximum depuis 12 ans. . . . . 74mm0, en 1850**
Id. minimum id. . . . . 4mm0, en 1854 | **Id. minimum id. . . . . 6mm0, en 1845**

Extrait de mon journal météorologique du mois :

Pluie les 6, 8, 14, 15, 20, 22, 25, 26, 30 et 31. — Neige les 8, 9, 10, 14 et 21. — Le 20, grésil, giboulées. — Le 14, le thermomètre monte encore à 10 h. du soir. Le 15, à huit heures du matin, il marque 8°.0. L'ascension paraît avoir été continue, de sorte que je ne marque pas de maximum pour le 14, ni de minimum pour le 15. — Le 4, halo à 9 h. du soir. — Le 15, le vent S. et SSO, a été très violent.

Alexis PERREY.

Digitized by Google

Observations météorologiques faites à Dijon. — Avril 1857.

JOURS.	9 h. du matin.			Midi.			4 h. du soir.			9 h. du soir.			TEMPÉRATURE maxima.	TEMPÉRATURE minima.	EAU TOMBÉE en millimètres.	VENTS A MIDI.	ÉTAT DU CIEL À MIDI.
	Baromètre réd. à 0e.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0e.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0e.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0e.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.					
	millim.			millim.			millim.			millim.							
1	733.30	9°.8	74	733.38	13°.0	57	731.80	11°.6	64	732.95	7°.4	85	13°.2	7°.0	»	SO.	très nuageux.
2	30.57	9°.9	85	30.18	11°.6	57	32.00	12°.0	67	32.81	8°.4	86	14°.0	6°.2	8.2	S.	éclaircies.
3	35.14	11°.8	65	36.40	12°.7	61	37.26	11°.6	71	39.05	9°.2	77	13°.3	5°.2	0.7	S.	id.
4	40.51	10°.7	75	40.18	14°.5	55	38.34	15°.5	55	38.34	10°.6	72	15°.9	6°.0	»	S.	quelq. nuages.
5	36.24	13°.5	59	34.80	17°.3	50	32.87	16°.4	47	33.10	12°.9	63	17°.3	6°.2	»	S. f.	éclaircies.
6	35.07	13°.8	59	35.72	15°.6	52	37.08	13°.4	80	38.92	11°.4	88	16°.0	8°.8	1.5	S.	couvert.
7	41.90	13°.4	71	41.96	15°.9	55	41.94	15°.5	61	42.49	12°.4	72	16°.9	10° 0	»	S.	id.
8	42.08	14°.1	69	40.16	16°.0	56	38.97	15°.1	48	38.14	12°.1	66	17°.1	9°.0	»	E.	nuageux.
9	34.35	12°.1	74	33.81	15°.5	62	31.78	13°.0	77	32.15	9°.6	86	16°.0	8°.0	3.5	SE.	couvert.
10	29.38	11°.1	76	29.14	11°.3	79	27.40	11°.5	83	27.23	9°.6	85	12°.4	7°.0	2.0	SE.	pluie.
11	30.83	11°.6	71	30.21	13°.2	62	29.81	12°.2	72	31.63	9°.2	77	14°.0	6°.0	6.3	S.	éclaircies.
12	34.53	8°.1	64	32.83	12°.2	46	31.20	10°.0	64	31.18	4°.7	87	13°.0	5°.3	4.4	SO f.	cumuli.
13	25 07	7°.7	63	25.60	7°.7	65	25 97	9°.2	41	28.45	4°.2	72	10°.5	4°.1	7.3	O. t. f.	couvert.
14	28.39	3°.3	90	30.40	7°.2	67	31.52	6°.8	68	33.38	4°.8	82	9°.1	2°.8	8.4	O. f.	nuageux.
15	36.40	7°.7	65	36.66	10°.5	51	35.77	11°.2	44	38.10	6°.1	79	11°.2	3°.0	1.9	S. f.	éclaircies.
16	41.94	9°.9	63	42.22	11°.9	49	41.66	12°.3	47	43.28	7°.6	75	13°.0	2°.2	»	S.	id.
17	44.86	10°.0	70	44.00	13°.5	53	43.34	14°.0	45	43.58	9° 9	59	15°.0	4°.9	»	SE.	nuageux.
18	42.34	11°.8	61	41.33	17°.2	40	40.07	18°.5	37	40.43	12°.8	61	19°.9	5°.9	»	E.	pur.
19	43.12	15°.5	44	43.43	18°.9	36	43.03	18°.0	36	41.88	13°.2	63	21°.0	7°.2	»	S.	id.
20	46.51	15°.6	57	45.95	17°.3	43	44.17	16°.7	51	44.83	16°.3	52	21°.2	9°.0	»	S.	id.
21	45.88	13°.3	82	45.55	15°.6	53	44.26	15°.9	46	45.57	9°.5	69	17°.2	10°.0	5.5	O.	couvert.
22	44.12	11°.4	55	42.61	13°.8	40	40.60	13°.4	49	39.84	9°.4	80	15°.2	6°.2	»	SO.	nuageux.
23	36.54	9°.9	68	36.22	11°.7	57	35.93	8°.5	72	36.84	6°.2	70	13°.0	8°.1	6.2	O.	éclaircies.
24	37.45	5°.0	63	36.96	7°.0	45	36.40	8°.6	35	37.13	4°.2	70	9°.3	2°.5	»	O.	nuageux.
25	34.80	6°.5	66	33.17	8°.5	49	32.27	8°.4	44	31.30	6°.3	66	9°.8	1°.3	»	N.	couvert.
26	28.23	6°.0	56	28.46	8°.6	45	29.56	7°.8	48	32.48	4°.8	56	9°.8	2°.0	»	N. f.	rares éclaircies.
27	34.09	5°.9	58	34.36	7°.5	52	34.78	6°.2	56	35.74	5°.0	64	8°.0	3°.2	»	N. f.	couvert.
28	36.73	6°.3	63	36 81	8°.6	48	36.71	9°.2	48	38.18	6°.0	53	10°.1	3°.1	»	N. f.	id.
29	37.82	8°.8	51	37.48	8°.8	56	37.65	7°.6	58	38.16	6°.8	57	9°.8	4°.1	»	N. f.	id.
30	37.93	10°.6	49	37.71	11°.7	47	38.27	10°.9	44	39.85	8°.4	52	13°.2	5°.5	»	N.	id.

Digitized by Google

MOYENNES DU MOIS

Du 1 au 10	735.88	12°.0	71	735.59	14°.3	58	734.94	13°.6	65	735.42	10°.3	78	15°.4	7°.3
Du 11 au 20	37.31	10°.1	65	37.26	13°.0	51	36.65	12°.9	50	37.97	8°.9	71	14°.8	5°.0
Du 21 au 30	37.36	8°.4	61	36.93	10°.4	49	36.64	7°.6	50	37.51	6°.7	64	11°.5	4°.6
Du mois....	36.88	10°.2	65	36.60	12°.6	53	36.08	12°.0	55	36.97	8°.5	71	13°.9	5°.7
Id. pour les 12 dres années...	738.61	10°.4	68	738.22	12°.7	60	737.74	12°.8	59	738.41	8°.6	69	14°.4	5°.9

Eau tombée dans le mois, à l'udomètre du Canal. . . . . 55mm9 | Eau évaporée. 70mm9

Dans les douze dernières années, on a observé en avril :

Hauteur maxima du baromètre. . . . . 752mm38 le 4, en 1854 | Hauteur maxima du thermom. . . . . 22°.5 le 30, en 1848
Id. minima id. . . . . 715mm92 le 2, en 1847 | Id. minima id. . . . . —2°.2 le 19, en 1849

A ces valeurs extrêmes nous ajouterons les quatre suivantes, relatives aussi au mois d'avril :

Eau tombée, maximum depuis 12 ans. . . . . 131mm0 en 1856 | Eau évaporée, maximum depuis 12 ans . . . . . 93mm0 en 1852
Id. minimum id. . . . . 13mm0 en 1852 | Id. minimum id. . . . . 36mm0 en 1853

Extrait de mon journal météorologique du mois :

Pluie les 2, 3, 6, 9, 10, 11, 12, 14, 15, 21, 23 et 29. — Grésil le 11, à 1 h. 1/2 et à 3 h. 1/2 du soir. — Neige le 14 et le 24. — Le 13, tonnerre dans l'après-midi et le 22. — Brouillard le 4 au matin. — Halo magnifique le 1, à 8 h. du soir. — Vent fort et très fort du 12 au 15. — Violentes rafales.

Alexis Perrey.

Digitized by Google

Observations météorologiques faites à Dijon. — Mai 1857.

JOURS.	9 h. du matin. Baromètre réd. à 0°.	9 h. du matin. Températ. extérieure.	9 h. du matin. Humidité en cent.	Midi. Baromètre réd. à 0°.	Midi. Températ. extérieure.	Midi. Humidité en cent.	4 h. du soir. Baromètre réd. à 0°.	4 h. du soir. Températ. extérieure.	4 h. du soir. Humidité en cent.	9 h. du soir. Baromètre réd. à 0°.	9 h. du soir. Températ. extérieure.	9 h. du soir. Humidité en cent.	TEMPÉRATURE maxima.	TEMPÉRATURE minima.	EAU TOMBÉE en millimètres.	VENTS à midi.	ETAT DU CIEL à midi.
	millim.			millim.			millim.			millim.							
1	740 65	7°.4	76	740.99	9°.2	73	740 54	9°.4	66	741.17	7°.8	72	11°.6	6°.1	»	O.	couvert.
2	40.95	11°.8	57	40.89	14°.8	35	40.73	13°.6	51	41.42	10°.2	59	15°.1	6°.1	»	E.	cumuli.
3	40.63	12°.1	56	39.95	15°.5	40	38.33	15°.0	37	38 61	11°.2	52	16°.9	5°.7	»	SE.	quelq. nuages.
4	38.04	14°.2	47	37.01	17°.3	31	36.40	16°.6	34	37.52	12°.7	42	17°.2	7°.8	»	SE.	couvert.
5	40 28	10°.7	55	40.03	14°.7	42	40.31	15°.4	35	41.65	9°.5	49	17°.2	6°.1	»	N.	cumuli.
6	41.50	11°.4	46	40.59	14°.6	36	39.33	15°.4	35	40.15	10°.8	45	16°.2	5°.4	»	N.	id.
7	40.48	13°.1	43	40.01	16°.3	36	38.39	16°.6	42	38.75	12°.5	44	18°.0	6°.1	»	E.	pur.
8	38.16	13°.5	58	37.01	18°.1	46	35.41	18° 3	43	37.02	13°.7	78	20°.8	7°.9	»	O.	id.
9	36.64	14° 5	77	35.66	15°.8	69	34.52	16°.4	64	35.18	13°.0	82	17°.2	10°.8	2.4	S.	couvert.
10	34.32	15° 9	69	33.87	16°.8	59	33.09	17°.3	58	34.36	13°.4	77	19°.1	8°.9	»	S.	cirro-cumuli.
11	35.20	16°.5	65	34.83	17°.4	61	34.60	17°.6	60	38.67	11°.8	70	19°.1	10°.0	2.0	SO.	éclaircies.
12	43.46	14°.9	56	43.65	16°.3	59	43 50	16°.6	60	45.20	11°.4	74	17°.8	10°.8	»	S.	couvert.
13	43.60	16°.0	67	42.27	19°.1	53	40.28	18°.9	49	40.33	16°.0	67	20°.6	9°.2	»	N.	pur.
14	40.03	17°.6	63	39.86	19°.7	49	39.40	19°.7	47	40.21	15°.7	59	21°.0	11°.3	»	E.	id.
15	42.70	15°.4	55	42.35	18°.9	58	42.10	19°.7	52	43.26	17°.3	67	22°.3	9°.2	»	E.	id.
16	45.73	19°.0	60	45.34	20°.8	50	44.70	20° 5	47	45.38	19°.1	56	23°.3	14°.1	»	N.	id.
17	44.24	19°.8	58	43.40	21°.1	55	42.07	20°.6	59	43.11	18°.6	59	23°.2	14°.0	2.1	E.	couvert.
18	43.53	20°.0	44	43.01	23°.9	43	41.90	21°.7	40	42.82	18°.6	51	23°.0	13°.9	»	N.	pur.
19	42.94	19°.7	55	42.86	21°.9	47	40.53	21°.9	49	41.91	19°.2	63	25°.0	14°.0	»	N.	quelq. nuages.
20	41.74	20°.4	58	40.79	21°.6	54	38.38	22°.3	55	39.32	19°.0	70	24°.9	14°.4	»	N.	id.
21	38.22	20°.6	53	38.38	22°.5	43	37.78	22°.5	42	38.18	19°.0	56	25°.4	14°.0	»	S. f.	pur.
22	38.43	20°.7	51	37.30	22°.2	46	35.17	23°.2	48	35.55	17°.8	77	25°.0	14°.0	3.2	S.	cirri.
23	32.52	20°.2	59	32.34	21°.5	57	31.75	19°.4	57	33.00	13°.5	87	24°.0	14°.9	3.3	SE.	couvert.
24	33.60	16°.4	56	33.40	16°.5	57	33.00	17°.3	52	33.87	13°.4	73	23°.3	12°.0	»	S.	id.
25	31.80	17°.8	58	31.39	17°.9	58	31.12	17°.2	60	31.69	13°.5	90	19°.9	9°.0	3.5	S.	pluie.
26	34.21	13°.0	87	34.54	13°.2	82	35.68	15°.8	46	37.35	11°.2	83	16°.8	11°.0	2.8	S.	couvert.
27	37.92	16°.1	63	37.44	17°.0	53	36.40	17°.4	54	36.51	15°.7	51	18°.8	8°.4	»	SE.	nuageux.
28	35.58	17°.5	50	35.2	»	»	34.57	18°.8	50	35.44	17°.1	72	21°.2	9°.8	»	O.	couvert.
29	37.80	16°.4	70	38 08	16°.7	77	38.28	17°.2	74	40.70	14°.5	82	18°.2	14°.8	2.5	O.	id.
30	39.19	16°.3	74	39.17	16°.8	71	38.97	17°.8	62	39.87	14°.0	80	19°.8	13°.0	»	O.	couvert.
31																	

Digitized by Google

MOYENNES DU MOIS DE MAI

Du 1 au 10	739.16	12°.5	58	738.59	15°.3	47	737.70	15°.4	46	738.58	11°.5	60	16°.9	7°.1
Du 11 au 20	42.32	17°.9	58	41.84	19°.8	53	40.75	19°.9	52	42.02	17°.0	64	22°.0	12°.1
Du 21 au 31	36.24	17°.4	64	36.03	18°.1	61	35.61	19°.4	57	36.33	14°.8	79	20°.9	12°.1
Du mois....	39.14	16°.0	60	38.73	17°.7	52	37.94	17°.9	52	38.89	14°.4	68	20°.0	10°.5
Id. pour les 12 dres années....	739.50	13°.9	64	739.19	17°.2	56	738.72	17°.3	56	739.47	13°.0	70	18°.6	9°.2

Eau tombée dans le mois à l'udomètre du Canal. . . . . 36mm0 | Eau évaporée. 93mm0

Dans les douze dernières années on a observé en mai :

Hauteur maxima du baromètre. . . . . 750mm20 le 21, en 1851 | Hauteur maxima du thermom. 29°.0 le 24, en 1847 et le 25 en 1852
Id. minima id. . . . . 727mm09 le 17, en 1848 | Id. minima id. 1°.0 les 3 et 4, en 1850

A ces valeurs extrêmes nous ajouterons les quatre suivantes, relatives aussi au mois de mai :

Eau tombée, maximum depuis 12 aus . . . . . 211mm0, en 1856 | Eau évaporée, maximum depuis 12 ans. . . . . 134mm0, en 1848
Id. minimum id. . . . . 14mm0, en 1848 | Id. minimum id. . . . . 59mm0, en 1852

Extrait de mon journal météorologique du mois :

Pluie les 1, 8, 9, 11, 17, 19, 22, 23, 25, 26, 29, 30 et 31. — Orages. Le 8, petite pluie avec éclairs et tonnerre (?) à 7 h. du matin, puis à 4 h. 1/2 du soir ; cette fois, j'ai bien entendu le tonnerre. Le 9, tonnerre et quelques gouttes de pluie à 4 h. 1/2 du soir. Le 10, vers 4 h. du soir, tonnerre sans pluie. Le 11, forte détonation à 4 h. du matin. Etait-ce un coup de tonnerre? Le 16, à 7 h. du soir, un éclair vif à l'est, pas de bruit. Le 17, coup de tonnerre à 4 h. 1/2 du soir. Le 19, gouttes de pluie à 4 h. 1/2 du soir et tonnerre à 5 h. Le 20, éclairs sans tonnerre, à 9 h. du soir. Enfin le 22, tonnerre à 4 h. du soir ; tonnerre et petite pluie à 7 h., puis tonnerre et forte pluie à 8 h. 1/2.

Alexis PERREY.

Observations météorologiques faites à Dijon. — Juin 1857.

JOURS.	9 h. du matin.			Midi.			4 h. du soir.			9 h. du soir.			TEMPÉRATURE maxima.	TEMPÉRATURE minima.	EAU TOMBÉE en millimètres.	VENTS MIDI.	ÉTAT DU CIEL à MIDI.
	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.					
	millim.			millim.			millim.			millim.							
1	739.21	12°.6	77	738.85	14°.2	74	738 32	16°.2	55	738 37	11°.6	78	17°.0	11°.0	»	N.	couvert.
2	38.64	14°.7	52	38.55	16°.1	46	38.87	17°.1	52	41.00	13°.3	71	18°.2	7°.9	»	E.	cirri.
3	43.17	17°.6	62	43.26	18°.4	53	43.54	18°.4	50	45 68	15°.6	75	21°.0	11°.9	»	NO.	nuageux.
4	46.77	18°.2	63	46.73	19°.4	54	47.91	19°.6	57	46.10	16°.3	66	21°.0	11°.8	»	E.	id.
5	45 26	19°.5	57	44.73	21°.2	48	43.80	22°.5	36	44.57	19°.1	60	23°.0	12°.8	»	E. f.	pur.
6	45.31	19°.8	60	44.79	21°.8	55	43.23	22°.8	59	43.20	19°.6	72	25°.8	13°.0	»	E.	id.
7	42.31	20°.2	68	41.41	23°.1	56	40.20	23°.6	53	40.96	21°.2	73	27°.2	14°.9	»	S.	id.
8	43.26	15°.6	76	42.84	17°.2	74	40.87	18°.5	66	41.24	15°.2	89	19°.7	14°.8	3.5	O.	pluie.
9	41.40	15°.7	62	41.27	18°.0	56	40.35	18°.0	56	40.35	13°.1	81	19°.1	13°.1	12.5	O.	couvert.
10	36.71	14°.8	70	35.78	15°.1	80	34.63	16°.3	74	36.78	13°.1	81	17°.1	11°.7	1.0	S.	pluie.
11	41.40	14°.8	72	41.60	17°.2	57	42.05	17°.8	59	43.90	13°.7	84	18°.4	10°.8	1.5	O.	id.
12	46.00	15°.9	69	45.88	16°.1	77	44.74	14°.4	84	45.27	13°.8	81	17°.0	11°.2	3.0	O.	id.
13	46.37	15°.1	58	46.20	16°.4	43	45.00	15°.8	41	45.22	12°.2	59	17°.2	9°.2	»	E.	nuageux.
14	43.18	14°.8	49	41.76	16°.7	38	40.11	17°.9	36	39.20	12°.8	66	18°.8	7°.4	»	E.	pur.
15	37.15	16°.1	56	36.86	18°.5	57	36.22	20°.4	56	37.36	17°.2	74	21°.8	8°.0	»	S.	couvert.
16	36.31	15°.6	83	36.38	18°.5	52	36.98	16°.1	81	38.15	13°.5	91	19°.8	12°.8	8.8	S.	nuageux.
17	40.35	17°.0	78	40.23	19°.3	67	39.33	18°.6	66	40.15	17°.4	78	20°.1	12°.2	1.2	SE.	id.
18	40.77	19°.2	72	40.32	22°.2	63	40.15	22°.4	66	41.19	18°.0	88	24°.0	13°.8	5.3	E.	id.
19	40.88	20°.1	76	40.46	22°.8	68	40.27	23°.4	69	40.51	20°.1	81	26°.0	15°.9	1.7	E.	id.
20	42.00	22°.1	72	41.16	24°.0	66	40.00	20°.8	72	40.44	18°.9	79	25°.8	17°.2	»	E.	id.
21	43.44	17°.6	81	43.32	20°.7	67	42.64	17°.9	80	43.32	17°.0	84	22°.2	13°.5	14.6	O.	id.
22	42.75	17°.9	72	43.33	20°.0	65	42.34	20°.6	68	43.12	18°.3	83	21°.2	15°.0	»	NO.	couvert.
23	43.70	19°.6	71	43.45	22°.1	52	42.94	22°.7	42	44.22	18°.5	64	23°.6	15°.0	»	E.	cumuli.
24	44.10	19°.7	53	44.30	22°.1	46	43.93	22°.3	44	45.22	19°.0	63	23°.8	15°.0	»	E.	presque couv.
25	47.22	20°.5	50	47.14	23°.5	43	46.82	24°.2	35	47.95	19°.5	61	25°.0	14°.5	»	E.	pur.
26	47.91	22°.5	47	47.50	25°.4	31	45.92	24°.0	42	46.21	20°.5	54	26°.3	15°.2	»	E.	id.
27	45.05	22°.4	48	44.15	24°.9	38	43.42	24°.7	38	43.40	20°.3	62	26°.2	15°.4	»	E.	id.
28	42.48	22°.4	60	41.39	25°.0	49	39.86	25°.0	45	39.38	22°.8	58	28°.2	15°.0	»	S.	id.
29	38.94	22°.0	52	38.98	24°.6	55	38.49	24°.4	57	38.00	19°.0	67	26°.0	16°.0	»	SO.	couvert.
30	36.23	20°.3	62	35.33	20°.4	74	35.04	17°.8	76	37.20	16°.2	80	23°.2	10°.1	4.8	SE.	id.

Du 1 au 10	742.20	16°.9	65	741.80	18°.4	60	741.17	19°.2	56	741.82	14°.8	75	20°.9	12°.3
Du 11 au 20	41.44	17°.1	68	41.08	19°.2	59	40.48	18°.8	63	41.14	15°.8	78	20°.9	11°.8
Du 21 au 30	43 58	20°.5	60	42.88	22°.9	52	42.14	22°.1	51	42.81	19°.2	68	24°.6	15°.2
Du mois....	42.41	18°.1	64	41.92	20°.2	57	41.26	20°.0	56	41.92	16°.6	74	22°.1	13°.1
Id. pour les 12 dres années....	741.71	17°.5	66	741.17	19°.9	60	740.52	20°.1	59	741.39	16°.9	73	22°.3	13°.6

Eau tombée dans le mois à l'udomètre du Canal. . . . . 57mm5 | Eau évaporée. 93mm5

Dans les douze dernières années on a observé en juin :

Hauteur maxima du baromètre. . . . . 752mm11 le 18, en 1851 | Hauteur maxima du thermom. . . . . 31°.2 le 26, en 1850
Id. minima id. . . . . 730mm02 le 3, en 1848 | Id. minima id. . . . . 6°.5 le 21, en 1855

A ces valeurs extrêmes nous ajouterons les quatre suivantes, relatives aussi au mois de juin :

Eau tombée, maximum depuis 12 ans . . . . . 156mm0, en 1852 | Eau évaporée, maximum depuis 12 ans. . . . . 177mm0, en 1850
Id. minimum id. . . . . 45mm0, en 1847 | Id. minimum id. . . . . 55mm0, en 1854

Extrait de mon journal météorologique du mois :

Pluie les 8, 9, 10, 11, 12, 16, 17, 18, 20, 21, 28, 29 et 30. — Orages : le 7, de 7 h. 1/2 à 8 h. 1/2 du soir, tonnerre sans pluie. — Le 16, tonnerre vers 3 h. 1/2 du soir et pluie de 4 h. 1/2 à 5 h. 1/2. — Le 20, à 2 h. 1/2 du soir, commence le tonnerre qui dure jusqu'à 3 h. 1/2. A 2 h., vent très fort; des lambeaux de nuages chassent du SO. comme de la fumée, avec une rapidité excessive; ils sont très bas et bien au-dessous des nuages orageux qui couvrent toute la partie visible du ciel. Il tombe quelques grêlons seulement, j'en ramasse un qui est un segment parfaitement sphérique de 60 degrés à peu près, le diamètre est de 35 millim.; le centre est opaque, le reste est limpide et transparent. Un autre, moitié moindre, est tout-à-fait anguleux, pointes aigues. Le thermomètre baisse de 5°. A 7 h., la girouette repasse à l'est, mais les nuages chassent toujours de l'ouest. Nouveaux éclairs; tonnerre faible. A 10 h., nouvel orage assez fort avec grêle énorme à Talant. Celui de 3 h. a ruiné Corcelles, Plombières et Ahuy. — Le 30, orage considérable de 2 h. 1/4 à 3 h. 1/2 du soir. La foudre est tombée sur une cheminée à Fontaine-les-Dijon.

Alexis PERREY.

Observations météorologiques faites à Dijon. — Juillet 1857.

JOURS.	9 h. du matin.			Midi.			4 h. du soir.			9 h. du soir.			TEMPÉRATURE maxima.	TEMPÉRATURE minima.	EAU TOMBÉE en millimètres.	VENTS à midi.	ÉTAT DU CIEL à midi.
	Baromètre réd. à 0°.	Température extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Température extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Température extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Température extérieure.	Humidité en cent.					
	millim.			millim.			millim.			millim.							
1	737.51	18°.6	72	737.34	17°.7	62	738 00	19°.4	54	739.32	15°.2	84	21°.0	12°.8	4.5	SO.	éclaircies.
2	39.85	16°.9	75	39.43	19°.9	61	40.00	17°.0	80	40 30	15°.7	89	21°.2	13°.0	1.0	SO.	id.
3	41.65	18°.8	71	41.61	21°.4	55	41.43	20°.4	61	42.92	18°.0	75	22°.2	14°.8	»	NO.	id.
4	42.85	20°.0	69	42.19	21°.8	64	41.31	22°.2	56	41.66	20°.2	74	24°.2	14°.2	»	S.	cirri.
5	40.76	22°.2	66	39.86	25°.6	48	38.45	26°.0	46	37.87	22°.0	60	28°.0	16°.6	»	SE.	pur.
6	39.51	19°.4	79	39.16	20°.2	76	38.47	21°.5	62	39.41	18°.4	66	22°.3	17°.8	8.0	S.	couvert.
7	41.66	18°.7	56	42.56	20°.2	46	41.61	20°.0	48	42.35	18°.6	47	21°.5	14°.3	»	SO.	nuageux.
8	41.65	18°.4	49	41.37	20°.3	40	41.38	19°.4	51	42.47	15°.0	54	21°.2	13°.8	»	O.	éclaircies.
9	41.87	18°.1	61	41.26	19°.2	47	40.90	19°.9	44	41.17	16°.5	66	21° 0	13°.1	»	O.	couvert.
10	41.17	18°.0	61	41.23	19°.9	50	41.11	20°.2	47	42.39	17°.8	69	21°.4	13°.2	»	E.	éclaircies.
11	43.60	19°.6	55	44.60	21°.5	45	44.67	21°.6	41	46.23	19°.0	58	22°.9	14°.8	»	NO.	nuageux.
12	48.10	20°.1	62	48.12	22°.4	47	47.72	22°.0	50	48.96	19°.0	61	24°.0	15°.0	»	E.	id.
13	49.55	20°.8	59	48.?	»	»	48.?	»	»	48.54	20°.2	64	26°.6	15°.9	»	E.	pur.
14	48.46	22°.2	58	48.10	24°.6	48	47.14	25°.1	45	47.30	22°.3	61	27°.2	16°.9	»	E.	id.
15	46.25	23°.3	55	44.88	27°.8	42	43.08	26°.0	36	43.42	23°.2	58	31°.0	17°.0	»	S.	id.
16	43.26	25°.6	41	41.96	27°.7	35	39.70	27°.4	39	40.60	21°.8	54	32°.2	17°.8	»	S.	id.
17	44.50	23°.6	58	44.78	23°.4	52	44.85	24°.3	51	46 00	21° 4	61	26°.0	20°,0	»	O.	couvert.
18	46.54	22°.4	60	46.27	21°.8	46	43.80	24°.5	49	47.25	20°.5	56	27°.0	16°.8	»	O.	nuageux.
19	46.60	22°.9	56	46.33	24°.8	46	45.30	25°.4	41	45.42	22°.2	62	27°.0	16°.2	»	E.	pur.
20	44.41	23°.0	58	43.78	25°.8	49	42.26	28°.1	38	43.10	23°.5	59	30°.0	17°.2	»	NO.	quelq. nuages.
21	44.64	24°.5	55	44.37	26°.7	49	43.38	25°.3	47	45.34	22°.4	49	28°.2	21°.0	»	O.	pur.
22	45.06	22°.7	46	44.02	21°.8	40	41.96	25°.8	40	42.38	22°.8	53	26° 8	17°.0	»	O.	id.
23	43.16	22°.8	58	43.10	24°.2	48	42 50	24°.0	48	43.16	19°.9	65	26°.0	19°.0	»	O.	couvert.
24	42.43	22°.3	59	42.25	24°.8	47	40.94	25°.9	41	41.44	22°.1	53	27°.2	16°.2	»	NE.	nuageux.
25	41.59	24°.0	54	41.16	25°.4	49	40.49	27°.7	30	40.85	23°.2	51	29°.0	17°.4	»	S.	id.
26	43.15	25°.0	55	42.54	28°.4	46	41.46	27°.4	41	42.95	23°.6	56	30°.2	20°.0	»	SO.	id.
27	43.43	25°.2	55	42.67	27°.5	47	41.37	26°.8	43	41.54	24°.4	47	29°.5	21°.0	»	O.	id.
28	41.25	25°.2	55	41.55	28°.1	51	40.90	20°.0	44	42.58	24°.4	55	29°.2	21°.0	»	O.	rares éclaircies.
29	45.10	23°.4	56	44.34	26°.0	43	42.11	18°.0	40	42.54	23°.6	44	29°.0	15°.9	»	E.	pur.
30	43.68	19°.4	81	43.18	21°.3	64	41.77	19°.9	63	43.02	21°.7	76	26°.2	14°.0	9.0	O.	couvert.
31	44.86	22°.8	56	44.74	25°.3	47	43.85	17°.2	45	44.00	20°.8	50	26°.0	17°.4	»	O.	nuageux.

Du 1 au 10	740.85	18°.9	66	740.60	20°.4	55	740.27	20°.6	55	740.99	17°.7	67	22°.4	14°.4
Du 11 au 20	46.23	23°.3	56	45.72	24°.7	42	45.45	24°.9	43	45.68	21°.6	59	27°.4	16°.8
Du 21 au 31	43 49	23°.4	57	43.08	25°.9	46	41.98	26°.0	44	42.76	22°.7	54	27°.0	18°.8
Du mois....	43.52	21°.6	60	43.13	23°.7	47	42.51	23°.9	46	43.78	20°.7	60	26°.0	16°.7
Id. pour les 12 dres années....	741.95	20°.3	64	741.54	22°.2	57	741.02	22°.3	56	741.80	17°.1	71	24°.5	16°.9

Eau tombée dans le mois à l'udomètre du Canal. . . . . 17mm0 | Eau évaporée. 127mm0

Dans les douze dernières années on a observé en juillet :

Hauteur maxima du baromètre. . . . . 749mm55 le 3, en 1853 | Hauteur maxima du thermom. . . . . 33° 2 le 18, en 1847
Id. minima id. . . . . 730mm15 le 19, en 1855 | Id. minima id. . . . . 8°.4 le 16, en 1845

A ces valeurs extrêmes nous ajouterons les quatre suivantes, relatives aussi au mois de juillet :

Eau tombée, maximum depuis 12 ans . . . . . 192mm0, en 1851
Id. minimum id. . . . . 23mm0, en 1852

Eau évaporée, maximum depuis 12 ans. . . . . 138mm0, en 1853
Id. minimum id. . . . . 61mm0, en 1854

Extrait de mon journal météorologique du mois :

Pluie les 1, 3, 6, 23 et 30. — Fort orage le 6, vers 2 h. 1/2 du matin ; coup de tonnerre très fort et unique par une grande pluie à 7 h. 1/4 Le 16, gouttes de pluie à 9 h. du soir et éclairs qui continuent encore à 11 h. Le 21, éclairs au sud le soir. Le 30, orage à 6 h. 1/2 du matin, peu de pluie; tonnerre à 3 h. et de 4 h. 1/2 à 6 h. 1/2; il est extrêmement violent pendant ces deux dernières heures. Les nuages orageux se succèdent sans interruption, mais sans pluie.

Alexis Perrey.

Observations météorologiques faites à Dijon. — Août 1857.

JOURS.	9 h. du matin. Baromètre réd. à 0°.	9 h. du matin. Températ. extérieure.	9 h. du matin. Humidité en cent.	Midi. Baromètre réd. à 0°.	Midi. Températ. extérieure.	Midi. Humidité en cent.	4 h. du soir. Baromètre réd. à 0°.	4 h. du soir. Températ. extérieure.	4 h. du soir. Humidité en cent.	9 h. du soir. Baromètre réd. à 0°.	9 h. du soir. Températ. extérieure.	9 h. du soir. Humidité en cent.	TEMPÉRATURE maxima.	TEMPÉRATURE minima.	EAU TOMBÉE en millimètres.	VENTS MIDI.	ÉTAT DU CIEL à MIDI.
	millim.			millim.			millim.			millim.							
1	745.06	22°.9	54	744.24	24°.8	48	743 10	25°.2	»	743 18	23°.0	54	26°.9	16°.4	»	NO.	pur.
2	44.06	23°.9	59	43.78	26°.4	46	42.84	26°.0	48	42.90	23°.5	63	29°.4	19°.0	»	E.	id.
3	43.75	25°.0	56	42.94	27°.0	44	41.85	28°.9	39	42.54	24°.7	55	31°.2	20°.0	»	S.	voilé.
4	42.68	25°.0	54	41.77	27°.8	40	40.08	28°.0	39	40.77	25°.9	48	31°.8	20°.6	»	S.	pur.
5	39 30	27°.6	44	38.70	30°.0	47	38.80	27°.2	48	39.83	24°.2	59	30°.8	20°.8	»	S.	nuageux.
6	37.97	23°.7	59	38.36	22°.5	71	37.62	23°.4	69	38.40	20°.1	79	25°.0	20°.0	1.5	O	couvert.
7	38.13	20°.4	62	37.71	21°.3	50	37.86	22°.1	42	39.81	18°.1	58	24°.0	16°.0	3.5	SO.	éclaircies.
8	40.14	18°.9	62	39.57	21°.7	42	38 91	22°.0	37	40.00	18°.4	49	23°.2	13°.9	»	SO.	nuageux.
9	39 94	19°.4	50	39.84	21°.5	42	39.30	21°.5	44	41.03	17°.4	49	22°.5	14°.2	»	O.	couvert.
10	42.67	18°.0	53	42 06	21°.6	38	41.56	22°.6	40	42.61	20°.5	46	23°.0	14°.0	»	O.	nuageux.
11	42 84	20°.7	48	42.52	21°.9	59	41.97	22°.9	54	42.73	20°.2	66	24°.2	16°.3	»	N.	couvert.
12	42.63	21°.8	64	42.05	24°.0	50	40.75	24°.0	45	40.92	22°.0	51	26°.6	16°.1	»	E.	pur.
13	40.68	22°.5	55	39.81	25°.7	36	38.15	25°.6	36	38.09	20°.0	57	27°.2	17°.1	»	E.	id.
14	36.10	23°.2	55	35.95	25°.5	45	37.08	20°.3	78	37.36	19°.2	87	26°.3	16°.2	2.5	O.	éclaircies.
15	34.86	16°.0	87	34.82	16°.0	85	35.20	16°.0	83	36.30	14°.6	88	18°.8	15°.0	38.0	O.	pluie.
16	34.66	14°.8	76	34.91	14°.6	89	34.96	15°.1	79	36.01	14°.5	93	16°.1	13°.0	13.2	O.	id.
17	35.76	15°.8	86	36.59	16°.6	87	36.57	19°.4	76	38.35	15°.6	87	19°.3	13°.2	4.0	O.	id.
18	40.00	18°.0	77	40.26	19°.5	72	40.34	19°.5	71	41.75	16°.0	79	20°.3	14°.1	»	N.	éclaircies.
19	42.05	16°.6	66	41.75	18°.7	55	41.22	18°.4	53	41.69	15°.2	80	19°.2	12°.9	»	N.	nuageux.
20	41.05	18°.3	71	40.44	21°.4	59	39.79	19°.8	71	40.46	17°.8	88	21°.4	13°.0	0.3	E.	éclaircies.
21	40.94	19°.6	76	40.68	21°.7	65	39.72	22°.4	58	40.54	18°.7	82	23°.0	14°.0	»	E.	nuageux.
22	40.21	19°.6	77	40.07	23°.0	64	38 98	22°.4	60	39.20	19°.8	80	24°.2	15°.9	»	S.	pur.
23	37.67	20°.9	73	37.38	23°.0	67	37.00	22°.7	71	36.41	19°.8	87	24°.3	16°.2	»	SE.	couvert.
24	37.45	22°.3	75	38.06	24°.8	55	38.54	22°.7	59	40.69	19°.8	80	25°.1	18°.0	»	S.	id.
25	44.75	19°.8	72	44.55	23°.0	59	44.46	23°.0	59	45.69	21°.6	63	24°.0	18°.0	»	O.	id.
26	46.60	21°.0	63	46.19	22°.8	55	45.65	23°.4	46	45.64	20°.2	64	24°.8	16°.2	»	E.	pur.
27	47.80	20°.9	58	47.55	23°.4	48	45.87	23°.0	53	46.16	19°.9	65	25°.2	15°.8	»	E.	id.
28	44.77	21°.2	64	43.90	22°.8	58	43.06	22°.8	47	43.94	17°.3	55	23°.8	15°.8	»	O.	nuageux.
29	42.10	18°.8	51	41.01	21°.5	44	40.27	21°.8	43	40.73	18°.0	59	23°.0	13°.8	»	NE.	pur.
30	40.36	18°.6	61	40.02	21°.2	65	39.48	22°.4	60	40.81	19°.4	77	24°.2	15°.4	1.8	S.	id.
31	43.32	19°.4	83	42.81	22°.3	73	42.68	20°.2	76	42.86	17°.6	84	21°.0	17°.0			éclaircies.

MOYENNES DU MOIS D'AOUT.

Du 1 au 10	741.40	20°.5	55	740.90	23°.5	47	740.19	21°.6	45	741.11	21°.6	56	26°.8	17°.4
Du 11 au 20	39.06	18°.7	68	38.91	20°.3	64	38.60	20°.2	65	39.37	17°.5	78	22°.0	14°.7
Du 21 au 31	42.36	20°.1	68	42.02	22°.6	59	41.61	22°.1	57	42.06	19°.3	72	24°.1	15°.8
Du mois....	40.99	19°.8	64	40.66	22°.1	57	40.16	22°.4	56	40.88	19°.5	69	24°.3	16°.0
Id. pour les 12 dres années....	741.76	19°.0	69	741.50	20°.7	62	741.13	21°.0	62	741.71	17°.5	74	22°.9	14°.2

Eau tombée dans le mois à l'udomètre du Canal. . . . . 64mm3 | Eau évaporée. 93mm3

Dans les douze dernières années on a observé en août :

Hauteur maxima du baromètre. . . . . 750mm60 le 29, en 1854 | Hauteur maxima du thermom. . . . . 31°.5 le 22, en 1853
Id. minima id. . . . . 724mm66 le 19, en 1856 | Id. minima id. . . . . 6°.6 le 29, en 1853

A ces valeurs extrêmes nous ajouterons les quatre suivantes, relatives aussi au mois d'août :

Eau tombée, maximum depuis 12 ans . . . . . 171mm0, en 1852 | Eau évaporée, maximum depuis 12 ans. . . . . 115mm0, en 1846
Id. minimum id. . . . . 32mm0, en 1849 | Id. minimum id. . . . . 55mm0, en 1854

Extrait de mon journal météorologique du mois :

Pluie les 5, 6, 7, 9, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 23 et 31. — Orages, le 4, de 8 h. 1/2 à 9 h. du soir, éclairs incessants au N.; de 8. h. 3/4 à 9 h. quelques éclairs brillants au SE. — Le 6, petite pluie avec quelques coups de tonnerre à 10 h. du matin. Eclairs au S. vers 9 h. du soir. — Le 7, éclairs sans tonnerre à 8 h. du soir. — Le 8, à 11 h. du matin, coup de tonnerre unique à l'est. — Le 13, un éclair un peu avant 9 h. du soir. — Le 31, tonnerre de nuit et le matin avec un peu de pluie. Eclairs le soir, à l'est et au nord. — Brouillard le 8. — Le 13, au coucher du soleil, beaux rayons parhéliques rosés; on n'en voit que dans le vertical et au sud.

Alexis PERREY.

Digitized by Google

Observations météorologiques faites à Dijon. — Septembre 1857.

JOURS.	9 h. du matin.			Midi.			4 h. du soir.			9 h. du soir.			TEMPÉRATURE maxima.	TEMPÉRATURE minima.	EAU TOMBÉE en millimètres.	VENTS à midi.	ÉTAT DU CIEL à midi.
	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.					
	millim.			millim.			millim.			millim.							
1	742 60	29°.0	69	741.75	22°.1	63	740 75	20°.7	81	740.71	17°.9	90	24°.0	15°.0	10.1	S.	éclaircies.
2	38.57	29°.3	76	37.61	21°.9	58	36.49	21°.8	47	37 92	17°.8	78	23°.0	15°.0	6.1	SO.	couvert.
3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8 5	O.	
4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1.5	S.	
5	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	SO.	
6	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	O.	
7	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	SO.	
8	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8.0	S.	
9	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	11.0	SO.	
10	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	9.0	SE.	
11	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	7 0	S.	
12	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2.0	S	
13	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4.8	SO.	
14	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	SO.	
15	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	S.	
16	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	NE.	
17	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	NE.	
18	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	NO.	
19	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	N.	
20	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	N.	
21	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	N.	
22	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	NE.	
23	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	N.	
24	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1 2	S.	
25	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	SO.	
26	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3.5	SO.	
27	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	N.	
28	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	0,5	S.	
29	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	O.	
30	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	SO.	

Digitized by Google

MOYENNES DU MOIS DE SEPTEMBRE

Du 1 au 10	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Du 11 au 20	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Du 21 au 30	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Du mois....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Id. pour les 12 dres années...	742.02	15°.2	74	741.73	17°.5	67	741.04	17°.6	67	741.70	14°.6	76	19°.3	10°.9

Eau tombée dans le mois, à l'udomètre du Canal. . . . . 73mm5 | Eau évaporée. 52mm0

Dans les douze dernières années, on a observé en septembre :

Hauteur maxima du baromètre. . . . . 752mm87 le 16, en 1848 | Hauteur maxima du thermom. . . . . 27°.2 le 16, en 1854
Id. minima id. . . . . 723mm60 le 11, en 1849 | Id. minima id. . . . . 5°.0 les 4 et 5, en 1853

A ces valeurs extrêmes nous ajouterons les quatre suivantes, relatives aussi au mois de septembre :

Eau tombée, maximum depuis 12 ans. . . . . 90mm0 en 1853 | Eau évaporée, maximum depuis 12 ans . . . . . 84mm0 en 1854
Id. minimum id. . . . . 4mm0 en 1851 | Id. minimum id. . . . . 27mm0 en 1845

Extrait de mon journal météorologique du mois :

Le 1er, vers 1 h. du soir, forte et courte pluie, quelques coups de tonnerre. Le 2, petite pluie à 5 h. 1/2 et à 9 h, du soir. — De ce jour au 5 octobre suivant, le thermométrographe a marqué 25°.8 et 8°.0 pour températures extrêmes. — Les quantités de pluie m'ont été fournies comme de coutume par l'administration du canal; je lui dois aussi les vents notés à midi. Sur les tableaux d'observations je trouve encore : le 8 et le 9, tonnerre, orage. Le 10, tonnerre. Le 12, tonnerre, orage. Enfin, le 24, tonnerre.

Alexis PERREY.

Digitized by Google

Observations météorologiques faites à Dijon. — Octobre 1857.

JOURS.	9 h. du matin.			Midi.			4 h. du soir.			9 h. du soir.			TEMPÉRATURE maxima.	TEMPÉRATURE minima.	EAU TOMBÉE en millimètres.	VENTS A MIDI.	ÉTAT DU CIEL à MIDI.
	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.					
	millim.			millim.			millim.			millim.							
1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	O.	
2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	NO.	
3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	SE.	
4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	S.	
5	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	20.0	S.	
6	741.40	13°.1	77	741.47	13°.7	73	741 00	11°.2	67	740.91	10°.6	86	15°.8	9°.5	9.0	S.	très nuageux.
7	35.84	10°.0	82	34.61	13°.8	76	31.51	15°.6	89	31 88	12°.9	85	16°.7	7°.5	5.5	N.	couvert.
8	32.03	12°.1	78	31.92	14°.5	61	30.91	13°.9	61	32.13	11°.8	71	15°.1	9°.0	»	S.	éclaircies.
9	31.75	11°.3	86	31.02	12°.1	76	30.31	11°.2	86	32.69	10°.0	84	14°.2	9°.1	3.5	SO.	couvert.
10	37.52	10°.3	86	38.00	11°.3	85	39 24	11°.3	86	40.74	9°.7	92	13°.2	8°.6	1.5	SO.	id.
11	41.63	11°.3	80	41.10	13°.0	77	41.67	12°.8	68	43.51	9°.2	86	13°.5	8°.0	»	SE.	nuageux.
12	46.30	10°.3	80	45.75	14°.0	63	45.09	13°.6	71	46.16	10°.4	81	15°.0	7°.0	»	E.	pur.
13	44.08	11°.5	73	43.00	14°.7	61	42 71	15°.5	64	43.16	10°.9	86	15°.5	8°.1	»	NE.	id.
14	43.00	9°.9	92	42.46	11°.7	83	42.40	10°.9	91	42.88	9°.5	95	12°.0	8°.1	»	E.	brouillard.
15	44.32	9°.3	93	43.85	11°.8	86	43.10	12°.7	90	43.28	9°.6	96	13°.2	5°.8	»	E.	id.
16	42.05	13°.0	88	41.49	15°.5	74	40.69	15°.6	72	41.41	10°.7	90	16°.7	7°.8	»	E.	pur.
17	41.03	10°.3	89	41.54	10°.5	86	41.?	»	»	41.39	9°.8	95	11°.0	9°.2	»	NE.	couvert.
18	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	Du 18 au 27. 16°.2		»	SE.	
19	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			5.5	S.	
20	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			1.0	N.	
21	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			6.3	S.	
22	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			4.2	N.	
23	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			»	N.	
24	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			»	O.	
25	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			2.8	O.	
26	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			4.7	O.	
27	»	»	»	40.76	13°.5	73	40.73	12°.3	88	42.06	9°.3	96	14°.2	»	3.0	S.	cirri.
28	44.26	9°.2	90	44.58	13°.4	77	44.74	12°.4	90	46.33	10°.4	97	13°.2	8°.0	1.0	S.	couvert.
29	46.00	9°.2	89	45.45	11°.0	89	42.81	12°.2	91	43.08	10°.3	97	12°.8	7°.8	»	S.	brouillard.
30	43.88	9°.0	89	43.96	11°.5	85	44.10	10°.9	94	45.35	8°.6	89	12°.6	7°.9	»	S.	id.
31	47.18	11°.4	85	47.39	12°.0	86	46.77	11°.0	93	47.12	7°.8	91	12°.6	8°.2	»	SO.	petite pluie.

MOYENNES DU MOIS D'OCTOBRE.

Du 1 au 10	735.71	11°.4	82	735.41	13°.1	74	734.61	13°.2	78	735.17	11°.0	82	15°.0	8°.7
Du 11 au 20	43.20	10°.8	85	42.73	13°.0	76	42.38	13°.2	76	43.10	10°.0	89	13°.7	7°.3
Du 21 au 31	45.33	9°.7	88	44.23	12°.5	82	43.83	11°.8	91	44.39	9°.3	95	13°.3	8°.0
Du mois....	41.39	10°.7	85	41.02	12°.9	77	40.52	12°.7	81	41.29	10°.1	89	14°.1	7°.8
Id. pour les 12 dres années...	740.90	11°.1	82	740.53	13°.2	75	740.09	13°.0	78	740.73	10°.5	84	14°.1	7°.6

Eau tombée dans le mois, à l'udomètre du Canal. . . . . 68mm0 | Eau évaporée. 20mm0

Dans les douze dernières années, on a observé en octobre :

Hauteur maxima du baromètre. . . . . 754mm89 le 29, en 1849 | Hauteur maxima du thermom. . . . 23°.0 le 4, en 1845

Id. minima id. . . . . 721mm20 le 29, en 1855 | Id. minima id. . . . . 0°.2 le 28 et le 31, en 1856

A ces valeurs extrêmes nous ajouterons les quatre suivantes, relatives aussi au mois d'octobre :

Eau tombée, maximum depuis 12 ans. . . . . 159mm0 en 1855 | Eau évaporée, maximum depuis 12 ans . . . . . 40mm0 en 1852

Id. minimum id. . . . . 35mm0 en 1850 | Id. minimum id. . . . . 8mm0 en 1846

Extrait de mon journal météorologique du mois :

Pluie les 6, 7, 9, 10, 17, 28 et 31. — Pendant mon absence du 1er au 5 et du 18 au 26, il a plu, comme l'indique la colonne des quantités d'eau tombée; mais je dois faire observer qu'au canal on ne note l'eau tombée qu'à midi et que, par conséquent, les chiffres indiquent aussi bien la pluie de la veille que celle du jour où ils sont inscrits. — Le 7, de 7 à 8 h. du soir, éclairs vifs et fréquents; tonnerre très faible; l'orage continue une partie de la nuit, avec tonnerre très fort. — Brouillard les 4, 5, 14, 15, 17, 18, 29 et 30.

Alexis Perrey.

Digitized by Google

Observations météorologiques faites à Dijon. — Octobre 1857.

JOURS.	9 h. du matin.			Midi.			4 h. du soir.			9 h. du soir.			TEMPÉRATURE maxima.	TEMPÉRATURE minima.	EAU TOMBÉE en millimètres.	VENTS A MIDI.	ÉTAT DU CIEL à MIDI.
	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.					
	millim.			millim.			millim.			millim.							
1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			»	O.	
2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			»	NO.	
3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			»	SE.	
4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			»	S.	
5	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			20.0	S.	
6	741.40	13°.1	77	741.47	13°.7	73	741 00	11°.2	67	740.91	10°.6	86	15°.8	9°.5	9.0	S.	très nuageux.
7	35.84	10°.0	82	34.61	13°.8	76	31.51	15°.6	89	31 88	12°.9	85	16°.7	7°.5	5.5	N.	couvert.
8	32.03	12°.1	78	31.92	14°.5	61	30.91	13°.9	61	32.13	11°.8	71	15°.1	9°.0	»	S.	éclaircies.
9	31.75	11°.3	86	31.02	12°.1	76	30.31	11°.2	86	32.69	10°.0	84	14°.2	9°.1	3.5	SO.	couvert.
10	37.52	10°.3	86	38.00	11°.3	85	39 24	11°.3	86	40.74	9°.7	92	13°.2	8°.6	1.5	SO.	id.
11	41.63	11°.3	80	41.10	13°.0	77	41.67	12°.8	68	43.51	9°.2	86	13°.5	8°.0	»	SE.	nuageux.
12	46.30	10°.3	80	45.75	14°.0	63	45.09	13°.6	71	46.16	10°.4	81	15°.0	7°.0	»	E.	pur.
13	44.08	11°.5	73	43.01	14°.7	61	42 71	15°.5	64	43.16	10°.9	86	15°.5	8°.1	»	NE.	id.
14	43.00	9°.9	92	42.46	11°.7	83	42.40	10°.9	91	42.88	9°.5	95	12°.0	8°.1	»	E.	brouillard.
15	44.32	9°.3	93	43.85	11°.8	86	43.10	12°.7	90	43.28	9°.6	96	13°.2	5°.8	»	E.	id.
16	42.05	13°.0	88	41.40	15°.5	74	40.69	15°.6	72	41.41	10°.7	90	16°.7	7°.8	»	E.	pur.
17	41.03	10°.3	89	41.51	10°.5	86	41.?	»	»	41.39	9°.8	95	11°.0	9°.2	»	NE.	couvert.
18	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			»	SE.	
19	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			5.5	S.	
20	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			1.0	N.	
21	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			6.3	S.	
22	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			4.2	N.	
23	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			»	N.	
24	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			»	O.	
25	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			2.8	O.	
26	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			4.7	O.	
27	»	»	»	40.76	13°.5	73	40.73	12°.3	88	42.06	9°.3	96	14°.2	»	3.0	S.	cirri.
28	44.26	9°.2	90	44.58	13°.4	77	44.74	12°.4	90	46.33	10°.4	97	13°.2	8°.0	1.0	S.	couvert.
29	46.00	9°.2	89	44.44	11°.9	89	42.81	12°.2	91	43.08	10°.3	97	12°.8	7°.8	»	S.	brouillard.
30	43.88	9°.0	89	43.96	11°.5	85	44.10	10°.9	94	45.35	8°.6	89	12°.8	7°.9	»	S.	id.
31	47.18	11°.4	85	47.39	12°.0	86	46.77	11°.0	93	47.12	7°.8	94	12°.8	8°.2	»	SO.	petite pluie.

Du 18 au 27. 16°.2 — Du 18 au 28. 5°.6.

Digitized by Google

MOYENNES DU MOIS D'OCTOBRE.

Du 1 au 10	735.71	11°.4	82	735.61	13°.1	74	734.61	13°.2	78	735.47	11°.0	82	15°.0	8°.7
Du 11 au 20	43.20	10°.8	85	42.73	13°.0	76	42.38	13°.2	76	43.10	10°.0	89	13°.7	7°.3
Du 21 au 31	45.33	9°.7	88	44.23	13°.5	82	43.83	11°.8	91	44.39	9°.3	95	13°.3	8°.0
Du mois....	41.39	10°.7	85	41.02	12°.9	77	40.52	12°.7	81	41.29	10°.1	89	14°.1	7°.8
Id. pour les 12 dres années...	740.90	11°.1	82	740.53	13°.2	74	740.09	13°.0	78	740.73	10°.5	84	14°.1	7°.6

Eau tombée dans le mois, à l'udomètre du Canal. . . . . 68mm0 | **Eau évaporée. 20mm0**

Dans les douze dernières années, on a observé en octobre :

Hauteur maxima du baromètre. . . . . 754mm89 le 29, en 1849 | **Hauteur maxima du thermom. . . . 23°.0 le 4, en 1845**

Id. minima id. . . . . 721mm20 le 29, en 1855 | **Id. minima id. . . . . 0°.2 le 28 et le 31, en 1856**

A ces valeurs extrêmes nous ajouterons les quatre suivantes, relatives aussi au mois d'octobre :

Eau tombée, maximum depuis 12 ans. . . . . 119mm0 en 1855 | **Eau évaporée, maximum depuis 12 ans . . . . . 40mm0 en 1852**

Id. minimum id. . . . . 35mm0 en 1850 | **Id. minimum id. . . . . 8mm0 en 1846**

Extrait de mon journal météorologique du mois :

Pluie les 6, 7, 9, 10, 17, 28 et 31. — Pendant mon absence du 1er au 5 et du 18 au 26, il a plu, comme l'indique la colonne des quantités d'eau tombée; mais je dois faire observer qu'au canal on ne note l'eau tombée qu'à midi et que, par conséquent, les chiffres indiquent aussi bien la pluie de la veille que celle du jour où ils sont inscrits. — Le 7, de 7 à 8 h. du soir, éclairs vifs et fréquents; tonnerre très faible; l'orage continue une partie de la nuit, avec tonnerre très fort. — Brouillard les 4, 5, 14, 15, 17, 18, 29 et 30.

Alexis PERREY.

Digitized by Google

Observations météorologiques faites à Dijon. — Novembre 1857.

JOURS.	9 h. du matin.			Midi.			4 h. du soir.			9 h. du soir.			TEMPÉRATURE maxima.	TEMPÉRATURE minima.	EAU TOMBÉE en millimètres.	VENTS MIDI.	ETAT DU CIEL à MIDI.
	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.					
	millim.			millim.			millim.			millim.							
1	744.73	5°.9	89	743.63	7°.5	89	741.63	8°.6	90	740 81	7°.8	91	8°.8	4°.0	»	SO.	brouillard.
2	39.09	10°.7	84	38.39	12°.0	80	37.61	12°.8	77	38.76	11°.0	92	14°.0	7°.2	»	S.	pluie.
3	39.39	11°.7	88	39.25	15°.0	80	38.90	13°.8	89	39.93	10°.4	97	16°.0	9°.0	»	S.	cirri.
4	40.61	9°.7	96	40.00	14°.8	82	39.35	13°.7	93	40.80	10°.8	97	16°.0	7°.9	»	S.	id.
5	40.71	11°.0	93	40.37	14°.6	82	39.96	13°.9	82	41.00	11°.8	96	16°.8	8°.8	»	S.	pur.
6	42.61	12°.6	93	42.70	15°.4	85	43.18	14°.4	91	44.76	11°.0	97	16°.2	10°.1	2.4	SE.	couvert.
7	46.29	10°.5	93	46.05	12°.8	90	46.07	12°.6	96	47.26	10°.8	96	14°.9	8°.8	»	S.	légèrem. voilé.
8	48.02	11°.8	91	47.90	12°.1	90	47.75	12°.6	88	47.95	12°.4	82	13°.6	10°.8	»	S.	brouillard.
9	47.42	11°.8	88	47.05	13°.0	82	47.07	13°.0	79	47.84	11°.4	86	14°.0	9°.0	»	N.	couv., sombre.
10	49.05	10°.6	86	48.82	13°.2	76	49.10	12°.2	78	50.50	8°.3	89	14°.0	8°.0	»	NE.	id.
11	52.47	6°.6	84	52.48	8°.9	73	52.75	9°.3	69	53.86	4°.2	80	11°.0	5°.9	»	NE.	presque pur.
12	53.50	4°.7	68	52.91	6°.8	57	52.79	6°.8	65	52.70	3°.2	80	9°.0	2°.9	»	N. f.	pur.
13	50.57	4°.5	75	49.29	7°.8	66	47.24	6°.9	74	47.27	4°.0	90	8°.7	2°.0	»	N.	nuageux.
14	44.96	3°.0	81	44.50	5°.8	58	44.12	5°.2	69	44.35	1°.4	79	7°.2	1°.0	»	E.	id.
15	45.00	1°.3	78	44.30	4°.2	70	44.26	4°.1	75	45.09	1°.5	85	6°.2	0°.0	»	N.	couvert.
16	46.95	0°.4	»	46.73	5°.3	78	45.63	4°.7	80	46.47	5°.4	81	5°.8	—1°.9	»	N.	brouillard.
17	46.92	4°.6	74	46.44	9°.2	62	46.65	6°.9	85	47.09	4°.8	71	10°.8	2°.0	»	E.	couvert.
18	47.95	5°.6	70	47.22	7°.4	62	47.17	6°.0	70	48.65	1°.2	89	8°.2	3°.1	»	N.	pur.
19	49.85	1°.5	91	49.41	5°.0	78	48.53	5°.6	81	49.45	1°.9	89	7°.0	0°.0	»	N.	id.
20	50.37	2°.6	86	50.15	4°.6	78	50.07	5°.4	78	51.27	5°.1	81	5°.9	—1°.1	0.6	NO.	brouillard.
21	51.97	4°.8	90	51.65	7°.5	78	50.97	7°.5	75	51.31	2°.8	89	9°.0	3°.0	»	NO.	nuageux.
22	50.16	3°.4	91	49.50	4°.9	88	48.02	4°.6	87	46.84	3°.6	82	5°.2	1°.0	»	SE.	bruine.
23	42.26	2°.1	85	40.85	3°.2	81	38.37	3°.2	87	34.70	1°.6	89	5°.2	0°.8	»	S.	couvert.
24	29.67	10°.6	80	29.00	11°.2	85	28.46	11°.5	79	30.42	10°.7	88	12°.0	1°.1	»	SO.	t.f bruine.
25	30.18	9°.1	97	31.21	8°.5	90	32.66	7°.6	89	33.50	5°.4	98	11°.0	8°.0	32.5	S.	pluie.
26	29.86	6°.0	91	28.61	7°.1	91	27.79	7°.6	91	28.31	7°.0	93	8°.1	4°.2	3.2	S.	bruine.
27	30.32	6°.3	91	30.64	5°.4	86	31.66	3°.9	90	32.95	2°.0	82	6°.5	5°.8	2.3	S.	pluie.
28	35.77	2°.0	82	36.81	2°.6	79	36.50	1°.8	78	40.65	1°.8	79	4°.2	1°.1	3.0	N.	couvert.
29	40.61	1°.4	83	39.52	3°.0	76	39.00	3°.3	78	38.95	1°.3	89	4°.2	0°.8	»	E.	nuageux.
30	38.12	0°.7	90	38.05	3°.5	81	38.84	3°.3	90	40.01	0°.1	»	5°.0	—0°.8	»	N.	pur.

Digitized by Google

MOYENNES DU MOIS DE NOVEMBRE.

Du 1 au 10	743.79	10°.6	92	743.52	13°.0	84	743.06	12°.8	86	743.96	10°.6	92	14°.5	8°.4
Du 11 au 20	48.85	3°.5	79	48 34	6° 5	68	47.90	6°.1	75	48.62	3°.3	82	8°.0	1°.5
Du 21 au 30	37.89	4°.6	83	37.58	5°.4	82	37.43	5°.4	84	37.76	3°.6	88	7°.1	2°.5
Du mois....	43.51	6°.2	86	43.11	8°.3	78	42.80	8°.1	82	43.45	5°.8	88	9°.8	4°.1
Id. pour les 12 dres années...	741.30	5°.1	86	740.95	6°.9	80	740.44	6°,6	83	741.03	5°.2	87	8°.0	3°.2

Eau tombée dans le mois, à l'udomètre du Canal. . . . . 44mm0 | **Eau évaporée. 32mm0**

Dans les douze dernières années, on a observé en novembre :

Hauteur maxima du baromètre. . . . . 754mm32 le 8, en 1849 | **Hauteur maxima du thermom. . . . . 18°.2 le 16, en 1852**
Id. minima id. . . . . 718mm35 le 25, en 1849 | **Id. minima id. . . . . —9°.2 le 30 en 1849**

A ces valeurs extrêmes nous ajouterons les quatre suivantes, relatives aussi au mois de novembre :

Eau tombée, maximum depuis 12 ans. . . 91mm0 en 1845 et 1854 | **Eau évaporée, maximum depuis 12 ans . . . . . 42mm0 en 1850**
Id. minimum id. . . . 19mm0 en 1855 | **Id. minimum id. . . . . 1mm0 en 1854**

Extrait de mon journal météorologique du mois :

Pluie les 1, 2, 6, 16, 22, 24, 25, 26 et 27. — L'eau (0mm6), marquée le 20, provient du brouillard et de la gelée blanche. — Neige dans la nuit du 27 au 28. — Brouillard les 1, 4, 5, 6, 7, 8, 16, 20, 21, 22 et 23. — Le 3, halo lunaire à 9 h. du soir. — Le 16, le thermomètre remonte à 9 h. du soir. Le 20, la température maxima, 5°.9, n'a lieu qu'après 9 h. du soir.

Alexis Perrey.

Digitized by Google

Observations météorologiques faites à Dijon. — Décembre 1857.

JOURS.	9 h. du matin.			Midi.			4 h. du soir.			9 h. du soir.			TEMPÉRATURE maxima.	TEMPÉRATURE minima.	EAU TOMBÉE en millimètres.	VENTS A MIDI.	ÉTAT DU CIEL à MIDI.
	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.					
	millim.			millim.			millim.			millim.							
1	743.90	—1°.3	»	744.16	1°.0	»	745.31	1°.5	91	747.12	2°.0	89	3°.0	—3°.8	»	NO.	brouillard.
2	50.84	2°.4	96	50.63	5°.0	90	49.54	3°.6	97	49.43	3°.2	97	6°.3	1°.0	»	N.	pur.
3	46.13	5°.1	92	45.20	10°.0	84	45.48	9°.8	92	45.92	8°.6	93	12°.8	2°.0	»	S.	cirri.
4	46.83	7°.6	96	46.22	9°.7	97	45.61	7°.7	98	44.30	8°.6	96	10°.2	6°.0	»	S.	brouillard.
5	44.88	8°.2	94	44.93	10°.1	92	46.90	9°.5	97	50.28	8°.6	84	11°.1	6°.9	5.0	SE.	couvert.
6	54.91	6°.5	95	55.15	9°.0	80	54.97	7°.1	86	55.40	4°.2	93	9°.9	6°.2	2.8	N.	id.
7	57.04	3°.8	90	56.55	4°.8	90	56.32	5°.4	89	57 39	5°.6	88	7°.0	3°.2	»	N.	id.
8	58.67	3°.2	91	57.59	5°.0	90	56.95	4°.6	87	56.42	4°.1	88	7°.0	3°.1	»	N.	id.
9	53.42	3°.9	83	52.80	4°.3	75	51.43	4°.8	81	52.48	2°.5	91	5°.0	3°.0	»	N.	id.
10	54.34	—0°.1	90	54.37	2°.7	89	53.40	2°.0	96	54.84	0°.4	94	4°.8	—1°.0	»	N.	nuageux.
11	55.06	—0°.6	»	54.86	—0°.9	»	54.56	—0°.8	»	55.19	0°.0	»	2°.0	—1°.9	»	N.	brouillard.
12	56.05	—0°.4	»	56.24	0°.5	»	56.11	0°.3	94	55.60	—0°.3	»	1°.5	—1°.1	»	NE.	id.
13	55.21	0°.1	98	54.64	0°.8	85	53.88	0°.1	»	53.69	0°.0	»	1°.2	—1°.0	»	S.	sombre.
14	53.42	—1°.5	»	52.84	—1°.0	»	51.79	—1°.1	92	51.52	—2°.4	92	—0°.2	—2°.2	»	S.	brouillard.
15	51.03	—0°.6	»	50.55	0°.7	87	50.03	0°.2	96	51.16	—2°.0	»	1°.0	—4°.0	»	S.	id.
16	52.35	—2°.1	»	51.89	1°.0	82	52.57	0°.3	94	53.83	—1°.8	»	1°.2	—3°.2	»	S.	id.
17	54.88	—0°.2	»	54.39	0°.3	94	54.32	0°.4	92	54.62	—0°.4	»	1°.2	—2°.2	»	S.	id.
18	53.63	—1°.8	»	52.95	0°.2	»	51.36	0°.8	90	50.39	0°.6	92	1°.0	—2°.4	»	S.	id.
19	48.14	0°.9	95	47.20	1°.4	93	46.48	1°.8	93	46.43	2°.1	93	3°.0	—1°.1	»	S.	id.
20	48.80	3°.1	93	48.86	4°.9	85	49.17	4°.6	90	49.71	2°.3	94	6°.0	1°.8	»	O.	couvert.
21	49.37	4°.5	93	50.05	5°.7	97	50.07	6°.1	94	51.23	5°.8	97	7°.0	1°.9	5.7	SO.	id.
22	53.28	5°.5	98	53.52	7°.9	91	54.14	6°.7	94	55.27	6°.6	94	8°.8	5°.1	1.0	O.	id.
23	56.00	6°.8	91	55.70	8°.1	87	55.35	7°.4	83	55.34	7°.2	80	9°.2	6°.0	»	SO.	id.
24	54.84	6°.1	81	54.45	6°.4	78	53.87	5°.8	82	53.40	3°.9	90	7°.8	5°.9	»	N.	id.
25	52.50	2°.8	87	52.10	4°.2	83	52.24	2°.8	89	52.40	2°.4	93	4°.5	0°.6	»	O.	id.
26	50.77	3°.3	93	49.36	5°.8	86	47.80	5°.0	90	47,85	3°.8	87	7°.2	2°.0	»	NE.	id.
27	48.15	4°.0	83	48.21	5°.1	82	48.18	4°.2	74	49.65	2°.2	80	6°.2	3°.2	»	N.	id.
28	51.27	3°.3	86	51.13	4°.7	84	51.64	4°.0	87	52.87	3°.2	86	6°.1	1°.0	»	NO.	id.
29	54.54	—0°.6	89	54.77	1°.8	»	54.34	1°.6	85	55.52	—1°.6	88	2°.9	—1°.0	»	N.	pur.
30	56.20	—4°.5	90	55.45	—2°.5	87	55.73	—1°.7	88	55.24	—3°.1	92	—1°.0	—6°.8	»	N.	id.
31	54.03	—5°.3	»	53.21	—4°.0	»	53.73	—2°.8	92	55.71	—3°.3	90	—2°.1	—6°.6	»	N.	brouillard.

MOYENNES DU MOIS DE DÉCEMBRE.

Du 1 au 10	751.10	3°.9	92	750.76	6°.2	90	750.59	5°.6	91	751.36	4°.8	91	7°.7	2°.7
Du 11 au 20	52.86	—0°.3	95	52.44	0°.8	88	52.03	0°.7	92	52.24	—0°.3	91	1°.8	—1°.7
Du 21 au 31	53.00	2°.4	89	52.72	3°.9	86	52.65	3°.6	85	53.13	2°.1	89	5°.1	1°.0
Du mois....	52.34	2°.0	91	52.00	3°.6	87	51.79	3°.3	91	52.26	2°.2	90	4°.9	0°.7
Id. pour les 12 dres années....	742.14	1°.9	87	741.80	3°.3	83	741.60	3°.2	85	741.97	2°.1	87	4°.5	0°.0

Eau tombée dans le mois à l'udomètre du Canal. . . . . 11mm5 | Eau évaporée. 7mm2

Dans les douze dernières années on a observé en décembre :

Hauteur maxima du baromètre. . . . . 756mm49 le 30, en 1854 | Hauteur maxima du thermom. . . . . 13°.8 le 10, en 1856
Id. minima id. . . . . 712mm46 le 23, en 1846 | Id. minima id. . . . . —14°.0 le 27, en 1852

A ces valeurs extrêmes nous ajouterons les quatre suivantes, relatives aussi au mois de décembre :

Eau tombée, maximum depuis 12 ans . . . . . 99mm0, en 1845 | Eau évaporée, maximum depuis 12 ans. . . . . 71mm5, en 1856
Id. minimum id. . . . . 7mm0, en 1851 | Id. minimum id. . . . . 2mm0, en 1855

Extrait de mon journal météorologique du mois :

Pluie les 5, 19, 21 et 22. — Pas de neige. — Brouillard les 1, 2, 4, 7, du 10 au 21, tous les jours, presque continuel et généralement très intense, puis les 25, 26, 27, 30 et 31. — Le 18, les aiguilles de givre, qui cristallise aux branches des arbustes de ma cour, ont plus de deux centimètres de longueur. — Le 1er, le thermomètre remonte à 9 h. du soir et atteint un nouveau maximum de 3°.0; celui du jour n'avait été que de 1°.8. Le 11, il a aussi marqué deux maxima, l'un de 1°.0 dans le jour et l'autre de 2°.0 la nuit suivante.

Alexis PERREY.

I. Résumé des Observations météorologiques faites à Dijon pendant l'année 1857, par M. Alexis Perrey.

MOIS.	MOYENNES MENSUELLES.								PRESSION ATMOSPHÉRIQUE.					TEMPÉRATURE DE L'AIR.							
	9 h. du m.		Midi.		4 h. du s.		9 h. du s.		MAXIMA absolus.		MINIMA absolus.			MOYENNES par mois des			MAXIMA absolus.		MINIMA absolus.		
	Baromét. à zéro.	Tempér. extér^re.	Baromét. à zéro.	Tempér. extér^re.	Baromét. à zéro.	Tempér. extér^re.	Baromét. à zéro.	Tempér. extér^re.	Maxima.	Date	Minima.	Date	Différence des pressions extrêmes.	maxima diurnes.	minima diurnes.	Demi-somme des températ. extrêmes.	Maxima.	Date.	Minima.	Date.	Différence des températ. extrêmes.
	millim.		millim.		millim.		millim.		millim.		millim.		millim.								
Janv.	736.93	1°.7	736.46	3°.7	736.25	2°.7	736.78	2°.0	752.52	18	718.87	11	33.63	4°.2	0°.4	1°.05	8°.0	3	—5°.9	31	13°.9
Fév..	45.85	1°.2	45.44	5°.0	45.02	5°.4	45.79	2°.5	53.08	25	31.30	3	21.78	6°.8	—0°.5	1°.10	11°.2	21	—9°.6	2	20°.8
Mars.	39.79	6°.2	39.36	9°.0	38.58	8°.9	39.20	5°.8	51.04	1	25.90	31	25.14	10°.7	2°.9	5°.35	16°.2	25	—5°.5	12	21°.7
Avril	36.88	10°.2	36.60	12°.6	36.08	12°.0	36.97	8°.5	46.51	20	25.07	13	21.44	13°.9	5°.7	11°.25	21°.2	20	1°.3	25	19°.9
Mai..	39.14	16°.0	38.73	17°.7	37.94	17°.9	38.89	14°.4	45.73	16	31.12	25	14.61	20°.0	10°.5	15°.40	25°.4	21	5°.4	6	20°.0
Juin .	42.41	18°.1	41.92	20°.2	41.26	20°.0	41.92	16°.6	47.95	25	34.63	10	13.32	22°.1	13°.1	18°.05	28°.2	28	7°.9	2	20°.3
Juill .	43.52	21°.6	43.13	23°.7	42.51	23°.9	43.78	20°.7	49.55	13	37.34	1	12.21	26°.0	16°.7	22°.50	32°.2	16	12°.8	1	19°.4
Août.	40.99	19°.8	40.66	22°.1	40.16	22°.4	40.88	19°.5	47.80	27	34.66	16	13.14	24°.3	16°.0	22°.35	31°.8	4	12°.9	19	18°.9
Sept.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	16°.90	25°.8	?	8°.0	?	17°.8
Oct..	41.39	10°.7	41.02	12°.9	40.52	12°.7	41.29	10°.1	47.39	31	30.31	9	17.08	14°.1	7°.8	11°.15	16°.7	7-16	5°.6	?	11°.1
Nov..	43.51	6°.2	43.11	8°.3	42.80	8°.1	43.45	5°.8	53.86	11	27.79	26	26.07	9°.8	4°.1	7°.45	16°.8	5	—1°.9	16	18°.7
Déc..	52.34	2°.0	52.00	3°.6	51.79	3°.3	52.26	2°.2	58.67	8	43.90	1	14.77	4°.9	0°.7	3°.00	12°.8	3	—6°.8	30	17°.6
Moy^es	742.07	10°.4	741.68	12°.6	741.17	12°.5	741.93	9°.9	750.37		730.99		19.38	14°.3	7°.0	11°.30	20°.5		2°.1		18°.3

PRESSION ATMOSPHÉRIQUE EXTRÊME DE L'ANNÉE.

	millim.
Maximum, le 8 décembre	758.67
Minimum, le 11 janvier	718.87
Différence.	39.80

TEMPÉRATURE MOYENNE DE L'ANNÉE.

D'après les maxima et minima moy.	10°.65
D'après les maxima et minima absolus mensuels	11°.30

TEMPÉRATURE EXTRÊME DE L'ANNÉE.

Maximum, le 16 juillet	32°.2
Minimum, le 2 février	—9°.0
Différence.	41°.2

Digitized by Google

II. Résumé des Observations météorologiques faites à Dijon par M. Alexis Perrey,

PENDANT L'ANNÉE 1857.

MOIS.	VENTS A MIDI : Directions observées à la girouette.								NOMBRE DE JOURS DE						NOMBRE DE JOURS généralement			QUANTITÉ	
	N.	NE.	E.	SE.	S.	SO.	O.	NO.	pluie.	grêle.	neige.	gelée.	tonnerre.	brouillard.	sereins.	nuageux.	couverts.	d'eau tombée.	d'eau évaporée.
																		millim.	millim.
Janvier	13	0	0	1	10	0	7	0	9	0	5	11	0	5	3	4	24	52.9	8.9
Février	6	2	5	3	11	0	0	1	2	0	0	13	0	7	7	13	8	16.8	56.0
Mars	4	4	7	2	4	1	6	3	8	0	4	3	0	0	4	12	15	25.5	30.5
Avril	6	0	2	3	11	3	5	0	12	1	2	1	2	1	4	14	12	55.0	70.9
Mai	7	0	5	4	9	1	5	0	10	0	0	0	7	0	7	14	10	36.0	93.0
Juin	1	0	14	2	5	1	5	2	11	1	0	0	4	0	7	14	9	57.5	93.5
Juillet	0	1	6	1	6	4	10	3	3	0	0	0	2	0	8	20	3	17.0	127.0
Août	4	0	8	1	6	2	9	1	8	0	0	0	3	0	9	10	12	64.3	99.3
Septembre	5	3	0	1	8	9	3	1	13	0	0	0	5	0	»	»	»	73.5	52.0
Octobre	4	2	4	3	10	3	4	1	13	0	0	0	1	8	»	»	»	68.0	20.0
Novembre	9	2	3	2	10	2	0	2	6	0	1	5	0	11	5	6	19	44.0	32.0
Décembre	12	2	0	1	9	2	3	2	4	0	0	14	0	21	4	1	26	14.5	7.2
TOTAUX	71	16	54	24	99	28	57	16	99	2	12	47	24	53	»	»	»	525.0	690.3

Digitized by Google

III. Etat hygrométrique de l'air à Dijon en 1857.

MOIS.	TENSION DE LA VAPEUR ET HUMIDITÉ RELATIVE EN CENTIÈMES.								TENSIONS EXTRÊMES.			
	9 h. du matin.		Midi.		4 h. du soir.		9 h. du soir.		MAXIMA	DATE.	MINIMA	DATE.
	Tension.	Humid. relat.	Tension.	Humid. relat.	Tension.	Humid. relat.	Tension.	Humid. relat.	absolus.		absolus.	
	millim.		millim.		millim.		millim.		millim.		millim.	
Janvier.	4.60	87	4.79	80	4.76	83	4.63	86	6.87	2	2.87	31
Février.	4.55	83	4.78	70	5.14	73	4.88	85	7.71	21	2.41	1
Mars.	5.76	70	5.37	60	5.70	62	5.39	74	9.48	17	2.00	11
Avril.	6.20	65	5.84	53	5.93	55	6.03	71	9.33	21	3.02	24
Mai.	8.19	60	8.16	53	8.07	52	8.36	68	11.75	22	4.44	5
Juin	10.06	64	10.02	57	9.98	56	10.80	77	14.73	19	5.55	14
Juillet	11.44	60	10.58	47	10.10	46	10.61	60	14.71	30	6.92	8
Août.	11.45	64	11.42	57	11.09	56	11.52	69	15.81	5	7.24	9
Septembre.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Octobre.	8.14	85	8.48	77	9.02	81	8.28	89	11.80	7	7.34	8
Novembre	6.46	86	6.77	78	6.85	82	6.50	88	11.11	6	3.93	15
Décembre	5.44	91	5.16	87	5.50	91	5.31	90	8.75	4	2.94	30
MOYENNES. . .	7.49	76	7.40	65	7.47	67	7.48	77	11.10		4.42	

Digitized by Google

ANNÉE 1858.

Digitized by Google

Observations météorologiques faites à Dijon. — Janvier 1858.

JOURS.	9 h. du matin.			Midi.			4 h. du soir.			9 h. du soir.			TEMPÉRATURE maxima.	TEMPÉRATURE minima.	EAU TOMBÉE en millimètres.	VENTS A MIDI.	ÉTAT DU CIEL à MIDI.
	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.					
	millim.			millim.			millim.			millim.							
1	755.60	—3°.3	90	754.16	—2°.2	83	753.60	—0°.8	84	754 55	—1°.0	84	0°.0	—5°.0	»	S.	brouillard.
2	52.40	—0°.8	»	51.14	0°.2	»	51.07	—0°.2	89	51.17	—0°.4	92	2°.0	—2°.1	»	NE.	id.
3	51.19	0°.2	»	50.57	0°.2	83	50.43	0°.0	81	50 35	0°.6	»	1°.5	—1°.0	»	N.	sombre.
4	47.11	—2°.8	»	45.79	—0°.4	73	44.70	—2°.6	70	44.22	—1°.2	68	1°.4	—2°.8	»	N.	id.
5	43.79	—5°.2	90	43.53	—4°.2	81	44.07	—3°.2	87	45.04	—5°.0	67	—2°.0	—5°.2	»	N.	mouch. de neige.
6	47.88	—6°.8	84	47.86	—3°.6	79	48.16	—1°.1	84	47.81	—3°.4	78	—1°.1	—7°.0	»	NE.	neige.
7	48.45	—2°.0	75	48.40	—1°.7	90	49.23	—1°.1	84	49.85	—2°.9	87	0°.2	—4°.0	»	N.	cirri.
8	51.97	—4°.3	86	51.80	—0°.5	79	51.45	0°.1	81	51.93	—1°.9	92	0°.8	—6°.1	»	O.	id. et brume.
9	51.20	—2°.0	83	50.89	1°.6	71	50.48	—0°.8	92	50.80	—1°.0	92	2°.6	—3°.2	»	O.	pur.
10	53.07	1°.4	78	53.06	2°.0	89	51.19	2°.0	96	52.10	1°.4	94	3°.1	—2°.7	»	O.	brouillard.
11	50.63	0°.8	92	49.98	1°.5	89	49.65	1°.6	89	51.07	1°.6	89	2°.0	—0°.2	»	N.	couvert.
12	52.73	1°.0	88	52.11	1°.5	87	51.69	1°.8	89	51.80	1°.8	91	2°.8	0°.0	»	N.	id.
13	51.51	1°.4	78	50.52	2°.4	73	49.60	2°.1	80	49.50	0°.6	88	3°.2	0°.9	»	N.	pur.
14	49.25	1°.2	93	49.08	3°.1	86	49.00	2°.4	84	49.67	1°.3	78	4°.3	—1°.0	»	N.	couvert.
15	50.73	0°.0	83	50.61	0°.0	81	49.29	—0°.4	85	50.78	—1°.2	84	1°.0	—0°.2	»	N.	id.
16	50.31	1°.2	85	50.50	2°.3	82	49.69	2°.8	83	50.09	2°.7	87	3°.2	—1°.2	»	O.	id.
17	55.30	—0°.6	»	55.91	1°.6	»	55.96	1°.4	»	56.75	—0°.3	70	4°.0	—1°.2	»	NE.	nuageux.
18	55.68	—0°.9	63	55.14	2°.7	55	54.45	2°.1	64	54.82	1°.0	»	4°.0	—2°.1	»	N.	couvert.
19	53.69	1°.6	71	53.14	4°.2	72	52.43	4°.2	80	52.47	2°.6	80	5°.1	0°.0	»	S.	id.
20	48.97	3°.7	83	47.00	5°.2	81	44.58	4°.8	84	41.84	4°.8	90	6°.0	2°.0	»	S.	id.
21	39.98	3°.0	78	39.93	3°.5	73	40.28	2°.4	79	43.10	1°.6	82	4°.8	1°.5	5.0	NO.t.f	id.
22	46.68	—0°.1	»	46.65	1°.9	73	48.55	0°.8	»	52.02	—1°.8	72	3°.2	—2°.0	»	O.	id.
23	54.93	—5°.2	»	54.86	—1°.6	68	54.96	—1°.0	65	55.84	—4°.7	76	0°.0	—6°.0	»	N.	pur.
24	52.21	2°.0	89	52.30	3°.2	72	52.14	2°.4	64	53.08	—0°.8	84	4°.8	—4°.0	»	NE.	nuageux.
25	51.36	—2°.8	78	50.66	0°.6	92	49.25	0°.6	»	50.14	—2°.6	83	2°.2	—3°.0	»	E.	pur.
26	48.54	—4°.6	86	48.10	—1°.3	70	46.96	1°.1	»	47.55	—3°.7	79	2°.2	—6°.5	»	E.	id.
27	48.00	—5°.9	85	47.80	—1°.2	70	47.28	0°.2	»	48.16	—3°.5	83	1°.0	—7°.0	»	NO.	id.
28	48.50	—3°.8	73	48.87	—0°.2	70	48.66	—0°.3	83	49.21	—1°.1	68	3°.0	—7°.0	»	N.	id.
29	50.86	—3°.2	63	51.20	1°.8	»	51.09	1°.2	»	52.46	—2°.0	»	3°.2	—5°.0	»	NO.	id.
30	52.77	—4°.0	81	51.48	2°.0	64	50.73	1°.7	»	49.62	1°.4	»	2°.4	—0°.0	»	S.	nuageux.
31	45.70	2°.1	63	44.80	4°.7	77	42.56	1°.8	62	40 32	4°.0	65	5°.0	—0°.1	»	S.	couvert.

MOYENNES DU MOIS DE JANVIER.

Du 1 au 10	750.27	—2°.6	84	749.47	—0°.9	81	749.44	—1°.1	85	749.78	—1°.8	86	0°.8	—4°.8
Du 11 au 20	51.88	0°.9	82	51.73	2°.4	76	50.73	2°.3	82	50.88	1°.5	84	3°.6	—0°.3
Du 21 au 31	49.05	—2°.1	77	48.78	1°.2	73	48.41	1°.3	71	49.15	—1°.2	76	2°.9	—4°.1
Du mois....	50.35	—1°.3	81	49.85	0°.8	77	49.49	0°.8	81	49.91	—0°.9	81	2°.1	—2°.8
Id. pour les 13 dres années...	740.71	1°.6	88	740.31	3°.4	83	740.04	3°.1	85	740.21	1°.9	88	4°.6	0°.2

Eau tombée dans le mois, à l'udomètre du Canal . . . . . 5mm0 | Eau évaporée 6mm0

Dans les treize dernières années, on a observé en janvier :

Hauteur maxima du baromètre. . . . . 760mm30 le 27, en 1854 | Hauteur maxima du thermom. . . . . 12°.8 le 26, en 1846
Id. minima id. . . . . 715mm16 le 6, en 1856 | Id. minima id. . . . . —15°.2 le 29, en 1855

A ces valeurs extrêmes nous ajouterons les quatre suivantes, relatives aussi au mois de janvier :

Eau tombée, maximum depuis 13 ans. . . . . 114mm0 en 1856 | Eau évaporée, maximum depuis 13 ans . . . . . 46mm0 en 1850
Id. minimum id. . . . . 21mm0 en 1848 | Id. minimum id. . . . . 1mm0 en 1848

Extrait de mon journal météorologique du mois :

Pluie le 10 et le 20. — Neige le 16 et le 22. Mouches de neige les 4, 5, 6, 14 et 21. — Brouillard les 1, 2, 8, 10, 11, 12, 13 et 30. — Le 3, le thermomètre remonte à 9 h. du soir. — Vent fort le 21 et le 22.

Alexis Perrey.

Digitized by Google

Observations météorologiques faites à Dijon. — Février 1858.

JOURS.	9 h. du matin.			Midi.			4 h. du soir.			9 h. du soir.			TEMPÉRATURE maxima.	TEMPÉRATURE minima.	EAU TOMBÉE en millimètres.	VENTS A MIDI.	ÉTAT DU CIEL à MIDI.
	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.					
	millim.			millim.			millim.			millim.							
1	737.90	2°.5	83	737.80	2°.9	86	738.62	2°.2	73	740.95	—0°.2	70	5°.1	2°.0	»	O.	brume.
2	41.12	0°.9	»	40.64	1°.8	82	39.66	2°.3	79	39 80	0°.8	85	3°.0	—2°.0	»	S.	neige.
3	41.83	—1°.4	81	42.44	2°.6	58	42.12	3°.8	73	43.08	2° 6	93	4°.2	—4°.0	»	SE.	pur.
4	42.70	4°.6	59	42.50	6°.2	62	41.08	6°.5	70	41.48	4°.9	69	7°.0	2°.0	»	S.	cirri.
5	45.40	3°.8	90	45.58	8°.0	75	45.27	7°.7	77	45.81	2°.9	91	8°.9	3°.0	»	E.	nuageux.
6	44.76	1°.7	93	44.24	4°.3	80	43.08	5°.5	75	42.44	1°.6	85	6°.0	1°.0	»	N.	couvert.
7	40.24	1°.5	74	39.67	3°.8	54	39.47	3°.6	47	41.54	—0°.4	58	4°.5	0°.0	»	E. f.	pur.
8	42.72	—2°.9	78	42.06	0°.8	»	41.80	2°.0	64	42.15	—1°.0	80	4°.2	—4°.0	»	E.	id.
9	43 35	—1°.8	75	43.34	1°.6	71	42.85	2°.8	75	43.05	2°.8	80	4°.0	—2°.5	»	N.	couvert.
10	41.07	0°.7	»	40.51	1°.6	74	39.22	1°.1	79	39.35	0°.6	»	2°.5	—0°.2	»	N.	id.
11	39.77	3°.5	90	41.37	6°.6	87	41.79	6°.0	91	43.70	5°.0	94	8°.0	1°.2	2.0	N.	id.
12	46.30	4°.5	83	46.73	7°.5	73	46.04	8°.7	78	46.81	5°.9	91	10°.0	3°.0	»	N.	nuageux.
13	46.58	5°.0	84	45.66	8°.5	76	43.86	8°.9	81	42.78	5°.7	94	9°.8	4°.2	»	E.	couvert.
14	39.97	4°.6	93	39.24	8°.7	60	37.36	8°.9	61	37.21	5°.1	78	10°.0	3°.2	»	SE.	nuageux.
15	35.43	3°.6	84	35.14	6°.8	75	33.64	8°.2	68	35.21	4°.8	84	9°.2	1°.9	»	SE.	id.
16	36.89	1°.9	71	37.35	3°.9	61	37.34	4°.5	55	39.31	0°.7	»	6°.0	1°.9	»	N.	pur.
17	41.01	1°.2	78	40.98	4°.0	54	40.53	4°.0	49	41.52	0° 2	»	5°.5	—0°.8	»	N.	queiq. nuages.
18	39.41	—1°.0	69	38.73	2°.3	»	37.88	2°.2	»	39.13	0°.7	»	4°.0	—2°.6	»	N. f.	id.
19	41.48	—0°.7	63	41.07	1°.8	»	40.26	3°.0	57	40.93	2°.0	69	4°.8	—2°.0	»	N.	nuageux.
20	40.41	1°.7	87	39.96	4°.7	77	38.51	6°.0	79	38.50	2°.9	89	6°.6	—0°.2	»	E.	couvert.
21	37.87	5°.3	89	38.86	7°.4	89	38.80	4°.6	93	39.67	2°.1	89	8°.5	2°.9	4.0	O.	brouillard.
22	36.80	—0°.4	90	35.21	1°.7	74	33.30	2°.6	83	32.86	1°.1	85	4°.0	—1°.2	»	N.	couvert.
23	35.61	2°.5	91	35.90	3°.8	80	35.86	4°.4	75	37.51	2°.7	80	5°.2	1°.8	6.0	N.	id.
24	39.40	2°.6	83	39.94	5°.6	75	39.36	6°.4	79	40.64	1°.4	»	7°.0	1°.1	»	N.	nuageux.
25	39.91	—5°.0	»	40.17	—2°.6	63	39.88	—1°.7	68	40.37	—3°.3	»	—0°.8	—5°.8	»	NE.	pur.
26	40.18	—0°.5	85	40.44	1°.2	78	40.03	2°.0	69	39.90	1°.1	91	4°.0	—3°.2	»	NE.	couvert.
27	37.21	0°.0	73	36.35	3°.8	70	34.39	2°.8	80	33.42	2°.6	72	4°.8	—0°.9	»	N.	id.
28	30.38	3°.0	72	29.76	5°.7	63	27.97	5°.6	75	27.81	3°.7	91	6°.5	1°.0	11.0	N.	id.

MOYENNES DU MOIS DE FÉVRIER.

Du 1 au 10	742.11	0°.9	79	741.88	3°.4	71	741.32	3°.7	71	741.96	1°.5	79	4°.9	—0°.5
Du 11 au 20	40.72	2°.3	80	40.62	5°.5	70	39.72	6°.0	69	40.51	3°.3	86	7°.4	1°.0
Du 21 au 28	37.17	0°.9	82	37.08	3°.3	74	36.19	3°.3	79	36.52	1°.4	85	4°.9	—0°.7
Du mois....	40.20	1°.4	80	40.06	4°.1	72	39.29	4°.4	73	39.89	2°.1	83	5°.8	0°.0
Id. pour les 13 dres années...	742.07	2°.3	84	741.73	4°.6	75	741.23	4°.9	76	741.74	2°.1	83	6°.3	0°.2

Eau tombée dans le mois, à l'udomètre du Canal. . . . . 25mm0 | Eau évaporée. 18mm0

Dans les treize dernières années, on a observé en février :

Hauteur maxima du baromètre. . . . . 761mm43 le 11, en 1849 | Hauteur maxima du thermom. . . . . 15°.4 le 28, en 1846
Id. minima id. . . . . 714mm18 le 11, en 1855 | Id. minima id. . . . . —18°.0 le 21, en 1845

A ces valeurs extrêmes nous ajouterons les quatre suivantes, relatives aussi au mois de février :

Eau tombée, maximum depuis 13 ans. . . . . 80mm0 en 1855 | Eau évaporée, maximum depuis 13 ans. . . 56mm0 en 1857
Id. minimum id. . . . . 16mm8 en 1857 | Id. minimum id. . . . . 4mm0 en 1845 et 1848

Extrait de mon journal météorologique du mois :

Pluie les 10, 11, 21 23 et 28. — Neige les 1, 2, 19, 21 et 26. — Brouillard les 13, 14, 20 et 22.

Alexis Perrey.

Digitized by Google

Observations météorologiques faites à Dijon. — Mars 1858.

JOURS.	9 h. du matin.			Midi.			4 h. du soir.			9 h. du soir.			TEMPÉRATURE maxima.	TEMPÉRATURE minima.	EAU TOMBÉE en millimètres.	VENTS à midi.	ÉTAT DU CIEL à midi.
	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.					
	millim.			millim.			millim.			millim.							
1	728.55	4°.2	83	728.73	5°.9	74	728.44	5°.2	75	729.06	2°.6	89	6°.5	2°.0	»	S.	couvert.
2	27.03	3°.2	88	26.97	5°.0	87	26.30	3°.8	87	27 45	3°.6	87	6°.6	1°.4	13.0	S.	id.
3	27.06	3°.5	90	27.18	5°.1	83	28.24	5°.2	85	29.79	4°.4	87	6°.1	2°.8	12.2	NE.	id.
4	29.51	3°.3	86	29.47	4°.6	85	27.41	5°.5	88	26.33	3°.8	87	6°.0	2°.8	3.2	N.	id.
5	25.64	2°.5	89	26.41	2°.3	77	26.69	1°.8	76	28.53	—0°.3	83	4°.9	1°.0	4.6	N.	id.
6	25.65	0°.2	»	23.60	1°.3	»	19.70	1°.4	76	19.30	0°.2	»	3°.0	—2°.0	»	O.	id.
7	21.87	0°.9	»	25.44	3°.6	68	26.60	1°.5	72	28.69	0°.9	83	4°.9	—4°.0	5.3	O.	neige.
8	26.95	2°.6	88	27.32	5°.6	86	28.21	5°.5	81	33.74	3°.0	68	9°.1	—0°.8	2.7	S.	pluie.
9	35.74	2°.6	74	37.60	3°.7	54	37.36	3°.8	52	37.65	1°.4	78	5°.2	0°.0	»	O.	nuageux.
10	41.45	1°.7	87	41.76	4°.2	67	40.12	4°.4	74	39.60	2°.2	82	6°.6	—0°.8	2.5	O.	id.
11	35.07	1°.8	74	34.05	4°.7	55	33.40	5°.3	53	35.26	1°.8	74	7°.0	—0°.5	»	E.	pur.
12	41.87	0°.3	56	42.74	2°.1	»	43.28	2°.6	»	44.56	1°.8	67	4°.1	—1°.0	»	N.	nuageux.
13	43.31	2°.7	60	41.54	4°.4	49	36.73	1°.2	89	32.45	1°.4	91	5°.1	—1°.0	»	O.	couvert.
14	32.68	5°.7	86	35.21	7°.0	»	36.25	7°.1	63	34.58	5°.3	86	8°.2	0°.2	6·0	O. f.	très nuageux.
15	35.35	5°.4	70	37.89	7°.2	56	40.55	7°.2	60	42.22	5°.2	84	8°.2	1°.0	14.5	O. f.	nuageux.
16	43.73	6°.5	91	44.93	7°.8	89	45.61	7°.6	91	47.69	6°.1	98	9°.8	4°.5	»	S.	couvert.
17	49.25	8°.6	81	49.00	11°.3	62	48.13	11°.8	57	48 53	8° 8	71	13°.5	3°.9	»	SO.	nuageux.
18	47.17	7°.8	87	46.42	11°.8	64	44.97	11°.5	51	45.57	7°.2	72	12°.0	4°.2	»	E.	id.
19	46.63	9°.2	70	46.53	12°.4	50	46.64	12°.4	43	47.82	7°.9	72	14°.0	5°.0	»	N.	id.
20	49.23	8°.7	68	49.26	11°.3	59	48.83	12°.9	41	50.18	6°.6	63	13°.8	5°.2	»	N.	pur.
21	50.68	6°.9	57	50.65	11°.1	39	49.65	13°.4	30	50.73	7°.0	54	13°.4	3°.0	»	N.	id.
22	51.97	6°.9	52	51.63	11°.8	42	50.93	13°.7	24	51.60	7°.8	59	14°.0	3°.2	»	E. f.	id.
23	51.62	9°.7	64	50.86	14°.0	43	49 33	15°.6	40	49.31	10°.6	59	17°.9	5°.0	»	E.	id.
24	47.01	10°.1	72	45.87	14°.8	52	43.25	15°.5	40	42.44	12°.8	66	17°.1	5°.8	»	E.	id.
25	41.95	10°.4	70	41.16	16°.2	43	41.22	13°.8	48	44.02	7°.8	58	17°.5	5°.6	»	O.	nuageux.
26	44.98	5°.8	51	44.94	8°.7	38	43.86	10°.3	53	45.78	5°.5	46	10°.8	1°.8	»	N.	pur.
27	46.12	5°.2	58	45.68	9°.3	41	44.26	11°.2	41	45.40	5°.9	58	11°.2	1°.2	»	E.	id.
28	44.50	7°.6	56	43.62	10°.8	43	42.57	12°.0	35	43.34	8°.7	29	12°.5	2°.2	»	E.	id.
29	42.97	7°.3	60	42.38	12°.6	42	40.60	14°.2	40	40.77	9°.1	63	15°.5	2°.2	»	E.	id.
30	39.90	10°.3	64	38.77	15°.0	51	37.29	15°.4	35	37.89	10°.4	62	17°.1	5°.0	»	S.	nuageux.
31	34.50	10°.6	92	32 15	15°.8	54	30.86	13°.8	74	29.32	10°.1	70	16°.2	7°.8	»	S.	couvert.

MOYENNES DU MOIS DE MARS.

Du 1 au 10	729.24	2°.5	86	729.45	4°.1	76	728.91	3°.8	77	730.01	2°.2	83	5°.9	0°.2
Du 11 au 20	43.43	5°.7	74	42.76	8°.0	61	42.44	8°.0	61	42.89	5°.2	78	9°.6	2°.1
Du 21 au 31	45.11	8°.3	61	44.34	12°.8	43	43.08	13°.5	42	43.65	8°.7	57	14°.8	3°.9
Du mois....	39.45	5°.6	72	39.02	8°.5	59	38.30	8°.6	59	39.01	5°.5	72	10°.2	2°.2
Id. pour les 13 dres années...	741.43	4°.9	73	740.97	7°.7	62	740.35	8°.1	60	741.07	4°.9	73	9°.4	1°.8

Eau tombée dans le mois, à l'udomètre du Canal. . . . . 69mm0 | Eau évaporée 36mm0

Dans les treize dernières années, on a observé en mars :

Hauteur maxima du baromètre. . . . . 757mm55 le 1, en 1854 | Hauteur maxima du thermom. . . . . 19°.0 le 27, en 1847
Id. minima id. . . . . 714mm10 le 22, en 1855 | Id. minima id. . . . . —8°.2 le 12, en 1847

A ces valeurs extrêmes nous ajouterons les quatre suivantes, relatives aussi au mois de mars:

Eau tombée, maximum depuis 13 ans. . . . . 78mm0 en 1848 | Eau évaporée, maximum depuis 13 ans . . . . . 74mm0 en 1850
Id. minimum id. . . . . 4mm0 en 1854 | Id. minimum id. . . . . 6mm0 en 1845

Extrait de mon journal météorologique du mois :

Pluie les 2, 3, 4, 8, 14, 16 et 31. — Neige les 4, 5, 6, 7, 9, 12 et 13. — Brume, forte à l'horizon, les 25, 27, 28 et 29. Je n'ai pas noté de brouillard. — Fortes bourrasques les 6, 8 et 13. — Le 21, première violette au bas de Fontaine-les-Dijon.

Alexis PERREY.

Observations météorologiques faites à Dijon. — Avril 1858.

JOURS.	9 h. du matin.			Midi.			4 h. du soir.			9 h. du soir.			TEMPÉRATURE maxima.	TEMPÉRATURE minima.	EAU TOMBÉE en millimètres.	VENTS MIDI.	ÉTAT DU CIEL à MIDI.
	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.					
	millim.			millim.			millim.			millim.							
1	729.11	12°.2	60	729.20	13°.6	58	728.83	13°.9	54	731.39	9°.5	84	14°.0	6°.7	2.3	SO.	couvert.
2	39.04	6°.6	66	39.75	8°.4	64	39.03	8°.7	60	38.50	7°.8	75	10°.1	5°.0	2.8	E.	id.
3	37.74	11°.1	86	37.94	15°.4	59	38.44	12°.0	83	39.79	10°.8	85	15°.8	6°.0	8.1	O.	id.
4	42.60	13°.6	74	42.28	15°.3	56	42.00	15°.0	53	42.60	10°.6	70	17°.0	9°.3	»	O.	nuageux.
5	39.66	10°.0	67	37.78	13°.6	56	34.54	14°.0	59	32.42	10°.3	72	15°.1	6°.4	»	E.	couvert.
6	36.44	11°.2	90	36.68	13°.6	78	37.69	13°.4	69	39.80	11°.0	80	15°.0	9°.9	11.7	O.	id.
7	38.81	13°.9	61	36.95	15°.6	64	33.98	16°.3	57	32.65	13°.7	74	18°.0	8°.4	»	E.	nuageux.
8	32.08	14°.8	61	31.14	17°.8	56	30.90	13°.2	71	32.18	11°.5	79	19°.0	11°.2	3.5	O.	couvert.
9	33.07	11°.9	80	33.15	11°.5	72	32.70	12°.6	74	33.83	10°.0	82	15°.0	6°.8	3.5	SE.	id.
10	34.04	11°.9	78	33.15	14°.0	60	32.07	13°.5	59	33.20	10°.0	85	15°.1	7°.7	4.0	SE.	nuageux.
11	33.13	9°.6	83	33.05	11°.8	74	33.38	11°.8	67	35.88	8°.8	76	14°.9	7°.1	1.7	O.	couvert.
12	38.93	8°.0	52	38.41	10°.4	44	37.65	11°.9	45	37.93	7°.1	60	13°.1	4°.2	»	E.	nuageux.
13	38.60	8°.2	71	38.95	12°.3	48	38.98	13°.1	41	41.68	8°.5	60	14°.0	3°.2	»	E.	id.
14	45.44	8°.7	56	45.11	13°.0	45	44.71	14°.1	37	46.15	10°.2	60	15°.1	4°.0	»	E.	pur.
15	46.82	10°.5	53	46.05	16°.3	43	45.17	17°.2	45	44.84	12°.4	65	18°.8	5°.0	»	SE.	cirri.
16	44.78	14°.1	61	43.80	17°.7	46	43.03	16°.4	57	44.15	13°.0	66	19°.9	8°.1	»	S.	id.
17	43.62	13°.1	64	43.83	13°.6	78	43.28	15°.6	71	43.57	12°.8	73	15°.6	9°.0	1.1	S.	couvert.
18	43.40	14°.7	72	43.30	16°.2	63	42.37	16°.6	58	43.04	11°.2	77	18°.1	10°.0	»	N.	nuageux.
19	41.28	12°.3	74	40.72	17°.2	57	39.41	17°.4	57	40.55	14°.0	71	19°.0	7°.2	»	E.	id.
20	42.43	15°.0	70	41.78	19°.4	47	41.36	19°.5	39	42.71	15°.0	74	21°.2	10°.0	»	E.	id.
21	44.48	17°.5	58	41.29	18°.8	50	43.84	19°.5	43	45.13	16°.0	54	21°.6	11°.9	»	O.	id.
22	46.89	16°.8	61	46.16	20°.1	42	45.03	19°.3	42	46.35	16°.2	49	22°.2	12°.2	»	E.	id.
23	45.97	16°.2	49	45.35	18°.0	47	44.32	18°.7	45	45.13	16°.0	59	21°.6	11°.0	»	E.	pur.
24	45.58	17°.7	63	44.96	19°.9	45	43.71	19°.8	47	45.30	16°.5	53	21°.8	11°.2	»	O.	nuageux.
25	44.72	12°.9	53	43.38	16°.7	37	42.00	16°.2	27	41.45	11°.2	47	18°.0	9°.9	»	O.	id.
26	38.60	13°.4	48	38.37	16°.4	51	37.15	15°.0	48	38.10	12°.0	86	18°.0	9°.8	»	E.	id.
27	38.00	12°.0	78	38.06	15°.6	66	36.86	17°.0	53	38.91	11°.9	68	18°.0	10°.8	21.7	SO.	couvert.
28	41.64	10°.5	70	41.92	14°.5	59	39.87	16°.6	52	40.44	11°.9	82	17°.0	6°.9	»	N.	pur.
29	36.61	14°.6	65	34.89	18°.2	53	33.30	18°.5	41	33.87	14°.9	66	21°.0	7°.6	»	S.	éclaircies.
30	31.00	14°.8	60	29.02	17°.0	70	27.77	13°.4	76	27.70	10°.5	78	19°.2	11°.8	»	SO.	couvert.

Digitized by Google

Du 1 au 10	736.25	11°.7	72	735.82	13°.9	62	735.02	13°.2	64	735.64	10°.5	79	16°.5	7°.7
Du 11 au 20	41.84	11°.4	66	41.50	14°.8	54	40.93	15°.4	52	42.05	11°.3	68	17°.0	6°.9
Du 21 au 30	41.35	14°.6	60	40.64	17°.5	54	39.38	17°.4	47	40.24	13°.7	62	19°.8	10°.3
Du mois....	39.81	12°.6	66	39.32	15°.4	57	38.44	15°.6	54	39.31	11°.8	70	17°.8	8°.3
Id. pour les 13 dres années....	738.48	10°.4	68	738.09	12°.5	60	737.61	12°.8	59	738.29	9°.5	70	14°.3	5°.9

Eau tombée dans le mois à l'udomètre du Canal. . . . . 60mm0 | Eau évaporée. 68mm0

Dans les treize dernières années on a observé en avril :

Hauteur maxima du baromètre. . . . . 752mm38 le 4, en 1854 | Hauteur maxima du thermom. . . . . 22°.5 le 30, en 1848
Id. minima id. . . . . 715mm92 le 2, en 1847 | Id. minima id. . . . . —2°.2 le 19, en 1849

A ces valeurs extrêmes nous ajouterons les quatre suivantes, relatives aussi au mois d'avril :

Eau tombée, maximum depuis 13 ans . . . . . 131mm0, en 1856 | Eau évaporée, maximum depuis 13 ans. . . . . 93mm0, en 1852
Id. minimum id. . . . . 13mm0, en 1852 | Id. minimum id. . . . . 36mm0, en 1853

Extrait de mon journal météorologique du mois :

Pluie les 1, 2, 3, 6, 8, 9, 10, 11, 17, 20, 26, et 30. — Tonnerre le 6. Le 8, il gronde de midi à 3 h. 1/2. Un premier orage donne quelques grains de grêle et pas d'eau vers 1 h. 1/2; un deuxième, de 2 h. 1/4 à 3 h. 1/2, donne beaucoup de grêle en commençant et beaucoup d'eau jusqu'à la fin. Les grêlons ressemblent à de petites pelottes de neige; plusieurs ont 2 centimètres de diamètre. La foudre a tué une vache à Ouges. La pluie reprend à 8 h. 1/2, mais sans tonnerre. Le 9, nouvel orage; tonnerre de 11 h. 25 m. à 11 h. 40 m. du matin, pluie par intervalles. Le 10, léger orage à 2 h. 1/2 du soir. Le 19, éclairs le soir. Le 24, tonnerre de 5 à 6 h. du soir, sans pluie. — Le 20, vers 2 h. et 2 h. 3/4, le vent, qui était à l'est, passe au sud avec une forte bourrasque accompagnée d'une très courte averse. La pluie tombe au Jardin botanique et non en ville.

Alexis PERREY.

Observations météorologiques faites à Dijon. — Mai 1858.

JOURS.	9 h. du matin.			Midi.			4 h. du soir.			9 h. du soir.			TEMPÉRATURE maxima.	TEMPÉRATURE minima.	EAU TOMBÉE en millimètres.	VENTS A MIDI.	ÉTAT DU CIEL à MIDI.
	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.					
	millim.			millim.			millim.			millim.							
1	728.54	10°.8	63	728.05	13°.3	54	728.01	9°.2	80	729.38	9°.6	76	19°.0	6°.8	9.5	SO. f.	éclaircies.
2	30.59	11°.0	67	29.56	13°.9	44	28.48	12°.8	42	29.18	8°.4	70	14°.2	5°.7	»	S. f.	nuageux.
3	27.86	10°.4	65	27.16	13°.3	42	27.77	12°.8	41	31.18	9°.4	77	15°.1	6°.6	»	O.	couvert.
4	35.30	11°.0	76	35.90	10°.8	64	35.96	14°.3	49	37.82	10°.1	70	15°.5	6°.0	0.5	SO.	pluie.
5	39.95	13°.8	69	39.47	16°.5	50	39.19	16°.3	49	40.21	12°.9	64	17°.8	7°.2	»	E.	couvert.
6	40.89	13°.5	68	41.35	13°.8	67	41.17	14°.5	61	41.81	11°.1	80	15°.5	10°.5	»	O.	petite pluie.
7	41.18	8°.5	86	41.22	9°.4	79	40.66	10°.4	72	41.50	9°.6	71	12°.0	8°.0	4.3	N. t. f.	couvert.
8	40.37	9°.9	51	39.76	12°.9	36	38.81	11°.9	40	39.79	7°.3	53	14°.0	6°.8	»	N. t. f.	quelq. nuages.
9	38.31	9°.5	54	39.23	7°.1	78	39.67	8°.2	76	41.38	6°.8	85	9°.8	4°.2	3.2	N.	pluie.
10	41.42	8°.7	71	41.11	10°.9	68	40.00	11°.5	55	39.83	7°.4	75	14°.0	5°.4	2.0	N.	couvert.
11	36.81	11°.2	76	35.71	14°.3	66	34.44	11°.7	73	35.30	9°.0	86	15°.1	6°.2	0.8	E.	id.
12	34.20	13°.8	56	33.58	13°.1	64	33.64	12°.6	75	34.70	9°.8	75	17°.2	6°.8	1.9	SO.	id.
13	36.62	12°.1	67	36.82	15°.1	53	37.15	14°.4	57	38.78	9°.9	81	16°.3	8°.2	»	O.	éclaircies.
14	39.45	14°.3	66	39.03	16°.6	47	37.40	16°.8	48	39.74	13°.0	77	18°.0	7°.4	»	S.	nuageux.
15	36.81	17°.4	67	35.44	20°.5	48	33.07	19°.1	55	36.30	13°.3	83	21°.3	12°.1	»	S.	couvert.
16	38.00	13°.6	76	40.56	14°.5	72	40.97	15°.4	75	44.14	11°.9	83	16°.1	9°.9	11.3	SO.	id.
17	47.70	15°.5	64	47.40	18°.3	51	46.84	17°.0	52	47.72	13°.5	77	19°.8	10°.9	»	O.	nuageux.
18	46.25	16°.8	65	45.23	19°.0	54	43.90	18°.7	60	44.24	15°.9	74	21°.0	9°.8	»	SE.	id.
19	43.28	17°.5	72	43.14	18°.9	61	42.34	17°.9	56	43.66	14°.6	59	20°.5	13°.0	5.8	O.	couvert.
20	45.31	15°.6	45	44.83	17°.0	38	44.00	16°.9	35	44.91	12°.6	59	19°.0	10°.0	»	E.	nuageux.
21	43.06	16°.2	50	42.19	19°.4	41	40.23	20°.0	44	40.63	16°.8	63	23°.0	8°.8	»	E.	pur.
22	42.77	16°.5	76	42.96	19°.6	67	41.64	19°.5	61	41.60	18°.0	80	22°.0	12°.0	»	SE.	éclaircies.
23	41.55	18°.7	72	41.35	18°.9	57	40.36	19°.5	50	42.55	14°.2	65	20°.2	14°.0	7.2	O. f.	nuageux.
24	44.50	15°.9	59	43.48	17°.3	50	41.37	17°.3	54	38.50	13°.7	69	18°.3	9°.8	»	O.	couvert.
25	34.23	12°.4	69	35.58	11°.8	67	36.68	13°.2	74	40.61	10°.2	82	15°.8	9°.2	10.0	O .t. f.	id.
26	47.66	11°.3	69	49.11	13°.7	60	50.00	14°.2	49	51.37	9°.6	70	16°.0	8°.9	»	N. t. f.	id.
27	49.51	12°.6	48	48.67	15°.2	46	46.27	15°.3	54	45.83	12°.3	73	16°.6	6°.2	»	NE.	pur.
28	42.95	15°.7	63	42.68	17°.0	60	42.54	16°.7	55	44.30	13°.1	66	18°.0	10°.0	»	O. f.	couvert.
29	44.85	14°.8	54	44.72	16°.1	41	44.53	15°.9	47	45.07	11°.8	67	17°.9	8°.1	»	N.	id.
30	46.80	15°.9	52	45.95	17°.3	45	45.83	17°.8	46	45.10	14°.7	66	19°.0	8°.0	»	E.	pur.
31	47.07	16°.4	63	46.57	20°.2	54	45.49	20°.9	58	46.16	17°.8	72	23°.0	11°.0	»	E.	clair.

MOYENNES DU MOIS

Du 1 au 10	736.45	10°.7	67	736.28	13°.2	58	735.97	12°.2	56	737.21	9°.3	72	14°.7	6°.7
Du 11 au 20	40.44	14°.8	65	40.18	16°.7	55	39.37	16°.0	59	40.05	10°.3	75	18°.3	9°.6
Du 21 au 31	44.04	15°.0	61	43.92	16°.9	53	43.18	16°.4	54	43.79	13°.7	70	19°.0	9°.7
Du mois....	40.44	13°.6	64	40.25	15°.3	56	39.66	14°.9	56	40.75	11°.2	72	17°.8	8°.7
Id. pour les 13 dres années....	739.48	13°.9	64	739.15	16°.5	56	738.65	16°.6	56	739.28	13°.1	70	18°.7	9°.3

Eau tombée dans le mois à l'udomètre du Canal. . . . . 56mm5 | Eau évaporée. 56mm5

Dans les treize dernières années on a observé en mai :

Hauteur maxima du baromètre. . . . . 750mm20 le 21, en 1851 | Hauteur maxima du thermom. 29°.0 le 24, en 1847, et le 25, en 1852
Id. minima id. . . . . 727mm09 le 17, en 1848 | Id. minima id. . 1°.0 le 3 et le 4, en 1850

A ces valeurs extrêmes nous ajouterons les quatre suivantes, relatives aussi au mois de mai :

Eau tombée, maximum depuis 13 ans . . . . . 211mm0, en 1856 | Eau évaporée, maximum depuis 13 ans. . . . . 134mm0, en 1848
Id. minimum id. . . . . 14mm0, en 1848 | Id. minimum id. . . . . 58mm0, en 1854

Extrait de mon journal météorologique du mois :

Pluie les 1, 3, 4, 6, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16, nuit du 19 au 19, 23, 24, et 25. — Tonnerre et éclairs le 25, au matin, avant le jour. Le 11, à 4 h. du soir, petit orage venant de l'est; peu de tonnerre et de pluie. Le vent passe quelques instants à l'ouest, et retourne à l'est. Le 23, orage vers 1 heure du matin. — Le 1, le thermomètre remonte un peu le soir. Le 7, temps aigre et froid. — Le 9, froid à midi. — Le 25, température très variable.

Alexis PERREY.

Digitized by Google

Observations météorologiques faites à Dijon. — Juin 1858.

JOURS.	9 h. du matin.			Midi.			4 h. du soir.			9 h. du soir.			TEMPÉRATURE maxima.	TEMPÉRATURE minima.	EAU TOMBÉE en millimètres.	VENTS MIDI.	ÉTAT DU CIEL à MIDI.
	Baromètre réd. à 0°.	Température extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Température extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Température extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Température extérieure.	Humidité en cent.					
	millim.			millim.			millim.			millim.							
1	746.76	18°.5	67	746.17	21°.5	63	745.05	21°.5	65	745 33	19°.2	83	26°.0	12°.2	»	SE.	épais cirri.
2	44.07	20°.2	72	43.56	22°.6	62	42.67	23°.0	58	42.85	21°.6	66	27°.9	16°.0	»	SE.	nuageux.
3	42.68	21°.6	67	42.22	23°.5	62	41.40	24°.0	57	42.21	22°.2	70	28°.2	16°.0	»	S.	pur.
4	44.50	21°.9	67	43.95	24°.0	62	43.30	24°.3	58	43.57	22°.0	82	27°.8	16°.8	»	E.	id.
5	43.25	22°.7	61	42.75	24°.1	54	41.76	25°.5	51	41.60	22°.8	67	29°.0	18°.0	»	S.	id.
6	41.61	24°.6	62	41.28	26°.1	54	39.78	26°.7	56	39.96	23°.4	59	29°.2	20°.1	»	E.	id.
7	39.56	23°.4	60	38.76	25°.0	53	37.67	25°.5	50	37.92	23°.9	55	28°.5	18°.2	»	E.	id.
8	37.74	23°.5	56	37.28	25°.0	52	36.28	27°.0	38	37.25	23°.4	64	28°.4	18°.0	»	E.	id.
9	39.81	21°.0	75	41.92	22°.3	59	40.71	18°.2	78	41.55	16°.0	87	23°.0	20°.0	4.0	O.	couvert.
10	42.37	18°.5	78	42.63	16°.8	86	41.83	19°.1	72	42.97	17°.1	80	20°.8	14°.9	9.3	O.	orage.
11	43.12	20°.1	71	42.48	21°.8	62	41.56	21°.3	63	42.21	18°.8	77	23°.3	14°.2	»	SO.	nuageux.
12	42.24	21°.0	70	42.25	22°.7	64	41.33	23°.6	50	41.28	21°.0	75	26°.9	15°.0	»	S.	pur.
13	42.66	22°.3	69	41.96	25°.3	51	40.82	25°.9	48	41.07	22°.2	72	29°.0	17°.0	»	E.	nuageux.
14	42.64	23°.6	64	41.98	25°.7	46	41.22	26°.0	44	41.65	23°.2	62	29°.5	17°.5	»	E.	pur.
15	41.90	24°.6	55	41.39	27°.0	49	40.00	26°.2	45	40.81	24°.7	54	32°.5	18°.4	»	E.	rar. et lég. cir.
16	40.25	24°.1	62	39.30	26°.2	53	37.77	25°.4	54	38.05	24°.1	57	30°.0	19°.8	»	E.	id.
17	39.43	22°.9	62	39.68	24°.6	60	39.05	26°.1	58	41.48	20°.6	79	28°.0	19°.8	»	S.	nuageux.
18	41.42	20°.3	83	41.45	23°.9	65	41.07	24°.4	48	42.32	22°.7	74	25°.2	17°.2	3.2	O.	éclaircies.
19	44.73	22°.1	64	45.01	23°.7	54	44.38	24°.5	46	45.64	21°.6	61	26°.0	18°.3	1.0	N.	quelq. nuages.
20	45.46	23°.2	54	45.36	24°.6	46	44.28	23°.9	46	44.66	20°.4	62	26°.0	18°.5	»	O.	éclaircies.
21	44.14	22°.4	58	43.54	23°.7	47	42.74	23°.6	44	44.70	19°.0	57	25°.0	16°.2	»	O.	nuageux.
22	45.63	20°.3	53	45.27	21°.0	41	44.49	21°.2	34	45.29	18°.1	53	22°.5	15°.0	»	N.	id.
23	45.16	20°.3	47	44.57	22°.7	41	43.54	22°.7	41	43.88	19°.6	53	24°.0	14°.1	»	E.	éclaircies.
24	43.28	21°.7	46	42.61	23°.8	35	41.80	23°.8	49	42.29	20°.6	62	25°.4	15°.8	»	N.	pur.
25	45.11	17°.8	44	45.37	19°.4	39	44.35	19°.5	33	45.01	15°.0	48	24°.6	15°.0	»	N. f.	nuageux.
26	44.54	18°.4	42	43.58	20°.4	32	43.03	21°.7	28	41.69	16°.8	46	22°.3	12°.1	»	N. f.	pur.
27	41.08	19°.2	44	40.49	21°.8	37	39.73	23°.4	40	40.94	19°.9	59	25°.0	12°.0	»	NO.	id.
28	42.89	19°.5	53	42.72	20°.5	39	41.77	21°.6	27	42.72	16°.7	36	22°.9	14°.2	»	NO.	nuageux.
29	43.44	19°.5	33	43.32	21°.0	41	42.90	22°.4	31	44.10	18°.4	49	23°.0	12°.8	»	NO.	cirri.
30	44.32	20°.0	49	44.08	21°.8	40	43.13	22°.4	30	43.72	18°.2	36	23°.5	14°.4	»	O.	nuageux.

III. Etat hygrométrique de l'air à Dijon en 1858.

MOIS.	TENSION DE LA VAPEUR ET HUMIDITÉ RELATIVE EN CENTIÈMES.								TENSIONS EXTRÊMES.			
	9 h. du matin.		Midi.		4 h. du soir.		9 h. du soir.		MAXIMA	DATE.	MINIMA	DATE.
	Tension.	Humid. relat.	Tension.	Humid. relat.	Tension.	Humid. relat.	Tension.	Humid. relat.	absolus.		absolus.	
	millim.		millim.		millim.		millim.		millim.		millim.	
Janvier.	3.45	81	3.82	77	3.97	81	3.63	81	5.82	20	2.13	5
Février.	4.28	80	4.62	72	4.70	72	4.67	83	6.92	13	2.36	25
Mars	5.10	72	4.99	59	4.87	59	4.25	72	7.99	31	2.50	12
Avril.	7.33	66	7.41	57	7.04	54	7.21	70	10.14	30	3.36	25
Mai.	7.67	64	7.29	56	7.06	56	7.68	72	12.34	22	4.06	8
Juin	11.45	60	10.99	52	10.53	48	11.53	63	15.25	18	5.18	28
Juillet	9.59	57	9.41	51	9.48	55	10.02	65	15.24	24	5.68	2
Août.	10.26	63	10.05	56	9.69	53	10.14	66	16.04	12	5.37	2
Septembre.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Octobre.	7.77	79	8.02	69	8.03	70	7.79	83	10.55	5	3.18	31
Novembre	4.99	79	5.17	72	5.35	78	5.21	81	9.22	18	2.06	12
Décembre	5.17	86	5.36	82	5.25	85	5.05	87	7.23	24	3.59	15
MOYENNES. . .	7.01	72	7.01	64	6.91	65	7.02	75	10.61		3.59	

Digitized by Google

II. Résumé des Observations météorologiques faites à Dijon par M. Alexis Perrey,

PENDANT L'ANNÉE 1858.

MOIS.	VENTS A MIDI : Directions observées à la girouette.								NOMBRE DE JOURS DE						NOMBRE DE JOURS généralement			QUANTITÉ	
	N.	NE.	E.	SE.	S.	SO.	O.	NO.	pluie.	grêle.	neige.	gelée.	tonnerre.	brouillard.	sereins.	nuageux.	couverts.	d'eau tombée.	d'eau évaporée.
																		millim.	millim.
Janvier	13	4	2	»	5	»	5	2	1	»	8	28	»	5	7	7	17	5.0	12.0
Février	14	2	5	3	2	»	2	»	5	»	4	13	»	4	6	12	10	25.0	18.0
Mars	7	1	8	»	6	1	8	»	7	»	6	8	»	4	9	11	11	69.0	36.0
Avril	2	»	11	3	3	3	8	»	10	1	»	»	5	»	2	20	8	60.0	68.0
Mai	5	2	6	2	3	4	9	»	11	»	»	»	3	»	4	17	10	56.5	56.5
Juin	5	»	9	2	4	1	6	3	4	»	»	»	3	»	11	17	2	17.5	127.5
Juillet	2	»	»	3	5	»	20	1	10	1	»	»	2	»	4	20	7	79.5	114.5
Août	6	»	4	»	5	»	16	»	8	»	»	»	6	1	7	21	3	89.5	96.5
Septembre	6	6	»	1	5	6	4	2	4	»	»	»	2	1	?	?	?	21.0	59.0
Octobre	11	1	4	1	6	1	7	»	8	»	»	»	»	3	8	12	11	54.0	32.0
Novembre	8	5	5	»	8	»	2	2	11	»	2	14	»	8	9	2	19	102.5	17.5
Décembre	7	2	2	1	13	2	4	»	11	»	1	7	»	14	2	5	24	82.0	10.0
TOTAUX	86	23	56	16	65	18	91	10	90	2	21	70	21	40	»	»	»	661.5	647.5

On n'a compté comme jours de pluie que ceux dans lesquels il est tombé au moins un demi-millimètre. — L'eau fournie par la neige est comprise dans la quantité de pluie.

Digitized by Google

1. Résumé des Observations météorologiques faites à Dijon pendant l'année 1858, par M. Alexis Perrey.

MOIS.	MOYENNES MENSUELLES.								PRESSION ATMOSPHÉRIQUE.					TEMPÉRATURE DE L'AIR.							
	9 h. du m.		Midi.		4 h. du s.		9 h. du s.		MAXIMA absolus.		MINIMA absolus.			MOYENNES par mois des		Demi-somme des températ. extrêmes.	MAXIMA absolus.		MINIMA absolus.		
	Baromét. à zéro.	Tempér. extér^re.	Baromét. à zéro.	Tempér. extér^re.	Baromét. à zéro.	Tempér. extér^re.	Baromét. à zéro.	Tempér. extér^re.	Maxima.	Date	Minima.	Date	Différence des pressions extrêmes.	maxima diurnes.	minima diurnes.		Maxima.	Date.	Minima.	Date.	Différence des températ. extrêmes.
	millim.		millim.		millim.		millim.		millim.		millim.		millim.								
Janv.	750.35	—1°.3	749.85	0°.8	749.49	0°.8	749.91	—0°.9	756.75	17	739.93	21	16.82	2°.1	—2°.8	-0°.50	6°.0	20	—7°.0	6-27-28	13°.0
Fév..	40.20	1°.4	40.06	4°.1	39.29	4°.4	39.89	2°.1	46.81	12	27.81	28	19.00	5°.8	0°.0	2°.10	10°.0	14	—5°.8	25	15°.8
Mars.	39.45	5°.6	39.02	8°.5	38.30	8° 6	39.01	5°.5	51.97	22	18.18	6	33.79	10°.2	2°.2	6°.95	17°.9	23	—4°.0	7	21°.9
Avril	39.81	12°.6	39.32	15°.4	38.44	15°.6	39.31	11°.8	46.89	22	27.70	30	19.19	17°.8	8°.3	12°.70	22°.2	22	3°.2	13	19°.0
Mai..	40.43	13°.6	40.25	15°.3	39.66	14°.9	40.75	11°.2	51.37	26	27.16	3	24.21	17°.8	8°.7	13°.60	23°.0	21-31	4°.2	9	18°.8
Juin .	42.86	21°.3	42.58	23°.0	41.65	23°.5	42.32	20°.4	46.76	1	36.28	8	10.48	26°.1	16°.2	22°.25	32°.5	15	12°.0	27	20°.5
Juill.	40.67	19°.3	40.21	20°.8	39.88	20°.4	40.59	17°.8	44.98	18	33.02	6	11.96	23°.0	14°.1	19°.75	29°.5	16	10°.0	4	19°.5
Août.	40.98	18°.9	40.86	20°.4	40.30	20°.8	40.90	17°.8	47.56	7	35.00	18	12.56	22°.4	14°.2	18°.85	27°.8	18	9°.9	27	17°.7
Sept.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	18°.75	26°.5	?	10°.0	?	15°.5
Oct..	42.48	10°.6	42.13	13°.2	41.81	12°.9	42.17	10°.1	51.34	30	32.36	19	18.98	14°.9	8°.1	9°.80	19°.0	5	0°.6	31	18°.4
Nov..	37.64	3°.5	37.10	5°.3	36.79	5°.8	37.47	3°.4	49.67	10	20.76	27	28.91	6°.7	1°.4	4°.80	13°.9	18	—4°.3	12	18°.2
Déc..	42.54	3°.4	42.06	4°.7	41.70	4°.2	42.36	3°.4	47.87	31	26.71	27	21.16	5°.7	2°.0	4°.40	10°.0	22	—1°.2	18	11°.2
Moy^nes	741.58	9°.9	741.22	12°.0	740.67	11°.9	741.15	9°.3	749.27		729.54		19.73	13°.9	6°.6	11°.13	19°.9		2°.4		17°.5

PRESSION ATMOSPHÉRIQUE EXTRÊME DE L'ANNÉE.

	millim.
Maximum, le 17 janvier	756.75
Minimum, le 6 mars.	718.18
Différence.	38.57

TEMPÉRATURE MOYENNE DE L'ANNÉE.

D'après les maxima et minima moy.	10°.25
D'après les maxima et minima absolus mensuels	11°.13

TEMPÉRATURE EXTRÊME DE L'ANNÉE.

Maximum, le 15 juin	32°.5
Minimum, les 6, 27 et 28 janvier. .	—7°.0
Différence.	39°.5

Digitized by Google

MOYENNES DU MOIS DE DÉCEMBRE.

Du 1 au 10	743.67	3°.6	85	743.82	4°.8	81	743.18	4°.4	84	744.16	3°.4	85		5°.8	2°.3
Du 11 au 20	43.70	1°.4	85	43.96	2°.8	80	43.61	2°.5	85	43.05	1°.7	90		3°.7	0°.2
Du 21 au 31	40.47	5°.1	87	40.09	6°.4	84	39.25	5°.6	85	40.10	4°.9	85		7°.5	3°.3
Du mois....	42.54	3°.4	86	42.06	4°.7	82	41.70	4°.2	85	42.36	3°.4	87		5°.7	2°.0
Id. pour les 13 dres années...	743.00	1°.8	87	742.58	3°.3	83	742.38	3°.2	86	742.76	2°.1	87		4°.6	0°.0

Eau tombée dans le mois, à l'udomètre du Canal. . . . . 82mm0 | Eau évaporée 10mm0

Dans les treize dernières années, on a observé en décembre :

Hauteur maxima du baromètre. . . . . 758mm67 le 8, en 1857 | Hauteur maxima du thermom. . . . . 13°.8 le 10, en 1856
Id. minima id. . . . . 712mm46 le 23, en 1846 | Id. minima id. . . . . —14°.0 le 27, en 1853

A ces valeurs extrêmes nous ajouterons les quatre suivantes, relatives aussi au mois de décembre :

Eau tombée, maximum depuis 13 ans. . . . . 99mm0 en 1845 | Eau évaporée, maximum depuis 13 ans . . . . . 71mm5 en 1856
Id. minimum id. . . . . 7mm0 en 1851 | Id. minimum id. . . . . 2mm0 en 1855

Extrait de mon journal météorologique du mois :

Pluie les 1, 6, 7, 15, 18, 19, 20, 21, 22, 24, 26, 27, 28 et 29. — Neige le 5. — Brouillard les 1, 4, 5, 6, 7, 12, 13, 14, 15, 20, 23, 24 et 31. — Le 18, le thermomètre remonte à 9 h. du soir; la pluie recommence et dure peu. Le thermomètre a atteint un second maximum de 5°.0 dans la nuit. Celui du jour n'avait été que de 4°.5. Le 26, le thermomètre remonte encore à 9 h. du soir, et atteint, dans la nuit, un second maximum de 9°.0. Le premier n'avait été que de 8°.1 dans le jour.

Alexis PERREY.

Digitized by Google

Observations météorologiques faites à Dijon. — Décembre 1858.

JOURS.	9 h. du matin.			Midi.			4 h. du soir.			9 h. du soir.			TEMPÉRATURE maxima.	TEMPÉRATURE minima.	EAU TOMBÉE en millimètres.	VENTS A MIDI.	ÉTAT DU CIEL à MIDI.
	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.					
	millim.			millim.			millim.			millim.							
1	735.96	4°.4	87	736.56	7°.4	80	738.12	7°.0	88	740.21	6°.9	81	8°.0	3°.8	»	S.	petite pluie.
2	40.82	4°.5	87	39.93	7°.3	80	39.49	7°.5	80	40.97	6°.0	89	8°.2	4°.0	»	SO.	quelq. nuages.
3	46.77	7°.6	86	46.37	7°.7	75	46.91	6°.5	79	47.81	3°.8	80	9°.2	5°.7	»	N.	nuageux.
4	46.38	2°.5	86	45.35	4°.8	81	44.33	4°.8	74	44.35	0°.9	96	6°.0	1°.2	»	N.	pur.
5	43.67	2°.0	85	43.11	3°.1	83	43.04	3°.2	96	43.20	3°.6	83	3°.5	—1°.1	»	N.	couvert.
6	41.67	3°.6	87	41.25	4°.1	81	41.52	3°.5	83	41.72	2°.9	83	5°.5	2°.4	10.4	N.	id.
7	42.62	3°.5	88	42.84	4°.1	85	43.18	4°.2	83	44.49	4°.0	87	5°.2	2°.8	»	N.	id.
8	46.90	3°.3	88	46.49	3°.3	84	46.38	2°.3	91	46.49	1°.6	91	4°.2	1°.8	»	N.	id.
9	45.60	2°.2	82	45.06	3°.1	76	44.96	2°.6	80	44.85	2°.6	79	4°.1	0°.9	»	NE.	id.
10	46.27	2°.7	79	46.20	3°.1	89	46.90	2°.6	80	47.51	1°.9	79	4°.1	1°.8	»	NE.	id.
11	47.80	2°.1	79	47.49	2°.8	75	47.56	2°.4	77	47.57	2°.7	91	3°.8	1°.1	»	N.	id.
12	46.60	1°.9	79	45.36	2°.3	77	44.80	1°.2	79	43.76	0°.1	85	2°.2	0°.6	»	E.	id.
13	41.78	0°.3	89	40.96	1°.3	83	40.59	1°.2	86	41.00	1°.2	87	1°.3	—1°.9	»	S.	brouillard.
14	42.18	1°.0	90	42.06	2°.0	89	42.81	2°.3	85	43.60	1°.1	89	2°.9	—0°.9	»	S.	id.
15	44.71	—0°.4	90	44.13	0°.3	89	43.93	—0°.5	80	45.61	—0°.4	92	1°.2	—0°.5	»	S.	id.
16	47.48	1°.0	82	47.43	2°.2	82	47.39	2°.2	82	47.45	—0°.9	90	3°.1	—0°.2	»	S.	couvert.
17	46.60	—2°.3	»	45.23	1°.5	73	43.77	1°.3	86	44.14	0°.0	89	2°.9	—0°.8	»	E.	très voilé.
18	42.82	—0°.4	»	41.16	3°.5	66	40.81	2°.6	89	41.12	4°.1	89	5°.0	—1°.2	»	S.	cirri.
19	40.53	5°.3	91	39.28	6°.0	89	37.97	7°.0	91	37.18	5°.8	92	7°.0	3°.5	5.6	S.	pluie.
20	36.48	5°.9	91	36.53	7°.2	77	36.52	5°.0	94	39 07	3°.7	93	8°.0	4°.2	6.0	O.	nuageux.
21	44.18	4°.5	90	44.24	6°.7	85	44.24	6°.4	89	44.20	6°.7	87	7°.0	2°.6	»	S.	couvert.
22	42.99	6°.9	92	42.58	7°.7	91	44.00	8°.7	82	45.97	7°.7	86	10°.0	5°.4	5.0	S.	id.
23	41.56	3°.9	93	39.55	5°.4	88	38.14	5°.8	86	36.34	6°.5	78	6°.1	2°.2	»	S.	brouillard.
24	36.32	7°.0	91	35.78	8°.0	90	36.53	6°.1	94	38.72	5°.6	96	9°.0	5°.0	1.0	O.	couvert.
25	43.32	5°.1	89	42.45	6°.8	85	40.82	7°.0	83	38.73	4°.5	85	8°.0	3°.2	9.5	S.	nuageux.
26	38.82	5°.6	91	38.01	8°.0	76	34.72	6°.5	91	32.69	7°.5	89	9°.0	3°.0	6.1	S.	couvert.
27	33.90	7°.3	69	32.02	8°.0	77	26.71	4°.3	87	31.26	3°.6	87	9°.0	5°.1	24.4	SO.	id.
28	34.61	5°.0	78	34.92	5°.7	85	35.74	5°.8	76	36.78	5°.0	82	5°.8	3°.2	11.0	O. f.	id.
29	35.97	4°.2	87	36.37	5°.4	84	37.82	3°.8	85	41.23	3°.0	87	6°.8	4°.0	2.0	S.	pluie.
30	47.12	3°.9	81	46.62	5°.2	76	46.75	4°.3	80	47.28	3°.8	76	6°.0	1°.9	1.0	O.	nuageux.
31	46.43	2°.6	93	46.47	3°.8	87	46.30	3°.1	85	47.87	0°.5	86	5°.0	1°.0	»	SE.	couvert.

Digitized by Google

MOYENNES DU MOIS DE NOVEMBRE.

Du 1 au 10	745.30	0°.9	68	744.82	2°.9	57	744.85	2°.4	66	745.65	0°.4	73	4°.0	—1°.1
Du 11 au 20	33.55	4°.2	83	33.09	5°.9	77	32.65	5°.7	81	33.19	4°.5	85	7°.6	1°.8
Du 21 au 30	34.08	5°.4	87	33.39	7°.3	81	32.89	6°.8	86	33.57	6°.2	87	8°.4	3°.5
Du mois....	37.64	3°.5	79	37.10	5°.3	72	36.79	5°.0	78	37.47	3°.4	81	6°.7	1°.4
Id. pour les 13 dres années...	741.47	5°.2	86	741.04	6°.9	80	740.63	6°.7	83	741.76	5°.3	84	8°.2	3°.0

Eau tombée dans le mois, à l'udomètre du Canal. . . . . 102mm5 | Eau évaporée 17mm5

Dans les treize dernières années, on a observé en novembre :

Hauteur maxima du baromètre. . . . . 754mm32 le 8, en 1849 | Hauteur maxima du thermom. . . . . 18°.2 le 16, en 1852
Id. minima id. . . . . 718mm35 le 25, en 1849 | Id. minima id. . . . . —9°.2 le 30, en 1849

A ces valeurs extrêmes nous ajouterons les quatre suivantes, relatives aussi au mois de novembre :

Eau tombée, maximum depuis 13 ans. . . 91mm0 en 1845 et 1854 | Eau évaporée, maximum depuis 13 ans . . . . . 42mm0 en 1850
Id. minimum id. . . . 19mm0 en 1855 | Id. minimum id. . . . . 1mm0 en 1854

Extrait de mon journal météorologique du mois :

Pluie les 13, 14, 17, 18, 19, 22, 23, 24, 26, 27, 28, 29 et 30. — Neige le 5 et le 6. — Brouillard les 14, 15, 16, 22, 23, 25 et 29. — Le 18, le thermomètre remonte 9 h. du soir; je n'ai pas pu marquer le second maximum; mais il est resté au-dessous de 12°.2.

Alexis PERREY.

Digitized by Google

Observations météorologiques faites à Dijon. — Novembre 1858.

JOURS.	9 h. du matin.			Midi.			4 h. du soir.			9 h. du soir.			TEMPÉRATURE maxima.	TEMPÉRATURE minima.	EAU TOMBÉE en millimètres.	VENTS A MIDI.	ÉTAT DU CIEL à MIDI.
	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.					
	millim.			millim.			millim.			millim.							
1	745.46	2°.2	64	745.10	4°.6	52	745.46	4°.3	60	745.67	2°.7	67	5°.1	0°.1	»	E.	pur.
2	44.58	5°.5	63	44.12	6°.3	56	44.25	5°.3	66	43.63	1°.8	74	6°.5	2°.8	»	E.	couvert.
3	44.32	2°.0	65	43.96	4°.0	50	44.13	2°.7	55	45.93	—1°.2	65	5°.0	0°.2	»	N.f.	pur.
4	45.72	—2°.2	63	44.67	0°.7	46	43.83	1°.6	56	44.34	0°.3	72	2°.2	—3°.8	»	N.	quelq. nuages.
5	43.48	0°.6	86	42.62	2°.1	64	42.60	0°.9	80	43.98	—1°.4	73	3°.0	—2°.0	»	N.	couv., sombre.
6	42.90	0°.9	80	42.73	2°.2	62	42.94	2°.3	85	43.74	1°.8	85	3°.2	—2°.8	»	N.	neige légère.
7	43.40	1°.8	65	43.42	3°.8	61	43.37	2°.7	79	44.61	2°.2	79	5°.0	0°.8	»	N.	couvert.
8	46.27	—0°.5	57	45.98	2°.0	62	45.85	1°.7	52	46.52	1°.8	62	4°.0	—2°.3	»	E.	pur.
9	47.25	0°.4	57	47.14	1°.4	74	48.11	1°.6	58	49.45	—1°.8	80	3°.1	—0°.7	»	N.	couvert.
10	49.67	—1°.4	77	48.86	1°.6	66	48.08	1°.4	76	48.63	—2°.0	73	2°.9	—2°.9	»	NE.	pur.
11	48.69	—1°.5	65	47.00	1°.8	63	46.90	2°.0	64	47.30	—2°.4	83	4°.2	—4°.2	»	NE.	id.
12	45.40	—1°.7	73	43.88	4°.4	33	41.67	6°.0	42	40.71	—0°.1	60	7°.8	—4°.3	»	NO.	id.
13	33.10	3°.4	60	31.94	4°.6	65	29.24	3°.5	87	27.72	4°.2	87	6°.6	—1°.0	»	O.	petite pluie.
14	24.33	6°.1	94	22.70	7°.8	92	21.82	7°.6	94	23.21	8°.1	91	9°.9	3°.2	4.0	NO.	brouillard.
15	27.72	3°.4	92	28.25	3°.8	87	27.34	3°.6	88	27.79	3°.0	83	5°.0	3°.2	»	NE.	id.
16	25.01	3°.3	93	24.70	4°.7	90	25.02	5°.6	91	26.42	5°.6	95	5°.6	2°.9	10.5	N.	id.
17	29.30	11°.5	85	30.24	12°.3	86	31.04	10°.4	93	33.00	10°.5	95	12°.4	5°.1	13.0	S.	couvert.
18	32.04	9°.5	95	30.77	12°.2	87	30.55	11°.0	91	29.63	12°.2	83	13°.9	8°.3	»	S.	id.
19	29.87	5°.7	91	30.45	4°.5	90	32.01	3°.7	90	35.11	2°.8	83	6°.1	4°.4	30.0	O.	pluie.
20	40.00	2°.1	84	40.40	2°.6	81	40.85	3°.5	75	42 00	0°.8	85	4°.5	1°.1	»	E.	pur.
21	42.48	0°.7	82	41.64	2°.3	73	41.30	2°.2	79	41.96	0°.0	81	3°.0	—0°.9	»	E.	id.
22	41.62	0°.6	82	41.34	1°.6	76	41.79	1°.3	83	42.39	0°.8	90	3°.2	—2°.0	»	NE.	brouillard.
23	41.51	1°.0	85	40.85	2°.1	75	40.02	1°.9	82	40.72	0°.5	90	3°.0	—0°.2	»	NE.	id.
24	39.50	2°.4	86	39.16	3°.9	80	38.33	4°.4	87	38.49	3°.7	87	5°.2	—0°.7	»	N.	id.
25	35.50	3°.6	95	34.14	9°.5	77	32.59	10°.2	75	32.02	11°.1	73	11°.2	—0°.6	»	S.	couvert.
26	31.72	11°.2	73	31.25	10°.9	80	30.58	9°.3	92	30.45	9°.4	93	11°.9	9°.5	2.5	S.	id.
27	23.94	9°.2	95	22.66	11°.4	90	20.76	10°.9	91	20.86	10°.8	93	12°.0	8°.4	22.0	S.	id.
28	26.65	10°.3	89	27.13	11°.6	87	28.48	10°.4	90	30.40	9°.0	92	12°.6	9°.0	14.5	S.	pluie.
29	27.93	6°.6	94	26.52	9°.1	86	25.74	8°.6	94	26.63	8°.5	94	11°.0	6°.0	2.0	S.	couvert.
30	29.95	8°.3	89	29.24	10°.4	85	29.27	8°.6	89	31.78	8°.2	76	11°.4	6°.9	4.0	S.	id.

Digitized by Google

MOYENNES DU MOIS D'OCTOBRE.

Du 1 au 10	742.09	12°.2	76	741.52	14°.9	64	740.86	14°.8	66	740.41	11°.3	79	16°.8	8°.8
Du 11 au 20	41.30	10°.2	85	40.79	13°.5	74	40.79	13°.5	74	41.53	10°.2	89	15°.1	9°.5
Du 21 au 31	44.26	9°.0	77	44.59	10°.3	71	43.85	9°.9	72	44.19	8°.7	81	12°.6	7°.5
Du mois....	42.48	10°.6	79	42.13	13°.2	69	41.81	12°.9	70	42.17	10°.1	83	14°.9	8°.1
Id. pour les 13 dres années....	740.94	11°.1	82	740.57	13°.2	75	740.13	13°.0	78	740.87	10°.5	85	14°.0	7°.4

Eau tombée dans le mois à l'udomètre du Canal. . . . . 54mm0 | Eau évaporée. 32mm0

Dans les treize dernières années on a observé en octobre :

Hauteur maxima du baromètre. . . . . 754mm89 le 29, en 1849 | Hauteur maxima du thermom. . . . . 23°.0 le 4, en 1845
Id. minima id. . . . . 721mm20 le 29, en 1855 | Id. minima id. . . . . 0°.2 les 28 et 31, en 1856

A ces valeurs extrêmes nous ajouterons les quatre suivantes, relatives aussi au mois d'octobre :

Eau tombée, maximum depuis 13 ans . . . . . 149mm0, en 1855 | Eau évaporée, maximum depuis 13 ans. . . . . 40mm0, en 1852
Id. minimum id. . . . . 35mm0, en 1850 | Id. minimum id. . . . . 8mm0, en 1846

Extrait de mon journal météorologique du mois :

Pluie les 8, 11, 19, 22 et 28. — Brouillard les 10, 15 et 16. — Vent du nord, fort ou très fort, du 28 au 31. — Le 4, à 6 h. 20 m. du soir, j'ai aperçu à 60° à l'est de Vénus, et un peu plus haut au-dessus de l'horizon, un météore blanc, plus brillant que la planète; il paraissait immobile, et tout à coup il a descendu lentement de 3 à 4 degrés comme une chandelle romaine, et s'est éteint sans bruit. Le tout n'a duré que très peu, quelques secondes à peine. — Du 19 au 23, la température maxima a été de 16°.2, et la température minima de 7°.2.

Alexis PERREY.

Digitized by Google

Observations météorologiques faites à Dijon. — Octobre 1858.

JOURS.	9 h. du matin.			Midi.			4 h. du soir.			9 h. du soir.			TEMPÉRATURE maxima.	TEMPÉRATURE minima.	EAU TOMBÉE en millimètres.	VENTS A MIDI.	ÉTAT DU CIEL à MIDI.
	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.					
	millim.			millim.			millim.			millim.							
1	742.41	15°.9	68	743.04	17°.2	61	744.35	15°.0	68	746.11	12°.1	80	18°.2	14°.0	»	O.	couvert.
2	46.93	11°.9	67	46.40	15°.0	60	45.27	15°.7	52	46.31	10°.5	76	16°.2	8°.0	»	N.	éclaircies.
3	45.97	12°.1	75	45.50	15°.1	57	44.10	15°.5	62	44.38	10°.9	81	16°.2	8°.0	»	N.	pur.
4	44.29	12°.4	79	43.32	17°.5	68	42.10	16°.3	75	42.16	13°.5	91	18°.8	8°.1	»	E.	id.
5	41.84	15°.9	78	41.17	18°.5	66	40.34	17°.7	68	42.92	13°.2	75	19°.0	11°.0	»	SO.	très nuageux.
6	46.14	12°.2	76	45.32	14°.7	53	44.62	13°.5	58	44.16	9°.2	71	18°.0	8°.9	»	O.	quelq. nuages.
7	39.65	9°.6	75	38.33	14°.8	59	37.13	16°.1	48	37.50	13°.3	70	17°.0	6°.0	»	S. f.	pur.
8	35.70	15°.8	76	34.88	17°.0	67	35.10	16°.0	83	37.72	12°.8	84	18°.0	12°.0	2.5	S. f.	couvert.
9	39.63	11°.4	84	40.82	13°.1	64	40.75	11°.9	69	42.06	9°.6	74	16°.1	9°.5	7.5	O.	id.
10	38.32	5°.1	87	36.40	8°.5	81	34.80	10°.2	76	33.75	8°.1	89	10°.8	3°.0	»	E.	id.
11	35.12	10°.6	95	35.31	12°.4	93	35.31	11°.7	94	38.23	11°.0	94	12°.5	7°.9	19.5	S.	pluie.
12	42.73	9°.4	81	43.40	10°.8	69	44.88	11°.0	75	46.93	9°.5	79	13°.0	8°.2	9.0	O.	nuageux.
13	49.83	8°.8	79	49.09	11°.5	66	48.55	11°.4	64	49.48	7°.8	83	13°.2	5°.7	»	O.	nuag. pommelés
14	48.61	10°.4	67	48.02	13°.4	60	46.65	14°.4	55	46.53	9°.5	76	14°.9	6°.2	»	E.	pur.
15	45.16	8°.9	85	43.88	13°.3	73	42.50	13°.7	75	42.16	9°.5	95	15°.0	5°.8	»	S.	id.
16	41.70	9°.5	89	40.51	15°.8	69	39.27	14°.1	82	39.77	10°.8	95	17°.1	7°.0	»	S.	id.
17	39.65	11°.0	86	39.03	16°.0	76	37.82	15°.0	81	37.97	11°.7	93	17°.3	8°.8	»	S.	id.
18	36.52	11°.2	95	35.31	15°.1	75	82.96	16°.6	67	32.70	11°.7	94	18°.2	8°.5	»	E.	cirri.
19	32.36	11°.6	80	33.45	12°.8	88	»	»	»	»	»	»	»	9°.4	6.5	SE.	pluie.
20	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4.0	NE.	nuageux.
21	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	N.	id.
22	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1.5	N.	id.
23	»	»	»	»	»	»	40.37	13°.7	89	40.91	11°.5	95	»	»	»	N.	presq. couvert.
24	41.11	11°.7	91	40.89	12°.8	88	40.56	12°.4	91	41.48	10°.1	92	14°.0	9°.8	»	N.	couvert.
25	42.26	11°.4	86	41.41	13°.5	78	40.55	12°.9	77	40.70	11°.4	80	15°.0	9°.0	»	N.	couvert sombre.
26	40.19	11°.9	72	»	»	»	»	»	»	43.09	12°.0	86	14°.2	10°.2	»	N.	nuageux.
27	44.27	12°.3	84	44.16	14°.5	78	43.80	13°.0	80	44.86	12°.0	86	14°.5	11°.0	»	O.	id.
28	43.77	10°.9	86	43.33	11°.5	81	42.75	12°.2	58	42.31	9°.9	84	13°.2	10°.7	3.5	O.	id.
29	42.77	9°.1	68	43.73	9°.1	64	45.01	7°.9	61	46.57	5°.8	78	11°.5	8°.5	»	N. t. f.	nuageux.
30	51.04	4°.0	61	50.79	6°.2	51	50.96	5°.2	69	51.34	2°.8	62	9°.0	2°.8	»	N. t. f.	pur.
31	48.95	2°.1	64	47.86	4°.5	60	46.81	4°.0	52	46.49	2°.6	69	6°.1	0°.6	»	N. t. f.	id.

Digitized by Google

MOYENNES DU MOIS DE SEPTEMBRE.

Du 1 au 10	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Du 11 au 20	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Du 21 au 30	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Du mois....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Id. pour les 13 dres années...	742.02	15°.2	71	741.73	17°.5	67	741.04	17°.6	67	741.70	14°.6	76	19°.3	10°.9

Eau tombée dans le mois, à l'udomètre du Canal. . . . . 21mm0 | Eau évaporée 59mm0

Dans les treize dernières années, on a observé en septembre :

Hauteur maxima du baromètre. . . . . 752mm87 le 16, en 1848 | Hauteur maxima du thermom. . . . . 27°.2 le 16, en 1854

Id. minima id. . . . . 723mm60 le 11, en 1849 | Id. minima id. . . . . 5°.0 le 4 et le 5, en 1853

A ces valeurs extrêmes nous ajouterons les quatre suivantes, relatives aussi au mois de septembre :

Eau tombée, maximum depuis 13 ans. . . . . 90mm0 en 1853 | Eau évaporée, maximum depuis 13 ans . . . . . 84mm0 en 1854

Id. minimum id. . . . . 4mm0 en 1854 | Id. minimum id. . . . . 27mm0 en 1845

Extrait de mon journal météorologique du mois :

Pendant mon absence, du 31 août au 27 septembre, on a marqué, au Canal, deux jours de tonnerre, le 5 et le 21, et un jour de grand vent, le 24. — A mon retour, j'ai noté du brouillard le 29, au matin, et de la pluie le 30, de midi à 2 heures.

Alexis PERREY.

Digitized by Google

Observations météorologiques faites à Dijon. — Septembre 1858.

JOURS.	9 h. du matin.			Midi.			4 h. du soir.			9 h. du soir.			TEMPÉRATURE maxima.	TEMPÉRATURE minima.	EAU TOMBÉE en millimètres.	VENTS à midi.	ÉTAT DU CIEL à midi.
	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0°.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.					
	millim.			millim.			millim.			millim.							
1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			»	O.	
2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			»	S.	
3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			»	S.	
4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			»	S.	
5	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			2.0	O.	
6	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			»	SE.	
7	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			»	O.	
8	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			»	SO.	
9	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			»	NO.	
10	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			»	N.	
11	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			»	N.	
12	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			»	NE.	
13	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			»	N.	
14	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			»	NE.	
15	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			»	N.	
16	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			»	NE.	
17	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			5.5	SO.	
18	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			»	SO.	
19	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			»	S.	
20	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			»	SO.	
21	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			»	SO.	
22	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			»	NE.	
23	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			8.0	O.	
24	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			»	NO.	
25	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			»	N.	
26	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			»	NE.	
27	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			»	NE.	
28	746.86	15°.0	78	746.23	17°.1	78	744.70	18°.1	72	744.72	14°.6	86	19°.1	11°.0	»	N.	pur.
29	43.76	15°.4	85	42.49	19°.1	70	40.93	19°.1	66	40.82	16°.0	81	21°.8	11°.8	»	S.	id.
30	38.40	17°.2	74	38.59	18°.9	70	38.60	17°.4	80	40.21	15°.2	90	20°.0	13°.8	5.5	SO.	couvert.

Température maxima du 31 août au 27 septemb. 26°.5

Température minima du 1er septembre au 27 . . 11°.0

Du 1 au 10	742.95	19°.6	53	742.48	21°.4	44	741.78	22°.1	39	742.60	19°.4	51	23°.4	14°.4
Du 11 au 20	40.76	20°.8	67	40.45	21°.7	65	39.91	22°.0	61	40.23	19°.2	72	24°.1	16°.0
Du 21 au 31	40.13	16°.2	67	39.70	18°.1	59	39.21	18°.2	58	39.87	14°.9	76	19°.6	11°.0
Du mois....	40.98	18°.9	63	40.86	20°.4	56	40.30	20°.8	53	40.90	17°.8	66	22°.4	14°.2
Id. pour les 13 dres années....	741.50	19°.0	70	741.44	20°.9	61	741.05	21°.1	62	741.52	17°.8	74	22°.9	14°.2

Eau tombée dans le mois à l'udomètre du Canal. . . . . 89mm5 | Eau évaporée. 96mm5

Dans les treize dernières années on a observé en août :

Hauteur maxima du baromètre. . . . . 750mm60 le 29, en 1854 | Hauteur maxima du thermom. . . . . 31°.8 le 4, en 1857
Id. minima id. . . . . 721mm66 le 19, en 1856 | Id. minima id. . . . . 6°.6 le 29, en 1853

A ces valeurs extrêmes nous ajouterons les quatre suivantes, relatives aussi au mois d'août :

Eau tombée, maximum depuis 13 ans . . . . . 171mm0, en 1852 | Eau évaporée, maximum depuis 13 ans. . . . . 115mm0, en 1846
Id. minimum id. . . . . 32mm0, en 1849 | Id. minimum id. . . . . 55mm0, en 1854

Extrait de mon journal météorologique du mois :

Pluie les 9, 11, 12, 14, 19, 20, 23, 25, 26, 28 et 30. — Orages. Le 11, premier coup de tonnerre isolé à 10 h. 1/2 du matin; gouttes de pluie et tonnerre de midi à midi et demi. Le 12, quelques coups de tonnerre et quelques gouttes de pluie à 11 h. Le tonnerre recommence à 11 h. 1/2, et continue avec pluie jusqu'à 2 h. du soir, puis à 3 h. 1/2. Le 13, tonnerre de 3 h. 1/4 à 3 h. 1/2 du soir. Le 14, pluie à 10 h. 1/2 du matin. Eclairs à 7 h. du soir; pluie de 8 h. 1/2 à 9 h.; les éclairs continuent. A 9 h., premier coup de tonnerre; à 9 h. 1/2, deux coups consécutifs d'une force épouvantable; à 10 h., éclair tout rouge et coup de tonnerre le plus fort que j'aie jamais entendu. Cet affreux orage dure jusqu'à 11 h. Le 19, pluie toute la matinée et à 2 h. 1/2 du soir. Tonnerre à 2 h. 3/4 et à 4 h. 1/4. Nouvelle pluie à 5 h. Le 25, orage, pluie et tonnerre de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2 du soir. — Eclairs sans tonnerre le 10, au NO., à 9 h. du soir, et le 17, au sud, dans la soirée.

Alexis PERREY.

Google

Observations météorologiques faites à Dijon. — Août 1858.

JOURS.	9 h. du matin. Baromètre réd. à 0°.	9 h. du matin. Températ. extérieure.	9 h. du matin. Humidité en cent.	Midi. Baromètre réd. à 0°.	Midi. Températ. extérieure.	Midi. Humidité en cent.	4 h. du soir. Baromètre réd. à 0°.	4 h. du soir. Températ. extérieure.	4 h. du soir. Humidité en cent.	9 h. du soir. Baromètre réd. à 0°.	9 h. du soir. Températ. extérieure.	9 h. du soir. Humidité en cent.	TEMPÉRATURE maxima.	TEMPÉRATURE minima.	EAU TOMBÉE en millimètres.	VENTS à midi.	ÉTAT DU CIEL à midi.
	millim.			millim.			millim.			millim.							
1	744.54	16°.8	57	743.97	19°.4	42	743.56	20°.8	24	744.69	16°.5	56	21°.0	12°.0	»	N.	pur.
2	41.56	17°.8	50	40.79	20°.0	39	40.?	21°.0	28	39 00	16°.9	41	21°.8	13°.0	»	E.	quelq. cirri.
3	38.66	19°.3	54	38.80	20°.0	49	38.30	21°.4	48	39.64	19°.4	56	24°.0	12°.0	»	S.	nuageux.
4	41.58	19°.9	54	41.40	23°.0	45	41.51	23°.5	46	42.93	20°.0	58	25°.0	14°.8	»	O.	id.
5	44.07	21°.5	54	43.54	23°.5	43	43.04	24°.0	43	43.97	21°.5	62	25°.5	16°.2	»	O.	pur.
6	45.61	20°.6	53	45.55	21°.4	42	45.23	21°.6	37	46.50	19°.2	45	22°.8	17°.4	»	O.	id.
7	47.56	19°.0	51	47.00	20°.0	38	46.25	21°.2	32	46.71	18°.2	44	22°.2	14°.2	»	N.	cumuli..
8	45.07	19°.3	45	44.55	21°.2	42	43.48	21°.7	36	44.06	18°.6	49	22°.7	13°.8	»	E.	quelq. pet. nuag.
9	42.12	20°.1	50	40.95	22°.4	49	39.50	22°.6	49	39.88	21°.7	55	24°.0	14°.8	»	N.	éclaircies.
10	38.67	21°.3	62	38.30	23°.4	52	37.19	23°.4	50	38.60	21°.6	50	25°.2	16°.9	»	N.	cumuli.
11	40.00	22°.5	64	39.71	24°.8	55	39.34	24°.7	54	40.68	21°.4	67	26°.1	17°.8	»	N.	nuageux.
12	41.73	24°.0	65	41.07	22°.8	77	41.15	21°.6	81	41.49	19°.4	82	24°.5	18°.0	36.5	O.	orage.
13	42.00	22°.6	69	40.33	23°.9	66	40.00	24°.6	52	40.45	23°.4	60	27°.0	16°.9	»	S.	nuageux.
14	40.74	11°.7	69	41.39	21°.2	77	40.09	22°.4	68	39.80	29°.5	80	24°.5	17°.0	4.0	O.	pluie.
15	44.28	21°.0	70	44.87	21°.0	55	44.85	21°.0	51	46.27	16°.8	66	23°.2	16°.8	18.0	O.	nuageux.
16	46.67	19°.3	52	45.75	20°.6	47	43.50	21°.6	50	43.62	18°.0	63	22°.4	13°.9	»	E.	pur.
17	40.41	20°.4	66	39.52	22°.4	63	39.09	24°.3	51	38 76	20° 2	69	26°.0	13°.8	»	S.	quelq. cirri.
18	37.54	21°.7	63	36.61	23°.7	53	35.93	24°.2	47	35.00	21°.2	60	27°.8	16°.0	»	S.	id.
19	36.84	18°.2	81	37.34	19°.8	77	37.00	19°.7	72	37.80	17°.0	86	21°.0	16°.4	12.5	O.	couvert.
20	37.40	17°.1	76	38.13	17°.0	76	38.21	16°.0	84	39.39	15°.6	91	18°.2	13°.9	6.0	O.	id.
21	40.06	15°.4	75	39.40	17°.3	65	38.46	17°.3	58	39.15	12°.8	82	19°.0	11°.8	4.0	O.	id.
22	39.10	13°.4	81	38.53	17°.2	63	38.21	18°.1	55	39.35	15°.2	74	19°.0	10°.0	»	E.	nuageux.
23	40.25	15°.8	74	39.63	19°.4	58	39.65	19°.0	66	41.02	17°.2	73	21°.8	12°.0	»	N.	id.
24	42.10	18°.2	63	41.83	19°.6	67	41.49	20°.1	58	42.30	15°.9	79	21°.1	13°.8	»	O.	couvert.
25	41.38	19°.4	68	39.84	21°.4	61	38.60	21°.0	65	37.83	17°.2	78	21°.8	13°.6	»	O.	nuageux.
26	39.77	15°.6	61	40.70	16°.3	56	41.02	15°.2	68	42.96	12°.8	72	18°.0	12°.2	0.5	O.	couvert.
27	42.40	14°.7	68	41.20	17°.6	57	46.65	17°.8	51	38.67	14°.2	72	19°.1	9°.9	»	O.	nuageux.
28	37.75	17°.0	53	37.08	17°.2	50	36.06	17°.6	46	37.53	14°.0	77	18°.4	11°.1	»	O.	id.
29	38.50	16°.4	64	38.78	17°.4	50	38.88	18°.2	48	40.27	15°.1	63	18°.9	11°.9	»	O.	couvert.
30	40.00	16°.3	67	40.00	17°.9	60	39.11	17°.8	63	39.60	15°.0	88	19°.2	13°.8	»	O.	id.
31	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	13°.2	8.0	O.	nuageux.

Digitized by Google

MOYENNES DU MOIS DE JUILLET.

Du 1 au 10	739.51	18°.5	50	739.11	19°.0	43	738.47	19°.2	48	739.23	16°.1	60	21°.6	12°.7
Du 11 au 20	42.07	20°.3	68	41.60	22°.5	54	41.23	22°.1	58	41.79	19°.7	68	25°.3	15°.1
Du 21 au 31	40.46	19°.0	57	39.95	20°.2	55	39.94	20°.1	58	40.72	17°.7	66	22°.0	14°.6
Du mois....	40.67	19°.3	57	41.20	20°.8	51	39.88	20°.4	55	40.59	17°.8	65	23°.0	14°.1
Id. pour les 13 dres années....	742.07	20°.4	64	741.66	22°.3	56	741.15	22°.4	55	741.94	18°.9	70	24°.6	15°.3

Eau tombée dans le mois à l'udomètre du Canal. . . . . 79mm5 | Eau évaporée. 114mm5

Dans les treize dernières années on a observé en juillet :

Hauteur maxima du baromèt. 749mm55 le 3, en 1853, et le 13, en 1857 | Hauteur maxima du thermom. . . . . 33°.2 le 18, en 1847
Id. minima id. 730mm15 le 10, en 1855 | Id. minima id. . . . . 8°.4 le 16, en 1845

A ces valeurs extrêmes nous ajouterons les quatre suivantes, relatives aussi au mois de juillet :

Eau tombée, maximum depuis 13 ans . . . . . 102mm0, en 1851 | Eau évaporée, maximum depuis 13 ans. . . . . 138mm0, en 1853
Id. minimum id. . . . . 17mm0, en 1857 | Id. minimum id. . . . . 61mm0, en 1854

Extrait de mon journal météorologique du mois :

Pluie les 3, 8, 9, 10, 11, 16, 19, 21, 24, 27, 28 et 30. — Le 3, plusieurs petites averses; la première, à 2 h. 1/2 du soir, a été mêlée d'un peu de grêle; pas de tonnerre. Le 16, tonnerre de 1 h. du soir à 6 h. 1/2; pluie de 2 à 9 h. Le 19, tonnerre de 1 h. 1/2 à 2 h. 1/4 du soir; pluie de 1 h. 1/2 à 2 h. Le 27, tonnerre et pluie vers 3 h. du soir.

Alexis PERREY.

Digitized by Google

Observations météorologiques faites à Dijon. — Juillet 1858.

JOURS.	9 h. du matin.			Midi.			4 h. du soir.			9 h. du soir.			TEMPÉRATURE maxima.	TEMPÉRATURE minima.	EAU TOMBÉE en millimètres.	VENTS A MIDI.	ÉTAT DU CIEL à MIDI.
	Baromètre réd. à 0o.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0o.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0o.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.	Baromètre réd. à 0o.	Températ. extérieure.	Humidité en cent.					
	millim.			millim.			millim.			millim.							
1	742.47	20°.7	46	741.77	22°.6	40	741.16	22°.7	36	742.02	18°.1	48	24°.7	14°.0	»	O.	pur.
2	41.30	18°.8	41	41.03	19°.8	36	40.00	18°.8	35	40 32	15°.1	48	21°.4	14°.8	»	NO.	nuageux.
3	40.53	17°.5	45	40.16	19°.1	38	40.35	15°.5	73	42.11	13° 7	73	20°.8	11°.0	10.7	O.	couvert.
4	43.51	17°.1	59	42.97	19°.0	46	41.83	19°.9	43	42.55	16°.6	49	20°.9	10°.0	»	N.	nuageux.
5	41.09	19°.7	47	39.70	20°.5	39	39.07	21°.0	31	38.54	18°.4	47	23°.0	12°.7	»	O.	id.
6	36.10	19°.8	52	34.61	22°.0	39	33.02	22°.7	34	34.05	17°.3	62	24°.0	13°.8	»	O.	pur.
7	33.67	20°.6	45	34.43	20°.7	38	34.96	20°.2	46	36.65	17°.1	50	22°.0	13°.8	»	O.	couvert.
8	39.40	18°.4	49	38.80	19°.7	43	37.34	20°.3	39	37.61	17°.3	62	21°.2	12°.2	»	O.	nuageux.
9	37.43	16°.5	62	37.03	18°.5	52	36.06	15°.7	75	38.16	13°.8	82	19°.2	12°.4	4.6	S.	presq. couvert.
10	40.65	16°.5	59	40.58	17°.4	64	40.90	15°.0	70	40.34	13°.2	82	19°.2	12°.0	2.7	O.	nuageux.
11	40.27	14°.6	82	41.51	18°.5	59	42.36	19°.1	52	43.52	16°.4	68	19°.8	11°.0	1.0	O.	couvert.
12	44.26	14°.8	79	43.74	20°.1	60	43.36	19°.6	58	44.16	16°.8	70	20°.8	12°.7	»	O.	id.
13	44.78	19°.0	66	44.33	26°.6	48	43.81	21°.9	46	44.30	18°.8	68	23°.0	13°.2	»	O.	quelq. nuages.
14	42.60	21°.2	55	41.67	23°.3	47	39.95	22°.6	46	39.62	20°.2	62	26°.0	15°.0	»	O.	pur.
15	39.54	22°.6	49	37.97	23°.4	49	37.42	24°.0	48	37.49	22°.0	61	29°.0	15°.9	»	O.	id.
16	37.39	23°.1	56	37.02	24°.7	49	37.80	19°.6	88	40.00	18°.9	81	29°.5	17°.2	30.0	O.	id.
17	42.55	21°.9	71	42.35	22°.7	66	42.42	23°.2	62	43.36	20°.4	76	25°.0	17°.0	8.4	O.	nuageux.
18	44.98	22°.0	66	44.80	23°.4	58	44.16	25°.1	58	44.40	21°.6	77	27°.8	16°.0	»	S.	pur.
19	42.15	22°.8	59	42.03	25°.0	34	42.65	23°.0	66	43.78	20°.7	68	27°.6	17°.2	3.6	SE.	rares éclaircies.
20	42.14	21°.2	51	40.57	23°.0	47	38.33	23°.2	»	37.38	21°.5	52	24°.5	15°.8	»	SE.	pur.
21	36.73	20°.3	51	37.93	20°.8	49	38.41	18°.9	65	40.83	16°.6	64	22°.8	18°.2	»	O.	couvert.
22	43.40	18°.5	52	43.62	19°.3	50	43.35	20°.6	42	43.88	17°.8	58	22°.0	12°.9	»	O.	nuageux.
23	43.89	19°.6	52	43.21	22°.8	49	42.51	23°.0	53	43.01	20°.8	60	24°.4	13°.0	»	SE.	couvert.
24	41.60	21°.2	66	41.41	20°.4	79	40 43	21°.3	81	40.50	20°.0	79	23°.8	15°.0	2.5	S.	pluie.
25	38.72	20°.8	62	38.60	22°.5	51	38.95	21°.8	49	39.97	19°.0	63	23°.8	17°.9	1.0	O.	nuageux.
26	42.75	19°.7	51	42.21	20°.8	47	41.75	22°.0	37	42.23	17°.1	54	23°.2	14°.7	»	O.	quelq. nuages.
27	40.90	20°.4	48	37.93	21°.7	50	36.70	19°.8	77	35.75	18°.6	85	24°.0	13°.8	5.5	S.	nuageux.
28	33.90	19°.0	70	33.66	18°.9	79	33.66	18°.8	81	35.75	17°.7	81	21°.0	16°.0	9.5	S.	pluie.
29	38.85	16°.6	66	38.85	18°.8	56	38.96	18°.6	59	39.26	15°.4	71	20°.2	14°.5	»	O.	couvert.
30	40.75	17°.0	53	40.68	18°.0	48	41.31	17°.2	52	42.37	16°.5	55	19°.0	13°.0	»	O.	nuageux.
31													19°.2	11°.3	»	N.	id.

Digitized by Google

Du 1 au 10	742.28	21°.6	65	742.05	23°.1	61	741.01	23°.5	58	741.52	21°.2	71	26°.9	17°.0
Du 11 au 20	42.38	22°.4	65	42.09	24°.4	55	41.15	24°.7	50	42.00	21°.9	67	27°.5	17°.6
Du 21 au 30	43.96	19°.9	47	43.61	21°.6	39	42.75	22°.2	36	43.43	18°.2	50	23°.8	14°.2
Du mois....	42.86	21°.3	60	42.58	23°.0	52	41.65	23°.5	48	42.32	20°.4	63	26°.1	16°.2
Id. pour les 13 dres années...	741.77	17°.5	66	741.22	19°.9	60	740.58	20°.1	58	741.34	17°.0	74	22°.3	14°.6

Eau tombée dans le mois, à l'udomètre du Canal. . . . . 17mm5 | Eau évaporée 127mm5

Dans les treize dernières années, on a observé en juin :

Hauteur maxima du baromètre. . . . . 752mm11 le 18, en 1851 | Hauteur maxima du thermom. . . . . 31°.2 le 26, en 1850

Id. minima id. . . . . 730mm02 le 3, en 1848 | Id. minima id. . . . . 6°.5 le 21, en 1855

A ces valeurs extrêmes nous ajouterons les quatre suivantes, relatives aussi au mois de juin :

Eau tombée, maximum depuis 13 ans. . . . . 156mm0 en 1852 | Eau évaporée, maximum depuis 13 ans . . . . . 177mm0 en 1850

Id. minimum id. . . . . 45mm0 en 1847 | Id. minimum id. . . . . 61mm0 en 1852

Extrait de mon journal météorologique du mois :

Pluie les 2, 9, 10, 17 et 18. — Orages. Le 10, pluie à 9 h. et de 10 h. 1/2 à 2 h. Tonnerre de 11 h. 1/2 à midi. Le 17, tonnerre et pluie à 8 h. du soir; à 9 heures, les éclairs sont encore incessants; tonnerre peu fort. Le 18, tonnerre à 8 h. 1/2 du soir; la pluie ne commence qu'à 9 h. 1/2; éclairs vifs, mais tonnerre faible. — Eclairs sans tonnerre le 8 et le 15 au soir, vers l'est, ainsi que le 16, après 9 h. du soir, vers le nord.

Alexis PERREY.

Digitized by Google

LISTE

DES

MEMBRES DE L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE DIJON

ANNÉE 1868

Composition du Bureau de l'Académie.

Président, M. Arthur MORELET. 4 décembre 1868.
Vice-Président, M. Jules SIMONNET. 4 décembre 1868.
Secrétaire, M. BRULET. 20 décembre 1865.
Secrétaire adjoint, M. GARNIER. 25 juin 1862.
Bibliothécaire-Trésorier, M. BRULLÉ. 22 janvier 1868.
Conservateur des médailles et antiquités, M. BAUDOT. 28 décembre 1864.

Conseil d'Administration.

Président, M. MORELET.
Membres, MM. BOUCHER, LADREY, ROUGET, N...

Digitized by Google

LISTE DES MEMBRES

1° MEMBRES HONORAIRES.

MM.

Chaper (P.-M.-A.) (C ✻), ancien préfet et ancien député de la Côte-d'Or. 26 décembre 1834.

Lamartine (de) (O ✻), membre de l'Académie française. 21 janvier 1846.

Vaillant (G ✻), maréchal de France, sénateur, membre de l'Institut, ministre de la maison de l'Empereur et des Beaux-Arts. 29 juin 1853.

Bry (J.-A.-R.-F. baron de) (C ✻), ancien préfet du département de la Côte-d'Or. 23 mars 1859.

Chevreul (G O ✻), membre de l'Institut. 7 décembre 1859.

Thénard (Paul) (✻), membre de l'Institut et du Conseil général de la Côte-d'Or. 26 novembre 1867.

Nisard (Désiré) (C ✻), sénateur, membre de l'Institut. 4 décembre 1867.

Montalembert (comte de), membre de l'Institut. 4 décembre 1867.

Jouffroy (O ✻), membre de l'Institut 4 décembre 1867.

Guillaume (O ✻), membre de l'Institut. 4 décembre 1867.

2° MEMBRES RÉSIDANTS.

MM.

1. **Foisset,** conseiller honoraire à la Cour impériale. (Cl. des Belles-Lettres.) 28 juin 1820.
2. **Paul** aîné (✻), ancien chef de division à la Préfecture. (Cl. des Belles-Lettres.) 14 novembre 1832.

Digitized by Google

MM.

3. **Baudot** (H.), président de la Commission départementale des Antiquités de la Côte-d'Or. (Cl. des Belles-Lettres). 23 mai 1838.

4. **Brullé** (✻), chevalier de l'ordre grec du Sauveur, doyen de la Faculté des sciences. (Cl. des Sciences.) 28 avril 1841.

5. **Morelot** (✻), doyen honoraire de la Faculté de droit de Dijon. (Cl. des Belles-Lettres.) 30 juin 1841.

6. **Lodin de Lalaire**, professeur honoraire à la Faculté des lettres de Dijon. (Cl. des Belles-Lettres.) 24 novembre 1841.

7. **Brulet** (André), D.-M., ancien interne des hôpitaux de Lyon, chirurgien en chef de l'Hôpital général, professeur à l'Ecole préparatoire de médecine de Dijon. (Cl. des Sciences.) 7 février 1844.

8. **De la Cuisine** (O ✻), président honoraire à la Cour impériale de Dijon. (Cl. des Belles-Lettres.) 22 mai 1844.

9. **Mignard**, chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, (Cl. des Belles-Lettres.) 19 décembre 1849.

10. **Gaulin** (✻), ancien élève de l'Ecole polytechnique. (Cl. des Belles-Lettres.) 19 décembre 1849.

11. **André** (Aimé), peintre paysagiste. (Cl. des Beaux-Arts.) 23 janvier 1850.

12. **Billet** (✻), professeur de physique à la Faculté des sciences de Dijon. (Cl. des Sciences.) 19 mars 1851.

13. **Boucher**, D.-M., professeur à l'Ecole préparatoire de médecine. (Cl. des Sciences.) 6 août 1851.

14. **Tissot** (Joseph) (✻), doyen de la Faculté des lettres de Dijon. (Cl. des Belles-Lettres.) 4 février 1852.

15. **Guignard** (Philippe), bibliothécaire de la ville. (Cl. des Belles-Lettres.) 25 août 1852.

16. **Chevreul** (Henri), chevalier de l'ordre du Christ, ancien magistrat. (Cl. des Belles-Lettres.) 5 janvier 1853.

17. **Garnier** (Joseph), conservateur des Archives du département et de l'ancienne province de Bourgogne. (Cl. des Belles-Lettres.) 2 février 1853.

18. **Pâris**, organiste de la cathédrale. (Cl. des Beaux-Arts.) 3 août 1853.

Digitized by Google

MM.

19. **Ladrey** (✻), professeur de chimie à la Faculté des sciences de Dijon. (Cl. des Sciences.) 7 juin 1854.

20. **Simonnet** (Jules), conseiller à la Cour impériale. (Cl. des Belles-Lettres.) 6 mai 1857.

21. **Rouget** (P.-A.), greffier à la Cour impériale. (Cl. des Sciences.) 8 décembre 1858.

22. **Morelet** (Arthur) (✻), chevalier de l'ordre du Christ, propriétaire. (Cl. des Sciences.) 29 juin 1859.

23. **Muteau** (Charles), conseiller à la Cour impériale de Dijon. (Cl. des Belles-Lettres.) 30 novembre 1859.

24. **Serrigny** (Denis), doyen de la Faculté de droit de Dijon. (Cl. des Belles-Lettres.) 25 avril 1860.

25. **Sarcus** (vicomte de), ancien officier de cavalerie. (Cl. des Belles-Lettres.) 3 juillet 1861.

26. **Martin** (Jules), préposé en chef de l'octroi. (Cl. des Sciences.) 2 avril 1862.

27. **Protat**, propriétaire. (Cl. des Belles-Lettres.) 3 décembre 1862.

28. **Capmas**, professeur de droit civil à la Faculté de droit de Dijon. (Cl. des Belles-Lettres.) 24 août 1864.

29. **Beaune** (Henri), chevalier de l'ordre d'Isabelle-la-Catholique, substitut du procureur général. (Cl. des Belles-Lettres.) 24 août 1864.

30. **Bazin** (✻), ingénieur ordinaire du canal de Bourgogne. (Cl. des Sciences.) 25 janvier 1865.

31. **Morlot**, D.-M., directeur de l'Ecole secondaire de médecine. (Cl. des Sciences.) 10 mai 1865.

32. **D'Arbaumont** (Jules), chevalier de l'ordre d'Isabelle-la-Catholique, propriétaire. (Cl. des Belles-Lettres.) 28 février 1866.

33. **Desserteaux** (François) (✻), conseiller à la Cour impériale. (Cl. des Belles-Lettres.) 26 juin 1867.

34. **Drouet** (Henri), chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Jacques-de-l'Épée, conseiller de préfecture. (Cl. des Sciences.) 11 mars 1868.

Digitized by Google

3° MEMBRES NON RÉSIDANTS.

MM.

Abich, géologue, 24 mai 1865.

Adriani (J.-B.), professeur au Collége militaire de Turin (Piémont). février 1858.

Altheer (J.-J.), secrétaire de la Société scientifique des Indes néerlandaises, à Batavia.

Avezac (d'), membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), président de la Société de géographie, à Paris. 16 août 1865.

Arthur, professeur de physique, à Paris.

Babbage (Ch.), secrétaire de la Société astronomique de Londres, correspondant de l'Institut. 7 août 1822.

Bailly (Victor) (✻), D.-M., ancien président de l'Académie impériale de médecine, président de la section médicale du Congrès général de France, à Villeneuve-sur-Yonne. 17 juillet 1850.

Barbiani, notaire à Zante (Iles Ioniennes).

Barotte, propriétaire à Brachet (Haute-Marne). 18 décembre 1867.

Billiet (C ✻), cardinal-archevêque de Chambéry. 26 avril 1851.

Bleeker (P.), président de la Société des Indes néerlandaises, à Batavia. 1er décembre 1858.

Bollu-Grillet, D.-M. à Dole. 9 décembre 1835.

Boué (Amy), docteur. Vienne (Autriche). 27 avril 1858.

Bougaud (l'abbé Emile), vicaire général à Orléans. 20 février 1867.

Boyer de Sainte-Suzanne, sous-préfet de Sceaux. 13 décembre 1865.

Cahours (✻), membre de l'Institut, examinateur à l'Ecole polytechnique, à Paris. 22 janvier 1862.

Canat (Marcel), avocat à Chalon-sur-Saône. 30 août 1854.

Digitized by Google

MM.

Chassay (l'abbé), professeur de philosophie au grand séminaire de Bayeux. 19 mars 1851.

Colin (✻), professeur de sciences physiques à l'Ecole militaire de Saint-Cyr. 12 avril 1820.

Collenza, D.-M. à Naples. 7 décembre 1853.

Collin (O ✻), ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Orléans. 5 mars 1850.

Cournot (C ✻), ancien recteur de l'Académie de Dijon, à Paris. 28 mai 1856.

Coussemaker (de) (✻), chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, juge au tribunal civil, et correspondant de l'Institut, à Lille. 29 mars 1854.

Coynart (R. de) (O ✻), lieutenant-colonel d'état-major en retraite, à Dijon. 18 mars 1856.

Dana, rédacteur de l'*American Journal*, à New Haven (Amérique). 27 janvier 1848.

Delaunay (✻), membre de l'Institut, à Paris. 3 décembre 1862.

Delcros (G.-C.) (O ✻), ancien officier supérieur au corps des ingénieurs-géographes militaires et de l'état-major, à Paris. 20 novembre 1820.

Derome (✻), doyen de la Faculté des lettres de Poitiers. 30 juin 1831.

Despeyrous (✻), professeur à la Faculté des sciences de Toulouse. 16 mai 1849.

Dompmartin, directeur de l'établissement orthopédique, à Besançon. 8 février 1839.

Dubois (l'abbé), curé de Messigny. 20 février 1867.

Egger (✻), membre de l'Institut, à Paris. 7 janvier 1863.

Erman (Adolphe), voyageur naturaliste, à Berlin. 16 avril 1865.

Estocquois (d'), professeur à la Faculté des sciences de Dijon. 22 décembre 1852.

Fabre (A.), président du tribunal civil de Saint-Etienne. 4 mars 1863.

Digitized by Google

MM.

Floquet (✻), correspondant de l'Institut, à Formentin (Calvados). 27 juin 1855.

Gay (✻), membre de l'Institut, à Paris. 3 décembre 1862.

Gerebtzoff (le comte), ancien gouverneur civil de la Lithuanie, à Saint-Pétersbourg. 29 juin 1859.

Gibson (William Sidney), à Londres. 7 décembre 1853.

Gruyer (Anatole), à Paris. 28 juin 1865.

Guigniaut (C ✻), secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions, à Paris. 4 juin 1828.

Guillemot (Paul) (✻), ancien conseiller de préfecture, à Laguieu. 19 décembre 1849.

Guillory (aîné) (✻), président de la Société industrielle de Maine-et-Loire, à Angers. 27 janvier 1858.

Hecker, professeur de médecine à l'Université de Berlin. 27 avril 1836.

Henry (Ossian), membre de l'Académie impériale de médecine de Paris. 14 décembre 1853.

Heyfelder, premier médecin de la régence de Sigmaringen, en Souabe. 10 juin 1835.

Hubé, membre du Sénat de Varsovie (Pologne). 25 novembre 1863.

Hubert, ancien inspecteur de l'Académie universitaire d'Amiens. 5 mars 1835.

Jeandet (Abel), médecin cantonal, à Verdun-sur-le-Doubs. 7 janvier 1863.

Kanikoff (N. de), ancien gouverneur du Caucase, à Saint-Pétersbourg. 23 juillet 1862.

Kerwyn de Lettenhove (baron) (✻), membre de l'Académie royale de Belgique. 15 janvier 1868.

Lacordaire (Th.), professeur à l'Université de Liége. 9 décembre 1857.

Lapérouse (Gustave) (✻), ancien sous-préfet, à Châtillon. 15 mars 1843.

Digitized by Google

MM.

Lecointe, professeur à l'Athénée de Namur (Belgique).

Léouzon-Leduc, homme de lettres, à Paris. 9 avril 1856.

Liégeard (Stéphen), député, à Paris. 28 juin 1865.

Mallet (Robert), ingénieur à Dublin. 29 juin 1853.

Malo, homme de lettres et administrateur de la Caisse d'épargnes, à Paris. 18 juillet 1827.

Marion (Jules), membre du Comité historique, à Paris. 20 février 1867.

Mathieu de Fossey, homme de lettres, naturaliste, à Oaxaca (Mexique). 21 mai 1845.

Mauduit, membre de l'Institut. 22 décembre 1852.

Mérian (Pierre), professeur de physique à Bâle. 29 juin 1853.

Montmeyan (de) (✻), secrétaire de l'Académie des sciences, agriculture, lettres et arts d'Aix. 23 avril 1827.

Nadault-Buffon (✻), avocat général à Rennes. 11 août 1864.

Niepce de Saint-Victor (✻), commandant militaire du Louvre. 16 novembre 1859.

Osten-Sacken (le baron), chef de division au département asiatique des affaires étrangères de Russie, et secrétaire de la Société de géographie de Russie. 23 juillet 1862.

Parker, membre de l'Institut royal de la Grande-Bretagne, à Londres. 24 juillet 1822.

Passy (A.), ancien sous-secrétaire d'Etat, géologue, à Paris. 1er juillet 1835.

Pautet (J.), ancien sous-préfet, à Paris. 16 janvier 1833.

Péricaud, bibliothécaire de la ville de Lyon. 4 mai 1825.

Perrey (Alexis), ancien professeur à la Faculté des sciences de Dijon, à Lorient. 20 janvier 1840.

Pihan de la Forest, homme de lettres, à Paris. 3 juin 1835.

Digitized by Google

MM.

Poisot (Ch.), compositeur de musique, à Paris. 30 novembre 1859.

Pommer, professeur à la Faculté de médecine de Zurich. 24 juin 1835.

Reiche (Th.) (✻), président de la Société des sciences naturelles, à Batavia (Java). 3 août 1864.

Renard (✻), docteur, secrétaire de la Société impériale des naturalistes de Moscou. 23 juillet 1862.

Roget de Belloguet (✻), officier de cavalerie en retraite, à Saint-Mandé, près Paris. 27 janvier 1847.

Rose (Gustave), professeur à Berlin. 29 juin 1855.

Rossiguol (✻), ex-conservateur adjoint des Musées impériaux, à Paris. 24 novembre 1841.

Royer, propriétaire à Cirey-sur-Blaise. 18 décembre 1867.

Rozet (M. le commandant), à Paris. 16 novembre 1859.

Roth, secrétaire de la Société géologique, à Berlin. 28 décembre 1859.

Soechting, professeur, à Berlin. 16 août 1865.

Studer (B.), professeur de géologie, à Berne. 29 juin 1853.

Tissot (Charles) (✻), sous-directeur au Ministère des affaires étrangères, à Paris.

Verguette de la Motte, propriétaire, correspondant de l'Institut, à Beaune. 16 novembre 1859.

Vesseloski (C.), secrétaire perpétuel de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg. 23 juillet 1862.

Warren, président de la Société des arts et des sciences de Boston. 20 février 1867.

4° CORRESPONDANTS.

MM.

Abord, avocat, à Autun. 9 janvier 1856.

Amiel, à Pouilly-sur-Saône. 28 juin 1865.

Digitized by Google

MM.

Barrier, D.-M., ancien chirurgien en chef du grand Hôtel-Dieu de Lyon, à Paris. 28 août 1844.

Baudier, ancien sous-préfet de Morlaix, à Morlaix. 2 juillet 1845.

Baux (J.) (✻), archiviste du département de l'Ain, à Bourg. 12 août 1846.

Beaudoin (Jules) (✻), géologue, à Châtillon-sur-Seine. 13 décembre 1843.

Blanchard, ancien professeur de mathématiques au lycée de Clermont-Ferrand. 31 janvier 1844.

Bégin (Emile), D.-M., membre de la Société médicale, à Metz.

Bellin (Gaspard), docteur en droit, juge au tribunal de première instance de Lyon. 31 mars 1841.

Bernot, principal du collége de Bergerac. 12 février 1851.

Blondin, D.-M., à Avignon. 13 avril 1859.

Bouillet, inspecteur divisionnaire des Monuments historiques, à Clermont-Ferrand. 18 décembre 1839.

Boullée, ancien magistrat, à Paris. 1er août 1832.

Brachet, D.-M., médecin du grand Hôtel-Dieu de Lyon, et professeur à l'Ecole préparatoire de médecine. 26 janvier 1842.

Calmels (L.), géomètre en chef du cadastre, à Mâcon. 1er avril 1846.

Canonge, homme de lettres, à Nîmes. 30 mai 1838.

Carlet (J.), conducteur des ponts-et-chaussées, à Besançon. 20 juillet 1853.

Carnandet (J.), bibliothécaire de la ville de Chaumont. 28 décembre 1864.

Carpentier-Méricourt, D.-M. P., à Paris. 2 juillet 1845.

Carvalho (de), professeur de physique, à Coimbra (Portugal).

Chalon (Renier), président de la Société des bibliophiles de Mons. 31 août 1836.

Digitized by Google

MM.

Chevallier (O ❋), chimiste, à Paris. 10 janvier 1855.

Chevalier (A.) fils, chimiste, à Paris. 2 janvier 1855.

Collard de Martigny, D.-M., à Mirecourt. Mai 1828.

Colson, D.-M., médecin à l'hôpital de Noyon. 23 janvier 1828.

Corblet (l'abbé), antiquaire à Amiens. 11 janvier 1843.

Coubard-d'Aulnay, homme de lettres, à Paris. 14 avril 1839.

Coulon, docteur en droit, conseiller à la Cour impériale de Metz. 17 avril 1839.

Daremberg (Ch.) (❋), D.-M., bibliothécaire à la bibliothèque Mazarine, à Paris. 17 mars 1847.

Despine fils (le baron), D.-M., à Aix (Savoie). 23 mars 1836.

Desportes, homme de lettres, à Paris. 8 décembre 1841.

Devilly, homme de lettres, à Metz. 23 janvier 1822.

Donet, ancien proviseur, à Rouvray. 19 août 1857.

Donnet, ingénieur-géographe, à Paris. 10 août 1825.

Duchesnes (E.) (❋), D.-M., à Paris. 21 août 1833.

Duhousset (O ❋), chef de bataillon, à Paris. 14 janvier 1863.

Dumesnil-Marigny, ancien élève de l'Ecole polytechnique. 12 décembre 1860.

Dumont (Ch.-Em.), bâtonnier de l'ordre des avocats, à Saint-Mihiel. 12 mai 1844.

Duret, D.-M., maire de la ville de Nuits. 25 mai 1831.

Duvivier (Anthony), homme de lettres, archéologue, à Nevers. 31 mars 1841.

Eynard (Ch.), homme de lettres, à Genève. 10 février 1846.

Falconnet (O ❋), conseiller à la Cour impériale de Paris. 22 mars 1836.

Faivre, D.-M., à Paris. 30 août 1854.

Fauré, pharmacien à Bordeaux, 10 février 1845.

Digitized by Google

MM.

Fayet (✻), inspecteur d'académie, à Châteauroux, 5 mai 1858.

Flammarion, membre de la Société philotechnique, à Paris. 20 février 1867.

Flour de Saint-Genis, à Alger. 25 mai 1831.

Foucher de Careil, à Paris. 10 mai 1854.

Fouque, libraire à Chalon-sur-Saône. 9 février 1853.

Gauthier, D.-M., médecin à l'hospice de l'Antiquaille, à Lyon. 28 mars 1832.

Gerbaud (J.-M.), docteur en médecine et maître en pharmacie, à Lyon. 26 août 1846.

Gimet de Gouland, homme de lettres, à Paris. 14 août 1850.

Gintrac (✻), D.-M., directeur de l'Ecole préparatoire de médecine, à Bordeaux. 16 janvier 1825.

Gitsl, à Munich (Bavière). 7 décembre 1850.

Godard (Léon), homme de lettres, à Paris. 20 mars 1861.

Grassi (Max.), homme de lettres, à Aci-Reale (Sicile). 25 avril 1866.

Grellet-Dumazeau (✻), président à la Cour impériale de Riom. 5 février 1851.

Guérin (Jules), rue Chanoinesse, 12, à Paris.

Guillaume (l'abbé), membre de la Société des antiquaires de Normandie, à Amiens. 17 mai 1843.

Guillaume (Am.), D.-M., à Moissey (Jura). 20 novembre 1843.

Guyet, homme de lettres, à Lyon. 12 juin 1861.

Haillecourt, inspecteur de l'Académie de Dijon, à Chaumont. 27 mars 1867.

Haxo, D.-M., à Epinal. 9 mars 1853.

Henry-Ossian (Emmanuel), D.-M., à Paris. 9 juillet 1856.

Hervier, médecin, à Uriage. 29 janvier 1862.

Hubaud, homme de lettres, à Marseille. 5 juillet 1820.

Hugueny, professeur au lycée de Strasbourg. 22 février 1865.

Digitized by Google

MM.

Jacquemyns, D.-M. et Ch., membre de la Commission d'examen et de surveillance médicale de Flandre occidentale, à Dadizeelle, près Ménin (Belgique). 26 août 1829.

Jolibois, curé de Trévoux, président de la Société de Trévoux. 6 mars 1850.

Karussi (colonel), président de la Société d'agriculture, à San-Francisco (Californie). 14 mai 1861.

Kerckhove, dit **de Kirckhoff de Varent** (le vicomte) (C ✻), commandeur et chevalier de plusieurs ordres, D.-M., ancien médecin en chef des hôpitaux militaires, à Anvers. 16 août 1837.

Kuhnoltz, D.-M., professeur agrégé à la Faculté de médecine, conservateur de la Bibliothèque médicale de la même Faculté, à Montpellier. 14 décembre 1836.

Ladvocat, professeur à l'Ecole vétérinaire, à Toulouse. 21 août 1861.

Lancia di Brolo (duc de), secrétaire de l'Académie de Palerme (Sicile). 19 juin 1861.

Laurens, homme de lettres, ancien chef de division à la Préfecture, à Besançon. 25 mai 1831.

Le Bidart de Thumaïde, magistrat, à Liége. 19 mars 1851.

Lebon, D.-M., à Besançon. 20 juin 1860.

Leclerc (François), propriétaire à Seurre, 1863.

Lécurieux, de Dijon, peintre d'histoire, à Paris. 24 juillet 1844.

Legeay, professeur au lycée de Lyon. 11 mai 1831.

Legrand du Saule (M.), D.-M., à Paris. 19 décembre 1860.

Le Peintre, homme de lettres, à Paris. 18 juillet 1838.

Lestiboudois (O ✻), conseiller d'Etat. 30 mai 1827.

Lévy (Michel) (C ✻), directeur de l'Ecole impériale de médecine et de pharmacie militaires, à Paris. 26 novembre 1834.

Lubanski, D.-M., à Pont-à-Mousson (Meurthe). 17 mars 1847.

Mahon (Eugène), à Saint-Germain-en-Laye. 11 mai 1853.

Digitized by Google

MM.

Maignien (✻), doyen de la Faculté des lettres de Grenoble. 16 août 1838.

Malle (P.-N.-F.), D., professeur agrégé à la Faculté de médecine de Strasbourg, chirurgien-major aux ambulances de l'Algérie. 5 février 1834.

Mazade, D.-M., à Anduze (Gard). 10 janvier 1855.

Mignoret (Stanislas) (G. O ✻), conseiller d'Etat, à Paris. 23 mai 1836.

Mirault (✻), homme de lettres, ex-président de la Société libre des beaux-arts, à Paris.

Mongis (O ✻), conseiller à la Cour impériale de Paris. 23 juillet 1834.

Montfalcon, D.-M., à Lyon. 16 avril 1823.

Montherot (de), homme de lettres, à Lyon. 9 juillet 1834.

Moreau (César), ancien consul de France en Angleterre, à Marseille. 12 novembre 1817.

Munaret, D.-M., médecin en chef du Dispensaire spécial pour le traitement des vénériens indigents, à Lyon. 12 décembre 1838.

Morren, professeur de botanique à l'Université de Liége. 6 juin 1838.

Nadault-Buffon (O ✻), ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Paris. 7 mai 1834.

Nesle, professeur de dessin, à Beaune. 23 avril 1856.

Ogérien (frère), à Lons-le-Saunier. 3 février 1860.

Olszczynski (Antoine), graveur, à Paris. 8 février 1860.

Olry, homme de lettres, à Nancy. 27 mai 1840.

Parent, D.-M. 28 juillet 1830.

Pasquier, D.-M., membre du Conseil municipal, a Lyon. 23 mars 1836.

Pequégnot, curé de Couches. 13 août 1845.

Perraut-Ménant, ancien chef d'institution, à Lyon. 17 mai 1843.

Digitized by Google

MM.

Peschier (Eh.), D.-M., ancien chirurgien-major, à Genève. Juin 1835.

Petrequin (✻), D.-M., ex-chirurgien en chef du grand Hôtel-Dieu, professeur à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie, à Lyon. 26 janvier 1842.

Pettitgrew, de la Société philosophique, à Londres. 28 janvier 1818.

Piogey, D.-M., à Paris. 9 mars 1835.

Piogey (Jules), avocat à la Cour impériale de Paris. 28 avril 1858.

Pyot, D.-M., à Clervaux (Jura). 30 mai 1838.

Rabbé (l'abbé), à Paris. 19 février 1868.

Raudot, ancien représentant, à Orbigny, près Avallon (Yonne).

Regazzoni (Gaëtan). 30 août 1843.

Rivaud de Poitiers, D.-M., à Lyon. 15 mars 1843.

Rodier de la Bruguière, à Anduze (Gard). 14 mai 1862.

Rondot (Natalis), à Lyon. 30 novembre 1859.

Roosmalen, homme de lettres, à Paris. 1er juillet 1840.

Rougier, D.-M., secrétaire de la Société médicale, médecin du grand Hôtel-Dieu, à Lyon. 15 février 1839.

Rouhier (Charles), D.-M., à Recey-sur-Ource. 12 décembre 1860.

Rousseau (E.) (✻), D.-M., conservateur des galeries anatomiques au Jardin des Plantes, à Paris. 4 juillet 1832.

Rousset, homme de lettres, à Lyon. 6 juillet 1842.

Saint-Genis (Victor-Flour de), à Chambéry. 13 décembre 1865.

Santerre, archéologue, à Beauvais. 11 janvier 1843.

Saucerotte, D.-M., médecin en chef de l'Hôpital civil et militaire, à Lunéville. 9 août 1837.

Sichel (O ✻), D.-M., à Paris. 24 décembre 1862.

Soyer-Villemet, bibliothécaire de la ville de Nancy. 2 décembre 1829.

Digitized by Google

MM.

Thomas, secrétaire de la Société médicale de la Nouvelle-Orléans. 24 décembre 1823.

Vidal (Léon) (O ✻), inspecteur général des prisons, à Paris. 7 janvier 1863.

Vingtrinier (✻), D.-M., à Rouen. 9 janvier 1828.

Voillot, D.-M., à Beaune. 13 mai 1835.

Vistreenen de Thiellandt (G.-H.) (✻), conseiller d'Etat et ministre de S. M. le roi des Pays-Bas, à La Haye. 13 août 1834.

Wutke, professeur d'histoire à l'Université de Leipsick. 31 janvier 1866.

MM. les Membres non résidants et correspondants sont invités à faire rectifier les erreurs ou omissions qui auraient pu être commises dans l'énoncé de leurs titres ou de leurs adresses, en écrivant *franco* à l'Académie.

Le Secrétaire de l'Académie,
BRULET.

Le Président de l'Académie,
A. MORELET.

Digitized by Google

LISTE

DES SOCIÉTÉS ET ÉTABLISSEMENTS SCIENTIFIQUES

EN CORRESPONDANCE AVEC L'ACADÉMIE

Angleterre.

Royal Society, London.
Royal astronomical Society, id.
Royal geological Society, id.
Royal geographical Society, id.
Royal Observatory Greenwich, id.
Litterary and philosophical Society, Manchester.

Autriche.

Académie impériale et royale des sciences, à Vienne.
Société géographique, id.
Société zoologique et botanique, id.
Institut géologique de l'empire d'Autriche, id.
Société d'histoire naturelle, à Brünn.
Société id. de Styrie, à Gratz.

Bavière.

Académie royale des sciences, à Munich.

Belgique.

Académie royale de Bruxelles.
Société royale des sciences naturelles, à Liége.
Académie d'archéologie de Belgique, à Anvers.
Société des sciences, arts et lettres du Hainaut, à Mons.

Digitized by Google

Brême.

Société d'histoire naturelle, à Brême.

Chili.

L'Université de Santiago.

Danemark.

Société royale des antiquaires du Nord, à Copenhague.
Société royale des sciences, id.

Espagne.

Académie royale des sciences, à Madrid.

Etats-Unis d'Amérique.

Smithsonian Institution, Washington.
United States' naval Observatory, id.
United States' patent Office, id.
Surgeon general's Office, id.
American Academy of arts and science, Boston.
Boston Society of natural history, id.
Elliot Society of natural history, Charleston.
Academy of science, Saint-Louis.
Lyceum of natural history, New-York.
Academy of natural sciences, New-Orléans.
American philosophical Society, Philadelphia.
Academy of natural sciences, id.
California Academy of natural sciences, San Francisco.

France.

Ain. Société d'émulation et d'agriculture, à Bourg.
Aisne. Société des sciences, arts, belles-lettres et agriculture, à Saint-Quentin.
— académique, à Laon.
— historique et archéologique, à Château-Thierry.
Allier. Société d'emulation, à Moulins.

Digitized by Google

ALPES-MARITIMES. Société des lettres, sciences et arts, à Nice.
AUBE. Société d'agriculture, sciences et arts, à Troyes.
— médicale de l'Aube, id.
AVEYRON. Société des lettres, sciences et arts, à Rodez.
BOUCHES-DU-RHÔNE. Académie d'Aix.
Société de médecine, à Marseille.
— de statistique, id.
CALVADOS. Académie des sciences, arts et belles-lettres, à Caen.
Société linnéenne, id.
— des antiquaires de Normandie, id.
— de médecine, id.
— d'agriculture et de commerce, id.
CHARENTE. Société d'agricult., arts et commerce, à Angoulême.
— archéologique et historique, id.
CHARENTE-INFÉRIEURE. Société d'agriculture, sciences et belles-lettres, à Rochefort.
— historique et scientifique de Saint-Jean-d'Angely.
CÔTE-D'OR. Comité central d'agriculture, à Dijon.
Commission des antiquités, id.
Société des sciences historiques et naturelles de Semur.
CREUSE. Société des sciences nat. et archéologiques, à Guéret.
DOUBS. Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Besançon.
Société d'émulation du Doubs, id.
— de médecine, id.
— d'émulation, à Montbéliard.
DRÔME. Société d'archéologie et de statistique, à Valence.
EURE. Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres, à Evreux.
FINISTÈRE. Société académique de Brest.
GARD. Académie du Gard, à Nîmes.
GARONNE (HAUTE). Académie des sciences et inscrip, à Toulouse.
Société de médecine, chirurgie et pharmacie, id.
Académie des jeux Floraux, id.
— de législation, id.
Société d'histoire naturelle, id.
GERS. Société académique, à Auch.
GIRONDE. Académie impériale, à Bordeaux.
Société linnéenne, id.

Digitized by Google

Société de médecine, à Bordeaux.
— philomatique, id.
— des sciences physiques et naturelles, id.
Commission des monuments et documents historiques, et des bâtiments civils, id.

HÉRAULT. Société archéologique de Béziers.
Académie des sciences et lettres, à Montpellier.
Société d'agriculture, id.
— médicale d'émulation, id.
— archéologique, id.

ILLE-ET-VILAINE. Société des sciences physiq. et nat., à Rennes.

INDRE. Société d'agriculture du département, à Châteauroux.

INDRE-ET-LOIRE. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres, à Tours.
— médicale, id.

ISÈRE. Académie delphinale, à Grenoble.
Société de statistique des sciences naturelles et des arts industriels, id.

JURA. Société d'émulation du Jura, à Lons-le-Saulnier.
— d'agriculture, sciences et arts, à Poligny.

LOIRE. Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres, à Saint-Etienne.

LOIRE (HAUTE-). Société d'agric., sciences, arts et comm. du Puy.

LOIRE-INFÉRIEURE. Société académique de Nantes.

LOIRET. Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans.
— des sciences, belles-lettres et arts, id.

LOZÈRE. Société d'agricult., industrie, sciences et arts, à Mende.

MAINE-ET-LOIRE. Société d'agricult., sciences et arts, à Angers.
— industrielle, id.
— académique, id.

MANCHE. Société des sciences naturelles, à Cherbourg.
— académique, id.

MARNE. Société d'agriculture, commerce, sciences et arts, à Châlons.
Comice agricole, id.
Académie impériale, à Reims.

MARNE (HAUTE-). Société historique et archéologique de Langres.

MAYENNE. Société d'agriculture de l'arrondissement de Mayenne.

Digitized by Google

MEURTHE. Académie de Stanislas, à Nancy.
Société de médecine, id.
MEUSE. Société philomatique, à Verdun.
MOSELLE. Académie impériale, à Metz.
Société d'histoire naturelle, id.
NORD. Société des sciences, agriculture et arts, à Lille.
Commission historique du département, id.
Société d'agriculture, sciences et arts, à Valenciennes.
— d'émulation, à Cambrai.
— dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, à Dunkerque.
— d'agriculture, sciences et arts, à Douai.
OISE. Athénée du Beauvaisis, à Beauvais.
Société acad. d'archéologie, sciences et arts de l'Oise, id.
— d'agriculture de l'arrondissement de Compiègne.
PAS-DE-CALAIS. Académie d'Arras.
Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.
— d'agriculture, commerce, sciences et arts, à Boulogne-sur-Mer.
— académique, id.
PUY-DE-DÔME. Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Clermont-Ferrand.
PYRÉNÉES (HAUTES-). Société académique, à Tarbes.
PYRÉNÉES-ORIENTALES. Société agricole, scientifique et littéraire, à Perpignan.
RHIN (BAS-). Société des sciences naturelles, à Strasbourg.
RHIN (HAUT-). Société d'histoire naturelle, à Colmar.
RHÔNE. Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Lyon.
Société linnéenne, id.
— d'agriculture, id.
— de médecine, id.
— littéraire, id.
SAÔNE (HAUTE-). Société d'agriculture, à Vesoul.
Commission d'archéologie, id.
SAÔNE-ET-LOIRE. Académie de Mâcon.
Société d'agriculture et d'horticulture, à Chalon.
— d'histoire et d'archéologie, id.
— éduenne, à Autun.

Digitized by Google

SARTHE. Société d'agriculture, sciences et arts, au Mans.
SAVOIE. Académie impériale, à Chambéry.
Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, id.
SAVOIE (HAUTE-). Association florimontane, à Annecy.
SEINE. Société philomatique, à Paris.
— impériale et centrale d'agriculture, id.
— médicale d'émulation, id.
Académie nationale agricole, manufacturière, etc., id.
Société française de statistique universelle, id.
— philotechnique, id.
— libre des beaux-arts, id.
— de l'histoire de France, id.
L'Institut historique, id.
Société parisienne d'archéologie et d'histoire, id.
SEINE-ET-MARNE. Société d'agricult., sciences et arts, à Meaux.
SEINE-ET-OISE. Société d'agriculture et des arts, à Versailles.
— des sciences naturelles, id.
— — morales, lettres et arts, id.
SEINE-INFÉRIEURE. Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Rouen.
Société libre d'émulation du commerce et de l'industrie, id.
— centrale d'agriculture, id.
— libre des pharmaciens, id.
— impériale et centrale d'horticulture, id.
Conseil de salubrité du département, id.
Société havraise d'études diverses, au Havre.
— industrielle, à Elbeuf.
SOMME. Académie des sciences, agriculture, commerce, belles-lettres et arts, à Amiens.
Société des antiquaires de Picardie, id.
— d'émulation, à Abbeville.
TARN. Société littéraire et scientifique de Castres.
VAR. Société des sciences, belles-lettres et arts, à Toulon.
— d'études scientif. et archéologiq., à Draguignan.
— d'agriculture et de commerce, id.
VAUCLUSE. Société littéraire, scientifique et artistique, à Apt.
VENDÉE. Société d'émulation, à Napoléon-Vendée.

Digitized by Google

VIENNE. Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts, à Poitiers.
— des antiquaires de l'Ouest, id.
VOSGES. Société d'émulation, à Epinal.
YONNE. Société des sciences historiq. et naturelles, à Auxerre.

Hesse.

Société pour l'histoire naturelle et la médecine, à Giessen.

Hollande.

Académie royale des sciences, à Amsterdam.
Société zoologique, id.
— des sciences, à Harlem.

Hongrie.

Académie hongroise, à Pesth.
Société des sciences naturelles, id.

Italie.

Académie royale des sciences, à Naples.
— — à Turin.
— des sciences et lettres, à Palerme.
Société d'acclimatation et d'agriculture, id.

Indes anglaises.

Geological Society of India, Calcutta.

Indes néerlandaises.

Société des arts et des sciences, à Batavia.
— d'histoire naturelle, id.

Irlande.

Académie royale d'Irlande, à Dublin.
Société géologique, id.
— royale géologique d'Irlande, id.

Norvége.

Université royale de Norvége, à Christiania.
Société des naturalistes, à Throndhjem.

Portugal.

Académie royale des sciences, à Lisbonne.

Digitized by Google

Prusse.

Académie royale des sciences, à Berlin.
Société allemande de géologie, id.
— des naturalistes, à Gorlitz.
— des sciences de la Haute-Lusace, id.
— physico-économique, à Konigsberg.
— d'histoire naturelle de Reichenbach.

Russie.

Académie impériale des sciences, à Saint-Pétersbourg.
— impériale de géographie de Russie, id.
Observatoire physique central de Russie, id.
Commission archéologique, id.
Bibliothèque impériale, id.
Société impériale des naturalistes, à Moscou.
— d'agriculture, id.

Saxe.

Société d'histoire naturelle Isis, à Dresde.

Suède.

Académie royale des sciences, à Stockholm.
Bureau de la recherche géologique de la Suède, id.
Société royale des sciences, à Upsal.
Université Caroline, à Lund.

Suisse.

Société helvétique des sciences naturelles, à Berne.
— des naturalistes, id.
— de physique et d'histoire naturelle, à Genève.
— des sciences naturelles du canton de Vaud, à Lausanne.
— d'histoire naturelle, à Zurich.
— — à Bâle.

Würtemberg.

Société d'histoire naturelle du Würtemberg, à Stuttgard.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE DES LETTRES

Notice sur Hugues Aubriot, par M. Jules SIMONNET. 1
Les Sorciers de Lyon, épisode judiciaire du XVIII[e] siècle, par M. Henri BEAUNE. 65
Observations sur deux inscriptions runiques et sur le système de l'âge des métaux, par M. MIGNARD. 155
Notice sur Guillaume Vrolik, par M. A. BRULLÉ. 165

PARTIE DES SCIENCES

Mers Jurassiques. — Observations au sujet de l'époque à laquelle les bassins de Paris et de la Méditerranée ont définitivement cessé de communiquer par le détroit séquanien, par M. Jules MARTIN. 1
Lettre de M. Jules MARTIN à M. le vicomte d'Archiac. 17
Mollusques terrestres et fluviatiles de la Côte-d'Or, par M. Henri DROUET 33
Observations météorologiques, par M. Alexis PERREY. 167

Dijon, imprimerie J.-E. Rabutôt.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DIJON

IMPRIMERIE J.-E. RABUTOT

place Saint-Jean, 1 et 3.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

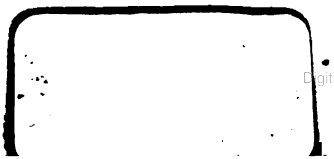
Digitized by Google

Digitized by Google